Assemblée Plénière du 25 novembre 2022

Délibération N°AP/2022-11/03

COMMISSION ECONOMIE, EMPLOI, INNOVATION ET RÉINDUSTRIALISATION du 17/11/22

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI, LA SOUVERAINETÉ ET LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE

L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Economie, Emploi, Innovation et Réindustrialisation du 17/11/22,

Vu le rapport n° AP/2022-11/03 présenté par la présidente,

Vu son correctif,

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional du 22 novembre 2022,

Vu l'avis de la Conférence Territoriale de l'Action Publique du 24 novembre 2022,

Considérant que :

Bien avant les crises que nous traversons aujourd'hui, la Région, avec sa feuille de route Occitanie 2040 puis son Pacte Vert (salué par le Haut Conseil au Climat), a engagé un travail avec méthode, et dans la durée, pour initier le modèle de société de demain.
Ce nouveau modèle passe par un changement de nos modes de vie (alimentation, travail, logement, déplacements, vie sociale etc…) et de produire.
Il passe aussi par la transformation écologique de l'économie, tant les désordres climatiques révèlent l'empreinte croissante de notre modèle économique sur l'environnement : émissions de gaz à effets de serre, pollutions, production de déchets (dont le recyclage consomme de plus en plus d'énergie), épuisement des ressources….
C'est la raison pour laquelle la Région accompagne, depuis le précédent mandat, les entreprises et leurs salariés s'engageant dans des stratégies plus durables leur permettant d'ailleurs de se différencier sur les marchés.
Aujourd'hui, quelques mois seulement après la crise COVID, la situation mondiale, aussi bien du point de vue économique (avec les tensions sur les prix et l'inflation) que géopolitique (guerre en Ukraine, crise énergétique) n'en finit pas de révéler au grand jour les fragilités structurelles de la France et de l'Union Européenne en termes d'indépendance stratégique. Ce nouveau contexte replace au cœur des débats les enjeux de souveraineté industrielle, énergétique, alimentaire et celle des savoirs et prouve, à ceux qui en doutaient encore il y a quelques années, l'urgence des relocalisations d'activités industrielles et productives.
La Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Ecologique (SRESTE) vise à apporter une réponse de long terme à ces nouveaux défis en Occitanie, en particulier la transformation écologique de nos modèles et la reconquête de notre souveraineté.

Cette stratégie vise à construire l'avenir, anticiper, prévoir, planifier. Parce que ces changements profonds ne peuvent se réduire à une seule dimension, la Région a fait le choix d'une stratégie intégrée, couvrant tous les champs de la transformation de l'économie, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle, de l'agriculture et du tourisme : la stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique (SRESTE). Celle-ci structure autour de quatre axes clés et dans un seul document les quatre schémas obligatoires :

- le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)
- le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) ;
- le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Par ailleurs, si la SRESTE a pour cadre de référence le **Plan de transformation et de développement – Pacte Vert pour l'Occitanie, elle** fait également écho aux objectifs du schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et aux priorités accordées d'une part au rééquilibrage territorial et d'autre part à un nouveau modèle de développement plus vertueux.
Elle s'articule également avec les grands plans stratégiques transversaux générateurs d'investissements et d'emplois, tels que notamment le Contrat de Plan Etat Région Occitanie (CPER) 2021-2027 ou les grands programmes européens régionaux comme le Programme opérationnel FEDER et FSE+ 2021-2027.

Les **4 axes directeurs** de la SRESTE irriguent chacun des quatre schémas :

1) Nous voulons accroître notre souveraineté industrielle, énergétique, alimentaire et celle des savoirs ;
2) Nous voulons accélérer la transformation du modèle économique régional et préparer les compétences de demain ;
3) Nous voulons faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe et renforcer son rayonnement par la force de l'innovation ;
4) Nous voulons donner les mêmes chances à tous les jeunes et offrir à toutes et tous sur tous les territoires les conditions de la réussite

UNE DEMARCHE D'ELABORATION COLLECTIVE ET CONCERTEE

Au-delà des consultations prévues par la loi - avec le CESER, le Comité Régional Emploi Formation Orientation Professionnelles (CREFOP), les Métropoles et EPCI à fiscalité propre, la conférence territoriale de l'action publique (CTAP), les chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat, chambres d'agriculture) et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) - la Région Occitanie a conduit une vaste concertation, au plus près des territoires, avec l'ensemble de ses partenaires au premier rang desquels les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les acteurs de l'économie, de l'emploi, de la formation, de l'orientation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et du tourisme :

- **13 réunions territoriales de concertation** communes au SRDEII, au CPRDFOP, et au SRDTL, autour de 39 ateliers organisés dans chaque département (Albi, Auch, Carcassonne, Cahors, Foix, Mende, Montauban, Nîmes, Perpignan, Rodez, Tarbes, Toulouse et Montpellier) qui ont mobilisé près de 1300 participants.

- **2 réunions de concertations thématiques** à Montpellier le 22 mars et à Toulouse le 7 avril 2022 qui ont mobilisé plus de 300 participants pour contribuer aux orientations et aux priorités en matière de développement économique et agricoles, de formation et orientation professionnelle et de tourisme.

- **2 cycles d'ateliers de concertation** spécifiques au SRESRI, menés à Toulouse et à Montpellier autour de 8 thématiques, qui ont réuni plus de 1200 participants et une diversité d'acteurs : Etat, Crous, établissements d'Enseignement supérieur, organismes de recherche, représentants étudiants…

- **Plus d'une centaine de contributions** ont été adressées à la Région via la plateforme de concertation en ligne ou par d'autres canaux (courriers, mails) afin de recueillir les contributions de tous ceux qui souhaitaient participer à l'élaboration de la SRESTE.

- Au-delà de ces séquences formalisées, cette stratégie globale est le fruit d'un **dialogue quotidien avec les acteurs du territoire**, par le biais des élus et agents régionaux et des Maisons de Région.

Au-delà des nouvelles orientations, la concertation a aussi porté sur l'évaluation de la stratégie régionale 2017-2021

Avec la volonté d'agir au plus près des salariés et des acteurs économiques tout en favorisant les transitions écologiques, sociales ou numériques, la Région et ses partenaires ont agi en pack pour consolider les forces de nos territoires et l'emploi : le taux de chômage en Occitanie est ainsi passé de 11% en 2017 à 8,8% en 2022 (DREETS) et on compte 191 756 créations nettes d'emploi entre 2016 et 2022 (INSEE). La Région a d'abord **soutenu massivement l'investissement et l'emploi :** plus de 65 000 entreprises ont été aidées pour 800M€ d'aides.

La Région a également agi en faveur de **l'innovation dans tous les territoires** : 162M€ y ont été consacrés à la fois au travers des dispositifs d'intervention directe (Pass, Contrat innovation, PIA3) et au travers des instruments financiers (prêts, haut de bilan) comme le Fonds souverain régional.
Plus largement, la Région s'est mobilisée à hauteur de **560 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche** : 270M€ par les dispositifs du SRESRI et 290 M€ attribués à des projets immobiliers au titre du CPER et des Opérations Campus. Des opérations emblématiques ont pu être conduites telles que la Maison de la formation Jacqueline Auriol à Toulouse ou le Pôle Chimie Balard à Montpellier.
Parmi les priorités de cette politique volontariste, l'action régionale s'est portée plus particulièrement sur la création de **18 Villes Universitaires d'Equilibre** (VUE), programme régional destiné à développer des formations supérieures de qualité partout sur le territoire pour favoriser la réussite de tous et toutes. Elles regroupent aujourd'hui 21% des effectifs étudiants et ont bénéficié de 63M€ d'opérations immobilières et de 15 M€ fléchés sur des dispositifs de soutien telles que le développement de nouvelles formations.
Enfin, dans une volonté d'encourager la structuration des communautés scientifiques régionales autour d'enjeux régionaux stratégiques, nous avons initié les **Défis clés** (hydrogène verts, biodiversité, etc.) pour 25 M€ afin d'appuyer des projets de recherche, cofinancer des thèses, stimuler les collaborations entre laboratoires et avec les entreprises.

La Région Occitanie est aujourd'hui la **première Région de France pour la part du PIB consacrée à la R&D**. Avec 3,5% du PIB consacrés à ces dépenses (devant l'IDF à 2,8% du PIB et AURA à 2,6%), **l'Occitanie est en effet la seule Région française à dépasser l'objectif européen de 3 % du PIB consacré à la recherche**.
Par ailleurs, au-delà de ses filières structurées et d'excellence (aéronautique, numérique, spatial, agroalimentaire, santé etc…), la Région s'est employée à faire émerger de **nouvelles filières d'avenir** telles que l'hydrogène vert, l'éolien en mer, la cyber-sécurité et l'intelligence artificielle, l'avion décarboné, les mobilités intelligentes, les nano-satellites, les industries culturelles et créatives ou encore la bio-production de médicaments.
Dans la continuité des plans ADER en faveur des entreprises de la supply-chain, mis en œuvre en région avec l'Etat depuis 2001, la Région Occitanie a par exemple poursuivi sa stratégie d'accompagnement de la filière aéronautique, qui représente 40% des emplois industriels, pour produire des **avions bas carbone,** pour agir sur la performance industrielle des acteurs par des actions en faveur de l'industrie du futur et de la modernisation des chaînes de production, pour favoriser les recrutements qualifiés et anticiper les métiers de demain liés aux transformations numériques et environnementales de la filière.
Aussi, en juillet 2020, la Région a adopté un **Plan de soutien à l'avion vert à hauteur de 100 M€** avec, par exemple, **l'AMI MAELE de 10M€** avec Aerospace Valley, pour réaliser un démonstrateur d'avion vert dans l'aviation légère.
Par ailleurs, mobilisée pour la transition énergétique, la Région s'engage pour la filière hydrogène vert en Occitanie avec un **Plan doté de 150 M€ voté en 2019** pour la construction de 2 usines de production d'hydrogène vert, 55 stations de production, 10 électrolyseurs et l'acquisition de 3 250 véhicules hydrogène. Dans ce cadre, la Région porte deux projets phares : le **Corridor H2** (projet européen de 110M€, qui vise à remplacer l'usage de carburants fossiles par l'hydrogène vert pour les camions, groupes frigorifiques et autocars) **et le Technocampus Hydrogène et Avion vert** (qui ambitionne d'être, dès 2024, le plus important centre européen de recherche, d'essai et d'innovation technologique dédié à l'hydrogène vert).
Enfin, l'Occitanie est aujourd'hui la 2e Région Biotech de France (après l'Ile-de-France), avec 10 000 emplois (3500 dans le secteur privé) dans 106 structures couvrant toute la chaine de valeur, de la recherche fondamentale jusqu'à la recherche clinique et la bioproduction.
Afin de figurer parmi les leaders français et européens dans le domaine des biothérapies, **la Région a lancé en décembre 2021, la filière "Biothérapie Innovation Occitanie**", afin de mutualiser les forces des acteurs du domaine, d'accompagner les porteurs de projets innovants et de relocaliser les productions. A titre d'exemple, la Région a soutenu à hauteur de 6M€ l'implantation de la nouvelle usine 4.0 du groupe **EVOTEC** afin de produire des bio-médicaments / vaccins à partir de technologies modulaires.
Enfin, pour faire face aux problématiques de financement et de haut de bilan des entreprises, la Région a été pionnière pour la création d'outils innovants. Parmi eux, citons la plateforme de financement citoyen de l'économie **Epargne Occitanie (50 M€)** ou encore **l'Agence régionale des investissements stratégiques**.
Dans le cadre des dynamiques économiques territoriales, une politique globale de **soutien à la création, transmission et reprise** en Occitanie a également été conduite. Cela a permis d'aider 1 150 entreprises pour près de 43M€ et 10 000 emplois concernés. **La Région a également accompagné la transition numérique des TPE-PME** afin de remédier à une faible maturité digitale : 5 opérateurs ont permis à 10 568 entreprises et à leurs salariés de se familiariser aux enjeux de la transition numérique et 1 524 d'entre elles ont été accompagnées individuellement. La Région a également déployé un réseau de Fablab et Tiers lieux pour 10,2M€.
Le développement d'une **offre immobilière et foncière de qualité** a permis aussi la création, l'implantation et le développement d'entreprises dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production. En effet, 43 opérations d'immobilier collectif ont ainsi été financées à hauteur de 20M€ et 20 Zones d'Activités Economiques pour 24M€.

La Région a également déployé **une politique volontariste de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire en Occitanie** : 1 300 porteurs de projets et entreprises accompagnés.
Par ailleurs, la Région a intensifié les actions menées pour **la formation des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés**, en lien avec ses partenaires au premier rang desquels l'Etat et Pôle Emploi. Au-delà du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 et du Plan Jeunes, un accord exemplaire a été noué en 2018 entre la Région et Pôle Emploi pour une meilleure lisibilité des formations au bénéfice des demandeurs d'emploi : **pilotage des formations collectives par la Région et des formations individuelles par Pôle emploi**. Dans le contexte de crise sanitaire, la Région a aussi accéléré la **digitalisation des formations** pour affronter les périodes de confinements, grâce à des outils et méthodes déjà déployées en Région (FAD) et à la mobilisation des services de la Région pour accompagner les organismes de formation vers la transformation des formations en présentiel en formation à distance.

Au total, sur la période 2016-2021, **ce sont près de 252 000 personnes qui ont été formées** grâce aux formations mises en place par la Région avec 67% de sorties positives à 18 mois (emploi ou poursuite en formation).

L'accompagnement des publics fragiles a été une priorité avec le déploiement de 11 Ecoles régionales de la deuxième chance, le programme Lectio pour les personnes souhaitant sortir d'une situation d'illetrisme et le dispositif Déclic, sas de remobilisation dédié aux jeunes mineurs qui ont décroché. La Région a aussi innové pour donner envie à toutes et à tous de s'orienter et se former vers les métiers de la transition énergétique avec des dispositifs comme les **Ecoles ETRE** ou **le Revenu Ecologique Jeune**.

Par ailleurs, des moyens importants ont été consacrés pour **lever les freins matériels à la formation pour les stagiaires** participant à une formation financée par la Région : sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité, **rémunération pendant la durée du stage** (30 000 stagiaires rémunérés par an), **aides financières supplémentaires spécifiques pour les transports, l'hébergement, la restauration, don d'ordinateurs portables pour les stagiaires E2C**.

Enfin, afin de **répondre aux besoins des employeurs et des entreprises**, la Région a déployé à partir de 2018 une **offre de services centrée sur la dimension des ressources humaines** (Pass RH, contrat recrutement), répondant aux enjeux stratégiques des entreprises d'Occitanie, tels que la structuration de leurs ressources humaines, la formation, le recrutement, etc. Sur l'ensemble de l'Occitanie, les **salons Travail Avenir Formation** ont été mis en place depuis 2019 avec près de 65 000 visiteurs par an et plus de 14 000 postes proposés.

4 DEFIS POUR UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Forte de ce bilan et à la lumière des enjeux du Pacte vert, la Région réinterroge aujourd'hui ses modalités d'intervention dans un contexte de crise et de prise de conscience collective de la nécessité de changer nos modèles.
Il ressort ainsi de la concertation que dans ce contexte de forte incertitude, la bataille pour l'emploi de qualité et la reconquête de notre souveraineté économique, alimentaire et industrielle doivent être plus que jamais des priorités.

Avec la Région à énergie positive et le Pacte Vert, nous nous donnons **l'ambition de créer 100 000 emplois nouveaux dans les métiers de demain et les filières d'avenir**,

notamment en diversifiant notre économie autour de l'hydrogène vert, de l'éolien en mer, des mobilités du futur ou des biothérapies.

Avec la Région inclusive, nous voulons rester **la Région qui investit le plus pour la formation professionnelle** pour contribuer à répondre à trois enjeux : celui, immédiat, des difficultés de recrutement de nos entreprises ; celui de l'attractivité des métiers notamment pour les jeunes ; celui enfin de l'adaptation des compétences tout au long de la vie professionnelle, dans une époque de changements toujours plus rapides. Nous devons relever ces nouveaux défis, pour sécuriser les parcours professionnels des habitants d'Occitanie et pour renforcer l'excellence de l'économie régionale.

Nous voulons également demeurer **la Région qui agit concrètement pour le pouvoir de vivre**, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ou encore par une ambition en faveur de l'accès à l'enseignement supérieur de toutes et tous dans tous les territoires. Dans de nombreux domaines, cela passe notamment, mais pas exclusivement, par la gratuité d'accès à certains services essentiels et par des tarifications sociales adaptées.

La Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique porte ainsi une ambition forte pour apporter des réponses concrètes et opérationnelles aux défis du monde actuel autour de 4 grands objectifs communs mis en œuvre par les quatre grands schémas qui doivent guider l'ensemble de notre action.

1. NOUS VOULONS ACCROITRE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE, ENERGETIQUE, ALIMENTAIRE, ET CELLE DES SAVOIRS

Les crises sanitaires et géopolitiques internationales en cours ont mis en exergue les **dépendances** (industrielle, technologique, et énergétique) de nos économies et la fragilité des chaînes de valeurs à l'échelle mondiale, soulignant les enjeux de souveraineté sur des secteurs stratégiques.

La Région Occitanie entend donc porter l'effort de **reconquête de notre souveraineté** alimentaire, industrielle et énergétique, pour assurer notre indépendance stratégique et promouvoir la relocalisation d'activités et de savoir-faire, dans une Région à identité forte, fière de ses traditions et de son patrimoine culturel, tout en faisant le choix d'un modèle de développement ouvert sur l'Europe et le monde.
La Région s'est déjà dotée par exemple de la **marque *Sud de France***, qui compte 2 000 adhérents et plus de 12 000 produits, afin d'agir pour la souveraineté alimentaire ; d'une **plateforme *DansMaZone*** pour soutenir l'artisanat et le commerce local ; de la **marque *Fabriqué en Occitanie*** pour promouvoir les savoir-faire régionaux et l'excellence industrielle.
La Région accompagnera la réorientation des entreprises vers les approvisionnements régionaux et une meilleure maîtrise de leur dépendance. La conditionnalité des aides sera également mobilisée parce qu'elle récompense les mutations vers des modes de production plus durables, décarbonés et moins énergivores, orientés vers des solutions locales et renouvelables.
Elle sera **aux côtés des territoires** pour soutenir leur réindustrialisation et créer les conditions de relocalisation d'activités porteuses d'emplois durables et de qualité. Le potentiel de l'économie circulaire sera partout promu et valorisé. En matière d'agriculture et d'alimentation, l'accent mis sur les circuits courts et l'approvisionnement local participe de cet effort collectif pour construire ou renforcer des dynamiques économiques locales qui conditionnent la résilience de nos territoires.
De façon générale, l'ensemble des schémas portera **le soutien en actes à l'innovation** et au continuum recherche-innovation-développement économique. Il s'agit aussi bien de conforter l'avenir de nos filières traditionnelles que de faire émerger de nouveaux secteurs, porteurs demain d'emplois de qualité, dans la santé et les biothérapies, dans les énergies renouvelables

comme l'hydrogène ou l'éolien flottant, dans la mobilité du futur, l'éco-construction ou encore le tourisme durable.
Dans ce domaine, l'accent sera mis sur **la structuration d'équipements au service des mobilités touristiques** (stations de gonflage et recharges, parkings sécurisés, ateliers de réparation itinérants, …), soucieux de l'impact sur les territoires, attentif à la formation et aux conditions de travail et de vie des saisonniers. La stratégie régionale a pour ambition d'accompagner la mutation des stations de montagne et du littoral ainsi que la structuration de « nouveaux territoires touristiques » intégrant l'économie locale, la culture, et impliquant les habitants.

Renforcer nos territoires et maîtriser notre destin passe aussi par **notre ouverture sur l'Europe et le monde** : opposer ces deux bouts de la même chaîne nous conduirait au repli et au déclin. Soyons fiers au contraire de faire rayonner nos atouts et nos savoir-faire. Identifions les marchés porteurs à l'international pour guider nos PME à l'export, pour accompagner efficacement l'internationalisation des entreprises. Utilisons l'atout que beaucoup nous envient d'être une région attractive et ouverte, pour les investissements étrangers, pour les touristes du monde entier, pour la mobilité internationale des apprenants.

Bâtir notre souveraineté économique dans une Région sûre d'elle-même et ouverte suppose d'avoir la capacité d'anticiper ce que seront **les emplois de demain**. Nos politiques d'orientation et de formation devront être toujours plus au service des besoins de l'économie régionale, accompagnant les évolutions des secteurs traditionnels et préparant l'émergence des nouvelles filières. Il s'agit d'améliorer l'attractivité des métiers en tension, de renforcer la qualité des formations notamment sur le volet résilience, d'améliorer l'accessibilité des dispositifs de formation aux publics les plus éloignés de l'emploi, d'encourager l'émergence de nouveaux métiers qui porteront les transformations digitale, technologique et environnementale. La montée en compétence numérique des salariés au sein des PME est de ce point de vue un levier essentiel. Tout comme l'est la mobilisation de tous les partenaires et acteurs du monde du travail telle que la Région l'a amorcé avec son Pacte pour l'Embauche.

Parmi toutes les actions proposées dans les schémas, voici les **8 outils phares de la souveraineté** :

Action 1 : Amplifier le Fonds Souverain Régional doté de 400 M€ avec un effet de levier de plus de 1 milliard d'euros, ciblé sur les enjeux de transformation écologique et de souveraineté, afin que les entreprises stratégiques ou à fort potentiel puissent se développer en toute indépendance :

- **200 M€** pour le financement des projets et infrastructures de transition énergétique avec le nouveau fonds **Occitanie Transition Energétique** ;
- **200 M€ pour la souveraineté et la transformation écologique des entreprises avec :**
  - **50 M€** pour les enjeux de souveraineté et d'indépendance stratégique avec **l'Agence régionale des investissements stratégiques (ARIS)** ;
  - **50 M€** pour le nouveau fonds **Occitanie Transformation Industrielle** (Transformation écologique des grandes filières industrielles) ;
  - **50 M€** pour le financement de l'innovation des entreprises avec le fonds **IRDINOV 3** ;
  - **50M€** pour **Epargne Occitanie**, plateforme de financement participatif et citoyen des entreprises.

L'Occitanie sera la première région française à se doter de sa propre société de gestion du Fonds souverain régional : la société OCCTE (Occitanie Transformation Ecologique).
Action 2 : Construire un **Contrat « 3S » (Stratégique, Structurant, Souveraineté)**, pour

accompagner avec le plus d'agilité possible les projets à fort impact (jusqu'à 10 M € par projet sur l'ensemble des leviers déterminants : innovation, R&D, investissements, portage immobilier, etc.).
Action 3 : Déployer un **Prêt Régional de Souveraineté Industrielle,** en partenariat avec le réseau bancaire (prêt participatif de 200 000€ à 3M€), dont l'objectif est de soutenir, par des prêts régionaux bonifiés, les projets d'investissements structurants dans le contexte post-covid et de la crise ukrainienne.
Action 4 : Amplifier le soutien à la **filière "hydrogène vert**" par la **création d'un Campus des métiers Hydrogène (GenHyo)** afin d'intégrer les compétences nécessaires et créer durablement des emplois, et par le développement du **modèle collaboratif Technocampus Hydrogène et Avion vert** (académiques, chercheurs et industriels).
Action 5 : Doubler le nombre d'entreprises primo-exportatrices d'Occitanie avec **un accélérateur export pour les PME.**

Action 6 : Prioriser l'accompagnement des projets agroalimentaires de transformation des produits agricoles et **de relocalisation** de productions, créateurs de valeur ajoutée sur les territoires.

Action 7 : Promouvoir les savoir-faire régionaux, les territoires d'exception d'Occitanie et les produits locaux par le déploiement d'une stratégie de marque régionale coordonnée (concertation avec les entreprises agroalimentaires, soutien au commerce de proximité et à la valorisation des achats en circuits courts et en restauration collective).

Action 8 : Faire émerger de nouveaux lieux hybrides de commerce, de partage, de culture et de valorisation du patrimoine régional : projet d'économie locale hybrides mêlant activité commerciale, culture, patrimoine, artisanat d'art, agriculture ou alimentation.

2. NOUS VOULONS ACCELERER LA TRANSFORMATION DU MODELE ECONOMIQUE REGIONAL ET PREPARER LES COMPETENCES DE DEMAIN

La transformation du modèle économique régional passe par trois dimensions :
Premièrement par la transformation du modèle des entreprises. Aujourd'hui les jeunes et de plus en plus de salariés souhaitent s'investir dans des entreprises qui mettent le sens au centre de leur action, la RSE, le faible impact de l'activité économique sur le climat. Parallèlement les consommateurs orientent massivement leurs achats vers des marques responsables et les investisseurs financiers ont compris que la responsabilité écologique et sociétale tire la performance économique. La crise du Covid-19 le démontre : les entreprises engagées dans la RSE ont fait preuve d'une plus grande résilience et ont délivré une performance supérieure à celles qui ne l'étaient pas. C'est la raison pour laquelle la Région va initier une démarche d'auto-évaluation et de scoring des entreprises en Occitanie sur la base de critères RSE et entend systématiser la conditionnalité des aides.
Deuxièmement la transformation du modèle économique passe **par l'accompagnement à la transformation des grandes filières économiques régionales.** La Région agit pour que chaque filière se dote d'une feuille de route promouvant la conciliation entre développement économique et transition écologique à l'image du Plan Avion Vert pour la filière aéronautique ou du plan Habitat Durable pour la filière du bâtiment. Nous agissons aussi pour structurer et développer de **nouvelles filières stratégiques** pour accélérer la transition énergétique et écologique, pour promouvoir l'Ecologie Industrielle Territoriale (AMI conjoint Région / ADEME pour soutenir l'émergence et le développement de nouvelles démarches d'écologie industrielle et territoriale), ou encore pour accompagner la transition numérique dans un cadre sécurisé,

sobre et souverain. Après une crise sanitaire qui a confirmé la place majeure du numérique dans la vie des citoyens, des entreprises et des salariés, la Région a souhaité conforter la dynamique de la filière en Occitanie. Avec l'ensemble des acteurs concernés, un contrat de filière numérique a été travaillé et est aujourd'hui proposé au vote des élus. La filière régionale compte 64 000 emplois salariés, avec un niveau de qualification élevé et un écosystème de formation très riche, un chiffre d'affaires cumulé de plus de 8 milliards d'euros et une croissance de 7% envisagée pour 2022. Poursuivant ainsi son engagement en faveur de la filière (122 M€ investis entre 2016 et 2022), la Région Occitanie consacrera **150 M€ pour la période 2023-2027 pour un numérique durable, souverain, plus éthique et plus responsable**. **En matière agricole**, nous accompagnerons les transitions vers une agriculture plus durable, à travers notamment des pratiques agro-écologiques exemplaires, la promotion des productions locales et des circuits courts. Ces nouvelles pratiques seront accompagnées afin de porter le combat pour la juste rémunération des producteurs·trices et prendre en compte les évolutions du rapport au travail d'une nouvelle génération de professionnels de ce secteur. **En matière touristique,** l'enjeu est bien de privilégier une approche durable, responsable et solidaire qui permette à la fois de développer l'accueil des visiteurs et de protéger et promouvoir le patrimoine que représente notre cadre de vie, justement parce qu'il fonde notre attractivité. Enfin, en nous appuyant sur une stratégie ambitieuse de **développement des mobilités**, en poursuivant la structuration de l'intermodalité et de la logistique régionale, en consolidant les ports régionaux et leur ouverture maritime internationale, nous œuvrons pour le dynamisme et la performance des entreprises du territoire et permettons d'accélérer leur transformation vers un modèle décarboné. Faciliter les déplacements des habitants d'Occitanie est un facteur clé de justice sociale, d'employabilité.

Troisièmement, la transformation du modèle économique régional passe par l'anticipation des besoins en compétences et des métiers de demain. En matière de formation, nos politiques viseront à répondre à l'évolution des besoins de compétences des entreprises et leurs salariés, et à armer les individus pour leur permettre de s'épanouir, de se reconvertir, et de s'adapter à ces évolutions. L'appareil de formation sera en première ligne dans les années qui viennent pour accompagner les individus et les collectifs de travail dans les mutations du monde du travail. Elles concernent aussi bien les modalités que **le sens donné à l'activité professionnelle, les technologies que les rythmes et la qualité de vie au travail, les enjeux d'autonomie et de développement personnel que ceux de co-élaboration d'un projet entrepreneurial collectif, porteur de sens (Pacte pour l'Embauche)**. Nous renforcerons aussi nos actions pour inciter les publics à **s'orienter vers les métiers qui concourent à la transition énergétique**.

Parmi l'ensemble des mesures proposées dans les schémas, voici les **14 outils phares de la transformation** :

Pour la transformation du modèle des entreprises :

Action 9 : Systématiser la conditionnalité des aides régionales pour accélérer la transformation écologique du modèle des entreprises (auto-évaluation des entreprises, conditionnalité et clauses de remboursement renforcées).

Action 10 : Permettre à 50% des entreprises mais aussi des exploitations agricoles du territoire d'initier une démarche de transformation **pour devenir la 1ère Région à économie engagée**.

Action 11 : Créer un Pass transformation Ecologique (entreprises de moins de 20 salariés – 10 000€ pour des dépenses de transformation sociale, RH, numérique ou de transition

énergétique etc…).

Action 12 : **Conforter le dispositif FITEEO (fonds de tiers financement pour la décarbonation des industries) avec un objectif de 150 M€ de travaux réalisés au profit des grands industriels régionaux** (Ratier Figeac, Villeroy & Boch, SATYS, LIB Industrie, Pierre Fabre etc…).

Action 13 : Créer un Contrat « Entreprise d'avenir » (jusqu'à 300 000€ d'aide dont 200 000€ en subvention) pour accompagner les projets de transformation des entreprises, (écologiques, numériques, innovation sociale).

Pour la transformation écologique des filières :

Action 14 : Accompagner la transformation verte et digitale des grandes filières économiques régionales : Plan avion vert, Plan habitat durable, plan Forêt-Bois, Plan hydrogène vert, Plan Energies renouvelables, Contrats de filières agricoles et agroalimentaire, contrats de filières agricoles et agroalimentaire, etc.

Action 15 : Accélérer la transition agro-écologique (10 000 contrats Agriculture Durable et un plan Bio), **le développement de l'agro-énergie, la gestion durable de l'eau.**

Action 16 : Conforter la dynamique entrepreneuriale en atteignant **100.000 créations d'entreprises et en doublant le nombre de reprises par les jeunes et les salariés**.

Pour l'anticipation des compétences de demain et la transformation des savoirs :

Action 17 : Doubler la part des formations du Plan régional de formation (PRF) dédiée aux métiers verts ou contribuant à la transition écologique d'ici la fin du mandat.

Action 18 : Faire de la qualité de vie au travail une grande cause régionale.

Action 19 : Lancer une grande initiative régionale avec l'ensemble des acteurs (France Industrie, UIMM, CCI, acteurs de la filière, Rectorat etc…) pour **inciter les jeunes à s'orienter vers les métiers de l'industrie.**

FOCUS : 8 M d'euros consacrés au dispositif Info Métiers (+ 30%) pour renforcer l'attractivité et l'orientation vers les métiers en tension, notamment dans l'industrie via des visites d'entreprises, en utilisant des Escapes games, des casques de réalité virtuelle, des contenus incarnés par des entreprises et des personnes travaillant dans ces secteurs pour faire connaître et rendre les métiers attractifs.

Action 20 : Accompagner les transitions numériques : **lutter contre l'illectronisme**, investir dans les **filières d'avenir** avec le Plan régional de formation (cybersécurité, IA…) et **accompagner la transformation numérique des TPE / PME.**

Action 21 : Lever les freins au recrutement dans le secteur touristique en soutenant **l'investissement en faveur de logements saisonniers**, le développement d'une offre de formation dédiée aux salariés et la création d'un groupement d'employeurs régional multi-saisonnalités et multi-activités.

Action 22 : Développer le tourisme d'itinérance et les mobilités durables (train, marche à pieds, vélo, etc.).

3. NOUS VOULONS FAIRE DE L'OCCITANIE UNE DES PREMIERES REGIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES D'EUROPE ET RENFORCER SON RAYONNEMENT PAR LA FORCE DE L'INNOVATION

1ère région de France pour la part du PIB consacrée à la R&D, forte de 35 grandes écoles et universités, dont deux pôles universitaires majeurs, de grands organismes de recherche et de filières de haute technologies appuyées sur des pôles de compétitivité de rayonnement mondial, notre région dispose un pôle d'excellence scientifique et technologique de premier plan.
Dans un environnement concurrentiel et mondialisé, nous avons la conviction que le développement de l'économie de la connaissance doit être le levier privilégié de compétitivité, d'attractivité et de rayonnement qui nous permettra de relever les défis de la souveraineté, des grandes transitions et du développement de l'économie de demain.
Pour réussir ce pari, nous renforcerons la dynamique engagée pour soutenir la recherche dans des domaines stratégiques et d'avenir, autour notamment des Défis Clés et des Plateformes régionales de recherche et d'innovation, le ressourcement scientifique et l'émergence des thématiques de demain. Il s'agira de faire l'interdisciplinarité de demain, afin d'ouvrir les nouveaux espaces de réflexion et de collaboration qui nous permettront de répondre aux grandes mutations écologiques, technologiques, sociales et sociétales.

Il s'agira également de structurer notre écosystème de recherche et d'innovation et de décloisonner les politiques de développement économique, de soutien à l'Enseignement supérieur, la Recherche, l'Innovation et la Formation pour renforcer le continuum entre la recherche, l'innovation et le développement économique, d'accélérer le transfert technologique vers l'industrie en développant de nouveaux modèles de collaboration pour renforcer les liens et ancrer dans la durée les partenariats entre les entreprises et la recherche, booster la création d'entreprises innovantes et l'émergence des leaders régionaux sur les marchés et les filières d'avenir, et diffuser cette dynamique dans les PME et les TPE sur tous les territoires

Nous voulons faire de cette excellence technologique et scientifique un marqueur fort de notre identité régionale au plan national, européen et mondial, et un puissant vecteur d'attractivité et de rayonnement pour donner à l'ambition régionale toute la visibilité nécessaire pour fédérer les acteurs et attirer des talents et les projets internationaux, en poursuivant notamment les efforts engagés pour accueillir des chercheurs, pour internationaliser l'offre de formation, et renforcer la mobilité, entrante comme sortante, des étudiants.
Parmi l'ensemble des mesures proposées dans les schémas, voici les 6 outils phares de la recherche et de l'innovation :

Action 23 : Renforcer la boîte à outils régionale en faveur de l'innovation et du soutien à la R&D d'un bout à l'autre de la chaîne (recherche fondamentale, recherche appliquée, collaboration entre industriels et académiques) **: 20 Défis clés pour l'Occitanie, nouveau contrat innovation, SATT, ReadyNov (collaboration laboratoires-PME), PIA4.**

Action 24 : Attirer des talents à l'échelle internationale pour renforcer nos dynamiques scientifiques : pack d'accompagnement aux chercheurs en complément des dispositifs des établissements (financement d'équipements spécifiques, soutien en ressources humaines - doctorants, post-doctorants, ingénieurs - de la future équipe etc..).

Action 25 : Constituer des Pôles Universitaires Territoriaux d'Innovation (afin de réunir tous les acteurs locaux de la recherche, de l'économie et de l'innovation).

Action 26 : Doubler le nombre de jeunes entreprises innovantes en Occitanie issues du monde de la recherche et accompagner l'entrepreneuriat étudiant.

Action 27 : Lancer un appel à projets *Emergence* afin de contribuer au ressourcement scientifique de la recherche en Occitanie dans des domaines de recherche fondamentale nouveaux ou peu explorés et en incitant aux collaborations interdisciplinaires.

Action 28 : Mettre en place une stratégie offensive de développement de la notoriété et du rayonnement de la Région, de ses produits et de ses manifestations tant au niveau national qu'international.

4. NOUS VOULONS DONNER LES MÊMES CHANCES A TOUS LES JEUNES ET OFFRIR A TOUS (FEMMES, HOMMES, TERRITOIRES) LES CONDITIONS DE LA REUSSITE

La jeunesse est au cœur du modèle du Pacte Vert. En Occitanie, près d'un habitant sur trois a moins de 30 ans. Nous comptons 230 000 lycéennes et lycéens, 256 000 étudiantes et étudiants, près de 40 000 apprenties et apprentis, 1500 élèves des Ecoles de la 2ème chance. Les derniers rapports de l'Observatoire des Inégalités soulignent la paupérisation des 18-29 ans, plus forte que celle de leurs ainés. Ainsi, **près d'une personne sur deux en situation de pauvreté en France a moins de 30 ans**. Chez les 18-24 ans, le taux de pauvreté atteint 12,8 %, soit deux fois plus que la moyenne française. Cette tranche d'âge a aussi été la plus touchée par la crise économique qui a suivi la crise sanitaire.

La Région prendra part à la mobilisation collective pour que nos écoles et nos formations ouvrent à nos jeunes des perspectives d'accomplissement et des débouchés vers des emplois de qualité. Face aux inégalités, la Région s'engagera encore plus fortement sur le sujet clé de **l'accès aux stages** des adolescents et de **l'orientation scolaire**. Nous avons commencé à le faire par des dispositifs comme la **plateforme ANIE,** le **Défi Orientation** pour les jeunes et les scolaires ou le **Revenu écologique jeune.** La Région développe aussi la **mobilité européenne et internationale**, atout essentiel pour l'insertion des jeunes et le tissu économique régional. Dans le même temps, nous devons plus que jamais favoriser la proximité pour faire découvrir les métiers de demain. C'est l'ambition que nous portons en faveur de la **démocratisation de l'enseignement supérieur** en orientant et en accompagnant les jeunes vers des formations de qualité au plus près de leur bassin de vie, donc accessibles économiquement.

Notre volonté est aussi de répondre aux besoins des bassins d'emplois. Pour cela, la Région vient de lancer avec une cinquantaine de partenaires un **Pacte pour l'Embauche en Occitanie** visant à lever les freins internes et externes à l'emploi avec des mesures phares comme des **aides aux mobilités, à la garde d'enfants ou au logement**. Ce Pacte est décliné sur chaque zone d'emplois.
Pour promouvoir l'attractivité de tous les territoires - urbains, péri-urbains, littoraux, de montagne ou ruraux – nous continuerons à co-construire des accompagnements sur mesure, à leur échelle. **La transmission et la reprise d'entreprise et de commerces** est dans ce domaine un facteur clé du maintien des savoir-faire et des outils productifs, donc des emplois, sur l'ensemble des territoires. Elle complète l'action d'accompagnement que nous structurerons davantage pour l'émergence de nouvelles entreprises et elle la favorise car les

dynamiques locales se nourrissent de toutes les composantes d'un eco-système complexe.

Dans le même esprit, notre stratégie d'aide à l'**installation des nouveaux agriculteurs** et au renouvellement des générations contribuera à nourrir les mêmes dynamiques, dans une démarche globale d'accompagnement d'une agriculture durable, qui renforce le tissu socio-économique des territoires ruraux. La Région veillera aussi à consolider une offre économique de proximité en développant **l'artisanat, l'artisanat d'art et le commerce de proximité**. Les entreprises et leurs salariés seront accompagnés vers la numérisation (Pass Economie de proximité) et dans leurs démarches d'innovation en impliquant les habitants (AMI Territoires de projet d'économie locale). Une stratégie de marque régionale (savoir-faire, produits) sera mise en œuvre afin d'accroître la visibilité du territoire. De la même façon, le développement d'un tourisme plus durable s'attachera à la fois à permettre au plus grand nombre d'**accéder à une offre de tourisme et de loisirs de qualité**, d'imaginer de nouvelles offres touristiques exemplaires au niveau social et environnemental (artisanat d'art, visites d'entreprises, découverte du patrimoine environnemental et participation à sa préservation, etc.) et de vivifier les bassins de vie.

Parmi toutes les mesures incluses dans les schémas, voici 12 outils phares pour les dynamiques économiques locales :

Action 29 : Créer un Pass Economie de proximité et maintenir le Pass Métiers d'Arts, soutien au commerce et à l'artisanat de proximité dans les centres-villes et centres-bourgs à partir de l'outil de promotion foncière **FOCCAL.**

Action 30 : Assurer la vitalité des territoires en poursuivant la politique ambitieuse d'installation des agriculteurs (primo installation et reprise) et **s'appuyer sur notre littoral** pour développer des **innovations au sein des activités traditionnelles de pêche et d'aquaculture**, en faveur du renforcement des capacités de résilience (adaptation au changement climatique, transition énergétique…).

Action 31 : Sécuriser, par notre agence régionale, des solutions et **offres foncières et immobilières « clés en main » pour les entreprises qui relocalisent** à l'échelle de chaque bassin d'emploi et maitriser un foncier économique sobre en conciliant aménagement et objectif de zéro artificialisation nette : requalification, densification, recyclage des terrains déjà urbanisés ou bâtis.

Action 32 : Construire et déployer les stratégies locales des **18 Villes Universitaires d'Equilibre** et de toutes les villes moyennes afin de muscler l'offre de formations supérieures de qualité à l'échelle des bassins de vie.

FOCUS sur les Campus Connectés, qui associent à la souplesse de l'enseignement à distance un tutorat individuel et collectif. Ils permettent de compléter l'offre de formation des territoires et d'accompagner les étudiants les plus éloignés des pôles universitaires.

Action 33 : Garantir la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les organismes de formation en maintenant un **référent handicap** dans chaque organisme.

Action 34 : Lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux par les programmes d'égalité des chances, le développement des pédagogies innovantes.

Action 35 : Lever les freins à la formation et à l'emploi (Pacte pour l'embauche, aide à la garde d'enfants, aide aux mobilités etc.).

Action 36 : Renforcer l'acquisition des compétences comportementales et des savoir-être pour accélérer l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi.

Le dispositif **Projet Pro :** S'inscrire dans une dynamique de découverte de son potentiel, des champs professionnels dans lesquels s'épanouir, travailler sur les savoir-être, définir et réaliser son projet professionnel via notamment des stages en entreprises.

Le dispositif **Forpro Sup, pour une intégration plus rapide dans l'emploi** : l'accès à une formation dans l'enseignement supérieur (Universités, écoles d'ingénieur…) pour les demandeurs d'emploi dans un souci d'égalité des chances et de formation tout au long de la vie avec notamment les diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU) permettant à des personnes sans le baccalauréat d'entreprendre des études supérieures.

Action 37 : Explorer le futur du travail : la Région Occitanie va proposer à 20 entreprises régionales d'expérimenter la semaine hybride - **4 jours de travail au profit de l'entreprise et 1 jour sur des projets d'intérêt collectif** en lien avec le Pacte Vert ; et à 20 autres entreprises régionales d'expérimenter des **démonstrateurs des lieux de travail de demain** (inspirants, hybrides, décarbonés, solidaire).

Action 38 : Développer une offre de formation professionnelle au plus près des besoins des territoires.

Le dispositif **Occitanie e-Formation**, la formation à distance au plus près des habitants d'Occitanie

Pour assurer une plus grande équité territoriale dans l'accès à la formation des demandeurs d'emploi, la Région déploie « **Occitanie e-formation** », un dispositif de formation à distance. Il combine une offre de formation 100% en ligne ou en apprentissage mixte selon les publics, et un réseau de sites de proximité accueillant les apprenants. En parallèle, la Région Occitanie accompagne la numérisation des formations sanitaires par la mise à disposition d'une plateforme d'enseignement à distance.

Les Tiers-lieux formation :

Afin d'encourager le développement des Tiers-lieux, La Région lance l'appel à projet Tiers Lieux conjointement avec l'Etat pour faire émerger des solutions innovantes, à la fois dans l'accès à la formation et dans les modalités d'apprentissage. L'appel à projet vise également à développer des espaces de formation hybrides, à proximité des lieux de vie. Ainsi, à partir de 2023, il est proposé de mutualiser et développer les initiatives formation dans les Tiers lieux autour de deux axes : 1) **Poursuivre la politique d'égalité d'accès aux équipements numériques** et 2) **Articuler les démarches régionales de soutien aux tiers lieux et à la formation** (maintenir l'accueil des stagiaires en formation à distance, soutien à des actions expérimentales pour diversifier l'offre de formation de service, etc.).

Action 39 : Augmenter la part des formations en entreprise et en situation de travail.

Le dispositif **Objectif Compétences Salariés :**

La Région apporte une aide indirecte aux entreprises, en soutien à la formation des salariés (hors alternants) et des dirigeants, mobilisable via les Opérateurs de Compétences (OPCO)

L'objectif est d'exercer un effet levier pour :

- Accompagner la montée en compétence et soutenir par la formation les grandes transformations (digitale/environnementale/sociétale) : formations qualifiantes, professionnalisantes, diplômantes, certifiantes (sont exclues les formations légales et réglementaires qui incombent à l'entreprise).

Agir en faveur de la préservation de l'emploi (FPL), lutter contre l'obsolescence des compétences.

Le dispositif **Innov Emploi Recrutement, pour répondre aux besoins de recrutement d'entreprises qui ne trouvent pas les compétences recherchées sur le marché du travail.** L'objectif est de financer des formations sur mesures déployées rapidement en contrepartie de promesses d'embauche (au moins quatre).

Action 40 : Accentuer le soutien aux projets de transformation des entreprises du tourisme pour tous avec les dispositifs Pass et Contrats.

Après en avoir délibéré,

Décide :

ARTICLE UN : D'approuver la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Ecologique.

ARTICLE DEUX : D'approuver les schémas SRDEII, SRESRI, SRDTL et CPRDFOP, joints en annexe.

ARTICLE TROIS : D'approuver le Contrat de Filière Numérique joint en annexe.

Acte Rendu Exécutoire :
31-200053791-20221125-13507A-DE-1-1
- Date de transmission à la préfecture : 28/11/22
- Date d'affichage légal : 30/11/22

La Présidente

Carole DELGA

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION

2022 – 2028

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 2
NOS PRIORITES POUR L'OCCITANIE 6
1er défi : Nous voulons accroître la souveraineté et la performance globale de l'économie régionale 10
Priorité 1 : Renforcer la souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire de l'Occitanie 10
SOUTENIR LES ACTIVITES STRATEGIQUES A L'ECHELLE DES TERRITOIRES OU DES FILIERES REGIONALES 11
Action 1 : Identifier et soutenir les entreprises pivots, structurantes par filière et territoire 11
Action 2 : Appuyer le développement des filières industrielles régionales structurées ou émergentes 12
Action 3 : Un fonds souverain régional de 400 M€ 12
Action 4 : Créer le Prêt Régional de Souveraineté Industrielle pour accompagner les projets d'investissement des entreprises 13
ORIENTER LES ENTREPRISES VERS LES APPROVISIONNEMENTS REGIONAUX ET NATIONAUX 13
Action 5 : Agir pour la sécurité des approvisionnements 13
Action 6 : Renforcer les liens entre les acteurs industriels et leurs écosystèmes locaux 14
ANTICIPER LES CRISES 14
Action 7 : Anticiper et traiter les difficultés des entreprises stratégiques 14
Action 8 : Contribuer à la sécurité économique et numérique des entreprises 15
REPONDRE AUX BESOINS EN COMPETENCES DES ENTREPRISES POUR SOUTENIR LEUR DEVELOPPEMENT 15
ASSURER LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE AGRICOLE 16
Action 9 : Soutenir les projets transformation et de relocalisation d'activité 16
Action 10 : Déployer le Plan régional « Protéines végétales » 16
Priorité 2 : Développer l'ouverture internationale des entreprises 17
MIEUX INTEGRER L'INTERNATIONAL DANS LA PRATIQUE ET LA CULTURE DES ENTREPRISES 17
Action 11. Inciter les entreprises à intégrer l'export dans leur stratégie 17
ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES REGIONALES VERS UNE INTERNATIONALISATION PERFORMANTE ET PERENNE 18
Action 12. Proposer un « Parcours Export » aux PME 18
PROMOUVOIR L'EXCELLENCE REGIONALE ET PARTICIPER AU RAYONNEMENT DE L'OCCITANIE A L'ETRANGER POUR ATTIRER DES PROJETS INTERNATIONAUX 19
Action 13. Promouvoir les savoir-faire régionaux, les territoires d'exception, les produits locaux, l'excellence industrielle et le rayonnement de la région 19
Priorité 3 : Anticiper les marchés d'avenir pour créer les emplois de demain 20
ACCOMPAGNER L'INNOVATION ET FAVORISER L'EMERGENCE DES LEADERS SUR LES MARCHES D'AVENIR 21
Action 14. Accompagner l'innovation : de l'émergence à la mise sur le marché 21
Action 15. Faire émerger les filières d'avenir et développer une vision prospective des PME et ETI 22
AMPLIFIER LA COLLABORATION ENTRE RECHERCHE ET INDUSTRIE 22
Action 16. Doubler les créations d'entreprises innovantes 22

Action 17. Augmenter le nombre des projets d'innovation collaborative entre laboratoires et PME ... 23
FAVORISER LES DYNAMIQUES D'INNOVATION SUR TOUS LES TERRITOIRES ... 23
Action 18. Rendre l'innovation accessible aux PME et favoriser les démarches d'innovation hors des métropoles ... 23
ANTICIPER LES BESOINS EN COMPETENCES DES METIERS DE DEMAIN ... 24
2ème défi : Nous voulons accélérer la transformation du modèle économique régional ... 25
Priorité 1 : Accélérer la Transformation écologique de l'économie régionale ... 25
Action 19. Soutenir le développement en Occitanie des filières stratégiques de la transition environnementale ... 26
Action 20. Accompagner la transformation verte et digitale des grandes filières économiques régionales ... 27
ENCOURAGER LA RESILIENCE DES ENTREPRISES FACE A L'ACCROISSEMENT DES MENACES (ALEAS CLIMATIQUES, COUT DE L'ENERGIE ET DES MATIERES…) ... 28
Action 21. Sensibiliser les entreprises et les développeurs économiques à la prise en compte des nouvelles menaces ... 28
MOBILISER L'INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION ... 29
Action 22 : Accompagner les innovations visant à réduire les flux de matières premières, les consommations énergétiques et les émissions polluantes ... 29
ACCELERER LA TRANSFORMATION DES INDUSTRIES ET LA REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ENTREPRISES ... 30
Action 23 : Accompagner les entreprises, dans leurs projets de transformation vers un modèle plus écologique et durable : le Pass « transformation écologique » et le Contrat « Entreprise d'avenir » ... 30
Action 24 : Renforcer l'offre de service pour la décarbonation des industries, le dispositif FITEEO ... 30
CONSTRUIRE DES TERRITOIRES A VALEUR AJOUTEE ECOLOGIQUE ... 32
Action 25. Multiplier les démarches d'écologie industrielle et territoriale ... 32
ACCELERER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE, LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRO-ENERGIE ET LA GESTION DURABLE DE L'EAU ... 33
Action 26 : Accélérer la transition agroécologique des agriculteurs ... 33
POUR GARANTIR LA TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE REGIONALE, L'ECO-CONDITIONNALITE DES AIDES REGIONALES 34
Action 27 : Systématiser la Conditionnalité des aides ... 34
Priorité 2 : Accompagner la Transformation digitale ... 37
ACCELERER L'APPROPRIATION DES OUTILS NUMERIQUES PAR LES PME ... 37
Action 28 : Accélérer la sensibilisation au numérique des entreprises : sécurité, souveraineté et usage vertueux afin de stimuler la digitalisation ... 37
FAIRE DE L'OCCITANIE UN TERRITOIRE DE L'INDUSTRIE DE LA DONNEE ... 38
Action 29 : Faire de l'Occitanie un territoire de l'industrie de la donnée ... 38
ELEVER LE NIVEAU DE SECURITE NUMERIQUE DES ENTREPRISES REGIONALES ... 39
Action 30 : Sensibiliser les PME aux enjeux de cybersécurité, Cyber'Occ ... 39
ENCOURAGER LA SOBRIETE NUMERIQUE ... 39

Action 31. Réduire l'impact environnemental des réseaux, infrastructures et usages numériques 39
SOUTENIR LA MONTEE EN COMPETENCE NUMERIQUE DES SALARIES AU SEIN DES PME 40
Action 32 : Renforcer l'offre de formation dans la filière numérique 40
Priorité 3 : Transformation sociétale - devenir la première région à économie positive 41
PROMOUVOIR ET ACCELERER L'ENGAGEMENT DE TOUTES LES ENTREPRISES REGIONALES 42
Action 33 : Devenir la 1ère région de France de l'entrepreneuriat engagé 42
Action 34 : Favoriser le financement et la reconnaissance des entreprises engagées 42
CONFORTER LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE DE L'OCCITANIE ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT ET LE FINANCEMENT DES PROJETS DE CREATION ET DE REPRISE D'ENTREPRISES A IMPACT 43
Action 35 : Transformer les envies d'entreprendre en projets économiques et en projets de vie porteurs de sens et de valeurs 43
Action 36 : Sensibiliser les dirigeants à anticiper la transmission de leur entreprise, accompagner les transmissions 44
ENCOURAGER L'ENVIE D'ENTREPRENDRE ET LA CREATION DE SOLUTIONS INNOVANTES ET ENGAGEES REPONDANT AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION 45
Action 37 : Structurer et animer une communauté d'acteurs sur la création d'entreprise, avec une attention particulière en faveur de l'entrepreneuriat engagé 45
CONFORTER LA DYNAMIQUE DE L'ESS EN OCCITANIE 46
Action 38 : Rendre l'ESS attractive dans toutes les sphères économiques et éducatives 46
3ème défi : Nous voulons impulser la dynamique économique dans tous les territoires 47
Priorité 1 : Assurer le développement et le renouvellement des activités économiques sur l'ensemble des territoires 47
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES 47
Action 39 : Proposer une offre complète d'accompagnement de proximité des entreprises sur les territoires 47
DEVELOPPER LES PARTENARIATS ET LES SYNERGIES TERRITORIALES 49
Action 40 : Impulser les coopérations économiques territoriales à l'échelle des bassins d'emplois 49
Action 41 : Lancer une expérimentation de Territoires de projet d'économie locale 49
ASSURER UNE OFFRE COMMERCIALE, ARTISANALE ET DE SERVICES DE PREMIERE NECESSITE SUR TOUS LES TERRITOIRES 50
Action 42 : Accompagner la transformation des entreprises commerciales, touristiques et artisanales vers des modèles plus vertueux : PASS « Economie de proximité » 50
Action 43 : Accompagner les territoires dans la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux : FOCCAL 50
DEPLOYER LES ACTIONS DE PROMOTION DU REPRENEURIAT ET DE L'ENTREPRENEURIAT SUR LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES 51
Action 44 : Améliorer l'attractivité des territoires ruraux et Quartiers Politique de la Ville en proposant aux futurs repreneurs et créateurs une offre complète d'accueil 51
Action 45 : Favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs et le renouvellement des générations. . 51
DEVELOPPER UNE OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE VERTUEUSE POUR REPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES SALARIES 52

Action 46 : Proposer une offre foncière « clé en main » à l'échelle de chaque bassin d'emploi 52

PRIORITE 2 : ACCOMPAGNER UNE AGRICULTURE DURABLE, COMPETITIVE QUI RENFORCE LE TISSU SOCIO-ECONOMIQUE DES ZONES RURALES 54

Actions 47 : Favoriser une approche globale des projets portés par les exploitations agricoles 55

PRIORITE 3 : ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES TOURISTIQUES SUR LES TERRITOIRES ET DES PROJETS ECONOMIQUES TOURISTIQUES..... 56

PRIORITE 4 : LITTORAL : FAIRE DE L'OCCITANIE UNE REGION AMBITIEUSE SUR L'ECONOMIE BLEUE 57

DIFFUSER L'INNOVATION DANS L'ECONOMIE BLEUE..... 57

Action 48 : Structurer, animer et développer une industrie nautique et une filière de sports et loisirs nautiques 58

Action 49 : Faire de l'Occitanie une Région fière de son identité maritime qui préserve les ressources et les exploite durablement..... 58

Action 50 : Faire de l'Occitanie une Région phare sur les énergies marines renouvelables et en particulier l'éolien offshore flottant..... 59

Conclusion : mobiliser les acteurs économiques régionaux pour faire gagner l'Occitanie..... 60

ANNEXES 61

NOS PRIORITES POUR L'OCCITANIE

Responsabilité confiée aux Régions depuis le début des années 1980, la coordination des politiques publiques locales de développement économique constitue un levier majeur pour préparer l'avenir du territoire. Formellement, la Loi 2015-994 du 7 août 2015 portant « Nouvelle organisation territoriale de la République » (loi NOTRe) demande aux Régions d'adopter un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), incluant un volet agricole et traitant du développement de l'économie sociale et solidaire.

Le précédent schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) a été élaboré en 2016 dans le contexte de la fusion des deux anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Il a constitué une des pierres fondatrices du processus de fusion en définissant une stratégie et des dispositifs d'intervention pensés pour répondre aux enjeux économiques et de création d'emploi de la nouvelle région Occitanie. Les politiques mises en œuvre en application de ce schéma ont notamment permis le rapprochement des acteurs économiques des deux anciennes régions et le développement de nouvelles synergies. En répondant à un maximum de bénéficiaires (1,3Mds € d'aides économiques, près de 60.000 entreprises soutenues… cf bilan en annexe), les dispositifs d'intervention issus du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation ont parfaitement rempli leur objectif d'accompagner le développement des entreprises et la création d'emplois.

Depuis 2020, les crises aigües qu'a traversées le monde ont renforcé la prise de conscience de l'importance des moteurs de la résilience économique, des enjeux de souveraineté nationale et européenne, de la nécessité de la transition environnementale et plus généralement de la transformation des modèles. La Région Occitanie a su démontrer à cette occasion sa capacité de réaction. En lien constant avec les acteurs économiques, elle a pu s'appuyer sur leurs remontées de terrains pour faire évoluer ses dispositifs d'intervention économique et répondre ainsi très rapidement aux nouveaux enjeux.

A la crise sanitaire est venue s'ajouter la crise ukrainienne qui a amplifié les impacts sur les économies et qui fait émerger d'autres défis : la reprise de l'inflation liée à la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, les difficultés d'approvisionnement… Le processus de mondialisation, qui n'avait fait que s'accélérer depuis la fin des années 1980, semble désormais marquer le pas : une mondialisation « fragmentée » se dessine désormais, avec des échanges qui pourraient, en partie, se concentrer au sein de blocs organisés en fonction de considérations géopolitiques et qui échangeront moins les uns avec les autres. Cette évolution pousse les entreprises à repenser totalement leur chaîne de valeur, à devoir diversifier leurs marchés…

Par ailleurs, les effets du changement climatique deviennent chaque jour plus perceptibles et ceux-ci pourraient conduire à une crise bien plus profonde, systémique et durable encore. La transformation des économies vers des modèles durables devient désormais une impérieuse nécessité.

C'est dans ce contexte instable et mouvant que s'inscrit l'adoption, après une large concertation, du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028.

Les priorités de l'Occitanie

Dans un contexte qui a profondément évolué, la Région Occitanie se doit de repenser et réévaluer sa stratégie à l'aune de ces bouleversements pour réaffirmer son ambition, créer les emplois de demain et conduire les transitions structurelles qui s'imposent pour relever les défis du dérèglement climatique, de la souveraineté, de la digitalisation, des attentes sociétales….

La **Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Ecologique** constitue une démarche globale en matière de recherche et d'enseignement supérieur, de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, d'orientation, de formation professionnelle, de tourisme et d'agriculture, pour les 6 prochaines années, dont les grands enjeux sont les suivants :

- **Accroître notre souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire**
- **Accélérer la transformation du modèle économique régional et préparer les compétences de demain**
- **Faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe et renforcer son rayonnement par la force de l'innovation,**
- **Offrir à tous (femmes, hommes, territoires) les conditions de la réussite et lever les freins à l'emploi**.

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) constitue l'un des 4 piliers de cette stratégie avec le Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI), le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) et le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL).

Le SRDEII définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'économie sociale et solidaire. Il fixe également les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Une stratégie bâtie collectivement

Son élaboration a fait l'objet d'une large concertation réalisée sur l'ensemble du territoire régional avec l'ensemble des acteurs et partenaires économiques :

- 13 réunions territoriales de concertation communes au SRDEII, au CPRDFOP, et au SRDTL, autour de 39 ateliers organisés dans chaque département (Albi, Auch, Carcassonne, Cahors, Foix, Mende, Montauban, Nîmes, Perpignan, Rodez, Tarbes, Toulouse et Montpellier) qui ont mobilisé près de 1300 participants ;
- 2 réunions de concertations thématiques à Montpellier le 22 mars et à Toulouse le 7 avril 2022 qui ont mobilisé plus de 300 participants pour contribuer aux orientations et aux priorités en matière de développement économique et agricole, de formation et orientation professionnelle et de tourisme ;
- Plus de 100 contributions ont été adressées à la Région via la plateforme de concertation en ligne ou par d'autres canaux (courriers, mails) pour l'ensemble des schémas contribuant à cette stratégie.

Pour répondre aux enjeux de la stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique, 3 grandes orientations en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation sont identifiées :

- **1er défi : Nous voulons accroître la souveraineté et la performance globale de l'économie régionale**

La crise de la Covid-19 a mis à l'épreuve la capacité de notre économie à répondre à des chocs externes. En impactant fortement les secteurs de l'aéronautique, du tourisme et l'agroalimentaire qui constituent les moteurs de l'économie régionale, elle a mis en évidence le risque que peut présenter une économie insuffisamment diversifiée. Elle a également mis en exergue la dépendance industrielle et technologique de l'économie française et la fragilité de certaines chaînes de valeur mondiales. Avec la guerre en Ukraine, ce sont désormais les dépendances énergétiques et alimentaires qui apparaissent davantage.

En conséquence, l'enjeu est désormais de construire une économie régionale plus résiliente, plus agile et globalement plus performante. Cela suppose de pouvoir bâtir une économie plus souveraine, diversifiée, dotée d'un socle industriel et agricole fort, capable de maîtriser ses dépendances sur les produits stratégiques mais également d'être présente sur les marchés d'avenir en s'appuyant sur un écosystème d'innovation fort, des compétences et des technologies de pointe. Enfin il s'agit de renforcer l'ouverture à l'international de l'économie régionale pour construire une économie plus exportatrice et consolider les entreprises avec des marchés diversifiés.

- **2ème défi : Nous voulons accélérer la transformation du modèle économique régional**

Des mutations profondes sont en cours, nécessitant de faire évoluer les modèles de développement :

- Le changement climatique et la crise énergétique rendent urgentes les transformations nécessaires pour aller vers une économie plus vertueuse, économe en énergie, limitant son impact environnemental tout en étant créatrice d'emplois.
- La crise sanitaire a fortement accéléré le processus de digitalisation de la société et fait peser le risque d'une économie à deux vitesses si le virage de la transformation numérique n'est pas rapidement pris par les TPE et les PME.
- Le contrat social issu de la période de l'après-guerre, fondé sur une croissance continue pour assurer la prospérité de tous, demande à être redéfini à l'aune des contraintes environnementales et des nouvelles attentes sociétales. Les citoyens, notamment les plus jeunes, sont davantage en quête de sens et attendent de la part des entreprises, plus qu'une rémunération ou une carrière. De plus en plus, les entreprises prennent conscience du rôle qu'elles doivent jouer tant en matière environnementale que sociale. Un mouvement de fond tend à s'opérer autour de démarches volontaires d'entreprises souhaitant évoluer vers des modèles de développement plus respectueux des femmes et des hommes et de l'environnement.

La Région souhaite être actrice de ces transformations, jouer son rôle d'aiguillon pour accélérer au sein des entreprises, en particulier des PME, les transformations environnementales et énergétiques, les transformations digitales et sociétales.

- **3ème défi : Nous voulons impulser la dynamique économique dans tous les territoires**

Les dynamiques de développement démographique et économique sont fortement différenciées au sein de l'Occitanie. Les deux espaces métropolitains constituent des moteurs essentiels du développement régional, qui concentrent des fonctions supérieures (enseignement et recherche,

santé, culture, innovation) et apportent des ressources à l'ensemble des habitants de la région. Ainsi, la moitié des emplois salariés de la région sont concentrés sur les deux métropoles.

Toutefois, leur dynamisme ne profite pas nécessairement aux autres territoires de la région. Les travaux du SRADDET Occitanie 2040 ont mis en évidence l'accroissement des écarts entre les espaces métropolitains et les autres territoires, engendrant des déséquilibres dommageables tant pour les espaces métropolitains que pour les espaces ruraux et de Massifs, les premiers courant le risque d'une saturation (rareté du foncier, consommation de ressources, congestion routière…), les seconds celui d'un décrochage.

Le dynamisme de l'économie régionale n'est en outre pas toujours un facteur de cohésion sociale et territoriale. En Occitanie, des territoires attractifs et dynamiques coexistent avec des secteurs où se concentrent des situations de précarité, de chômage et de pauvreté que la croissance économique ne permet pas de résorber. Enfin, les effets d'entraînement ne sont pas automatiques entre les économies métropolitaines et les autres économies territoriales, de même qu'il n'y a pas non plus de relation directe entre une spécialisation économique donnée et le bien-être des habitants d'un territoire.

Au regard de ces constats, le SRADDET Occitanie 2040 a clairement identifié le rééquilibrage du développement régional en Occitanie comme un enjeu majeur pour assurer la soutenabilité à moyen-long terme des moteurs métropolitains et redynamiser certains territoires, notamment ruraux. Pour répondre à cet enjeu, les priorités d'actions du SRDEII consistent à assurer le développement et le renouvellement des activités économiques sur tous les bassins d'emplois, en particulier sur les plus fragiles, accompagner une agriculture durable et compétitive qui renforce le tissu socio-économique des zones rurales, favoriser le développement d'un tourisme durable source de richesses et d'emplois non délocalisables.

Seule la mobilisation collective des acteurs socio-économiques régionaux permettra de relever ces défis. A l'image de la concertation qui a permis de construire les orientations stratégiques du SRDEII 2022-2028, la Région souhaite renouveler les espaces de dialogue et co-construire l'ensemble des initiatives et politiques à mener en Occitanie. Il est important de faciliter les relations entre les différents écosystèmes à l'échelle régionale et locale : relations PME-PMI-ETI et Grandes Entreprises ; réseaux métropolitains / territoires ; Industrie / enseignement / recherche ; agriculture / entreprises de transformation ; réseaux de transports / déploiement des activités économiques ; formation-orientation / métiers de l'entreprise.

La capacité des acteurs du territoire à unir et coordonner leurs forces a été, une nouvelle fois, démontrée durant la crise sanitaire : des réponses collectives, agiles, ont été conçues et mises en œuvre pour faire face à des difficultés inédites. La Région est attachée à ce dialogue permanent avec les acteurs économiques et sociaux, les collectivités, l'Etat… Le « pack Occitan » fera ainsi la démonstration de sa force, de son courage, de son intelligence collective pour assurer sa transition qui ne doit pas rester un défi mais devenir une réalité.

1er défi : Nous voulons accroître la souveraineté et la performance globale de l'économie régionale

Priorité 1 : Renforcer la souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire de l'Occitanie

Diagnostic et Enjeux

Plusieurs grandes filières industrielles constituent des marqueurs de l'identité régionale. Adossées à des écosystèmes de recherche et d'innovation performants et reconnus, elles constituent des facteurs d'attractivité et de rayonnement, de performance de l'économie régionale mais également de souveraineté industrielle.

La crise sanitaire Covid-19 a replacé au cœur des débats les questions de souveraineté, de dépendance sur des produits industriels, de relocalisations d'activités industrielles stratégiques à l'échelle européenne et nationale. Elle a mis en exergue l'urgence de la reconstruction d'une base industrielle solide. L'industrie demeure en effet un des principaux moteurs de l'activité économique en termes de valeur ajoutée et d'emploi, elle exerce un effet d'entraînement puissant sur l'ensemble des activités, en particulier par ses consommations intermédiaires. C'est également un puissant levier pour maintenir de l'activité et de l'emploi sur les territoires hors des métropoles. La préservation d'une base industrielle doit englober la sécurisation de l'outil de production mais également celle des approvisionnements et des compétences. Elle suppose également une dynamique de maintien et de captation des activités économiques en agissant sur l'attractivité des territoires et leurs atouts : offre foncière, main d'œuvre, infrastructures et services, proximité des marchés, fournisseurs, coopération industrielle, cadre de vie...

La souveraineté industrielle ne peut s'incarner sans la performance, la compétitivité technologique. Elle ne signifie pas un fonctionnement en autarcie, mais appelle au contrôle des briques technologiques clés de chaque domaine. L'action régionale devra particulièrement servir des secteurs d'activités ciblés considérés comme stratégiques. A cet effet, la Région s'appuiera notamment sur l'étude menée sur le « Métabolisme économique régional », sur les réflexions prospectives réalisée sur différentes filières ainsi que sur les travaux de la Stratégie Régionale d'Innovation Occitanie (SRI).

Par ailleurs, la guerre en Ukraine met en lumière les fragilités du système énergétique européen, reposant en grande partie sur l'importation de gaz et de pétrole. Dans un contexte déjà marqué par de fortes tensions sur les prix et une inflation liée au dynamisme de la reprise mondiale à la sortie de la crise sanitaire, cette crise récente a mis en lumière les difficultés de la production électrique française, liées à la baisse de la production du parc nucléaire. Il est également à craindre que les sécheresses de plus en plus fréquentes ne constituent un nouveau facteur de diminution de la production énergétique (hydraulique mais aussi nucléaire) dans les années à venir. Ces éléments concourent à une fragilisation du système énergétique français, et a un renchérissement des prix à moyen et long terme. La recherche d'une souveraineté énergétique, basée sur la sobriété dans les usages et sur une production locale d'énergie renouvelable est donc un enjeu de sécurité, de compétitivité et de protection vis-à-vis d'une inflation prévisible des coûts. Cette souveraineté se traduira par un développement de l'économie et de l'emploi lié à l'essor de l'activité autour des énergies renouvelables. Elle permettra en outre aux entreprises de profiter d'une avance technologique sur les nouvelles filières, comme l'hydrogène, l'éolien flottant, les mobilités durables mais également sur les marchés émergents comme le recyclage-réemploi associé au démantèlement des installations en fin de vie.

En matière de souveraineté énergétique, environ 20 % de la production d'énergies renouvelables française est issue du secteur agricole, soit 3,5 % de la production globale d'énergie. Le développement des énergies renouvelables est une source de complément de revenu pour les agriculteurs. Que ce soit dans le domaine de la méthanisation ou de l'agrivoltaïsme, l'enjeu sera d'intégrer le développement des énergies renouvelables dans le système agricole et alimentaire dans son ensemble, de prévenir les conflits d'usage avec la « terre nourricière » en offrant des solutions adaptées.

La souveraineté alimentaire constitue un autre enjeu majeur. En effet, pour un nombre encore trop important de citoyens, « bien manger » signifie d'abord manger à sa faim. Un Français sur cinq a du mal à se nourrir sainement trois fois par jour, pour des raisons financières. Œuvrer pour l'accessibilité d'une alimentation de qualité pour l'ensemble des habitants d'Occitanie est un enjeu d'équité et de santé publique, mais permettre à tous de choisir leur alimentation est aussi un formidable levier de création de lien social, d'insertion, de réalisation de soi… La Région Occitanie a adopté fin 2018 son Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie. Il porte les attentes des 100 000 citoyens qui ont participé à son élaboration et se sont exprimés en faveur d'un modèle alimentaire respectueux de la santé humaine, des producteurs, de l'environnement, du bien-être animal.

La crise sanitaire et la crise en Ukraine ont également mis en exergue la nécessaire résilience des systèmes agricoles et alimentaires. De nombreuses pénuries alimentaires ont notamment marqué les esprits. Le Plan Alimentation fixe l'ambition de favoriser une souveraineté alimentaire régionale, c'est-à-dire le droit des populations d'un territoire à décider collectivement de leur système agricole et alimentaire tout en maîtrisant le lien au territoire, à la santé, à l'environnement, à l'emploi et au climat, avec la finalité claire de servir l'intérêt commun et en rendant accessible à toutes et tous une alimentation de qualité. L'enjeu est également de transformer les productions agricoles en Occitanie afin de conserver et créer de la valeur ajoutée sur les territoires grâce à un maillage des industries agroalimentaires en cohérence avec le développement des filières locales.

Au regard de ces enjeux, la Région se donne pour ambition de remplir les objectifs suivants :

SOUTENIR LES ACTIVITES STRATEGIQUES A L'ECHELLE DES TERRITOIRES OU DES FILIERES REGIONALES

Action 1 : Identifier et soutenir les entreprises pivots, structurantes par filière et territoire

Certaines entreprises constituent des pivots stratégiques, soit à l'échelle d'une filière (par leur positionnement dans la chaîne de valeur, leur savoir-faire ou leur technologie) ou à l'échelle d'un territoire (par leur impact sur l'emploi et par diffusion sur l'économie résidentielle ou la sous-traitance locale). Pour accompagner au mieux les projets à fort impact (création d'emplois, innovation de rupture, relocalisation, impact territorial) de ces entreprises, la Région Occitanie mettra en place un dispositif de soutien spécifique en intervenant sur l'ensemble des leviers déterminants : ressources humaines, innovation, export, investissement… via des subventions, avances remboursables, interventions en haut de bilan : **le Contrat 3S (Stratégique, Structurant, Souveraineté).**

En outre, pour les projets les plus complexes, la Région proposera de réunir auprès des entreprises concernées, dans le cadre d'un comité stratégique local, l'ensemble des partenaires pouvant contribuer à lever les freins à leur développement.

Action 2 : Appuyer le développement des filières industrielles régionales structurées ou émergentes

Les dynamiques collectives des entreprises, autour d'enjeux partagés, sont souvent déterminantes pour bâtir des réponses adaptées. En partenariat étroit avec les acteurs concernés (entreprises, pôles, clusters, syndicats professionnels, Etat…), la Région poursuivra, dans le cadre de **Contrats de filière,** la structuration et le développement des filières stratégiques, qu'elles soient matures ou émergentes : aéronautique, spatial, santé, agroalimentaire, numérique, mobilités intelligentes et durables, eau, habitat durable, industries culturelles et créatives... Il s'agira, dans le cadre de ces contrats, d'aider les filières, à répondre aux enjeux auxquels elles seront confrontées dans les années à venir, en particulier les enjeux liés aux transformations environnementales, énergétiques et digitales mais également aux enjeux de formation et de recrutement.

Elaborés en concertation avec les acteurs des écosystèmes régionaux et en lien étroit avec les stratégies nationales et européennes, ces contrats définiront la feuille de route des filières pour les 5 ans à venir et feront l'objet d'une animation régulière, d'un bilan et d'une évaluation. Par ailleurs, ils constitueront le socle des Comités stratégiques de filière, instances d'échange et d'expression des besoins des entreprises régionales. Pour faire vivre les contrats de filière, des groupes de travail pourront émerger sur des besoins exprimés par les industriels en vue de définir des actions dédiées.

Le soutien aux activités économiques pour l'Occitanie passera aussi par le développement de capacités régionales de financement des projets les plus stratégiques pour le territoire.

Action 3 : Un fonds souverain régional de 400 M€

La Région veillera à ce que les entreprises régionales, stratégiques ou à fort potentiel, puissent conserver les moyens de se développer en toute indépendance ; ceci en poursuivant, en partenariat avec les opérateurs financiers et les banques publiques (Banque Européenne d'Investissement et Bpifrance), le déploiement d'instruments financiers de consolidation de haut de bilan et de financement long terme.

La Région met en place un fonds souverain partenarial, dont l'ambition est d'accompagner l'innovation, la transformation industrielle, ainsi que la souveraineté économique et énergétique. Celui-ci se déclinera en plusieurs véhicules complémentaires, gérés par les acteurs compétents de notre région :

- L'**ARIS**, Agence Régionale des Investissements Stratégiques, mise en place au plus fort de la crise sanitaire pour répondre aux enjeux de **souveraineté industrielle**, verra sa capitalisation renforcée avec les partenaires pour atteindre l'objectif de 50 M€ ;
- En complémentarité avec l'ARIS, la nouvelle société de gestion **OCCTE** développera un fonds dédié aux enjeux de **transformation industrielle**, visant les 50 M€ en gestion ;
- Quant à la **transition** et la **souveraineté énergétique**, OCCTE développera un fonds dédié aux infrastructures de production d'énergie renouvelable et l'outil FITEEO pour le soutien à la transition énergétique, d'une volumétrie globale de 200 M€ ;
- Les fonds historiques seront réalimentés (IRDI…) à hauteur de 50M€ ;
- Enfin, la Région a à cœur de développer le financement citoyen avec des outils tels qu'**Epargne Occitanie** dédié au tissu économique local ou un fonds citoyen dédié aux développements des énergies renouvelables qui sera développé par l'AREC. La volumétrie globale sera d'environ 50 M€.

Ce fonds souverain partenarial avoisinera ainsi les 400 M€, au plus près des territoires.

Enfin, en parallèle du fonds souverain, la Région poursuivra son soutien au tissu économique local pour :

- Faciliter le **financement des TPE-PME locales** via la **garantie bancaire « FOSTER 2 »**, qui permettra dans la période de remontée des taux d'intérêts, de faciliter le financement bancaire avec un spectre large ; d'une volumétrie de 100 M€, ce fonds sera financé par 75 M€ de fonds FEDER ;
- Accroître le soutien à l'**innovation**, par deux nouveaux fonds de capital-amorçage et capital-risque au sein de IRDI-Capital Investissement, pour un montant approchant les 100 M€ ;
- Renforcer la **filière touristique** avec le Fonds Tourisme Occitanie, 100 M€ ;
- Animer un espace de dialogue entre les opérateurs financiers : la Région s'associe à **Occitanie Place Financière** (association commune des opérateurs financiers) permettre la diffusion et l'émergence des outils les plus adaptés.

Action 4 : Créer le Prêt Régional de Souveraineté Industrielle pour accompagner les projets d'investissement des entreprises

Le contexte post-covid et la crise ukrainienne ont des conséquences directes sur les projets d'investissement des entreprises par plusieurs faisceaux croisés : désorganisation de chaîne logistique, pénurie des matières premières, augmentation des prix de l'énergie, inflation et augmentation des taux d'intérêt… Afin de soutenir les projets structurants ayant en effet d'entraînement (sur une filière économique ou un territoire) et respectant les critères du Pacte Vert, la Région se mobilise pour attribuer des **prêts bonifiés**, en complémentarité avec les financements bancaires. L'outil sera concerté avec la Banque de France, la Fédération Régionale des Banques et Occitanie Place Financière.

ORIENTER LES ENTREPRISES VERS LES APPROVISIONNEMENTS REGIONAUX ET NATIONAUX

Action 5 : Agir pour la sécurité des approvisionnements

La sécurité des approvisionnements des PME devient un enjeu de souveraineté. Afin de réduire les risques de pénurie et de variation de coûts, il conviendra d'encourager les entreprises régionales à repenser leurs approvisionnements, à les diversifier, à privilégier lorsque cela est possible les circuits courts, et à utiliser des matériaux de substitution en soutenant si besoin l'émergence de filières locales de recyclage. Dans cette perspective, les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement, les pistes de verdissement et de sécurisation ainsi que les projets de reconception de produits qui favorisent un approvisionnement régional, national, voire européen seront identifiées et des réponses concrètes seront construites.

Dans le domaine spécifique de l'agroalimentaire, il s'agira de renforcer l'approvisionnement des entreprises en matières premières agricoles régionales, sous SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine), issues de l'Agriculture Biologique ou de pratiques durables. L'accompagnement des entreprises agroalimentaires sera notamment orienté en priorité vers celles qui privilégient un approvisionnement régional, et qui s'engagent dans une transformation vers plus de durabilité, en s'appuyant notamment sur des démarches de responsabilisation sociétale. La Région s'attachera à développer des outils de transformation, conditionnement et commercialisation permettant d'apporter une valeur ajoutée à la chaine alimentaire, à rémunérer les producteurs et renforcer la structuration des filières régionales.

Action 6 : Renforcer les liens entre les acteurs industriels et leurs écosystèmes locaux
Dans l'objectif d'une meilleure maîtrise des dépendances externes, la reconnexion des entreprises industrielles avec leurs écosystèmes locaux constitue un axe d'intervention prioritaire. Il s'agit de renforcer la connaissance mutuelle des industriels à l'échelle territoriale, de favoriser les collaborations de proximité aussi bien pour identifier des fournisseurs locaux que pour faciliter la sous-traitance à l'échelle régionale. Ces rapprochements pourront être opérés dans le cadre d'animations collectives portées notamment par l'agence Ad'Occ mais s'appuieront également sur le réseau des développeurs économiques locaux. L'agence de développement sera mobilisée pour prospecter, capter, développer de nouvelles activités industrielles ou services à l'industrie stratégiques.

Une priorité sera donnée à l'identification de chaînons manquants dans les chaines de valeur des filières régionales pour mener des prospections ciblées en s'appuyant sur les atouts régionaux du secteur.

Enfin, des actions spécifiques seront menées sur la base des résultats de l'étude sur le métabolisme économique régional réalisée en 2021 en partenariat avec l'ADEME pour orienter d'avantage le système de production vers la demande locale de façon à renforcer les filières régionales, relocaliser certaines productions délocalisées et réduire les importations à fort impact environnemental.

ANTICIPER LES CRISES

La gestion de la crise sanitaire a démontré l'utilité de construire collectivement, en concertation avec les partenaires économiques, les réponses à apporter aux besoins des entreprises lorsque survient une situation de crise.

Cette méthode partenariale sera naturellement poursuivie. Pour autant, pour mieux gérer les conséquences des crises comme celles du dérèglement climatique, il convient de pouvoir davantage les anticiper : la Région organisera des temps réguliers de concertation avec les partenaires économiques (Etat, chambres consulaires, syndicats professionnels, Banque de France, pôles et clusters…) afin de partager une vision prospective des risques qui pourraient peser sur l'économie régionale et pouvoir collectivement anticiper les solutions à apporter.

Action 7 : Anticiper et traiter les difficultés des entreprises stratégiques
La prévention et le traitement des difficultés rencontrées par les entreprises régionales constituent, plus que jamais, des objectifs largement partagés. Membre de la Cellule Régionale de Veille, d'Anticipation et de Prévention animée par les services de l'Etat, la Région poursuivra son engagement en complémentarité des acteurs mobilisés sur cette problématique (Administrateurs et mandataires judiciaires, tribunaux de commerce, chambres consulaires…). La Région participe notamment à la prévention en remontant les difficultés identifiées sur le terrain par l'agence Ad'Occ, les services de la Région ou des Maisons de Région mais également en apportant, lorsque cela est possible des solutions de financement. La Région Occitanie poursuivra la mise en place de dispositifs de soutien ciblés vers les entreprises stratégiques victimes de difficultés structurelles ou conjoncturelles : aide au conseil pour l'appui d'experts, financement à effet de levier en cas de capacité de rebond… Les services de la Région et de l'agence Ad'Occ seront également mobilisés pour identifier au plus tôt les entreprises en difficulté et les orienter vers les partenaires les plus adaptés selon le niveau de difficulté. L'agence Ad'Occ sera mobilisée, lorsque les difficultés le nécessitent, pour la recherche de repreneurs.

Action 8 : Contribuer à la sécurité économique et numérique des entreprises
L'intégration croissante des technologies du numérique dans les échanges économiques et les processus de production et d'innovation, et l'accroissement des tensions géopolitiques rendent de plus en plus prégnantes les questions de sécurité économique. Dans ce contexte, les PME sont les plus vulnérables et peuvent voir leur existence menacée par des agressions de toute nature. Pour prévenir ces difficultés, il est nécessaire de mener des actions de formation et sensibilisation des salariés et des étudiants sur les enjeux de sécurité économique ; en outre, la Région développera, au travers de la plate-forme Cyber Occ (cf action 14), un appui aux PME sur les questions de Cybersécurité.

De plus, en lien avec les services de l'Etat, la Région veillera à ce que les investissements étrangers en région ne présentent pas de menace sur la souveraineté économique.

REPONDRE AUX BESOINS EN COMPETENCES DES ENTREPRISES POUR SOUTENIR LEUR DEVELOPPEMENT

Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2028 se fixe notamment l'objectif de lever les freins à l'emploi et rendre attractifs les métiers en tension. Cela fait écho aux objectifs du Pacte pour l'Embauche adopté en mars 2022 par la Région Occitanie. En effet, face aux tensions de recrutement, les femmes et les hommes doivent être accompagnés pour pouvoir trouver un emploi en levant les freins qui entravent leur insertion professionnelle. Dans le même temps, il est nécessaire d'aider les entreprises dans leur stratégie RH pour attirer et entretenir les compétences des salariés, les fidéliser en développant la qualité de vie au travail. C'est un enjeu de performance économique mais également d'épanouissement personnel. Enfin, pour le dynamisme de l'économie et le bien-être des individus, une information claire et accessible à tous sur les métiers est indispensable.

Il s'agira ainsi de :

- Accompagner les entreprises dans leur **stratégies RH** : formation des salariés, stratégie RH permettant la fidélisation des salariés, appui au recrutement....
- Mettre en place des formations au plus près des besoins des entreprises en ayant une analyse par secteur très précise, en lien avec les contrats de filière, en développant les AFEST (actions de formations en situation de travail...)
- Instaurer un dialogue avec les entreprises sur le recrutement, la formation, l'attractivité des métiers via des équipes dédiées de l'agence de développement économique et de la Région ayant une offre de service globale,
- Mieux communiquer sur les métiers qui recrutent via des manifestations (salons TAF, jobdatings...) et via des modes innovants,
- **Dynamiser l'Orientation scolaire**, en incluant davantage le monde économique notamment via le Mentorat et le tutorat,
- Lever les freins matériels entravant l'accès à l'emploi et la formation en garantissant une rémunération et en agissant sur les problématiques d'hébergement, de restauration auprès des stagiaires de la formation professionnelle, notamment les plus fragilisés.
- Aller plus loin, via le **Pacte pour l'Embauche**, en accompagnant les demandeurs et repreneurs d'emploi sur les questions de mobilité, en mettant en place une aide à la garde d'enfants, en créant le Revenu écologique Jeune.
- Agir sur l'acquisition de compétences comportementales (softs skills...) aujourd'hui davantage recherchées par les entreprises que les compétences techniques
- Proposer des formations flexibles, réactives, sur-mesure par rapport aux besoins des entreprises.

ASSURER LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE AGRICOLE

La souveraineté alimentaire agricole passe par le développement d'une agriculture régionale plus durable et une meilleure prise en compte des attentes des consommateurs, la préservation du potentiel productif agricole, la structuration d'une offre alimentaire régionale et le renforcement de la place des produits régionaux dans les circuits de distribution, et de la restauration collective, privée ou publique, le développement de projets de proximité… La Région se donne également pour objectif d'accroitre le revenu des agriculteurs.

Dans le cadre du Pacte Vert et son Plan Alimentation, la Région agit concrètement pour relocaliser l'alimentation selon un nouveau modèle de développement, accompagne la transition agro-écologique pour une alimentation durable et favorise les rapprochements entre la production agricole et les réseaux de transformation et de distribution.

Action 9 : Soutenir les projets transformation et de relocalisation d'activité
Il s'agira de prioriser les actions sur la transformation et la relocalisation de produits agricoles et agroalimentaires dans les territoires pour conserver et créer de la valeur ajoutée. Les outils mis en place auront ainsi pour objectif de favoriser le développement des circuits et la transformation de produits dans les territoires ainsi que l'adjonction d'activités complémentaires de produits ou services à plus forte valeur ajoutée auprès des agriculteurs afin de leur assurer un complément de revenu (à titre d'exemple, l'agritourisme).

Action 10 : Déployer le Plan régional « Protéines végétales »
Le plan « Protéines végétales » vise à limiter la dépendance protéique de l'Occitanie vis-à-vis de l'extérieur et permettre de développer une filière porteuse en débouchés (développement, diversification, emploi, circuit court) à la fois pour l'alimentation humaine et animale, en assurant un revenu équitable aux agriculteurs. La Région s'attachera à renforcer la structuration de cette filière émergente en Occitanie en poursuivant l'accompagnement de la démarche multi-partenariale FILEG, à favoriser le développement d'acteurs de l'aval, à faire évoluer les pratiques d'élevage dans l'objectif d'améliorer l'autonomie protéique…

Priorité 2 : Développer l'ouverture internationale des entreprises

Diagnostic et Enjeux :

L'export est un des leviers principaux de croissance pour les entreprises. Il permet une moindre dépendance vis-à-vis du marché national mais également une réduction des risques en les répartissant sur plusieurs marchés. Il permet également l'accès à des marchés porteurs et dynamiques et d'orienter ses ventes là où la croissance est la plus forte. Le développement à l'export constitue aussi une source d'évolution pour l'entreprise : augmentation du chiffre d'affaires, hausse de la productivité et de la compétitivité, amélioration des marges, augmentation du nombre de salariés. Les entreprises exportatrices sont aussi des entreprises plus solides, plus confiantes, plus dynamiques, plus innovantes et qui s'adaptent plus facilement.

Néanmoins, l'internationalisation présente certes des opportunités mais également des risques qui freinent les TPE : exporter sur un nouveau marché engendre nécessairement des investissements ou des coûts supplémentaires à court terme (comme les frais de prospection ou le recrutement de salariés qualifiés) tandis que la rentabilité n'intervient qu'à moyen terme.

La région Occitanie dégage structurellement un excédent commercial (4,98 milliards € en 2021, malgré l'impact de la crise sanitaire) alimenté essentiellement et historiquement par l'industrie aéronautique et spatiale (54% de l'ensemble des exportations de l'Occitanie) et le secteur agricole et viticole (7% de l'ensemble des exportations d'Occitanie). Pour autant, ces performances sont essentiellement le fait de quelques grandes entreprises. Une très faible part de PME d'Occitanie exportent. En outre, sur 10 600 entités exportatrices identifiées, toutes tailles confondues, 61 entreprises (les plus importantes avec un effectif au-delà de 5 000 salariés), soit 5,7% d'entre elles, représentent 53% des exportations.

La taille des structures, l'absence fréquente de stratégie internationale dès le départ, le défaut d'un accompagnement adapté, leur capacité d'investissement à long terme à l'export, mais aussi le manque d'adaptabilité aux évolutions économiques sanitaires et sociétales figurent parmi les freins à lever pour amplifier le développement de ces entreprises sur les marchés étrangers.

Dans un contexte international marqué par les crises récentes, la Région Occitanie et les opérateurs régionaux doivent, plus que jamais, accompagner les TPE-PME pour faire croître leur part dans l'export de l'Occitanie et leur nombre sur les marchés internationaux tout en intégrant les problématiques et exigences de préservation des ressources, de l'environnement et de décarbonation de l'économie. L'objectif sera notamment de doubler progressivement le nombre annuel d'entreprises primo-exportatrices.

MIEUX INTEGRER L'INTERNATIONAL DANS LA PRATIQUE ET LA CULTURE DES ENTREPRISES

Action 11. Inciter les entreprises à intégrer l'export dans leur stratégie

Pour améliorer la détection et l'information des entreprises régionales, il est proposé de mettre en place un « Kit Export » et des « Permanences Export » de la Team France Export Occitanie (TFEO) : les entreprises auront, grâce au « Kit export », un guide du « comment faire de l'export » et « qui fait quoi en région » ; par ailleurs les membres de Team France Export (Ad'Occ, Business France, CCI Occitanie, Bpifrance et la Région) se mobiliseront un jour par mois pour répondre aux questions des entreprises.

Préparer les futurs cadres « Export »

Afin que les entreprises pensent « export » dès leur création, la Région, la Team France Export Occitanie et ses partenaires se mobiliseront pour mieux sensibiliser et préparer les TPE/PME régionales à l'export, et en priorité les primo-exportateurs, et pour détecter les PME innovantes à fort potentiel « export ». Il s'agira également de mener des actions de sensibilisation auprès des étudiants, futurs cadres ou dirigeants pour les inciter à penser « international » : il est proposé de développer une plateforme numérique d'offres et de demandes de stages « export » (la Team France Export Occitanie ira présenter ses actions et missions aux étudiants pour sensibiliser et préparer les futurs responsables export/dirigeants de demain) et de créer un Prix « Jeunes et Export Occitanie » qui récompensera des étudiants qui mènent un projet export, des entreprises qui recrutent un VIE…

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES REGIONALES VERS UNE INTERNATIONALISATION PERFORMANTE ET PERENNE

Action 12. Proposer un « Parcours Export » aux PME

La Région poursuivra le soutien au développement à l'export des entreprises avec des dispositifs financiers adaptés, complémentaires des outils nationaux, l'ambition collective étant de doubler, le nombre d'entreprises régionales primo-exportatrices. La priorité de la Région est d'agir pour le renforcement des moyens humains dédiés à l'export afin que les entreprises, y compris les plus jeunes, se dotent des compétences RH nécessaires ou d'un Volontaire International en Entreprise (VIE) pour aller au-delà des simples opportunités et s'engager dans de véritables stratégies à l'international. Il s'agira également de préparer les entreprises sur les volets sécurisation et digital notamment. Chaque membre de la TFEO mobilisera ses compétences pour accompagner individuellement et sur mesure les entreprises à chaque étape de leur développement à l'international.

Expérimenter un « Accélérateur Export »

Pour les entreprises à fort potentiel, un accompagnement spécifique, collectif et individualisé, de type « Accélérateur Export », sera expérimenté : une trentaine d'entreprises seront sélectionnées chaque année pour suivre un programme sur mesure, comprenant des réunions collectives avec toute la promotion et un accompagnement individuel.

Améliorer la coordination entre les acteurs régionaux de l'export

La Région Occitanie et la Team France Export Occitanie sont désormais bien identifiées dans le paysage de l'export. Leurs actions doivent maintenant être renforcées et coordonnées pour répondre au mieux aux attentes des entreprises. Cette coordination devra s'appuyer sur une formation accrue et approfondie des développeurs « export » et des développeurs économiques du territoire. Les actions et missions de la TFEO feront l'objet d'un programme annuel commun diffusé auprès des entreprises, lesquelles pourront ainsi prendre connaissance des missions, salons et manifestations organisées par les acteurs de l'export en région. La constitution de « Clubs Pays » permettra de proposer des appuis dans les pays d'exportation et d'identifier un réseau d'experts-pays en région sur certains pays cibles.

PROMOUVOIR L'EXCELLENCE REGIONALE ET PARTICIPER AU RAYONNEMENT DE L'OCCITANIE A L'ETRANGER POUR ATTIRER DES PROJETS INTERNATIONAUX

Action 13. Promouvoir les savoir-faire régionaux, les territoires d'exception, les produits locaux, l'excellence industrielle et le rayonnement de la région

Il s'agira tout d'abord de promouvoir les savoir-faire régionaux, l'excellence industrielle et les territoires associés en développant des outils de communication, en soutenant l'organisation de salons industriels en région, en déployant la marque « **Fabriqué en Occitanie** », en favorisant le rapprochement des entreprises régionales avec des laboratoires étrangers ainsi que le rapprochement des laboratoires régionaux avec des entreprises étrangères. Cette action passera aussi par une stratégie évènementielle harmonisée (REGAL, évènements agricoles…) en concertation avec les acteurs locaux ; elle mettra en avant les achats en circuits courts et en restauration collective, les produits et évènements locaux, les territoires d'exception… Il s'agira enfin de permettre aux entreprises régionales de rayonner sur la scène européenne et mondiale en s'appuyant notamment sur Ad'occ, Occitanie Europe et les Maisons de la Région à l'étranger, pour leur permettre de saisir les opportunités de croissance et de notoriété (business, lobbying, partenariats, financements…).

Renforcer la notoriété, l'image et l'attractivité de l'Occitanie

La Région Occitanie souhaite mettre en place une stratégie offensive de développement de sa notoriété et de son rayonnement, tant sur le plan national qu'international. Pour cela, elle pourra s'appuyer notamment sur sa marque « Sud de France » (près de 2.000 adhérents et plus de 12.000 produits référencés), véritable outil régional de promotion des productions agricoles, agroalimentaires et viticoles de l'Occitanie, afin de définir une stratégie commerciale de promotion collective pour le marché domestique mais également pour les marchés à l'export.

Par ailleurs, la Région pourra également s'appuyer sur la forte montée en puissance de « l'Occitanie » et la demande d'engagement participatif qu'elle suscite auprès des acteurs économiques. Il conviendra aussi de capitaliser sur les territoires touristiques bénéficiant d'une notoriété internationale déjà reconnue et affirmée (Pont du Gard, Cité de Carcassonne, Lourdes…) ainsi que de la présence de certains groupes régionaux comme Pierre Fabre et sa marque Avène, afin de construire des plans d'actions en direction des principaux marché cibles.

Cette stratégie à l'international devra permettre de favoriser la visibilité des entreprises et de soutenir leur développement économique, de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire régional et enfin de développer une culture commune à l'ensemble des opérateurs économiques régionaux en faveur de l'attractivité de l'Occitanie en France et à l'étranger.

Enfin, la Région déploiera une politique complète de soutien à l'implantation d'entreprises exogènes : dispositif spécifique d'accompagnement, sécurisation d'opportunités foncières pour les projets stratégiques, développement d'écoles d'envergure internationale…

Priorité 3 : Anticiper les marchés d'avenir pour créer les emplois de demain

Diagnostic et Enjeux

La compétitivité de l'économie régionale et la création de nouveaux emplois de qualité à forte valeur ajoutée dépendront de notre capacité à positionner la région sur les filières d'avenir et à favoriser l'émergence de nouveaux leaders. Intelligence Artificielle, Technologies quantiques, Eolien Flottant, Hydrogène vert, Electronique de puissance, Biotechnologies… sont autant de segments de filières à fort potentiel de développement et de souveraineté pour lesquels l'Occitanie dispose de nombreux atouts à valoriser et conforter, en particulier en encourageant et en accompagnant les dynamiques d'innovation.

En matière d'innovation, l'Occitanie apparaît comme une région performante à l'échelle européenne (Strong+ selon le *Régional Innovation scoreboard*) ; elle compte parmi les leaders à l'échelle nationale avec les régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Elle dispose d'un écosystème très dense qui constitue un atout à l'échelle nationale et européenne : des structures académiques ou de transfert (SATT, CRITT…), des structures en charge de l'animation des filières mais également des incubateurs et technopoles. Elle représente 12 % de la Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) totale de la France et enregistre l'un des plus grands efforts de recherche en pourcentage de son PIB (3,5 %). La région Occitanie se place en 3ème position des régions françaises en termes de dépenses intérieures de R&D des entreprises et des administrations. L'Occitanie accueille plus de 10 % des effectifs totaux de chercheurs en ETP en France avec un nombre total de 34 000 chercheurs et se place au 3ème rang national en termes de nombre d'étudiants (260 000).

Instance partenariale de l'écosystème régional de recherche et d'innovation qui associe à la fois le monde académique et les entreprises, la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) de l'Occitanie permet d'assurer la visibilité à l'échelle européenne des écosystèmes de RDI et ainsi la participation des acteurs régionaux sur des projets européens partenariaux à grande échelle. Renouvelée en avril 2021, elle définit les domaines stratégiques d'Innovation (DSI) prioritaires sur lesquels les dispositifs régionaux, nationaux et européens sont fléchés prioritairement. Ainsi, ce sont 8 DSI qui ont été identifiés pour cette nouvelle période : Alimentation saine, durable et territorialisée ; Eaux : Economie et gestion maitrisée, usages et risques ; Economie du littoral et de la mer ; Santé, bien être & bien vieillir ; Mobilité intelligente et durable ; 3 DSI avec mission transversale : Matériaux intelligents et durables, et procédés associés ; Transition énergétique des territoires et de l'économie régionale ; Big data, IA, cybersécurité.

Pour chacun de ces DSI, des groupes de travail visent à faire émerger des actions et projets structurants, répondant aux enjeux de chaque domaine et présentant un fort impact économique pour le territoire. Elle assure en continu une réflexion prospective sur les futures pistes de spécialisation en cohérence avec celles déjà identifiées pour la période 2021 - 2027.

Avec les « Défis clés », la Région accompagne les chercheurs d'Occitanie dans des domaines stratégiques, choisis pour leur fort potentiel d'innovation, la densité de chercheurs (plusieurs centaines) et la qualité des travaux scientifiques menés. Biodiversité, hydrogène vert, risques infectieux et vecteurs, et technologies quantiques sont les 4 premiers « Défis clés » lancés en 2020. Onze autres dynamiques ont été lancées en 2022 : eau, viticulture et œnologie, sciences du passé, cybersécurité, observation de la terre, mobilité intelligente et durable, robotique, économie circulaire, biothérapies, agroécologie et photovoltaïque.

Pour investir les marchés d'avenir, plus que jamais, la collaboration entre la recherche et l'industrie doit être amplifiée, l'innovation plus massivement déployée dans les PME et diffusée dans les territoires. Il sera nécessaire d'identifier et d'accompagner de nouvelles filières à potentiel, en particulier celles pouvant répondre aux enjeux de transformation. Il s'agira également de pouvoir disposer d'une offre de financement permettant d'accompagner les développements à travers l'innovation des futurs leaders. Enfin, l'anticipation des besoins en compétences sera nécessaire pour répondre aux défis des transformations à travers notamment le Plan régional des Formation et le soutien à la formation des salariés.

ACCOMPAGNER L'INNOVATION ET FAVORISER L'EMERGENCE DES LEADERS SUR LES MARCHES D'AVENIR

Le soutien à l'innovation a pour premier objectif de permettre aux entreprises bénéficiaires, à tous les stades de leur développement, d'internaliser de nouvelles compétences et savoir-faire ou de développer de nouveaux produits et services permettant d'accompagner les transformations des filières stratégiques régionales. En matière d'instruments financiers, la palette d'intervention couvrant l'amorçage et le capital-innovation sera renforcée, en pleine correspondance avec les filières à enjeux (cf Action 3).

Il a pour second objectif de conduire plus rapidement les innovations financées à l'aide de fonds publics vers le marché. A cet effet, l'offre d'accompagnement des entreprises innovantes sera notamment orientée vers les étapes préalables à la mise sur le marché, notamment les développements complémentaires nécessaires pour adapter le produit/service innovant aux besoins d'un premier client, valider les concepts, réaliser le passage à l'échelle et faciliter les phases d'industrialisation.

Action 14. Accompagner l'innovation : de l'émergence à la mise sur le marché
Le soutien aux projets de recherche et d'innovation des PME et ETI sera poursuivi dans le cadre de dispositifs rénovés, en s'appuyant notamment sur le volet régionalisé de France 2030 contractualisé avec l'Etat. Il s'agira de proposer des dispositifs complémentaires permettant d'assurer un continuum de financement des projets d'innovation : faisabilité technico-économique, développement, preuves de concept réalisées en condition réelle opérationnelle et en lien avec un client potentiel (derniers développements nécessaires à la démonstration client), passage à l'échelle et industrialisation (financement des pré-séries et coûts d'industrialisation des produits innovants). Notamment intégrées dans le **Contrat « innovation »** et dans le dispositif Start'occ Innovation (action 16), ces aides prendront la forme de subventions, d'avances remboursables mais aussi d'interventions en haut de bilan, garantie ou prêts, via des instruments financiers.

Par ailleurs, des expérimentations pourront également être lancées pour favoriser l'émergence de tiers lieux dans les lycées agricoles comme espaces test agricoles. Ces espaces test permettent de faire émerger de nouveaux projets et favorisent la collaboration entre les services de l'agriculture et les acteurs déconcentrés en tant qu'espaces de contribution aux enjeux agricoles et alimentaires conjugués.

Enfin, une réflexion sera amorcée pour mobiliser davantage la commande publique locale pour contribuer à la maturation d'innovations, accélérer le développement de nouveaux produits et services par les entreprises régionales…

Action 15. Faire émerger les filières d'avenir et développer une vision prospective des PME et ETI

L'agence Ad'Occ et les pôles de compétitivité seront mobilisés pour poursuivre la structuration des nouvelles filières émergentes (Eolien Flottant, Hydrogène vert, Biothérapies, e-santé...) et leur développement en Occitanie. L'agence et les pôles de compétitivité seront également mobilisés dans une démarche de complémentarité pour accompagner l'émergence de nouvelles filières. En parallèle, la Région s'appuiera sur les Groupes de travail de la **SRI** et les **défis clés** pour identifier et partager avec les acteurs des écosystèmes les tendances technologiques, économiques et sociétales et permettre aux acteurs de disposer d'une vision prospective leur permettant d'anticiper les marchés de demain. Dans ce cadre, il s'agira également pour la Région de se doter d'une capacité d'observation renforcée sur le positionnement technologique du territoire, de positionner de manière régulière les thématiques qu'elle souhaite investir afin de rester « la région d'avance ».

AMPLIFIER LA COLLABORATION ENTRE RECHERCHE ET INDUSTRIE

Les interactions entre les acteurs de la recherche et le monde économique peuvent encore être développées, notamment en s'appuyant davantage sur les intermédiaires de la valorisation (SATT, organismes de recherche, incubateurs...) pour saisir pleinement les opportunités de croissance et de développement le plein potentiel d'invention et d'innovation des acteurs de la recherche, de la formation, du transfert de technologie.

Action 16. Doubler les créations d'entreprises innovantes

Au regard du potentiel économique et académique de l'Occitanie, le nombre de jeunes entreprises innovantes reste significativement en retrait comparativement à d'autres régions. La Région souhaite mobiliser les acteurs du territoire autour d'une ambition forte pour préparer les « champions de demain » : l'objectif proposé est de doubler le nombre de créations d'entreprises innovantes pour atteindre 100 créations par an. Ceci nécessitera une mobilisation de l'ensemble de l'écosystème de l'innovation (SATT, incubateurs, pôles de compétitivité…), une consolidation du dispositif humain d'accompagnement des porteurs de projets et la mise en place d'une aide ciblée, permettant d'accélérer la croissance de jeunes entreprises innovantes, le dispositif régional **Start'occ Innovation.**

Pour encourager l'émergence de projets et accompagner les entrepreneurs, de nouveaux partenariats impliquant des entreprises matures seront initiés, de nouvelles modalités de collaboration seront expérimentées.

Renforcer l'écosystème régional d'innovation

La Région poursuivra son soutien à l'écosystème régional d'innovation à travers les actions de son agence Ad'occ, l'animation de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI), le financement des pôles de compétitivité, des pôles universitaires d'innovation, le développement de partenariats resserrés avec les structures telles que les SATT, CEA Tech, IRT… Ces structures auront pour mission d'accroître les collaborations entre les entreprises et les laboratoires régionaux par un accompagnement à la mise en place de partenariats visant l'apport d'une compétence scientifique d'un laboratoire dans le cadre d'un projet de R&D porté par une entreprise, une collaboration effective basée sur du co-développement, la mise à disposition d'équipements technologiques…

La Région encouragera et renforcera la constitution et la dynamique de Pôles universitaires d'innovation sur son territoire, afin de réunir tous les acteurs locaux de la recherche

(établissements d'enseignement supérieur, organismes nationaux de recherche, SATT, incubateurs…) et les structures en charge du développement économique et de l'accompagnement des entreprises vers l'innovation, comme les pôles de compétitivité, Ad'occ… La Région s'impliquera dans des actions spécifiques portées par chaque PUI en accord avec ses priorités. Les objectifs poursuivis et les actions conduites porteront notamment sur la visibilité des compétences académiques valorisables, l'augmentation du nombre de collaborations (sous toutes les formes), le renforcement des liens avec l'ensemble de l'écosystème d'innovation…

En matière d'innovation, les « success story » sont le plus souvent le fruit de la rencontre réussie d'acteurs complémentaires, d'inventeurs qui développent de nouveaux produits et nouvelles solutions avec des entrepreneurs capables de les porter vers le marché. La Région s'appuiera également sur ses réseaux de partenaires économiques pour organiser la mise en relation entre les porteurs de projets innovants, issus des structures académiques, et des équipes d'entrepreneurs en capacité de porter commercialement et éventuellement financièrement ces projets.

Action 17. Augmenter le nombre des projets d'innovation collaborative entre laboratoires et PME

La Région souhaite accroître le nombre de projets d'innovation collaborative entre laboratoires et PME en Occitanie. A cet effet, la Région reconduira le **Contrat « innovation »** et renouvellera sa politique de lancement d'appels à projets collaboratifs, seule ou en partenariat avec l'Etat dans le cadre du volet régionalisé de France 2030. De manière régulière, la Région et l'Etat lanceront des appels à projets sur des thématiques prioritaires de la SRI ou des défis clés, afin de soutenir des projets répondant aux enjeux de transformation des filières : avion vert, mobilités intelligentes, biothérapies, IA... En particulier, de nouvelles modalités d'appels à projets seront développées pour adresser en priorité les PME situées hors des métropoles.

La Région soutiendra, dans les laboratoires publics, des projets permettant d'établir une **« Preuve de concept technologique »** : identifiés à partir de la manifestation d'intérêt d'une entreprise, ces projets viseront à démontrer la pertinence technique, voire économique, d'un produit / concept / démonstrateur, afin de convaincre les partenaires essentiels à la concrétisation du projet et à sa valorisation économique. Cette démarche sera menée en cohérence avec les stratégies de valorisation des acteurs de la recherche et de l'innovation. Dans le cadre de thématiques stratégiques pour le territoire (défis clés notamment : robotique, hydrogène, agroécologie…), il s'agira de financer des étapes de développement technologique (ressources humaines, équipements…), jusqu'au prototype, visant à faire la démonstration de la pertinence d'une compétence pour une entreprise identifiée (ou plusieurs).

FAVORISER LES DYNAMIQUES D'INNOVATION SUR TOUS LES TERRITOIRES

Selon les territoires, l'innovation ne peut être abordée de la même façon : une culture d'innovation et un accompagnement spécifique doivent être mis en place pour faire émerger les projets innovants dans les entreprises éloignées des métropoles.

Action 18. Rendre l'innovation accessible aux PME et favoriser les démarches d'innovation hors des métropoles

L'agence Ad'Occ, les acteurs de l'innovation et, plus largement, le réseau des développeurs économiques d'Occitanie dédié à l'innovation seront mobilisés pour rendre l'innovation plus accessible aux TPE et PME, à travers des actions de sensibilisation, de valorisation des bonnes pratiques. Ces démarches impliquent d'aller à la rencontre du tissu industriel local par

l'organisation d'évènements dédiés et appropriés au besoin des territoires. L'objectif visé est de permettre aux entreprises, notamment les plus petites, de sauter le pas de l'innovation en « dérisquant » leurs projets. Les dispositifs de soutien aux premières démarches d'innovation seront prioritairement dédiés aux projets situés en dehors des métropoles. Les structures d'appui à l'innovation (CRITT, PFT, CEA Tech…) seront mobilisées pour intervenir au niveau des bassins d'emploi, en lien avec les stratégies des villes universitaires d'équilibre, pour sensibiliser les PME aux enjeux de l'innovation, détecter et accompagner les projets.

Par ailleurs, la Région favorisera la mise en place de structures d'innovation ouverte dans les territoires afin de stimuler l'innovation et de développer de nouvelles solutions répondant aux besoins des industriels ou des populations (mobilité, transition énergétique…). L'enjeu est de permettre aux start-ups et PME innovantes d'être impliquées très en amont dans les processus d'innovation au contact des acteurs (industriels, grands groupes, collectivités) et de mettre en place des partenariats pour la réalisation d'expérimentations. La Région s'attachera à constituer, dans les territoires, des consortia autour d'acteurs industriels exprimant des besoins d'intégration technologique, en lien avec des start-ups et/ou PME innovantes, voire des laboratoires académiques, en capacité de développer des solutions technologiques.

ANTICIPER LES BESOINS EN COMPETENCES DES METIERS DE DEMAIN

Afin de soutenir les filières en mutation et en devenir, la Région se doit de former aux compétences d'aujourd'hui et préparer les métiers demain. **L'objectif est de créer 100 000 emplois nouveaux dans les métiers de demain et les filières d'avenir** (hydrogène vert, éolien en mer, mobilités durables, biothérapies, IA…).

Dans le CPRDFOP (orientation 1), la formation aux métiers d'avenir et de la transition écologique est un enjeu fort. Il s'agit :

- D'augmenter l'offre de formation sur les métiers verts ou contribuant à la transition écologique (notamment le programme de formation professionnelle des demandeurs d'emploi mais aussi la formation en apprentissage) ;
- De verdir l'ensemble des formations car tous les métiers présentent des enjeux en matière de transition écologique ;
- De soutenir la création d'un Campus régional Hydrogène pour le développement de la filière « Hydrogène Vert » ;
- De former plus sur les métiers du Numérique au profit des individus, de la filière et de l'ensemble des entreprises ;
- D'imaginer le futur des métiers en s'appuyant notamment sur la Cité de de l'Economie et des Métiers de Demain (CEMD), les observatoires de branches et l'intelligence artificielle ;
- Via le Revenu écologique jeune, d'inciter les jeunes à s'orienter vers les métiers verts ;
- De développer les compétences transverses pour permettre aux individus de s'adapter aux évolutions des besoins en compétences de l'économie.

Pour ce faire, la Région poursuivra les actions engagées dans le Pacte pour l'Embauche lancé en mars 2022 avec notamment le revenu régional écologique Jeunes, la construction de parcours sur les transformations écologiques, l'adaptation du Plan régional de Formations (PRF) pour cibler davantage les métiers en tension et les métiers liés à la transformation.

2ème défi : Nous voulons accélérer la transformation du modèle économique régional

Priorité 1 : Accélérer la Transformation écologique de l'économie régionale

Diagnostic et Enjeux :

L'empreinte de notre modèle économique sur notre environnement génère des désordres croissants : émissions de gaz à effets de serre, production de déchets (dont le recyclage consomme de plus en plus d'énergie), épuisement des ressources…

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 a révélé notre vulnérabilité non seulement pour nos approvisionnements extérieurs mais aussi pour le traitement de nos déchets. En parallèle, les consommateurs portent une exigence pour des services / biens plus « verts », produits en respectant l'environnement et les hommes. Enfin, la question de la raréfaction de la ressource en eau doit également être appréhendée avec anticipation, dans les process industriels, dans l'agriculture, l'agro-alimentaire, ainsi que dans les entreprises touristiques.

Face à ces enjeux globaux (crise énergétique, changement climatique, érosion de la biodiversité…), il est nécessaire que la société s'engage dans une transformation énergétique et environnementale, dont les entreprises seront totalement parties prenantes pour développer de nouvelles manières de produire, limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Dans ce contexte, les entreprises sont appelées à engager des stratégies plus durables, qui permettent également de se différencier sur les marchés. L'éco-conception, l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) proposent différentes approches complémentaires pour y répondre.

L'Occitanie est une région très agricole et touristique avec par conséquent des enjeux importants à la fois en termes de rejets de Gaz à effets de Serre (GES), de gestion des ressources (matière, eau), de biodiversité et d'artificialisation. Ces enjeux concernent également tout le secteur du BTP, la consommation énergétique du secteur bâtimentaire représentant une forte part des consommations énergétiques en région : dans un contexte de forte croissance démographique de l'Occitanie, il sera nécessaire d'une part d'agir sur l'existant (rénovation, isolation) notamment sur les bâtiments économiques tertiaires, mais également sur le neuf, et favoriser l'utilisation des matériaux bio-sourcés et du bois.

Les entreprises régionales devront également répondre aux défis sociétaux liés à la limitation de l'artificialisation des terres, ainsi que ceux liés à la Biodiversité et à l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité de la stratégie régionale biodiversité (SRB).

L'Occitanie dispose des atouts nécessaires pour réussir la transition énergétique. Elle bénéficie à la fois de ressources en matière d'Energies Renouvelables (EnR), d'une diversité de productions agricoles et forestières, de la richesse de son tissu académique, du dynamisme des PME régionales avec la présence d'acteurs clés et/ou pionniers, du positionnement d'acteurs sur des filières en émergence. Cet environnement favorable est largement conforté par le volontarisme de la politique régionale qui, dès 2017, a porté l'ambition de faire de la Région Occitanie la 1ère Région à énergie positive d'Europe à l'horizon de 2050.

Le Plan Régional d'Action pour l'Economie Circulaire (PRAEC) vise quant à lui à promouvoir les solutions basées sur le réemploi, le recyclage, la réutilisation, dans des logiques de circuit court

et d'écologie industrielle territoriale. Le Programme d'Intervention régional sur l'eau met la priorité sur les économies d'eau et accompagne des entreprises, notamment touristiques, dans la modernisation de leurs équipements pour être plus économes en eau.

Pour amplifier cette politique, l'enjeu est désormais d'accompagner la transition des principales filières industrielles régionales et d'accélérer l'émergence et le développement de nouvelles filières stratégiques axées sur la transition permettant d'apporter les solutions à l'ensemble des filières et de créer de la valeur et de nouveaux emplois durables sur le territoire. L'innovation et l'évolution des compétences sont les principaux vecteurs par lesquels ces filières pourront se développer.

Au regard de ces enjeux, la Région souhaite accompagner les entreprises, en particulier les TPE et PME, vers la réduction de leur impact environnemental et la sobriété énergétique. Il apparaît également nécessaire d'outiller les entreprises pour les aider à s'adapter aux différentes menaces liées au changement climatique. Ces accompagnements concerneront également les agriculteurs dans leur transformation vers l'agro-écologie. Par ailleurs, c'est sur les territoires, en accompagnant la mise en synergies des différents acteurs locaux que des solutions concrètes pourront être apportées sur des modèles d'écologie industrielle.

ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES STRATEGIQUES POUR ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Action 19. Soutenir le développement en Occitanie des filières stratégiques de la transition environnementale

La Région a initié une dynamique de soutien d'envergure visant à faire émerger et structurer des filières stratégiques pour réussir la transition énergétique et écologique. C'est le cas notamment des filières de l'eau, de la mer, de la mobilité intelligente et durable, et en particulier de l'hydrogène vert et de l'éolien en mer flottant pour lesquelles la Région a mis en place une animation dédiée permettant la mise en œuvre d'une feuille de route ambitieuse. Il s'agit pour la Région de conserver une avance sur la dynamique de ces filières du futur et d'accompagner la croissance des filières les plus dynamiques comme le solaire photovoltaïque dont les objectifs sont particulièrement ambitieux.

Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de recherche de souveraineté, le réemploi et le recyclage constituent un autre levier d'accélération de la transition écologique. En outre, la structuration de filières de recyclage et de valorisation des déchets représente plus largement une véritable opportunité de développement pour de nombreux acteurs économiques sur les différents maillons de la chaine de valeur des filières de recyclage des différents matériaux (collecte, démantèlement, tri, préparation, transformation, mise en œuvre des matières issues de déchets…). À la suite de l'étude stratégique régionale sur le recyclage des matériaux stratégiques en Occitanie menée en 2019-2020 dans le cadre de la SRI, deux filières structurantes ont été identifiées : les piles et accumulateurs/batteries et les composites renforcés avec de la fibre de carbone. La Région s'attachera à mettre en œuvre la feuille de route élaborée pour ces deux filières. Dans la même démarche, de nouvelles filières à fort enjeux pourront être identifiées et, pour les plus pertinentes, un plan d'actions pourra être engagé. Il pourra s'agir de matériaux biosourcés, protéines végétales, SAF (Sustainable Aviation Fuel), filières de recyclage pour réintroduire la matière dans les cycles de production (plastique, terres rares-métaux stratégiques, sédiments, biodéchets, matériaux issus du BTP, verre), urbanisme « circulaire », qualité de l'air…

A titre d'illustration, suite à la réalisation d'une étude sur la filière textile en Occitanie en 2020, le cluster Recycl'Occ Textile est né en avril 2021 avec le soutien de la Région afin de structurer une coopération entre les acteurs du secteur textile pour une filière textile régionale circulaire porteuse de valeurs environnementales et sociales. Le cluster a notamment pour objectif d'identifier en Occitanie les opportunités de réemploi et recyclage pour la filière textile.

Favoriser les animations et les rencontres inter-filières

Favoriser les animations et les rencontres inter-filières sera source d'une fertilisation croisée porteuse de développement. En effet, le « trans-filières » est une approche économique stratégique pour diversifier les filières. Si la collaboration entre filières ou entre secteurs d'activités n'est pas naturelle, il est essentiel de favoriser leur articulation via la création d'outils facilitant le dialogue entre différentes cultures de travail et la mise en relation.

Ces échanges ouvrent également des opportunités de développement de collaborations entre territoires. Il s'agit de trouver des solutions en mobilisant des ressources disponibles (humaines, matérielles, immatérielles), dans une logique de proximité. Plusieurs filières se prêtent à la fertilisation croisée : Aéronautique / énergie, Eau / énergie, Agro-agri / énergie, Numérique / énergie, Mobilité / énergie / Bois… Il s'agira, en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité et les clusters, d'organiser la mise en relation des acteurs de différentes filières pour permettre aux PME en particulier, de proposer des solutions rapidement industrialisables et compétitives sur les marchés de l'énergie afin de consolider leur activité.

Action 20. Accompagner la transformation verte et digitale des grandes filières économiques régionales

Les grandes filières économiques et industrielles régionales sont toutes confrontés à des enjeux de transition environnementale. Pour relever ces défis, une mobilisation collective, par filière, est nécessaire autour de stratégies partagées et coordonnées. Ainsi, la Région accompagnera les stratégies de transformation des filières régionales : Plan avion vert, Plan habitat durable, Contrats de filières agricoles et agroalimentaire, plan Forêt-Bois, Plan hydrogène vert…

Construites avec les acteurs économiques et l'ensemble des partenaires régionaux, ces feuilles de route se traduiront par des déclinaisons opérationnelles qui mobiliseront l'ensemble des leviers d'action de la Région Occitanie dans l'accompagnement de l'innovation, de la formation, des infrastructures, des actions collectives…

Structurer une filière régionale de l'Habitat Durable associant circuit court, matériaux biosourcés, innovation dans la construction neuve et la rénovation

Le bâtiment est une problématique qui relève à la fois des habitudes de vie des habitants d'Occitanie, de leur quotidien, des projets des acteurs individuels et collectifs des territoires, mais également de la volonté de la Région d'accompagner la construction et la restructuration d'une offre de logement et de services encore insuffisante au regard du flux migratoire du territoire, et de faire face au changement climatique.

Afin de ne pas apporter une réponse seulement quantitative, mais bien qualitative et représentative de la volonté des habitants de vivre ensemble, l'Habitat durable est une priorité régionale. Pour ce faire, la Région prévoit d'adopter, en 2023, un Plan Habitat Durable mobilisant l'ensemble des politiques publiques de la Région, afin d'intégrer à l'acte de construire les problématiques de changement climatique (le bâtiment produit 20% des GES en Occitanie), ainsi que l'intégration des nouvelles problématiques d'habitudes de vie des habitants qui en résultent. L'objectif est aussi de répondre aux pénuries de Matières Premières par le

développement notamment des matériaux biosourcés, du secteur de l'agro-bâtiment, des circuits courts, des contrôles des chaines de valeurs...

Accompagner la filière aéronautique dans le développement de l'Avion vert

Pour faire de l'Occitanie l'endroit où se développe et se concrétise l'avion vert, la Région a adopté le 30 juin 2022 un plan spécifique de 100 M€. Ce plan est essentiellement orienté vers la recherche et l'innovation pour accompagner la transformation environnementale de l'avion : il vise la construction du plus grand centre d'Europe d'essais et de développement des nouvelles technologies Hydrogène à Francazal, le développement des SAF (carburants alternatifs durables pour l'avion) en région, le soutien au développement de l'aviation légère durable et des nouvelles technologies de propulsion associées, la formation aux métiers de demain et au renouvellement des compétences, le soutien aux programmes d'innovation de dimension européenne et la diffusion de l'innovation durable dans toute la filière (amélioration des trajectoires de vol, optimisation des consommations énergétiques pour les systèmes embarqués, recyclage des matériaux pour les avions en fin de cycle de vie...).

Créer une charte régionale pour les entreprises du bois respectant un cahier des charges respectueux pour l'environnement

Les forêts d'Occitanie, 2ème massif forestier français, se trouvent au cœur d'enjeux économiques, écologiques et sociaux, liés à la nécessaire gestion durable d'une ressource renouvelable. Elles contribuent ainsi au développement équilibré des territoires, par la mise en valeur du milieu forestier et la transformation du matériau bois. D'un point de vue économique, de nombreuses entreprises de la filière cherchent à s'implanter en Occitanie mais leur implantation peut soulever des conflits d'usages.

Forte de ces éléments, la Région souhaite affirmer son exigence en matière de gestion durable de la forêt. Pour ce faire, il est proposé l'élaboration d'une doctrine commune, gage d'une action régionale équilibrée entre des objectifs de développement économique et de préservation de l'environnement, et le lancement d'un plan régional Forêt/Bois.

ENCOURAGER LA RESILIENCE DES ENTREPRISES FACE A L'ACCROISSEMENT DES MENACES (ALEAS CLIMATIQUES, COUT DE L'ENERGIE ET DES MATIERES...)

Action 21. Sensibiliser les entreprises et les développeurs économiques à la prise en compte des nouvelles menaces

Les changements globaux constituent une menace pour la pérennité et la compétitivité des entreprises de notre territoire : multiplication des aléas climatiques, baisse des rendements agricoles, fluctuation des coûts de l'énergie et des matières premières sont autant de paramètres qu'il faut anticiper, mais dont toutes les entreprises n'ont pas forcément conscience. Des structures de connaissance des effets du changement climatique sont déjà opérationnelles en Occitanie et leurs travaux pourront être davantage partagés. Pour acculturer les entreprises à une meilleure prise en compte de ces incertitudes et menaces, des actions de sensibilisation, de formation et de communication devront être organisées, pour toutes les filières, notamment les plus exposées (agriculture, agroalimentaire, tourisme, entreprises dépendantes des coûts de l'énergie, des matières premières critiques, etc.). Il est aussi proposé de favoriser des diagnostics de « vulnérabilité au changement » et de mieux faire connaitre les outils d'identification des risques.

Accompagner l'adaptation au changement du secteur agricole

Dans un contexte de récurrence des aléas climatiques et crises sanitaires impactant fortement le secteur agricole, la Région souhaite en particulier la mise en place rapide de **cellules de crise** avec les professionnels après la survenue d'aléas significatifs, afin d'apporter une réponse collective et concertée et d'envisager des solutions adaptées mais également pour identifier les exploitations et entreprises les plus durement touchées. Des fonds dédiés seront mis en place afin d'accompagner les agriculteurs touchés par ces crises. Plus structurellement, le changement climatique nécessitera d'amplifier les efforts d'adaptation des filières concernant les investissements de protection (gel, grêle ombrage, animaux...), l'adaptation des pratiques mais également le renforcement et l'élargissement aux problématiques de sècheresse ou plus globalement l'adaptation des variétés et cépages.

Renforcer le volet sécurisation des projets stratégiques des entreprises agroalimentaires et les liens entre entreprises agro-alimentaires et production agricole amont

Les projets stratégiques des entreprises agroalimentaires intègreront notamment un volet amont/sécurisation du potentiel de production ainsi qu'une approche agro-écologique. Il s'agira notamment de favoriser la contractualisation, l'implication de l'aval dans la sécurisation du potentiel de production agricole et dans l'évolution des pratiques agricoles mais également l'accompagnement de projets collectifs de stockage.

Les futures interventions en faveur de ces entreprises intègreront plusieurs priorités :

- Débouchés pour les productions agricoles locales (valorisation, structuration, contractualisation) et implication dans la sécurisation du potentiel de production agricole
- Implantation de sites sur le territoire (création, reprise-transmission, nouveau site de production) et développement de l'emploi en zone rurale
- Diversification des produits, des activités (agritourisme…) ou des circuits de commercialisation
- Mise en place de solutions mutualisées pour le stockage et la logistique des produits agricoles et alimentaires, qu'elles soient portées par une entité individuelle ou un collectif
- Renforcement la durabilité des entreprises (performances économique, sociale et environnementale).

Enfin, par leur lien étroit à la production agricole, les entreprises agroalimentaires s'inscrivent dans une approche de filière agricole. Au-delà des besoins majeurs et transversaux, cette approche a mis en lumière des enjeux spécifiques par filière qui appellent un accompagnement adapté et une sélection des projets affinée par filière.

MOBILISER L'INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION

Action 22 : Accompagner les innovations visant à réduire les flux de matières premières, les consommations énergétiques et les émissions polluantes

Les dispositifs de soutien à l'innovation participeront notamment à accompagner les innovations visant à réduire les flux de matières premières, les consommations énergétiques et les émissions carbone. Avec la présence d'acteurs académiques de pointe, de nombreuses entreprises en Occitanie développent des innovations de rupture dans des domaines variés œuvrant pour la résilience et l'efficacité énergétique : Procédés innovants de production d'hydrogène vert, Photovoltaïque innovant, Optimisation de l'autoconsommation, Méthanation et stockage de CO2, Valorisation de la chaleur fatale, Nouveaux carburants et gaz (SAF, biogaz…)…

La Région mettra prioritairement en œuvre ses dispositifs de financement pour accompagner les entreprises dans le déploiement de solutions de nouvelle génération et faire de l'Occitanie un territoire précurseur en matière de nouvelles technologies pour la décarbonation.

Accompagner l'innovation Low tech

L'approche low-tech est une démarche innovante de conception et d'évolution de produits, de services, de procédés qui vise à maximiser leur utilité sociale, et dont l'impact environnemental n'excède pas les limites locales et planétaires. La démarche low tech implique un questionnement du besoin visant à ne garder que l'essentiel, la réduction de la complexité technologique, l'entretien de ce qui existe plutôt que son remplacement. La démarche low tech permet également au plus grand nombre d'accéder aux réponses qu'elle produit et d'en maîtriser leurs contenus. Dans le soutien aux projets d'innovation, une attention sera portée à la recherche de solutions « low tech », permettant d'assurer une durabilité et une résilience maximales.

ACCELERER LA TRANSFORMATION DES INDUSTRIES ET LA REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ENTREPRISES

Des dispositifs de financement adaptés seront renforcés pour accompagner les entreprises dans leurs projets de transformation vers un modèle plus écologique et durable. Il s'agira de mettre en œuvre un parcours d'accompagnement de l'entreprise pour sensibiliser, identifier les leviers d'optimisation des consommations d'énergie, favoriser et accompagner la mise en œuvre des solutions appropriées et suivre l'impact de la transformation énergétique au sein de l'entreprise.

Action 23 : Accompagner les entreprises, dans leurs projets de transformation vers un modèle plus écologique et durable : le Pass « transformation écologique » et le Contrat « Entreprise d'avenir »

Pour soutenir et accélérer la transition des entreprises régionales, 2 nouveaux dispositifs seront mis en œuvre :

- Le **Pass « transformation écologique »** à destination des TPE permettra notamment de soutenir les premiers investissements nécessaires pour engager des mesures de transformation environnementale ou énergétique
- Le **Contrat « Entreprise d'avenir »** orienté principalement vers les PME permettra notamment d'accompagner l'ensemble des dépenses liées à un projet stratégique pluri annuel de transformation énergétique et/ ou environnemental. Mobilisable par voie de subvention et / ou d'avance remboursables il pourra agir sur l'ensemble des leviers (Conseil, Recrutement, investissements) nécessaires à la réalisation d'un projet de transformation.

Action 24 : Renforcer l'offre de service pour la décarbonation des industries, le dispositif FITEEO

Dans le cadre de la stratégie « REPOS – région à énergie positive », l'AREC a développé un fonds d'accompagnement à la décarbonation, le Fonds FITEEO : Financeur pour l'Industrie et le Tertiaire de l'Efficacité Energétique en Occitanie. Cet outil a pour objectif de proposer le portage clé en main des projets de transition énergétique des entreprises de ces secteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le financement des équipements matériels est porté par le tiers-investisseur, qui rétrocède la pleine propriété de ceux-ci à la fin d'une durée contractuelle. La ligne de financement bancaire est portée à 60 M€ sur 5 ans. Conçu comme un dispositif global de financement de la transition (études, investissements…), FITEEO permet de « dérisquer » les projets, de structurer les outils de financement visant l'amélioration de la performance énergétique industrielle, de mobiliser des aides incitatives en faveur des projets industriels productifs plus sobres énergétiquement…

Former le réseau des développeurs économiques sur l'accompagnement de 1er niveau à la transition

Pour accélérer la transformation des entreprises vers des modèles plus vertueux, les orienter dans leur transformation énergétique et environnementale, il est nécessaire de pouvoir apporter, sur l'ensemble du territoire régional, un premier niveau d'accompagnement des entreprises, en particulier des TPE, pour les conseiller. A cet effet, la Région formera puis mobilisera le réseau des développeurs économiques.

Transformation logistique et report modal ferroviaire et canal

La maîtrise de l'impact environnemental des entreprises concerne aussi les chaînes d'approvisionnement en amont et de distribution, c'est pourquoi le transport et la logistique doivent être adaptés, notamment au sein des Zones de Faible Emission (ZFE). Plus de 156 millions de tonnes de marchandises diverses sont transportées tous les ans en Occitanie sur la route. Avec la logistique afférente à ce trafic, ce sont 6 500 entreprises générant près de 90 000 emplois. La filière transport-logistique en Occitanie s'est structurée au sein du cluster TransTen pour rendre plus constructif et actif le dialogue entre la puissance publique et les professionnels. En Occitanie, l'essentiel des activités économiques et des flux logistiques et transport associés se situent autour de deux pôles : l'arc méditerranéen, avec notamment l'autoroute A9 qui constitue un axe majeur pour relier la péninsule ibérique à l'Europe du Nord et de l'Est, et l'étoile toulousaine, connectée également par le réseau autoroutier aux régions voisines ainsi qu'à l'arc méditerranéen.

Avec notamment le déploiement progressif des Zones de Faible Emission, le transport va devoir se transformer. Or, les règles qui régissent ces ZFE sont loin d'être harmonisées, les collectivités locales pouvant fixer et moduler en fonction de leurs enjeux locaux de pollution atmosphérique : les calendriers de déploiement, les zones géographiques, les classes de véhicules ainsi que les dérogations. Autant de combinaisons possibles qui rendent difficiles l'anticipation par les acteurs du transport routier et de la logistique du cadre dans lequel ils vont exercer dans les grandes agglomérations.

Le plus significatif des changements attendus pour toute la chaîne logistique est une transformation en profondeur de ses opérations. Que ce soit dans la remise à plat de ses relations avec des partenaires plus locaux, le remplacement de ses véhicules avec les technologies disponibles, la réflexion autour de l'énergie et les ressources consommées… Le secteur logistique doit se repenser totalement, en coordination avec les autres acteurs de la Supply Chain. Les réflexions sont de plus en plus poussées pour limiter les conditionnements ou réfléchir à leur matériau, les nouveaux entrepôts sont construits avec un écosystème global, une alimentation souvent solaire, et la motorisation évolue pour les véhicules de transport et livraison. Les acteurs logistiques doivent être au cœur des réflexions autour de l'économie circulaire puisqu'ils en sont un maillon essentiel, comme l'a démontré la crise Covid.

Le SRADDET Occitanie 2040 fixe des objectifs de moyen et long termes en matière de développement et de localisation des constructions logistiques en tenant compte des flux de marchandises, notamment à destination des centres-villes, de la localisation des principaux axes routiers, du développement du commerce de proximité et du commerce en ligne, de l'insertion paysagère de ces constructions et de l'utilisation économe des sols naturels, agricoles et forestiers. L'évolution de la chaîne transport et logistique en Occitanie passera notamment par

- Les échanges avec la profession, regroupée au sein de TransTen,
- La poursuite du développement des ports régionaux de Sète-Frontignan et Port-la-Nouvelle et le confortement des plateformes intermodales Rail et canaux qui leurs sont associées, avec la possibilité de massifier des services de transport pour des entreprises extérieures aux ports,
- La réouverture de lignes fret, comme la ligne Auch-Agen,

- La coordination, au sein du conseil de coordination interportuaire et logistique, animé par l'Etat, avec l'ensemble des acteurs de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, pour favoriser le report modal vers le ferroviaire et le fluvial,
- Grâce au corridor H2, l'équipement des entreprises de transport routier en véhicules hydrogène,
- La complémentaire et l'exemplarité, en matière de densité et d'intermodalité, des zones logistiques à créer ou à transformer,
- La gestion du ou des derniers kilomètres, avec en particulier l'harmonisation des règles de ZFE en région,
- Une participation au schéma de développement de Saint-Charles International et à son interface avec le réseau de fret ferroviaire de Perpignan.

CONSTRUIRE DES TERRITOIRES A VALEUR AJOUTEE ECOLOGIQUE

Action 25. Multiplier les démarches d'écologie industrielle et territoriale

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un des piliers de l'économie circulaire, qui met en mouvement à la fois les ressources et les acteurs du territoire. C'est un moyen pour répondre tant aux enjeux écologiques qu'aux enjeux de souveraineté économique et de pérennisation d'emplois non délocalisables. Elle nécessite une bonne coordination des échelons régionaux et locaux, essentielle pour être pérenne et favoriser un essaimage. Une pluralité d'acteurs présents et impliqués dans la gouvernance est aussi nécessaire. Le développement de l'EIT en Occitanie repose sur trois enjeux :

- Partager une vision élargie de l'EIT : au-delà de l'échange de déchets et de la mutualisation des ressources, c'est un moyen de bâtir des coopérations économiques vertueuses
- Intégrer l'approche par l'EIT au cœur des différentes stratégies de développement économique et urbanistique
- Mobiliser les acteurs et les outils du développement économique sur ces démarches en s'appuyant notamment sur le réseau des Occitanie Zones Economiques.

Pour avancer dans la multiplication des démarches d'EIT en Occitanie, la Région, en collaboration avec l'ADEME) a pour objectifs de soutenir des projets « vitrines », de pérenniser les démarches existantes et d'essaimer les réussites au sein d'un maximum de filières et de territoires.

En vue de ces objectifs, la Région déploiera les mesures suivantes :
- Poursuivre la formation (ou montée en compétence) du réseau des développeurs économiques sur les méthodes et pratiques pour construire des démarches d'EIT
- Encourager l'EIT dans les projets d'aménagement de la Région et dans les contrats passés avec les territoires
- Poursuivre les démarches initiées par l'étude de métabolisme économique régional et par le parcours Industrie du futur, en développant directement des projets avec les acteurs économiques sur des filières à haut potentiel.

ACCELERER LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE, LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRO-ENERGIE ET LA GESTION DURABLE DE L'EAU

Action 26 : Accélérer la transition agroécologique des agriculteurs

- **Déployer le Contrat Agriculture Durable : 10 000 CAD en 5 ans**

Pour accompagner et orienter les agriculteurs vers la transition agroécologique et permettre aux agriculteurs d'être plus robustes face aux enjeux de demain qu'ils soient économiques, sociaux ou environnementaux, la Région soutient la réalisation d'un diagnostic, la définition du projet de transition et l'élaboration d'un plan d'actions à 5 ans permettant d'atteindre une meilleure durabilité de l'exploitation… Il s'agit d'une démarche volontaire intégrant des critères de priorisation et de sélection fort afin d'encourager les agriculteurs vers la transition agroécologique. Elle se traduit par la mise en place d'une animation d'un réseau des accompagnateurs dans l'objectif de favoriser les échanges de pratiques, de permettre une montée en compétences des accompagnateurs et de créer une réelle dynamique collective

- **Mettre en œuvre la Mesure agroenvironnementale et Climatique (MAEC) forfaitaire « Transition des pratiques » au sein du Plan Stratégique National (PSN) de la PAC 2023-2027**

L'objectif est d'accompagner durablement la transition agroécologique des exploitations par le changement des pratiques vers des systèmes économiquement performants et écologiquement résilients. La Région agira pour améliorer l'autonomie protéique en élevage et la diminution de la dépendance aux importations ce qui répond à la fois aux objectifs du Plan Protéines végétales et au Contrat de filière animale 2021-2027

- **Inciter et accompagner les projets d'investissement qui contribuent aux objectifs environnementaux du Pacte Vert**

L'objectif est de soutenir des projets d'investissements permettant la modernisation des outils de production tout en favorisant le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, l'adaptation au changement climatique et la transition agroécologique (par ex. : équipements favorisant la réduction des intrants, la préservation de la ressource en eau, la protection contre les aléas climatiques et sanitaires, la lutte contre l'érosion, la performance énergétique...). Une priorité sera donnée aux projets portés par les exploitations ayant réalisé un Contrat Agriculture Durable.

En outre, pour préserver les paysages et la biodiversité et permettre l'adaptation au changement climatique, d'autres actions seront déployées :

- Mise en œuvre de Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Biodiversité
- Mise en œuvre de la MAEC Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (API) dont l'objectif est de maintenir la population des abeilles, d'assurer le service de pollinisation, d'augmenter le bol alimentaire et de contribuer au maintien de la biodiversité.
- Mise en œuvre de la MAEC Protection des races menacées (PRM) dont l'objectif est de conserver sur les exploitations agricoles des animaux appartenant à des races menacées de disparition afin de permettre le maintien de la biodiversité génétique du cheptel français, de favoriser l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques sanitaires.

Face aux enjeux d'adaptation au changement climatique, plusieurs soutiens seront également mis en œuvre afin d'accompagner la transition durable et le changement de pratiques : soutien aux exploitations touchées dans le cadre des aléas climatiques, soutien aux plantations

d'essences résistantes ou adaptées (vigne, vergers...), accompagnement de l'agroforesterie, poursuite du plan de déploiement des cépages résistants avec un élargissement à la problématique de résistance à la sécheresse, soutien à l'innovation et l'expérimentation afin de trouver les voies d'adaptation innovantes au changement climatique.

Favoriser l'évolution des cahiers des charges des produits sous appellation
Il s'agira d'intégrer plus fortement la dimension du développement durable (piliers social, économique et environnemental) dans les cahiers des charges des produits sous SIQO (Signes officiels de la qualité et de l'Origine).

Construire une feuille de route « Agriculture à énergie positive »
En juin 2022, la Région Occitanie a adopté un Plan pour la souveraineté énergétique et le pouvoir de vivre afin d'accompagner la transformation de notre modèle énergétique ; ce plan comprend différents volets thématiques (mobilité, participation citoyenne, efficacité énergétique des entreprises, agriculture…). En matière d'agriculture et d'énergie, la Région est déjà investie à travers de nombreux initiatives : promotion et développement de la méthanisation agricole, soutien au bois énergie, accompagnement du développement de l'agrivoltaïsme…

La Région souhaite néanmoins renforcer ce volet en structurant son intervention autour d'une feuille de route régionale « Agriculture à énergie positive », véritable stratégie axée sur une mise en valeur de l'existant et le déploiement de nouvelles actions.

Dans ce contexte, le développement de l'agrivoltaïsme pourrait être déployé sur la base des objectifs suivants : une production d'énergie à l'échelle de l'exploitation agricole avec une participation des agriculteurs au capital des sociétés afin de mettre les agriculteurs au cœur du projet et d'assurer le partage de la valeur ; un encouragement aux démarches collectives via une animation permettant de structurer des projets de taille significative ; une priorité donnée aux revenus agricoles (les revenus issus de la production d'électricité étant complémentaires) avec une réflexion sur un ratio de la production brute à l'hectare ; la protection des terres agricoles nourricières conformément à Occitanie 2040 avec une priorité aux projets développés sur des terres improductives ; la poursuite de l'expérimentation sur les cultures pérennes afin d'objectiver les situations en termes de rendements et d'évaluation des impacts.

POUR GARANTIR LA TRANSFORMATION DE L'ECONOMIE REGIONALE, L'ECO-CONDITIONNALITE DES AIDES REGIONALES

Action 27 : Systématiser la Conditionnalité des aides
La création et le maintien des emplois, la souveraineté économique, la transformation des modèles, en particulier les transformations environnementales et sociétales sont au cœur de la stratégie régionale. Les aides aux entreprises de la Région seront par conséquent exclusivement orientés vers la réalisation de ces objectifs et engageront contractuellement les bénéficiaires en contrepartie. La réduction de l'empreinte environnementale et le développement de la sobriété énergétique, l'amélioration des conditions de travail, l'évolution professionnelle des salariés et le respect de clauses sociales, la lutte contre les discriminations, l'éthique financière constituent les principes qui conditionneront l'intervention régionale. La Région sera également particulièrement vigilante à la préservation de sa souveraineté et par conséquent aux risques de délocalisation de tout ou partie des activités des entreprises aidées. Les aides de la Région seront donc sujettes à des critères d'éligibilité et des modalités d'intervention incluant une combinaison d'incitations et de conditionnalités en termes de niveau de transformation des modèles, d'égalité de traitement (en particulier entre les femmes et les hommes), de conditions de travail et de politiques « Ressources Humaines », d'éthique financière, de maintien de l'activité et de l'emploi.

La prise en compte des enjeux de transformation sera traitée à la fois dans la conception des dispositifs et dans la mise en œuvre de la conditionnalité des aides. Celle-ci sera appréciée à trois niveaux : dans les critères d'éligibilité, dans l'appréciation des projets et dans les conditions de maintien des aides.

Conception des dispositifs en conformité avec les critères du Pacte Vert

Les dispositifs d'aide de la Région seront bâtis en cohérence et en convergence avec les objectifs du Pacte Vert lancé en novembre 2020. Ils devront démontrer que, par les objectifs recherchés, les modalités de mise en œuvre ou leurs critères de conditionnalité, ils répondent à au moins une des ambitions du Pacte Vert sans aller à l'encontre des autres.

Eligibilité aux dispositifs

Pour être éligible, toute entreprises sollicitant une aide de la Région devra obligatoirement réaliser un auto - diagnostic permettant de mesurer son niveau de transformation sur 5 axes : Stratégie à impact, Impact social, Impact écologique, Partage du Pouvoir, Partage de la Valeur.

Elle devra par ailleurs être en règle avec ses obligations fiscales et sociales et disposer d'une situation financière saine : fonds propres positifs, absence de procédure judiciaire en cours (à l'exception des dispositifs spécifiques pour les entreprises en difficulté).

Les services de la Région vérifieront que l'entreprise s'engage à :

- Réduire son l'empreinte environnementale et améliorer son efficacité énergétique
- Lutter contre les discriminations de toute nature
- Assurer des conditions de travail décentes (prévention des risques, lutte contre le travail illégal)
- Favoriser l'évolution professionnelle de ses salariés
- Lorsque le projet comporte un volet immobilier, à préciser les mesures mises en œuvre pour limiter l'artificialisation des sols et dans tous les cas indiquer les mesures prises pour réduire l'impact environnemental du projet.

Tout défaut d'une seule de ces conditions conduira au rejet de la demande d'aide.

Critères d'appréciation

Des critères d'appréciations des projets seront mis en place qui conduiront à moduler l'intensité de l'aide, voire à la refuser. En particulier, le résultat de l'auto-diagnostic et la capacité du projet de l'entreprise à améliorer son impact social et environnemental constitueront des critères de décision et de modulation de l'intensité de l'aide régionale.

Seront par ailleurs appréciés :

- L'éthique financière de l'entreprise et sa politique de partage de la valeur :
    - Poids des produits financiers au regard du montant potentiel de l'aide
    - Poids des dividendes versés au regard de la Capacité d'Autofinancement de l'entreprise
    - Le montant des dividendes versés servant uniquement à la rémunération des actionnaires au regard de la subvention sollicitée
    - La rémunération totale des dirigeants actionnaires compte tenu à la fois des salaires perçus et des dividendes
- Le niveau d'engagement environnemental et la politique sociale de l'entreprise au-delà des seules exigences règlementaires ;
- Le niveau de transformation de l'entreprise au regard de son auto-évaluation initiale ;
- L'impact du projet sur le niveau de transformation de l'entreprise ;

- L'impact du projet sur la création d'emploi ;
- L'impact du projet sur l'environnement (émission GES, consommations énergétiques, biodiversité) ;
- L'impact économique du projet sur le bassin d'emploi concerné (emplois directs et indirects, sous-traitance locale, fiscalité...) ;
- La capacité du projet à répondre aux enjeux de souveraineté économique.

Clauses de remboursement des aides versées

Les conventions passées avec les entreprises prévoiront des conditions pour le maintien des aides versées en termes de maintien des emplois et des actifs aidés en région, de façon à prévenir tout risque de délocalisation d'une entreprise aidée par la Région. Ainsi, les entreprises aidées devront maintenir les investissements et les emplois aidés, pendant la durée de réalisation du programme et durant les 3 ans qui suivent pour les PME et 5 ans pour les ETI et les Grandes Entreprises sur le site ayant bénéficié de l'aide. Elles devront également maintenir l'activité sur le site aidé, pendant une période de 8 ans à compter de la date de signature de la convention, de l'activité sur le site aidé. Toute opération en capital affectant le contrôle de l'entreprise et toute opération conduisant au déménagement de l'établissement soutenu pourra conduire la Région à exiger le remboursement de l'aide.

Les entreprises bénéficiant d'un soutien à l'innovation devront s'engager à réaliser leur programme de R&D exclusivement dans leurs établissement(s) situé(s) en Occitanie et exclusivement avec les partenaires ou sous-traitants prévus dans le plan de financement validé par la Région. Elles devront justifier que les programmes de R&D soutenus par la Région ont bien été réalisés avec des salariés exerçant leurs fonctions en Occitanie. Toute renonciation de l'entreprise à exploiter industriellement sur le territoire d'Occitanie les résultats d'un programme d'innovation aidé, ou toute cession de son exploitation à un tiers conduira la Région à demander le reversement de l'aide.

Priorité 2 : Accompagner la Transformation digitale

Diagnostic et Enjeux :

Le développement de l'économie numérique porte de nombreux enjeux pour tous les secteurs avec des opportunités de gain d'efficacité, d'agilité, de visibilité, d'innovation, et même de relocalisation pour l'industrie. Il s'agit d'un levier de transformation majeur, qui impacte la performance globale (technologique, économique, environnementale, sociale) de l'entreprise et l'ensemble de la chaîne de valeur.

La transformation digitale ne se limite pas à l'intégration de technologies dans les organisations. C'est un processus global visant à intégrer de nouvelles compétences, à faire évoluer les processus et souvent à modifier son business model : il s'agit de « réinventer » l'entreprise en profondeur, pour qu'elle corresponde aux nouvelles aspirations de ses collaborateurs ou de ses clients. On peut aussi parler d'une véritable rupture dans l'organisation, mais qui devient nécessaire puisqu'une étude de BPI France/Le Lab (septembre 2017) affirmait qu'« une entreprise sur 5 va disparaître si elle ne répond pas aux enjeux du digital dans les 5 ans ».

L'Occitanie dispose d'un écosystème numérique riche et dynamique ainsi que des domaines d'expertises à très forte valeur ajoutée. Or, la situation actuelle est marquée par un fort retard d'usage du numérique dans les PME régionales, faute d'acculturation, de compétences internes, d'accompagnement et de moyens.

La crise a constitué à ce titre un tournant : le numérique s'est trouvé au cœur des enjeux auxquels ont été confrontées les entreprises, et a démontré ses atouts pour une meilleure résilience, les entreprises les plus numérisées ayant démontré une meilleure capacité à résister à la crise. 74 % des chefs d'entreprises ont accéléré leur plan de transformation digitale en raison de la pandémie.

Pour répondre à cet enjeu de transformation numérique, il s'agit de développer un parcours d'accompagnement des entreprises à travers plusieurs étapes adaptées à la maturité et aux besoins de l'entreprise à court et moyen terme.

ACCELERER L'APPROPRIATION DES OUTILS NUMERIQUES PAR LES PME

Action 28 : Accélérer la sensibilisation au numérique des entreprises : sécurité, souveraineté et usage vertueux afin de stimuler la digitalisation

Le manque d'appropriation et d'acculturation aux sujets du numérique figure parmi les principaux freins à la digitalisation des entreprises. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts de sensibilisation au numérique, en adaptant les sujets, les méthodes et les vecteurs de diffusion aux différents types d'entreprises et de secteurs. Cette acculturation au numérique vise à transformer la culture d'entreprise.

Il s'agira de mener des actions de sensibilisation et d'accompagnements territorialisées nécessaires à la transition numérique et au plus proche des publics cibles sur les thèmes : Green It (conception et usage vertueux du numérique), Sécurité et souveraineté du numérique et Economie de la donnée.

Accompagner la transformation numérique des PME

Les entreprises de la filière numérique trouvent bon nombre de leurs clients en dehors des frontières d'Occitanie, et les entreprises régionales acquièrent bien souvent des solutions hors Occitanie quand bien même des offres équivalentes peuvent exister en région. Au-delà de l'appropriation des outils numériques, l'enjeu réside, dans la mesure du possible, dans l'utilisation et le recours à des outils régionaux. Ainsi, le lien entre l'offre numérique et la demande au niveau régional doit être renforcé.

Dans le cadre de l'EDIH (*European Digital Innovation Hub*), dont la mission sera d'orchestrer et d'offrir aux PME un accès direct aux expertises et technologies les plus récentes et/ou disruptives dans le domaine de la transformation numérique, des actions seront menées pour qualifier et référencer les prestataires et offreurs numériques régionaux sur un espace unique de recherche d'information et en assurer la promotion.

Enfin, il s'agira de développer l'expérimentation d'outils ou d'usages. En effet, au-delà de l'acquisition de connaissance, les entreprises ont aussi besoin de pouvoir expérimenter des outils, des systèmes ou des usages. Ceci peut constituer une étape-clé dans la prise de décision relative à l'acquisition d'une solution ou à l'intégration de nouvelles pratiques numériques. Au-delà du bouleversement technologique, la transformation digitale implique également un changement culturel profond dans les entreprises, nécessitant une démarche coordonnée, systémique, holistique et un accompagnement au changement de toutes les parties prenantes.

Constituer, sélectionner et fédérer un pool de coachs numériques mobilisables par les entreprises pour numérique en fonction de leur degré de maturité sur une durée définie. Au préalable, les entreprises devront réaliser un diagnostic de maturité digitale. Les dispositifs d'aide de la Région seront adaptés pour accompagner les entreprises dans ces transformations en fonction de leur taille et de leur besoin. Ainsi, le Pass *Transformation Ecologique*, qui cible les TPE, permettra notamment d'accompagner les premiers investissements nécessaires à la transformation numérique, tandis que le Contrat *Entreprise d'avenir* sera davantage orienté vers les PME et ETI engagées dans des projets plus stratégiques de digitalisation des process de production. Enfin, le Pass *Economie de proximité* répondra aux besoins des entreprises du commerce de proximité et les artisans d'art en matière de digitalisation.

FAIRE DE L'OCCITANIE UN TERRITOIRE DE L'INDUSTRIE DE LA DONNEE

Le développement massif des données et de leur exploitation offre un champ considérable d'opportunités économiques et d'accroissement des connaissances. Elles constituent une véritable source d'innovation et de création de valeur et peuvent participer à la création de valeur, à condition d'être collectées, qualifiées, et exploitées à bon escient. En effet, les données sont devenues des ressources essentielles et précieuses.

Action 29 : Faire de l'Occitanie un territoire de l'industrie de la donnée

L'économie de la donnée connaît un développement exponentiel. Elle est considérée comme un relais de croissance incontournable. L'accès aux données va continuer à générer le développement d'offres innovantes mais l'utilisation de cette matière doit se faire dans un cadre qui garantisse éthique, confiance, souveraineté et explicabilité.

La Région s'appuiera sur les actions notamment menées par Ekitia, qui ambitionne de construire un cadre de confiance, éthique et souverain, destiné à permettre aux acteurs de partager et de croiser leurs données tout en respectant les intérêts des individus et des propriétaires des données.

ELEVER LE NIVEAU DE SECURITE NUMERIQUE DES ENTREPRISES REGIONALES

Encourager la transformation numérique des entreprises ne peut être dissocié des enjeux de sécurité qui s'y rattachent. La cybersécurité est un enjeu de protection, de défense, de souveraineté, mais elle constitue aussi un enjeu de développement économique. Sous l'effet de la crise sanitaire, l'accélération de la digitalisation des activités et des organisations, a multiplié les risques de vulnérabilité aux attaques, donnant un nouvel essor aux enjeux de cybersécurité. En 2021, 19% des PME françaises déclarent avoir subi au moins un incident cyber, dont près d'un tiers n'ont prévenu ni les services de police ni un prestataire de service. Près de la moitié des vols de données concerne des petites entreprises, et 25% d'entre elles déposent leur bilan et 10% font faillite après une violation de données. Aussi, les entreprises doivent-elles mieux prendre la mesure de la nécessité d'améliorer leur niveau de protection, et le marché mondial de la sécurité de l'information est en pleine expansion.

Action 30 : Sensibiliser les PME aux enjeux de cybersécurité, Cyber'Occ

La Région mènera des actions de sensibilisation et d'accompagnement territorialisées nécessaires à la transition numérique sur le thème notamment de la cyber-sécurité. Mais il s'agit pour la Région d'aller au-delà de la sensibilisation des acteurs en proposant aux entreprises, une gamme d'outils opérationnels en faveur de leur sécurité. En lien avec ses membres fondateurs (Région Occitanie, Ad'Occ, et EKITIA), l'association Cyber'Occ a pour objet de contribuer à offrir les moyens d'une véritable sécurité numérique éthique et durable, tout en sensibilisant à la lutte contre la cybercriminalité. L'association portera également le projet « CSIRT » (*computer security incident response team*) : un centre de réponse à incidents cyber, qui permettra aux entreprises et collectivités de bénéficier des premiers conseils et d'être mis en contact avec les prestataires ou services adaptés à la suite d'une attaque informatique.

ENCOURAGER LA SOBRIETE NUMERIQUE

L'explosion des usages numériques se caractérise par une forte croissance à la fois du nombre de personnes connectées, des terminaux et par conséquent par une sollicitation accrue et une adaptation en continu des infrastructures réseaux et des centres informatiques. La fabrication et la distribution des terminaux pèsent par ailleurs très fortement sur le coût environnemental du numérique (+ de 70% de son empreinte carbone). Ainsi, la réduction de l'impact environnemental des réseaux, équipements et usages numériques est devenue centrale. La durabilité et l'utilité sociétale du numérique doivent, plus que jamais, guider les politiques publiques (aménagement du territoire, développement économique, formation…).

Action 31. Réduire l'impact environnemental des réseaux, infrastructures et usages numériques

Prenant appui sur un diagnostic partagé, un plan d'actions sur l'interconnexion des réseaux et les équipements numériques régionaux, la souveraineté, la cyber-sécurité et la résilience de l'économie régionale sera défini. En parallèle, l'écosystème régional du numérique responsable et durable sera mobilisé pour constituer un réseau d'experts et de professionnels de l'éco-conception numérique permettant de valoriser l'offre régionale en matière de numérique responsable et de la diffuser dans l'économie régionale. Contenir l'impact environnemental des usages numériques passe par un changement profond des pratiques individuelles et collectives, allant de la prise de conscience à l'intégration de la comptabilité carbone au sein même de la gouvernance des organisations. Il s'agit d'inciter à ce changement de comportement et faire monter le niveau d'exigence de la demande vis-à-vis de l'offre. Des actions de sensibilisation et d'accompagnements territorialisées nécessaires à la transition numérique seront menées au plus proche des publics cibles sur le thème notamment du Green It : conception et usage vertueux du numérique.

SOUTENIR LA MONTEE EN COMPETENCE NUMERIQUE DES SALARIES AU SEIN DES PME

Le numérique impacte fortement la transformation des métiers dans les autres filières. Des analyses prospectives partagées sont nécessaires pour anticiper et accompagner l'évolution de l'appareil de formation en réponse aux besoins de compétences à venir.

Il s'agira notamment d'accompagner la transformation des entreprises liée à la digitalisation et anticiper les métiers de demain en lien avec cette évolution : assurer une montée en compétences constante des salariés pour maintenir leur employabilité, développer leurs compétences sur des technologies en évolution constante, se diversifier.

Par ailleurs, la digitalisation des entreprises induit une nécessaire adaptation des compétences en interne. Celle-ci peut être évaluée par la mise en place d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et l'élaboration d'un plan de formation des salariés.

La formation permettra de lutter contre l'obsolescence des compétences, de développer une double-compétence métier & numérique, de se former sur des domaines d'expertise dans le cadre d'une diversification d'activité, etc. Tous les OPCO (Opérateurs de Compétences) accompagnent les programmes de formation au numérique. La Région souhaite animer un travail collaboratif entre les différents acteurs de la formation et organismes représentatifs d'entreprises pour étoffer au besoin l'offre de formation pour les salariés sur le numérique.

Action 32 : Renforcer l'offre de formation dans la filière numérique

Par un travail collaboratif entre les pôles, clusters, branches, organismes représentatifs d'entreprises, il s'agira de mieux faire connaitre l'offre de formation initiale comme celle des OPCO, aux entreprises et de mieux recenser leurs besoins.

Il conviendra également de s'appuyer sur les acteurs impliqués dans le programme *Digital is Future* organisé par Digital 113 qui vise à proposer un parcours sur mesure composé de différents événements et contenus afin de mettre en lumière une filière et ses besoins dont la formation. Une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences partagée devra être construite.

Sur cette base, la Région accompagnera et encouragera le développement de l'offre de formation initiale, l'expérimentation de formations innovantes pour les salariés (en complément de l'offre des OPCO) et de formations en lien avec la transformation digitale de l'entreprise… Enfin, la Région accentuera également son effort sur la formation des demandeurs d'emploi via le Programme Régional de Formation et les Ecoles Régionales du Numérique pour fournir les compétences nécessaires à la filière et à l'ensemble des entreprises.

Priorité 3 : Transformation sociétale - devenir la première région à économie positive

Diagnostic et Enjeux :

Dans un contexte marqué par des enjeux de transition environnementale et sociétale, les modèles entrepreneuriaux sont aujourd'hui de plus en plus questionnés à l'aune de leur dimension d'impact sociétal.

La Région Occitanie a fait le choix de soutenir les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui concilient performance économique, innovation sociale et logiques de coopération pour répondre aux défis sociétaux et aux enjeux de création d'emplois ancrés localement. Modèles coopératifs, associatifs, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, sociétés commerciales de l'ESS… quelle que soit leur structuration, les entreprises de l'ESS présentent aujourd'hui des modèles éprouvés et bénéficient d'une chaine d'accompagnement et de financement bien structurée en région Occitanie. Le partage d'une culture commune autour de ce mode d'entreprendre, dans tous les réseaux économiques, reste toutefois un défi pour conforter la dynamique de l'ESS sur l'ensemble des territoires.

Au-delà de l'ESS, un mouvement de fond tend à s'opérer plus largement aujourd'hui autour de démarches volontaires d'entreprises plus « classiques » souhaitant opérer une transition vers des modèles de développement plus respectueux des hommes et de l'environnement. En témoignent notamment la mise en place de la qualité de « société à mission » ou encore la multiplication des labels et outils autour des démarches RSE. La Région Occitanie souhaite accélérer cet entrepreneuriat « engagé », en intégrant la prise en compte de l'impact social, environnemental et territorial des entreprises comme une priorité de la stratégie de développement économique. Avec une ambition forte : devenir la 1ère Région à économie positive avec 50% d'entreprises régionales ayant initié une démarche de transformation d'ici 2027.

On constate ce mouvement de fond de transformation de modèle de façon accrue dans les projets de création-reprise d'entreprises. Cela s'explique par l'évolution des profils de créateurs-repreneurs mais aussi parce que le démarrage d'une activité par le créateur ou le lancement d'une nouvelle stratégie par le repreneur constituent le point de départ idéal vers une démarche d'entrepreneuriat engagé. Il s'agit donc pour les six prochaines années de poursuivre les actions qui ont fait leurs preuves sur le plan de la dynamique entrepreneuriale en Occitanie mais en prenant le virage nécessaire en accompagnant et finançant un entrepreneuriat plus inclusif, plus innovant, plus solidaire. La politique régionale en faveur de la création, transmission-reprise doit prioriser l'entrepreneuriat engagé et ainsi donner toute la reconnaissance nécessaire aux femmes et aux hommes qui décident d'entreprendre en Occitanie et de s'engager autour d'un projet économique, qui est aussi un projet de vie, d'épanouissement personnel au service des autres. Pour accompagner ces projets, il est nécessaire de disposer d'une offre d'accompagnement structurée, lisible, professionnelle et de proximité.

Le constat dressé sur la pyramide des âges des dirigeants des entreprises en Occitanie doit être pris en considération. En effet, près de 35 000 dirigeants non-salariés de PME sont âgés de 55 ans et plus, soit 28 % du tissu économique de la région, ce qui pose la question de la transmissibilité de leur entreprise. La transmission-reprise constitue donc un enjeu fort pour le territoire régional et la stabilité du tissu économique. Les clés de la réussite d'une politique publique sur cet enjeu reposent sur des interventions regroupant conseil, suivi et financement et sur la totalité du process

Au regard de ces enjeux la Région se donne pour ambition de remplir les objectifs suivants :

PROMOUVOIR ET ACCELERER L'ENGAGEMENT DE TOUTES LES ENTREPRISES REGIONALES

Les dynamiques d'engagement sociétal sont aujourd'hui à promouvoir auprès de l'ensemble des TPE, PME et grandes entreprises qui constituent le tissu économique régional. La Région Occitanie souhaite donc accélérer son soutien à l'entrepreneuriat engagé, dont le périmètre regroupe largement l'ensemble des démarches d'entreprises visant à opérer une transition vers un modèle de développement plus respectueux des hommes et de l'environnement. Plusieurs types d'entreprises peuvent relever de ce périmètre et ont vocation à s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue :

- Les entreprises de l'ESS, définies par la loi cadre de 2014 (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises commerciales bénéficiant de l'agrément ESUS), dont l'activité est tournée vers une finalité sociale et environnementale première. Leur gouvernance est partagée et leur lucrativité encadrée dans leurs statuts.
- Les entreprises à mission, introduites par la loi Pacte de 2019, qui opèrent une transition en vue de poursuivre, en complément de leur projet économique, la réalisation d'une mission sociale ou écologique.
- Les entreprises les plus engagées dans la RSE qui visent à limiter les externalités négatives générées par leurs activités sur le plan environnemental ou social.

Pour impulser une dynamique forte autour de l'entrepreneuriat engagé en Occitanie, la Région engagera les actions suivantes :

Action 33 : Devenir la 1ère région de France de l'entrepreneuriat engagé

Autour d'une définition partagée de l'entrepreneuriat engagé et d'un objectif de développement du nombre d'entreprises qui se saisissent des enjeux de responsabilité sociétale, il s'agira de sensibiliser plus largement encore les entreprises, les acteurs institutionnels et le grand public aux enjeux de la transformation des modèles de développement.

Des actions seront aussi conduites pour former les jeunes générations à ces modes d'entreprendre et de professionnaliser les (futurs) dirigeants.

En outre, il est proposé de recenser les démarches existantes pour outiller les entreprises dans leur démarche d'engagement : outils de diagnostic, de certification ou d'accompagnement, de mettre en place un parcours coordonné pour aider les entreprises à progresser vers une économie à impact et à transformer leur modèle (utilisation d'un outil d'(auto)diagnostic pour révéler les besoins de transformation des entreprises), de former le réseau des développeurs économiques d'Occitanie…

Action 34 : Favoriser le financement et la reconnaissance des entreprises engagées

La Région souhaite développer le financement de l'ingénierie des démarches de transformation des entreprises et valoriser les entreprises vertueuses s'inscrivant dans la démarche « Région à Economie Positive et inclusive » en Occitanie. Il s'agira notamment d'accompagner les entreprises dans leur transformation en proposant une offre de services Ressources Humaines (RH) dédiée : diagnostic, appui RH (conseil et recrutement) et soutien à la formation des salariés.

CONFORTER LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE DE L'OCCITANIE ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT ET LE FINANCEMENT DES PROJETS DE CREATION ET DE REPRISE D'ENTREPRISES A IMPACT

Sensibiliser et promouvoir l'entrepreneuriat et le repreneuriat

Pour développer encore la dynamique régionale, des actions de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat et du repreneuriat seront renforcées en direction du public jeunes : interventions en milieu universitaire, auprès des Centres de Formation des Apprentis (CFA), sur des salons adressant ce type de publics (salons de l'étudiant, TAF…), au sein des Ecoles de la Transition Ecologique (ETRE), promouvoir le programme « Erasmus pour jeunes entrepreneurs »…

Le repreneuriat sera particulièrement promu auprès des salariés en reconversion en identifiant les réseaux de diffusion les plus efficaces : mobilisation de partenariats avec Pôle Emploi, l'APEC, notamment lors de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), participation à des salons tels que Parcours France (salon parisien dédié à l'installation en province) …

La sensibilisation à l'entrepreneuriat mettra notamment en avant des « success stories » d'entrepreneuriat engagé (réalisation de vidéos à diffuser via les principaux réseaux sociaux, les évènements étudiants…) ; des actions particulières seront proposées dans les territoires (évènements, mobilisation des agents de la Région et d'Ad'occ présents sur les territoires).

Action 35 : Transformer les envies d'entreprendre en projets économiques et en projets de vie porteurs de sens et de valeurs

Il s'agira notamment de favoriser les échanges entre porteurs de projet et jeunes entreprises engagées (création d'une communauté pour assurer un coaching de pair à pair tout au long du parcours de la création ou de la reprise d'entreprise) et de déployer le Revenu Ecologique Jeune (REJ) : la mobilisation de ce revenu auprès de l'ensemble des jeunes de 18 à 30 ans ayant un projet de création ou de reprise d'entreprises à impact environnemental sera expérimenté en 2022 sur les secteurs agricoles et agroalimentaires (plan alimentaire) ainsi que du BTP ; le jeune créateur-repreneur bénéficiera, outre le REJ, d'un accompagnement gratuit et de proximité de 6 à 12 mois par les structures de proximité labellisées et financées par la Région. Un premier bilan fin 2022, permettra de définir sur quels périmètres le REJ sera ensuite déployé.

Structurer l'écosystème entrepreneurial pour disposer d'un accompagnement des créateurs/cédants/repreneurs lisible, performant, de proximité et contribuer à détecter, conseiller et suivre l'évolution des projets de création-reprise à impacts

Dans cet objectif l'action de la Région portera sur 5 axes d'intervention :

- Animer le réseau des acteurs de l'accompagnement à la Création/Transmission/Reprise avec la poursuite des actions menées par le réseau Entreprenez en Occitanie en lien avec le réseau des développeurs économiques (rencontres régionales entre acteurs, développement d'outils dédiés et de plans de formation contribuant à la montée en compétence des acteurs, webinaires…)
- Disposer d'un écosystème entrepreneurial maillant l'ensemble du territoire régional : poursuite de la sélection des opérateurs de proximité via les Appels à Projets par grand cœur de métier (parcours générique d'accompagnement, de l'idée au démarrage de l'activité ; test d'activité ; appui à la structuration financière ; ingénierie de projets

innovants…) ou spécificité des publics adressés (étudiants, public éloigné de l'entrepreneuriat…).
- Améliorer l'orientation du créateur/repreneur et la lisibilité du parcours de la création/transmission/reprise d'entreprise par exemple en développant de nouvelles fonctionnalités sur le parcours du créateur/repreneur sur le HUB Entreprendre (autodiagnostic sur la maturité des projets).
- Mettre en place une ingénierie de projet sur le plan de formation à déployer pour que l'ensemble des développeurs économiques dont les conseillers création-reprise bénéficie d'une montée en compétences sur l'accompagnement des projets à impact.
- Aller vers les projets de création-reprise à impact : détection et suivi de l'évolution des projets afin d'inscrire l'entrepreneuse et l'entrepreneur dans une démarche d'entrepreneuriat engagé et les accompagner dans la stratégie de développement de l'entreprise dans ses engagements à court et moyen terme.

Action 36 : Sensibiliser les dirigeants à anticiper la transmission de leur entreprise, accompagner les transmissions

Pour répondre à cet enjeu majeur pour l'économie régionale, il conviendra de sensibiliser encore davantage le réseau des professionnels de l'accompagnement des entreprises (expert-comptable, caisse de retraites, organisations professionnelles…) afin qu'ils préparent les chefs d'entreprises à anticiper leur transmission. Il est aussi proposé de favoriser la mise en place d'une politique RH valorisant les compétences internes de chaque salarié et permettant d'identifier et de former un ou des potentiels repreneurs en interne : financement de diagnostics destinés aux entreprises transmissibles. Enfin, la Région souhaite mener une expérimentation sur la constitution d'un « vivier » de cédants ayant réussi leur transmission afin que ces derniers puissent faire bénéficier de leur expérience les futurs cédants (formation de pair à pair).

Faciliter la mise en relation cédant-repreneur

La Région s'emploiera notamment à :
- Créer un vivier qualifié de repreneurs plutôt qu'un vivier d'entreprises à céder. La confidentialité est un frein à la démarche de cession d'entreprise en effet les cédants ne souhaitent pas que leur projet de cession soit divulgué au plus grand nombre pour des raisons compréhensibles (départ clients, salariés…).
- Développer les rencontres, sous un format innovant (exemple des expérimentations réussies sur certains territoires ruraux, type « speed dating »).
- Transférer les modes opératoires (constitution et animation de viviers cédants et repreneurs, aide à la requalification des profils des repreneurs) ayant prouvé leur efficacité sur certains secteurs (par exemple le bâtiment) à d'autres secteurs d'activités comme par exemple l'agro-alimentaire.

Proposer des outils financiers mobilisables sur la totalité du process de transmission/reprise, tant par le cédant que par le repreneur

La mobilisation de ces outils (subventions, avances remboursables) sera priorisée sur les projets de cession et reprise « engagés ». Ils contribueront à accompagner le cédant à préparer sa transmission à travers l'évaluation de son entreprise (RH, financier, patrimonial, social…) mais aussi dans la formation-accompagnement d'un potentiel repreneur afin de valider la volonté entrepreneuriale et les compétences du repreneur avant la cession définitive et contribuer aussi à un passage de relais dans les meilleures conditions.

Une priorité sera donnée aux reprises par le(s) salarié(s) : il s'agira d'accompagner le repreneur dans le bouclage du plan de financement de la reprise (rachat de fonds, de parts) d'une part et

dans son projet de développement post reprise d'autre part (BFR, investissements nécessaires pour s'inscrire dans une démarche de repreneuriat engagée).

Une priorité sera également donnée aux projets de reprise à impacts (environnemental, sociétal… emplois, gouvernance - reprise sous format SCOP par exemple), aux reprises par le(s) salarié(s), aux reprises sur les territoires les plus fragiles (zones rurales, QPV…).

ENCOURAGER L'ENVIE D'ENTREPRENDRE ET LA CREATION DE SOLUTIONS INNOVANTES ET ENGAGEES REPONDANT AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION

Chaque année, ce sont près de 1200 jeunes entreprises qui sont accompagnées par le réseau régional des incubateurs-pépinières, via un parcours qui va de l'émergence à l'accélération en passant par l'amorçage. Plus de 40% des projets sont portés par des jeunes de moins de 30 ans qui souhaitent entreprendre, développer des solutions (produits ou services) qui répondent aux besoins de la société, aux nouveaux modes de consommation mais surtout développent une offre à impact positif, que ce soit sur le plan environnemental et/ou sociétal.

Action 37 : Structurer et animer une communauté d'acteurs sur la création d'entreprise, avec une attention particulière en faveur de l'entrepreneuriat engagé

Il est proposé de structurer une communauté d'acteurs de l'accompagnement des projets de jeunes entreprises engagées et innovantes maillant l'ensemble du territoire régional (élargissement de la communauté pour couvrir tous les territoires, poursuite du financement de ces acteurs via un Appel à Projets dédié à l'ingénierie de projets innovants) et d'animer cette communauté (rencontres régionales entre acteurs, développement d'outils dédiés et de plans de formation contribuant à la montée en compétence des acteurs, webinaires…).

Une communication ciblée en faveur de l'entrepreneuriat engagé et innovant sera développée : présence sur les réseaux sociaux, sur les évènementiels dédiés, lors des actions et « temps forts » de l'écosystème entrepreneurial (comités d'engagement, jurys, tables rondes…). La visibilité de la communauté d'acteurs de l'accompagnement des projets de jeunes entreprises innovantes et engagées sera améliorée sur les territoires : meilleure visibilité des activités de la communauté sur les réseaux sociaux, organisation d'évènements locaux, Hackathons…

Favoriser le parcours des créateurs porteurs d'un projet engagé et innovant en proposant une palette d'outils dédiés aux différentes étapes du parcours : émergence, amorçage, accélération

Il s'agit principalement de :

- Réaliser une opération d'envergure régionale mais aussi nationale contribuant à détecter (émergence) et accompagner les projets de création d'entreprises engagées et innovantes et contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la région ;
- Soutenir les jeunes entreprises dans la phase de commercialisation de leur solution (amorçage) en les aidant à réduire leur temps d'accès au marché : aides directes à l'entreprise pour établir une stratégie commerciale efficace et la mettre en application (conseils stratégiques, recrutements de profils commerciaux, actions commerciales…) ;
- Renforcer les fonds propres des jeunes entreprises engagées et innovantes : développement des outils d'ingénierie existants (fonds de prêt d'honneur, prise de participation, épargne citoyenne…) adressant cette cible.

CONFORTER LA DYNAMIQUE DE L'ESS EN OCCITANIE

Représentant près de 12% des emplois, l'ESS est une économie qui compte en Occitanie. Elle regroupe les entreprises qui placent au cœur de leur modèle une finalité sociétale, font le choix d'une gouvernance partagée et d'un encadrement de leur lucrativité au bénéfice de la maximisation de leur impact. Groupement de personnes et non de capitaux, ces entreprises sont positionnées sur tous les secteurs (industrie, services à la personne, digital, construction, santé, restauration…) et territoires, notamment en zones rurales où elles jouent un rôle central pour recréer des solidarités et du lien social.

La collectivité mobilise déjà plusieurs leviers pour développer cette autre forme d'entreprendre plébiscitée par les citoyens et entrepreneurs désireux de donner du sens à leur manière de consommer, produire, travailler ou se déplacer.

Action 38 : Rendre l'ESS attractive dans toutes les sphères économiques et éducatives
A cet effet, la Région accentuera la sensibilisation des jeunes générations et professionnalisera les (futurs) dirigeants, approfondira la promotion de l'ESS auprès des entreprises, des acteurs institutionnels et du grand public, veillera à promouvoir l'entrepreneuriat en ESS dans les territoires, renforcera l'acculturation à l'ESS des réseaux économiques « classiques »…

Consolider la chaîne d'accompagnement dédiée à l'ESS et à l'innovation sociale sur tous les territoires,
Il s'agira dans ce cadre de soutenir la chaine d'accompagnement dédiée à l'ESS et à l'innovation sociale, garantir la bonne articulation entre les acteurs de cette chaine et améliorer leur lisibilité, renforcer le maillage territorial de l'offre d'accompagnement et mobiliser les réseaux économiques « classiques ».

Développer des dispositifs et des outils financiers adaptés aux entreprises de l'ESS.
A cet effet, la Région :

- Mobilisera les aides directes régionales pour soutenir les projets structurants des entreprises de l'ESS au titre du développement économique, de l'économie circulaire, de la transition énergétique, de la solidarité, du tourisme, de la culture, de l'agriculture…
- Renforcera les outils d'ingénierie financière adaptés aux entreprises engagées : en particulier, fonds de garantie d'emprunt bancaire et fonds de prêts tenant compte des caractéristiques spécifiques de ces entreprises. S'agissant du haut de bilan, le fonds Investir Solidaire en Occitanie lancé en 2021 constituera le socle de l'intervention.
- Accompagnera les projets entrepreneuriaux en ESS dans leurs stratégies de financement.

Des actions spécifiques en faveur du tourisme social et solidaire seront également mises en œuvre dans la cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

Activer le levier de la commande publique pour promouvoir les entreprises sociales et solidaires
Dans cet objectif, la Région souhaite reconduire le SPASER (Schéma de Promotion des Actions Socialement et Ecologiquement Responsables), renforcer l'information des entreprises sur les opportunités offertes par les marchés publics, mieux faire connaître auprès des acheteurs publics les opportunités offertes par l'ESS, renforcer la capacité des entreprises de l'ESS à répondre aux marchés publics.

Stimuler les projets de coopération et la reconnaissance de l'ESS sur la scène européenne et internationale
Enfin, une attention sera portée à la coopération des acteurs de l'ESS à l'international l'ESS (notamment les projets de mobilité internationale) et à la valorisation de l'expertise régionale au-delà de l'Occitanie.

3ème défi : Nous voulons impulser la dynamique économique dans tous les territoires

Priorité 1 : Assurer le développement et le renouvellement des activités économiques sur l'ensemble des territoires

Diagnostic et Enjeux :

La vitalité économique de nos territoires constitue un véritable enjeu de cohésion sociale et d'aménagement du territoire. Dans un contexte de renchérissement des coûts de l'énergie et face aux impératifs de la transition environnementale les habitants doivent pouvoir travailler, consommer, créer leur activité près de chez eux. Les conditions doivent être assurées pour que le développement économique ne soit pas l'exclusivité des métropoles mais irrigue bien l'ensemble des territoires d'Occitanie.

Pour répondre à cette priorité, la Région portera une attention particulière au développement économique de ses territoires. Pour cela, il faut que les initiatives économiques quelles qu'elles soient trouvent les bons relais d'accompagnement en proximité, que soit garantie sur l'ensemble des territoires la présence d'un tissu commercial et artisanal qui réponde a minima aux besoins de première nécessité des habitants, que le renouvellement du tissu économique soit également assuré. L'accueil des activités économiques nécessitera une offre de foncier adapté aux besoins des entreprises (et des entreprises adaptées à la qualité du foncier ...) tout en privilégiant des solutions les plus sobres possibles. Enfin, les territoires sont riches de leurs savoir-faire et de leurs productions qu'il conviendra d'aider à valoriser davantage.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LES TERRITOIRES

Action 39 : Proposer une offre complète d'accompagnement de proximité des entreprises sur les territoires

L'accompagnement en proximité des entreprises sera renforcé. Coordonné par la Région, il s'appuie sur le déploiement de l'agence Ad'Occ sur les territoires au sein des Maisons de Région, les équipes de la Région et le partenariat avec le réseau des développeurs économiques locaux.

L'enjeu sera de pouvoir être au plus près des entreprises pour les accompagner sur l'ensemble des problématiques auxquelles elles sont confrontées que ce soit sur le soutien aux investissements, en particulier ceux liés aux enjeux de transformation mais également le développement à l'international, l'innovation et surtout, dans un contexte de tension sur les recrutements, le soutien à la structuration en Ressources Humaines.

Pour répondre aux problématiques croissantes de recrutement, un accent particulier sera porté pour renforcer les synergies sur les bassins d'emploi entre les acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique. Les actions du Pacte pour l'Embauche adopté par la Région avec une cinquantaine de partenaires seront déclinées localement en associant systématiquement ces partenaires locaux.

En matière d'ingénierie financière, la Région s'appuiera sur « FOSTER 2 », dont l'outil de garantie bancaire offre un maillage territorial fort, très complémentaire des interventions directes grâce à un meilleur accès des territoires ruraux et péri-urbains à ces outils.

Accompagner l'émergence et la structuration de filières à enjeu local

Les bassins d'emplois sont riches de savoir-faire spécifiques souvent liés à la valorisation de ressources locales (cuir, textile, bois, laine, granit, marbre…) qui ont permis l'émergence et le développement de filières historiques. Après des décennies de sévères restructurations au cours desquelles elles ont dû faire face à de profondes mutations, ces filières ont dû s'adapter et disposent d'atouts pour répondre aujourd'hui aux nouvelles attentes des consommateurs en matière de production locale, de qualité et d'authenticité. La Région poursuivra l'accompagnement de ces filières dans leur adaptation aux évolutions des marchés mais également dans leurs nécessaires transformations liées aux enjeux environnementaux et digitaux. Cet accompagnement pourra se faire dans le cadre de contrats de filières où il s'agira de partager les enjeux et problématiques de la filière au regard notamment des défis liés à la transformation, de définir collectivement une feuille de route et mettre en place les actions. Par ailleurs, il s'agira d'accompagner l'émergence et la structuration de nouvelles activités localisées sur un ou plusieurs bassins d'emploi pouvant potentiellement conduire à de nouvelles filières régionales.

En matière agricole, l'action régionale s'appuiera sur des approches territoriales, notamment des projets alimentaires territoriaux (PAT), et sur les outils de financement régionaux pour développer un maillage équilibré d'outils intermédiaires de production, transformation, logistique et commercialisation permettant de relocaliser régionalement une partie des flux alimentaires vers les différents circuits de distribution. Pour faciliter le positionnement des PAT comme relais des politiques régionales, il conviendra de contribuer davantage et de manière plus visible à leur développement : structuration et co-pilotage, aux côtés de l'Etat, d'un réseau régional des PAT, consolidation et soutien financier aux programmes d'action des PAT…

La Région poursuivra le soutien à la commercialisation en circuits courts de proximité portée par le monde agricole ou agroalimentaire et renforcera le soutien au développement des circuits courts de proximité développés par d'autres acteurs notamment de l'ESS. Au-delà du soutien financier, cette action privilégiera aussi l'organisation de rencontres avec l'offre agricole, le partage d'expériences à l'échelle régionale, l'identification des freins et leviers de développement des circuits courts de proximité…

L'action régionale viser à identifier et contribuer au développement de solutions pour la logistique alimentaire de proximité (problématique des premiers et derniers kilomètres notamment) et aider les habitants d'Occitanie à identifier l'offre en circuits courts de proximité près de chez eux.

Il s'agit aussi de développer la logistique des circuits de proximité régionaux et l'innovation dans ce secteur :

- Approvisionner les cantines scolaires, accompagner les projets de légumerie et plateformes d'approvisionnement / Occit'alim
- Développer les circuits courts et de proximité par des investissements dans la vente directe des EAA, des exploitations agricoles et la création de boutiques de producteurs
- Accompagner la structuration de micro-filières ou filières innovantes en émergence fortement territorialisées et présentant un intérêt de diversification et de valorisation.

DEVELOPPER LES PARTENARIATS ET LES SYNERGIES TERRITORIALES

Pour être efficace, la politique économique régionale doit pouvoir être mise en œuvre et relayée en proximité, sur l'ensemble des territoires. La Région s'appuie à cet effet sur l'agence Ad'Occ et ses antennes territoriales déployées au sein de l'ensemble des Maison de Région. Elle s'appuie également sur le réseau des développeurs économiques locaux (développeurs économiques des EPCI, organismes consulaires, etc.) ainsi que sur un réseau local des acteurs de la formation.

Coordonner l'action économique au plus près des territoires

La Région coordonnera à l'échelle des bassins d'emplois les rencontres et les échanges avec l'ensemble de ces acteurs au sein de comités locaux avec pour objectifs :

- D'informer au mieux les acteurs locaux des dispositifs d'intervention de la Région et de leurs évolutions
- Identifier les problématiques spécifiques des territoires
- Coconstruire des feuilles de route de développement à l'échelle des bassins d'emplois
- D'échanger les informations et coordonner les actions sur l'accompagnement des projets les plus structurants des territoires
- D'identifier au plus tôt les entreprises du territoire présentant des difficultés pour coordonner les réponses

La Région accompagnera les EPCI dans l'élaboration de stratégies de développement locale cohérentes avec les orientations du SRDEII. En particulier, la Région sera en appui technique des EPCI pour la mise en œuvre de leur compétence en matière d'immobilier d'entreprise ou pour permettre à ceux qui le souhaitent d'intervenir, sur leur territoire, en complément des dispositifs régionaux.

La Région sera en appui des partenaires locaux, des entreprises et des actifs pour anticiper, à l'échelle des bassins d'emploi les évolutions structurelles de l'emploi et des besoins de compétences en soutenant les projets de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences territoriales (GPECT) tant au niveau de l'élaboration de diagnostics que de la mise en place de plans d'actions partenariaux.

Action 40 : Impulser les coopérations économiques territoriales à l'échelle des bassins d'emplois

Les territoires sont très souvent confrontés à des problématiques de développement communes. Des synergies peuvent également être opérées entre différents territoires sur des projets de développement, sur de la structuration de filières. La Région organisera l'animation et les échanges entre les territoires au travers du Réseau des développeurs économiques qui fédère aujourd'hui plus de 1000 développeurs. Cette animation sera renforcée pour développer d'avantage les échanges d'expériences et de bonnes pratiques à l'échelle régionale, mettre en relation et faire dialoguer entre eux les territoires partageant des problématiques communes.

En outre, la Région souhaite accompagner l'émergence de projets structurants qui lient des actions agricoles / tourisme / alimentation / artisanat d'art et commerces de proximité sur la base de nouveaux modèles comme les circuits courts ou la diversification d'activités ou l'expérimentation.

Action 41 : Lancer une expérimentation de Territoires de projet d'économie locale

La Région lancera un Appel à Manifestation d'Intérêt visant à soutenir des projets innovants, transversaux dans leurs thématiques (culture, patrimoine, artisanat d'art, agriculture et alimentation…) et impliquant les habitants.

Une quinzaine de territoires pourrait ainsi être identifiés et accompagnés.

La Région poursuivra également le pilotage délégué par l'Etat du dispositif des Territoires d'industrie. Il s'agira dans ce cadre, en s'appuyant sur les référents locaux de faire émerger les projets industriels structurants et organiser avec l'ensemble des opérateurs régionaux (BPI, Banque des Territoires, ADEME...) leurs financements sur l'ensemble de leurs composantes (RH, Infra, Matériel, innovation...) et leur suivi.

ASSURER UNE OFFRE COMMERCIALE, ARTISANALE ET DE SERVICES DE PREMIERE NECESSITE SUR TOUS LES TERRITOIRES

La crise sanitaire a renforcé le besoin de proximité et la volonté d'une consommation plus locale. Ce constat s'applique autant au secteur du commerce qu'au domaine du tourisme ou encore de l'artisanat. Afin d'accompagner ce mouvement, la Région participera, aux côtés des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, à faire émerger et consolider une offre économique de proximité sur l'ensemble des territoires d'Occitanie, en particulier dans les zones rurales ou situées en montagne.

Cette offre, qu'elle soit commerciale, artisanale, touristique ou encore en termes d'alimentation, est en effet vitale pour le maintien des populations et des emplois sur les territoires. L'objectif sera d'accompagner l'émergence et le développement d'une économie locale permettant de créer des emplois non délocalisables et proposant aux habitants et aux touristes d'Occitanie des offres économiques mêlant activités touristiques et de loisirs, activités commerciales, valorisation des circuits courts, artisanat d'art….

Action 42 : Accompagner la transformation des entreprises commerciales, touristiques et artisanales vers des modèles plus vertueux : PASS « Economie de proximité »
Il s'agit d'accompagner la création et le développement d'activités économiques locales par le financement d'investissements de petite et de moyenne envergure mais ayant une forte plus-value pour les entreprises concernées, les populations et les touristes. Ces investissements devront permettre de favoriser la transformation des entreprises et des offres commerciales, touristiques et artisanales vers des modèles plus vertueux, que ce soit en termes de transition énergétique, digitale et environnementale qu'en termes de prise en compte des réalités sociales.

Ce dispositif portera sur les secteurs du commerce essentiel de proximité, des loisirs, des circuits courts et d'artisanat local, dont l'artisanat d'art.

La présence d'un tissu commercial et artisanal dynamique et de proximité est l'une des conditions essentielles à la vitalité des petites et moyennes villes, enjeu au cœur de la stratégie « Occitanie 2040 ».

Action 43 : Accompagner les territoires dans la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux : FOCCAL
En 2020, pour faire face notamment à la crise sanitaire qui a fragilisé le secteur du commerce et de l'artisanat, la Région a créé un outil de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, FOCCAL (pour Foncière Occitanie Centralités Commerce et Artisanat Local). Ses grandes orientations sont les suivantes : échelle d'intervention régionale, en pleine articulation et cohérence avec les projets portés par le territoire ; soutien au commerce et à l'artisanat de proximité dans les centres-villes et centres-bourgs, et inscription dans une approche globale de revitalisation ; capacité à assurer le portage foncier et immobilier, les travaux de restructuration, la commercialisation ou la gestion locative.

FOCCAL s'est matérialisée par la création en janvier 2021 d'une structure au sein de l'Agence Régionale Aménagement Construction (ARAC). En juillet 2022, une SASU FOCCAL a été créée, avec la Banque des Territoires et l'EPF, puis d'autres partenaires financiers, elle sera capitalisée à hauteur de 10 M€. En outre, ce partenariat permet d'assurer une bonne intégration de FOCCAL à l'action « 100 foncières » du plan de relance national, et notamment son fonds de restructuration des locaux d'activités (60M€ en 2021), opéré par l'ANCT.

DEPLOYER LES ACTIONS DE PROMOTION DU REPRENEURIAT ET DE L'ENTREPRENEURIAT SUR LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES

Afin que la promotion de l'entrepreneuriat et du repreneuriat irrigue l'ensemble des territoires y compris les plus fragiles ou ceux comptant le plus de freins à l'installation, plusieurs actions seront menées :

Action 44 : Améliorer l'attractivité des territoires ruraux et Quartiers Politique de la Ville en proposant aux futurs repreneurs et créateurs une offre complète d'accueil
Au-delà du projet économique, le projet de reprise sur ces territoires fragiles est associé à un projet de vie : recherche de logement, établissements scolaires, emplois et/ou formation pour le conjoint, activités culturelles et sportives, accompagnement dans les démarches administratives… Il s'agira également de proposer un parcours d'accompagnement dédié, personnalisé et gratuit aux créateurs-repreneurs.

Par ailleurs, il convient d'anticiper les tensions dans les métiers de l'agriculture et d'accompagner les installations afin d'assurer une pérennité dans un secteur stratégique mais néanmoins difficile. Si la situation est moins problématique que dans d'autres régions, près de 40 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans en Occitanie. La transmission des exploitations et le renouvellement des chefs d'exploitation constitue ainsi un enjeu majeur. Il conviendra de garantir le maintien d'exploitations à taille humaine et de tendre vers une égalité entre les femmes et les hommes (actuellement les femmes représentent près de 40% des installations aidées en Occitanie).

Action 45 : Favoriser l'installation des nouveaux agriculteurs et le renouvellement des générations.
La phase d'installation constitue une période charnière pour renforcer la résilience des exploitations agricoles, et accélérer la transition vers une agriculture plus durable et agroécologique. L'accompagnement des agriculteurs vers une agriculture plus durable s'appuiera sur un nouveau Plan Régional Installation Transmission, sur la mise en place d'un nouvel outil de financement des terres agricoles (fonds foncier) et une articulation étroite avec le Contrat Agriculture durable. La transmission des fermes constitue un enjeu majeur pour le renouvellement des actifs, le maintien de certaines filières, l'avenir de l'agriculture et des territoires. Cette phase est également déterminante dans la mesure où elle représente un moment clé pour (ré)orienter les reprises d'exploitations vers des modèles agricoles plus durables, respectueux de l'homme et de l'environnement. Cet axe sera renforcé.

Il s'agira donc de soutenir la diversité des projets d'installation par des dotations financières pour les Jeunes Agriculteurs et les Nouveaux agriculteurs, au moment de l'installation, et en confortant le financement de leurs investissements (subventions bonifiées et instruments financiers). Un système de bonifications permettra d'orienter les projets vers la résilience, une plus forte inclusion et un renforcement de la durabilité. La Région souhaite également renforcer l'accompagnement à l'installation des porteurs de projet pour sécuriser les parcours, accroitre les facteurs de réussite des projets d'installation et permettre à tous porteurs de projets de

concrétiser son installation. Enfin, un nouveau volet du Plan régional Installation – Transmission sera créé, notamment avec un « Conseil transmission » (éviter la dévalorisation du capital pour les exploitants de + 50 ans et relever le taux de renouvellement actuel de 60%).

Foncière agricole régionale

Le futur Plan stratégique national prend la suite des Programmes de Développement Rural, au sein desquels un certain nombre d'actions visaient à participer à la préservation du foncier agricole et à l'installation de nouveaux agriculteurs. Pour compléter ces outils et renforcer son action foncière, levier essentiel de l'installation en agriculture, la Région a souhaité créer la Foncière Agricole d'Occitanie. En effet, agir sur le foncier agricole en vue du renouvellement des générations est un enjeu fort pour le maintien et le développement de l'agriculture régionale. 40% des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans. Ils exploitent environ 1 million d'hectares, soit 30% de la SAU régionale totale. C'est donc 1 M d'ha qui muteront dans les prochaines années.

Après 2 années de travail et une expérimentation menée avec la SAFER, la Foncière Agricole d'Occitanie est opérationnelle en 2022. Opérateur nouveau, elle visera à proposer une réponse complémentaire aux enjeux de l'installation de nouveaux agriculteurs sur les territoires grâce à un accès au foncier facilité par un achat différé limitant l'endettement au lancement de l'exploitation. Elle cible l'accompagnement de projets d'installation durables, viables et rentables, qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques. Partenaire de confiance pour un agriculteur qui s'installe, elle s'appuie sur un partenariat public privé et maximise l'apport de financements publics et privés. Avec la Foncière, la Région s'engagera ainsi aux côtés des agriculteurs pour consolider l'installation par la maîtrise d'une partie du foncier, et alléger l'endettement initial et rendre possible l'installation. La Région s'appuiera sur la SEM ARAC et réunira un collectif de partenaires pour doter la foncière à hauteur des enjeux. La Foncière réunit aujourd'hui 12 actionnaires. Le modèle économique prévoit le financement des portages avec 30% de fonds propres et 70% d'emprunt, portant par ce biais à une capacité totale de 5,3 M€. A l'issue d'une première capitalisation intervenue en 2022 (1,6M€), il est prévu en 2023-2024 une nouvelle augmentation de capital pour atteindre 4,5 M€ et permettre le financement d'une soixantaine de projets de portage par an.

DEVELOPPER UNE OFFRE FONCIERE ET IMMOBILIERE VERTUEUSE POUR REPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES SALARIES

La Région poursuivra sa politique de soutien aux EPCI pour proposer des solutions d'accueil d'entreprise qualitatives et durables via une offre foncière et immobilière. Ce soutien s'intègrera dans un contexte :

- De territorialisation du ZAN et aux enjeux d'aménagement vertueux.
- De rééquilibrage territorial comme porté dans notre SRADDET Occitanie 2040 qui doit se traduire en termes d'accueil de population mais aussi d'équilibre habitat/activité et population/emploi.

Action 46 : Proposer une offre foncière « clé en main » à l'échelle de chaque bassin d'emploi

Pour permettre d'accueillir des projets structurants, notamment de relocalisation industrielle, il convient d'avoir un foncier clé en main ou « dérisqué » et vertueux maillant le territoire régional. Sur certaines parties du territoire (littoral, aires métropolitaines), une pénurie de grands fonciers s'installe, empêchant la Région de se positionner sur de nouvelles activités industrielles, qu'elles soient traditionnelles (aéronautique, spatial, nautisme et activités portuaires, santé, agroalimentaire, bois, textile, BTP, logistique) ou émergentes (mobilités intelligentes et durables, photovoltaïque, éolien flottant, hydrogène vert, ICC, semi-conducteurs).

Face aux difficultés (durée, coût, …) de développement de ce type de foncier et en cohérence avec la mise en œuvre du principe Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la Région privilégiera la requalification des Zones d'Activités Economiques existantes et l'utilisation des sites en friche au travers de dispositifs d'accompagnement dédié en ingénierie et financier.
En parallèle, elle accompagnera la finalisation du maillage territorial afin :

- D'une part que tous les territoires de contractualisation soient dotés d'une zone attractive,
- Que d'autre part, que la Région Occitanie puisse proposer un grand foncier en capacité d'accueillir des implantations stratégiques.

En effet, en termes de grands fonciers, la Région n'est pas suffisamment équipée : en macro-lots de minimum 20 ha d'un seul tenant pour l'accueil d'activités stratégiques des filières traditionnelles mais également en très grands tènements fonciers permettant de capter des projets de filières émergentes. La réindustrialisation de la France implique de se mettre à la maille d'une typologie de sites qui accueillent ces filières émergentes en Asie, et d'ores et déjà chez nos voisins européens (Allemagne, Hongrie, …) : les giga / méga factory.
Aussi, en complémentarité de son action visant à favoriser sur l'ensemble du territoire régional une offre immobilière et foncière de qualité, la Région dans le cadre d'une stratégie foncière en partenariat avec les territoires, se focalisera sur la production de quelques sites spécifiquement dévolus à ces emblématiques projets industriels obligatoires à la réindustrialisation / relocalisation.

Impulser une stratégie foncière sobre sur les territoires

Un important travail de concertation dans le cadre de la modification du SRADDET sera conduit pour territorialiser l'objectif de réduction de 50% de la consommation foncière imposé à l'échelle régionale par la loi Climat Résilience. Ce travail de territorialisation sera conduit en fonction des spécificités locales et des priorités en termes de développement économique et de relocalisation industrielle. En ce sens et afin d'optimiser le foncier économique tout en conciliant aménagement et objectifs de ZAN, la priorité sera mise sur la gestion sobre du foncier économique en :

- Priorisant les projets de requalification
- Aidant à la requalification de friches en vue de l'accueil d'activités économiques
- Incitant à l'aménagement sobre du foncier économique : densification, verticalisation…
- Encourageant la recherche de solutions innovantes pour l'accueil et le maintien d'activités économiques sur le long terme : maîtrise du foncier économique en imaginant des alternatives à la cession, par exemple les baux à construction, lutte contre la mutation des usages et la spéculation foncière...
- Aidant les EPCI dans l'identification des terrains à potentiel d'accueil d'activités économiques créatrices d'emploi et favorables à la relocalisation d'activité et en les aidant à anticiper les procédures de dérisquage.
- En incitant à l'élaboration de schémas d'aménagement économique.

En lien avec les EPCI, la Région et AD'OCC élaboreront une stratégie prospective foncière à l'échelle régionale en identifiant les forces et faiblesses du territoire dans une lecture d'attractivité et en accompagnant les projets de grande envergure des filières stratégiques des territoires ruraux, voire urbains à enjeux régionaux/nationaux.

Favoriser un accès au foncier et à l'immobilier d'entreprise vertueux

La Région accompagnera les entreprises et les acteurs publics dans un développement sobre en foncier via :

- Le soutien à l'aménagement vertueux de Zones d'Activité Economiques (ZAE) :
    - Les ZAE accueillant des filières stratégiques, et prioritairement les OZE (Occitanie Zones Economiques) en poursuivant leur aménagement dans l'optique de proposer un foncier clé en main/dérisqué et vertueux et maillant le territoire régional ;
    - La requalification et gestion rationnelle du foncier économique (densifier et verticaliser les zones d'activités économiques) ;
    - Le recyclage des terrains déjà urbanisés et/ou bâtis : identification des sites et anticipation des travaux de reconversion.

La Région conditionnera ses aides à des critères permettant de vérifier l'effort d'aménagement vertueux et particulièrement de densification à travers la mise en place d'un « ratio emplois/hectare », la redéfinition des prix de cession et les outils juridiques classiques tels que les PLU, les règlements de ZAE, les cahiers des charges de cession de terrains et en encourageant des outils complémentaires (clauses résolutoire, d'inaliénabilité, pacte de préférence).

- Le soutien à l'immobilier économique et l'anticipation de son adaptation : l'immobilier collectif d'entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises…) et les tiers-lieux à vocation économique constituent un facteur d'attractivité fort pour les territoires, urbains et ruraux ; ils contribuent en outre à la mutualisation et à la réduction de d'emprunte foncière ; la Région priorisera :
    - L'immobilier adapté à une diversité d'usages (cohabitation, mutualisation, hybridation, aux changements d'usages…). Cela concerne la transformation de l'existant mais aussi la conception de nouveaux bâtiments adaptables et réversibles (afin de ne pas créer de futures friches)
    - et adapté au changement climatique (moindre impact environnemental)

Afin de renforcer l'attractivité des territoires, l'aide régionale sera modulée en tenant compte des déséquilibres territoriaux.

PRIORITE 2 : ACCOMPAGNER UNE AGRICULTURE DURABLE, COMPETITIVE QUI RENFORCE LE TISSU SOCIO-ECONOMIQUE DES ZONES RURALES

La Région Occitanie fait le choix de poursuivre une politique ambitieuse pour l'agriculture, l'agro-alimentaire, la forêt et les territoires ruraux car le développement agricole et rural est un élément fondamental pour notre territoire. Cette stratégie s'articule autour de trois éléments : l'installation, la transition agro-écologique et la simplification.

Le premier reflète la volonté de la Région d'accompagner au mieux les différentes formes d'installation et de transmission pour contribuer au maintien de certaines filières et au renouvellement des actifs dans les territoires. L'objectif de la région pour 2023/2027 est de pouvoir accompagner l'ensemble des candidats à l'installation avec panel d'intervention est en cours de formalisation.

Le second s'inscrit dans la stratégie agriculture durable portée par la Région depuis 2018 et se matérialise dans la volonté d'accompagner globalement la transition de toutes les exploitations agricoles vers plus de durabilité. L'idée est de mettre l'accent dans cette nouvelle programmation sur l'accompagnement des agriculteurs dans leurs changements de pratiques, pour favoriser la

transition agroécologique et une alimentation durable. Il s'agit d'accompagner toutes les transitions, quelle que soit la situation initiale de l'exploitation, tant qu'elle démontre qu'il y a eu une démarche de progrès global sur le plan économique, social, et environnemental

Enfin, le troisième axe est celui de la simplification. Cela passe notamment par la recherche d'une plus grande lisibilité par rapport aux aides susceptibles d'être mobilisées pour les porteurs de projets. Cette simplification passe également par les développements en cours sur la dématérialisation via le nouveau système d'information qui prendra la place d'Osiris pour le dépôt des demandes d'aide PSN.

La stratégie régionale répond également à un besoin d'avoir une approche globale des projets prenant en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et productifs afin de renforcer la compétitivité et améliorer les revenus des exploitants, l'un étant indissociable de l'autre. Dans la pratique, par exemple, c'est accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique pour adapter leurs systèmes de productions et créer plus de valeur ajoutée.

Cette stratégie est également une proposition de réponse pour renforcer la durabilité des entreprises, leur implantation sur le territoire et favoriser l'emploi en zone rurale. Plus globalement, le changement climatique qui modifie notre environnement quotidien et les modes de vie doit également être pris en compte. La question de la disponibilité de la ressource en eau, du fait de la croissance démographique que nous connaissons et des multiples usages qui la mette sous pression, en est une illustration.

En parallèle, l'augmentation des températures et les modifications des précipitations entraîneront un asséchement important des sols ce qui se traduira par une augmentation des besoins d'irrigation et des risques naturels… Face à ce constat, le besoin de résilience des systèmes n'est plus à démontrer. Il est nécessaire de développer un accès raisonné à l'eau pour la pérennité des exploitations, le confortement des productions et la compétitivité de l'agriculture. C'est pourquoi, la Région souhaite développer une stratégie globale d'accompagnement des systèmes et pratiques agricoles dans l'utilisation efficace et durable de la ressource en eau, dans le but de les rendre résilients. La volonté est également d'accompagner les investissements concernant les économies d'eau et les infrastructures hydrauliques.

Actions 47 : Favoriser une approche globale des projets portés par les exploitations agricoles

La Région fait le choix de mettre en place un dispositif unique et un PASS exploitations prenant en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et productifs afin de renforcer la compétitivité et améliorer les revenus des exploitants.

Ce dispositif donne de la lisibilité et simplifie le soutien aux exploitations agricole dans le cadre d'une approche globale des projets. De 32 dispositifs sur la précédentes période l'ambition est de réduire à 3 le nombre de dispositifs.

PRIORITE 3 : ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES TOURISTIQUES SUR LES TERRITOIRES ET DES PROJETS ECONOMIQUES TOURISTIQUES

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) dont certaines s'actions s'inscrivent dans le SRDEII, s'appuiera sur les axes du Pacte vert pour l'Occitanie. Il s'agira de proposer une mise en œuvre opérationnelle des actions de ces axes en réponse aux besoins des usagers (entreprises, citoyens et territoires) sur des thèmes prioritaires :

- Tourisme et mobilités douces
- Tourisme solidaire et vacances pour tous
- Transition écologique et énergétique des entreprises et équipements touristiques
- Aide à l'emploi, accès à l'emploi et conditions de travail des saisonniers
- Ingénierie de projet au service des territoires et des entreprises
- Structuration de dynamiques économiques locales notamment dans les territoires touristiques
- Transformation numérique des destinations et entreprises touristiques
- Transformation des stations touristiques littorale, de montagne et thermales vers un tourisme 4 saisons
- Développement du tourisme à l'international (marketing, coopération…)

Le SRDTL fait l'objet d'un document spécifique qui détaille l'ensemble des actions. Il s'organise autour de 4 grands défis :

- 1er défi : Accompagner la transition des entreprises et des territoires touristiques
- 2ème défi : Organiser et expérimenter de nouvelles dynamiques économiques locales
- 3ème défi : Consolider l'attractivité des territoires, des produits et des destinations
- 4ème défi : Faire ensemble

Parmi les actions phares du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, peuvent être citées les initiatives suivantes :

- ⇨ Accompagner les projets de transformation des entreprises avec les dispositifs Pass et Contrats permettant notamment d'accompagner les dépenses liées à un projet de transformation énergétique et/ ou environnemental
- ⇨ Lancer une expérimentation de Territoires de projet d'économie locale visant à soutenir des projets innovants, transversaux dans leurs thématiques (culture, patrimoine, artisanat d'art, agriculture et alimentation…) et impliquant les habitants via un Appel à Manifestation d'Intérêt
- ⇨ Lever les freins au recrutement dans le secteur touristique en soutenant l'investissement en faveur de logements saisonniers, le développement d'une offre de formation dédiée aux salariés et la création d'un groupement d'employeurs régional multi-saisonnalité et multi-activité
- ⇨ Développer le tourisme d'itinérance et les mobilités durables (train, vélo etc)
- ⇨ Mettre en place une stratégie offensive de développement de la notoriété et du rayonnement de la Région, de ses produits et de ses manifestations sportives tant au niveau national qu'international
- ⇨ Accompagner les projets de transformation des entreprises du tourisme pour tous avec les dispositifs Pass et Contrats
- ⇨ Accompagner la transition des entreprises formation les projets de transformation des entreprises du tourisme pour tous avec les dispositifs Pass et Contrats.

PRIORITE 4 : LITTORAL : FAIRE DE L'OCCITANIE UNE REGION AMBITIEUSE SUR L'ECONOMIE BLEUE

Diagnostic et enjeux :

La Région Occitanie est une puissance maritime à conforter. En région l'économie liée aux activités maritimes (l'économie bleue) représente 32 000 établissements (entreprises, associations, instituts de recherche…) 45 000 emplois dont 31 600 liés au tourisme, 8 Md€ de chiffre d'affaires total.

L'économie bleue en Occitanie, c'est :

- l'exploitation des ressources naturelles (pêche, conchyliculture), base de l'identité maritime d'Occitanie : l'Occitanie est la 1ère région de Pêche et d'Aquaculture de Méditerranée française

- la filière nautique (industries et ports de plaisance), fer de lance de l'économie bleue : 3 700 emplois, CA de 739 M€ ; des ports de plaisance de grande taille : 28 000 anneaux

- un écosystème d'innovation et de recherche exceptionnel : 1 700 emplois dans la recherche publique et l'ingénierie ;

- des ports de commerce (Port-Vendres, Port-la-Nouvelle et Sète) clés de voute de tout un écosystème de l'économie bleue avec 2 200 emplois directs.

Les enjeux se situent autour de la structuration et le développement des industries et services de l'économie du nautisme, le développement des innovations au sein de l'économie bleue et en particulier des activités traditionnelles de pêche et d'aquaculture en faveur du renforcement des capacités de résilience (adaptation au changement climatique, transition énergétique…).

L'émergence de la filière des énergies renouvelables marines en particulier l'éolien Offshore à travers les fermes pilotes puis les parcs commerciaux et le développement du port de Port-La Nouvelle constitue également un enjeu, de même que le développement de l'activité portuaire des ports régionaux, en poursuivant la mise en œuvre de l'intermodalité ferroviaire et fluviale mais aussi en accompagnant leur verdissement (électrification à quai, écosystème hydrogène des engins, outillages, navires de service...).

Au regard du poids de l'économie bleue et de ses enjeux, la Région a choisi de créer le Parlement de la Mer, une instance consultative située au plus près des acteurs du monde maritime. Elle fédère la communauté et favorise la concertation afin de développer des projets innovants.

DIFFUSER L'INNOVATION DANS L'ECONOMIE BLEUE

L'excellence de l'économie bleue en Occitanie repose sur le potentiel et la réalité de l'innovation au sein de son tissu économique et de recherche. Celle-ci doit être au cœur de la stratégie afin d'irriguer toutes les filières et secteurs de l'économie bleue.

L'action de la Région consistera à :

- Valoriser l'action régionale en matière d'accompagnement et de soutien aux entreprises et à la recherche
- Faire émerger des projets innovants tous segments de l'économie bleue concernés
- Rechercher des financements et monter des partenariats régionaux, nationaux et internationaux
- Valoriser à l'international et à l'export les activités économiques et notamment portuaires

- Faire émerger des projets sur les domaines porteurs en Occitanie :
    - Le port du futur : smart port, green port
    - les biotechnologies / bioressources bleues
    - le numérique, les capteurs, la robotique et l'intelligence artificielle pour des outils de suivi, de pilotage et de prédiction (notamment en lien avec les risques littoraux)
    - les nouveaux matériaux pour des usages maritimes
    - les nouveaux usages de la mer…

L'ambition régionale en matière d'économie bleue sera traduite dans une gouvernance portée par la Région et le Parlement de la Mer.

Action 48 : Structurer, animer et développer une industrie nautique et une filière de sports et loisirs nautiques

Les actions d'animation et de structuration de la filière nautisme et plaisance menées dans le cadre du contrat de filière contribueront à :

- Structurer et animer la filière nautique
- Faire émerger des projets à l'échelle de la filière en particulier sur les pratiques vertueuses en matière d'environnement (décarbonation...)
- Accroître la communication sur les atouts et les compétences de la filière régionale, en particulier sur les salons régionaux nationaux ou internationaux
- Améliorer la lisibilité du soutien déjà apporté à la filière et l'appropriation des aides régionales
- Adapter la filière aux nouveaux usages du nautisme et des loisirs nautiques
- Accompagner les projets autour des nouveaux matériaux
- Développer la filière de déconstruction des bateaux et la valorisation des matériaux en circuits courts
- Mener un travail spécifique sur les métiers et formations du nautisme appliqué à l'Occitanie et aux besoins des entreprises

Il s'agira par ailleurs d'accompagner l'implantation des entreprises sur le littoral (disponibilité du foncier, bords à quais...).

Action 49 : Faire de l'Occitanie une Région fière de son identité maritime qui préserve les ressources et les exploite durablement

Les objectifs retenus sont de :

- Poursuivre la mise en œuvre du contrat de filière conchylicole : signé en 2021, ce contrat est une première en France
- Conforter et accompagner les filières traditionnelles comme la pêche et la conchyliculture (faciliter les accès au port, développer les postes de débarquement...)
- Soutenir l'innovation dans les méthodes de production et de valorisation
- Développer l'aquaculture multi-trophique intégrée
- Développer les filières en mer…

Les outils suivants seront mobilisés : FEAMPA (17 M€ de FEAMPA sur les mesures régionalisées en lien avec le développement économique, l'innovation et la biodiversité), Outils d'innovation collaborative pour favoriser les partenariats entre recherche et entreprise, Soutien aux formations professionnelles liées aux activités marines et littorales…

Action 50 : Faire de l'Occitanie une Région phare sur les énergies marines renouvelables et en particulier l'éolien offshore flottant

Il s'agira de :

- Poursuivre la mise en œuvre du projet de port de la transition énergétique à Port-La-Nouvelle
- Accompagner et structurer le développement économique de la filière
- Mobiliser la recherche et soutenir l'innovation au service du développement de la filière EOF
- Accompagner les expérimentations de panneaux photovoltaïque flottants
- Anticiper les besoins en compétence par la formation adaptée
- Rendre visible et attractive la Région à l'échelle nationale et internationale sur l'EOF
- Faire émerger des projets sur les autres EMR : thalassothermie par exemple, en accompagnement des collectivités (Plan Littoral 21)

Les outils suivants seront mobilisés : Animation et structuration filière par Ad'Occ, Plan Littoral 21, Littoral+, Appel A Projets « Avenir Littoral » dans le cadre du Plan Littoral 21, Commissions du Parlement de la Mer…

Faire de l'Occitanie une Région pilote sur la décarbonation des ports et des littoraux

Dans cet objectif, la Région souhaite :

- Développer les sites de production portuaire ou littoraux d'hydrogène ou d'énergies alternatives
- Développer les usages locaux de l'hydrogène en zones portuaires et littorales : industrie, mobilités collectives, navires et les projets d'électrification
- Valoriser les entreprises de la filière en constitution et favoriser les rapprochements à l'échelle de la Région dans le cadre du plan régional H2.
- Faire émerger des projets innovants sur l'usage de l'H2 dans les ports
- Développer l'alimentation électrique des navires de commerce à quai
- Favoriser l'accueil de navettes de transport de passagers inter-urbaines

Les outils suivants seront mobilisés dans le cadre du plan Hydrogène régional : Outils de financement et d'accompagnement existants à valoriser (ADEME, AREC…), Maritimisation de la filière (volet maritime d'HYDEO) et de sa gouvernance : information, articulation et mise en œuvre de projets collaboratifs H2.

Conclusion : mobiliser les acteurs économiques régionaux pour faire gagner l'Occitanie

Une gouvernance partagée

La construction de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Ecologique a été le fruit d'un travail collectif sans précédent. A l'image de cette expérience de concertation, la Région souhaite associer les principaux acteurs du territoire à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions retenues.

En lien étroit avec l'Etat, les collectivités et les chambres consulaires notamment, des temps réguliers d'échanges seront ainsi proposés aux principaux représentants des acteurs économiques régionaux. En outre, une déclinaison territoriale, par département, sera mise en place afin d'assurer un dialogue de proximité efficace.

La Région veillera à la cohérence de l'ensemble des espaces d'échanges et de construction de projets qui associent les acteurs économiques régionaux : échanges territorialisés, groupes de travail de la SRI SI, comités stratégiques de filières régionaux…

Une évaluation régulière à envisager collectivement

La Région proposera une approche collective de l'évaluation des politiques menées, évaluation qualitative et quantitative, analyse des impacts, tableaux de bord avec des indicateurs clés adaptés.

Une capacité à ajuster les actions

L'évaluation de l'action économique conduite alimente le pilotage global et permet la réactivité et les ajustements nécessaires. A mi-parcours du SRDEII (2025), une évaluation globale sera conduite : elle permettra, dans le dialogue avec l'ensemble des acteurs, d'ajuster les politiques mises en œuvre et d'engager, le cas échéant, de nouvelles initiatives.

ANNEXES

Bilan du précédent schéma

Filières stratégiques

1. Aéronautique
2. Spatial
3. Transition énergétique
4. Eau
5. Mobilités Intelligentes et durables
6. Santé
7. Industrie Créatives et Culturelles
8. Numérique
9. Nautisme et plaisance
10. Pêche
11. Agroalimentaire
12. Bois

Volets Métropolitains : Montpellier - Toulouse

BILAN DU PRECEDENT SCHEMA

Au cours de la période 2016 – 2021 l'action de la Région en matière de développement économique d'innovation et d'internationalisation s'est articulée autour de 4 grandes orientations :

⇨ LA REGION A SOUTENU L'INVESTISSEMENT ET L'EMPLOI

La Région a engagé sur toute la période un soutien important aux projets d'investissement productifs des entreprises avec la mise en place des PASS et des Contrats. Au total plus de 17.000 aides (hors mesures spécifiques de crise) ont été mobilisées dans cet objectif pour plus de 800 M€ d'aides.

Une politique ambitieuse en matière d'ingénierie financière a été menée. La Région dispose de 34 outils financiers différents (dont 17 nouveaux fonds), pour lesquels elle a mobilisé plus de 210 M€ (représentant en moyenne 20% de chaque fonds). Ces différents fonds ont permis de mobiliser plus de 1 200 M€ de financement pour 9 500 entreprises en prêts/garanties/haut de bilan, de la micro à la grande entreprise, de l'amorçage au rebond.

Des outils emblématiques comme l'Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques (ARIS) destinés à renforcer la souveraineté industrielle ont été créés.

Des mesures spécifiques ont été mises en place en faveur du Commerce et de l'artisanat avec les Pass Commerce de proximité et Pass Métiers d'art. A noter par ailleurs que plus de 30 % des bénéficiaires de l'ensemble des aides directes de la Région relevaient du Registre des métiers

Enfin la Région a mené une politique active de soutien aux filières avec la signature de plusieurs contrats de filières élaborés en concertation avec les entreprises et les partenaires économiques : Aéronautique, spatial, nautisme et activités portuaires, Filière Bois, Textile, BTP. D'autres sont en cours de finalisation : mobilités intelligentes et autonomes, numérique, santé. La Région a surtout, par le biais de son agence de développement AD'OCC contribué à l'émergence et au développement de nouvelles filières d'avenir telles que l'éolien en mer, l'Hydrogène Vert (Corridor H^2 et Technocampus Hydrogène Vert) ou les biothérapies et la bioproduction mais également la filière des industries culturelles et créatives.

La Région a également été présente tout au long de la crise de la COVID pour préserver l'emploi et les investissements. Elle a notamment abondé le Fonds de Solidarité National mis en place par l'Etat à hauteur de 36 M€ mais elle a surtout complété ce dispositif par la mise en place, en partenariat avec les autres collectivités du Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie et du Fonds L'Occal, afin que les mesures de soutien aux entreprises impactées par l'arrêt des activités économiques - pour la plupart des entreprises unipersonnelles - puissent bénéficier au plus grand nombre et ainsi préserver les emplois.

La région a largement participé à la relance des investissements avec la mise en place de dispositifs fortement incitatifs tels que les Pass Rebonds les PASS et Contrats relance mais également à travers de multiples instruments financiers permettant soit de conforter les capacités d'emprunt des entreprises (Prêt Rebond et Relance avec BPI, garantie Foster) soit de conforter leurs Fonds propres (Irdi Impulsion).

Dans le domaine touristique, la Région a mené sur la période 2016-2021 une politique ambitieuse basée sur la qualité, l'innovation et le développement durable au travers du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs. Le Pacte vert voté en novembre 2020 est

venu renforcer cette stratégie basée sur un tourisme durable et responsable comme modèle de développement touristique plus respectueux des hommes, de l'environnement et des territoires et qui prend en compte la nécessaire adaptation au changement climatique et les évolutions sociétales. Cette politique volontariste s'est traduite par un ensemble d'actions concrètes complétées en 2020 par des mesures spécifiques pour soutenir cette filière face à la crise. 3 leviers ont été déployés depuis 2016 :

- Le soutien à la modernisation et au développement des entreprises : PASS/Contrats y compris TSS ainsi qu'un outil financier spécifique (Fonds tourisme Occitanie doté de 111 M€). Mesures particulières mises en place en 2020/2021 face à la crise CoviD (PASS et contrats rebond et relance ainsi que le fonds L'OCCAL notamment)
- Le soutien aux aménagements touristiques : Grands Sites Occitanie, aménagements et investissements publics touristiques, grande itinérance, pôles de pleine nature etc
- Une stratégie de promotion/communication/ commercialisation offensive mise en œuvre par la CRTL (campagne de communication média et online, site de réservation en ligne lancé à partir de juillet, carte Occ'ygène, rendez-vous d'affaires etc)
- Un suivi particulier des acteurs de la filière par l'organisation d'un comité de filière durant la crise

Ce sont ainsi près de 400 M€ qui ont été mobilisés pour soutenir le tourisme en Occitanie entre 2016 et 2021 en complément des crédits FEDER. La politique de la Région en matière d'agriculture, d'agroalimentaire et de forêt s'inscrit dans les orientations du volet agricole du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) voté en 2016. Les politiques régionales mises en œuvre en faveur de ce secteur sont également adossées aux deux programmes de développement rural (FEADER) 2014-2020 qui pèsent 2 Milliards d'euros pour la période 2014-2020 gérés par la Région, en tant qu'autorité de gestion du FEADER.

La Région a accompagné le développement des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt au travers d'une politique volontariste qui s'appuie sur :

- le soutien aux exploitations agricoles en création et développement, à titre individuel ou collectif concernant l'ensemble des filières régionales (élevage, viticulture, fruits et légumes, grandes cultures, agro-alimentaires et de bois) au travers de PASS et contrats notamment les aides à l'installation pour le renouvellement des générations, les aides à l'investissement, le soutien aux bâtiments d'élevage, l'hydraulique et les investissements forestiers.
- Le soutien aux exploitations et entreprises touchées dans le cadre d'aléas climatiques ou sanitaires comme la gestion de l'Influenza Aviaire, en complément de mesures mises en œuvre par l'Etat. Près de 9 M€ y ont été consacrés depuis 2016.
- L'élaboration partenariale, dans le cadre de la gestion de crise covid, avec les acteurs de la filière viti-vinicole d'un plan de Relance de la filière de 14 M€, mobilisant 7 M€ de crédits régionaux sur 18 mois et bénéficiant à 195 entreprises du secteur.
- L'élaboration de contrats de filière en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs professionnels et économiques de la filière : démarches partenariales afin de répondre collectivement aux enjeux de demain et véritable socle des interventions de la Région visant le développement économique et la structuration de l'ensemble de la filière. Plusieurs contrats de filière ont été signés depuis 2016 : contrat de filière Bois, contrat des filières animales et contrat de filière agro-alimentaire ainsi que la mise en œuvre du plan régional pour les protéines végétales, voté en 2020 dans le cadre du Pacte vert régional. D'autres sont en cours de finalisation comme le contrat de filière viticole. Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'agriculture biologique caractérisée par une dynamique de développement exceptionnelle en région Occitanie à travers le

maintien des mesures du Plan Bio Occitanie mais également l'accompagnement des filières végétales.

- le soutien à l'innovation/expérimentation afin, notamment de trouver des voies d'adaptation innovantes au changement climatique. Ce soutien s'inscrit notamment dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI). La Région a également lancé de manière multipartenariale un plan de déploiement des cépages résistants aux principales maladies et à la sécheresse.
- l'accompagnement des productions de qualité et valorisation des produits d'Occitanie : promotion et accompagnement des acteurs des filières autour de la marque Sud de France, soutien aux signes officiels de qualité, avec l'appui de l'IRQUALIM, actions en faveur de l'approvisionnement local dans les restaurants des lycées avec le déploiement de la centrale d'achat Occit'Alim, opération Bien Manger Pour Tous et salon REGAL
- la transition vers une agriculture et une alimentation durables : expérimentation en 2021 des premiers contrats d'agriculture durable, accès au foncier pour les jeunes agriculteurs avec la création de la Foncière Agricole d'Occitanie ; mutualisation des bonnes pratiques aux travers des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) ; dynamiques portées par les territoires, qui concilient souvent une approche durable de l'agriculture et de l'alimentation, notamment à travers les projets alimentaires territoriaux (PAT) que la Région continuera d'accompagner.
- le soutien au pastoralisme notamment par un soutien en investissement pour les éleveurs dans le cadre des appels à projet du FEADER.

Ce sont ainsi près de 400 M€ qui ont été mobilisés pour soutenir l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt entre 2016 et 2021 en complément des crédits FEADER.

⇨ LA REGION A SOUTENU L'INNOVATION DANS TOUS LES TERRITOIRES

La Région a activement participé à la structuration et l'animation d'un écosystème d'innovation harmonisé à l'échelle de son nouveau périmètre et construit sa politique en faveur de l'innovation dans une volonté de proximité avec les territoires. Cela s'est traduit par l'élaboration et l'animation d'une nouvelle Stratégie Régionale d'Innovation avec la définition fin 2021 de 8 Domaines Stratégiques d'Innovation, la création et le déploiement des Maisons de Région ainsi que de l'agence Ad'Occ sur l'ensemble des territoires. Plus de 3 000 entreprises régionales ont pu être ainsi accompagnées par Ad'Occ pour mener à bien leurs projets d'innovation (recherche de partenaires académiques, industriels, recherche de financements...).

La politique régionale s'est également traduite par le maintien du soutien aux différents pôles de compétitivité intervenant sur le territoire régional alors que dans le même temps l'Etat se désengageait financièrement. Il est à noter que la région compte 8 des 51 pôles de compétitivité labellisés par l'Etat, notamment Aerospace Valley, qui est le 3ème pôle français par le nombre d'entreprises membres et de salariés.

Dans les anciennes Halles Latécoère à Toulouse, la Région a ouvert en mars 2020 un vaste lieu entièrement dédié à l'innovation, aux entreprises et aux emplois de demain : La Cité. Lieu de travail, de collaboration et d'échange, elle rassemble en un seul espace, sur 13 600 m², des services complémentaires et adaptés au développement et à la croissance des entreprises innovantes. Montpellier, de son côté compte La Cité de l'économie et des métiers de demain (CEMD). Sur 3.000 m², ce lieu a pour vocation de réunir en un même lieu innovation, expérimentation et prospective, afin d'accompagner les mutations, aider les entreprises à gagner en compétitivité en imaginant et créant les emplois de demain en Occitanie.

Enfin, la Région a déployé une offre globale de financements pour favoriser l'innovation au sein des entreprises régionales, que ce soit au travers de dispositifs d'intervention directe (Pass, Contrats innovation, Appel à projets Readynov, PIA 3 innovation & filière en partenariat avec l'Etat et Bpifrance) ou via des instruments financiers délégués à des opérateurs du financement (prêts, et haut de bilan). Cette offre permet de couvrir des projets de toutes tailles sur des modalités allant de la subvention au prêt avec des différés de remboursements, voire du co-investissement via les fonds de capital-investissement publics.

Au total, plus de 1 400 aides directes ont été accordées pour un montant total de 162 M€ et 37 M€ supplémentaires ont pu être mobilisés sur des projets d'innovation à travers les instruments financiers.

⇨ LA REGION A SOUTENU A SOUTENU LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DES ENTREPRISES ADAPTEES AUX BESOINS DES TERRITOIRES

A travers ses deux règles d'intervention en faveur des infrastructures d'accueil :

- Zones d'Activités Economiques (création, extension, requalification), ciblée prioritairement sur l'aménagement des OZE (Occitanie Zones Economiques)
- D'immobiliers collectifs : création, extension, requalification) de pépinières, hôtels d'entreprises, incubateurs…)

La Région a favorisé sur l'ensemble du territoire régional une offre immobilière et foncière de qualité destinées à la création, l'implantation et au développement d'entreprises des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie et de l'artisanat de production.

Sur la période 2016-2020 :

- 43 opérations d'immobilier collectif soutenues, 20M€ de crédits régionaux affectés
- 20 ZAE soutenues, 24M€ de crédits régionaux affectés

⇨ LA REGION S'EST EMPLOYEE A FAIRE EMERGER LES ACTIVITES DE DEMAIN ET LES DEVELOPPER A L'ECHELLE MONDIALE

La structuration d'un écosystème d'accompagnement complet de l'entrepreneuriat et le déploiement d'outils financiers dédiés aux projets de création-reprise

La Région est pilote en matière de politique régionale en faveur de la création-reprise d'entreprises. Outre le transfert de compétence de l'Etat aux Régions en 2017 (Loi NOTRe), la politique en faveur de l'entrepreneuriat et du repreneuriat est une priorité régionale affirmée dans le SRDEII. Sur 2017 – 2021, la Région a mené une politique globale de soutien à la création, transmission, reprise en Occitanie qui s'est articulée à la fois autour de la promotion de l'entrepreneuriat et du repreneuriat, de la structuration d'un écosystème d'accompagnement, et sur le soutien direct aux projets.

- Promotion de l'entrepreneuriat-repreneuriat, structuration et financement de l'écosystème entrepreneurial
    - Via les Appels à Projets Entrepreneuriat (AAP), financement par la Région de 150 structures de proximité (38 M€) afin d'accompagner les créateurs-repreneurs tout au long de leurs parcours, de la validation globale du projet à l'appui au démarrage de l'activité, assurant ainsi un conseil et un suivi professionnel et de proximité ;

- Animation, déploiement et programme de formation proposés aux structures membres des résO « Entreprenez en Occitanie» (133 membres) et IP+ (40 incubateurs et pépinières en Occitanie) via l'agence Ad'OCC ;
- Promotion du repreneuriat en zone rurale (OCCTAV) ;
- Création d'un parcours dédié aux créateurs-repreneurs sur le Hub Entreprendre

Ainsi sur la période 2018-2021, ces opérations ont permis :

- L'accompagnement de 20 000 créateurs-repreneurs par an soit 1/3 des entreprises crées annuellement en Occitanie qui sont accompagnées, suivies et conseillées via les opérateurs de proximité sélectionnés et financés par les AAP Entrepreneuriat ;
- La formation de 1 200 développeurs économiques spécialisés en création-reprise et l'organisation de plus de 1000 événements de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat dans le cadre du mois de la création-reprise ;
- La sensibilisation de 8 220 cédants à anticiper et préparer leur transmission et l'identification de 4 450 repreneurs dont le profil a pu être qualifié contribuant ainsi à la promotion du repreneuriat notamment sur les territoires les plus fragiles.
- Le déploiement de dispositifs dédiés à la transmission-reprise (Pass Reprise et Contrats Transmission-Reprise) et aux créations de startups (Parcours Start Occ).

Afin d'accompagner la globalité de leurs parcours que ce soit en transmission-reprise ou en création (émergence, amorçage et accélération), la Région a financé 1 150 entreprises pour près de 43 M€, avec un impact emplois de plus de 9 000 dont 3 800 maintenus et 5 200 créés à 2 ans. Près de 60 % des projets de reprise aidés relèvent du secteur de l'artisanat, 16% du bâtiment, 12% des commerces de proximité en zone rurale et 11% de l'Industrie. Une part importante a concerné des projets de reprise par le (s) salarié (s) (26%) et dans une moindre mesure mais en nette progression des reprises par les jeunes de moins de 30 ans notamment issus de l'apprentissage (10%). Par ailleurs, la part des projets en zones rurales représentent plus d'un quart des projets aidés.

- Le Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire et Tourisme Social et Solidaire :

La Région a déployé une politique volontariste de soutien à l'ESS en Occitanie, tant en matière de promotion sur le territoire que d'accompagnement et financement des entreprises. Cette politique s'est déclinée en une cinquantaine d'actions, menées en partenariat avec les têtes de réseaux, structures d'accompagnement et financeurs de l'ESS en région. L'évaluation du dernier Plan ESS 2018-2021 a permis de montrer la force de l'ESS en Occitanie et de son écosystème d'appui : 1300 porteurs de projets et entreprises de l'ESS accompagnés et 370 entreprises de l'ESS financées en moyenne et par an.

La Région a soutenu la consolidation de la chaine d'accompagnement dédiée à l'ESS à travers : le portage en régie directe de la pépinière Réalis (à destination des entreprises de l'ESS), le partenariat rapproché avec l'Agence Ad'Occ et le financement des principaux incubateurs et têtes de réseaux de l'ESS. Afin de renforcer le maillage territorial et l'efficience de l'accompagnement régional, la collectivité a également mené plusieurs actions permettant d'appuyer la structuration de l'ingénierie d'accompagnement de l'ESS sur l'ensemble du territoire :

- Depuis 2018 : Essaimage hors métropole de l'évènement de détection de projets à impact YESS Académie, pour favoriser l'émergence d'initiatives économiquement performantes et socialement responsables dans les territoires. En 2018, une édition a eu lieu à Narbonne et en 2021, à Villefranche de Rouergue.
- En 2020 : Lancement de la YESS PRO, plan de formation à l'ESS, permettant d'accompagner les développeurs économiques « généralistes » à renforcer leur capacité

à détecter, orienter voire (co)accompagner les entreprises de l'ESS. Entre 2020 et 2021, 150 développeurs économiques ont été formés, favorisant le développement d'une culture partagée de l'ESS et de son écosystème.

- En 2021 : Lancement de la nouvelle offre d'accompagnement CITE+ à Toulouse, complémentaire et cohérente avec celle développée par REALIS à Montpellier. Ce nouveau programme permet d'assurer une égalité de traitement des besoins d'accompagnement des entreprises sur l'ensemble du territoire d'Occitanie.

Par ailleurs, pour sensibiliser les acteurs du tissu économique régional, les entreprises conventionnelles et aussi le grand public, la Région Occitanie a soutenu ou co-organisé plusieurs grands rendez-vous régionaux tels que :

- Le Mois de l'ESS réunissant chaque année les acteurs de l'ESS et le grand public à travers plus de 200 manifestations dans tous les départements de la région.
- Le salon Coventis des affaires socialement responsables. Ce premier salon d'affaires biennal, destiné aux entreprises de l'ESS, a accueilli 1200 visiteurs.
- Les Rencontres Internationales de l'Innovation Sociale (RIIS), organisées tous les 2 ans. Cet évènement unique en France réunit une diversité de publics. Avec plus de 200 participant.es sur chaque édition, ces rencontres contribuent à la reconnaissance de l'expertise régionale en matière d'innovation sociale sur la scène nationale et internationale.

Enfin, la Région a soutenu les entreprises de l'ESS sur le plan financier à travers : des aides directes, l'adaptation des aides d'urgence pour répondre aux spécificités des entreprises de l'ESS, la contribution aux plans d'actions annuels des financeurs solidaires et l'abondement de leurs outils financiers. Pour répondre aux problématiques spécifiques de haut de bilan des entreprises du secteur de l'ESS, la Région a également mis en place en 2020, en partenariat avec les financeurs solidaires et la Banque des Territoires, le Fonds ISO, nouvel instrument financier pour le renforcement des fonds propres des entreprises.

La Région Occitanie porte également une attention particulière au Tourisme Social et Solidaire composante majeure du secteur touristique qui contribue au développement d'un tourisme durable et responsable notamment à destination des jeunes. Ce sont près 69 projets qui ont été accompagnés entre 2016-2021 pour un montant total d'aide de 10 M€ et un montant d'investissement cumulé de 61 M€.

- L'accompagnement à la Transition numérique des TPE-PME

Les TPE et PME régionales présentent une faible maturité digitale, souvent faute d'acculturation, de compétences, d'accompagnement et de moyens. Afin de les engager dans un processus vertueux de transformation, la Région a lancé fin 2018 un appel à projets « Transition numérique et cyber-sécurité » basé sur un programme de sensibilisation et d'accompagnement de 1er niveau, adressant un grand nombre d'entreprises éloignées du numérique. Ce dispositif, fondé sur un partenariat fort avec les acteurs du territoire, mis en œuvre par 5 opérateurs sélectionnés par la Région (CCI Occitanie, CMA Occitanie, FFB, association La Mêlée, Bic Crescendo), a permis à 10 568 entreprises régionales de se familiariser aux enjeux, aux bénéfices et aux risques de la numérisation et de s'informer sur les outils, les pratiques, découvrir les organismes de formation… et à 1 524 d'entre elles d'être accompagnées individuellement afin de situer leur niveau de digitalisation, de définir leur trajectoire de digitalisation et d'engager les actions nécessaires.

Parallèlement, la Région a déployé un réseau de sites dédiés : Fablab et Tiers lieux. Au travers d'Appels à projets, ce sont 57 Fablabs et 118 Tiers lieux qui ont été soutenus pour un montant total de 10,2M€.

Encourager la transformation numérique des entreprises ne peut être dissociée des enjeux de sécurité qui s'y rattachent. La cybersécurité est un enjeu de protection, de défense, de souveraineté, mais également de développement économique pour lequel la Région Occitanie joue pleinement son rôle depuis plusieurs années. Initié et porté dans sa phase de préfiguration par l'Agence Ad'Occ, Cyber'Occ a pour ambition d'être le centre régional de cybersécurité de la région Occitanie. En lien avec ses membres fondateurs (la Région Occitanie, Ad'Occ, et EKITIA), Cyber 'cc offre aux PME les moyens d'une véritable sécurité numérique éthique et durable, tout en sensibilisant à la lutte contre la cybercriminalité.

Enfin, pour accompagner son ambition en matière de données, la Région a initié en janvier 2019 la création de l'association Occitanie Data, devenue le GIP Ekitia en 2022. Fédérant des entreprises privées et publiques, des collectivités, des acteurs académiques ou encore des clusters et des pôles de compétitivité, elle a pour objectif de développer les usages de la donnée dans un cadre de confiance, éthique et souverain.

- Le soutien à la Transition énergétique et écologique :

La Région a élaboré et mis en place une Stratégie Régionale à Energie Positive qui vise à équilibrer à échéance 2050 les besoins énergétiques avec des productions locales d'énergies renouvelables. Cette stratégie s'est traduite par la création de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (AREC) ayant notamment vocation d'entrer au capital de sociétés de projets de production d'énergie renouvelable. Elle fournit également des solutions aux entreprises ayant des projets d'efficacité énergétique (outil FITEEO).

Des dispositifs ont été mis en place pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Ainsi plus de 500 entreprises ont été accompagnées dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie pour plus de 84 M€ sur la période du précédent schéma.

La Région a adopté le Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC), en complément du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce PRAEC se traduit par des dispositifs d'accompagnement, des Appels à Projets visant à accompagner notamment les entreprises dans leur transition vers une économie circulaire. Ainsi, une centaine d'entreprises ont bénéficié d'un accompagnement économiser les ressources et à limiter la production de déchets dans le cadre de programmes régionaux d'actions du pôle écoconception, du Club Terres d'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération Occitanie et d'opérations collectives portés par le réseau des chambres de commerces et d'industrie. La Région a également accompagné quelques démarches expérimentales de déploiement de l'Ecologie Industrielle et Territoriale et structurer un centre de ressources dédié au service des territoires et entreprises souhaitant s'engager dans des démarches d'EIT.

Enfin, la Région a mis en place une Stratégie régionale pour la gestion durable de l'eau dont les entreprises constituent une cible des politiques d'aides.

- Le soutien à l'export des PME régionales

La Région Occitanie a particulièrement renforcé son action à l'international avec :

- la mise en place d'un comité stratégique export qui fédère tous les acteurs de l'export en région et oriente la stratégie et la politique export,
- des actions et missions à l'international organisées par la direction opérationnelle « conquête des marchés et attractivité » de l'agence Ad'Occ, plus de 3 800 entreprises accompagnées,
- la mobilisation des Maisons de la Région à l'étranger : New-York, Casablanca, Shanghai, et Londres, les bureaux à Hambourg et Tokyo et la représentation de la Région à Bruxelles (Occitanie Europe),
- la mise en place d'un réseau de développeurs export (70 personnes sur tout le territoire des acteurs de l'export).
- la mise en place de plusieurs dispositifs de soutien financier à l'export pour les entreprises (Pass Export, Contrat Export et Contrat Grand Export) et le soutien aux structures d'accompagnement à l'export (Démarches Collectives Internationales), dispositifs qui s'inscrivent en complémentarité avec les autres dispositifs financiers de Bpifrance, et de Etat.

Ainsi plus de 1 000 entreprises ont été accompagnées pour un montant total de subventions de 45M€. Ces dispositifs ont permis la création de 400 emplois (en permettant la création d'une fonction export dans l'entreprise) et financé 150 VIE (Volontariat International en entreprise) ; 3 000 entreprises ont été accompagnées via des démarches collectives, 3M€ d'aides ont été attribuées aux structures d'accompagnement (CCIO, CCEF, etc.).

Enfin, dans le cadre des mesures de relance faisant suite à la crise Covid, un dispositif spécifique « Pass Relance Export » a permis d'accompagner une centaine d'entreprises dans leur retour vers les marchés internationaux.

⇨ LA REGION A DEVELOPPE LES PARTENARIATS ET FACILITE L'ACCES AUX DISPOSITIFS ECONOMIQUES

La Région a fait le choix d'associer largement ses partenaires pour mettre en œuvre les actions du schéma régional de développement économique.

Ainsi la Région a instauré plusieurs instances de dialogue pour, avec l'ensemble des acteurs du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation, partager sa stratégie, recueillir les remontées de terrain et faire évoluer en tant que de besoin ses leviers d'intervention.

Au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, la Région a instauré une commission économie qui s'est réunie à plusieurs reprises pour permettre le dialogue avec les EPCI avant d'engager des politiques à impact territorial telles que l'immobilier d'entreprise.

En matière d'internationalisation des entreprises, la Région a mis en place un comité stratégique export qui fédère tous les acteurs de l'export en région et oriente la stratégie et la politique export.

En matière d'innovation, la Stratégie Régionale d'Innovation qui définit les domaines stratégiques d'Innovation (DSI) prioritaires pour la Région mobilise à la fois entreprises, partenaires académiques et plus globalement l'ensemble de l'écosystème régional d'innovation.

Sur les problématiques plus spécifiques de territoires de montagne et du littoral, des espaces de concertation ont été mis en place au sein des parlements de la mer et de la montagne.

Le partenariat avec organismes consulaires a été formalisé des la première année de mise en œuvre du schéma régional par le bais de conventions de partenariat lesquelles ont permi de clarifier, articuler et ainsi optimiser le rôle et missions de chacun sur l'ensemble des thématiques du développement économique, de l'innovation, de l'internationalisation des entreprises et de la formation.

Pour accélérer le déploiement de ses dispositifs d'intervention sur les territoires au sein des filières et des réseaux d'accompagnement la Région a constitué le Réseau des Développeurs Economiques d'Occitanie (RDEOD). Représentant plus de 300 structures et 1.700 individus il est constitué des collaborateurs généralistes et spécialisés de la Région, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), du réseau des CCI, du réseau des CMA, de l'agence Ad'Occ, des pépinières et incubateurs, des réseaux spécialisés (BGE, URSCOP, Fédération régionale du bâtiment, ...). Au sein de ce réseau, chaque membre s'engage à contribuer au développement économique de la Région et apporter des services d'accompagnement de qualité aux entreprises par une meilleure coopération entre les réseaux.

Les politiques de soutien aux filières ont été élaborées au travers de contrats de filières associant dès leur conception et dans leur mise en œuvre l'ensemble des acteurs concernés. Plusieurs contrats ont été signés depuis 2016 : On peut citer le contrat de filière Bois, contrat de filière agro-alimentaire, le Plan régional BTP, le plan régional aéronautique et spatial. D'autres sont en cours de finalisation comme le contrat de filière viticole, le contrat de filière numérique ou le contrat de filière santé.

Des conventions ont également été établies avec les Départements dans les domaines du Tourisme (compétence partagée) et de l'Agriculture permettant de partager des objectifs communs, d'organiser les complémentarités d'actions entre les 2 échelons de collectivités et d'assoir une gouvernance partagée et partenariale.

Les partenariats avec les EPCI ont permis de mettre en place des interventions partagées :

- En matière d'immobilier d'entreprise
- En soutien des TPE impactées par la crise sanitaire dans le cadre du Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie
- en faveur de la relance des activités touristiques, commerciales, artisanales, sportives et culturelles dans le cadre du Fonds LOCCAL

De manière générale l'ensemble des dispositifs de soutien aux entreprise mis en place durant la crise sanitaire (Pass Rebond, Relance, Fonds de solidarité et LOCCAL) ont éte élaborés en temps réel, au fur et à mesure de l'évolution de la situation économique et sanitaire, en totale concertation avec les partenaires économiques (réseaux consulaires, syndicats professionnels, etc) de façon à s'assurer de leur adéquation avec les besoins immédiats des entreprises.

La Région s'est également employée à faciliter l'accès aux aides économiques en élaborant des dispositifs simplifiés et adaptés à la dimension des projets : les PASS pour les TPE aux besoins ponctuels et les CONTRATS pour les projets stratégiques.

Lancée en 2019, la plateforme web « Hub Entreprendre Occitanie » facilite les démarches des dirigeants d'entreprises ou porteurs de projets en leur proposant un parcours d'accompagnement sur-mesure et complet, adapté à leurs projets : Création, implantation, développement, innovation, international, reprise… Le portail présente l'éventail des aides financières régionales, identifie les plus adaptées aux projets (créer, développer, recruter, exporter, innover…) met en

lien les porteurs de projets avec un développeur économique membre du réseau des développeur d'Occitanie en fonction des leurs besoins et de leur localisation et propose de l'actualité économique régionale pertinente.

Ces évolutions ont parfaitement rempli leur objectif avec une progression constante du nombre d'aide directes accordées ou d'interventions via les instruments financiers entre 2017 et 2020.

UNE DYNAMIQUE DE SOUTIEN CROISSANTE

Entre 2017 et 2021, les aides aux entreprises c'est :

Aides directes*

1 255 millions attribués

82 298 aides votées

56 385 établissements aidés

**Hors contribution Région au FSN (36M€)*

Une dynamique de soutien relativement forte de la Région qui s'est considérablement accélérée ces 2 dernières années sous l'impulsion des aides de crise .

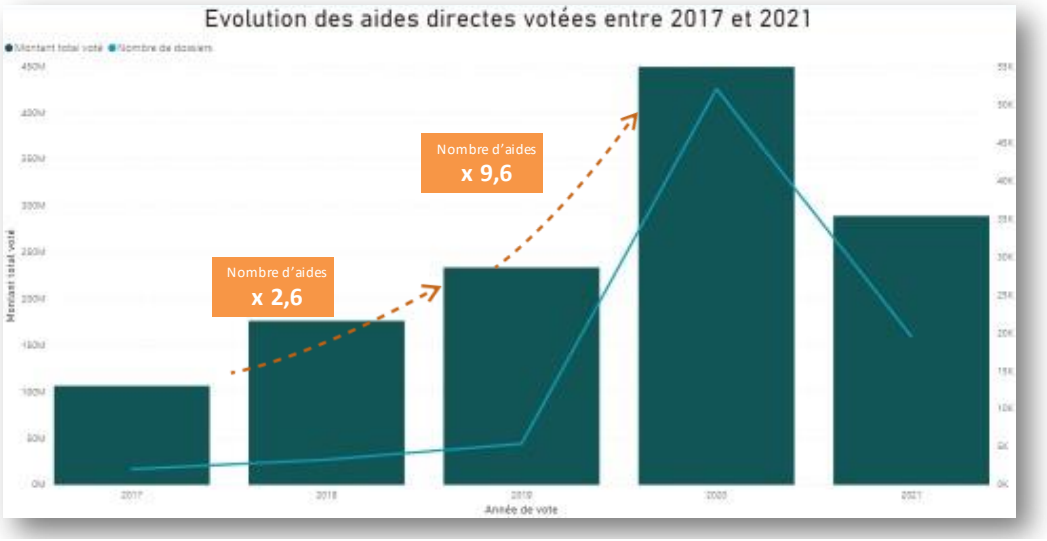

7

Filières stratégiques

1. Aéronautique
2. Spatial
3. Transition énergétique
4. Eau
5. Mobilités Intelligentes et durables
6. Santé
7. Industrie Créatives et Culturelles
8. Numérique
9. Nautisme et plaisance
10. Pêche
11. Agroalimentaire
12. Bois
13. Tourisme

Filière aéronautique

L'industrie aéronautique est un secteur d'activité stratégique de l'économie régionale. Les quelques 90 000 emplois de la filière aéronautique représentent 40% des emplois industriels régionaux. Le chiffre d'affaires de la filière représente 8% du PIB régional et 70 % des exportations en Occitanie (42,2 Md€). L'ensemble des maillons de la chaine de valeur est présent sur le territoire régional. Le tissu d'entreprises en Occitanie se caractérise par la présence de grands donneurs d'ordre (Airbus, Safran, Daher, ATR) avec des effectifs concentrés dans le territoire de la métropole toulousaine qui rassemble un tissu riche et diversifié d'entreprises, mais surtout des entreprises de moyenne et petite taille représentant (67,4 %), majoritairement localisées dans les territoires.

Avant la crise, l'aéronautique occitan enregistre une croissance quasi-continue depuis 20 ans : les investissements des entreprises et les recrutements progressent, tandis que les capacités de production tournent à environ 90%. Cependant, la filière connait des difficultés structurelles liées à un écosystème diffus, très dépendant de l'aéronautique et des clients principaux, dans un contexte de plus en plus concurrentiel qui exige des investissements continus pour maintenir le niveau de productivité, de compétitivité et d'innovation.

L'ampleur de la crise sanitaire a brisé cette dynamique. En 2020, le chiffre d'affaires et les investissements ont diminué de 34 % et les effectifs ont reculé de 6 % avec 6 250 postes supprimés. Fin 2021, la reprise s'annonce favorablement, avec une remontée importance des cadences : sur l'A320 neo, le rythme de production, descendu à 40 appareils par mois pendant la crise vise 65 à 70 appareils par mois d'ici mi-2023. Ces chiffres restent à ce jour d'actualité malgré le contexte géopolitique qui affecte fortement l'Europe en 2022.

Dans ce contexte, la filière doit aujourd'hui relever 4 défis majeurs :

- ⇨ Compétences - Formation – recrutement : après avoir réduit ses effectifs globaux, la filière peine à recruter, avec un défi majeur autour de l'attractivité des métiers et de la filière. Aujourd'hui, alors que la filière annonce 15 000 créations d'emplois, il y a une forte pénurie sur certains postes : contrôle qualité, soudeur, ajusteur monteur, chaudronnier métallier, peintre, cadre technique, maintenance,…
- ⇨ Consolidation : Face à la fragilisation financière de nombreuses entreprises de la filière, les incitations à la consolidation se multiplient. La consolidation des acteurs représente une condition pour peser davantage face à la concurrence dans les appels d'offre internationaux, pour gagner en performance et en résilience, pour sécuriser les approvisionnements. Cependant, des freins culturels existent, notamment pour les entreprises à capitaux familiaux.
- ⇨ Difficultés d'approvisionnement : cette question se pose de manière encore plus cruciale avec la crise géopolitique en Ukraine. La filière est surtout impactée pour l'approvisionnement en titane et notamment les pièces forgées. Des solutions alternatives doivent être définies tant d'un point de vue technique (réduction de la consommation du titane par un système de production optimisé) que règlementaire (qualification de nouvelles sources d'approvisionnement) intégrant notamment des changements structurels avec le développement de filières issues du recyclage des avions ne fin de vie.
- ⇨ Décarbonation : le trafic aérien représente 2 % à 3 % des émissions mondiales de CO2. Plus qu'un défi industriel et technologique, les efforts de « verdissement » auxquels la filière s'est engagée sont l'expression d'une prise de conscience collective de l'impact des transports sur le changement climatique. Ce sujet doit être appréhendé dans sa globalité, par l'introduction d'innovations de rupture pour des avions moins consommateurs de carburants (propulsion ou carburants alternatifs - Hydrogène, électrique, SAF,…), et

d'énergies (au niveau des systèmes embarqués et connectés), plus légers (matériaux), présentant des trajectoires de vol optimisées…

Dans la continuité des plans ADER en faveur des entreprises de la supply-chain, mis en œuvre en région avec l'Etat depuis 2001, la Région Occitanie poursuivra sa stratégie d'accompagnement de cette filière d'excellence régionale, notamment dans sa transformation pour produire des avions bas carbone, agir sur la performance industrielle des acteurs par des actions en faveur de l'industrie du futur et de l'automatisation des chaînes de production, favoriser les recrutements qualifiés au sein de la filière et anticiper les métiers de demain liés aux transformations numériques et environnementales de la filière. Par ailleurs, la Région poursuivra sa mobilisation pour consolider la chaîne de valeur grâce à une ingénierie financière adaptée aux besoins des acteurs.

Filière Spatiale

En région Occitanie, le secteur spatial, est la 1ère concentration française avec plus de 15 000 salariés. Il représente un tiers des effectifs européens et légitime la région comme leader européen de la filière.

Toulouse regroupe des acteurs essentiels de la filière spatiale, avec le site du CNES (Centre national d'études spatiales), un des principaux centres techniques européens dans le domaine spatial, l'ONERA, ainsi que les constructeurs de satellites Thales Alenia Space (spécialiste des satellites de télécommunication et d'observation) et Airbus Defense & Space (satellites d'observation optiques et satellites à propulsion 100 % électrique). Son écosystème performant attire de nombreuses start-up françaises et étrangères qui fertilisent les actions engagées par les pouvoirs publics pour créer les pépites et les licornes de demain (Exotrail, EarthCube, LoftOrbital, VortexIo, Kinéis, Héméria, Uspace, TernWaves, Anywaves, ……).

L'Occitanie est forte d'acteurs présents sur toute la chaîne de valeur des métiers du spatial, qui réussissent la migration du modèle économique du secteur spatial des infrastructures vers l'économie de la donnée (Aniti, OpenIG autour de l'intelligence artificielle, des jumeaux numériques, des technologies quantiques …) et le secteur aval qui bénéficie de divers dispositifs d'accélération publics ou privés (Booster, Nubo, French Tech, Digital 113, B612, IRT Saint-Exupéry, Ceatech …). C'est dans ce contexte que la Ministre des Armées a décidé en 2020 d'installer le Commandement de l'Espace à Toulouse. Ce sont 500 personnes attendues à 2025 sur le site du CNES à Toulouse où un bâtiment est en cours de construction.

En Occitanie, les acteurs ont anticipé les transformations à l'œuvre et demandé l'accompagnement de l'Etat et de la Région pour faire émerger la 1ère filière industrielle nanosatellites (Plan ADER 3 et 4) matérialisée par le lancement du nanosatellites Angels qui préfigure les succès à venir de la 1ère constellation française et européenne Kinéis qui s'appuie sur l'expertise des entreprises régionales présentes sur un continuum d'activités depuis la conception jusqu'à l'industrialisation. Cet effet d'entraînement stimule les acteurs qui ont ainsi démontré leur capacité à proposer des nouveaux modèles d'organisation efficaces et leur capacité à articuler innovation disruptive et innovation incrémentale.

En juillet 2020, la Région Occitanie a voté des mesures pour la filière spatiale sur la base des constats partagés par les acteurs et de leur demande de soutien renforcé à l'export et à l'innovation pour dépasser la crise et préparer le rebond. Ces mesures ont pris place dans un Plan Etat/Région intitulé Plan Ader4 Exceptionnel de relance de la filière spatiale et ont conduit

à accompagner des entreprises régionales dans un programme de valorisation de la R&D emblématique « made in Occitanie » visant la validation de leurs produits et la démonstration en vol permettant d'accélérer la transformation de modèle des acteurs vers le marché commercial privé.

Aujourd'hui, dans un contexte post-crise COVID, les entreprises de la filière spatiale régionales sont confrontées à de nouveaux défis : des opportunités notamment dans la mouvance du New Space tiré par les services numériques et grâce au développement permanent de l'usage du spatial dans le monde (exploration planétaire pour les ressources spatiales, tourisme spatial, défense…) mais aussi des menaces telles que l'émergence d'une possible concurrence low-cost. Si le spatial n'a pas encore été impacté par ce phénomène comme le connait l'aéronautique, le New Space pourrait faire appel à des ateliers hors CE pour les fabrications en grandes séries, ou encore l'arrivée de nouveaux entrants venants d'autres filières (mobilité notamment) disposant aujourd'hui d'un accès à l'espace lié à la privatisation et à la démocratisation de l'espace.

Parmi les principaux enjeux de court et moyen terme de la filière, on peut citer :

- le développement des technologies répondant aux attentes des clients majeurs de la filière, en particulier des agences spatiales et opérateurs privés ;
- l'émergence de solutions techniques mieux adaptées au New Space, en évoluant ainsi d'une industrie s'apparentant à du « sur mesure » vers des productions de séries proche d'un concept de « prêt à porter » ;
- des opportunités à l'export de manière individuelle ou en profitant d'une dynamique collective régionale ;
- l'amélioration des performances industrielles par l'adoption de concepts d'organisation optimisées et de technologies digitales pertinentes ;
- la consolidation des acteurs pour favoriser l'intégration verticale des processus de production
- le développement de l'emploi au sein des entreprises par le recrutement de compétences difficiles à accueillir, en particulier sur de nombreux métiers en tension ;
- la capacité à disposer des moyens financiers permettant de mettre en œuvre ces projets
- l'intégration de la question de la durabilité dans le spatial avec la gestion des débris spatiaux et de la recyclabilité des infrastructures spatiales
- la militarisation de l'espace et l'accroissement des attaques cybernétques.

Dans ce contexte, l'Etat et la Région sont décidés à poursuivre leurs efforts conjoints vis-à-vis de la filière avec l'ambition de maintenir et développer le positionnement de l'Occitanie comme région en pointe dans le domaine du spatial sur le territoire européen et sur le marché international, être un territoire dédié à l'accueil et à la croissance d'entreprises innovantes du secteur et aux partenariats publics privés, être une région française permettant d'accélérer la croissance des entreprises implantées sur le territoire, développer les formations attirant les meilleurs enseignants et étudiants du domaine.

Transition Energétique en Occitanie

Face à l'urgence du réchauffement climatique, des engagements ambitieux ont été pris pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et décarboner l'économie. Par délibération en date du 28 novembre 2016, la Région Occitanie a fait part de son ambition de devenir la première Région à énergie positive d'Europe en 2050. Cet objectif ambitieux peut être atteint sous réserve de réduire de 50% la consommation d'énergie par habitant et de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables. La prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux à un niveau mondial conduit inexorablement à une évolution de nos modes de production, de consommation, d'habitation ou de déplacement.

Concernant les enjeux énergétiques, il s'agit avant tout d'économiser l'énergie dans les domaines du bâtiment, des procédés industriels ou des transports, tout en développant les moyens de production d'énergie renouvelable (hydrogène, électricité, chaleur, vecteur gaz, solaire à concentration, éolien flottant off-shore). Les enjeux portent aussi sur la gestion et la distribution de l'énergie, permettant une plus large intégration des énergies renouvelables intermittentes et une plus grande flexibilité d'utilisation (stockage, autoconsommation, smart grids ...). Ainsi, la transition énergétique offre des opportunités de développement économique et de réindustrialisation dont la Région Occitanie entend pleinement se saisir.

Chiffres clés de la filière en Occitanie

- 638 entreprises dont 26% ayant une activité d'innovation
- 28 000 emplois
- Le solaire, l'efficacité énergétique, la biomasse énergie et l'éolien, sont les marchés/filières les plus représentés
- Des acteurs de la recherche : laboratoires des Universités de Montpellier, Perpignan et Toulouse, CNRS, IMT d'Alès et d'Albi, INRAE…
- 1 pôle de compétitivité au service de la transition énergétique, Derbi, et 1 cluster CEMATER dédié à la filière des énergies renouvelables et construction durable en Occitanie
- Fortes synergies avec 2 autres pôles :
    - le Pôle Mer Méditerranée sur les énergies marines renouvelables
    - le Pôle Agri Sud-Ouest Innovation sur la biomasse énergie
- Le Cluster TOTEM sur les mobilités intelligentes et durables
- Part d'ENR dans la production d'électricité en 2018 : hydroélectricité (68%), éolien (17%), PV (11%) … 91% de la production de chaleur est d'origine biomasse
- 3 Filières du futur : éolien en mer flottant, hydrogène et mobilité intelligente et durable

La transition énergétique constitue l'un des piliers de la construction du Pacte Vert Occitanie, et s'inscrit pleinement dans ses 3 dimensions :

- L'accompagnement au changement des modes de vies :
    - Evolution des solutions de déplacement dont décarbonation des transports
    - Accès à un logement décent dont rénovation énergétique des logements
    - Le « prendre soin » des habitants et la construction d'un nouvel avenir
    - Préparation aux métiers de demain dont ceux de la transition énergétique, levier de très nombreuses activités et de nouveaux emplois dans les territoires
    - Accélération de la transformation de l'économie et sa diversification avec l'augmentation de la production d'EnR et le soutien aux nouvelles filières vertes (dont H2 et EOF)
- Une nouvelle conception des politiques publiques : Evaluation du budget et des actions de la Région à partir d'indicateurs sociaux, environnementaux et climatiques

Filière Eau

D'ici 2025, 4 milliards d'individus vivront dans des territoires soumis au stress hydrique, particulièrement dans les pays du Sud. L'accès à l'eau représente un véritable enjeu de développement économique dans de nombreuses régions du monde où la pénurie d'eau, exacerbée par les effets du changement climatique, cristallise les tensions politiques et les conflits. Le marché mondial est estimé à 970 milliards avec une croissance annuelle moyenne de 6% tirée par la démographie, les évolutions réglementaires et normatives.

Au niveau national, tous les territoires sont également concernés par ces enjeux environnementaux, économiques et sanitaires. La question de la ressource et des usages de l'eau est également un sujet peignant en Occitanie où les activités agricoles, industriels, domestiques et touristiques consomment 1,6 Milliard de m3 d'eau par an. Ces besoins sont croissants, accélérés par l'accroissement de population (+ 50 000 habitants par an) et des besoins renforcés pendant l'été en période d'étiage (212 millions de nuitées de touristes par an). Le territoire affiche un déficit d'eau évalué à 160 à 180 Mm3et 54% des eaux de surface n'ont pas un bon état écologique. La région doit également faire face aux aléas de type inondations, sécheresse, mouvements de terrain, submersion marine, érosion du littoral, pollutions diffuses (nitrates, pesticides…).

Une offre de compétences scientifiques et techniques larges s'est déployées autour de ces grands enjeux liées à la ressource en eau et aux usages. On compte en Occitanie plus de 500 entreprises des métiers de l'eau, qui représente environ 7 000 emplois et plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires. La région affiche une compétence dans le domaine de l'eau, reconnue au niveau international. Montpellier accueille depuis 2015 le centre UNESCO ICIREWARD sur l'Eau, rassemblant 17 laboratoires de recherche, 400 scientifiques et 150 doctorants. Historiquement, les échanges et collaborations entre entreprises et laboratoires de recherche sont nourris et aboutissent à de nombreuses expérimentations. Le secteur, structuré autour de quelques grands groupes et de très nombreuses TPE-PME, se caractérise par un fort potentiel d'innovation, notamment dans le développement de solutions digitales et de services.

La crise sanitaire n'a pas durablement impacté les entreprises du secteur, malgré les difficultés rencontrées pour poursuivre les collaborations et échanges internationaux. Les entreprises sont, en revanche, plus durement impactées par les difficultés d'approvisionnement et la hausse de prix des matières premières. La pression permanente liée à la ressource en eau maintient, quoiqu'il en soit, la nécessité de déployer des solutions, équipements et services.

Les marchés sont tournés d'une part vers les collectivités locales, gestionnaires de la distribution de l'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales. Ils sont tournés également vers les principaux consommateurs ou utilisateurs de la ressources, agriculteurs, industriels, acteurs du tourisme, du thermalisme, de l'énergie, du bâtiment… au niveau régional, national et international.

Le principal enjeu du secteur concerne la fourniture d'eau en qualité et quantité suffisantes partout sur les territoires, de manière raisonnée et économe de manière à préserver les ressources. Cela implique la mobilisation des entreprises et académiques sur des sujets tels que l'optimisation des process et traitements (amélioration des performances d'épuration, sécurisation des traitements, optimisation énergétique des stations d'épuration, limitation des fuites et pertes d'eau…), la réduction des pollutions diffuses et la gestion d'une ressource de qualité (irrigation pilotée, préservation des eaux de surface et eaux souterraines, desimperméabilisation des villes, gestion des eaux pluviales…), l'évolution de la réglementation et des usages, permettant une accélération du réusage de l'eau…

Filière mobilité intelligente et durable

Le défi des mobilités est au cœur des enjeux de notre société ; il ouvre un champ important d'évolutions sociétales, technologiques et économiques. En effet, la croissance démographique, en particulier dans les zones à forte densité impose une recherche solutions de mobilité de plus propre, plus douce, permettant une amélioration des flux. Néanmoins, les enjeux sont également importants dans les territoires ruraux où le défaut de solutions adaptées peut engendrer un isolement, augmentant les fragilités sociales.

La filière connait aujourd'hui trois orientations majeures de transformation : une mobilité durable avec le développement des véhicules à émission nulles et à énergies renouvelables et l'augmentation du trafic ferroviaire ; une mobilité intelligente avec le développement de la mobilité multimodale connectée et automatisée et l'utilisation de l'intelligence artificielle ; enfin, une mobilité résiliente dont l'achèvement du réseau transeuropéen de transports et le renforcement de la sécurité et de la sureté dans les transports.

L'industrie régionale, de par son histoire, s'est construite sur le socle de l'aéronautique, du spatial et du numérique, et a ainsi engendré un tissu économique et de recherche publique fort dans les domaines des systèmes embarqué, des systèmes intelligents, de l'intelligence artificielle ou encore de la cybersécurité. Cet ensemble de compétences, propice au développement en région de véhicules autonomes et connectés, représente également un fort potentiel de diversification pour les autres filières de la mobilité telles que le ferroviaire ou le nautisme.

L'industrie automobile est aujourd'hui fragilisée par deux ans de crise. Frappée de plein fouet par la crise sanitaire en 2020, elle subit aujourd'hui de graves tensions suite à la pénurie de semi-conducteurs alors même que le secteur affronte un virage radical vers la voiture électrique. A cela s'ajoutent désormais des difficultés d'approvisionnement en matières premières.

L'industrie automobile est présente en Occitanie depuis près de 50 ans avec les premières implantations de Motorola et Bosch à la fin des années 60. La région Occitanie peut se prévaloir de fortes compétences en particulier en mécanique et électronique embarquée. La filière automobile regroupant les entreprises industrielles (amont de la filière) et celles des services à l'automobile emploie près de 50 000 salariés en région Occitanie. Son plus gros challenge est aujourd'hui de réussir la transition vers le véhicule intelligent et durable. Parmi les entreprises motrices de la filière, la Région compte Actia, Continental, Renault Software Labs, Vitesco, EasyMiles, Safra…

La filière ferroviaire emploie 7000 salariés en Occitanie au sein de 70 entreprises. Trois constructeurs européens sont installés en Région : CAF, Alstom et Siemens. La construction de la nouvelle ligne de métro toulousaine, l'extension du tramway montpelliérain, le développement du frêt ainsi que les grands projets ferroviaires régionaux constituent de réelles opportunités de développement pour les entreprises du territoire.

Quant au nautisme, le territoire d'Occitanie est aujourd'hui reconnu sur le segment du multicoque de grand voyage autour des marques Catana, Outremer, Windelo et Gunboat. La Région compte 49 ports de plaisance, dont Port-Camargue le plus grand port de plaisance d'Europe, ainsi que 3 ports de commerce. La filière nautique régionale qui compte environ 1 400 entreprises et 600 M€ de CA, connait une période de croissance inédite, avec des délais de livraison actuellement de 2 ans. Cet accroissement de la demande s'accompagne de besoins en ressources humaines et en foncier, assez difficiles à pourvoir. Le nautisme, comme les autres secteurs de la filière mobilité, affiche une volonté forte de verdissement de ses bateaux (matériaux biosourcés, propulsion propre) et de sécurisation du pilotage.

L’enjeu repose donc sur la capacité des acteurs, toutes filières de mobilité confondues, à travailler ensemble et à diffuser leurs innovations. A ce titre, les mobilités intelligentes et durables sont devenues un domaine un domaine de spécialisation de la nouvelle Stratégie Régionale de l’Innovation 2021-2027.

Le cluster TOTEM entend quant à lui donner de la visibilité à toutes les entreprises de l’automotive, du rail, du maritime et de l’écosystème « transport ».

La filière régionale devra, dans les prochaines années, répondre aux grands défis suivants :

- Faire de la transition écologique et énergétique un levier de croissance pour les entreprises régionales de la filière : accompagner les acteurs traditionnels de de la filière automobile vers l’électromobilité, soutenir l’émergence de nouveaux systèmes énergétiques, favoriser l’émergence de nouvelles filières industrielles issues de l’économie circulaire.
- Répondre aux défis technologiques de la mobilité intelligente au moyen d’une innovation collaborative : redynamiser, créer et structurer un écosystème autour d’équipes enseignantes (volet formation), de laboratoires de recherche et d’instituts de recherche (volet recherche), d’entreprises, des collectivités, des start-ups et d’associations (volet innovation et transfert), dans un territoire particulièrement dynamique pour passer d’une logique de système de transports à une logique de solutions de mobilité pertinente. Proposer une approche interdisplinaire et transfilière. Faciliter les expérimentations et le passage à plus grande échelle des solutions innovantes.
- Anticiper l’évolution des besoins en compétences et formations de la filière : renforcer l’attractivité des métiers de la filière, adapter l’offre de formation aux besoins des entreprises, multiplier les passerelles inter-filières.
- Renforcer la compétitivité des entreprises de la filière et accroître l’attractivité du territoire régional : faire de la transition digitale un levier de transformation des entreprises et des mobilités, accompagner les entreprises vers l’industrie du futur, capter de nouveaux marchés, renforcer au plus haut niveau le positionnement de la Région.

Filière Santé

La région Occitanie, plus grande région de France est caractérisée par une forte croissance démographique, un vieillissement de la population et un taux de précarité relativement élevé.

L'enjeu pour les acteurs du secteur de santé est d'optimiser la prise en charge de la population et de réduire les inégalités sociales de santé. C'est dans ce contexte économique et sociétal bien particulier que le secteur se confronte à de nouveaux défis, et est en proie à de profondes mutations.

La filière des Industries de Santé est considérée comme une des filières d'avenir au cœur d'enjeux stratégiques majeurs pour la compétitivité et l'attractivité de la France.

La filière en Occitanie concentre près de 680 entreprises et 19 000 emplois ; elle est présente sur l'ensemble des segments de la santé : dispositifs médicaux et diagnostic, cosmétiques, services, e-santé, biotechnologies, médicaments, alimentation. Près de 80% de ces entreprises sont des PME. L'Occitanie abrite également des groupes à forte notoriété internationale tels que Pierre Fabre, Evotec, Sanofi, Horiba, Baush&Lomb, Thermo Fischer, Cisbio, SEPPIC.

Le territoire est particulièrement compétitif dans le domaine des dispositifs médicaux incluant notamment le diagnostic et l'électronique médicale avec la présence de leaders mondiaux tels que Horiba Medical, Bio-Rad, Thermo Fisher ou Cisbio. L'utilisation des objets connectés, ainsi que l'intelligence artificielle associée aux Big Data sont de précieux outils d'aide à la décision, à la précision et à la personnalisation de la prise en charge des patients.

Première région française en termes de PIB investi en R&D, l'Occitanie se distingue particulièrement par son excellence en matière de recherche scientifique en santé en disposant d'un potentiel de recherche très performant porté par 9 000 chercheurs publics et privés, 60 centres de recherche dont 7 laboratoires d'excellence et des organismes de notoriété tels que le CNRS, l'INSERM, l'INRAE...

La filière régionale santé s'appuie sur près de 700 établissements de santé et se caractérise par une forte concentration des entreprises, moyens de recherche et formation à proximité des deux métropoles de Toulouse et Montpellier.

Afin de répondre aux enjeux d'innovation médicale, d'attractivité du territoire et de souveraineté, les axes prioritaires de recherches et d'innovations de la région se concentrent autour de plusieurs thématiques :

- Le diagnostic et, biomarqueurs et marqueurs numériques,
- Les biothérapies et la médecine régénérative
- Les interventions non médicamenteuses
- La santé connectée
- La silver économie

Afin de figurer parmi les leaders français et européens dans le domaine des biothérapies, la Région a lancé en décembre 2021, la filière de santé "Biothérapie Innovation Occitanie", qui permet de mutualiser les forces des acteurs du domaine, d'accompagner les porteurs de projets innovants et de relocaliser les productions. Cette filière représente 106 structures et près de 10 000 emplois

La crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 confirme l'importance d'accompagner les projets de nature à renforcer l'autonomie des filières industrielles stratégiques régionales dont celle de la santé.

Dans ce contexte, 5 enjeux majeurs ont été définis dans le cadre du plan Santé et Bien-être du Pacte vert Occitanie adopté en novembre 2020 visant à préserver et améliorer la santé au sens large de la population :

- Renforcer l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous ;
- Attirer et former vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux ;
- Développer la prévention et l'éducation à la santé ;
- Développer des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.
- Dans la continuité du Pacte vert, un contrat de filière santé pour l'Occitanie est en phase de préfiguration et de co-construction ; il devra répondre à plusieurs défis sociétaux dont :
    - L'accès aux soins y compris notamment dans les zones rurales ;
    - L'optimisation des parcours de santé (nouvelles organisations, prises en charge innovantes, nouvelles pratiques, etc.) ;
    - La coopération des acteurs de santé ;
    - La réorganisation de l'offre (flux d'autorisation limités, rationalisation des structures et des effectifs notamment hors services de soins) ;
    - L'intégration des problématiques liées à la prévention ;
    - Le renforcement et la visibilité des offres de services de e-santé et de certaines activités comme la silver économie ;
    - L'implication des entreprises et de l'écosystème de e-santé dans l'innovation en matière d'organisation des soins : prévention, télémédecine, partage et sécurisation des données de santé…

Filière Industries Culturelles et Créatives

Les Industries Culturelles et Créatives (ICC) représentent un fort potentiel de développement économique pour la Région, en particulier sur la Métropole de Montpellier avec un focus sur les ICC numériques : Industries de l'audiovisuel / Animation /Jeux Vidéo. Ces sous-secteurs, bien représentés en Région représentent un fort potentiel de croissance, avec un tissu économique répartit entre petites entreprises et entreprises de plus de 100 salariés.

De belles pépites sont ainsi présentes :

- Sur le cinéma d'animation : TAT à Toulouse, DWARF Animation Studio et Fortiche Studio à Montpellier
- Sur le jeu vidéo : Ubisoft à Montpellier et de belles TPE/PME sur la région (DIGIXART, Game BAKER …)
- Sur l'audiovisuel : un déploiement fort de France Télévision sur Montpellier (et TF1 dans une moindre mesure à Sète) et un projet important de studio à Saint Gely du Fesc (potentiel de plus grand lieu de tournage en France)

Le marché du jeu vidéo est en forte expansion et touche aujourd'hui plus de 53% de la population française. Le jeux vidéo représente en Occitanie un écosystème riche de 125 entreprises en 2021 en pour plus de 1 000 emplois estimés, en croissance, soit 10,3% des entreprises en France. Le marché du jeux vidéo est international et la concurrence forte.

Dans le domaine du cinéma d'animation, la France est aujourd'hui 1er pays producteur européen, 3e mondial derrière Etats-Unis et Japon. 2 000 emplois y ont été créés sur les cinq

dernières années et on observe une forte relocalisation de la production. La région Occitanie représente plus de 500 salariés ou intermittents à l'année.

Enfin, le cinéma est en pleine expansion, la Région Occitanie étant devenue le deuxième lieu de tournage en France avec un effectif des salariés de l'audiovisuelle en pleine croissance (8 940 salariés en 2018), derrière l'Ile de France. Mais les fonctions connexes restent souvent implantées en Ile de France.

Le secteur du cinéma d'animation, du cinéma et audiovisuel connaît de fortes évolutions, notamment en lien avec le développement des plateformes qui se sont accélérées avec la crise sanitaire : elles ont besoin de produire beaucoup et sont actuellement à la recherche de partenaires pour travailler avec et pour elles avec des exigences de qualité élevées

Ces industries sont complémentaires et en forte croissance. Elles ont en commun une forte croissance, des marchés internationaux, une importance indispensable de l'innovation, et des Technologies communes (3D, VR, IA, big Data, IOT, Temps réel…), transposables et recherchées aujourd'hui dans l'industrie 4.0 ainsi qu'une forte importance des talents.

Par ailleurs ces entreprises fonctionnent le plus souvent selon des modalités spécifiques (chiffre d'affaires irrégulier en fonction des productions et recours à l'intermittence notamment) que la Région doit prendre en compte pour mieux les accompagner.

Dans ce contexte, la filière doit aujourd'hui relever 3 défis majeurs afin que l'Occitanie devienne un lieu d'excellence en France et en Europe :

- Compétences - Formation – recrutement : malgré un tissu performant d'école, la région produit un nombre insuffisant de personnes qualifiées et peine à les conserver sur son territoire. Il s'agit d'accompagner la structuration de l'offre de formation (initiale et professionnelle) et de communiquer sur les opportunités en région afin de conserver les talents.
- Consolidation des entreprises : afin de pouvoir s'adapter aux évolutions du marché et notamment travailler avec les plateformes, les entreprises régionales ont besoin d'évoluer et grandir. Le secteur est en partie constitué de TPE qui doivent être accompagnées dans leur structuration afin de se développer. Beaucoup des pépites se trouvent rachetées ou composées en forte proportion de capitaux étrangers. Il s'agit donc également d'accompagner les TPE et PME dans leur structuration financière.
- Attractivité : les entreprises du territoire doivent faire face à une concurrence internationale pour attirer les projets et les talents. Il s'agit de faire de la région Occitanie un territoire identifié comme à fort potentiel sur les ICC. Il s'agit également d'attirer de nouvelles entreprises du secteur afin de faire grandir l'écosystème régional, de disposer d'une chaîne complète de production performante et de disposer d'un vivier de talents en région.

Filière numérique

L'industrie numérique est un des secteurs phares de l'économie régionale. Elle compte plus de 18 500 établissements pour près de 64 0000 emplois salariés, avec un niveau de qualification élevé. Ce secteur représente un chiffre d'affaires cumulé de plus de 8 milliards d'euros.

La filière est riche d'un cluster (Digital 113) de plus de 400 membres, d'un pôle de compétitivité (Aerospace Valley) dont un « Écosystèmes d'Excellence » dédié à l'économie de la donnée et l'IA, de fablabs, d'associations telles que la Mêlée, AT HOME, l'IoT Valley et de centres de recherche prestigieux tels que le LAAS-CNRS, l'IRIT ou le LIRMM. Le territoire s'illustre également par des initiatives récentes qui démontrent le dynamisme et les compétences régionales telles qu'ANITI ou encore l'Institut quantique occitan, EKITIA, Cyber'occ… La région Occitanie rivalise avec les grandes régions européennes en abritant des entreprises à forte notoriété, tout en présentant un écosystème riche de start-ups dont quelques « gazelles » (entreprises de moins de 5 ans qui ont connu une croissance annuelle moyenne supérieure à 20 %). Incontournable, la filière numérique d'Occitanie est source de compétitivité, d'innovation et d'emplois qualifiés.

Le numérique a été l'un des principaux amortisseurs de la crise économique qui découle de la crise sanitaire. Par ailleurs, il a été l'un des moins impacté par la crise avec une baisse de chiffre d'affaires -néanmoins conséquente- de 4,6% entre 2019 et 2020 (2,4% pour le numérique en Europe). Il a ensuite enregistré un très bon redémarrage avec une croissance - - estimée à 6,3% en 2021, bien supérieure aux prévisions initiales et au-delà de la majorité des pays européens. La tendance devrait rester à la hausse pour 2022 avec une croissance de 7% envisagée.

La Région souhaite conforter la dynamique de la filière pour qu'elle se montre encore plus agile et résiliente, tout en accompagnant de manière encore plus prégnante la transformation digitale des autres filières. Le développement de la filière passera nécessairement par la prise en compte des transitions (énergétique, climatique, sociale…) vers un numérique durable, à la fois plus éthique et plus responsable.

Dans ce contexte, la filière doit aujourd'hui relever 4 défis majeurs :

- Réussir à se différencier technologiquement : si la filière numérique occitane présente de nombreux atouts, elle doit accroitre sa différenciation face à la concurrence nationale et internationale. Pour ce faire, elle doit miser sur quelques technologies d'excellence (IA, technologies quantiques…) et faire de l'innovation un vecteur fort d'opportunités. Un des principaux enjeux est d'identifier les technologies clés du territoire sur lesquelles s'appuyer pour se différencier, se diversifier et répondre à la demande croissante de digitalisation des entreprises clientes de la filière. Il s'agira également d'encourager l'essaimage et la création d'entreprises.
- Reconsidérer les marchés cibles et adapter les stratégies à déployer pour les adresser : il s'agit donc pour les entreprises du numérique de mieux répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs finaux en adaptant l'offre de produits et de services ainsi que les moyens de commercialisation
- Intégrer les questions sociétales et environnementales dans l'offre régionale : les solutions et services numériques étant devenus omniprésents dans le quotidien des professionnels et des ménages, leurs impacts environnementaux et sociétaux doivent être maîtrisés. Les questions de préservation de l'environnement, de souveraineté et de sécurité doivent être au centre de la décision publique en matière notamment de protection des citoyens, de cybersécurité, d'intelligence économique...
- Répondre au besoin en compétences : la situation de l'emploi post crise démontre un rebond des offres d'emploi. Les postes les plus recherchés (en volume) concernent le

développement, la gestion de projets et les infrastructures et systèmes informatiques. La tension sur ces recrutements est forte. Ainsi, les enjeux pour la filière sont doubles. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins de profils qualifiés des entreprises mais aussi d'accompagner la transformation des entreprises liée à la digitalisation pour assurer une montée en compétences constante des salariés pour maintenir leur employabilité, développer leurs compétences sur des technologies en évolution constante, se diversifier.

Dans la continuité des travaux engagés avec l'ensemble des acteurs de la filière durant la crise COVID, la Région souhaite définir, co-construire et mettre en place avec l'ensemble de l'écosystème une feuille de route qui permette de répondre aux différents enjeux identifiés et qui se traduit par l'adoption d'un contrat de filière numérique, en partenariat avec l'Etat et en cohérence avec les politiques nationales et européennes.

Filière nautisme et plaisance

La filière nautisme et plaisance constitue une des filières les plus structurées de l'économie bleue en Occitanie. La filière nautique est l'un des 5 segments de l'économie bleue et en représente 1/3 des établissements et des emplois (hors tourisme littoral) :

- 3600 emplois
- 739 M€ de chiffre d'affaires
- Près de 28 000 emplacements dans les ports de plaisance sont ainsi proposés en Occitanie, générant au moins 235 M€ de CA et 720 emplois directs.
- L'Hérault et les Pyrénées Orientales rassemblent l'essentiel des activités de l'industrie et des commerces-services nautiques en Occitanie (respectivement 43% et 19%).
- La filière des industries nautiques regroupe 45 métiers différents (de la conception, la construction, la maintenance, les services associés et les métiers des ports de plaisance), tous présents sur le territoire régional

Le nautisme est composé de quatre pôles interdépendants :

- Les navigateurs de plaisance et usagers, pratiquants du nautisme,
- Les activités dites "nautiques" (industrie et services), en charge de fabriquer et de commercialiser ce dont les premiers ont besoin
- Les loisirs et sports nautiques ;
- Enfin, les ports et mouillages pour permettre la pratique, héberger les bateaux et accueillir les activités industrielles et de services nautiques.

L'Occitanie constitue un des fers de lance de l'économie bleue mais souffre aujourd'hui d'un accompagnement parcellaire et d'une visibilité insuffisante. C'est sur la base de ce périmètre que la réflexion s'est engagée avec les acteurs : il s'agit désormais de poursuivre ce travail et de le faire aboutir à travers un contrat de filière dédié.

Enjeux spécifiques du contrat de filière nautisme et plaisance d'Occitanie :

- Garantir l'articulation entre les acteurs de l'industrie, de services et des loisirs nautiques et les acteurs des ports de plaisance.
- Impulser une dynamique de filière unique avec des spécificités identifiées.

Sur la base des besoins exprimés par les acteurs, les objectifs partagés nautisme / plaisance seront : l'emploi et le recrutement, l'attractivité foncière si possible à proximité de l'eau, pour se développer, la mutation de la filière via la transition écologique, énergétique et numérique par l'innovation, l'accompagnement des entreprises pour trouver de nouveaux marchés, booster les ventes, la réponse aux besoins des nouvelles clientèles et des nouveaux usages…

Filière aquacole

L'aquaculture régionale représente : 580 entreprises, 2200 empois, une production annuelle de 8 500 tonnes pour une valeur de 62 Millions €.

La Région accompagne le développement des entreprises de l'ensemble des composantes de la filière aquacole (conchyliculture, pisciculture, algoculture (notamment spiruline),...)

La conchyliculture représente 95% du poids économique de l'aquaculture régionale.

La Région a signé un contrat de filière avec le Comité Régional de la Conchyliculture le 22 septembre 2022. La période 2022-2028 donnera lieu à la mise en œuvre des actions prévues au contrat de filière, à leur évaluation, et à leur réorientation si besoin.

La filière « pêche » connaît une crise structurelle, fortement marquée par les problématiques réglementaires (Plan de gestion West-Med, Plan de gestion Anguille), environnementales (réchauffement climatique, malaïgue, crise trophique du poisson bleu) et sociale (absence de renouvellement des générations, déficit de formation).

Cette situation fragilise la rentabilité économique des entreprises et donc les emplois dans un secteur qui a subi de plein fouet la crise du COVID, compte-tenu notamment de la forte dépendance de la filière pêche aux marchés export (Espagne, Italie) mais aussi du manque d'entreprises de transformation qui permettraient de mieux valoriser les produits sous côtés et de créer davantage de valeur ajoutée sur le territoire d'Occitanie.

L'articulation avec l'économie bleue et notamment le tourisme qui attire chaque année 8 millions de touristes sur le territoire littoral est un atout à valoriser grâce au Développement Local pour les Acteurs Locaux.

La Région a lancé un Plan de sauvegarde de la Pêche en Occitanie intégrant différents volets (amélioration des connaissance des ressources halieutiques et du milieu pour une meilleure gestion, modernisation des équipements portuaires, des points de débarquements, formation, valorisation des produits de la mer via la transformation, la création de des signes officiels de qualité et le nécessaire déploiement de nouveaux marchés plus locaux notamment identifiés lors des confinements de la crise sanitaire. Innover, accompagner en ingénierie de projet les structures professionnelles, notamment dans le cadre de projets collectifs, œuvrer pour que les filières halieutiques traditionnelles tirent davantage profit des autres filières de l'économie bleue (tourisme, nautisme-plaisance), le tout dans un environnement marin préservé et géré (ex. lutte contre les déchets plastiques et la pollution en mer en lien avec les pêcheurs d'Occitanie, préservation des habitats naturels fragiles via la gestion des usages et partenariat avec les aires marines protégées pour la création de nouvelles zones de protection fortes en concertation avec les professionnels), sont les conditions supplémentaires de réussite du devenir de la filière halieutique d'Occitanie.

Filière Agroalimentaire

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent le 1er secteur économique de l'Occitanie en termes d'emploi (165 000). L'agroalimentaire se distingue par son lien étroit avec les productions agricoles régionales et par le maillage de ses entreprises sur l'ensemble du territoire régional.

Ce sont 2 283 industries agroalimentaires et 3 030 entreprises de commerce de gros qui en Occitanie :

- génèrent 22,5 milliards € de chiffre d'affaires en s'appuyant notamment sur la valorisation des ressources agricoles du territoire
- exportent pour 18% de ces ventes,
- dégagent 14% en valeur ajoutée,
- réalisent 513 M€ d'investissements corporels sur une année (bruts, 2019).
- emploient 37 196 ETP salariés soit un quart des emplois régionaux de l'industrie manufacturière et des commerces de gros
- emploient 1/4 des ETP salariés de l'industrie manufacturière et commerces de gros d'Occitanie
- offrent 10% de l'emploi national des EAA.

Les 400 coopératives jouent un rôle essentiel dans le regroupement et la 1ère mise en marché des vins, des céréales, protéagineux et oléagineux, ainsi que des produits issus de l'élevage. Parmi les locomotives figurent Euralis Gastronomie, Arterris, Andros, Cémoi, Vivadour, Biscuits Poult, Florette France, Advini, Nutrition&Santé, Royal Canin, Lactalis, Ethiquable. Certaines sont liées à des groupes de dimension internationale (industries laitières, eaux, industries de la viande et charcutières, semences, nutrition animale…).

Pour se différencier, une entreprise régionale sur trois utilise au moins un signe d'identification de la qualité ou de l'origine (240 SIQO distincts). De nombreuses marques commerciales ont une notoriété régionale ou nationale, un nombre croissant d'opérateurs y associent la marque Sud de France.

L'agroalimentaire, c'est enfin un réseau dense de partenaires, qui doit encourager les grands groupes, ETI et PME à travailler ensemble : AREA Occitanie (320 adhérents), La Coopération Agricole, AD'OCC, les consulaires, des organismes de recherche ou R&D, des CRITT et le pôle de compétitivité ASOI (400 adhérents).

Les enjeux pour l'agroalimentaire sont ressortis du précédent Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation – SRDEII. A ce titre, l'agroalimentaire est accompagné pour le développement économique de ses entreprises et leur résilience. Le Pacte régional pour une Alimentation Durable a conduit la Région à faire évoluer ses dispositifs d'intervention de manière à renforcer son action sur les maillons de production, de transformation et d'approvisionnement de la chaîne agroalimentaire.

La Région renouvelle dans ses interventions au secteur agroalimentaire son soutien aux valeurs de solidarité, de coopération et de développement durable.

Pour rappel, les enjeux spécifiques à l'agroalimentaire sont les suivants : compétitivité et développement, conquête des marchés et internationalisation, renforcement du lien au territoire, attractivité des métiers / emploi, alimentation saine et durable, dynamique collective et solidarité de filière, transition vers une alimentation durable…

Filière Bois

En charge de la gestion et de la transformation d'une ressource renouvelable, la filière forêt-bois d'Occitanie se trouve au cœur d'enjeux économiques, écologiques et sociaux. Elle contribue au développement équilibré des territoires, par la mise en valeur du milieu forestier et du matériau bois. La région Occitanie est la 2ème région forestière de France. Ses 2,6 Millions d'hectares de forêt représentent plus du tiers du territoire régional. Cette filière stratégique tient un rôle essentiel dans la transition écologique et énergétique. Grâce au stockage de carbone en forêt, à la séquestration dans les matériaux bois ou à la substitution d'énergies fossiles et de matériaux énergivores, la filière compense près d'un tiers des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES). Les 6 000 entreprises de la filière forêt-bois régionale représentent environ 20 000 emplois. Cette filière a un potentiel de développement important en Occitanie. Elle n'occupe en effet que la 4ème place en termes de volumes de bois exploités, la 5ème en termes de sciages produits, et seulement la 10ème en termes d'emplois. Au-delà de l'enjeu économique, la filière porte aussi d'importants enjeux sociaux et environnementaux liés aux multiples fonctions des espaces forestiers : paysages et cadre de vie, préservation de la biodiversité, protection des sols et des ressources en eau, loisirs, … La pérennisation de la ressource existante et son adaptation au changement climatique sont indispensables non seulement à son rôle dans l'atténuation de ce changement mais également au maintien de ces nombreuses autres fonctions assurées.

Dans ce contexte, la filière forêt-bois régionale s'est fixé 5 orientations majeures devant guider son action globale :

- Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux

Il s'agit à la fois d'intensifier la gestion forestière, dans le respect d'une gestion durable, et d'engager de nouvelles surfaces qui ne font pas encore l'objet d'une gestion forestière. A ce titre les documents de gestion durable sont réaffirmés comme le socle essentiel à une gestion dynamique et de qualité.

- Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt bois

La dynamisation de la gestion forestière doit permettre d'augmenter l'approvisionnement des unités de transformation de la région. Seuls les deux tiers de la ressource récoltée sont transformés dans la région. Cependant, les scieurs régionaux font face à de réelles difficultés d'approvisionnement. L'enjeu est de développer des modes de commercialisation qui sécurisent ces approvisionnements.

- Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie

Le secteur de la première transformation constitue un maillon essentiel pour créer de la richesse et développer la filière. Des investissements importants doivent être réalisés pour moderniser l'appareil productif et augmenter la compétitivité des entreprises régionales.

- Renforcer les écosystèmes forestiers et valoriser les services rendus

Outre la production de bois, la forêt assure de nombreuses fonctions : stockage de carbone, régulation climatique, protection des sols, lutte contre les crues et avalanches, préservation de la biodiversité, cueillette, sylvopastoralisme, fonction patrimoniale et culturelle... Récemment, des phénomènes tels que des incendies massifs, des évènements climatiques extrêmes (tempêtes, pluies) ou l'arrivée d'agents pathogènes (scolytes, nématode du pin...) sont observés. Ce contexte souligne l'importance d'intensifier les actions de prévention et de lutte contre les risques naturels et d'adaptation des peuplements au changement climatique.

- Conforter une filière foret bois moteur et dynamique

Afin de garantir l'émergence d'initiatives privées et collectives sur les aspects opérationnels précédents, il est nécessaire de renforcer les liens entre les différents maillons de la filière. La filière doit également être à l'écoute de l'ensemble des citoyens et se développer en cohérence avec les évolutions sociétales. L'implication des collectivités locales à l'échelle des territoires permet une déclinaison locale des enjeux de la filière. De plus, en lien avec les créations d'emplois projetés et les demandes déjà existantes, l'offre de formation nécessite d'être structurée et renforcée pour répondre aux besoins des entreprises.

Au travers du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), signé en 2019, la Région s'est engagée pour dix ans, aux côtés de l'Etat et de l'ensemble des acteurs de la filière, notamment l'interprofession FiBois, pour accompagner le développement durable de la filière forêt bois.

Filière Tourisme

Le tourisme est une activité majeure pour le territoire régional. Deuxième industrie de la région, il devance l'aéronautique, le spatial et le BTP et se situe derrière l'agro-alimentaire et l'agriculture.

Les principaux chiffres clés du secteur touristique :

Un secteur économique majeur

- 15,9 milliards d'euros de consommation touristique (soit 10 % du PIB régional)
- 125 000 emplois liés à présence de touristes dans la région en moyenne sur une année. Cela représente 6,8% de l'emploi marchand d'Occitanie ; c'est plus que dans l'ensemble de la France (6,4%)
- 1,48 milliard d'euros d'investissement annuel en moyenne

Une fréquentation touristique significative

- 185 millions de nuitées touristiques en 2021 tous modes d'hébergements confondus contre 208 millions en 2019 (année de référence avant covid)
- 75% des nuitées touristiques sont issues de la clientèle française en 2021 contre 64% en 2019
- 1ère région en termes de nuitées dans l'hôtellerie de plein air : 24,6 millions en 2021 contre 26,2 millions en 2019 ; soit 22% de part de marché en 2021 au niveau national
- 1ère région thermale : 102 000 curistes en 2021 contre 183 000 curistes en 2019
- 2ème région la plus fréquentée par la clientèle française en termes de nuitées
- 57% des nuitées des clientèles françaises en Occitanie sont réalisées en hébergements non marchands
- 5,6 nuits : c'est la durée moyenne de voyages des Français en Occitanie (4,8 nuits au niveau national)

Une offre touristique variée et leader pour certaines filières

- 1ère région de France en nombre de résidences secondaires avec 501 000 logements correspondant à 2,5 millions de lits touristiques
- 1ère région de France en nombre d'établissements labellisés Qualité Tourisme / Qualité Occitanie Sud de France avec plus de 1 400 établissements
- 2ème région en capacité d'hébergements marchands (hors locatif) avec 744 000 lits touristiques (15% de la capacité nationale)
- 2ème région en offre d'hôtellerie de plein air, avec près de 1 400 établissements et 485 000 lits ; soit 19% de la capacité nationale
- 1ère région française en nombre de plages et ports labellisés Pavillon Bleu (respectivement 110 et 22)
- Lourdes est la 3ème ville touristique en France en nombre de chambres d'hôtels
- L'économie bleue en Occitanie, c'est plus de 44 000 emplois et 8 Milliards de chiffre d'affaires dont 72% liés au tourisme

La filière touristique doit aujourd'hui relever 4 défis majeurs :

- 1er défi : Accompagner la transition des entreprises et des territoires touristiques
- 2ème défi : Organiser et expérimenter de nouvelles dynamiques économiques locales
- 3ème défi : Consolider l'attractivité des territoires, des produits et des destinations
- 4ème défi : Faire ensemble

VOLETS METROPOLITAINS

La crise mondiale de la Covid 19 a mis en exergue la dépendance industrielle et technologique de l'économie française et la fragilité de certaines chaînes de valeurs mondiales. La situation financière des entreprises et leur capacité à porter des projets de développement et d'investissement sont durablement fragilisées. La crise sanitaire a montré la nécessité de faciliter l'émergence d'une économie plus économe en ressources, en énergie et plus vertueuse. Elle a mis en évidence les fortes inégalités territoriales face à la crise. Elle a enfin montré la nécessité de revenir à des valeurs sociétales fortes dans les modes de manager, de produire, de consommer (passer de la chaîne de valeurs à la chaîne de sens).

Fort de ces constats, la Région Occitanie, Toulouse Métropole et Montpellier Métropole, dans la continuité du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – Occitanie 2040, souhaitent décliner les volets métropolitains respectifs sur les axes suivants :

- l'autonomie et la souveraineté régionale : afin de consolider et dynamiser les chaînes de valeur des filières stratégiques, voire de relocaliser/ localiser sur nos territoires les activités nécessaires à leur développement et concourir ainsi à une plus grande autonomie régionale ;
- l'économie de demain : afin de faire émerger ou accélérer l'émergence de nouvelles filières (notamment en lien avec les enjeux inhérents à la transition énergétique et numérique à l'œuvre) et à mieux anticiper et répondre aux usages du futur.
- la transformation de notre modèle de développement économique : afin de converger vers une économie plus vertueuse, économe en énergie, soucieuse de son impact environnemental tout en étant créatrice d'emplois.
- le rééquilibrage territorial : afin de concourir à l'équilibre péréenne au sein du territoire métropolitain et du territoire régional

Montpellier Méditerranée Métropole

A. Présentation du territoire

Sur le territoire de ses 31 communes, Montpellier Méditerranée Métropole comptait 498 000 habitants en 2021 ; elle connait une croissance annuelle démographique moyenne de 1,4 % depuis 2016. Sur le plan économique, la Métropole de Montpellier est la 3ème Métropole de France en termes de création d'emploi sur la période 2018-2019, avec un taux de 2,7% de croissance. Fin septembre 2021, la zone d'emploi de Montpellier recense 213 343 salariés. La croissance du nombre d'établissements s'élève à 1,65% sur 1 an avec un total de 23 168 établissements fin 2020. On compte également 10 245 créations d'entreprises en 2020. Parmi les autres indicateurs significatifs et représentatifs du territoire, la Métropole compte également plus de 80 000 étudiants (~1 habitant sur 5) et 4 500 chercheurs et enseignants-chercheurs.

La dynamique et les caractéristiques démographiques du territoire s'imposent à la Métropole qui, tout en affichant une ambition forte de devenir un pôle européen d'entrepreneuriat et d'innovation incontournable, s'engage à contribuer à un aménagement et à un développement économique durable, responsable et équilibré du territoire.

Pour cela, tout en anticipant les usages et les mutations (économique, technologique, sociétale, environnementale), la Métropole agit pour :

- Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande locale d'emplois, favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi ;
- Accompagner et prospecter les entreprises via les dispositifs existants adaptés aux besoins et/ou en mettant en place de nouveaux outils pour répondre aux attentes des bénéficiaires ;
- Fédérer les écosystèmes (institutionnels, associatifs…) et les acteurs du développement économique, en impulsant une dynamique globale en participant à des projets collaboratifs territoriaux ;
- Structurer, animer, et impulser des interactions pour les filières économiques ;
- Valoriser et promouvoir le territoire / la destination, les acteurs en présence, les projets et actions phares : attractivité, rayonnement et visibilité du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale, mobilisation des ambassadeurs du territoire.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la Métropole s'inscrit dans une démarche coopérative interterritoriale forte, convaincue de l'intérêt partagé d'une valorisation des actions et des atouts de chaque territoire au bénéfice de tous.

B. Autonomie & souveraineté régionale

a. Les filières stratégiques

Montpellier Méditerranée Métropole et la Région Occitanie sont des territoires d'innovation et de culture scientifique qui s'engagent au quotidien auprès des acteurs des filières stratégiques des domaines de la santé, du numérique, des industries culturelles et créatives, de l'agroalimentaire, des technologies de l'environnement ou de l'eau.

Ensemble, elles actionnent tous les leviers de structuration de ces filières (concentration spatiale des acteurs, des ressources et développement des interactions) qui permettent la consolidation d'écosystèmes locaux de croissance : soutien financier aux pôles de compétitivité, impulsion et soutien financier aux groupements d'entreprises et associations de professionnels, articulation et soutien aux projets structurants sur les filières, organisation ou soutien aux événements structurants, marketing territorial.

Au-delà de ces leviers, Région et Métropole agissent dans la perspective commune de stimuler le développement économique et l'emploi par l'innovation, technologique, économique et sociétale, en facilitant les synergies inter-filières, en attirant et formant les talents, en anticipant les métiers de demain.

Cet engagement de longue date s'est traduit par un dynamisme local marqué au sein de ces filières, par une implication forte des acteurs locaux et l'émergence de projets ambitieux, qui sont source d'attractivité pour la Région.

Au-delà du développement et de la pérennisation de chacune de ses filières majeures, 3M souhaite dynamiser son développement économique en favorisant les interactions entre filières et en appuyant les technologies, les projets, les acteurs qui opèrent ces croisements. A ce titre, le projet Med Vallée se révèle être un exemple concret et opérationnel de la mise en synergie des forces en présence sur 3 filières clés pour une ambition partagée par tous.

Indicateurs clés des filières stratégiques de la Métropole de Montpellier

Santé	- 32 000 étudiants en santé, sciences et technologies dont 8 000 en santé - 1 350 chercheurs - 200 entreprises, 7 500 emplois - 4ème université de France pour les sciences du vivant et de la médecine (QS world University Ranking 2022) et 6ème CHU français (Le Point 2021) - L'ICM, un des huit Siric en France mobilisant 500 cliniciens et chercheurs

	- ⅓ des startups accompagnées par le BIC de Montpellier opèrent dans la santé - La présence du Pôle de Compétitivité Eurobiomed
Agro-agri-alimentation	- 2 800 chercheurs & enseignants dont 500 dans 60 pays - 28 établissements de recherche et de formation dont 15 internationaux - 640 entreprises agricoles sur 13 900 ha de terres agricoles - 60 entreprises de transformation alimentaire pour 350 emplois (Kompass 2019) - 60 entreprises agro-innovantes pour 250 emplois - Présence du CGIAR, consortium mondial luttant contre la faim et la pauvreté dans le monde - La présence du Pôle de Compétitivité Agri-Sud-Ouest Innovation
Environnement	- 1 300 chercheurs - 3ème université du monde en écologie (Shanghai Ranking 2022) - 23 établissements de recherche - 11 sites Natura 2000 couvrant 6 830 ha soit près de 16% du territoire - La présence du Centre International Unesco dans le domaine des sciences de l'eau avec 400 scientifiques et 150 doctorants - La présence des Pôles de Compétitivité Derbi et Aquavalley/France Water Team
Industries Culturelles et Créatives	- 2100 emplois - CA agrégé supérieur à 100 M€ - 750 établissements - Taux moyen de création d'entreprises depuis 2010 : 22% - 3 associations de professionnels : Push Start (jeu vidéo), Coodio (son/audio/radio), APIFA (cinéma)
Numérique	- Plus de 20 000 emplois sur le territoire de la Métropole. - 2 associations totalisant près de 400 adhérents : Digital 113 et French Tech Méditerranée - 2 pôles de compétitivité mobilisant des acteurs du numérique : Optitec, Aerospace Valley

MED VALLEE : faire de Montpellier un pôle d'excellences mondial pour la santé, l'environnement, l'alimentation et le bien-être, conforter la Métropole de Montpellier comme leader mondial en « santé globale »

La Métropole de Montpellier a affiché sa volonté de placer la « Santé globale » comme l'un des principaux piliers de son développement. Parmi les points forts du territoire figurent en particulier : le diagnostic médical, la e-santé, la recherche et le soin en cancérologie, la génétique, la médecine régénératrice, les thérapies innovantes…mais aussi les filières Environnement (eau, ENR, …) et Alimentation (agriculture, agroalimentaire, …).

Centre historique d'excellence dans le domaine de la médecine et de la santé, de l'écologie, l'Université de Montpellier occupe une place de tout premier plan dans les principaux palmarès mondiaux et montre ainsi sa capacité à rayonner et à répondre aux exigences internationales en matière d'excellence en recherche et formation : 3ème université mondiale dans le classement thématique de Shanghai 2022 en écologie (après Oxford et University of Minnesota, Twin Cities) et 17ème pour l'agriculture, 13ème université mondiale dans le classement thématique de Leiden 2022 en « sciences de la vie et de la terre » et 16ème pour les publications les plus citées. Montpellier a également la chance d'accueillir sur son territoire un ensemble unique d'instituts de recherche et de formation orientés vers la recherche agronomique dans les domaines du

développement agricole et rural, de l'alimentation, de l'environnement, de l'agroécologie, de la gestion des forêts, de l'eau et de la biodiversité des régions chaudes tropicales et arides. C'est la première concentration mondiale de compétences et d'expertises dans ces domaines.

UN PROJET AU CROISEMENT DE TROIS FILIÈRES D'EXCELLENCE

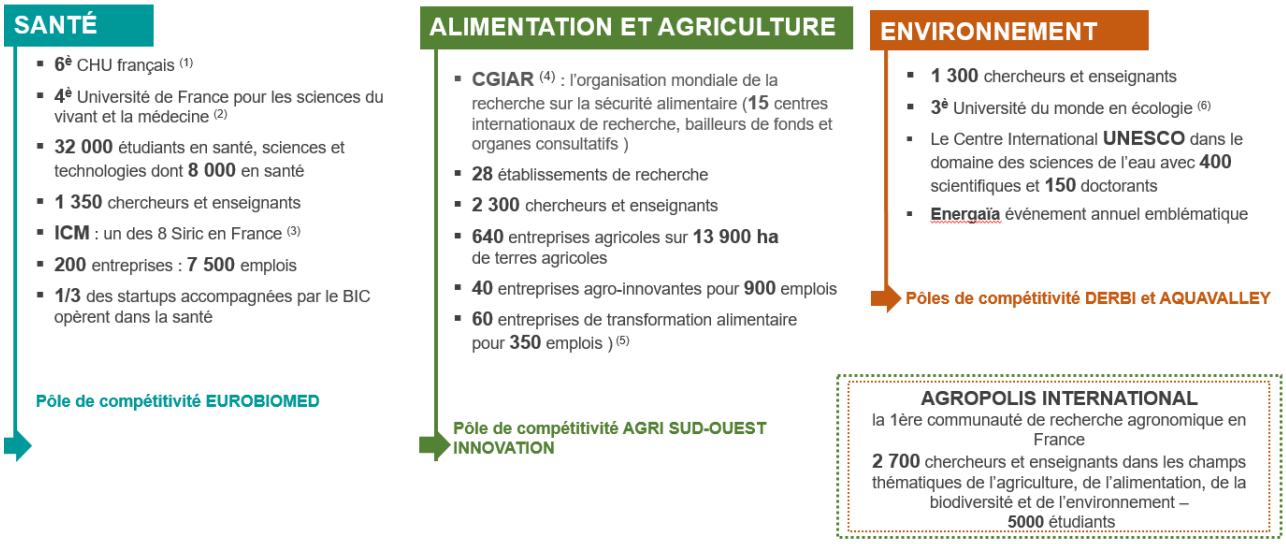

(1) Classement Le Point 2021 – (2) Classement QS World Université 2022 – (3) Site de Recherche Intégrée sur le Cancer porté par l'Institut du Cancer du Sein – (4) CGIAR Groupement consultatif pour la recherche agricole internationale (5) estimation Kompass - 2019 (6) Classement de Shanghai 2022

Chacune des 3 filières de Med Vallée présente des spécificités et forces territoriales :

- Santé : diagnostic, biothérapies/bioproduction, e-santé, robotique
- Secteur agricole et alimentaire : agriculture numérique, gestion des données, traçabilité, agriculture de précision, biocontrôle et biosolutions, protéines végétales, biotechnologies
- Environnement : pôle Eau, énergies renouvelables

Ambitions :
Il s'agit de porter une approche plus globale et décloisonnée de la Santé, prenant en compte l'homme dans son environnement, en encourageant les collaborations, les synergies et l'enrichissement croisé des secteurs et acteurs dont les activités peuvent avoir un impact sur la santé, tels que l'environnement et l'alimentation.

Ces grands pôles d'excellence intègrent en outre pleinement la dynamique d'innovation métropolitaine autour des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, comme en atteste le positionnement reconnu de Montpellier sur la e-santé ou l'agriculture numérique. Dans ce contexte, le projet MED VALLEE initié par la Métropole de Montpellier a pour objectifs de fédérer les acteurs des différents écosystèmes de la recherche, de l'enseignement supérieur et des entreprises, afin de créer une dynamique innovante, collective et partagée, afin de faire du territoire métropolitain un pôle de niveau mondial. MED VALLÉE vient donc conforter la dynamique du label d'excellence I-Site porté par l'Université de Montpellier, au travers de son triptyque « Soigner, Nourrir, Protéger » et s'adosse à une recherche intensive, internationalement reconnue dans les domaines liés à l'alimentation, l'environnement et la santé. Situé au nord de la métropole, ce pôle de classe mondiale bénéficiera également en son cœur des grands établissements universitaires, de recherche et de soins, et permettra de rééquilibrer sur le territoire l'offre d'implantation des entreprises.

La mise en place d'une gouvernance MED VALLEE avec l'Etat et la Région comme co-fondateurs fixe la co-construction comme principe méthodologique Construire ensemble une métropole santé globale exemplaire.

La signature du Pacte Med Vallée (voté en octobre 2021 par la Région et novembre 2021 par la Métropole) conforte un partenariat privilégié avec les 3 acteurs institutionnels majeurs du territoire en matière de développement économique et d'innovation. A travers le fonds partenarial MED VALLÉE, doté de 15 M€ abondé à parité par la Métropole, la Région et l'Etat, les partenaires s'engagent à favoriser un circuit d'instruction et décisionnel accéléré pour la mise en œuvre de ces projets.

Actions :
- Fédérer les acteurs et créer des synergies entre les filières Santé / Environnement / Alimentation :
    - Notamment par les plans d'actions des collectifs des Pôles/Clusters Eurobiomed, Aquavalley/France Water Team, AgriSudOuest Innovation, Derbi
- Stimuler le développement économique et l'emploi par l'innovation en renforçant les liens avec les laboratoires d'excellence du territoire :
    - Notamment par les actions de la SATT AxLR, le BIC de Montpellier, les actions d'Ad'OCC, AgroValo Méditerranée de l'Institut Agro), Occitanum
- Renforcer l'attractivité et la visibilité internationale de Montpellier en matière de « Santé Globale »
- Attirer et former des talents : entrepreneurs, investisseurs, chercheurs et étudiants, avec une attention particulière portée aux jeunes et aux métiers de demain
- Développer des infrastructures performantes et vertueuses : rééquilibrer l'implantation des entreprises sur l'arc Nord de Montpellier
- Favoriser le recours aux nouvelles technologies appliquées aux filières Med Vallée
- Soutenir et accompagner l'incubation et/ou l'accélération des entreprises innovantes de la santé, de la chaîne alimentaire, de l'environnement
- Favoriser l'accès des entreprises aux outils financiers en phase avec leurs besoins qu'ils soient européens, nationaux ou locaux
- Accompagner des projets structurants pour le territoire répondant à des enjeux de souveraineté sanitaire et alimentaire

NUMERIQUE : ancrer le numérique à la charnière du développement inter-filière

Le dynamisme de la filière Numérique est historique sur le territoire depuis l'implantation d'IBM à Montpellier dans les années 60, suivie par d'autres grands groupes comme Dell, Computacenter, Alstom Grid, CGI… Ce dynamisme couplé à l'excellence académique a favorisé l'émergence d'entreprises innovantes nées sur le territoire telles que ESII, Genapi, Septeo, Teads, Netia, Pradeo ou encore la licorne Swile qui font de la métropole de Montpellier un territoire incontournable en matière d'édition de logiciel.

Sur le plan des infrastructures, la couverture du territoire est finalisée ou en passe de l'être, la Métropole travaillant en partenariat étroit avec la Région et le Département de l'Hérault, dans l'optique d'offrir une connectivité performante et équitable aux habitants et acteurs économiques.

Ambitions :
Plusieurs projets sont portés par la Région Occitanie et Montpellier Méditerranée Métropole pour accompagner le déploiement de cette filière, qui est particulièrement stratégique de par les interactions fortes avec l'ensemble des autres filières économiques. L'enjeu est de permettre aux acteurs du numérique de se développer et de continuer à être force d'innovation pour participer au mieux aux projets transversaux du territoire, tels que Med Vallée.

Pour cela, il faut aussi veiller à faciliter l'émergence et l'ancrage des talents sur le territoire, par l'accueil de formations adéquates et une analyse fine des besoins des entreprises sur les métiers en tension.

Actions :

- Soutien aux associations Digital 113 et la French Tech Med
- Développement de la Halle de l'Innovation au sein du quartier Cambacérès, qui accueillera le BIC soutenu par la Région, quartier dont l'ambition est de devenir un pôle d'excellence dans le Numérique, en lien avec la Cité de l'Economie et des Métiers de Demain :
    - Renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises du numérique et de l'innovation et proposer une offre immobilière d'accueil et de développement adaptée
    - Conforter la visibilité et le rayonnement de l'écosystème numérique territorial
    - Développer l'animation de l'écosystème pour favoriser « l'effervescence » de la filière
- Accompagner les Grandes Ecoles du Numérique et accueillir l'Ecole Régionale du Numérique pour la formation de personnes éloignées de l'emploi vers des métiers du numérique et faciliter la mise en relation avec les entreprises qui recrutent

INDUSTRIES CREATIVES ET NUMERIQUES : faire de Montpellier le barycentre de l'arc méditerranéen sur l'image animée et le son

Le secteur des ICC progresse plus rapidement que le reste de l'économie en termes de création d'activité et de croissance économique au niveau national. Montpellier en est l'une des places fortes, en particulier dans les domaines des industries créatives et numériques, de l'image animée (cinéma, audiovisuel, jeu vidéo, animation 3D, effets spéciaux), et de l'audio / du son, qui sont la force du territoire.

Certains acteurs affichent une croissance particulièrement marquée et sont de vrais ambassadeurs, à l'instar de France TV Studio, Ubisoft, Plug In Digital ou encore Digixart…

Une autre caractéristique de la filière montpelliéraine est l'interaction réelle entre les entreprises des différents sous-secteurs, particulièrement propice à l'innovation et à l'émergence de nouveaux projets structurants.

Ambitions :
L'objectif de la Métropole est de devenir une Terre d'ACcueil des Talents Innovants et Créatifs (TACTIC), en facilitant l'implantation et la croissance des entreprises sur son territoire. Plus largement, la Région et la Métropole de Montpellier affichent la volonté partagée de faire de l'aire montpelliéraine le leader de l'Arc Méditerranéen sur les Industries Créatives et Numériques. Différentes actions sont proposées pour ancrer cette ambition commune de positionner le territoire comme la place forte des ICC au plan national, voire international. Montpellier doit devenir un fer de lance régional et méditerranéen, moteur et fédérateur pour le développement de la filière, la croissance de l'emploi, l'émergence de métiers d'avenir liés en particulier aux industries créatives et numériques. Ce positionnement est légitime au regard de la diversité et de la complémentarité de l'écosystème ICC local. L'axe stratégique de rayonnement a donc une importance particulière et la volonté de la Métropole est de porter un événement majeur sur son territoire qui devienne un rendez-vous incontournable pour tous les professionnels, en France comme à l'international.

Actions :
Pour atteindre ces objectifs, la Région et la Métropole mettent en place un plan d'actions en 4 axes clefs :

- Structurer : en accélérant les collectifs des secteurs avec l'implication des entreprises leaders dans leurs domaines :
    - Dans le secteur du Jeu Vidéo : la Région et la Métropole ont pour ambition de faire émerger et professionnaliser le collectif de professionnels pour lui donner une visibilité nationale incontournable, avec le soutien marqué d'Ubisoft
    - Dans l'audiovisuel et le cinéma, la démarche et la volonté des collectivités sont comparables, en s'appuyant notamment sur le rôle moteur de France TV Studios

- Accompagner :
    - En proposant une offre d'accompagnement/incubation dédiée aux ICN (avec dans le cadre du Jeu Vidéo, le dispositif « Montpellier Game Lab » du BIC et de Push Start, deux structures soutenues par la Région)
    - En contribuant à l'adéquation/l'anticipation des offres et besoins de formations, à l'acculturation aux métiers
    - En favorisant la mise en place d'outils et équipements de production mutualisables…
- Rayonner : en donnant la visibilité à la filière et en proposant des rendez-vous répondant aux enjeux des forces en présence
- Accueillir : en développant une offre immobilière adaptée aux besoins de la filière (notamment avec la pépinière ICC de la Cité Créative inscrite au CPER)

b. L'international, l'export et l'attractivité : une action en complémentarité

- Volet International, export

En complémentarité avec des acteurs tels que Ad'occ, Business France ou encore Team France Export, la Métropole porte une stratégie de développement international principalement à destination de l'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Afrique (pourtour méditerranéen, Afrique subsaharienne et Afrique de l'Ouest) et de l'Asie.

Les pays ciblés sont choisis pour la taille de leur marché, leur dynamisme économique et la pertinence des thématiques concernées au regard des secteurs d'activité du territoire de la Métropole et de la Région.

Ambitions :
- Assurer le rayonnement du territoire, faire connaitre ses réalisations et ses talents
- Accompagner les entreprises du territoire afin de faciliter leur croissance à l'international
- Renforcer l'attractivité du territoire, favoriser l'implantation d'entreprises étrangères et les accompagner dans leur développement (investissements + création d'emplois).

Actions :
- Accompagnement de délégations d'entreprises du territoire à l'international, à l'occasion de salons professionnels ou de missions Ad'occ
- Accueil de délégations d'entrepreneurs étrangers en lien avec les spécificités des filières et projets du territoire
- Participer à la définition d'une offre complète d'atterrissage des entreprises internationales sur le territoire
- Accompagner les entreprises internationales innovantes dans leur implantation et le développement de leur activité sur le territoire (soft landing et dispositifs d'accompagnement dédiés, proposés par le BIC)
- Accompagner les entreprises du territoire dans leur parcours de développement international, à travers les missions de la Task Force Internationale initiée par la Métropole et à laquelle Région, Ad'Occ, Business France et Team France Export participent

- Volet Attractivité :

⇨ Tourisme d'affaires et d'agrément

Par son patrimoine culturel et naturel d'exception, sa localisation privilégiée, la richesse de son histoire, des festivals et événements culturels et sportifs de niveau national et international, Montpellier est une destination de premier choix qui participe pleinement au positionnement de l'Occitanie parmi les trois premières destinations touristiques françaises.

Les différentes labellisations « Pays d'Art et d'Histoire », « Grands Sites Occitanie » et « Vignobles & Découvertes », obtenues par la Métropole entre 2019 et 2022, attestent la qualité

et la diversité de l'offre touristique présente sur le territoire métropolitain et renforcent la notoriété de la destination Montpellier Méditerranée. A noter que Montpellier Méditerranée Métropole participe activement à la définition du Schéma Régional de Développement Touristique et de Loisirs de la Région Occitanie.

Chiffres clés :

- Accessibilité : 37 vols directs au départ de l'aéroport Montpellier Méditerranée pour 13 pays desservis, 2 gares TGV, 3 autoroutes (A709, A9, A750)
- Plus 5 millions de touristes par an et 14 millions de nuitées
- 1ère destination après Paris pour les séjours linguistiques
- La Métropole de Montpellier se positionne dans le top 10 des territoires de congrès en France, avec 500 événements accueillis dont 250 congrès par an, répartis sur 4 équipements d'accueil : Palais des Congrès et Opéra Berlioz au Corum (cœur de la ville), Parc des expositions, Zénith et Arena ; ces équipements de haut niveau combinés à une offre de services permettant de proposer un accompagnement sur-mesure aux organisateurs de congrès via le bureau des Congrès expliquent la place de Montpellier dans le tourisme d'affaires.

Ambitions :
La Région et la Métropole travaillent en interaction pour développer l'attractivité touristique du territoire en Europe et sur le bassin méditerranéen, en vue d'accueillir des événements ou manifestations (économiques, sportives, culturelles, scientifiques...) et d'attirer un tourisme d'agrément plus ciblé et diversifié afin d'étendre la saisonnalité, notamment par le développement de l'œnotourisme et des activités de pleine nature. De plus, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage avec la Région pour consolider le territoire en tant que terre d'accueil pour les congressistes, cible à fort potentiel aussi bien en termes de retombées économiques que comme touriste potentiel et prescripteur du territoire.

Actions :
Les axes de coopération s'articuleront à :

- Renforcer les partenariats pour construire le tourisme métropolitain au sein de la région Occitanie
- Ancrer Montpellier comme destination culturelle, patrimoniale et œnotouristique
- Développer un tourisme plus durable, s'appuyant notamment sur l'intermodalité

Des coopérations territoriales sont également à développer pour proposer des offres respectueuses des habitants, de l'environnement et répondant aux attentes des touristes. Dans cette optique, l'Office de Tourisme métropolitain, regroupant des professionnels du secteur, associe les territoires limitrophes comme Sète, Saint-Guilhem-le-Désert, le Grau-du-Roi ou encore Pézenas, afin de favoriser le tourisme de rebond à partir de Montpellier.

Sur la thématique de la transformation énergétique et environnementale, Montpellier Méditerranée Métropole participe, aux côtés de ses partenaires, à une réflexion sur la création d'un dispositif partenarial d'accompagnement des professionnels du tourisme afin de les aider dans leur transition écologique, au travers notamment d'actions de sensibilisation/formation, d'un accompagnement vers les labels et autres outils de pilotage environnemental (Clé verte, Ecolabel européen, affichage environnemental, RSE..) et d'un appui en communication pour valoriser leur engagement.

⇨ Implantation

La performance des entreprises et la création de valeur ne se mesurent plus uniquement par la taille des entreprises ou la prégnance des activités productives par rapport aux activités présentielles, mais aussi (et surtout) par la capacité des écosystèmes à mêler grandes et petites entreprises, startups, formations, universités, incubateurs et acteurs publics. C'est cette compréhension globale des écosystèmes et le développement d'une offre territoriale appropriée qui permettent de mener des actions de promotion et de prospection efficaces et de concrétiser de belles implantations sur le territoire.

Ambition_:
La réussite des implantations endogènes et exogènes est le fruit d'une approche écosystémique favorisant la création de liens entre les acteurs et le croisement des filières pour ouvrir le champ des possibles, des innovations et des transitions.

En particulier, cette ambition recouvre les deux objectifs suivants :

- Favoriser le « parcours résidentiel » pour l'entreprise tout au long de son parcours de vie et développer une offre immobilière pour les étapes clés de son développement (création, croissance et atterrissage sur le territoire)
- Développer des lieux permettant les rencontres et l'émulation collective pour favoriser les synergies et les innovations (Agropolis Museum, Halle de l'Innovation, Cité Créative dont projet de pépinière ICC et Halle Tropisme)

Une convention de partenariat opérationnel entre la Métropole de Montpellier et Ad'Occ permettra la mise en œuvre effective d'actions conjointes et complémentaires pour atteindre ces ambitions.

Actions_:

- Développer et mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial spécifique et adaptée aux cibles d'implantation, se démarquant des autres territoires et donnant des preuves de la performance et de l'implication du territoire auprès des prospects visés.
- Mener des campagnes de promotion et de prospection de projets d'implantation
- Développer et proposer une offre foncière et immobilière et une offre d'accompagnement

c. Coopération européenne

Ambition : Au-delà des financements européens pouvant être actionnés en région par les Programmes Opérationnels, la Région et la Métropole sont membres d'Occitanie Europe. Leurs ambitions communes est de pouvoir apporter à la Commission les sujets territoriaux emblématiques, pour leur développement, rayonnement et leur soutien au niveau européen.

Action : collaborer avec « Occitanie Europe » à Bruxelles dont la Métropole et la Région sont membres :

- Cibler, structurer, fluidifier les informations sur les différentes actions ou programmes de l'UE
- Faciliter l'accès aux différents programmes (AAP, mobilisation de solutions de financement pour les projets structurants entreprises & collectivité) : pouvoir en cibler les bénéficiaires possibles sur le territoire
- Organiser le cas échéant des actions de lobbying ou de valorisation des initiatives de notre territoire

C. Economie de demain

a. Les filières de demain

Plusieurs briques technologiques ou secteurs représentent des enjeux d'avenir considérables. Au regard des spécificités du territoire, les filières suivantes sont les plus stratégiques pour porter les mutations en cours et définir les métiers d'avenir :

- Intelligence Artificielle
- Blockchain
- Deeptech
- Metavers
- Quantique
- Hydrogène
- Eco-construction
- Economie circulaire

Ambition : Favoriser l'émergence de structures expertes et assurer un positionnement (inter)national du territoire dans ces thématiques

Actions :
- Rester au plus près des laboratoires de recherche pour détecter les technologies de demain (hydrogène, quantique, etc.) et pousser l'esprit d'entreprendre auprès des chercheurs
- Réussir la transition de la filière de la construction sur l'éco-construction et la rénovation énergétique.
- Favoriser les modèles éco basé sur l'usage (à l'instar du SaaS en logiciel) et/ou favoriser le réemploi des ressources
- Accompagner le développement de la filière mobilité douce

b. L'innovation / innovation collaborative :

Le mode collaboratif est essentiel pour produire de réelles innovations qui permettront au territoire de se distinguer. C'est d'autant plus vrai pour les filières de demain qui nécessitent, pour s'ancrer sur le territoire, l'implication de tous les acteurs potentiellement impliqués dans les thématiques concernées.

L'innovation collaborative passent notamment par les Pôles de compétitivité soutenues par la Région et la Métropole.

Ambition : La Région et la Métropole souhaitent développer des projets collaboratifs structurants en s'appuyant sur toutes les ressources du territoire.

Actions :
- Soutenir les actions pertinentes des Pôles de Compétitivité sur le territoire
- Favoriser les collaborations grands groupes-ETI/start-up en participant ou en organisant des rencontres dédiées (rencontres open innovation, programmes communs d'incubation, appels à projets)
- Favoriser l'émergence de projets issus de la collaboration entre la sphère publique et les entreprises privées (et/ou les structures de l'ESS dont les associations du territoire, par exemple les PTCE)

c. Métiers / Emplois / Formation :

L'évolution de l'économie vers de nouvelles priorités (numérique, activités essentielles…) implique l'émergence de nouveaux métiers.

Ambition :
L'ambition de la Région et de Montpellier Méditerranée Métropole est d'accompagner et soutenir le maintien et le développement de l'emploi, en anticipant et préparant demain avec les métiers, les compétences, les emplois de qualité nécessaires pour un territoire économiquement attractif en transition écologique, sociale et solidaire, avec un objectif central : réussir l'emploi durable et de qualité pour tous.

La Métropole de Montpellier et la Région travailleront ensemble pour mettre en œuvre le Pacte pour l'Embauche en Occitanie et développer des actions complémentaires selon les besoins spécifiques du territoire métropolitain.

Actions :
- Un partenariat renforcé entre la Métropole et la Région sur les questions d'information métiers, d'orientation, de rapprochement entre l'offre et de la demande d'emploi locale, d'adaptation de l'appareil de formation et d'insertion professionnelle en cohérence avec les besoins des entreprises de demain.
- Dans ce cadre, renforcer les partenariats autour des outils et événements portés par la Région, tels que la Cité de l'Economie et des Métiers de demain, la Maison de l'orientation, les salons TAF Travail Avenir Formation, etc.

- Consolider le partenariat avec la Région sur les Ecoles Régionales du Numérique : qualifier les besoins spécifiques au territoire et mobiliser les acteurs économiques du numérique afin de créer du lien entre les stagiaires de l'ERN et l'écosystème local.
- Se saisir des opportunités offertes par les opérations, portées par la Métropole et la Ville de Montpellier, de rénovation urbaine, de construction de lignes de tramway et globalement de leurs Plans Pluriannuels d'Investissements ambitieux pour travailler, avec la Région, à la mise en place, le plus en amont possible de formations et actions d'insertion professionnelle, visant à adapter la demande locale à l'offre d'emploi à venir, avec un enjeu fort autour des compétences en matière d'éco-construction et de rénovation énergétique. Des actions renforcées en matière de formation pourraient être imaginée à destination et au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Partenariat avec la Région autour d'expérimentations de nouveaux modèles, tels que l'émergence de projets Territoire Zéro Chômeurs longue durée (soutien à l'ingénierie)
- La co-réalisation d'événements

D. Transformation du modèle économique

La situation de crise économique et écologique amplifiée par la crise sanitaire s'est traduite par une demande de plus en plus forte faite aux entreprises d'assumer leur responsabilité, voire même leur redevabilité, envers la société et à participer à l'effort commun pour un développement durable des territoires. Pendant longtemps, la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux dans les activités des entreprises a été particulièrement perçue comme un frein à leur développement. Aujourd'hui, un changement profond de regard, accéléré par la crise, s'opère au sein du monde économique à l'image de la loi PACTE qui institue le statut de sociétés à mission. De plus, selon France Stratégie, les entreprises qui intègrent les critères sociétaux ont augmenté leur performance de 13%. A l'avenir, les entreprises qui engageront une démarche de transformation de leur modèle économique en considération de leur impact social, sociétal et environnemental seront récompensées par une meilleure performance économique.

L'enjeu pour nos institutions est « d'acculturer » notre tissu économique à l'importance de la transformation des modèles économiques tout en accompagnant la transition de notre économie en favorisant le développement d'activités et d'entreprises qui visent la performance globale.

a. Commerce et Artisanat

Le commerce et l'artisanat sont une composante importante de l'économie du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole. Ce sont des activités économiques génératrices de richesse et d'emplois non délocalisables. Ils favorisent également la qualité du cadre de vie, participent à l'animation d'un territoire et créent du lien social entre les habitants. Ils concourent au « bien vivre ensemble ». Ces activités s'exercent dans une société en mutation ; les attentes des consommateurs évoluent, les rythmes de vie des villes se transforment, les nouvelles technologies modifient les modes de vie et de nouveaux équilibres sont à construire.

Ambition :
La Métropole souhaite accompagner l'évolution des usages et des pratiques de l'économie de proximité, dans un contexte de mutation technologique, environnemental et sociétal marqué et fortement impacté par la crise sanitaire.

Actions :
- Etudier les évolutions des modes de consommation des ménages en lien avec les chambres consulaires,
- Accompagner les commerçants et les artisans dans leur digitalisation et leur transformation (offre, accueil…),
- Travailler sur le maillage commercial du territoire
- Lutter contre la vacance en accompagnant les initiatives locales,
- Structurer la filière artisanat d'art (implantation, offre immobilière, accompagnement transformation digitale, promotion, circuits visites…).

b. La création d'entreprise

⇨ Entreprises innovantes

Les entreprises innovantes sont au cœur de l'écosystème. Elles sont le moteur de l'économie de demain et porteuses de la transformation des modèles économiques. Aujourd'hui les entreprises innovantes doivent également intégrer les questions d'impact dans leur stratégie, notamment pour répondre aux attentes de différents types d'acteurs.

Tout d'abord pour attirer des talents car les jeunes diplômés sont de plus en plus à la recherche de sens dans leur travail et vont questionner leurs futurs employeurs sur leurs engagements. Ensuite, pour aller chercher de nouveaux clients ensuite, qu'ils soient publics ou privés, et qui, eux aussi, demandent à leurs fournisseurs de la transparence sur leurs actions écologiques et sociales. Enfin, pour convaincre des financeurs qui sont de plus en plus nombreux à intégrer des critères d'impact dans leur grille de lecture.

Sensibiliser les entreprises innovantes à la nécessité d'intégrer des critères d'impact dans leur stratégie et de proposer un modèle économique soutenable dès le démarrage est donc crucial.

La Région est pilote en matière de politique régionale en faveur de la création, de la transmission et de la reprise d'entreprises. Consciente que l'accompagnement des créateurs et des repreneurs est un enjeu majeur pour la pérennité des jeunes entreprises, la Région regroupe les têtes de réseau des structures d'accompagnement au sein d'un réseau : RésO Entreprenez en Occitanie. Depuis 2017, ce réseau est déployé sur l'ensemble du territoire régional. Il a pour missions la coordination, l'animation et la formation des acteurs, la mise à disposition d'outils et services mutualisés... A travers les Appels à Projets Entrepreneuriat, la Région poursuivra le financement de ces structures d'accompagnement pour que les créateurs et les repreneurs puissent bénéficier d'un accompagnement de qualité personnalisé et gratuit, dont la Métropole est bénéficiaire au titre du BIC. La Région poursuivra également le soutien aux créateurs et via des aides financières directes ou indirectes.

Ambition :
Faire du territoire un terrain d'expérimentation ouvert à l'entrepreneuriat tech inclusif et œuvrant au développement de filière essentielle (santé globale) et à création d'espace favorisant la fertilité croisée de l'enseignement, la recherche et les entreprises.

Actions :
Horizon : 2022/2023

- Se doter d'une offre de service pour accompagner les profils éloignés du monde socioéconomique et leur montrer qu'ils peuvent eux aussi créer leur start-up. Au sein de l'Espace Gisèle Halimi, proposer de nouvelles sessions de sensibilisation à la création d'entreprise tech, des formations, des ateliers ainsi qu'un accompagnement personnalisé. Favoriser l'intégration dans l'écosystème entrepreneurial tech et l'accès aux dispositifs de financement de l'innovation, facteurs clés de succès pour cette typologie d'entrepreneurs. Horizon : 2022/2023
- Renforcer l'offre d'accompagnement dans les filières de la santé, de l'agro/agri/alimentation et de l'environnement, pour répondre aux ambitions du projet Med Vallée: programmes spécifiques de formation, renforcement haut de bilan, espaces de travail accessibles financièrement pour des jeunes entreprises. En partenariat avec les acteurs de l'écosystème tels que les pôles de compétitivité, la SATT AxLR, Ad'Occ, business angels et fonds d'investissement et les grands donneurs d'ordre locaux.

Horizon : 2024/2025

- Développer un espace entrepreneurial au sein de l'Université de Montpellier et plus particulièrement de Polytech (école d'ingénieurs) afin de contribuer au rapprochement entreprises, étudiants, créateurs d'entreprises et plateformes de recherche de l'université

(projet BIC on Campus). Les porteurs de projet issus de l'Université ou des laboratoires y trouveront un accompagnement dédié, un programme d'animations lié à l'entrepreneuriat. Les entreprises du territoire y trouveront des ressources technologiques et des compétences leur permettant de créer les barrières à l'entrée nécessaires à leur développement.

⇨ Entreprises traditionnelles

Dans une économie où les entreprises sont fragilisées par la crise et sont frileuses à l'embauche, la création de sa propre activité est une option à soutenir pour créer de l'emploi et maintenir la dynamique économique globale.

Ambition :
Favoriser, dans le cadre d'actions conjointes et coordonnées entre la Métropole et la Région, la création et reprise d'entreprises à potentiel d'emplois pour le territoire mais aussi d'aider les personnes au chômage à créer leur propre emploi.

Actions :
- Soutien des principaux acteurs associatifs d'accompagnement à la création d'entreprises sur le territoire (BG Montpellier, Axents, AIRDIE, ADIE, IMPSL, Crealead, Context Art.
- Action renforcée en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Avec des cibles prioritaires : les femmes, etc.
- Co-réalisation d'événements

c. La croissance des entreprises : scaling et transformation

Le passage des TPE au stade de PME puis de PME à ETI est un enjeu territorial majeur pour la Métropole et la Région : il permet la pérennisation des activités et l'ancrage des emplois tout en participant à la visibilité, au rayonnement, des expertises locales sur des thématiques précises.

Ambition de la Région et de la Métropole : donner plus d'impact aux actions d'appui aux TPE/PME en structurant un parcours d'accompagnement plus fluide, intégrant les nouveaux enjeux sociétaux dans la démarche.

Actions :
- Participation de la Métropole au Réseau des Développeurs Economiques animé par la Région
- Partenariats actifs avec les Chambres consulaires, associations d'entreprises soutenues conjointement.
- Renforcement des programmes du BIC sur les entreprises en pré sortie de pépinière.

d. Entreprises à impact, ESS & innovation sociale (SEE)

Entreprises à « impact », ESS, sociétés à mission, entreprenariat social, RSE etc…sont autant de manières de poursuivre un objectif commun : faire que toutes les entreprises développent des modèles vertueux qui ont un impact positif sur le territoire.

Notre volonté est d'encourager leur développement par l'impulsion de démarches de sensibilisation et d'accompagnement ainsi qu'appuyer et soutenir les acteurs du territoire qui se sont donnés cette mission. Enfin, la Métropole dispose de leviers comme sa commande publique pour favoriser les entreprises à « impact » qui le sont autant par leurs produis et services durables et solidaires que par leur politique interne, notamment en matière de gouvernance, qui œuvre à un partage du pouvoir plus équitable.

Ambition : Favoriser l'engagement sociétal des entreprises et les modèles vertueux.

Actions :

- Soutien de structures favorisant le développement d'entreprises à impact, de l'ESS, des entrepreneurs sociaux, etc (URSCOP, CRESS, AIRDIE, CREALEAD, Le Mouvement France Impact, SCIC IES, etc)
- Un partenariat renforcé autour de l'incubateur d'Innovation social "Alter'Incub"
- Une convention cadre qui donnerait le droit à la Métropole d'aider directement des « entreprises à impact » dans le cadre de prix qui les récompenserait (pas très onéreux)
- La Métropole propose de faciliter l'engagement sociétal des entreprises
- Favoriser l'achat responsable des acteurs économiques sur le territoire, à commencer par les achats de nos propres institutions, Métropole et Région. La Métropole porte un service dédié qui accompagne les Maîtres d'Ouvrage à mettre en œuvre des clauses sociales (et environnementales demain). Ces clauses permettent en outre aux entreprises de valoriser leur RSE.
- Réfléchir à la création d'un "fonds de mécénat territorial d'entreprises" en faveur des associations de notre territoire

e. Economie circulaire

Face aux enjeux du réchauffement climatique, de la destruction de la biodiversité et de la mauvaise gestion des ressources naturelles, le système de production et de consommation tel que nous le connaissons est mis en cause. Les collectivités, dont la Région et la Métropole de Montpellier ont un rôle essentiel à jouer dans ces grands changements ; la Métropole prend acte de sa responsabilité comme le relève sa politique très ambitieuse « Zéro Déchet, Zéro Plastique » tendant à répondre aux objectifs fixés par la loi AGEC.

Ambition : Pour se saisir des opportunités de transition vers l'économie circulaire, Région et Métropole vont se doter d'une stratégie globale et d'outils de pilote adaptés au territoire. Il s'agit de constituer une déclinaison opérationnelle du triptyque environnement- économie et social du développement durable.

Actions : La Métropole de Montpellier s'engage dans une démarche de structuration de ses actions en faveur de l'économie circulaire avec pour objectifs de :

- Définir une politique foncière et immobilière en cohérence avec les volontés de transition
- Faciliter les aides directes aux entreprises, en lien avec la Région et l'ADEME, et favoriser la création d'emplois locaux
- Faciliter la création de projets innovants grâce à un vivier fort d'entreprises, d'associations ou encore d'universités qui propose des solutions en faveur de l'économie circulaire
- Identifier et structurer les filières afin de limiter la génération de déchets et favoriser la réparation, le réemploi, la réutilisation et le recyclage
- Communiquer et sensibiliser les usagers à l'éco-consommation en vue d'améliorer leurs qualités de vie et rendre visible et accessible les structures favorisant une consommation responsable
- Encourager les entreprises à développer l'éco-conception (commande publique, sensibilisation)
- Encourager les projets d'écologie industrielle territoriale (EIT)
- Faciliter la diffusion d'expériences inspirantes par les entreprises afin d'encourager leurs pairs à s'engager dans la transition
- Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics SPASER (sur le réemploi par exemple)
- Développer la « conditionnalité transition écologique » des aides associatives

f. Nouvelles solutions de financement pour la transformation des entreprises

Le contexte économique difficile et la nécessité de mutation des entreprises sur un nouveau modèle, plus vertueux, appelle à la mobilisation de nouvelles solutions de financement.

Ambition : Faciliter l'accès à des solutions de financement adaptées aux problématiques des entreprises en impulsant une dynamique sociétale dans des secteurs stratégiques ou de demain.

Actions :

- Sur le financement en général : soutien aux acteurs pour leurs actions visant à faciliter l'accès à des financements adaptés aux TPE PME en transition (Occitanie Place Financière, Transition Invest…)
- Sur le haut de bilan plus spécifiquement, la coopération portera sur :
  - Un abondement aux côtés de la Région aux fonds d'investissement régionaux
  - La facilitation de l'accès aux fonds privés en nouant des partenariats avec les investisseurs (création d'un pool investisseurs partenaires, modalité de sourcing fast track, programme d'acculturation et de training pour les entreprises.

E. Rééquibrage territorial

Le territoire est un bassin de vie, un lieu qui permet aux habitants l'accès aux équipements et services les plus courants (commerces, enseignements, santé, sports, loisirs, transports…). Pour la Métropole de Montpellier, le bassin de vie dépasse largement ses limites administratives. Le développement équilibré du territoire montpelliérain se réfléchit donc à une échelle beaucoup plus large et sa réussite ne dépend pas seulement des financements. Il repose également sur sa capacité à collaborer avec la Région et les autres territoires qui composent son bassin de vie, à mener des projets phares qui rassemblent, et à mettre en œuvre une politique d'aménagement efficace permettant une circulation optimale des flux matériels et immatériels.

a. Le foncier

Les changements majeurs des 2 dernières décennies ont transformé le paysage économique. Métropolisation, tertiarisation, digitalisation de l'économie et intensification des flux caractérisent fortement nos territoires et s'accélèrent avec la crise sanitaire et géopolitique que nous traversons.
La préservation de l'identité et des ressources du territoire est devenue un enjeu majeur pour garantir sa pérennité.

Ambition :
Viser un développement économique équilibré, désormais étroitement liée aux engagements en matière environnementale et sociétale, est l'ambition portée par la Métropole de Montpellier, consciente qu'elle dépend plus que jamais de sa capacité à réussir une transition écologique et solidaire.

Après le capital humain et financier vient très rapidement la question de l'outil immobilier pour permettre l'implantation, la création et le développement des entreprises et des emplois. Le rôle de la collectivité territoriale est d'anticiper, produire et rééquilibrer l'offre immobilière et foncière pour répondre aux besoins des entreprises de façon qualitative et quantitative.

Projets phares :

- Requalification des zones d'activités telles que celle de la Lauze/Marcel Dassault, renforcement de la polarité économique par la réalisation d'une extension ZAC Lauze Est avec une vocation orientée vers la logistique, l'industrie et l'artisanat (lancement appel à projets pour la réalisation d'un hôtel hybride logistique et productif début 2023 de 50 000 m² sdp minimum).
- Création et extension de nouvelles zones d'activités artisanales : Cannabe Cournonterral, Charles Martel extension à Villeneuve-lès-Maguelone, Jules Rimet à Sussargues
- Développement d'un immobilier métropolitain pour soutenir l'ambition MEDVALLÉE avec la construction d'un 4ème bâtiment au Biopôle Euromédecine, la reconversion des sites Agropolis Museum, l'acquisition et la réhabilitation du site de l'Ecole de Chimie rue de Galéra et de l'Institut de Biologie.

Actions :

- Anticiper les besoins immobiliers des entreprises en préconisant des solutions adaptées, fruit d'une démarche de programmation responsable et collaborative au service d'implantations durables et de la préservation et la création d'emplois.
- Poursuivre la production d'une offre foncière et immobilière en requalifiant les zones existantes dans la mesure du possible, le long des réseaux et infrastructures ; l'accessibilité géographique étant un des leviers majeurs d'irrigation des territoires et une condition essentielle à un développement équilibré.
- Favoriser l'implantation d'une économie en phase avec la demande d'emploi locale, rééquilibrant la part de l'emploi productif (industriel, logistique et artisanal), soutenant une économie diversifiée, impulsant une nouvelle offre de formation, considérant les problématiques de l'emploi du conjoint et l'accueil global des familles sur le territoire.
- Accompagner les entreprises tout au long de leur parcours résidentiel en proposant une offre immobilière d'atterrissage pour les projets exogènes à forte valeur ajoutée et d'amorçage pour les projets en création présentant un fort potentiel d'emplois et d'innovation, d'industrialisation des filières d'excellence ou de transfert de la recherche vers l'économie.
- Développer les liens et les partenariats avec les autres territoires voisins de la Métropole de Montpellier et la Région Occitanie, en lien avec la future agence d'attractivité et de développement économique, pour identifier les forces et renforcer les complémentarités de façon cohérente et équilibrée. A l'heure où la compétition mondiale est acerbe, la capacité à collaborer des territoires constitue la première des ressources, au-delà des ressources naturelles ou construites ou de la disponibilité du foncier. Accompagner les initiatives locales autour de projets partagés, permettre à la richesse de circuler, d'avoir des effets d'entraînements positifs et d'irriguer l'ensemble des territoires nous rendra tous plus forts.

b. Les Quartiers Prioritaires de la Ville

20% des habitants de Montpellier habitent un quartier prioritaire, aussi cette cible est-elle une cible prioritaire pour la Métropole qui dispose en outre de la compétence Politique de la Ville.

Ambition :
Montpellier Méditerranée Métropole et la Région ont décidé de s'engager en faveur du développement économique et de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'ambition partagée est de travailler avec l'ensemble des acteurs locaux, pour réduire les inégalités territoriales et favoriser le développement de l'emploi à destination et au sein des QPV.

Actions :

- Dans le cadre du soutien apporté aux territoires fragilisés, la Région accompagne les actions des associations qui interviennent pour favoriser l'insertion, la formation, l'emploi ou le développement économique des quartiers prioritaires de 3M, notamment en matière de création ou de reprise d'entreprises via un AAP dédié à l'entrepreneuriat des quartiers prioritaires. De plus, la Région mobilise une équipe dédiée aux questions de formation, d'emploi et de développement économique avec la Maison de l'Orientation
- Engagement de la Région et de la Métropole à s'assurer que leurs actions de droit commun touchent bien les quartiers prioritaires et à mettre en place des outils de mesure de ces impacts. Réflexion à mener sur l'articulation entre les actions spécifiques politique de la ville et les actions de droit commun.
- Partenariat avec la Région autour de l'ingénierie visant l'émergence d'une expérimentation Territoire Zéro Chômeurs longue durée au cœur d'un quartier prioritaire.
- La Région et la Métropole s'engagent à travailler ensemble dans le cadre d'une coordination, gouvernance, groupes de travail, autour de ces thématiques (PODEM).
- Développer l'accompagnement à la création, l'implantation et la croissance des entreprises dans le quartier de la Mosson à travers l'antenne BIC Mosson et le projet de Centre d'Affaires des Quartiers, pour lequel un poste de développeur économique sera dédié au sein du pôle Attractivité Développement Economique et Emploi de la Métropole.

Toulouse Métropole

A. Une Métropole orientée vers une "économie innovante et durable"

4ème métropole de France, avec 783 353 habitants, connaissant une forte croissance démographique de 6,6% entre 2013 et 2028, la métropole toulousaine est devenue au fil du temps un véritable écrin de la recherche, de l'innovation, de la créativité et de l'entrepreneuriat.

Toulouse Métropole se positionne au 1e rang de pôle économique majeur, comme capitale mondiale de l'aéronautique, berceau du spatial et des systèmes embarqués, métropole des start-up du numérique et de l'intelligence artificielle, siège de l'Oncopole-Campus Santé du Futur, donneurs d'ordre internationaux, PME, TPE, grandes écoles et universités, laboratoires et centres de R&D, clusters, incubateurs. Une multitude d'acteurs de toute taille se côtoient et s'enrichissent mutuellement pour former un écosystème industriel et de l'innovation extrêmement dynamique. Son territoire compte plus de 53 0000 établissements, 400 unités de recherche, 22 000 chercheurs, et pas moins de 120 000 étudiants, dont 15 000 étudiants internationaux. Près de 35 800 emplois directs sont générés par les filières aéronautique et spatiale. Son écosystème numérique est le 3ème après Paris et Lyon, avec 51 500 emplois. Son secteur du commerce et de l'artisanat est un des premiers pôles d'emplois avec près de 50 000 salariés. Très dynamique sur la métropole toulousaine, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente 3 100 établissements qui emploient près de 33 000 salariés.

L'ambition de Toulouse Métropole, présentée au travers de sa feuille de route 2022-2026 Innovation – Économie – Emploi – Europe - Rayonnement International, est de s'inscrire de façon concrète et opérationnelle au cœur des grands défis auxquels la métropole et son territoire élargi sont confrontés : décongestion du transport, chantier de la 3ème ligne de métro avec l'objectif de réduire l'impact carbone, préparer l'arrivée de la LGV, développement des mobilités innovantes et décarbonées, tout en garantissant la tranquillité, la sécurité et la proximité aux citoyens comme aux entreprises. Cette feuille de route, déclinée autour de sept ambitions, marque la volonté de la métropole toulousaine d'accélérer les innovations du territoire au service d'une métropole toujours plus durable et plus inclusive. Toulouse Métropole souhaite confirmer son leadership mondial et européen dans les secteurs aéronautique et spatial en mutation et accélérer son développement dans l'économie de la santé et la médecine du futur d'une part et les nouvelles mobilités innovantes et décarbonées d'autre part. La transition numérique et l'intelligence artificielle seront au cœur du développement de toutes ces filières.

Toulouse Métropole souhaite également investir dans d'autres secteurs-relais de croissance : la filière touristique, l'agroalimentaire et le bien-manger local, les métiers de l'artisanat et le commerce de proximité, l'économie circulaire, les industries culturelles et créatives et, l'économie sociale et solidaire. Toulouse Métropole consolide ses écosystèmes, autour de véritables lieux d'excellence, par l'aménagement de campus, au service du développement de nos filières stratégiques d'avenir. Plus largement, Toulouse Métropole met en œuvre un plan d'aménagement des activités économiques, déclinant une offre foncière et immobilière qualitative et attractive capable de répondre aux enjeux d'implantation des entreprises sur son territoire. Enfin, métropole d'envergure européenne, Toulouse Métropole se donne également pour ambition d'être inclusive et au service de l'emploi

Le développement économique de la métropole toulousaine passera par une logique ouverte de dialogue sur le territoire élargi au Département, dans une vision solidaire et intégrée, s'appuyant sur des projets de coopération territoriale et des contrats de réciprocité, afin de porter avec les territoires voisins, une vision de l'avenir économique partagée.

B. Autonomie & souveraineté régionale

a. Les filières stratégiques

Toulouse Métropole et la Région Occitanie sont des territoires d'innovation et de culture scientifique qui s'engagent au quotidien auprès des acteurs des filières stratégiques des domaines de l'aéronautique, du spatial, de la santé, du numérique, des industries culturelles et créatives, de l'agroalimentaire, des mobilités intelligentes et durables. Ensemble, elles actionnent tous les leviers de structuration de ces filières (concentration spatiale des acteurs, des ressources et développement des interactions) qui permettent la consolidation d'écosystèmes locaux de croissance : soutien financier aux pôles de compétitivité, impulsion et soutien financier aux groupements d'entreprises et associations de professionnels, articulation et soutien aux projets structurants sur les filières, organisation ou soutien aux événement et au marketing territorial.

Au-delà de ces leviers, Région et Métropole agissent dans la perspective commune de stimuler le développement économique et l'emploi par l'innovation, technologique, économique et sociétale, en facilitant les synergies inter-filières, en attirant et formant les talents, en anticipant les métiers de demain. Cet engagement de longue date s'est traduit par un dynamisme local marqué au sein de ces filières, par une implication forte des acteurs locaux et l'émergence de projets ambitieux, qui sont source d'attractivité pour la Région

⇨ Aéronautique / Spatial

L'industrie aéronautique est un secteur d'activité stratégique de l'économie régionale. Les quelques 90 000 emplois de la filière aéronautique représentent 40% des emplois industriels régionaux. Le chiffre d'affaires de la filière représente 8% du PIB régional et 70 % des exportations en Occitanie (42,2 Md€). La métropole toulousaine accueille quant à elle le siège mondial d'Airbus Group ainsi qu'un écosystème aéronautique qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur. Aussi, la Région et la métropole conjugueront leurs efforts dans le cadre de leurs compétences respectives pour accompagner la filière dans ses mutations à venir et confirmer son rôle moteur sur l'économie régionale et métropolitaine. Dans la continuité des plans ADER en faveur des entreprises de la supply-chain, mis en œuvre en région avec l'Etat depuis 2001, la Région Occitanie poursuivra sa stratégie d'accompagnement de cette filière d'excellence régionale, notamment dans sa transformation pour produire des avions bas carbone, agir sur la performance industrielle des acteurs par des actions en faveur de l'industrie du futur et de l'automatisation des chaînes de production, favoriser les recrutements qualifiés au sein de la filière et anticiper les métiers de demain liés aux transformations numériques et environnementales de la filière. Par ailleurs, la Région poursuivra sa mobilisation pour consolider la chaîne de valeur grâce à une ingénierie financière adaptée aux besoins des acteurs. Cet enjeu de mutation de la filière aéronautique vers l'avion bas-carbone est également dans l'ambition de Toulouse Métropole.

Avec plus de 15 000 salariés représentant et 9 000 chercheurs, la filière de l'industrie Spatiale constitue également un des moteurs de l'économie régionale confrontée à des mutations profondes que la Région accompagnera également en partenariat avec l'Etat toujours dans la continuité des plans ADER mais avec une approche spécifique.

Capitale mondiale de l'aéronautique et leader européen en matière de spatial, la métropole de Toulouse s'inscrit pleinement dans ces ambitions, avec la volonté de fédérer les acteurs institutionnels et industriels pour prendre les virages technologiques et répondre aux besoins du marché pour la mutation de notre territoir5. Ainsi pour poursuivre le développement de ces deux filières (donneurs -d'ordre, PME/TPE sous-traitantes, start-up innovantes), Toulouse Métropole

assure pour sa part son rôle d'aménageur économique autour de campus d'excellence dédiés que sont Toulouse Aerospace et Francazal, en complémentarité avec l'offre de la plate-forme aéroportuaire de Toulouse Blagnac (faciliter la desserte des industries aéronautiques et aéroportuaires, pour les salariés de cette zone).

⇨ Santé – Médecine du futur

La filière Santé en Occitanie concentre près de 680 entreprises et 19 000 emplois ; elle est présente sur l'ensemble des segments de la santé : dispositifs médicaux et diagnostic, cosmétiques, services, e-santé, biotechnologies, médicaments, alimentation. Près de 80% de ces entreprises sont des PME. L'Occitanie abrite également des groupes à forte notoriété internationale tels que Pierre Fabre, Evotec, Sanofi, Horiba, Baush&Lomb, Thermo Fischer, Cisbio, SEPPIC. Première région française en termes de PIB investi en R&D, l'Occitanie se distingue particulièrement par son excellence en matière de recherche scientifique en santé en disposant d'un potentiel de recherche très performant porté par 9000 chercheurs publics et privés, 60 centres de recherche dont 7 laboratoires d'excellence et des organismes de notoriété tels que le CNRS, l'INSERM, l'INRAE...

La Région Occitanie a placé la santé au centre de ses préoccupations et de son dispositif de développement économique tout comme l'Etat au travers des annonces de France 2030 et du Plan Innovation Santé. A cet effet la Région amplifiera le soutien à cette filière dans le cadre d'un contrat de filière qui devra notamment répondre aux enjeux de souveraineté industrielle en matière de production de médicaments, de visibilité des offres de services de e-santé et de certaines activités comme la silver économie ; d'engagement des entreprises et de l'écosystème de e-santé dans l'innovation en matière d'organisation des soins : prévention, télémédecine, partage et sécurisation des données de santé…

Par ailleurs, afin de figurer parmi les leaders français et européens dans le domaine des biothérapies, la Région a lancé en décembre 2021, la filière de santé "Biothérapie Innovation Occitanie", qui permet de mutualiser les forces des acteurs du domaine, d'accompagner les porteurs de projets innovants et de relocaliser les productions. Cette filière représente 106 structures et près de 10 000 emplois

Depuis 20 ans, en opérant un choix de reconversion du site AZF vers la recherche médicale et l'innovation en santé, la Métropole de Toulouse a choisi de soutenir cette filière via l'aménagement du Campus de l'Oncopole Santé Médecine du Futur. Afin de poursuivre son développement industriel, Toulouse Métropole a mandaté le pôle de compétitivité Eurobiomed pour construire une feuille de route métropolitaine, s'appuyant à la fois sur le potentiel scientifique et médical (oncologie, infectiologie, gérosciences, santé numérique) et l'émergence d'une filière industrielle autour des biotechnologies et de la bioproduction (laboratoires Pierre Fabre, installation d'Evotec). La Région et la Métropole soutiennent ainsi la construction de l'entreprise de bioproduction d'Evotec.

Avec les séniors qui représentent 19 % de la population, Toulouse Métropole accompagne le secteur de la silver économie par un soutien au cluster Silver'Occ et par un accompagnement des entreprises dans l'adaptation de leurs offres de produits et de services à destination des personnes seniors. La Région et la Métropole sont également partenaires du projet de pôle GEROSCIENCES-INSPIRE, porté par le CHU de Toulouse dont le bâtiment, construit par la Région, intégrera l'écosystème du Campus. Ce projet d'envergure nationale est candidat à devenir un IHU (institut hospitalo-universitaire).

Les actions prioritaires de la Région et de la Métropole concernent la consolidation des sciences du vivant, du soin dans l'ensemble de ses dimensions diagnostiques et thérapeutiques, et la

structuration de la recherche interdisciplinaire (incluant l'intelligence artificielle et le numérique) Pour répondre à ces ambitions, une offre d'accueil, d'accompagnement et de services lisible et complète permettant d'accélérer le développement et le déploiement de la santé du futur est une action prioritaire de la feuille de route

- ⇨ Mobilités innovantes et décarbonées

L'industrie régionale, construite historiquement sur le socle de l'aéronautique, du spatial et du numérique, a engendré un tissu économique et de recherche publique fort dans les domaines des systèmes embarqués, des systèmes intelligents, de l'intelligence artificielle ou encore de la cybersécurité. Cet ensemble de compétences, propice au développement en région de véhicules autonomes et connectés, représente également un fort potentiel de diversification pour les autres filières de la mobilité telles que le ferroviaire ou le nautisme. L'enjeu repose désormais sur la capacité des acteurs, toutes filières de mobilité confondues, à travailler ensemble et à diffuser leurs innovations. A ce titre, les mobilités intelligentes et durables sont devenues un domaine de spécialisation de la nouvelle Stratégie Régionale de l'Innovation 2021-2027.

Dans le cadre de contrats de filières et en partenariat avec le Cluster régional TOTEM notamment, la Région a pour ambition d'accompagner les acteurs de la mobilité à faire de la transition écologique et énergétique un levier de croissance pour les entreprises régionales de la filière, à répondre aux défis technologiques de la mobilité intelligente grâce à l'innovation collaborative dans des approches interdisciplinaires et trans-filières, anticiper l'évolution des besoins en compétences et formations de la filière et renforcer la compétitivité des entreprises et accroître l'attractivité du territoire régional.

En matière de mobilités innovantes et décarbonées, Toulouse Métropole s'inscrit dans cette ambition et joue un rôle de catalyseur, d'accélérateur et d'appui à la structuration de la filière industrielle et de services, pour faire évoluer les usages des citoyens en termes de modes de déplacement et inventer des partenariats Public/Privé. C'est le cas particulièrement avec VILAGIL et ECOMODE, deux exemples de partenariats structurés en consortium et lauréats de programmes nationaux dont la finalité consiste à décarboner et décongestionner le territoire. Ces deux programmes d'innovation collaborative dédiée aux mobilités de demain, constituent donc des cadres de coopération privilégiés, pour agir conjointement entre acteurs institutionnels, économiques et académiques. Ils sont complétés d'un nouveau guichet d'accompagnement à l'émergence de projets innovants, via EIT Urban Mobility, branche mobilité de l'Institut européen d'innovation et de technologie, au sein duquel Toulouse Métropole est intégré.

Dans cette perspective, le campus d'innovation « Francazal », dédié aux mobilités innovantes et décarbonées, sur une surface de 38h, incarne cette ambition de devenir une métropole leader national et européen en matière de mobilités de demain. Dès 2020, Toulouse Métropole a envoyé un signal fort pour garantir et programmer la vocation économique de ce site qui accueille d'ores et déjà des entreprises innovantes, préfiguratrices de l'écosystème souhaité à Francazal. La Région Occitanie porte le projet de Technocampus Hydrogène Vert, plus grand centre d'essais français sur les technologies hydrogène, qui sera construit à Francazal (35 M€ TTC, 8900 m²) ; Toulouse Métropole contribue à ce projet en tant qu'aménageur du campus et par une contribution au CPER - volet ESRI.

- ⇨ Numérique

L'industrie numérique est un des secteurs phares de l'économie régionale. Elle compte plus de 18 500 établissements pour près de 64 000 emplois salariés, avec un niveau de qualification élevé, et un écosystème riche de nombreux acteurs (pôles, clusters, centre de recherche prestigieux).

La filière numérique d'Occitanie est source de compétitivité, d'innovation et d'emplois qualifiés. La Région souhaite conforter la dynamique de la filière pour qu'elle se montre encore plus agile et résiliente, tout en accompagnant la transformation digitale des autres filières. Le développement de la filière passera nécessairement par la prise en compte des transitions (énergétique, climatique, sociale…) vers un numérique durable, à la fois plus éthique et plus responsable.

Toulouse est le 2ème écosystème après Paris pour le nombre d'emplois numériques après celui de Lyon, avec 51 500 emplois numériques, soit 7,9% des emplois (source INSEE). Comptant 200 chercheurs issus de 33 laboratoires, Toulouse vise à devenir, avec l'Institut interdisciplinaire et intelligence artificielle (ANITI), l'un des leaders mondiaux en intelligence artificielle, notamment dans ses applications Santé, Environnement et Transport (véhicule autonome).

En cohérence avec la stratégie régionale de la filière, Toulouse Métropole développera un Campus dédié au numérique sur le quartier du Grand Matabiau en lien direct avec le projet urbain structurant autour de la principale gare ferroviaire. Il s'agira d'y fédérer un écosystème numérique d'excellence (cluster DIGITAL 113, laboratoires de recherche, tissu industriel, formation supérieure, clubs d'entreprises comme La Mêlée Numérique) et d'en faire une place forte de l'intelligence artificielle et de cyber sécurité. 50 000 m² seront dédiés à ces applications à 5 ans, l'objectif étant de constituer un véritable vivier d'acteurs de l'innovation numérique : entreprises, start-up, chercheurs, étudiants, organismes privés et publics.

⇨ Foncier économique et immobilier

Pour assurer le développement de ces filières et impulser une stratégie d'implantation d'entreprises, Toulouse Métropole propose une offre foncière et immobilière attractive et diversifiée, pour répondre aux besoins des entreprises et envisager le parcours résidentiel le plus adapté à leur développement.

Les principaux enjeux en matière d'organisation et d'aménagement d'espaces économiques sont de 3 ordres :

- Une optimisation et une densification du foncier économique : Dans le cadre du futur PLUIH, contraint par la loi Climat et Résilience, il convient de définir une stratégie d'aménagement économique destinée à répondre aux besoins des entreprises en mettant l'accent sur l'optimisation de fonciers existants et en engageant une réflexion à l'échelle de l'aire urbaine, permettant un équilibre entre foncier résidentiel, foncier économique et fonciers industriels, tout en y intégrant les enjeux écologiques (îlots de chaleur urbain notamment).
- Une offre d'immobilier d'entreprise qualitative et maillée sur l'ensemble du territoire : Toulouse Métropole offre un réseau maillé d'une dizaine de pépinières et hôtels d'entreprises, proposant à de jeunes entreprises innovantes un hébergement sur le territoire métropolitain et un parcours résidentiel complet. En trente ans, ce parc immobilier a permis d'accompagner plus de 400 entreprises, représentant 3 300 emplois créés. En s'appuyant sur la Société Publique Locale « Toulouse Métropole Innovation et Entreprises », la Métropole apporte un accompagnement qualitatif de ces sociétés innovantes et offre des lieux d'accueils qualitatifs via un programme d'investissements de rénovation de cet immobilier d'entreprises
- Des espaces économiques attractifs et qualitatifs, se déclinant autour de campus stratégiques, lieux d'excellence et d'attractivité, d'une part, et d'un programme de requalification des zones d'activités économiques en partenariat avec les communes de Toulouse Métropole

b. Conforter le rayonnement et l'attractivité de Toulouse et de la Région Occitanie via une stratégie internationale et européenne partagée

⇨ Attractivité du territoire

Les deux agences d'attractivité, métropolitaine (Agence d'attractivité) et régionale (AD'OCC, Agence de développement économique de la Région Occitanie), agissent conjointement sur les différents leviers de promotion et d'attractivité économique, touristique et estudiantine du territoire, au moyen d'une stratégie ambitieuse de marketing territorial.

En synergie étroite avec AD'OCC et le Comité Régional du Tourisme et de Loisirs, l'ambition de l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole, avec la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse Haute-Garonne, est d'exercer tous les leviers possibles pour accompagner : les nouveaux modèles du tourisme de loisirs, d'affaires et d'évènementiel, la visibilité et le rayonnement du territoire, et l'accompagnement des grands congrès. L'ambition est aussi de soutenir l'offre toulousaine en matière d'hébergement, d'équipements culturels et du « bien manger ».

Ces partenaires agissent conjointement en faveur de de la filière touristique avec le schéma directeur des hébergements marchands, une activité touristique autour du fleuve et des canaux, la création de grands évènements culturels et sportifs, la tenue de congrès internationaux, ainsi que la promotion du territoire à travers des campagnes de communication

L'Agence d'Attractivité, Toulouse Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse Haute-Garonne sont engagées dans la promotion des lieux d'expositions et de conventions du territoire, notamment le MEETT qui permet à Toulouse d'ambitionner la 3e place nationale des villes accueillant des grands congrès avec des retombées économiques estimées à plus 230 M€ par an.

Afin d'attirer des congrès d'envergure sur son territoire, Toulouse Métropole a déployé un dispositif financier d'ampleur unique : le fonds de soutien « congrès ». 1 million d'euros par an est dédié à l'accueil de manifestations professionnelles internationales de grande ampleur, ayant de fortes retombées économiques sur le territoire. Il sera recherché des synergies avec la Région dans la mise en œuvre de ce fonds congrès.

Le tourisme d'affaires et le tourisme d'agrément sont deux enjeux forts d'attractivité de Toulouse :

- Faire reconnaitre Toulouse comme un important centre du tourisme d'affaires et d'évènementiel sur l'échiquier européen et international et professionnaliser les acteurs)
- Promouvoir l'accueil de séminaires et le tourisme événementiel : séminaires avec les produits alimentaires en circuit court, mise en place de tourisme d'entreprise, séminaires à la campagne, innover sur les formats de séminaires pour répondre aux attentes des clientèles et aux évolutions technologiques, déployer un tourisme d'affaires sport et les loisirs
- Favoriser les complémentarités entre tourisme d'affaires et tourisme d'agrément
- Développer le tourisme d'agrément type « city break » (Toulouse comme capitale européenne patrimoniale et culturelle) et mettre en place une offre produits permettant d'assurer le rayonnement de la Métropole sur les autres sites en Région
- Agir sur les mobilités pour renforcer le tourisme d'affaires et d'agrément

⇨ International-Export et coopérations européennes

Toulouse Métropole porte une ambition internationale et européenne au service de son rayonnement et de ses projets structurants.

La mobilisation des activités de recherche et des acteurs économiques, la coordination des acteurs universitaires et touristiques, la recherche de synergies européennes et internationales sont les objectifs majeurs. L'ambition commune de Toulouse Métropole et de la Région est de pouvoir sensibiliser les institutions de l'Union européenne aux stratégies et sujets territoriaux emblématiques pour leur développement, rayonnement et leur soutien.

Afin de poursuivre cette coordination territoriale des actions internationales, un Copil International a été mis en place, instance de pilotage trimestrielle qui permet de réunir les acteurs du territoire dont la Région, le CHU et l'université Fédérale et à certaines reprises les deux agences d'attractivité et l'aéroport de Toulouse.

Dans ce cadre, la participation de Toulouse Métropole au comité export de la région permettrait d'avoir une approche encore plus intégrée. Sont notamment ciblées les actions envers l'Ukraine, les coopérations avec Montréal, Hambourg, mais aussi la Semaine franco-allemande et la Quinzaine franco-allemande, …

Au niveau européen, il s'agira de veiller à une collaboration active dans la déclinaison opérationnelle des programmes nationaux et régionaux soutenus par les Fonds FEDER et FSE+ ou sectoriels comme Horizon Europe, LIFE, … et être des acteurs permanents et actifs du dialogue européen : veille, lobbying commun auprès des instances françaises et européennes, inscription et animation dans les réseaux.

Les deux collectivités s'appuieront par exemple sur leur présence dans les réseaux comme l'AFCCRE ou leur participation à l'association Occitanie Europe basée à Bruxelles, présidée par la Région et dont Toulouse Métropole assure la vice-présidence, pour anticiper, coordonner et mettre en œuvre les actions nécessaires à un accompagnement optimal de la part de l'Union européenne des politiques et actions souhaitées par la Métropole et la Région.

C. Economie de demain

a. Les filières de demain

⇨ IA, cybersécurité

La cybersécurité représente un enjeu majeur pour la compétitivité et l'indépendance des entreprise, en particulier les plus petites, cibles privilégiées des attaques. L'impératif de sécurité vaut pour l'ensemble de l'écosystème régional, lequel doit s'inscrire dans une dynamique de souveraineté et d'innovation dans ce domaine. La Région, à travers son agence de développement économique et avec l'ensemble de ses partenaires, mène déjà un ensemble d'actions ambitieuses qu'elle entend poursuivre : Cyber'Occ, la mise en place d'un cyber-campus régional, le CSIRT…

L'écosystème régional se démarque par ailleurs dans son implication dans le développement de l'Intelligence artificielle. Pour preuve, ANITI est l'un des quatre instituts 3IA labellisés en avril 2019. Ce résultat est le fruit d'une forte mobilisation de tout un écosystème. Dans le cadre du futur contrat de filière numérique, la Région souhaite accélérer la diffusion de l'action d'ANITI auprès des entreprises régionales.

Enfin, la Région, au travers de l'initiative « défis-clés », encourage la structuration des communautés scientifiques régionales, notamment autour des technologies quantiques. Cette dynamique de soutien à la recherche amont couvre également le continuum Recherche – Innovation (valorisation économique et/ou sociétale), afin de développer des opportunités de coopération avec l'ensemble des acteurs socio-économiques. Cette implication s'est d'ores et déjà traduite par la création de l'institut Quantique occitan en février 2021.

La Métropole de Toulouse rejoint les ambitions de la Région dans ces domaines. Il s'agira aussi d'accompagner le déploiement des services numériques du territoire dans un objectif de création de valeur économique dans le domaine du traitement des données. Cet axe de travail devra aussi permettre de largement développer la filière de la cyber sécurité, véritable enjeu de nos territoires ultra-connectés.

- ⇨ Industries créatives et culturelles

Les Industries culturelles et créatives incluent l'ensemble des secteurs artistiques et culturels qui mettent la créativité artistique au cœur de leur production, comme les arts visuels, le spectacle vivant, les industries culturelles (musique, cinéma, édition de livres…) mais aussi des industries qui intègrent cette créativité artistique dans leur production comme l'architecture, le design, la mode, les jeux vidéo, les films d'animation.

Les ICC représentent un fort potentiel de développement économique pour la Région, en particulier sur les métropoles, avec un focus sur les ICC numériques : Industries de l'audiovisuel / Animation-Jeux Vidéo. Ces sous-secteurs, bien représentés en région représentent un fort potentiel de croissance, avec un tissu économique répartit entre petites entreprises et entreprises de plus de 100 salariés. Le jeu vidéo représente en Occitanie un écosystème riche de 125 entreprises en 2021 en croissance, soit 10,3% des entreprises en France. Dans le domaine du cinéma d'animation, la région Occitanie représente plus de 500 salariés ou intermittents à l'année. Enfin, le cinéma est en pleine expansion, la Région Occitanie étant devenue le deuxième lieu de tournage en France avec un effectif des salariés de l'audiovisuelle en pleine croissance (8 940 salariés en 2018), derrière l'Ile de France. Ces industries sont complémentaires et en forte croissance. Elles ont en commun une forte croissance, des marchés internationaux, une importance indispensable de l'innovation, et des Technologies communes (3D, VR, IA, big Data, IOT, Temps réel…), transposables et recherchées aujourd'hui dans l'industrie 4.0 ainsi qu'une forte importance des talents.

Dans ce contexte, la Région souhaite accompagner la filière à relever 4 défis majeurs afin que l'Occitanie devienne un lieu d'excellence en France et en Europe : la coordination des acteurs de la filière, l'attractivité du territoire et de son écosystème pour maintenir et attirer les talents, la structuration financière des entreprises et l'offre de formation.

Avec près de 21 900 emplois et 16 écoles d'enseignement supérieur, Toulouse Métropole contribue au soutien de cette filière auprès des entreprises, des jeunes (formations des établissements d'enseignement) et enfin via une participation au programme européen Horizon Europe, European Institute of Innovation & Technology, en faveur des industries culturelles et créatives et rechercher toutes opportunités de financements. De plus, Toulouse Métropole a mis en place un fonds de soutien à la création de films, orienté initialement vers la production de documentaires et de films d'animation, puis élargi à la fiction télévisuelle et la fiction cinéma en 2021 et 2022.

⇨ L'innovation / innovation collaborative

L'innovation et le développement des filières pour la Région et Toulouse Métropole passent notamment par un soutien constant aux pôles de compétitivité que sont Aerospace Valley, Eurobiomed, Derbi, Agri Sud Ouest Innovation. Avec Aerospace Valley, Toulouse Métropole a créé au B612 le 1er accélérateur européen dédié à la mobilité aérienne urbaine « Urban Air Mobility », auprès de l'EIT Urban Mobility et avec le relai de l'antenne toulousaine de l'Agence de l'Innovation pour les Transports (AIT), opérée par la DGAC à travers son programme PROPULSE, notamment.

La Société d'accélération du transfert de technologie Toulouse Tech Transfer (TTT) joue un rôle majeur pour valoriser au mieux les compétences et la propriété intellectuelle des acteurs académiques du pôle universitaire toulousain. La Région et la Métropole sont actionnaires de la SATT et figurent parmi ses partenaires privilégiés. Des initiatives conjointes contribuant à la diffusion de l'innovation vers les entreprises locales seront prises en soutien de la SATT et, plus largement, de l'organisation collective des établissements au sein d'un futur Pôle Universitaire d'Innovation pour améliorer encore la valorisation des compétences de l'Université de Toulouse. Sur le territoire de la métropole, la Région a bâti et anime la Cité qui constitue un lieu totem d'accélération de l'innovation destiné à toutes les entreprises qui relèvent les défis de demain et créent de la valeur durablement.

A proximité du Centre d'Innovation B612 de Toulouse Métropole, ces deux équipements structurants interviennent en complémentarité, comme moteurs du campus de Toulouse Aerospace.

Par ailleurs, Toulouse Métropole a développé depuis plusieurs années, une culture d'innovation collaborative, reposant sur une boîte à outils (Laboratoire des Usages, Programme Expérimentations, Challenges Innovation...), constituant une "fabrique à projets" en local. A la fois territoire d'expérimentations et animateur territorial, Toulouse Métropole intervient en complémentarité des politiques régionales auprès des filières et de la recherche. Toulouse Métropole se positionne donc à la fois comme un hub majeur de R&D, et comme un instrument territorial de déploiement, de test grandeur nature et de passage à l'échelle des innovations locales.

b. Une métropole inclusive et solidaire

Au vu des enjeux actuels sur l'emploi (secteurs en tension, nouveaux métiers autour de la transition écologique, vulnérabilité de certains publics face au chômage...). La Région et Toulouse métropole ont comme ambition commune de favoriser les opportunités d'emploi pour les habitants du territoire, notamment ceux qui en sont les plus éloignés, tout en préparant aux métiers de demain afin de répondre aux défis à venir.

La Région et Toulouse Métropole travailleront ensemble afin de mieux coordonner les différents dispositifs existants (pacte pour l'embauche, cité de l'emploi, plateforme emploi...) autour de différents thèmes :

- PLIE TM/Région : un partenariat renforcé entre le PLIE et la Région sera mis en place. La Région sera associée au prochain protocole du PLIE afin d'ancrer notre collaboration sur l'emploi et mieux articuler notre plan d'action avec les formations de la Région ;
- Accompagner les entreprises de TM sur le volet recrutement : consolider notre partenariat autour des actions du pacte de l'embauche de la Région et de la plateforme emploi Toulouse Métropole pour faciliter les recrutements des entreprises, notamment dans les secteurs en tension (BTP, SAP, numérique..) ;

- Coordonner les événements emploi afin de proposer une offre riche de forums emploi (TAF, forums emploi de quartiers...) ;
- Développer les métiers de la transition écologique : créer les conditions optimales pour développer les emplois de demain sur notre territoire en coordonnant nos actions (PRF, forum emploi les métiers de la transition écologique, économie circulaire...) ;
- Accompagner les habitants des QPV : Dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), le taux de chômage est près de 3 fois supérieur à la moyenne nationale. Pour remédier à cette situation, Toulouse Métropole et la Région investissent fortement dans les QPV. Toulouse Métropole a été labellisée Cité de l'emploi, dispositif qui permet une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi en appui du pilier 'Création de richesses' des Contrats de Ville. La cité de l'emploi déployée sur le territoire du Grand Mirail s'articulera avec les différents dispositifs existants : le pacte pour l'embauche de la Région, le SPIE piloté par le CD31. Dans le cadre du soutien apporté aux territoires fragilisés, la Région accompagne les actions des associations qui interviennent pour favoriser l'insertion, la formation, l'emploi ou le développement économique des quartiers prioritaires de TM. De plus, la Région mobilise une équipe dédiée aux questions de formation, d'emploi et de développement économique avec la Maison de l'Orientation de Bellefontaine installée au cœur du quartier ;
- Consolider le partenariat avec la Région sur les Ecoles Régionales du Numérique : qualifier les besoins spécifiques au territoire et mobiliser les acteurs économiques du numérique afin de créer du lien entre les stagiaires de l'ERN et l'écosystème local.

c. Une métropole au service d'une économie de proximité et du développement local

La dynamique économique de Toulouse Métropole s'appuie également sur une économie de proximité et locale qui participe à un développement soutenable, durable, décarboné et solidaire et s'inscrit dans une dynamique d'emplois peu délocalisables.

Toulouse Métropole souhaite aussi mettre en dynamique et structurer des secteurs qui sont fortement innovants, générant de nouveaux métiers et compétences et, marqueurs du territoire, qu'il s'agisse des industries culturelles et créatives ou de l'économie sociale et solidaire.

⇨ Commerce et Artisanat

Toulouse Métropole fait du développement et de la sauvegarde du commerce de proximité un de ses axes forts. Le commerce et l'artisanat qui représentent plus de 15 000 entreprises sur le territoire de Toulouse Métropole, est l'un des premiers pôles d'emplois, avec près de 50 000 salariés. Ces entreprises remplissent trois fonctions essentielles à la vie de quartier : économique, sociale et de proximité. Elles sont indispensables à la vitalité et à l'animation du territoire, qu'il s'agisse de l'hyper-centre toulousain, des cœurs de villes et ou des centralités de proximité. Bien que le mode d'achat des consommateurs évolue fortement vers le e-commerce, les clients plébiscitent néanmoins les commerçants de proximité, avec une prise en compte des facteurs écologiques et humains par les consommateurs.

Dans ce contexte, afin de garantir et renforcer la diversité et l'attractivité de l'offre commerciale dans les quartiers et les cœurs de villes, Toulouse Métropole fait du développement et de la sauvegarde du commerce de proximité une de ses priorités.

Les différents objectifs poursuivis sont de :
- développer, renforcer et encadrer l'économie de proximité dans les centralités urbaines et les polarités commerciales, dans le respect d'un maillage équilibré et diversifié de l'équipement

commercial à travers la mise en place d'outils règlementaires tels que les périmètres de protection des linéaires commerciaux, de droit de préemption commerciale et de zones préférentielles d'accueil du commerce de plus de 500 m².
- accompagner les commerçants et artisans dans les changements structurels des modes de consommation en s'inscrivant dans les enjeux de la transition écologique et numérique du commerce (renforcement de la présence numérique des commerçants, gestion et valorisation des déchets...) et en favorisant la création d'associations de commerçants et d'artisans.
- promouvoir le commerce de proximité à travers la mise en œuvre de campagnes de communication et marketing territorial.

⇨ Agroalimentaire et bien-manger

Lauréate du Programme National pour l'Alimentation, Toulouse Métropole a adopté une stratégie agricole et alimentaire métropolitaine en décembre 2018, déclinée par un Projet Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT) au sein du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) en octobre 2019, afin de permettre l'accès, à tous les habitants, à une alimentation de proximité saine et durable et soutenir une production agricole et alimentaire de qualité, de proximité et respectueuse de l'environnement.

Toulouse Métropole partage ainsi des orientations communes avec la Région Occitanie qui a adopté en décembre 2018, son Pacte régional pour une alimentation durable, renforcé en 2020 par de nouvelles actions au sein du Pacte Vert régional.

Ces orientations partagées entre Toulouse Métropole et la Région, ont été formalisées en 2021 au sein d'une charte d'engagement sur l'agriculture et l'alimentation visant à renforcer les synergies entre les deux collectivités.

Le projet agricole et alimentaire métropolitain sera développé et amplifié, en cohérence avec les orientations de la charte, avec notamment une forte vigilance pour la protection des terres cultivées et une ambition renouvelée pour le développement de nouveaux projets agricoles.

Toulouse Métropole souhaite permettre l'accès, à tous les habitants, à une alimentation de proximité saine et durable afin de soutenir une production agricole et alimentaire de qualité, de proximité et respectueuse de l'environnement. Lauréate du Programme National pour l'Alimentation, Toulouse Métropole a adopté une stratégie agricole et alimentaire métropolitaine en décembre 2018, déclinée par un Projet Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT) au sein du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) en octobre 2019. Dans le cadre de ce projet, la Chambre d'agriculture est un partenaire stratégique. Enfin, le MIN (Marché d'intérêt national) est notre incontournable cœur de distribution, au service de nos producteurs pour une alimentation locale et saine.

⇨ L'Economie sociale et solidaire

L'ESS représente 12% des emplois en région Occitanie. Elle demeure une des priorités du SRDEII en poursuivant notamment la consolidation d'une chaine d'accompagnement et de financement spécialisée sur l'ESS et l'innovation sociale.

En cohérence avec la stratégie régionale, Toulouse Métropole, via sa feuille de route Economie sociale et solidaire, labellisée « Territoire French Impact » par l'Etat, et l'action du collectif « Toulouse Impact », souhaite poursuivre l'accompagnement sur le long terme des entreprises de l'ESS et de l'innovation sociale :
- Relever trois défis sociaux et territoriaux: inclusion économique et sociale, économie circulaire, agriculture urbaine et alimentation durable

- Développer l'ESS et ses emplois via la commande publique (SPASER)
- Renforcer et animer l'écosystème local de l'ESS pour favoriser la mise en réseau, la montée en compétences, l'accélération des projets, les coopérations entre entreprises et le rayonnement de ce secteur
- Mailler le territoire métropolitain de lieux totem ESS fédérateurs, qui hébergent les entreprises et qui stimulent l'innovation et la coopération tout en créant du lien avec les citoyens
- Internationaliser la politique ESS, innover et monter en compétences avec Erasmus +.

⇨ Economie circulaire

Par son Plan d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC), la Région a identifié dès 2018 la nécessité d'intégrer la question des ressources matérielles dans le développement de l'économie régionale. Sa stratégie Région à Energie POSitive (REPOS) tenait déjà compte de la ressource énergétique, et une trajectoire de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à horizon 2050 est fixée. Fortement liée jusqu'à présent à la question des déchets, l'économie circulaire est davantage un processus de transition. Celui-ci suppose de faire évoluer les modèles des systèmes économiques, de créer des synergies sur les territoires, de faire évoluer la commande publique, de conduire des projets de recherche, et enfin de mieux prévenir et gérer les déchets ; ce sont les axes du PRAEC.

Dans le cadre du PRAEC, les actions suivantes ont notamment été mises en place :

- Constitution d'une communauté des acteurs de l'économie circulaire réunis sous la bannière et la plateforme web Cycl'Op ;
- Structuration de centres de ressources régionaux thématiques au service des territoires et entreprises : réseau compost citoyen Occitanie, programme régional OcciMore sur l'éco-conception, réseau régional Ecologie Industrielle et Territoriale, Club Terres d'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération, programme régional sur le réemploi des matériaux du BTP, futur réseau régional sur les achats publics durables… ;
- Accompagnements des projets portés par les territoires et entreprises visant une économie des ressources.

La Métropole de Toulouse rejoint les ambitions de la Région en contribuant au PRAEC par la mise en œuvre de différents projets en faveur de la transition vers l'économie circulaire.
Avec notamment le projet européen "Life Waste 2 build", la stratégie de Toulouse Métropole en matière d'économie circulaire se décline autour de 3 grands axes :

- Favoriser les pratiques circulaires du secteur du BTP, avec comme objectif de réduire de 20 % l'impact du BTP dans la consommation de ressources et la production de déchets
- Mobiliser les acteurs économiques sur la transition vers l'économie circulaire, avec un objectif de 1000 entreprises concernées et 40 collaborations territoriales d'ici fin 2023.
- Faire du campus Francazal, un totem vitrine de l'économie circulaire, avec un schéma de prescriptions, d'aménagement et de gestion de cette zone.

⇨ La Création d'entreprise et la coopération sur le haut de bilan

La Région est pilote en matière de politique régionale en faveur de la création, de la transmission et de la reprise d'entreprises. Consciente que l'accompagnement des créateurs et des repreneurs est un enjeu majeur pour la pérennité des jeunes entreprises, la Région regroupe les têtes de réseau des structures d'accompagnement au sein d'un réseau : RésO Entreprenez en Occitanie. Depuis 2017, ce réseau est déployé sur l'ensemble du territoire régional et notamment à Toulouse Métropole. Il a pour missions la coordination, l'animation et la formation des acteurs,

la mise à disposition d'outils et services mutualisés... A travers les Appels à Projets Entrepreneuriat, la Région poursuivra le financement de ces structures d'accompagnement pour que les créateurs et les repreneurs puissent bénéficier d'un accompagnement de qualité personnalisé et gratuit. La Région poursuivra également le soutien aux créateurs et repreneurs d'Occitanie et de Toulouse Métropole via des aides financières directes ou indirectes.

En complémentarité des interventions de la Région, Toulouse Métropole soutient la dynamique d'émergence d'entreprises et d'appui à des entreprises plus matures du territoire afin de favoriser la création et la pérennisation de l'emploi. Le soutien financier, en complément de celui de la Région aux opérateurs de l'accompagnement et du financement s'inscrit pleinement dans ce cadre (ADIE et BGE pour les jeunes et chômeurs créateurs ; l'incubateur Nubbo et le Réseau Entreprendre pour les porteurs de projets d'innovation ; les dispositifs "Les entrepreneuriales", les étudiants entrepreneurs ou femmes entrepreneurs…).

La Région a fait de l'ingénierie financière un axe fort de sa stratégie d'accompagnement des entreprises afin de faciliter et amplifier leur accès aux financements privés, sur des aspects essentiels à leur consolidation et à leur développement, notamment sur leurs projets d'innovation. Elle agit en partenariat avec une cinquantaine d'opérateurs financiers en Occitanie sur des outils de prêts / garanties / renforcement haut de bilan, afin d'apporter les réponses les plus fines à chaque étape du développement des entreprises.

La Région poursuivra et amplifiera cette orientation, notamment sur le développement d'outils haut de bilan apparaissant comme un enjeu fort pour le territoire régional. Sur la période récente, la Région a accompagné la montée en puissance d'IRDI Capital Investissement et confié de nouveaux fonds à M Capital Partners ; elle a également renforcé le volet quasi-fonds-propres de FOSTER TPE-PME et initié la création d'OCSEED et de l'ARIS, qui sont autant de réponses nouvelles aux besoins de structuration financière des entreprises. En complément de la Région, Toulouse Métropole s'est fortement investie dans les fonds de capital-innovation IRDINOV2 et AELIS INNOVATION, et plus récemment sur le fonds de capital-rebond IRDI IMPULSION.

Le contexte économique difficile et la nécessité de mutation des entreprises sur un nouveau modèle, plus vertueux, appelle à la mobilisation de nouvelles solutions de financement.

La Région et Toulouse Métropole portent l'ambition de pouvoir faciliter l'accès à des solutions de financement adaptées aux problématiques des entreprises en impulsant une dynamique sociétale dans des secteurs stratégiques ou de demain. Sur le haut de bilan, la coopération pourrait porter sur un abondement de Toulouse Métropole aux côtés de la Région aux fonds d'investissement régionaux, d'une part, et la facilitation de l'accès aux fonds privés en nouant des partenariats avec les investisseurs).

D. Rééquilibrage territorial

Les métropoles doivent, encore plus que par le passé, jouer un rôle d'accélérateur et d'impulsion mais aussi de solidarité et de partage avec leurs territoires de proximité, au service de la cohésion tant locale que régionale et nationale. Toulouse Métropole s'est résolument engagée dans cette dynamique de coopération interterritoriale :

- avec Montpellier Méditerranée Métropole et Tarbes-Lourdes-Pyrénées
- au titre des premiers contrats de réciprocité mis en œuvre au niveau national, avec le Pays des Portes de Gascogne et la communauté de Communes Cœurs et Coteaux du Comminges ou le Pays de l'Armagnac,

• avec son réseau de villes et intercommunalités intégrées au sein du Dialogue Métropolitain de Toulouse.

Cette alliance des territoires participe à composer transition du territoire et transition avec les territoires. Il n'y aura en effet pas de transition écologique et de résilience métropolitaine sans synergie et coopération au sein de la métropole comme avec les territoires environnants, notamment ruraux.

Ces coopérations et solidarités territoriales s'expriment d'ores et déjà dans de nombreux champs thématiques, du développement économique jusqu'à la culture en passant par le tourisme, l'alimentaire ou les transports.

Regroupant quatre établissements publics de SCoT – le Smeat, le Lauragais, le Nord toulousain et le Sud toulousain - et associant les collectivités territoriales, les Chambres consulaires, les services de l'État et l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine, l'interscot a abouti en 2008 à la définition d'une stratégie commune à l'échelle de l'aire urbaine de Toulouse appelée la « vision stratégique ». Cet exercice a permis de développer l'approche « grand territoire » et de l'identifier comme échelle pertinente pour coordonner les démarches de planification.

En respect des textes réglementaires, les métropoles de Toulouse et de Montpellier ont été, avec les SCOT, syndicats et EPCI à fiscalité propre, associés aux travaux, échanges et débats liés à la définition du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) adopté le 30 juin 2022. Ce dernier dessine un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir plus durable et solidaire. La métropole toulousaine a notamment produit et participé à des contributions spécifiques élaborées en lien avec Montpellier Méditerranée Métropole, au titre de Tisséo Collectivités, dans le cadre du Dialogue métropolitain de Toulouse, en liaison avec les autres EPCI concernés par le SCoT de la grande agglomération toulousaine et enfin dans le cadre de l'InterScot du grand bassin toulousain.

Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2022-2028

Introduction : une ambition partagée pour répondre aux nouveaux défis du territoire ____ *5*

1er défi : Nous voulons préparer les compétences de demain, accompagner et éclairer les transitions ____ *9*

Priorité 1. Construire une offre de formation qui prépare aux métiers de demain ____ **10**
Action 1. Impulser les formations aux métiers de demain ____ 10
Action 2. Développer l'offre de formation tout au long de la vie ____ 11

Priorité 2. Soutenir la recherche ____ **11**
Priorité 2.1. Encourager les approches collectives, académiques et entreprises ____ 12
Action 3. 20 défis clés pour l'Occitanie ____ 12
Action 4. Créer de nouvelles plateformes de recherche et d'innovation Ouverte (PRIO) ____ 13
Action 5. Accompagner les dynamiques de structuration qui visent la reconnaissance de l'excellence ____ 13
Priorité 2.2 Soutenir le ressourcement scientifique et favoriser les dynamiques interdisciplinaires ____ 14
Action 6. Lancer un nouvel Appel à Projets « Emergence » ____ 14

Priorité 3. Eclairer les enjeux sociétaux et préparer les citoyens de demain ____ **14**
3.1 Amplifier le dialogue science et société ____ 15
Action 7. Faciliter le dialogue Science Société, répondre aux demandes d'éclairage de la société civile ____ 15
Action 8. Consolider le *Laboratoire des Transitions* ____ 16
3.2 Développer l'esprit critique, diffuser les savoirs, sensibiliser à la démarche scientifique ____ 16
Action 9. Financer des projets de diffusion de la culture scientifique en Occitanie ____ 17
Action 10. Renforcer les actions de CSTI pour le public scolaire, en partenariat avec le Rectorat ____ 17
Action 11. Renforcer le réseau des acteurs de la Culture scientifique, Science(s) en Occitanie ____ 18

2ème défi : Nous voulons faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe ____ *19*

Priorité 1. Accroitre l'innovation ____ **20**
Priorité 1.1. Structurer l'écosystème de l'innovation ____ 20
Action 12. Constituer des Pôles Universitaires Territoriaux d'Innovation ____ 21
Priorité 1.2. Soutenir le continuum recherche-innovation ____ 21
Action 13. Soutenir les « Preuves de concept technologique » ____ 22
Action 14. Appuyer les collaborations entre laboratoires et entreprises ____ 22
Priorité 1.3. Développer de nouveaux modèles de collaboration ____ 22
Action 15. Inventer de nouveaux modèles de collaboration ____ 23

Priorité 2. Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire ____ **23**
Priorité 2.1. Faire rayonner l'enseignement supérieur et la recherche d'Occitanie ____ 23
Action 17. Appuyer les projets structurants et l'aide au montage de projets européens ____ 24
Priorité 2.2. Renforcer l'attractivité de la recherche d'Occitanie ____ 24
Action 18. Attirer des talents à l'échelle internationale pour renforcer les dynamiques scientifiques d'Occitanie ____ 25
Action 19. Faire rayonner la science d'Occitanie en accueillant des colloques internationaux ____ 25
Priorité 2.3. Internationaliser l'offre de formation ____ 26
Action 20. Accompagner les établissements dans leurs stratégies d'internationalisation ____ 26
Priorité 2.4. Développer les partenariats autour d'enjeux globaux ____ 26
Action 21. Accompagner les actions de solidarité internationale du monde universitaire ____ 27

Priorité 3. Ouvrir l'Occitanie à l'international ____ **27**
Priorité 3.1. Développer la mobilité sortante ____ 27
Action 22. Encourager la culture de la mobilité ____ 28
Priorité 3.2. Favoriser la mobilité entrante ____ 28
Action 23. Améliorer l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux ____ 28

3ème défi : Nous voulons offrir aux jeunes les conditions de la réussite dans tous les territoires 29

Priorité 1. Unir les forces du territoire pour développer les Villes Universitaires d'Equilibre et l'enseignement supérieur dans les villes moyennes 30
Priorité 1.1. Construire une vision partagée pour développer les VUE 30
Action 24. Construire et déployer les stratégies locales des Villes Universitaires d'Equilibre 31
Priorité 1.2. Permettre aux jeunes des VUE d'accéder à une offre de formation plus large 31
Action 25. Concevoir et accompagner le développement de l'offre de formation à l'échelle des bassins de vie 32
Priorité 1.3. Valoriser la place de la recherche et de l'innovation sur les territoires 32
Action 26. Renforcer la recherche dans les VUE 32
Action 27. Dynamiser la diffusion de l'innovation dans les territoires 33

Priorité 2. Faciliter aux jeunes l'accès à l'enseignement supérieur et favoriser leur réussite et leur insertion professionnelle 33
Priorité 2.1. Orienter et accompagner les jeunes vers l'enseignement supérieur 34
Action 28. S'appuyer sur les Maisons de l'Orientation pour relayer les initiatives sur les territoires et valoriser les filières attractives 34
Priorité 2.2. Lutter contre les déterminismes sociaux 34
Action 29. Lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux 35
Priorité 2.3. Individualiser les parcours de formation 35
Action 30. Encourager les acteurs à innover et expérimenter des parcours de formation plus agiles 36
Priorité 2.4. Développer les approches pédagogiques innovantes 36
Action 31. Développer les innovations pédagogiques 37
Priorité 2.5. Favoriser l'insertion professionnelle 37
Action 32. Mobiliser le « Pacte pour l'embauche » au bénéfice des étudiants 38

Priorité 3. Améliorer les conditions de vie des étudiants 38
Priorité 3.1. Répondre aux besoins essentiels des étudiants 39
Action 33. Mobiliser les acteurs de la vie étudiante pour garantir l'accès aux droits à tous les étudiants 39
Action 34. Développer l'offre de logement destinée aux étudiants, apprentis et alternants 40
Priorité 3.2. Favoriser l'épanouissement personnel des étudiants 41
Action 35. Expérimenter l'extension de la Carte Jeune Région aux étudiants 41
Priorité 3.3. Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations 41
Action 36. Lutter contre les discriminations 42

Priorité 4. Accompagner l'autonomie des étudiants 42
Priorité 4.1. Favoriser l'intégration des étudiants 42
Priorité 4.2. Soutenir et valoriser l'engagement étudiant 42
Action 37. Mettre en place un budget participatif régional pour soutenir les initiatives étudiantes 43

Pilotage et évaluation 44
Action 38. Construire un cadre régional d'échange et de pilotage 44
Action 39. Développer des outils partagés de caractérisation des forces de recherche en Occitanie 46
Action 40. Des engagements collectifs contractualisés 46

Annexes : liste des contributions, ressources documentaires

Introduction : une ambition partagée pour répondre aux nouveaux défis du territoire

Depuis 2020, dans un contexte déjà fragile (précarité étudiante, paupérisation de l'enseignement supérieur public, chômage…), les crises mondiales aigües, pandémie Covid, puis guerre en Ukraine, et leurs effets ont profondément marqué le monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. A sa mesure, la Région Occitanie s'est mobilisée pour apporter des réponses d'urgence (aide aux étudiants, accélération de la transformation numérique des formations…) et adapter ses politiques publiques.

Ces crises accentuent la quête, individuelle et collective, de sens et confirment la pertinence des orientations stratégiques portées par la Région Occitanie qui a fait le choix de soutenir, de façon particulièrement importante, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, vecteurs d'une dynamique de développement pour les entreprises et générateurs de nouveaux métiers et d'emplois non délocalisables, d'émancipation et d'égalité des chances pour la jeunesse, de visibilité et d'attractivité internationale, et de développement durable des territoires face aux forts enjeux de transition (énergétique, écologique, climatique, alimentaire, sanitaire, socio-économique…).

Plus encore dans le contexte instable que traverse le monde ces dernières années, l'investissement dans la préparation de l'avenir, la production et la diffusion des savoirs, la jeunesse et l'innovation, constitue une priorité centrale dans l'ambition de la Région Occitanie.

Cette mobilisation est indispensable pour relever les défis du renforcement de la souveraineté de notre territoire, de l'accélération des transitions indispensables de notre modèle de développement et de la nécessaire équité territoriale à laquelle aspirent les citoyens.

Le Pacte Vert pour l'Occitanie : un nouveau modèle de développement plus juste et plus durable

Dès novembre 2020, la Région Occitanie a adopté l'acte II du Plan de transformation et de développement, le Pacte Vert pour l'Occitanie. Elaboré en concertation avec les citoyens, il met en lumière les défis à surmonter en matière d'alimentation, de qualité de vie, de santé, de transformation du modèle économique… Le Pacte Vert traduit l'ambition régionale d'accélérer la transition écologique tout en construisant un modèle plus juste et plus solidaire. Il considère l'urgence à répondre aux enjeux écologiques et l'opportunité que représente ce changement de modèle pour le développement équilibré des territoires.

L'objectif d'une Occitanie plus inclusive s'incarne dans l'ensemble des politiques régionales. Avec ses partenaires publics et privés, la Région a la capacité de contribuer à garantir une place pour chacune et chacun et un meilleur vivre-ensemble.

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) constitue le cadre politique de référence pour l'action de la Région dans ces domaines, en cohérence avec les stratégies nationales de l'État et en complémentarité avec les différents outils d'intervention et de contractualisation : Programme Investissements d'Avenir, Contrat de Plan Etat Région, programmes européens…

Pour apporter une réponse globale et transversale aux nouveaux défis du territoire, le SRESRI s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique, en articulation notamment avec le Contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et le Schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII). En outre, le SRESRI s'articule également avec Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2017-2021, qui a été prorogé jusqu'en 2023.

Ainsi, dans le prolongement du Pacte Vert pour l'Occitanie, le SRESRI 2022-2028 sera un levier majeur de transformation et de développement de l'Occitanie.

Il s'articulera autour de trois défis, déclinés en priorités et leviers d'actions :

- ***Préparer les compétences de demain, accompagner et éclairer les transitions*** en construisant une offre de formation agile, en soutenant la recherche et en plaçant la science au cœur de la société.
- ***Faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe*** en stimulant l'innovation, en renforçant le rayonnement et l'attractivité du territoire et en soutenant la mobilité des étudiants et des chercheurs.
- ***Offrir aux jeunes les conditions de la réussite dans tous les territoires***, une nécessité rendue encore plus prégnante par la crise sanitaire et le contexte socio-économique que nous connaissons. La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle des jeunes constituent des priorités partagées par l'ensemble des acteurs. Cette ambition suppose d'agir collectivement pour améliorer les conditions de vie et d'étude de tous les étudiants, en prenant appui sur les stratégies partagées des Villes Universitaires d'Equilibre.

Pour répondre à ces nouveaux défis, l'approche collective est désormais une exigence et une priorité. La Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation vise donc à développer une approche partenariale souple, favorisant l'émergence de projets pleinement partagés, cohérents avec les stratégies des acteurs et ancrés dans le territoire.

Les enjeux de pilotage et de gouvernance constituent donc un axe essentiel pour construire des politiques régionales de soutien à l'ESRI reposant davantage sur une vision partagée des priorités et une relation de confiance entre les acteurs.

Une démarche collective et transparente pour une stratégie coconstruite

La Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation est le fruit d'une démarche ouverte et transparente, dans une dynamique partagée avec l'ensemble des acteurs : établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, représentants de l'État en région, collectivités territoriales, représentants des étudiants, acteurs économiques…

- En amont du processus de concertation, un travail de diagnostic et d'identification des enjeux a été mené, ainsi qu'une évaluation des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du précédent SRESRI afin de dresser un bilan de l'action régionale et des points d'amélioration à apporter.

> L'engagement de la Région s'est traduit dans le cadre du SRESRI 2017-2021 par la mise en œuvre de 18 dispositifs, auxquels se sont ajoutés les financements alloués dans le cadre du CPER et les soutiens aux Campus Connectés, aux défis-clés… Au total, la Région Occitanie a mobilisé plus de 500 M€ pour soutenir l'enseignement supérieur et la recherche en 5 ans (2017-2021), dans le cadre des priorités arrêtées en 2016. Le travail d'évaluation des dispositifs 2017-2021 souligne globalement les dynamiques territoriales et l'effet levier des financements de la Région pour les projets accompagnés. En revanche, si la qualité des projets accompagnés est largement reconnue, l'ajustement de certains dispositifs est parfois nécessaire et l'inscription des soutiens régionaux dans le cadre des structurations collectives pourrait permettre une efficience accrue.

Cette phase préparatoire a mobilisé l'ensemble des services de la Direction de la Recherche, du Transfert Technologique et de l'Enseignement supérieur en lien étroit avec les autres Directions régionales impliquées (Emploi Formation, Education-Jeunesse, Europe et International, Solidarités…).

- La concertation menée dans le cadre du SRESRI s'est tenue entre octobre 2021 et mai 2022, se déclinant en consultations bilatérales, ateliers collaboratifs, temps d'échanges avec les territoires, contributions écrites.

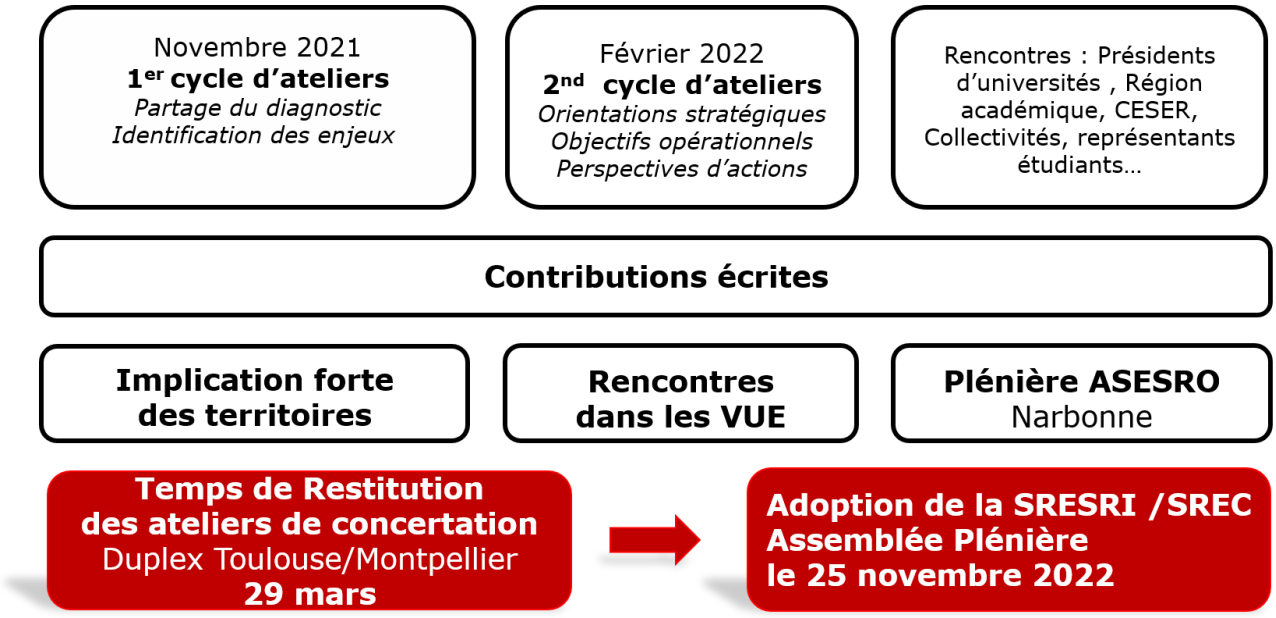

- Les deux cycles d'ateliers de concertation, menés à Toulouse et à Montpellier autour de 8 thématiques, a réuni plus de 1200 participants et une diversité d'acteurs : Etat, Crous, établissements d'Enseignement supérieur, organismes de recherche, représentants étudiants…
  La méthodologie collaborative, mise en place avec l'appui du Lab' interne de la Région, visait à favoriser l'intelligence collective et a donné lieu à des échanges et des productions riches faisant émerger des propositions concrètes et partagées.
  Des échanges spécifiques ont également eu lieu avec l'ensemble des Villes Universitaires d'Equilibre (VUE) et une Assemblée des Sites d'Enseignement Supérieur et de Recherche d'Occitanie (ASESRO) a été tenue.
  Enfin, une vingtaine de contributions écrites ont permis d'approfondir et de compléter la réflexion collective.

- La transparence et l'ouverture ont prévalu tout au long du processus d'élaboration du SRESRI avec la mise en ligne des documents préparatoires et de restitutions d'ateliers sur le site internet : https://www.laregion.fr/SRESRI.

L'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation en Occitanie : atout stratégique pour préparer l'avenir de l'Occitanie[1]

Enseignement supérieur : 3ème rang national en termes d'effectifs étudiants

> 270 400[2] étudiants qui représentent 9,1% des étudiants français, des effectifs en constante augmentation (+20% en dix ans)

> Un appareil de formations dense et complet : 8 Universités, 31 écoles d'ingénieurs et écoles supérieures

> Un important maillage territorial : 2 Métropoles qui concentrent 80 % des étudiants, 18 Villes Universitaires d'Equilibre et une soixantaine d'autres sites proposant des formations post-bac (BTS/BTSA, CPGE, Formations sanitaires et sociales…)

> 31 % de la population d'Occitanie diplômée de l'Enseignement supérieur (moyenne nationale : 30,7%)[3]

> Région la plus attractive de France pour les moins de 20 ans : 46,6% des étudiants ne sont pas issus d'Occitanie

> 10,5% d'étudiants internationaux : 3ème région de France qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers, derrière l'Ile de France et Auvergne-Rhône Alpes.

Recherche et innovation : une région à fort potentiel

> Près de 15.000 chercheurs du secteur public (ETP, soit 13% du total national), 7.400 doctorants : 3ème région française en nombre de chercheurs (5,4 chercheurs pour 1000 habitants)

> Présence de 13 organismes de recherche nationaux (délégations régionales, centres de recherche et laboratoires) : 1ère région pour CIRAD, CNES, INRAE ; 2ème région pour CNRS… la part des chercheurs des EPIC en région représente plus de 22% des effectifs nationaux ; les effectifs des EPST en région représentent 17% de la part nationale

> 1 I-SITE (MUSE), 2 projets lauréats à l'AAP ExcellencES (Expos'UM et TIRIS)… 110 projets PIA coordonnés par les établissements de la région (3ème rang national)

> 1er rang national en volume de dépenses de R&D rapportées au PIB soit 3,5% du PIB consacré à la R&D (la R&D privée représentant 60% du volume des dépenses et 2,1% du PIB)

> 3ème rang national des publications scientifiques, soit 10,7 % de la part nationale

> 5ème région sur le nombre de dépôt de brevet à l'Office européen des brevets

[1] Strater 2022-Occitanie
[2] MESRI, SIES 2022 Note flash, juillet 2022.
[3] Insee, 2018

1er défi : Nous voulons préparer les compétences de demain, accompagner et éclairer les transitions

Pour préparer l'avenir de son territoire, faire émerger les emplois de demain, renforcer son attractivité, la Région Occitanie investit massivement dans la formation, la recherche et l'innovation.

La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales confirment, plus que jamais, la nécessité d'investir dans la préparation de l'avenir du territoire, avec l'ambition d'un développement plus équilibré et plus durable.

Dans un contexte mondialisé, la crise sanitaire a encore renforcé les enjeux de souveraineté, la nécessité de soutenir la production de connaissances et l'importance de l'accès à la formation.

Depuis le début des années 2000, la stratégie européenne d'investissement dans l'innovation fixe des priorités qui demeurent plus que jamais d'actualité, la recherche préparant l'innovation et la société de demain, l'enseignement supérieur étant au cœur de l'élévation des compétences.

L'Occitanie s'engage dans ces directions en agissant collectivement sur plusieurs leviers :

- ⇨ Construire une offre de formation qui accompagne les transitions et prépare aux métiers de demain
- ⇨ Bâtir une stratégie différenciée d'accompagnement de la recherche
- ⇨ Eclairer les enjeux sociétaux et préparer les citoyens de demain

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

Un territoire régional marqué par une grande diversité d'acteurs, aux problématiques et aux enjeux différents en termes de structuration, de développement et d'attractivité, impliquant une approche différenciée et des réponses adaptées.

Un appareil de formation dense et complet

2 Métropoles, 18 Villes Universitaires d'Equilibre et une soixantaine d'autres sites proposant des formations post bac (BTS/BTSA, CPGE, formations sanitaires et sociales…)

Un pôle de recherche d'excellence

3ème force nationale en termes d'effectifs d'enseignants-chercheurs et de chercheurs

13 organismes de recherche, 28 Laboratoires d'Excellence, 20 Equipements d'Excellence, 8 Ecoles universitaires de recherche, 1 Institut de recherche technologique...

Priorité 1. Construire une offre de formation qui prépare aux métiers de demain

Dans un contexte de mutation accélérée, de nouveaux métiers émergent : au moins 60% des métiers de 2030 n'existent pas encore[4]. Dans son cahier d'inspiration, « Ces métiers que nous exercerons (peut-être) demain » (2021), la Cité de l'Economie et des Métiers de demain dessine les contours des métiers de demain, autour des trois grandes familles :

- les métiers augmentés, ces emplois dont les performances sont démultipliées par les nouvelles technologies ;
- les métiers revisités, ces fonctions traditionnelles remises au goût du jour qui prouvent qu'un métier du futur est parfois aussi un métier du passé ;
- les métiers inventés ex nihilo, qui rendent réalisable l'insoupçonnable et ouvrent le champ des possibles.

Dans l'objectif de répondre à ces nouveaux besoins en compétences, le pilotage de l'offre de formation demande à prendre appui sur des réflexions conduites avec l'ensemble des acteurs (Rectorat, établissements, acteurs économiques…), à un niveau régional ou au niveau territorial à travers notamment des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales menées dans plusieurs bassins d'emploi avec le soutien de la Région.

Cette vision prospective sur les métiers de demain doit également s'adosser à des outils de pilotage partagés, notamment sur les études produites par les observatoires de branches et le Carif-Oref, pour permettre aux organismes de formation d'anticiper l'évolution de leur offre au regard des besoins des territoires. De même, les Conseils de perfectionnement des formations, visent, dans une démarche d'amélioration continue, à mieux prendre en compte les évolutions de la sphère socio-économique et celles du contexte territorial.

Cette réflexion collective doit permettre de faire émerger une offre de formation plus agile et transversale, basée sur une approche par compétence, avec notamment la mise en place de critères de validation des compétences et des mécanismes de reconnaissance communs entre les établissements.

Action 1. Impulser les formations aux métiers de demain

La Région, en lien avec les acteurs académiques et économiques, l'agence Ad'OCC et la Cité de l'Economie et des Métiers de demain, poursuivra une démarche prospective pour développer des stratégies adaptées et différenciées en vue de construire des parcours de formations en cohérence avec les transitions, les mutations des entreprises, les besoins anticipés des filières, en particulier dans un contexte de relance et de transformation du tissu économique régional.

En réponse aux besoins en compétences (hydrogène, des biothérapies, des technologies quantiques, de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle, des énergies renouvelables…) et en articulation avec les contrats de filières, les Défis Clés et en complémentarité avec les financements nationaux, la Région souhaite soutenir de nouvelles formations dans une démarche agile coconstruite avec les acteurs.

Ce soutien pourra intervenir sur l'ingénierie des formations, l'acquisition d'équipements pédagogiques, des actions de formation continue, l'amorçage de nouveaux parcours….

[4] "La révolution des métiers" étude menée par le cabinet Ernst & Young en 2018

Dans une économie ouverte qui évolue de plus en plus rapidement, l'adaptation des compétences « tout au long de la vie » constitue un enjeu clé pour garantir la compétitivité de l'économie régionale.

Action 2. Développer l'offre de formation tout au long de la vie

Le potentiel de développement de la formation continue post-bac est unanimement reconnu. La Région souhaite contribuer au développement de l'offre de formation en Occitanie notamment en renforçant les collaborations et la coordination entre différents acteurs, en simplifiant l'accès à la FTLV et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), en privilégiant les approches collectives pour une plus grande efficacité : l'objectif sera d'augmenter de 25% les effectifs formés.

Le programme régional FORPROSUP (financement, pour des demandeurs d'emploi, de formations accréditées, à finalité professionnelle) et le dispositif INNOV'EMPLOI (financement de formations de demandeurs d'emplois en réponse à des besoins d'entreprises identifiés) resteront les cadres privilégiés de l'intervention de la Région. Les démarches s'appuyant sur des approches par compétences seront progressivement étendues.

Ces leviers d'action seront rediscutés avec les acteurs de l'enseignement supérieur pour accompagner au mieux les développements qualitatifs et quantitatifs souhaités. La Région est notamment prête à soutenir le développement des capacités d'ingénierie (évolution et visibilité de l'offre, construction de nouveaux parcours, VAE facilitées…) pour répondre aux besoins des entreprises.

Dans le champ particulier des Formations sanitaires et sociales, en raison de l'évolution de la démographie et du contexte social, les prises en charge liées au vieillissement, au handicap et à l'accompagnement sanitaire et social constituent un défi global pour les années à venir. Dans ce contexte, la Région pilote de l'offre de formation pour les diplômes des filières paramédicales, maïeutique et en travail social, accompagne l'intégration de ces formations dans l'Université, notamment dans le cadre de la réforme Licence-Master-Doctorat. Ces nouvelles possibilités de parcours participent directement au développement d'une offre de formation qui répond et à l'émergence de nouveaux besoins des secteurs paramédicaux et du travail social, au cœur des métiers de l'humain.

Priorité 2. Soutenir la recherche

Le développement de la recherche régionale est un enjeu central pour affirmer la place de l'Occitanie dans un monde de plus en plus concurrentiel, et répondre aux enjeux sociétaux tels que le changement climatique, les besoins en santé, la transformation numérique de l'économie…

A l'échelle nationale comme européenne, les politiques publiques de soutien à la recherche tendent à privilégier les financements sur projets et les structurations permettant une visibilité et une attractivité de dimension internationale.

Dans ce contexte, l'accompagnement des dynamiques locales de production de connaissances constituent une priorité partagée par l'ensemble des acteurs du territoire : établissements et organismes de recherche, entreprises, collectivités…

La Région Occitanie, qui finance aujourd'hui plus de 500 doctorants, forces vives de la production scientifique, affirme sa volonté de poursuivre son soutien au financement d'allocations doctorales, dans différents cadres d'intervention construits grâce à un dialogue continu avec les établissements : Défis clés (action 3), AAP Emergence (action 4), soutien aux projets PIA ExcellencES (action 6), attractivité de talents (action 7)…

Par ailleurs, l'investissement dans les équipements scientifiques et les opérations immobilières dédiées à la recherche sur l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, est indispensable pour permettre aux équipes de recherche d'accéder aux différentes formes de reconnaissance de l'excellence académique et pour garantir leur attractivité.

Enfin, la politique régionale de soutien à la recherche se veut différenciée : l'accompagnement sera ciblé vers les actions qui viennent répondre aux priorités stratégiques régionales notamment celles définies dans le Pacte vert. Les modalités d'intervention, par exemple, en faveur de l'émergence ou des thématiques d'excellence seront également adaptées pour tenir compte des besoins spécifiques des équipes et des stratégies de développement des établissements.

Priorité 2.1. Encourager les approches collectives, académiques et entreprises

Les approches collectives de la recherche permettent de mettre en réseau des équipes scientifiques autour de thématiques structurantes. En renforçant les opportunités de collaborations de recherche d'excellence, de mise en commun des équipements structurants et de moyens humains, ces approches contribuent à mettre en cohérence les stratégies des établissements, améliorent la visibilité et l'attractivité de l'écosystème de recherche et favorisent la diffusion de l'innovation vers les entreprises.

Action 3. 20 défis clés pour l'Occitanie

Impulsée par le CCRDDT, l'initiative « défi clé » accompagne un collectif de chercheurs autour d'une thématique scientifique reconnue du territoire et contribue à répondre à une des grandes orientations fixées par le Pacte Vert régional.

Elle repose sur un partenariat étroit avec les acteurs régionaux de la recherche et de l'enseignement supérieur : les trajectoires de développement des « défis clés » s'inscrivent dans leur stratégie scientifique et bénéficient de leur soutien (co-financement d'allocations doctorales, fléchage de ressources humaines…). Il s'agit de fédérer, mettre en synergie, catalyser les compétences et des moyens techniques et financiers autour d'ambitions partagées. Les enjeux, les objectifs, les actions à mettre en œuvre sont précisés dans une feuille de route co-construite par le collectif de chercheurs impliqués. Ces ensembles de laboratoires œuvrant autour d'activités de recherche d'excellence contribuent à développer la recherche et à enrichir l'écosystème académique de la région mais sont aussi au cœur d'autres dynamiques telles que la valorisation économique des savoirs développés, la médiation scientifique, l'émergence d'investissements structurants et différenciants, le développement de la formation, le rayonnement et l'attractivité à l'échelle internationale…

15 défis clés ont d'ores et déjà été retenus en 2020-2021 (Hydrogène vert, technologies quantiques, risques infectieux, biodiversité, mobilités intelligentes, biothérapies, cybersécurité, économie circulaire, eau, agro-écologie, archéologie, vigne et vin, observation de la terre, robotique, photovoltaïque), 5 nouveaux défis clés seront accompagnés. Un dispositif d'évaluation sera mis en place pour éclairer le pilotage, de moyen et long termes, de ces thématiques stratégiques pour l'Occitanie.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, le financement d'équipements scientifiques structurants contribuera à donner aux équipes de recherches d'Occitanie les moyens de développer une recherche d'excellence, d'innover et de développer l'attractivité de leurs laboratoires.

Des investissements complémentaires sont nécessaires pour conforter les moyens de la recherche régionale et conforter les capacités technologiques et scientifiques mobilisées au service de l'écosystème de l'innovation ; l'accès aux plateformes pour les entreprises ne disposant pas de capacité équivalente en propre (technologies et expertises) reste, en effet, un enjeu fort pour l'innovation dans le territoire.

Action 4. Créer de nouvelles plateformes de recherche et d'innovation Ouverte (PRIO)

A l'image des investissements réalisés ces dernières années sur les plateformes « électronique de puissance », « génomique » ou « mobilité autonome » notamment, l'objectif est de soutenir la création et l'amélioration d'infrastructures de recherche et d'innovation mutualisées, ouvertes et structurées.

Ces infrastructures mutualisées, ouvertes aux entreprises permettront de :
- maintenir la position d'excellence scientifique de la région et d'améliorer sa visibilité
- de lever des verrous scientifiques et technologiques
- de développer une stratégie de recherche pluridisciplinaire
- de favoriser le rapprochement entre la communauté scientifique et le monde industriel
- de faciliter l'exploitation des résultats et les coopérations avec le secteur privé visant aux démarches de transfert et d'innovation
- de susciter et soutenir l'innovation, notamment par l'ouverture aux PME
- de répondre aux grands défis sociétaux…

Il s'agira principalement de venir renforcer le parc d'équipements dans le cadre des priorités stratégiques de la thématique scientifique. La professionnalisation des infrastructures de recherche sera par ailleurs fortement encouragée : gouvernance et mode de gestion explicite et transparent (*comité de pilotage, conseil de gestion, conseil scientifique, identification d'un responsable, convention, charte, tarification…),* modalités d'accès formalisées tant pour le public que pour le privé.

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

Depuis plus de 10 ans, une politique volontariste de structuration des pôles universitaires est menée par l'Etat. L'enjeu premier est de dépasser l'organisation historique des forces d'enseignement supérieur et de recherche (universités, écoles d'ingénieurs, organismes de recherche…), dont le caractère « éclaté » caractérise le système français : en fédérant les forces, l'objectif est de gagner en visibilité à l'échelle internationale, pour renforcer l'attractivité de l'ESR français et conforter la qualité de la recherche comme de la formation.

Cette ambition de qualité de la recherche et de la formation et de reconnaissance internationale est largement partagée par les acteurs régionaux de l'ESR. Dans cette perspective, les dynamiques de structuration collective, seules susceptibles de mettre en lumière les forces locales, constituent des enjeux clés pour le territoire.

Action 5. Accompagner les dynamiques de structuration qui visent la reconnaissance de l'excellence

Les organisations collectives à l'échelle de la métropole de Montpellier (MUSE) et de l'académie de Toulouse (Université de Toulouse) offrent des espaces de construction de projets ambitieux et de mutualisation efficace de services au bénéfice des enseignants, chercheurs, étudiants et partenaires territoriaux.

La Région confirme son appui aux initiatives visant à affirmer l'excellence des compétences académiques régionales. Ceci se traduira notamment par un fort soutien aux projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes » du Programme Investissements d'Avenir ; ces projets, appuyés sur des structurations inter-établissements renouvelées, ont pour objectifs la reconnaissance de l'excellence et le rayonnement international. Dans ce cadre, la Région doublera le financement attribué par l'Etat pour donner encore plus de force à ces dynamiques de recherche, de formation et d'innovation. Ce soutien pourra venir appuyer notamment des allocations doctorales, des post doctorants, des équipements, des services mutualisés…

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER (équipements, dépenses Ressources humaines, allocations...)

Priorité 2.2 Soutenir le ressourcement scientifique et favoriser les dynamiques interdisciplinaires

Pour préparer l'avenir du territoire et renouveler ses compétences et son potentiel d'innovation, une politique active en faveur du ressourcement scientifique et technologique est nécessaire.

Les progrès de la recherche reposent aujourd'hui, pour une grande part, sur des approches interdisciplinaires innovantes. Afin de répondre aux dimensions sociales, économiques et politiques des grands enjeux de demain (climat, vieillissement, sécurité alimentaire, …), de partager des modèles conceptuels différents et de développer les conditions de créativité, sources d'innovations, la Région entend favoriser les dynamiques interdisciplinaires portées par les équipes de recherche d'Occitanie.

Ce soutien visant des sujets de recherche en rupture, originaux, doit être élargi à d'autres formes de paris scientifiques, permettant l'émergence de nouvelles voies de recherche, de nouveaux champs exploratoires à forts potentiels, porteurs de différenciation et sources de rayonnement et d'excellence.

Action 6. Lancer un nouvel Appel à Projets « Emergence »

Avec le dispositif « Emergence », la Région vise à contribuer au ressourcement scientifique de la recherche en Occitanie, dans des domaines nouveaux ou peu explorés, en incitant à développer des collaborations interdisciplinaires, en réponse notamment aux défis soulevés dans le cadre du Pacte Vert. Il s'agit d'encourager la prise de risque scientifique en cohérence avec les stratégies des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche ou de leurs regroupements et permettre de faire émerger de nouveaux champs de compétence, porteurs de développement et visibles à l'échelle nationale et internationale.

Le dispositif comportera deux volets :
Volet 1 : soutien à des projets de recherche interdisciplinaire permettant d'initier de nouvelles collaborations entre équipes de recherche ;
Volet 2 : soutien à des projets de recherche exploratoire et disciplinaire, sur des objets encore peu ou pas investigués par l'équipe de recherche.

Le soutien de la Région se traduira par le financement d'allocations doctorales (50% maximum) et d'une contribution à l'environnement nécessaire pour mener les projets de recherche.

En parallèle, la Région sera amenée à co-financer les allocations doctorales dans d'autres cadres : défis clés, projets PIA4 Excellences, Attractivité...

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

Priorité 3. Eclairer les enjeux sociétaux et préparer les citoyens de demain

Dans un contexte de mutations technologiques, sociales, environnementales, le dialogue Science et Société apparait plus que jamais comme un ferment majeur de la démocratie.

Dans un monde de plus en plus complexe, l'éclairage de la Science donne aux citoyens les clés pour mieux appréhender les mutations en cours, et permet d'alimenter un débat public plus objectivé et serein et de donner à voir l'évolution future des technologies et des métiers.

La crise sanitaire a mis en lumière la place occupée par la science dans les prises de décision, mais aussi le besoin de mieux comprendre les enjeux et la nécessité de lutter contre les « fakes news ».

Ces objectifs mobilisent déjà de nombreux acteurs académiques et associatifs, notamment les Universités et les Maisons des Sciences de l'Homme. Des efforts accrus doivent encore être réalisés pour que la Science et son apport de connaissances viennent irriguer plus largement tous les champs de la société. Cette ambition renouvelée implique de développer les espaces de dialogue « Science et Société » pour expliquer l'impact et les enjeux des transitions, jusqu'à accompagner une mobilisation effective des citoyens dans les travaux de recherche.

Il est essentiel de favoriser encore davantage les interactions entre les acteurs de la recherche et tous les niveaux de la société civile (citoyens, tissu socio-économique, pouvoirs publics…), pour que la recherche alimente plus largement les initiatives citoyennes et que l'expertise et la capacité d'ingénierie de chercheurs nourrissent utilement le débat public.

Ce décloisonnement vise également à faire des citoyens de véritables acteurs des démarches scientifiques en les informant plus largement et/ ou en les impliquant dans les travaux de « coproduction de savoirs/connaissances ». Il s'agira d'une part de donner à tous les citoyens les outils pour comprendre les enjeux des transitions. La Région pourra ainsi initier des actions de sensibilisation sur les thématiques d'avenir, notamment en lien avec les Défis Clés, par exemple sur l'hydrogène ou encore la captation carbone. Au-delà de la nécessaire appréhension des problématiques, l'enjeu sera également de leur permettre d'influer sur les choix de société qui seront faits, en développant la participation citoyenne.

3.1 Amplifier le dialogue science et société

Action 7. Faciliter le dialogue Science Société, répondre aux demandes d'éclairage de la société civile
La Région accompagnera la mise en place de dispositifs d'interface qui permettent, à l'image des « Boutiques des sciences », d'une part l'expression des besoins par la société civile et d'autre part l'émergence de réponses apportées par la communauté scientifique ; cet accompagnement des mises en relation sera déployé notamment avec l'appui des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH).

Ces interactions entre la Science et la Société pourront déboucher, avec le soutien de la Région, sur des projets de recherche en lien avec enjeux sociétaux, pour permettre le développement de collaborations effectives en s'inscrivant dans l'ensemble des dispositifs de soutien proposés par la Région.

Plus largement, les MSH sont des espaces de construction de projets inter-établissements qui permettent d'exprimer dans tout son potentiel les apports et les spécificités des Sciences humaines et sociales ; à ce titre, un partenariat spécifique sera construit entre la Région et les MSH.

L'éclairage de la Science contribue également à alimenter et construire les politiques publiques, permettant une prise de recul, des analyses et la construction de propositions étayées par les savoirs acquis par le monde de la recherche. Ainsi, dans le cadre du Pacte Vert, la Région a initié le « *Laboratoire des transitions* », une expérimentation qui sera consolidée et amplifiée dans les prochaines années.

Action 8. Consolider le *Laboratoire des Transitions*

Face aux transitions numérique, climatique, alimentaire, auxquelles s'ajoutent les récentes crises sanitaires et énergétiques et leurs conséquences socio-économiques, l'enjeu est de solliciter les compétences des acteurs de la recherche du territoire, leurs capacités d'analyse, d'expertise, de vision prospective, pour alimenter les réflexions collectives visant à l'émergence d'un nouveau modèle de développement, pour éclairer ces enjeux, locaux et globaux, pour adapter les politiques publiques…

Une première thématique de travail a portée sur l'impact du changement climatique sur l'Occitanie : il s'agit de mobiliser la communauté scientifique pour éclairer les conséquences du changement climatique, faire évoluer les politiques publiques et contribuer à l'émergence de projets innovants dans les territoires, associant scientifiques, élus, acteurs socio-économiques et citoyens/usagers. Deux autres sujets, « Plan Habitat Durable » et « Engagement citoyen », ont été identifiés avec les services concernés et sont alimentés par des apports académiques :
- dans le cadre du Plan Régional Habitat Durable, la Région souhaite agir pour l'habitat d'aujourd'hui et de demain, dans une perspective d'économie de ressources, de développement de filières locales, et d'habitat accessible à tous ;
- par ailleurs, la Région Occitanie souhaite favoriser sur son territoire une dynamique d'engagement des habitants en vue de favoriser la justice sociale, l'équité entre les différents territoires (ruraux, urbains, montagnards, littoraux, etc.) et le développement durable…

Dans ce cadre, l'objectif n'est pas d'initier de nouveaux travaux de recherche mais de s'appuyer sur des compétences existantes pour éclairer des sujets d'intérêt, en complémentarité avec d'autres espaces de réflexion comme le CESER notamment. Il s'agit aussi d'organiser le dialogue entre Science et attentes sociétales, entre chercheurs et acteurs publics (élus, fonctionnaires…), de créer un espace d'échange pour d'autres partenaires territoriaux…

Les premiers « livrables » de ces projets enrichissent d'ores et déjà les politiques publiques régionales, en avançant des propositions opérationnelles. L'expérience du *Laboratoire des Transitions* sera confortée.

3.2 Développer l'esprit critique, diffuser les savoirs, sensibiliser à la démarche scientifique

Face à la profusion d'informations et la multiplication des « fake news », il est essentiel de renforcer le lien entre la communauté scientifique et les différents publics afin de permettre à tous, dès le plus jeune âge, d'accéder aux savoirs et de développer leur esprit critique.

Si les jeunes, citoyens de demain, sont au cœur de cet enjeu démocratique, il s'agit d'un processus continu destiné à être conduit tout au long de la vie pour permettre à tous les citoyens de prendre part, de manière éclairée, au débat public. Le développement d'actions de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) constitue un levier majeur au service de cette ambition démocratique. En renforçant le lien entre la communauté scientifique et les citoyens, l'objectif est de sensibiliser au plus tôt à la démarche scientifique et développer l'esprit critique par l'argumentation et l'expérimentation.

La fréquentation des actions de CSTI est en augmentation ces dernières années, et on constate une couverture territoriale déployée sur les treize départements d'Occitanie. A titre d'exemple, la Fête de la Science, dispositif national soutenu par la Région constitue réel un effet levier pour la diffusion de la CSTI sous toutes ses formes (rencontres avec les chercheurs, expositions, animations, ateliers, spectacles, conférences, expérimentations…)
Il demeure néanmoins essentiel d'amplifier encore le développement actions en direction des publics sur tous les territoires, en ciblant plus particulièrement les publics défavorisés et éloignés des sciences, notamment les quartiers prioritaires et les zones rurales.

Pour atteindre ces objectifs et toucher ces publics prioritaires, il s'agira de développer une médiation active et innovante, de varier les langages, les formats et les lieux de diffusions en les adaptant aux différents publics.

De même, l'ouverture de la CSTI aux arts et à la culture, au tourisme, au monde socio-économique seront autant d'opportunités d'éveiller les esprits critiques et de toucher des publics variés dont des non-initiés en introduisant la culture scientifique par d'autres approches.

Action 9. Financer des projets de diffusion de la culture scientifique en Occitanie

La Région souhaite particulièrement accompagner des actions de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), portées par un partenariat solide, qui impactent l'essentiel du territoire régional, s'inscrivent dans la durée et contribuent au développement des publics sensibilisés.

Tournées vers le grand public et/ou le public scolaire, les initiatives structurantes (expositions, conférences, évènements…) permettent d'irriguer le territoire et de toucher un public nombreux, pour mettre en lumière les avancées de la science, améliorer la compréhension des transitions et des évolutions technologiques, rendre plus attractives les filières scientifiques… Un soutien spécifique sera également apporté à des actions de diffusion innovantes ou comblant une lacune de l'offre territoriale. Il s'agira notamment de favoriser l'émergence de nouvelles actions en proximité dans les territoires et de décloisonner la CSTI en favorisant les liens avec d'autres domaines.

Ce soutien s'accompagnera d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et fera l'objet d'une évaluation pour en assurer la pertinence et en mesurer la portée ; il s'agira notamment de valider la garantie scientifique des actions mises en œuvre (implication des doctorants et des chercheurs dans les actions), de veiller à la qualité des partenariats et l'articulation avec les établissements d'enseignement supérieur, les acteurs locaux et les infrastructures existantes, et de s'assurer de la complémentarité avec les autres dispositifs régionaux concernant l'éducation au développement durable, la culture, le tourisme et l'information métier…

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

La Région Occitanie poursuivra en outre son soutien aux évènements de dimension nationale (Fête de la science, Ma Thèse en 180 secondes) ou internationale (nuit européenne des chercheurs…), à fort impact pour le territoire.

Il importe en particulier de développer, tout au long de la scolarité, les relations entre le milieu scolaire et les acteurs du monde scientifique et technologique pour permettre à tous les jeunes d'être en mesure d'exercer leur jugement et leur esprit critique, pour qu'ils puissent s'insérer dans la société où ils vivront et participer, en tant que citoyens, à son évolution.

Action 10. Renforcer les actions de CSTI pour le public scolaire, en partenariat avec le Rectorat

La Région portera une attention particulière au développement des actions de CSTI en direction du public scolaire. Des efforts sont déjà engagés en ce sens, notamment dans le cadre de la Fête de la Science.

Un changement d'échelle est cependant nécessaire pour que chaque jeune bénéficie au moins d'une expérience de CSTI au cours de sa scolarité (1/3 des lycéens touchés à ce stade).

Cette action sera menée en étroite collaboration avec les Rectorats pour définir collectivement des objectifs ambitieux et envisager une réelle montée en charge sur les prochaines années. Elle mobilisera le réseau des acteurs de la CSTI sur les territoires (chercheurs, médiateurs) et s'articulera avec les initiatives prises dans le champ de l'orientation et de l'attractivité des métiers (découverte des environnements de travail, des enjeux de chaque secteur…).

La Région pourra également soutenir des projets émergents et expérimentaux, selon des modalités d'intervention plus souples à définir, pour permettre un accompagnement spécifique sur des projets ciblés sur des territoires particuliers et/ou sur des thématiques innovantes.

Pour conduire ces projets ambitieux visant à une meilleure compréhension des grands enjeux scientifiques et sociétaux, l'Occitanie bénéficie d'un tissu exceptionnellement riche par la diversité et la qualité des acteurs impliqués dans la diffusion de la CSTI : établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche scientifique et associations réparties sur l'ensemble du territoire et intervenant sur des thématiques diverses.

Le réseau Science(s) en Occitanie est un outil de structuration et d'animation de réseau et de nombreuses actions ont déjà été mises en place permettant de fédérer les acteurs et valoriser les initiatives sur le territoire. Des axes d'amélioration sont identifiés pour favoriser encore la montée en puissance du réseau et ses capacités de coordination et de mutualisation.

Action 11. Renforcer le réseau des acteurs de la Culture scientifique, Science(s) en Occitanie

La Région poursuivra son engagement aux côtés des acteurs de la CSTI pour :

- renforcer la structuration et l'ambition du réseau Science(s) en Occitanie : il s'agit à la fois de fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans le dialogue « Science et Société »: Région, Etat (DRARI, Rectorats), associations, collectivités, établissements d'ESR, musées, médiathèques et bibliothèques, associations étudiantes… et d'élargir le réseau à d'autres sphères de la société civile, notamment aux acteurs socio-économiques ;
- améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre « Science et Société » du territoire par des actions mutualisées de rencontre, cartographie, évaluation et structuration de la programmation régionale, et par des actions de communication et de valorisation mutualisées, notamment par l'évolution du portail Echoscience Occitanie ;
- accompagner les acteurs pour multiplier les relais sur les territoires et professionnaliser les pratiques par des actions de formation à la médiation et à l'intermédiation

L'organisation interne du réseau, étoffé, sera amenée à évoluer ; pourront notamment être envisagés des « groupes de travail permanents » sur différentes thématiques : « médiation », interface « science/société », outils partagés…

2ème défi : Nous voulons faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe

L'Occitanie figure d'ores et déjà parmi les territoires les plus avancés en matière d'investissement pour la Recherche et le Développement.

Pour contribuer au développement économique, au rayonnement et à l'attractivité de l'Occitanie, l'enjeu est désormais d'accompagner le changement d'échelle de l'innovation à toutes les étapes de maturation des projets et de réunir les conditions nécessaires à l'accroissement du nombre de collaborations, de l'essaimage-incubation aux projets collaboratifs, depuis le laboratoire jusqu'à la valorisation économique.

Par ailleurs, la crise liée à la Covid 19 a conduit notre région à imaginer de nouveaux repères et un nouveau modèle de société capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques. Ce positionnement, loin d'être un repli, fait de l'ouverture à l'international et la coopération des leviers de transformation incontournables : plus que jamais l'Occitanie doit s'ouvrir sur le monde et renforcer son ancrage européen.

Cette ambition, affirmée dans le Pacte Vert de la Région, vise à renforcer la capacité de nos territoires et de nos acteurs socio-économiques à rayonner en Europe et à l'international et à développer des liens avec les partenaires dans le monde. La stratégie d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, portée par la Région et l'ensemble des acteurs, s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Cette ambition suppose d'agir sur plusieurs leviers :

- ⇨ Accroître l'innovation et sa diffusion vers les entreprises
- ⇨ Renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'Occitanie en matière d'enseignement supérieur et de recherche
- ⇨ Ouvrir l'Occitanie à l'international, notamment en soutenant la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs.

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

Un écosystème de l'innovation riche et dynamique

1ère région française en termes de pourcentage du PIB consacré aux dépenses de R&D (3,5% du PIB de la région)
2ème région française pour sa Dépense intérieure de R&D en volume
De nombreuses structures d'accompagnement des entreprises : 2 Sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), 13 pôles de compétitivité actifs en Occitanie, 8 Centres régionaux de transfert de technologie (CRITT), 42 Pépinières et/ou Incubateurs au sein du réseau régional d'Occitanie…
5ème région sur le nombre de dépôt de brevet à l'Office européen des brevets

L'Occitanie : une Région attractive pour les étudiants étrangers

3ème Région de France qui accueille le plus d'étudiants étrangers, après l'Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.
Les étudiants internationaux représentent 10,5% des effectifs étudiants de la région[5].

Une marge de progression sur la mobilité sortante des étudiants d'Occitanie

4ème rang national pour les étudiants en mobilité sortante « Erasmus + »
Plus de 8.000 étudiants d'Occitanie par an en mobilité sortante (bénéficiaires du programme Erasmus et des aides régionales à la mobilité)
750 jeunes en apprentissage, insertion ou formations sanitaires et sociales par an accompagnés par la Région.

[5] Atlas Territorial de la mobilité européenne et internationale - rapport octobre 2020 (Agence Erasmus+, Régions de France, MESRI)

Priorité 1. Accroitre l'innovation

En matière d'innovation, l'Occitanie apparaît aujourd'hui comme une région performante à l'échelle européenne et compte parmi les leaders à l'échelle nationale avec les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France.

Pour autant, au regard de son importance, le potentiel académique peut encore être davantage mobilisé pour alimenter la diffusion de l'innovation en direction du tissu socio-économique. Les relations entre les acteurs de l'ESR et la sphère socio-économique se sont renforcées au cours des dernières années et l'acculturation réciproque a progressé avec des modalités partenariales nombreuses et diverses (accueil de stagiaires, CIFRE, projets collaboratifs, chaires industrielles...) ; cependant, les concertations menées à l'occasion de l'élaboration de cette stratégie ESRI, ont identifié de nouveaux enjeux :

- complexité et manque de lisibilité surtout pour les entreprises primo innovantes
- problématique du changement d'échelle pour accélérer le développement d'un concept/produit/service.

En effet, la région dispose d'un écosystème très dense qui constitue un atout, ainsi que de nombreux avantages comparatifs à l'échelle nationale et européenne. Les nombreux acteurs et dispositifs mis en place pour diffuser l'innovation, faciliter les partenariats entre recherche publique et privée et développer la création d'entreprises innovantes sont particulièrement nombreux en Occitanie mais traduisent également une certaine complexité de l'écosystème et des difficultés notamment pour les entreprises primo innovantes à trouver le bon partenaire et la bonne modalité d'accompagnement.

L'enjeu du changement d'échelle passe nécessairement par une lisibilité des stratégies de valorisation et de diffusion de l'innovation tout en renforçant la coordination des acteurs et le partenariat entre les acteurs publics/privés. Une nécessaire stimulation des partenariats entre les acteurs de la recherche et les acteurs socio-économiques est indispensable d'une part pour accompagner ces changements à toutes les étapes de maturation des projets et d'autre part pour développer de nouveaux modèles de collaborations tels que ceux déployés autour du Technocampus « Hydrogène Vert et Mobilités de demain ».

Par ailleurs, dans le cadre de la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPPR 2021-2028), mais aussi de la Stratégie France 2030, l'Etat a annoncé sa volonté d'accroitre le financement de l'ESRI en venant, par exemple, accroître le nombre de « Laboratoires communs » financés ou accompagner la création de Pôles Universitaire d'Innovation. La Région entend encourager et accompagner les acteurs occitans à saisir ces nouvelles opportunités en adaptant sa propre politique.

Priorité 1.1. Structurer l'écosystème de l'innovation

La mission de transfert de compétences en direction de l'économie est explicitement confiée aux acteurs publics de la recherche. Des outils dédiés ont été créés dans cet objectif. Depuis 10 ans, les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) ont en particulier pour objectif de valoriser, auprès du monde socio-économique, les résultats de recherche issus des laboratoires publics et d'accélérer le transfert de technologies innovantes vers des entreprises existantes ou à créer. En Occitanie, les SATT AxLR et Toulouse Tech Transfer (TTT), dont la Région est actionnaire, ont contribué de façon active et concrète au développement de l'innovation, du transfert et de l'entrepreneuriat, en permettant d'accroitre et stimuler la culture de l'innovation et de l'entreprenariat parmi les étudiants et les chercheurs et d'améliorer la lisibilité du potentiel de recherche publique régionale.

Outre son engagement aux côtés des SATT (entrée au capital, soutien à un programme d'actions 2018-2021), la Région Occitanie a également accompagné le renforcement des compétences de valorisation des établissements (dispositif PRIME), afin de faciliter les mises en relation entre les entreprises et les laboratoires publics. Rappelons

que la Région Occitanie, dans le cadre de sa stratégie économique, accompagne également les pôles de compétitivité, le CEA Tech, Ad'Occ…

Récemment, l'Etat a souhaité mettre en place des « pôles universitaires d'innovation » (PUI) avec pour ambition de simplifier l'écosystème d'innovation en développant à l'échelle d'un site universitaire, une organisation qui se veut plus lisible et plus efficace pour faciliter les transferts de connaissances et technologies et fluidifier les relations et partenariats public-privé.

Action 12. Constituer des Pôles Universitaires Territoriaux d'Innovation

La Région souhaite encourager et renforcer la constitution et la dynamique de Pôles universitaires d'innovation (PUI) sur son territoire, afin de réunir tous les acteurs locaux de la recherche (établissements d'enseignement supérieur, organismes nationaux de recherche, SATT, incubateurs…) et les structures en charge du développement économique et de l'accompagnement des entreprises vers l'innovation, comme les pôles de compétitivité, Ad'occ…

La Région s'impliquera dans des actions spécifiques portées par chaque PUI en accord avec ses priorités. Les objectifs poursuivis et les actions conduites porteront notamment sur la visibilité des compétences académiques valorisables, l'augmentation du nombre de collaborations (sous toutes les formes), le renforcement des liens avec l'ensemble de l'écosystème d'innovation, le développement de la création d'entreprises innovantes (en cohérence avec cet objectif d'essaimage académique, un nouveau dispositif est proposé dans le cadre du SRDEII visant à doubler le nombre de créations annuelles d'entreprises innovantes)….

La Région restera complètement engagée dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique.

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER

Priorité 1.2. Soutenir le continuum recherche-innovation

Les interactions entre les acteurs de la recherche et le monde économique peuvent encore être développées, notamment en s'appuyant davantage sur les intermédiaires de la valorisation (SATT, organismes de recherche, incubateurs...) pour saisir pleinement les opportunités de croissance et de développement le plein potentiel d'invention et d'innovation des acteurs de la recherche, de la formation, du transfert de technologie.

Dans cette perspective stratégique pour l'avenir du territoire, la force de l'action régionale repose aussi sur la cohérence des dispositifs prévus dans le cadre du SRESRI avec les politiques menées dans le périmètre du SRDEII.

De façon complémentaire aux dispositifs nationaux qui financent désormais la maturation et la pré-maturation, la Région orientera son intervention pour réduire les risques liés au développement technologique visé dans le cadre de collaborations entre des laboratoires et des entreprises : le démarrage d'un projet de recherche collaborative ou, a fortiori, de transfert de technologie, est largement facilité lorsque le laboratoire est capable de montrer, au partenaire industriel intéressé, une preuve de concept de l'innovation dans un démonstrateur représentatif de l'application finale.

Action 13. Soutenir les « Preuves de concept technologique »

Pour encourager le développement de nouveaux partenariats, la Région soutiendra des projets permettant d'établir une « Preuve de Concept technologique » ; appuyés par une manifestation d'intérêt d'une entreprise, ces projets viseront à démontrer la pertinence technique, voire économique, de son résultat/produit/concept/démonstrateur, afin de convaincre les partenaires essentiels à la concrétisation du projet et à sa valorisation économique.

Cette démarche sera menée en cohérence avec les stratégies de valorisation des acteurs de la recherche et de l'innovation. Dans le cadre de thématiques stratégiques pour le territoire (défis clés notamment : robotique, hydrogène, agroécologie, mobilité intelligente, biothérapies…), il s'agira de financer des étapes de développement technologique (ressources humaines, équipements…), jusqu'au prototype, visant à faire la démonstration de la pertinence d'une compétence pour une entreprise identifiée (ou plusieurs).

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER

La diffusion de l'innovation est également une priorité forte du SRDEII (schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation).

Action 14. Appuyer les collaborations entre laboratoires et entreprises

La Région souhaite accroître le nombre de projets d'innovation collaborative entre laboratoires et PME en Occitanie. A cet effet, la Région renouvellera sa politique de lancement d'appels à projets collaboratifs, seule ou en partenariat avec l'Etat dans le cadre du volet régionalisé de France 2030. De manière régulière, la Région et l'Etat lanceront des appels à projets sur des thématiques prioritaires de la SRI ou des défis clés, afin de soutenir des projets répondant aux enjeux de transformation des filières : avion vert, mobilités intelligentes, biothérapies, IA, quantique, cybersécurité... En particulier, de nouvelles modalités d'appels à projets seront développées pour adresser en priorité les PME situées hors des métropoles.

Pour encourager le développement de nouveaux partenariats, la Région soutiendra des projets permettant d'établir une « Preuve de Concept technologique » ; identifiés à partir de la manifestation d'intérêt d'une entreprise, ces projets viseront à démontrer la pertinence technique, voire économique, d'un produit / concept / démonstrateur, afin de convaincre les partenaires essentiels à la concrétisation du projet et à sa valorisation économique.

Cette démarche sera menée en cohérence avec les stratégies de valorisation des acteurs de la recherche et de l'innovation. Dans le cadre de thématiques stratégiques pour le territoire (défis clés notamment : robotique, hydrogène, agroécologie, mobilité intelligente, biothérapies…), il s'agira de financer des étapes de développement technologique (ressources humaines, équipements…), jusqu'au prototype, visant à faire la démonstration de la pertinence d'une compétence pour une entreprise identifiée (ou plusieurs).

Priorité 1.3. Développer de nouveaux modèles de collaboration

La Région a financé un nombre important de plateformes et équipements mutualisés ouverts aux acteurs économiques. Les modalités de gestion de ces équipements limitent parfois le volume de partenariat avec les entreprises. De plus, pour certaines étapes de développement, les entreprises ont besoin pour construire ou poursuivre le développement de leur produit de rester en proximité avec les compétences des équipes de recherche.

Action 15. Inventer de nouveaux modèles de collaboration

La Région contribuera à faciliter la mise en place de nouvelles modalités de partenariat, reposant sur l'émergence de solutions juridiques plus agiles pour mener à bien les projets R&D collaborative. Ces modalités plus souples et réactives d'exploitation de plateformes d'équipements structurants (Technocampus Hydrogène Vert, plateformes de santé ou d'électronique…) sont nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises et leurs exigences de temporalité.

Dans l'objectif de saisir les opportunités de partenariat qui, parfois, échappent au territoire, la Région est prête à contribuer à la création (ou l'évolution) de structures adaptées à ces enjeux d'agilité.

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

Priorité 2. Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, les enjeux de rayonnement et d'attractivité sont essentiels pour l'Occitanie : les sites métropolitains sont engagés dans des dynamiques structurantes, qu'il est essentiel de poursuivre pour rendre nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche visibles à l'international. L'inscription dans les réseaux internationaux constitue également un enjeu pour les établissements dans l'objectif de mobiliser davantage les financements européens notamment.

Priorité 2.1. Faire rayonner l'enseignement supérieur et la recherche d'Occitanie

L'ESRI d'Occitanie dispose de nombreux atouts : certains champs disciplinaires sont particulièrement reconnus, de nombreuses coopérations internationales sont développées et la région dispose d'atouts en termes de vitalité économique, de cadre de vie, de tourisme. Toutefois, ces pôles universitaires et de recherche ne sont pas clairement attribués à l'Occitanie : il n'existe pas de dynamique collective à l'échelle de la région qui distingue l'Occitanie des territoires concurrents et qui profite à l'ensemble des pôles universitaires et de recherche.

L'enjeu est de faire de l'ESR un des leviers de la politique de rayonnement et d'attractivité de l'Occitanie, en s'appuyant dans une approche transversale sur une identité régionale distinctive, et en capitalisant notamment sur les marques de la Région et de créer une identité régionale forte, notamment en capitalisant sur les « marques » Université de Montpellier et Université de Toulouse. Cette ambition, adossée à la stratégie Attractivité de la Région Occitanie, vise à fédérer l'ensemble des acteurs (établissements, Campus France, chercheurs, acteurs de l'économie et du tourisme, Maisons de la Région à l'étranger), autour d'objectifs communs. Elle nécessite d'établir une cartographie des pôles d'excellence et d'analyser les avantages concurrentiels différenciants et de mettre en place une stratégie de communication cohérente et partagée à l'échelle de l'Occitanie (plateforme digitale « découvrir, étudier, vivre en Occitanie » par exemple). Il s'agit également de planifier une montée en charge progressive sur plusieurs années et la construction d'indicateurs pour mesurer les impacts en termes d'image.

Action 16. Faire des étudiants et des chercheurs des « Ambassadeurs de l'Occitanie »

La Région et ses partenaires s'attacheront à développer un réseau d'« Ambassadeurs d'Occitanie » en proposant aux étudiants et chercheurs de la région en mobilité de valoriser et porter l'image de l'Occitanie en France, en Europe et à l'international pour contribuer à son attractivité. A ce titre, les étudiants (en lien avec le réseau alumni de Campus France) et les chercheurs seront mis en réseau et participer à une communauté, mais aussi bénéficier d'un accompagnement spécifique et de supports d'information et de communication mutualisés. En aval, il s'agira de reconnaitre l'engagement des étudiants ambassadeurs, par un mécanisme de reconnaissance par l'établissement et de le valoriser par des événements dédiés.

Les établissements d'enseignement supérieur d'Occitanie développent de nombreuses stratégies à l'international afin d'offrir de plus grandes opportunités à leurs étudiants, d'internationaliser leur offre de formation et de s'inscrire dans un écosystème européen et/ou mondial favorable à leur développement. Leur participation aux projets internationaux est aussi un élément clé pour l'ouverture sur le monde et l'attractivité de l'Occitanie.

La priorisation de coopérations universitaires et la définition collective de partenariats stratégiques à l'échelle de la région doivent permettre de renforcer l'impact des actions menées sur des filières d'excellence et des zones prioritaires/cibles. Cette approche doit aussi permettre le partage et la mutualisation des ressources entre les établissements, une meilleure coordination / complémentarité des stratégies et d'inscrire l'action régionale sur des enjeux partagés au regard des orientations de l'Union européenne. A ce titre, le modèle « Université européenne » constitue progressivement l'outil de développement prioritaire au service de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur dans la compétition mondiale et du renforcement de l'identité européenne de la jeunesse.

Action 17. Appuyer les projets structurants et l'aide au montage de projets européens
Les possibilités de partenariats à sont variées (Horizon Europe, Erasmus+, Sudoe, etc.), mais requièrent des compétences spécialisées pour identifier leurs modalités de financement et de partenariats.

Un accompagnement spécifique des acteurs pourrait intervenir en amont, par exemple par le soutien au recrutement de personnels dédiés à l'assistance aux chercheurs dans le montage de projets européens ou par le développement d'appels à manifestation d'intérêt afin d'identifier les futurs partenariats d'intérêt pour le territoire.

Une attention particulière sera portée sur l'organisation collective des acteurs de l'ESR permettant de renforcer les capacités d'ingénierie de projets candidats aux appels à projets du programme Horizon Europe (doté de 100Mds€ pour la période 2021-2027).

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER

Enfin, au-delà de la réflexion globale visant prioriser les coopérations ayant aussi une plus-value pour le territoire (développement des compétences des étudiants d'Occitanie, échanges bénéfiques pour l'attractivité et le développement du territoire, etc.), il s'agit de rendre plus visible la stratégie régionale en renforçant l'appui aux projets structurants pour le territoire et de développer des outils de communication mutualisés plus performants.

Priorité 2.2. Renforcer l'attractivité de la recherche d'Occitanie

Le développement d'une recherche d'excellence et attractive passe par la capacité des acteurs du territoire à identifier, attirer et accueillir les talents dont ils ont besoin. Pour mieux accueillir les chercheurs, les établissements se sont dotés de dispositifs spécifiques notamment avec le soutien des instances de coordination de site (ex : Accueil Welcome Desk et création de la Cité internationale des chercheurs (CIC) à Toulouse) qui viennent compléter les initiatives portées par l'Union Européenne comme la labélisation Euraxess.

Néanmoins, il semble nécessaire d'accompagner les acteurs de l'ESRI pour développer un environnement encore plus favorable pour attirer, accueillir et intégrer durablement les talents dans son territoire.

Action 18. Attirer des talents à l'échelle internationale pour renforcer les dynamiques scientifiques d'Occitanie

Dans le cadre des stratégies de développement retenues par les acteurs de l'ESR (stratégies scientifiques de site, défis clés…), des apports « exogènes » de compétences peuvent apparaître nécessaires. Lorsqu'une compétence stratégique pour le territoire est identifiée, la Région s'engage à accompagner les initiatives les plus structurantes prises par les établissements pour l'acquérir par l'attractivité d'un leader scientifique de premier plan. Ces « apports extérieurs » doivent permettre d'accélérer des développements ou de combler une lacune jugée stratégique pour l'avenir de la thématique.

Dans une logique d'accompagnement initial, l'appui de la Région pourra notamment porter sur les moyens qui concourent à la réussite de l'intégration scientifique et durable des chercheurs au sein des laboratoires d'accueil comme de l'écosystème régional : financement d'équipements spécifiques, soutien en ressources humaines (doctorants, post-doctorants, ingénieurs) …

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

La Région Occitanie favorise l'organisation de manifestations à vocation scientifique sur l'ensemble de son territoire afin d'accroître le rayonnement de la recherche régionale, de favoriser les échanges entre les chercheurs et avec les entreprises, de stimuler et valoriser les résultats de la recherche, source d'innovations, et permettre leur diffusion dans la société.

Action 19. Faire rayonner la science d'Occitanie en accueillant des colloques internationaux

Les universités et organismes de recherche d'Occitanie organisent des rencontres scientifiques couvrant les disciplines de la recherche en phase avec les orientations de la Région. Ces manifestations scientifiques témoignent du dynamisme de la recherche en Occitanie car elles permettent de faire avancer le travail des ESR et de le faire connaitre. Ces manifestations et publications assurent la diffusion de la production scientifique des ESR de d'Occitanie et participent ainsi à leur rayonnement Européen et international. Ainsi, l'organisation d'évènements scientifiques à dimension européenne et internationale, organisés sur le territoire régional, afin de renforcer la visibilité et la reconnaissance des forces de recherche régionales sera soutenue par la Région, qui souhaite concentrer ses soutiens sur des manifestations d'envergure importante (+ de 500 participants), directement en lien avec les priorités scientifiques et économiques de l'Occitanie. Ces évènements doivent en effet contribuer à la stratégie de développement de la thématique concernées et poursuivre des objectifs opérationnels.

Les modalités concrètes de soutien seront redéfinies avec les acteurs de l'ESR pour en simplifier les principes et assurer la cohérence recherchée (y compris avec les autres acteurs du territoire, comme les Métropoles…) ; ces modalités seront étudiées en cohérence avec la stratégie globale de visibilité du territoire et de développement de l'accueil des congrès notamment dans les domaines de l'économie.

En parallèle, la Région poursuivra, par son appui aux dynamiques collectives (soutien aux dynamiques interdisciplinaires des MSH, défis clés…), son appui à l'organisation de manifestations à vocation scientifique, de dimension nationale ou régionale.

Priorité 2.3. Internationaliser l'offre de formation

Au-delà de l'intégration croissante des mobilités internationales dans les parcours, l'internationalisation de l'offre de formation joue un rôle sans cesse plus important dans le champ de l'enseignement supérieur par le développement d'une dimension internationale dans les fonctions d'enseignement, de recherche et de services rendus aux étudiants.

A ce titre, l'ouverture à l'international et le renforcement de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur de l'Occitanie sont étroitement liés à la capacité des établissements à proposer une offre de formation adaptée à l'exigence des étudiants locaux ou internationaux de disposer de cursus universitaires de qualité.

L'objectif est de réorienter la stratégie d'internationalisation vers une logique d'amélioration qui permette au réseau universitaire d'Occitanie de se positionner à l'international d'une part, et de préparer les étudiants de notre région aux exigences du marché du travail en renforçant leur employabilité et à leur ouverture sur le monde d'autre part.

Au-delà du cadre du financement des mobilités, la Région par ses engagements à l'international pourrait jouer le rôle d'« assemblier » pour accompagner la coopération universitaire et la mobilité (en s'appuyant dans un premier temps sur ses accords de coopération) et associer les entités de l'ESR à la réflexion sur les futurs partenariats stratégiques. Ce rôle doit s'exercer dans le cadre des concertations déjà menées au sein des cadres collectifs et/ou Comités Europe / International existants, en veillant à une logique de stratégie régionale.

Action 20. Accompagner les établissements dans leurs stratégies d'internationalisation

La Région accompagnera les initiatives portées par les établissements en vue de :

- appuyer la dynamique des Universités européennes qui contribuent fortement à l'internationalisation des cursus de formations.
- soutenir la mise en place de doubles diplômes, de modules de formation et de certifications justifiant d'une reconnaissance au niveau européen, portant sur des filières prioritaires régionales, notamment en lien avec les défis Clés.

La Région accompagnera la réflexion des établissements d'enseignement supérieur pour développer l'offre de formation en anglais qui contribue à l'attractivité des étudiants non francophones.

Priorité 2.4. Développer les partenariats autour d'enjeux globaux

Terre de mixité, d'accueil et de brassage, l'Occitanie s'affirme comme une région ouverte sur le monde, dont les habitants sont attachés à l'art du « vivre ensemble », à l'égalité entre les peuples, entre les cultures, entre les femmes et les hommes. La Région a par ailleurs lancé un vaste plan de transformation et de développement pour soutenir l'économie et la justice sociale et répondre aux grands enjeux de développement durable.

Dans ce contexte, les politiques de coopération constituent l'un des leviers des relations européennes et internationales favorisant le développement des échanges universitaires, économiques, sociaux, culturels et sportifs. Les opportunités de coopération sont nombreuses via notamment les programmes Erasmus+ et Universités européennes et intègrent pleinement les enjeux d'inclusion, de transformation numérique et d'écoresponsabilité.

977 accords de coopération (accords de mobilité, d'échanges, cotutelles de thèses, co-diplomation)
De 5 à plus de 250 accords de coopération en fonction des établissements
92 doubles diplômes dans 13 zones de coopération (dont 25 en Espagne et 30 en Allemagne)

Cette priorité concerne aussi la gouvernance territoriale des politiques Europe / International mises en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur d'Occitanie et les synergies nécessaires au développement de coopérations internationales durables et répondant aux objectifs de développement durable (ODD). Avec un ancrage fort dans le sud de l'Europe, l'enjeu est notamment de réaffirmer notre ambition méditerranéenne et développer des partenariats solidaires et durables avec les régions d'Afrique pour intégrer des objectifs de coopération et de solidarité, mais aussi d'attractivité économique.

Au niveau européen, les enjeux liés aux objectifs de développement durable sont aussi traités dans le cadre des projets d'Universités européennes. Ces projets promeuvent la définition de stratégies communes pour mieux répondre à ces enjeux, par la formation adossée à la recherche et à l'innovation, mais aussi par la mise en œuvre de parcours favorisant la mobilité des étudiants et des enseignants, l'innovation ou encore la promotion de l'entreprenariat.

En lien avec sa stratégie « Europe et International », la Région souhaite développer avec ses partenaires les dynamiques internationales en matière notamment de Co-développement en intégrant les thématiques du Pacte vert et en associant notamment les réseaux universitaires et de recherche, autour d'études ou d'échanges d'expériences dans les domaines tels que l'impact du changement climatique sur la biodiversité, sur la santé, recherche et expérimentation sur la mobilité à hydrogène vert, dans le domaine du tourisme durable et responsable, de l'économie circulaire, de l'éolien flottant, du plan d'action « zéro déchet résiduel plastique » en méditerranée...

Action 21. Accompagner les actions de solidarité internationale du monde universitaire
La Région accompagnera les établissements d'enseignement supérieur dans la conduite d'actions visant l'accueil d'étudiants et de chercheurs issus des pays en voie de développement et/ou réfugiés, notamment par le dispositif DILAMI « Dispositif Langues Accueil Migrants » qui accompagne les exilés dans leur projet d'insertion sociale, universitaire et professionnelle par le développement de compétences linguistiques et interculturelles. Une attention particulière sera portée aux réfugiés ukrainiens victimes de la guerre.

Priorité 3. Ouvrir l'Occitanie à l'international

L'avenir de notre territoire est également étroitement lié à la prise de conscience de l'importance de la citoyenneté européenne. S'ouvrir aux autres nécessite une affirmation de soi, une compréhension de « l'autre » et de l'intérêt de la richesse des échanges. A ce titre, la mobilité européenne et internationale favorise une pratique citoyenne éclairée, critique et participative. Elle contribue également à la valorisation des expériences des jeunes auprès des entreprises et l'adaptation des formations aux nouveaux métiers.

La diversification des formats et des expériences de mobilité, qu'elles soient entrantes, sortantes, virtuelles ou hybrides constituent à ce titre des opportunités de développement, notamment l'internationalisation à domicile, qui intègre une approche globale, internationale et interculturelle dans les programmes, les cours, les pédagogies, l'expérience étudiante sur le campus et dans le territoire, afin de toucher tous les étudiants.

Priorité 3.1. Développer la mobilité sortante

La mobilité européenne et internationale est devenue un élément essentiel au service de l'insertion des jeunes et, par conséquent, un atout pour le tissu économique régional car elle constitue une plus-value pour l'employabilité et une force pour les entreprises qui recherchent fréquemment des profils affichant des expériences à l'international.

Pour autant, en Occitanie, d'importantes disparités demeurent : si les mobilités « obligatoires » sont la norme dans les écoles d'ingénieurs et les écoles de commerce, elles sont relativement moins développées dans les universités.

Action 22. Encourager la culture de la mobilité

La Région poursuivra son soutien à la mobilité sortante des étudiants d'Occitanie par l'attribution d'aides à la mobilité internationale (complémentaires aux bourses Erasmus+), la captation directe de fonds européens et le travail de coordination avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire et les partenaires de la mobilité internationale en Occitanie (Campus France, COMUE, CROUS, CRIJ, etc.). Environ 5.000 étudiants sont ainsi accompagnés chaque année.

En outre, il s'agira également d'agir sur :

- les freins psychologiques : lutter contre l'autocensure des jeunes, en particulier ceux qui vivent dans les quartiers prioritaires de la ville et les territoires ruraux, mais aussi les publics atteints d'un handicap, et expérimenter de nouvelles formes de mobilités (hybrides, durables-inclusives, en entreprise, etc.) ; la sensibilisation à l'interculturalité et le partage d'expériences d'étudiants de retour de mobilité pourraient notamment susciter l'envie à d'autres jeunes et permettre de concrétiser des projets de mobilité.
- les freins financiers, par une meilleure information sur les différents dispositifs d'aides à la mobilité, par exemple par le développement d'une plateforme numérique régionale d'information sur la mobilité et les différents dispositifs de financement, la mise en place de lieux dédiés à l'information ou encore l'organisation d'un événement annuel régional associant l'ensemble des acteurs en cohérence avec ce qui existe déjà (Erasmus Days, TAF, Infosup…).

Priorité 3.2. Favoriser la mobilité entrante

Le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Occitanie nécessite une « montée en gamme » des conditions d'accueil des étudiants et chercheurs. La notion d'accueil intègre l'information, l'accompagnement aux démarches administratives, l'accès au logement et aux services, les liens sociaux. « L'accueil » est en effet devenu un paramètre concurrentiel et constitue un des leviers de recrutement des étudiants et chercheurs européens et internationaux.

L'objectif collectif est donc de créer une dynamique d'accueil à l'échelle de l'Occitanie qui renforce son positionnement en Europe et à l'international et de stimuler une mobilité entrante d'excellence sur les compétences clés bénéfiques pour le développement du territoire.

Action 23. Améliorer l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux

La Région s'attachera à accompagner la mobilité entrante par une action concertée avec l'ensemble des acteurs (établissements d'enseignement supérieur et recherche, collectivités territoriales, CROUS, Consulats, Campus France), en vue de :

- Informer et accompagner les étudiants et chercheurs étrangers dans leurs démarches administratives, en amont de leur séjour (portail commun, réseau social…) et en développant les réseaux d'accueil sur l'ensemble du territoire.
- Faciliter l'accueil des familles pour les chercheurs : accès au logement, scolarisation des enfants (notamment via le développement des lycées internationaux), emplois des accompagnants…
- Développer l'offre de logement dédié aux étudiants et chercheurs étrangers, par exemple par la réserve de contingents Crous pour la mobilité entrante ou la mise à disposition des « logements tampons » par les collectivités territoriales
- Optimiser la complémentarité entre les différents dispositifs d'aides à la mobilité entrante (allocations, bourses), par exemple par la création d'un office des échanges académiques, sur le modèle de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD).

3ème défi : Nous voulons offrir aux jeunes les conditions de la réussite dans tous les territoires

Avec plus d'un tiers de sa population âgée de moins de 30 ans, l'Occitanie se caractérise par une population particulièrement jeune. Cette jeunesse, fortement fragilisée pendant la crise sanitaire, parfois menacée par la précarité, constitue une force et une opportunité pour l'Occitanie, en particulier dans un contexte de relance et de résilience des territoires : de l'accès à l'enseignement supérieur à l'insertion professionnelle, l'enjeu est d'ouvrir les champs des possibles à tous les jeunes, de leur permettre de choisir, de s'épanouir, de réussir leurs études et leur vie professionnelle. Parce qu'ils sont les citoyens de demain, il est également essentiel d'accompagner les étudiants sur la voie de l'autonomie, de favoriser leur émancipation en leur permettant de prendre toute leur part dans la vie de leur Campus et de la Cité.

Dans ce contexte, la Région réaffirme fortement son soutien à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation, sur tous les territoires aussi bien dans les Métropoles que dans les 18 Villes Universitaires d'Equilibre d'Occitanie. Une attention sera aussi portée aux zones rurales où aucune Université n'est présente, mais qui proposent des formations post bac (BTS, BTSA, CPGE, formations sanitaires et sociales…).

Le maillage territorial, dans toute sa diversité est un enjeu majeur pour lutter contre la fracture territoriale et le déterminisme social, mais aussi pour diffuser l'innovation auprès des PME et contribuer au développement socio-économique local.

Cette ambition pour la jeunesse affirmée par la Région et partagée avec l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités territoriales, Etablissements, CROUS…) demeure centrale pour faire société ensemble et préparer l'avenir.

Elle suppose d'agir sur plusieurs leviers :

- ⇨ Construire une ambition commune pour chaque territoire
- ⇨ Démocratiser l'accès à l'Enseignement supérieur, favoriser la réussite et l'insertion professionnelle
- ⇨ Améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants
- ⇨ Accompagner l'autonomie des étudiants

QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

270 400 étudiants en 2021-2022, un effectif en augmentation de 20% en dix ans.

18 Villes Universitaires d'Equilibre aux typologies variées qui représentent 20 des effectifs étudiants d'Occitanie. Ces territoires connaissent une évolution des effectifs plus importante que dans les métropoles entre 2013 et 2018 (VUE : + 13% ; Métropoles : + 11,6%)

Des efforts à poursuivre pour élever le niveau de qualification de la population

En 2016, la part des diplômés de l'Enseignement supérieur de la tranche des 25-34 ans est de 43,9%[6], avec d'importantes disparités sociales et territoriales. Dans le prolongement des objectifs européens, la Stratégie nationale pour l'Enseignement supérieur a fixé l'ambition de parvenir à 60% d'une classe d'âge diplômée de l'Enseignement supérieur, ce qui souligne les progrès encore à réaliser.

Des indicateurs de précarité significatifs

En 2017, les NEET « Not in Education, Employment or Training » représentent 17,7% des jeunes de 15-29 ans. L'Occitanie dépasse ainsi la moyenne nationale de 1,5 points.

Malgré une dynamique d'emploi positive, l'Occitanie reste la 2ème région métropolitaine la plus touchée par le chômage[7].

[6] Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport : Panorama statistique 2019 Jeunesse, Sport, Cohésion sociale.

[7] En 2021, le taux de chômage s'établit à 9,3 % de la population active régionale, soit 1,4 point de plus qu'au national (Insee). Le département des Pyrénées-Orientales, a le taux de chômage le plus haut de France Métropolitaine alors que celui de la Lozère a la plus faible de France.

Des conditions sociales moins favorables sur les VUE qui justifient une intervention accrue
Environ 50% d'étudiants boursiers dans les VUE (35% dans les métropoles)
18,9% de NEET en moyenne sur les VUE (moyenne Occitanie : 17,7%)
Des taux de pauvreté des moins de 30 ans plus élevés que la moyenne régionale (27,3%) : 36,1% à Perpignan, 39,3% à Béziers, 32,5% à Nîmes.

Priorité 1. Unir les forces du territoire pour développer les Villes Universitaires d'Equilibre et l'enseignement supérieur dans les villes moyennes

Les 13 départements d'Occitanie sont soumis à des défis multiples et divers : densification pour certains et désertification pour d'autres, des niveaux de richesse très différents, des enjeux de mobilité et de déplacement spécifiques, des défis pour l'emploi et l'éducation… Face à cette hétérogénéité, le Pacte vert a fixé l'objectif d'une plus grande justice territoriale et met l'équité et la solidarité territoriale au centre des projets de la Région. Tout en respectant une trajectoire et un cadre de cohérence, il s'agit de proposer du « sur-mesure » et de la différenciation dans notre réponse aux enjeux du rééquilibrage territorial, en préservant les identités et les spécificités locales. Ainsi, sans remettre en cause le rôle moteur des espaces métropolitains dans le développement régional, il est essentiel de renforcer le tissu de villes et de territoires dynamiques, en proposant un niveau de services élevé en proximité et une qualité de vie renforçant leur attractivité.

La Région a fait du rééquilibrage des territoires un axe majeur de sa stratégie de soutien à l'ESRI, en associant tout particulièrement l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMIP) et la Coordination Territoriale Occitanie Est (CTOE) qui ont inscrit le développement des VUE comme un des axes prioritaires de leur politique de site. Cette dynamique s'est traduite en 2017 par la constitution de l'Assemblée des sites de l'enseignement supérieur et de la recherche d'Occitanie (ASESRO), co-présidée par la Région et les coordinations territoriales et réunissant les binômes d'animateurs de sites autour de problématiques partagées.

Cet engagement constant, conjugué au volontarisme des établissements d'enseignement supérieur, doit être maintenu pour développer une offre de formation de proximité et de qualité, mais aussi pour renforcer le lien formation-recherche et participer au développement économique des territoires. De même, l'amélioration des conditions de vie des étudiants sur les VUE est une préoccupation partagée par les acteurs : la qualité de l'offre de services – environnement de travail, santé, logement, restauration, transports, sport et culture – joue un rôle décisif dans le choix du lieu d'étude et contribue fortement à l'attractivité des sites.

Priorité 1.1. Construire une vision partagée pour développer les VUE

Le développement des Villes Universitaires d'Equilibre repose sur une gouvernance locale, ouverte et partagée par tous les acteurs concernés par des projets en lien avec l'ESRI sur un territoire : Collectivités territoriales, rectorat, établissements d'enseignement supérieur (Universités, écoles, lycées, Formations sanitaires et sociales) et organismes de recherche, acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises…), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (CROUS, Missions locales, CIO…). Il est également essentiel que les représentants étudiants soient pleinement associés à la gouvernance des sites.

Ces gouvernances locales, qu'il convient de renforcer et de dynamiser, s'appuient sur :

- les binômes d'animateurs de sites (1 représentants des établissements académiques et 1 représentant des collectivités territoriales), qui jouent un rôle primordial dans l'animation des sites.
- des comités de pilotage et comités opérationnels de site intégrant l'ensemble des acteurs
- des espaces d'échanges et de coordination ad-hoc

Action 24. Construire et déployer les stratégies locales des Villes Universitaires d'Equilibre

La Région, en partenariat avec les « coordinations » d'établissements, accompagne l'élaboration de stratégies locales de développement de l'ESRI pour porter une vision globale et pluriannuelle des projets ESRI. Ces démarches visent à apporter des réponses adaptées aux besoins de chaque territoire.

Il s'agit prioritairement de définir et valoriser l'identité et les spécificités des sites, en s'appuyant sur une cartographie de l'offre de formation et en identifiant les besoins de compétences des acteurs socio-économiques. A partir de ce diagnostic partagé, des stratégies locales (« feuilles de route ») feront émerger des projets autour des enjeux suivants :

- Répondre aux besoins des territoires en matière de Formation (plans stratégiques), de Vie étudiante, de Recherche pour un développement équilibré
- Démocratiser l'accès à l'Enseignement Supérieur, lutter contre la reproduction sociale
- Développer l'attractivité des territoires et leurs identités propres
- Mobiliser les compétences académiques disponibles pour l'économie, l'innovation et l'emploi de demain
- Soutenir la diffusion des savoirs et l'interaction entre monde académique et société

Enfin, pour que ces stratégies locales s'ouvrent sur des perspectives d'actions concrètes, la Région pourra contribuer à :
- identifier et mobiliser les financements dédiés à la réalisation des plans d'actions
- partager son expertise en ingénierie de projets.

Priorité 1.2. Permettre aux jeunes des VUE d'accéder à une offre de formation plus large

L'appareil de formation en Occitanie est particulièrement riche et diversifié :

- Les sites universitaires de taille moyenne (Albi, Nîmes-Alès, Perpignan et Tarbes) accueillant des établissements de plein exercice proposent des formations recouvrant la plupart des domaines ;
- Les autres sites de proximité qui disposent notamment d'antennes universitaires sont davantage spécialisés, la plupart en droit-sciences économiques-AES, LLSH et sciences/sciences de l'ingénieur (un site est mono-disciplinaire, en STAPS, Font-Romeu) ;
- Hors VUE, l'Occitanie compte une soixantaine de sites ne disposant pas d'établissement d'Enseignement supérieur MESRI, mais proposant une offre d'Enseignement supérieur : BTS, BTSA, Formations sanitaires et sociales, Campus Connectés…

Il est essentiel de poursuivre ce maillage territorial et de déployer une offre de formation supérieure de qualité et de proximité sur les VUE pour permettre à tout bachelier d'avoir accès à une filière de l'enseignement supérieur adaptée à son cursus scolaire et à son ambition.

Cette ambition suppose en particulier d'améliorer l'attractivité des formations hors métropoles, par des mesures incitatives visant notamment à favoriser l'accueil d'enseignants-chercheurs sur les VUE.

La Région poursuivra également sur tous les territoires l'accompagnement au maillage territorial de l'offre de formation paramédicale, maïeutique et travail social qui répond à des enjeux de proximité et à un besoin accru en matière d'accès aux soins et d'accompagnement social des citoyens sur les territoires. 500 places supplémentaires en formations soins infirmiers sont notamment prévues à partir de la rentrée 2022, dont plus de 60% vient compléter l'offre hors des métropoles.

Enfin, les formations multisites ou hybrides offrent une opportunité de de compléter l'offre de formation de proximité sur les territoires en mutualisant les moyens (retransmission de cours opérés dans les métropoles, réalisation de TP virtuels, formations à distance…). De même, les Campus Connectés, qui associent à la souplesse de l'enseignement à distance un tutorat individuel et collectif, permettent de compléter l'offre de formation des

territoires et d'accompagner les étudiants les plus éloignés des pôles universitaires. Ces expérimentations demandent à être évaluées avant leur pérennisation.

Action 25. Concevoir et accompagner le développement de l'offre de formation à l'échelle des bassins de vie
Les stratégies locales des VUE permettront de définir collectivement des orientations pour pérenniser et développer l'offre de formation, par le renforcement des filières existantes et/ou par l'ouverture de nouvelles formations, en partenariat avec les établissements et les collectivités locales et en s'appuyant sur le développement de l'alternance.

Les propositions de développement des formations doivent prioritairement répondre aux besoins en compétences du bassin d'emploi. Une attention sera également portée aux « classes préparatoires » proposés dans les territoires et, plus largement, à toutes les initiatives, notamment dans les lycées, qui permettent de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. En prenant appui sur ce travail collectif, différentes modalités de financement des projets pourraient être construites : Soutien des collectivités territoriales, financement des acteurs économiques, fonds européens (FSE), apports des établissements, financements nationaux…

Cette action pourra mobiliser des crédits FSE.

Un jeune choisit son université, certes pour la qualité de ses formations, mais aussi pour la qualité de vie qu'elle propose. Une meilleure réussite dans le cursus de formation des étudiants est fortement liée à l'amélioration de la qualité de vie et d'études sur les campus, ce qui constitue la « Vie étudiante ». Elle se traduit notamment par des éléments de bien-être et de sociabilité à travers la restauration, le logement, les activités sportives ou culturelles, les loisirs, les engagements au sein d'associations qu'elles soient étudiantes ou non, qu'elles interviennent sur le campus ou pas.

A titre d'illustration, la Région soutiendra le lancement d'un AAP « Vie étudiante » en lien avec les coordinations territoriales de site, les CROUS et les étudiants.

Priorité 1.3. Valoriser la place de la recherche et de l'innovation sur les territoires

Chaque territoire est légitime pour identifier et porter des thématiques scientifiques, la qualité et la reconnaissance des travaux de recherche n'étant pas corrélées à la localisation de ces travaux. Ainsi, dans une articulation efficace avec les compétences des grands centres métropolitains, des axes de recherche spécifiques peuvent donner lieu à un positionnement reconnu et attractif. Ces choix de priorités doivent s'inscrire dans une stratégie collective aussi bien à l'échelle locale que régionale.

Action 26. Renforcer la recherche dans les VUE
Pour accompagner les priorités de recherche que souhaitent se donner les acteurs d'un territoire, la Région mobilisera ses outils d'intervention de « droit commun » mais pourra aussi s'associer aux forces locales (collectivités, acteurs de l'ESR, entreprises…) pour accompagner des initiatives particulières, inscrites dans la stratégie de la VUE. Ce soutien s'inscrit dans la volonté de la Région de rendre plus visibles les forces de recherche et valoriser les projets menés sur les territoires.

En outre, comme elle le fait pour les projets « métropolitains », la Région s'engage à soutenir financièrement les dynamiques de structurations qui visent la reconnaissance de l'excellence et qui seraient reconnues dans le cadre de l'appel à projets ExcellencES de l'Etat.

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

Selon les territoires, l'innovation ne peut être abordée de la même façon : une culture d'innovation et un accompagnement spécifique doivent être mis en place pour faire émerger les projets innovants dans les entreprises éloignées des métropoles. Il convient dans un premier temps de renforcer l'action du réseau de développeurs économiques Occitanie dédié à l'innovation.

Action 27. Dynamiser la diffusion de l'innovation dans les territoires

Pour répondre à l'enjeu de diffusion de l'innovation vers les entreprises de tous les territoires, le déploiement de stratégies locales collectives, assurant une coordination efficace, est nécessaire.

L'agence Ad'Occ, les pôles de compétitivité et les acteurs de l'innovation tels que le CEA Tech seront mobilisés pour démystifier l'innovation pour les TPE et PME, à travers des actions de sensibilisation, de valorisation des bonnes pratiques. Ces démarches impliquent pour ces structures d'aller à la rencontre du tissu industriel local par l'organisation d'évènements dédiés et appropriés aux besoins des territoires. L'objectif visé est de permettre aux entreprises, notamment les plus petites, de sauter le pas de l'innovation en dérisquant leurs projets.

Le SRDEII déploie une action spécifique et complémentaire (Action 17. Rendre l'innovation accessible aux PME et favoriser les démarches d'innovation hors des métropoles). Les dispositifs de soutien aux premières démarches d'innovation seront prioritairement dédiés aux projets situés en dehors des métropoles : la Région accompagnera les premières démarches d'innovation ou les diagnostics de faisabilité amont à travers un dispositif spécifique souple et réactif pour les projets situés en dehors des métropoles de Toulouse et de Montpellier.

Les structures d'appui à l'innovation seront mobilisées pour intervenir au niveau des bassins d'emploi, en lien avec les stratégies des villes universitaires d'équilibre, pour sensibiliser les pme aux enjeux de l'innovation, détecter et accompagner les projets.

Par ailleurs, la Région favorisera la mise en place de structures d'innovation ouverte dans les territoires afin de stimuler l'innovation autour d'enjeux locaux et développer de nouvelles solutions répondant aux besoins des industriels ou des populations (mobilité, transition énergétique…).

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER

Priorité 2. Faciliter aux jeunes l'accès à l'enseignement supérieur et favoriser leur réussite et leur insertion professionnelle

Si, en termes d'accès à l'enseignement supérieur, l'Occitanie se situe dans les moyennes nationales, on relève des disparités importantes selon les territoires et les sections de baccalauréat8 :

- Les taux d'accès à l'enseignement supérieur sont de 75% en Haute-Garonne et 73,5% dans l'Hérault, alors qu'ils sont plus faibles dans les départements ruraux, tels que le Lot (66,9%) et l'Ariège (66,9%).
- 87,5% des bacheliers généraux accèdent à l'enseignement supérieur, alors qu'ils ne sont que 41% issus d'un baccalauréat professionnel.

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur demeure donc un enjeu majeur pour élever le niveau de qualification de la population d'Occitanie.

[8] MESRI Bilans académiques Parcoursup 2020

Priorité 2.1. Orienter et accompagner les jeunes vers l'enseignement supérieur

Le renforcement du continuum bac-3 / bac+3 reste un objectif important pour lutter contre les inégalités et améliorer l'efficacité de l'orientation. Le développement des actions relatives à l'info-métiers dans les lycées visant à mettre en visibilité les perspectives d'emploi après une formation supérieure permet aussi d'ouvrir le « champ des possibles ».

L'enjeu est d'offrir une information de qualité aux collégiens, lycéens, étudiants, apprentis et leurs familles pour mieux informer sur les débouchés professionnels des études et répondre aux aspirations des jeunes.

Du fait de la complexité du paysage, cela implique de mieux coordonner les acteurs de l'orientation sur un territoire pour gagner en lisibilité et en efficience. A ce titre, il conviendra de poursuivre les programmes Acorda et Compas déployés sur les deux académies qui fédèrent l'ensemble des acteurs de l'orientation.

Par ailleurs, les acteurs expriment le besoin de mieux articuler les outils d'information et d'accompagnement existants, en s'appuyant notamment sur le portail numérique régional Me Former en région. De même, dans certains territoires, il sera proposé de regrouper les acteurs de l'orientation à l'instar de la politique menée à travers le déploiement des Maisons Communes Emploi Formation.

Action 28. S'appuyer sur les Maisons de l'Orientation pour relayer les initiatives sur les territoires et valoriser les filières attractives

La Région continuera de mobiliser les Maisons de l'Orientation de Montpellier et Toulouse par la poursuite de son programme « Info-métiers ». En parallèle, la Région a imaginé dans le cadre de sa volonté « d'aller vers » afin de lutter contre les phénomènes d'auto-censure dans l'orientation, des Maisons de l'Orientation Mobiles (MOM) qui vont sillonner à partir de la rentrée 2022 le territoire régional, particulièrement les zones rurales et les quartiers politique la ville.

Afin de rendre plus accessible l'information sur l'orientation, des contenus dynamiques et ciblés sont mis à la disposition des jeunes, quel que soit leur lieu de vie : ils ont accès à un catalogue de formations professionnelles et d'informations sur les métiers pour élaborer et faire évoluer leur projet, tout au long de leur scolarité, et même au-delà.

Plusieurs outils ont été élaborés à destination de ces différents publics, en particulier la plateforme *Me former en région* (site de référence sur l'orientation et les formations en Occitanie) et les publications ID.Métiers.

Enfin, dans le cadre du Dispositif Régional d'Information sur les Métiers déployé par la Région Occitanie au titre de la coordination du Service Public Régional de l'Orientation la Région déploie un AAP INFO-METIERS, destinés aux porteurs de projet qui proposent des actions de découverte des métiers en directions des scolaires de tous niveaux, demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion, équipes éducatives et acteurs de l'insertion, familles et alternants.

Priorité 2.2. Lutter contre les déterminismes sociaux

L'enquête menée par Chemins d'avenir, la Fondation Jean Jaurès et l'IFOP en 2019 auprès des jeunes de 17 à 29 ans montre que les conditions géographiques et sociales continuent d'influer fortement sur la projection de ces jeunes vers l'avenir, sur leur degré d'ambition et sur l'autocensure qu'ils développent.

Pour inciter les jeunes à poursuivre des études supérieures, il convient prioritairement de lutter contre des préjugés et contre l'autocensure de certains néo-bacheliers qui peut avoir des origines variées : barrières financière, géographique, sociale, manque de confiance en soi, crainte de quitter l'environnement familial.

L'accent doit être mis sur les actions ciblées dans les quartiers prioritaires et les zones rurales, par l'implication des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, des associations, des acteurs de l'éducation populaire, ou encore en faisant intervenir des étudiants/anciens étudiants pour rassurer, donner envie et montrer des exemples de réussite.

La mixité de genre dans les formations constitue également un enjeu crucial, notamment pour encourager l'accès des filles aux formations scientifiques et technologiques. Des actions concrètes sont déjà menées par les acteurs de l'ESR. Il est important de poursuivre et d'amplifier encore cette dynamique qui s'inscrit dans les politiques d'égalité femmes-hommes promues par la Région.

Action 29. Lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux

La Région participera à l'amplification des programmes d'égalité des chances et notamment du dispositif national des Cordées de la Réussite. Elle poursuivra le soutien de projets d'information sur les métiers proposés par les établissements dans le cadre du dispositif « TRAJECTOIRES ».

Dans l'esprit des initiatives Acorda (académie de Toulouse) et Compas (académie de Montpellier) qui vise une meilleure projection vers l'enseignement supérieur pour tous les lycéens, les projets proposés par les établissements auront pour objectif de favoriser les actions de tutorat ou de mentorat, les rencontres avec des professionnels, des actions de découverte des métiers. Ils pourront également cibler le développement de la confiance en soi des élèves, la levée des freins à la mobilité, et l'accompagnement de la démarche de découverte des élèves.

La communauté des étudiants pourra être mobilisée pour intervenir dans ce cadre pour favoriser l'échange entre les scolaires et les étudiants, ou sur toute autre action organisée dans le cadre de l'information sur les métiers.

En outre, le CPRDFOP fixe comme objectif de proposer une offre de formation aux publics notamment jeunes éloignés de l'emploi : cela passe par les formations pré-qualifiantes du Programme Régional de Formation Professionnelle et notamment des dispositifs comme les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C) et les Ecoles de la Transition Ecologique (ETRE).

Priorité 2.3. Individualiser les parcours de formation

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur entraîne une plus grande hétérogénéité des publics dans l'enseignement supérieur, avec pour corollaire un taux d'échec, de décrochage et de réorientations plus important. Cette problématique commune aux établissements nécessite une réflexion et une stratégie partagées pour accompagner les parcours de réussite de tous les étudiants jusqu'à l'insertion professionnelle.

En 2019, plus de 30% des candidats inscrits sur Parcoursup étaient non-lycéens l'année précédente, dont 17% en réorientation, 10% en reprise d'études et 3% en année de transition-classes passerelles (9). Affectation acceptée par défaut, insatisfaction quant au contenu des enseignements, changement de projet professionnel ou de trajectoires de vie, les raisons de ces réorientations sont diverses et il est nécessaire d'accompagner ces personnes dans leurs parcours personnels pour leur permettre de trouver leur voie, d'affiner leur projet professionnel et d'acquérir des compétences supplémentaires pour le concrétiser.

Si le diplôme demeure un prérequis à l'employabilité, il convient de repenser globalement la cohérence des parcours de formation pour prendre en compte l'ensemble des compétences acquises par l'étudiant tout au long de son parcours.

[9] Rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur l'évaluation de l'accès à l'Enseignement supérieur (juillet 2020)

Action 30. Encourager les acteurs à innover et expérimenter des parcours de formation plus agiles

L'ensemble des partenaires s'accorde sur la nécessité d'engager une réflexion collective pour faire évoluer en profondeur les parcours de formation. Il s'agira notamment de :

- développer l'approche par compétence en réponse aux besoins recherchés par les employeurs et en phase avec les projets de l'étudiant. Des établissements d'enseignement supérieur (INSA Toulouse, UFTMiP[10]) ont commencé à investir ce chantier de réflexion. Une expérimentation, soutenue par la Région, permet également d'accompagner les établissements à transformer leur offre de formation continue en blocs de compétences.
- mettre en place des outils permettant de reconnaître l'ensemble des compétences acquises (E-Portfolio, passeport compétences…)
- développer et valoriser les « soft skills », ensemble des compétences comportementales et sociales acquises par les étudiants à la faveur d'expériences de mobilités internationales, jobs, engagement associatif, entrepreneuriat étudiant…
- repenser les « années de césure », selon des modalités à définir, afin de les valoriser comme des temps de jonction, d'expérimentation, de spécialisation permettant ensuite de se réorienter ou de réintégrer une formation supérieure diplômante « classique »

La Région valorisera les expérimentations et démarches de réflexions inter-établissements et facilitera les actions visant à partager les bonnes pratiques.

Plusieurs expérimentations sont menées dans le champ des formations sanitaires et sociales en vue de faciliter les poursuites d'études et l'élaboration de parcours cohérents et graduels. L'Université Paul Sabatier conduit une expérimentation depuis la rentrée 2021 avec une double diplomation : licence Sciences pour la Santé / Diplôme d'Etat pour plusieurs formations paramédicales (orthoptiste, orthophoniste, audioprothèse, ergothérapie, manipulateur en électroradiologie, pédicure-podologue et psychomotricien). Les instituts de formations en soins infirmiers du GCS d'Albi et du PREFMS – CHU Toulouse intégreront cette expérimentation en 2022. Citons également le double cursus mis en place à l'IUT de Figeac avec un BUT « Carrières sociales » parcours « éducation spécialisée ».

Dans le Programme Régional de Formation Professionnelle, cette logique d'individualisation des parcours est particulièrement prégnante à travers une réflexion sur l'approche compétences, les compétences transverses. De même, l'enjeu d'agilité, d'adaptabilité des formations apparaît comme crucial dans un contexte où la demande des entreprises évolue rapidement.

Priorité 2.4. Développer les approches pédagogiques innovantes

Le rapport du CESER « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie »[11] préconise de soutenir le déploiement de pédagogies actives et adaptées à l'hétérogénéité des publics. S'appuyant notamment sur le potentiel offert par le numérique, elles favorisent la réussite des étudiants en permettant une montée en compétence et en « savoir-être », tout en favorisant l'adaptation aux évolutions du monde professionnel.

Pour favoriser la réussite des étudiants et proposer des formations de qualité sur tout le territoire, les établissements d'enseignement supérieur s'attachent donc à développer des innovations pédagogiques que ce soit dans les contenus (adaptés aux étudiants et aux objectifs de la formation), dans les formats (formations numériques, à distance) ou dans l'accompagnement des étudiants et leur suivi.

[10] Guide méthodologique « blocs de compétence dans l'enseignement supérieur – Transformation de l'offre de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie »

[11] Avis du CESER du 30 septembre 2020

Plusieurs projets expérimentaux ont déjà été portés par les établissements, avec le soutien de la Région :

- Le dispositif « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT » figurant dans le SRESRI 2017-2021 a fortement contribué au soutien de ces innovations pédagogiques.
- De même, la Région accompagne l'innovation pédagogique des formations sanitaires et sociales, par le financement d'équipements pédagogiques performants et innovants à la hauteur des secteurs concernés et des exigences des référentiels pédagogiques, en soutenant notamment un projet de plateforme de simulation pour les étudiants des filières paramédicales.

Pour permettre l'essor des pédagogies actives, la Région lutte contre la fracture numérique pour offrir une desserte numérique de qualité sur l'ensemble du territoire. En matière d'enseignement supérieur, elle a notamment initié THD'OCC, réseau d'infrastructure très haut débit qui relie les établissements et leur offre un service de qualité. Ce réseau haut et très haut-débit assure l'interconnexion de réseaux locaux, des accès à des serveurs pédagogiques et à des réseaux externes (RENATER, réseau national de la recherche et de l'enseignement et REMIP 2000, réseau de la plaque universitaire de Toulouse) et une connexion externe vers Internet.

Action 31. Développer les innovations pédagogiques

Les innovations pédagogiques participent à la réussite des étudiants et à la professionnalisation des cursus, donc à une meilleure insertion professionnelle.

La Région souhaite accompagner les établissements dans leurs projets pédagogiques innovants, par un appui en ingénierie pédagogique et/ou l'acquisition d'équipements qui concourant par exemple au développement de l'hybridation des formations, des pédagogies actives et de la digitalisation des travaux pratiques, ou encore en favorisant l'acquisition de nouvelles compétences numériques orientées sur les métiers de demain et les filières économiques des territoires.

Le développement de ces innovations pédagogiques renforcera l'offre de formation sur les territoires, la mise en place de doubles cursus et de parcours pluridisciplinaires ou encore de modules de formation internationaux (internationalisation à domicile).

Sur le champ de la formation professionnelle, comme indiqué dans le CPRDFOP, encourager les nouvelles pratiques pédagogiques et la digitalisation de la formation est un enjeu majeur à la fois pour rendre les formations plus attractives, plus efficaces, plus accessibles. Cela passe par la promotion de la multi-modalité en formation, le développement de pédagogies actives, l'accompagnement à la digitalisation et la modernisation des formations mais également en apprentissage par le financement d'équipements numériques pour les CFA. C'est aussi un levier pour former aux métiers d'avenir et prendre en compte des publics éloignés de l'emploi.

Priorité 2.5. Favoriser l'insertion professionnelle

S'il est démontré que l'élévation du niveau de compétences facilite l'insertion professionnelle, le renforcement des liens avec le monde socio-professionnel reste un enjeu fort : l'association des acteurs socio-économiques à l'évolution des formations, la poursuite du développement de l'alternance, ou le soutien à l'entrepreneuriat étudiant sont autant de perspectives qui contribuent à améliorer l'insertion professionnelle des étudiants.

Des pistes d'amélioration sont identifiées par les acteurs pour développer les liens entre les formations et le tissu socio-économique :

- le développement d'interactions et collaborations avec les entreprises pendant les formations, notamment par la mise en place d'espaces de co-working et de fablabs
- le renforcement des plateformes d'accès aux stages

- le soutien à l'alternance et à l'apprentissage
- l'accompagnement vers le 1er emploi par la mobilisation des réseaux d'alumni, le mentorat et l'organisation de salons pour mettre en relation les étudiants/diplômés et les entreprises
- la valorisation des plateformes technologiques des lycées et leurs interactions avec les universités
- la sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant par le soutien aux réseaux des étudiants-entrepreneurs PEPITE et la mise en œuvre du programme européen d'échanges pour entrepreneurs (« Erasmus pour Jeunes Entrepreneurs »)

Action 32. Mobiliser le « Pacte pour l'embauche » au bénéfice des étudiants

Les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises régionales dans un contexte de forte reprise économique appellent des réponses collectives immédiates et efficaces : c'est le sens du Pacte pour l'Embauche lancé par la Région Occitanie. Articulé avec les dispositifs nationaux, ce Pacte s'adresse aussi bien aux demandeurs et repreneurs d'emploi qu'aux jeunes et aux salariés en recherche de reconversion ou qui font preuve de nouvelles attentes au travail. L'objectif est de lever les freins à l'embauche et répondre aux besoins des entreprises, proposer aux demandeurs d'emplois des solutions concrètes leur permettant de se diriger vers les métiers les plus en tension, et cela, sur tous les territoires.

Des actions concrètes sont donc mises en œuvre : mobilité, garde d'enfants, formation-qualifications-compétences, accès au numérique, revenu écologique jeune (jusqu'à 1000 €, pour accompagner des formations professionnalisantes qui répondent aux besoins des filières en tension), aide à l'orientation (accompagnement individuel de jeunes diplômés)…

Priorité 3. Améliorer les conditions de vie des étudiants

L'impact des conditions de vie et d'étude sur la réussite des « apprenants » est désormais pleinement démontré. Du fait de la multiplicité des acteurs impliqués dans le soutien à la vie étudiante (Région, CROUS, coordinations territoriales, établissements, collectivités locales, associations étudiantes), il est essentiel d'identifier et de coordonner les différentes initiatives afin d'agir en cohérence et complémentarité, en s'appuyant sur les Schémas d'Amélioration de la Vie étudiante des établissements et des coordinations territoriales. De même, il convient d'associer aux réflexions les étudiants bénéficiaires-usagers.

Il s'agit également d'amplifier les actions par la mise en place de dynamiques collectives permettant de mutualiser les moyens. La mise en place de la CVEC offre un levier financier pour déployer des actions sur les Campus dans les différents volets de la vie étudiante (prévention/santé, accompagnement social, initiatives étudiantes, sport, culture…)[12].

L'enjeu de modernisation et de rénovation du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur reste important malgré les investissements réalisés dans le cadre du CPER et des opérations Campus. Il s'agit de rénover un parc immobilier vieillissant, de repenser l'écosystème des Campus pour s'adapter aux nouveaux usages des étudiants (environnement numérique, modalités favorisant l'interaction sociale, exigences de mobilités…), mais aussi d'accompagner l'accroissement attendu des effectifs étudiants sur les Métropoles et sur la plupart des territoires. L'amélioration des lieux de vie des étudiants constitue également un enjeu majeur, notamment le développement de l'offre de logement et de restauration, encore inégale sur les territoires.

A titre d'illustration, la Région mobilisera près de 40% de son enveloppe dédiée à l'Enseignement supérieur, soit 37M€, vers des projets dans les villes universitaires d'équilibre (VUE).

[12] La CVEC collectée en 2019-2020 représentait sur l'Académie de Toulouse 7 289 489 € dont 86% reversés aux établissements, et sur l'Académie de Montpellier 6 527 944 € dont 76% reversés aux établissements.

Priorité 3.1. Répondre aux besoins essentiels des étudiants

Taux de pauvreté des moins de 30 ans proche de 30%, taux de boursiers supérieur à la moyenne nationale : tous les indicateurs en Occitanie alertent sur la précarité croissante des étudiants, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans certains territoires. Face à ces constats alarmants mis en lumière par la crise sanitaire, la problématique de l'accès aux droits des étudiants apparait comme un enjeu crucial pour mieux informer et accompagner les étudiants.

De nombreux services et aides dédiés aux étudiants sont proposés par les acteurs. La Région contribue notamment en matière de santé par les dispositifs régionaux « Pass Mutuelle » et « Génération Santé », appel à projet qui soutient les projets de prévention portés par les associations.

Enfin, la Région porte plusieurs dispositifs qui accompagnent les conditions de vie des étudiants en formations paramédicales, maïeutique et en travail social : Bourses d'études accordées sur critères sociaux aux élèves et étudiants inscrits dans un organisme de formation agréé par la Région ; remboursement des frais d'inscription des étudiants boursiers ; aide au mérite ; autres services universitaires en fonction des accès aux campus universitaires des territoires (accès à la restauration et repas à 1€, prestations culturelles et sportives….)

Action 33. Mobiliser les acteurs de la vie étudiante pour garantir l'accès aux droits à tous les étudiants

Dans ce contexte de précarité croissante, l'objectif de cette action est double : améliorer la lisibilité des dispositifs et des droits et accompagner les étudiants dans leurs démarches et leur intégration, quels que soient leurs lieux d'étude et leurs statuts.

Cette action visera également à mobiliser et coordonner les outils de communication, et/ou organiser des espaces partagés sur les territoires, dans l'esprit des tiers-lieux, physiques, itinérants ou dématérialisés.

Les acteurs impliqués – Crous, collectivités, coordinations territoriales, établissements, représentants étudiants – souhaitent se mobiliser et réunir leurs forces sur les problématiques essentielles des étudiants, prioritairement sur :

- la santé physique et mentale et l'accompagnement social qui doivent être renforcés, en en lien avec le Crous et les relais sur les territoires
- le transport et la mobilité qui apparaissent comme des préoccupations majeures pour les étudiants, notamment sur les VUE : plans de déplacements sur les campus, tarifs préférentiels/gratuité, augmentation de la fréquence des transports inter et intra urbains le soir et le week end, mobilités douces…
- l'offre de restauration et le « bien manger », notamment par le soutien à des initiatives innovantes (épiceries solidaires, actions de sensibilisation sur la nutrition…).

Une réflexion sera également engagée pour que les étudiants des Formations sanitaires et sociales bénéficient des mêmes droits que les étudiants universitaires en termes d'harmonisation des conditions d'attribution des bourses et des frais d'inscription, et d'accès aux services universitaires…

Parmi les besoins identifiés, l'amélioration de l'offre de logement, poste le plus important du budget étudiant, constitue un chantier prioritaire, avec des problématiques spécifiques sur les Métropoles et les VUE. En effet, seuls 8,5% des étudiants d'Occitanie et près de 26% des étudiants boursiers sont logés dans le parc géré par le Crous, malgré une offre en augmentation depuis une dizaine d'années. Le parc locatif privé reste la 1ère solution de logement des étudiants, avec des dynamiques de marché qui pénalisent le public étudiant (augmentation des loyers, déficit de l'offre…).

Action 34. Développer l'offre de logement destinée aux étudiants, apprentis et alternants

La Région agira dans différents objectifs :

- Développer une connaissance de l'offre et des besoins en logements étudiants dans les territoires d'Occitanie, en capitalisant les études réalisées par les différents partenaires et en réalisant des études sur le logement des jeunes et des étudiants, ou encore en participant aux Observatoires territoriaux du logement étudiant existants (Toulouse, Montpellier, Nîmes-Alès)
- Développer et améliorer l'offre sociale de logement pour les étudiants : financement via le CPER de la création ou la réhabilitation de résidences étudiantes gérées par les CROUS de Toulouse et de Montpellier ; financement de projets de résidences étudiantes portés par les bailleurs sociaux ; financement de la création, de la restructuration ou de l'amélioration des résidences pour les jeunes en mobilité (FJT)
- Soutenir et valoriser les actions d'information et d'accompagnement des étudiants par des partenaires associatifs ou publics, notamment les initiatives portées par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ), l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), ainsi que par les établissements et les coordinations territoriales, par exemple l'Accueil Welcome Desk porté par l'UFTMiP.
- Valoriser et soutenir les initiatives innovantes telles que l'intermédiation locative, la cohabitation intergénérationnelle et la labellisation de logements du parc privé à destination des étudiants, par exemple le « Label Logement Jeunes » du Grand Cahors ou le déploiement de la plateforme du Crous « Locaviz » dans les VUE.

Dans le cadre de ses compétences en matière de mobilité, la Région sera très attentive à la cohérence des actions menées par l'ensemble des acteurs impliqués pour enjeux transport important acteur ESRI…. Les étudiants ont des besoins spécifiques de mobilité. Ils fréquentent les sites d'enseignement supérieur, les équipements sportifs et culturels, les lieux festifs, les gares et points de rendez-vous de covoiturage… selon des modalités qui leurs sont propres, comme des horaires souvent en décalage avec les heures de pointe habituelles ou des modes de transport moins coûteux correspondant à leur niveau de vie.

Ces pratiques mériteraient d'être évaluées plus finement sur chaque Ville Universitaire d'Equilibre notamment dans le cadre de l'élaboration des feuilles de route VUE / Schéma Local ESRI pilotées par les collectivités locales. Certains sites d'enseignement supérieur se sont engagés dans l'élaboration et l'animation de « plans de déplacement s campus », permettant de programmer l'amélioration des accès, en dialoguant entre gestionnaires de site et collectivités territoriales. À noter que les mobilités liées à la ville universitaire, ce sont aussi les déplacements des personnels enseignants ou autres qui sont à ce jour peu connues.

Avec LiO, la Région Occitanie dispose déjà d'un service régional des transports collectifs unique comprenant différents modes de transports sur l'ensemble de la région pour lien entre les territoires d'Occitanie : TER, tarifs préférentiels pour les jeunes (Fréquencio'Jeunes, Libertio'Jeunes,etc.), bus scolaire et lignes régulières, transport à la demande, pôles d'échanges multimodaux, mobilités actives et alternatives (vélo, covoiturage…).

Toutefois, afin de mieux répondre aux besoins des citoyens et donc des jeunes, les Comités départementaux des Mobilités permettront de réunir tous les acteurs concernés et faciliteront l'amélioration des services proposés. D'autre part, et dans une logique de mise en œuvre d'un réseau mutualisé, le Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) Occitanie qui réunit les autorités organisatrices des transports (AOT) de la région pourra être mis à contribution. Ce dispositif permet de mutualiser les données des AOT afin de garantir la complémentarité des réseaux de transports et ainsi tendre vers un réseau multimodal complet pour l'usager.

La Région Occitanie dans le champ de ces compétences sur les transports et la mobilité sera donc associée aux réflexions sur ces problématiques avec les territoires et les étudiants pour rendre plus adaptée et complémentaire l'offre de mobilité aux étudiants en cohérence avec son Pacte Vert.

Priorité 3.2. Favoriser l'épanouissement personnel des étudiants

Vecteurs d'émancipation et d'équilibre personnel, la culture et le sport jouent un rôle important dans la vie étudiante. L'accès à la culture et aux manifestations sportives demeurent des enjeux forts et partagés par l'ensemble des acteurs impliqués : Région, communes, intercommunalité et établissements d'enseignement supérieur.

Plusieurs axes d'amélioration sont identifiés par les acteurs, notamment sur :

- les infrastructures et les équipements pour mieux répondre à la demande notamment sur les VUE. Les mutualisations d'équipements entre établissements et collectivités locales, voire en inter-sites, sont à encourager pour étendre les créneaux disponibles.
- l'animation locale et la médiation afin de sensibiliser et accompagner les jeunes vers les pratiques culturelles et sportives, objectif qui suppose la formation des personnels et qui pourrait être mené avec le concours d'étudiants dans le cadre d'un engagement reconnu et valorisé.
- La conciliation des temps de vie afin de permettre aux étudiants d'équilibrer études et épanouissement personnel. Plusieurs établissements d'Occitanie ont engagé une réflexion dans ce sens. Sur le site de Rodez, par exemple, plusieurs heures sont consacrées, un jour fixe dans la semaine, à la pratique de la culture et du sport.

Action 35. Expérimenter l'extension de la Carte Jeune Région aux étudiants

La carte Jeune Région est un support numérique de l'ensemble des aides de la Région en faveur des lycéens (manuels scolaires et premiers équipements, loRdi, aide à la lecture et à la pratique sportive, formation aux premiers secours, bons plans…).

La Région propose de lancer une concertation en vue d'étendre le dispositif Carte Jeune Région au public étudiant.
Il s'agira d'étudier avec les acteurs (étudiants, Crous, établissements) l'opportunité d'un tel outil et d'en définir le périmètre, en complémentarité avec les dispositifs déjà mis en place sur les territoires.

Le cas échéant, une expérimentation locale pourra être engagée sur une VUE pour mesurer la pertinence et la portée de cette nouvelle offre de services.

Priorité 3.3. Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations

Les efforts réalisés par les établissements d'enseignement supérieur ont permis d'améliorer l'accueil des étudiants en situation de handicap. En Occitanie, ils représentent ainsi une proportion significative aussi bien à l'Université (2,1% en Occitanie contre 1,7% au national), que dans les écoles d'ingénieurs (5,9% contre 5,3% au national). On note encore des points d'amélioration en matière d'accessibilité sur certains campus, de logements adaptés et d'accompagnement (accessibilité des contenus pédagogiques et des services universitaires par des outils numériques dédiés). Au-delà de l'accessibilité des lieux d'enseignement (mais aussi des lieux de loisirs, de repos, de santé, de repas et tout autre lieu dédié aux étudiant.es) qui reste à penser en termes de qualité d'usage, l'accessibilité des supports et des enseignements sont encore à conforter.

Par ailleurs, il convient de porter une attention particulière aux problématiques de discrimination directe et indirecte, de bizutage ou de harcèlement en réponse aux constats alarmants observés sur les Campus (dans l'Académie de Toulouse, 10,9% des étudiants se déclarent victimes de discrimination, 6% de harcèlement et 4,6% de bizutage).

Action 36. Lutter contre les discriminations
La Région continuera à soutenir des actions en matière d'inclusion et de lutte contre les discriminations, notamment en direction du public étudiant. Les fonds mobilisés par la CVEC permettront également de mener des actions en ce sens.
Par ailleurs, la Région poursuivra son action en vue d'améliorer la qualité d'accueil des étudiants et apprenants en situation de handicap, en finançant des travaux d'accessibilité, d'adaptation et de modernisation, dans le cadre du CPER et des opérations portant sur les bâtiments des organismes de formations sanitaires et sociales.

Priorité 4. Accompagner l'autonomie des étudiants

La richesse de la vie étudiante est une force pour l'Occitanie : de nombreuses initiatives étudiantes alimentent déjà les liens sociaux et les dynamiques locales, recouvrant une grande diversité de domaines : culture, solidarité, développement durable et responsabilité sociétale, sport, activités syndicales et associations de filières. Il s'agit, pour l'ensemble des acteurs, d'encourager davantage encore le pouvoir d'agir des étudiants, en valorisant et soutenant ces initiatives.

Priorité 4.1. Favoriser l'intégration des étudiants

La réussite des étudiants au-delà des études passe par un environnement favorable, favorisant la sociabilisation et le gain d'autonomie. L'intégration à la vie du Campus est une étape nécessaire pour permettre de développer ce sentiment d'appartenance à une « communauté » étudiante.

La Région encourage les initiatives visant à favoriser l'intégration des étudiants, qu'elles soient à l'initiative des établissements ou des coordinations territoriales, ou portées par les étudiants eux-mêmes, en particulier sur les VUE où l'intégration contribue pleinement à la réussite des étudiants : lutte contre l'isolement, événements d'accueil et d'intégration, tels que la Semaine de l'étudiant, organisations d'événements sportifs, types Olympiades.

Priorité 4.2. Soutenir et valoriser l'engagement étudiant

L'engagement étudiant contribue à forger les personnalités et participe à la réussite personnelle et professionnelle. Les établissements d'enseignement supérieur, conscients de cet enjeu, encouragent et soutiennent nombre d'initiatives étudiantes, notamment en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

De même, l'appel à Projets « Vie étudiante », porté par les deux coordinations territoriales avec des financements CVEC et Région, a déjà permis de déployer des actions initiées par les étudiants sur les Campus dans les différents volets de la vie étudiante (prévention/santé, accompagnement social, initiatives étudiantes, sport, culture…). Il s'agira de poursuivre cette dynamique pour permettre aux étudiants de devenir pleinement acteurs de leurs Campus.

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs concourent à encourager la reconnaissance de l'engagement des étudiants, inégalement reconnu par les établissements (passage d'un DU, validation d'une UE, bonification de la moyenne générale…). Un objectif pourrait être de construire des dispositifs de reconnaissance inter-établissement sur la base d'un référentiel commun en valorisant les retours d'expériences, et/ou de développer avec les établissements des « certificats d'engagement étudiants », sur le modèle de celui qui est mis en place par l'Université Sorbonne Paris Nord.

Il convient enfin de favoriser la représentativité de la jeunesse dans toutes les instances d'éducation populaire et de politique de la jeunesse : Conseil Régional des jeunes, CESER, CROUS…

Il s'agit également de veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones rurales soient bien représentés, grâce à des dispositifs incitatifs (par exemple, aide aux transports des jeunes des quartiers ou mise en place de navettes pour participer aux instance).

Action 37. Mettre en place un budget participatif régional pour soutenir les initiatives étudiantes

La Région encouragera la citoyenneté active des étudiants en mettant en place un budget participatif pour soutenir les initiatives innovantes sur les territoires visant à améliorer les conditions de vie étudiante (accueil, logement, santé, alimentation, services mutualisés, sport et culture, tutorats, intergénérationnel, handicap, entrepreneuriat…)

Les modalités de ces actions seront construites avec de la communauté étudiante (associations étudiantes, représentant étudiant dans les universités) et les établissements d'enseignements supérieur avec pour objectif de pouvoir soutenir des projets de dimension locale ou régionale.

Cette concertation permettra d'identifier des thèmes/actions prioritaires en lien avec le Pacte vert et ayant un impact positif à court terme sur la vie étudiante, l'intégration des étudiants dans la société, la transition écologique…

Pilotage et évaluation

La Région Occitanie a construit une relation privilégiée avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui s'est traduite par une forte mobilisation dans des différentes étapes de l'élaboration de la nouvelle stratégie SRESRI 22-28, notamment lors des ateliers de concertation menés fin 2021 et début 2022.

Cet engagement collectif, capital pour le succès de cette stratégie régionale, appelle la mise en place d'un pilotage partagé de la mise en œuvre de la stratégie retenue. Il s'agira notamment de :

- Animer le lien privilégié avec les présidents d'universités, les représentants des étudiants, avec les Rectorats, au travers des réunions d'échanges régulières.
- Poursuivre dans le prolongement des ateliers de concertation les échanges avec les chercheurs/étudiants pour connaitre leur perception de la politique régionale et faire remonter leurs besoins, opportunités, projets…
- Réaliser des missions d'évaluation en s'appuyant sur de l'expertise extérieure et des Groupes de travail spécifiques (évaluation continue, évolution /adaptation de la politique régionale…)
- Elaborer et partager avec la communauté scientifique/académique, les outils d'observation et de caractérisation des forces
- Améliorer la reconnaissance, le rayonnement et l'attractivité de l'Occitanie.

Depuis le début des années 80, le Comité consultatif régional de la Recherche et le Développement technologique (CCRRDT) a constitué un espace de dialogue entre le Conseil régional, les acteurs de la recherche et l'écosystème d'innovation. Ainsi, des initiatives structurantes ont émergé des travaux du CCRRDT notamment grâce à la mise en réseau des acteurs (ex : défis clés) et à la conduite d'échanges sur des enjeux majeurs (interdisciplinarité, caractérisations des productions scientifiques, diffusion de l'innovation).

Au regard des structurations qui organisent désormais les acteurs de l'ESRI à l'échelle régionale comme à l'échelle des écosystèmes locaux, de nouvelles modalités doivent être imaginées pour renouveler le cadre d'échange et de pilotage de l'ESRI sur le territoire.

Action 38. Construire un cadre régional d'échange et de pilotage

La Région souhaite bâtir des modalités de pilotage partagées du SRESRI, permettant de bien articuler le pilotage institutionnel (Etat, établissements, Région) avec un espace de dialogue avec les communautés académiques (enseignants-chercheurs, étudiants).

Il s'agira ainsi, en complément des différentes instances d'échange existantes (ASESRO, Science(s) en Occitanie, SRI-SI…), de développer un dispositif global d'animation et de pilotage du SRESRI agile et utile pour tous, composé de trois entités nouvelles :

- **Un Comité d'Orientation et de Suivi SRESRI**, constitué des représentants de la Région, des établissements de recherche et d'enseignements supérieur. Réuni 2 fois par an, il sera l'espace privilégié des échanges institutionnels et stratégiques.

- **Un collège de concertation avec des acteurs de la recherche**, formé de 20 à 30 personnes (collège renouvelé tous 2 ans) issues de la communauté académique régionale, choisies en raison de leurs compétences et de leur expertise dans les thématiques abordées. La Région veillera à identifier des personnalités les plus proches des réalités de terrain que vivent les chercheurs, enseignants et étudiants, et les plus représentatifs de l'écosystème ESR de notre territoire (Universités, organismes de recherche, VUE…).

Ce groupe pourra, d'une part, porter un regard sur les forces/opportunités de l'écosystème de l'ESR (Cf. action 39 *Développer des outils partagés de caractérisation des forces de recherche en Occitanie*), et, d'autre part, participer à l'évaluation des politiques publiques menées par la Région (analyse des actions, organisation des acteurs, opportunités d'expérimentations de nouvelles modalités/actions, communication…). Il pourra également apporter son éclairage méthodologique dans des démarches prospectives portées par la Région.

- **Un groupe de travail « Vie étudiante » :**

Constitué des représentants de la communauté étudiante (élus étudiants, syndicats, associations...), des CROUS et des établissements qui portent les schémas d'amélioration de la vie étudiante (SAVE), ce groupe de travail permanent formera un espace de dialogue autour des enjeux de la vie étudiante (logement, transport, culture, sport…) dans le but de dégager les actions coordonnées à mettre en œuvre.

Ces instances de concertation pourront croiser leurs réflexions collectivement lors de réunions spécifiques organisées par la Région à une fréquence annuelle. Les modalités précises de ces moments d'échange sont à construire avec l'ensemble des partenaires.

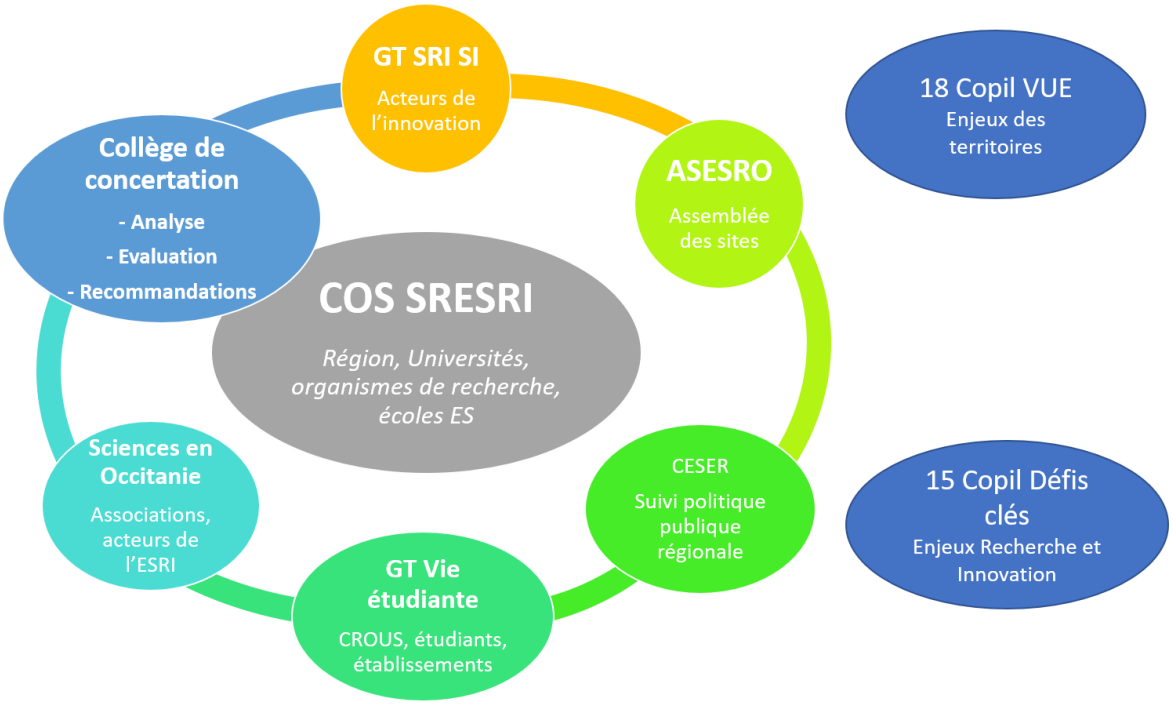

Dans un contexte en forte évolution, marqué par une accélération des avancées scientifiques et l'évolution des équilibres à l'échelle internationale, les choix stratégiques d'investissement dans l'ESR demandent à être éclairées par des éléments objectivés de positionnement et d'évaluation de la qualité et du potentiel des thématiques et projets accompagnés.

Action 39. Développer des outils partagés de caractérisation des forces de recherche en Occitanie

La Région propose de mettre en place avec les acteurs de l'ESR, des outils de caractérisation qui permettront d'identifier et d'objectiver les thématiques/sujets à fort potentiel sur le territoire, dans le respect des spécificités de chaque discipline. Ce regard partagé avec les acteurs de la recherche permettra de :
- répondre aux enjeux de visibilité et de rayonnement international
- réfléchir sur le positionnement « concurrentiel » et les choix stratégiques à adopter
- éclairer les processus de décision et d'allocation des moyens consacrer collectivement au développement des savoirs et des compétences.

Ces outils devront être déployés à l'échelle régionale et associer, dans leur construction, les « tutelles » des laboratoires de recherche mais aussi des représentants des communautés concernées. Ils pourront intégrer par exemple des indicateurs construits avec des données sur :
- La reconnaissance scientifique (production scientifique, prix/reconnaissance, ERC…)
- L'ouverture à l'international
- Les « marqueurs » de l'innovation (Brevets, collaborations labo/entreprise, création d'entreprises…)

Le partenariat entre l'ensemble des forces du territoire intéressées par la préparation de son avenir se traduit notamment dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, outil majeur au service du développement régional.

Les Contrats de Plan Etat – Région (CPER) constituent, avec les fonds européens, le principal instrument contractuel au service du développement régional, l'État et la Région s'engageant sur la programmation et le financement sur 7 années de projets structurants pour l'avenir, permettant de relever les défis climatiques, écologiques, économiques et sociaux des prochaines décennies.

La Région et l'État ont validé le cadre général, les objectifs et le montant des investissements – environ 6 milliards d'euros) contractualisés. Doté d'une enveloppe de près de 500M€ (dont 183 M€ de la Région Occitanie), le soutien à l'Enseignement Supérieur et la Recherche viendra contribuer aux deux piliers du CPER 21-27 :
- « Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et soutenabilité »
- « Œuvrer pour le rééquilibrage et les solidarités dans les territoires de l'Occitanie ».

Action 40. Des engagements collectifs contractualisés

Pour atteindre les ambitions fixées dans la présente Stratégie régionale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, la Région Occitanie privilégie une logique de contractualisation avec ses partenaires, plutôt que d'appels à projets systématiques.

La Région souhaite partager avec les acteurs présents en Occitanie des perspectives de développement partagées et est prête à conclure, dans des cadre collectifs ou bilatéraux, des accords de partenariats pluriannuels, porteurs d'engagements et de projets concrets.

Si le CPER propose un cadre historique de partenariat qui permet d'accompagner l'essentiel des investissements structurants, d'autres espaces de dialogue et de construction de projets sont construits ou à développer.

Ainsi, la Région proposera à chaque organisme de recherche présent dans le territoire de construire un cadre d'échange afin de coordonner les réponses aux enjeux stratégiques et de développement. Ces mises en cohérence des stratégies de

chacun donneront lieu à des accords partenariaux qui contribueront à mener des actions coordonnées pour améliorer l'excellence et le rayonnement de l'écosystème ESR régional.

A tire d'illustration, une convention de partenariat liant la Région et le CNRS est en cours de finalisation. Elle définira les grands axes de collaboration entre les deux partenaires afin de soutenir et renforcer les capacités de recherche et d'innovation du territoire en lien avec des objectifs communs.

En outre, la Région poursuivra son engagement auprès des « coordinations de site », avec une attention particulière pour les actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie, d'études et de réussite des étudiants.

Une évaluation du SRESRI à construire avec les acteurs de l'ESRI

La Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation proposée par la Région repose sur une démarche construite avec les acteurs de l'ESRI (établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, représentants de l'État en région, collectivités territoriales, représentants des étudiants, acteurs économiques…). La mise en œuvre de cette vision partagée nécessitera, en complément d'une gouvernance claire, la mise en place d'une méthode d'évaluation robuste.

Une attention forte sera donc portée à l'évaluation de la politique de soutien de la Région et de son impact. Cette approche évaluative continue doit permettre de préserver l'agilité de l'action régionale, qui s'adaptera à l'évolution de l'environnement et des enjeux qui émergeront au fur et à mesure du déploiement du SRESRI 22-28.

Il conviendra ainsi d'engager une réflexion avec toutes les parties prenantes pour concevoir le cadre méthodologique, les axes d'analyse ainsi que les indicateurs les plus pertinents qui permettront à la Région et à ses partenaires d'évaluer les effets et les impacts des actions déployées dans les territoires.

ANNEXE 1 : CONTRIBUTIONS ECRITES

- AGEMP – Association Générale Etudiante de Midi-Pyrénées
- ARIUT - Assemblée Régionale des IUT d'Occitanie
- Artivistes Atelier
- BiodivOc
- Campus Cahors – Vallée du Lot
- CESER
- CHU de Montpellier et de Nîmes
- Contribution commune à 16 associations œuvrant pour le développement des Cultures Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation (CST2I)
- Contribution commune aux Universités de Montpellier 3, Nîmes, Perpignan, Toulouse 2 et au CUFR d'Albi « Financer les Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales en Occitanie : Pourquoi et comment ? »
- Contribution commune aux plateformes technologiques en Sciences de la Vie Biocampus Montpellier et Genotoul
- Contribution commune ONERA – ISAE SUPAERO - ENAC
- Decazeville Communauté
- IRIT – Institut de Recherche en Informatique de Toulouse
- ISAE SUPAERO
- ONERA
- Réseau RAPPSO – Recherches avec, pour et par la société en Occitanie
- Toulouse Tech Transfer
- Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
- Université Toulouse 3 – Paul Sabatier
- Ville de Carcassonne

En outre, une **dizaine de contributions individuelles** ont été adressées dans le cadre de la concertation.

ANNEXE 2 : DOCUMENTS RESSOURCES

Les chiffres clés utilisés sont issus des ressources suivantes :

- MESRI, Atlas 2013-2014 et 2018-2019
- MESRI, Strater Occitanie, décembre 2020, effectifs 2017-2018
- MESRI, Strater Occitanie 2022.
- MESR, SIES-2022 – Effectifs d'étudiants en 2021-2022
- Source MESRI, Strater/Atlas. Périmètre : établissements sous tutelle MESRI et formations d'ingénieurs (Universités de Montpellier, Nîmes, Perpignan, Albi, Toulouse, INP, ENIT, ENS, EHESS, INSPE…)
- Note Flash du SIES, juillet 2021 « Hausse sensible des effectifs inscrits dans l'Enseignement supérieur en 2020/2021 »
- MESRI Bilans académiques Parcoursup 2020
- Rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur l'accès aux études supérieures (juillet 2020)
- Rectorat de l'Académie de Montpellier : https://www.ac-montpellier.fr/cid97215/les-cordees-reussite.html
- Rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur l'évaluation de l'accès à l'Enseignement supérieur (juillet 2020)
- Guide méthodologique « blocs de compétence dans l'enseignement supérieur – Transformation de l'offre de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie »

Les documents ci-dessous sont disponibles sur le site internet de la Région Occitanie : https://www.laregion.fr/SRESRI

- SRESRI 2017-2021 – Bilan des dispositifs (octobre 2021)
- SRESRI 2022-2028 – Eléments d'état des lieux et enjeux (octobre 2021)
- Les enjeux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Occitanie (octobre 2021)
- Synthèse des ateliers de concertation SRESRI - novembre 2021
- Synthèse des ateliers de concertation SRESRI – février 2022
- Restitution des ateliers de concertation – Présentation des orientations (mars 2022)

Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

Occitanie

2022-2028

06/10/2022

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 7

Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 8

Une association continue du CREFOP dans l'élaboration du CPRDFOP 8

Les orientations 9

Orientation 1 : Préparer aux métiers de demain et aux transformations du modèle économique 9
Orientation 2 : Lever les freins à l'emploi et rendre attractifs les métiers en tension 9
Orientation 3 : Garantir l'égalité des chances pour toutes et tous et partout 10
Orientation 4 : Renforcer la coordination des acteurs, notamment la gouvernance quadripartite au sein du CREFOP 10

Un engagement transversal qui irrigue toutes les orientations du CPRDFOP 11

ORIENTATION 1 : PREPARER AUX METIERS DE DEMAIN ET AUX TRANSFORMATIONS DU MODELE ECONOMIQUE 12

Priorité 1 : Former aux métiers d'avenir et de la transition écologique 12

Action n°1 : Doubler la part des formations du PRF dédiée aux métiers verts ou contribuant à la transition écologique 13

La transition écologique un enjeu dans toutes les formations 13

Action 2 : Soutenir le développement de la filière "hydrogène vert" par la création d'un Campus Hydrogène en Occitanie 15

Action n°3 : Accompagner les transitions numériques : lutter contre l'illectronisme, investir dans les filières d'avenir avec le Plan régional de formation (cybersécurité, IA…) pour accompagner la transformation numérique des TPE / PME 15

Plus de formations dans le secteur du Numérique pour toutes les entreprises 15
Cybersécurité, Intelligence artificielle, le Big Data : Des nouveaux usages pour de nouveaux métiers dans le Numérique 16
Les compétences Numériques, des compétences transverses : lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme 16

Action n°4 : Imaginer le futur des métiers 16

L'Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », un écosystème autour de la formation pour demain 17
Les observatoires de branches et l'Intelligence artificielle au service de la prospective sur les métiers 17
Les Campus des Métiers et des Qualifications comme outils sur le futur des métiers 18

Priorité 2 : Sécuriser les parcours professionnels dans un monde du travail en transformation profonde 18

Action n°5 : Miser sur les compétences transverses pour favoriser l'insertion professionnelle 19

Les compétences transverses pour être agile dans son parcours professionnel 19

Action n°6 : Généraliser le Revenu Ecologique Jeunes pour inciter les jeunes à s'orienter vers les métiers verts 19

Action n°7 : Augmenter l'employabilité via des expériences à l'international 20

Priorité 3 : Encourager les nouvelles pratiques pédagogiques et la digitalisation de la formation 21

Action n°8 : Innover dans la formation pour plus d'efficacité et d'attractivité 21

Action n°9 : Accompagner les organismes de formation dans la digitalisation des formations et l'accessibilité numérique 22

Un outil de simulation de situations professionnelles pour les professionnels de la santé, dans les formations sanitaires et sociales : 23

ORIENTATION 2 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET RENDRE ATTRACTIFS LES METIERS EN TENSION 23

Priorité 1 : Donner les moyens aux personnes de trouver un travail 24

Action n°10 : Lever les freins à la formation et à l'emploi 24

Le Pacte pour l'Embauche pour aller plus loin dans la levée des freins. 25

Aide à la Garde d'Enfants (AGE) pour amener les jeunes parents à reprendre un emploi ou suivre une formation 26

Action n°11 : Insister sur l'acquisition de compétences de savoir-être 26

Action n°12 : Rendre plus agile et réactive la construction de parcours de formation . 27

Priorité 2 : Accompagner les besoins en compétences des entreprises 28

Action n°13 : Accompagner les entreprises dans leurs recrutements et dans leur plan de formation 29

Action n° 14 : Financer des formations au plus près des besoins des entreprises qui recrutent 30

Nécessité de renforcer l'analyse sectorielle des besoins en formation et en compétences 30

Les contrats de filières pour un accompagnement global 30

FORPRO'SUP entre égalité des chances et entretien des dynamiques économiques 31

Action n° 15 : Augmenter la part des formations en entreprise et en situation de travail 31

Action n°16 Faire de la qualité de vie au travail une grande cause régionale 31

La Qualité de vie au travail facteur d'attractivité 32

Donner du sens au travail, un enjeu pour les entreprises et leur transformation 32

Priorité 3 : Faire connaître les métiers qui recrutent 33

Action n°17 : Instaurer un dialogue direct avec les entreprises 33

Des équipes sur le territoire à l'écoute du besoin des entreprises 33

Pacte pour l'Embauche et Plan de lutte contre les tensions recrutement 33

Action n°18 : Mieux communiquer sur les métiers et les opportunités d'emploi notamment dans l'industrie 34

Lancer une initiative régionale pour inciter les jeunes à s'orienter vers les métiers de l'industrie 34

L'organisation d'évènements sur les métiers en tension pour faire connaître : jobdating, TAF, journées portes ouvertes... 34

Une communication innovante sur les métiers en tensions 34

La valorisation de l'offre de formation professionnelle, et donner envie 35

Action n°19 : Animer un Service Public Régional de l'Orientation au service du plus grand nombre 35

ORIENTATION 3 : GARANTIR L'EGALITE DES CHANCES POUR TOUTES / TOUS ET PARTOUT 37

Priorité 1 : Organiser une offre de formation de proximité pour accompagner les dynamiques territoriales 37

Action n°20 : Développer une offre de formations professionnelle au plus près des besoins des territoires 37

La formation à distance pour une formation au plus près des habitants d'Occitanie 38
Une offre dans l'enseignement supérieur sur tout le territoire 38
Des Tiers lieux formation sur les territoires avec une offre diversifiée et renouvelée lien avec les campus connectés 39

Action n°21 : Penser la carte des formations professionnelles en fonction des territoires 39

Une nouvelle méthode pour la carte des formations initiales 39
Une carte des formations Sanitaires et Sociales au plus près des besoins des territoires 40

Action n°22 : Développer l'apprentissage, voie d'excellence 40

Priorité 2 : Faire de l'Orientation une grande cause régionale 42

Action n°23 : Déployer de nouveaux outils et projets au service de l'orientation des jeunes 42

Un nouveau dispositif « Trajectoires » pour l'égalité des chances 43
Mentorat – Tutorat des outils au service de l'accompagnement 43

Action n°24 : Favoriser et renforcer le « aller vers » pour une offre de proximité 44

Focus : Les Maisons de l'Orientation Mobiles (MOM) pour une information sur les métiers au plus près des territoires 45

Priorité 3 : Organiser une offre de formation pour favoriser l'inclusion et l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et de la formation 45

Action n°25 : Proposer des formations aux publics éloignés de l'emploi et démocratiser l'accès à la formation 46

Des formations préqualifiantes pour s'inscrire dans une dynamique professionnelle 46
Le décrochage scolaire un enjeu commun pour l'Etat et la Région Académique 46

Action n°26 : Garantir la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap 47

Action n°27 : Mieux repérer les publics invisibles et éloignés de l'emploi 47

Action n°28 : Accompagner davantage les parcours d'insertion professionnelle 48

ORIENTATION 4 : RENFORCER LA COORDINATION DES ACTEURS, NOTAMMENT LA GOUVERNANCE QUADRIPARTITE AU SEIN DU CREFOP 49

Priorité 1 : Consolider la gouvernance quadripartite des politiques orientation / formation / emploi (CREFOP, Carif-Oref Occitanie) 49

Action n°29 : Renforcer la coordination des acteurs au travers des instances quadripartites du CREFOP 49

Action n°30 : Poursuivre l'action du Carif-Oref Occitanie dans la diffusion d'informations et de ressources sur la formation, l'emploi et l'orientation métier en Occitanie 50

Action n°31 : Appuyer le dialogue social 50

Priorité 2 : Assurer le suivi et l'évaluation partagés du CPRDFOP (gouvernance du futur CPRDFOP), faire savoir et diffuser les offres de services 50

Action n°32 : Définir collectivement une politique de suivi et d'évaluation du CPRDFOP 51

Action n°33 : Communiquer différemment et plus largement 51

GLOSSAIRE 52

INTRODUCTION

Dans une société qui connait des mutations rapides, l'orientation et la formation, à tous les âges, scolaire, étudiant, apprenti, demandeur d'emploi ou salarié sont des outils indispensables pour sécuriser les parcours dans un contexte économique particulièrement évolutif et mouvant. Afin de faciliter l'insertion et les transitions professionnelles, en plus des savoirs, il faut tout à la fois connaître les caractéristiques du monde du travail, faire évoluer ses connaissances techniques mais également disposer de compétences comportementales et transverses pour s'adapter aux mutations des métiers et du monde du travail. Il faut enfin trouver des solutions à la vie quotidienne qui peuvent être un frein pour trouver un travail.

La Région a souhaité lancer le « Pacte pour l'embauche » pour répondre aux besoins des entreprises, des jeunes, des demandeurs d'emploi et salariés en reconversion qui ont plus que jamais besoin de solutions opérationnelles, accessibles, pour recruter et accéder à l'emploi.

Ce pacte, en articulation avec le plan national de réduction des tensions de recrutement, s'inscrit dans un contexte de forte incertitude économique sur le plan national, et une situation économique paradoxale en Occitanie où la reprise se fait sentir et pourtant nombre d'entreprises peinent à pourvoir les emplois vacants. Face à ce constat, l'objectif de la Région est de préserver l'emploi et la souveraineté économique sur le territoire, en répondant à l'enjeu immédiat des métiers en tension, et en proposant des solutions concrètes et opérationnelles aux entreprises et demandeurs d'emploi, sur tous les territoires : ruraux, métropolitains, quartiers périphériques, zones touristiques.

Il s'agit de mobiliser tous les acteurs et partenaires d'Occitanie, qu'ils soient publics ou privés, pour lever méthodiquement 3 types de freins à l'embauche, qu'ils soient internes à l'entreprise (salaires, qualité de vie au travail, formation dans l'entreprise, mauvaise image de certains métiers,..), externes (logement, mobilité, garde d'enfants, pouvoir d'achat, formation-qualifications-compétences, situation de handicap, accès au numérique), ou bien les freins dans le parcours des demandeurs d'emploi, en leur permettant de se diriger prioritairement vers les métiers les plus en tension (confiance en soi et orientation).

Ce pacte s'appuie sur un accord entre les entreprises et l'action publique, en répartissant les rôles en fonction de la responsabilité et des outils de chaque acteur-trice, ainsi que sur une déclinaison locale permettant de répondre aux problématiques spécifiques de chaque territoire d'Occitanie.

Avec en moyenne 40 000 places commandées et un budget de 133 M€ pour le fonctionnement des formations et 107 M€ pour la rémunération des stagiaires, la Région Occitanie investit fortement sur le champ de la formation professionnelle au côté de l'Etat avec le Plan Investissement dans les Compétences qui est venu abonder les commandes du Plan Régional de Formation de 10 000 places par an.

En 2021, la Région Occitanie se situe au niveau national au 4ème rang en effectif d'apprentis. Après la réforme qui a retiré la compétence Apprentissage aux Régions, la Région Occitanie dispose encore d'une enveloppe annuelle de 18 M€.

Grace au Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), ce sont plus de 1 000 structures partenaires et près de 1 600 actions info-métiers organisées.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle constitue l'un des 4 piliers de la **Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Ecologique,** démarche globale en matière de recherche et enseignement supérieur, de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, d'orientation, de formation professionnelle, de tourisme et d'agriculture pour les 6 prochaines années dont les grands enjeux sont les suivants :

1) **Accroître notre souveraineté industrielle, énergétique et alimentaire**

2) **Accélérer la transformation du modèle économique régional et préparer les compétences de demain**

3) **Faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe et renforcer son rayonnement par la force de l'innovation**,

4) **Offrir à tous (femmes, hommes, territoires) les conditions de la réussite et lever les freins à l'emploi**.

Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)

Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) a pour objet l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'information sur les métiers, d'emplois, de compétences et de qualifications et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional.

Inscrit dans une logique de négociation quadripartite, le CPRDFOP est élaboré par la Région au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) sur la base des documents d'orientation présentés par la Présidente du conseil régional, le Préfet de région, les autorités académiques et les partenaires sociaux.

Le CPRDFOP est l'instrument central de coordination des politiques régionales en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle.

Une association continue du CREFOP dans l'élaboration du CPRDFOP

L'information et la concertation de cette instance quadripartite (Etat, Région, partenaires sociaux) constituent en effet le pivot de la coordination des politiques de l'orientation, de la formation et de l'emploi en région. C'est pour cette raison que la Région a privilégié une information régulière du CREFOP sur les modalités d'élaboration du CPRDFOP 2022-2028 et une association systématique aux réunions de concertation organisées.

Les référents en charge du suivi du précédent CPRDFOP ont été sollicités en 2021 pour formuler des enjeux pour le futur CPRDFOP dans le cadre du bilan 2019-2020 du CPRDFOP 2016-2021.

Des échanges réguliers ont été organisés dans le cadre du bureau du CREFOP pour recueillir les propositions des membres concernant l'élaboration du CPRDFOP et les informer de l'état

d'avancement des travaux le 7 octobre 2021, le 15 décembre 2021, le 16 février 2022 et le 10 mai 2022.

En complément de la concertation d'envergure organisée dans le cadre de la Stratégie Régionale Emploi, la Souveraineté et la Transformation Ecologique (SREST), à laquelle les membres du CREFOP ont été invités, une journée de concertation spécifique au renouvellement du CPRDFOP a été organisée le 15 avril 2022, au sein du CREFOP.

Le projet de CPRDFOP a été par la suite présenté en plénier du CREFOP le 7 novembre 2022 pour approbation.

Les orientations

Le CPRDFOP 2022-2028 se décline en 4 orientations.

Orientation 1 : Préparer aux métiers de demain et aux transformations du modèle économique

L'orientation et la formation sont de puissants leviers pour susciter et accompagner les transformations du modèle économique régional. Il est nécessaire de préparer aux métiers d'avenir mais également de sécuriser et permettre les nouveaux parcours professionnels dans un monde du travail en perpétuel changement. Pour ce faire, il faut encourager les nouvelles pratiques pédagogiques et de digitalisation de la formation.

En lien avec l'orientation 2 du **Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation** (SRDE2I) qui vise à accélérer la transformation du modèle économique régional et la priorité 1 du **Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (**SRESRI) qui tend à construire une offre de formation qui prépare aux métiers de demain, le CPRDFOP vise à accompagner cette profonde mutation absolument indispensable face aux enjeux environnementaux actuels.

Orientation 2 : Lever les freins à l'emploi et rendre attractifs les métiers en tension

Face aux tensions de recrutement qui handicapent les entreprises et pour atteindre l'objectif que tout individu trouve sa place dans le monde du travail, il faut agir sur les deux aspects.

Les femmes et les hommes doivent être accompagnés pour pouvoir trouver un emploi en levant les freins qui entravent leur insertion professionnelle. En leur donnant confiance en eux et en leur potentiel, en les dotant des compétences comportementales nécessaires et en individualisant leur formation pour répondre très précisément à leur besoin.

Parallèlement il faut aider les entreprises dans leurs stratégies RH pour attirer et entretenir les compétences des salariés, les fidéliser en développant la qualité de vie au travail. C'est un enjeu de performance économique mais également d'épanouissement personnel.

Pour le dynamisme de l'économie et le bien-être des individus qui ont des aspirations nouvelles en matière de qualité de vie au travail, une information claire et accessible à tous sur les métiers est indispensable : ceux qui recrutent mais également ceux qui répondent aux aspirations des femmes et des hommes.

En lien avec l'Orientation 1 du SRDE2I qui vise à accroître la souveraineté et la performance globale de l'économie régionale, le CPRDFOP fixe des objectifs permettant à la fois aux

femmes et aux hommes de s'intégrer plus facilement dans l'emploi mais également aux entreprises de trouver les compétences nécessaires à leur développement.

Orientation 3 : Garantir l'égalité des chances pour toutes et tous et partout

Face aux inégalités et aux déterministes sociaux et territoriaux, il est nécessaire de mettre en place des actions d'orientation et de formation au plus près des territoires et tenant compte de tous les publics qui composent notre société. En lien avec l'Orientation 3 du SRDE2I, il s'agit d'assurer l'existence d'une offre de formation de proximité pour accompagner les dynamiques territoriales et à l'attention de tous les publics.

Il s'agit à la fois de répondre au mieux aux besoins des bassins d'emploi et de favoriser leur développement mais également d'offrir à chacun, en proximité, les moyens de construire son parcours professionnel.

Parce qu'un modèle inclusif nécessite également une réponse formation adaptée à chaque public, un soutien dédié au plus près des besoins et des territoires doit être mis en place pour offrir à chacun les moyens de trouver leur place dans la société.

De manière transversale, l'acculturation des jeunes dès le collège aux métiers et aux parcours professionnels est un grand défi. En allant dans les établissements, sur les territoires, en leur proposant une offre adaptée à leur âge et des outils en lien avec leurs besoins de stages notamment, ils seront plus à même de construire sereinement leur avenir professionnel, sans freins culturels ou barrières stéréotypées. Il s'agit de rendre accessible à tous la chance de choisir son avenir.

Orientation 4 : Renforcer la coordination des acteurs, notamment la gouvernance quadripartite au sein du CREFOP

La coordination des acteurs est absolument essentielle dans le champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

En vertu de l'article L6121-1 du code du travail, la Région est chargée de la politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle, des travailleurs en situation de handicap, des personnes sous-main de justice et des français établis hors de France. Dans ce cadre, elle organise et finance le service public régional de la formation professionnelle (article L6121-2) et coordonne le service public régional de l'orientation tout au long de la vie professionnelle.

Le rôle du CREFOP est également défini par la Loi (Art. L 6123-3 et R 6123-3 et suivants du code du travail, issus de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 (art. 24) et du décret n°2014-1055 du 16 septembre 2014) telle qu'étant une instance régionale qui assure la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région.

Il est également chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation de ces politiques.

Pour l'ensemble des partenaires, Etat, Région et Partenaires Sociaux, il s'agit de l'instance incontournable de pilotage des politiques Emploi, Formation et Orientation au niveau régional.

Parmi les enjeux de cette coordination quadripartite, le suivi et l'évaluation partagés du CPRDFOP est l'un des plus prégnants.

Un engagement transversal qui irrigue toutes les orientations du CPRDFOP

Mettre en place un nouveau modèle de développement plus juste et plus durable au service des habitantes et habitants d'Occitanie : c'est l'engagement de notre Région. Ainsi, l'ambition d'une Occitanie plus égalitaire et plus inclusive doit imprégner l'ensemble des politiques régionales.

Avec ses partenaires publics et privés, la Région a la capacité de contribuer à ce changement sociétal nécessaire pour garantir une place pour chacune et chacun et un meilleur vivre-ensemble.

Les différents acteurs du territoire sont ainsi encouragés à proposer à la Région, chacun dans son domaine, des projets vertueux et générateurs d'Égalités et d'Inclusion, pensés au bénéfice de toutes et tous.

C'est grâce à cette exigence partagée qu'ensemble sera bâti un territoire Occitanie plus inclusif avec un développement économique harmonieux dans lequel chaque habitant et chaque habitante s'épanouira, quel que soit son âge, son genre, son degré d'autonomie ou son origine.

ORIENTATION 1 : PREPARER AUX METIERS DE DEMAIN ET AUX TRANSFORMATIONS DU MODELE ECONOMIQUE

Face aux enjeux climatiques, technologiques, sociétaux, la transformation du modèle économique régional – objectif fixé dans le SRDE2I – est une nécessité, cependant elle ne se décrète pas. Elle doit être encouragée, accompagnée, diffusée. Pour ce faire, l'orientation et la formation sont de puissants leviers.

Il s'agit de faire connaitre et former les individus aux métiers porteurs d'avenir. L'enjeu de l'anticipation du futur du monde du travail et des compétences qui y seront nécessaires est primordial.

Pour préparer au mieux les femmes et les hommes aux transformations rapides des métiers et aux parcours qui seront de moins en moins linéaires du fait de rupture imposées ou choisies, il faut leur donner les moyens de s'adapter sans cesse, de travailler sur l'acquisition de compétences transverses, réinvestissables.

Pour former à la nouveauté, il est nécessaire de faire évoluer les pratiques pédagogiques en les modernisant, en accompagnant leur digitalisation car elles offrent des opportunités nouvelles qu'il convient d'utiliser au bénéfice de tous.

Ainsi, la Région souhaite accompagner les individus, sécuriser au maximum leurs parcours afin d'atténuer les impacts parfois violents des transformations du marché du travail et leur permettre de bénéficier des opportunités qu'elles procurent.

Priorité 1 : Former aux métiers d'avenir et de la transition écologique

La connaissance partagée des besoins en compétences, l'évolution des métiers, les besoins des entreprises, mais également la demande sociale au travers de la prise en compte des aspirations des femmes et des hommes, sont indispensables pour la construction des politiques d'emploi, d'orientation et de formation répondant aux enjeux économiques, écologiques et sociaux.

Les travaux menés par les observatoires emploi formation sur l'anticipation des besoins en compétences des entreprises englobent notamment les questions de difficultés de recrutement, d'offres d'emploi non pourvues, de métiers en tension, métiers porteurs, métiers émergents, nouveaux métiers, métiers d'avenir et soft skills.

L'objectif est de disposer de travaux de diagnostic emploi formation avec une visée prospective au niveau régional, infra-régional ou par secteur d'activité afin de porter ces travaux à la connaissance des différents acteurs pour en faire des ressources partagées et communes, notamment via le groupe de travail « anticipation des besoins en compétences des entreprises » de la commission 3 du CREFOP.

L'offre de formation sera également en lien avec les contrats de filière, définis dans le SRDE2I, les Défis Clés évoqués dans le SRESRI et d'une manière générale devront suivre les avancées et déclinaisons opérationnelles des processus d'innovation à l'œuvre sur le territoire.

Action n°1 : Doubler la part des formations du PRF dédiée aux métiers verts ou contribuant à la transition écologique

En lien avec le SRDE2I dans son Orientation 2 et les politiques nationales qui se concrétisent au travers de France 2030 et de ses priorités [1], à accompagner la transformation du modèle économique, il convient de concevoir et mettre en œuvre des formations répondant aux besoins des acteurs économiques.

A ce titre, la qualification, en plus d'être un facteur décisif pour l'accès à l'emploi, est une nécessité pour répondre aux besoins en compétences techniques des entreprises et ainsi accompagner leur développement notamment dans le sens de la mise en place d'un modèle plus sobre et plus vertueux.

Ainsi, le programme **Qualif'pro**, au sein du Plan Régional de Formation (PRF), permet aux demandeurs d'emploi de se qualifier en suivant des formations certifiantes ou professionnalisantes.

Mises en place à partir d'analyses territoriales et régionales des besoins, en concertation avec les acteurs économiques et les acteurs emploi/formation, les actions de Qualif'Pro se concentrent sur les secteurs et filières stratégiques pour l'économie régionale et en particulier les métiers en tension ou métiers d'avenir.

En cohérence avec le Pacte vert, le PRF privilégie les formations dans les **métiers « verts »**, en lien avec les productions agricoles régionales (élevage, viticulture, apiculture, maraîchage, …), la transition énergétique (rénovation ou optimisation énergétique des bâtiments, écoconstruction, réparation des cycles, installation de recharge pour véhicules électriques, gestion et maîtrise de l'eau …) et les activités liées à l'environnement (éducation au développement durable, tourisme vert…).

- ⇨ Dans cet objectif, il s'agit à la fin du CPRDFOP de doubler la part des formations aux métiers verts ou verdissants

En apprentissage, pour dynamiser l'offre de formation sur les métiers verts, la Région finance également les formations en complément des OPCO lorsqu'elles s'inscrivent dans les objectifs du Pacte Vert.

La transition écologique un enjeu dans toutes les formations

Plus globalement, il conviendrait de « verdir » l'ensemble des formations, car aujourd'hui tous les métiers sont concernés par les enjeux environnementaux.

Ainsi, dans le PRF, la Région prévoit désormais que les impératifs environnementaux soient pris en compte dans l'ensemble des formations. Il est demandé aux organismes de formation non seulement des pratiques durables et la sensibilisation des stagiaires à ces problématiques en tant que citoyen, mais aussi de décliner de manière opérationnelle la prise en compte professionnelle de ces objectifs, en lien avec chaque secteur et chaque métier.

[1] (1) Nucléaire, (2) Hydrogène décarboné et ENR, (3) Décarbonation de l'industrie, (4) Premier avion bas-carbone, (5) 2 millions de véhicules électriques et hybrides, (6) Alimentation saine, durable et traçable, (7) Santé : 20 bio-médicaments et dispositifs médicaux innovants, (8) Contenus culturels et créatifs, (9) Nouvelle aventure spatiale, (10) Grands fonds marins

⇨ *Dans les documents de consultations pour les marchés PRF 2023-26, au niveau des formations Parcours qualifiants, dans chaque filière, les enjeux de transition écologique et énergétique sont explicités pour qu'ils soient concrètement déclinés en contenu de formation.*

<u>Dans l'agriculture</u>, les questions de conscientisation d'une consommation éco - responsable sont cités : problématiques relatives aux produits phytosanitaires, préservation/restauration de la biodiversité, gestion économe et préservation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, émission et valorisation des déchets organiques, etc.

<u>Dans le tourisme</u>, l'hôtellerie et la restauration, la mise en œuvre d'une économie plus circulaire au niveau des achats responsables, la valorisation des terroirs et territoires d'Occitanie (tourisme de pleine nature, produits locaux dans la restauration…), la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des déchets sont notamment évoqués.

<u>Dans les organismes de formation, diverses initiatives sont à mentionner :</u>

- *Organisme de Formation 1 : « Nos salariés suivent des modules à distance de l'ADEME : " Acquérir les fondamentaux du changement de comportement " et " Améliorer sa connaissance sur les fondamentaux de l'Economie Circulaire ". Les scenarii pédagogiques sont faits pour optimiser les capacités des chariots (électrique) et réduire l'émission de gaz à effet de serre. L'organisation des parcours (consommation liée aux comportements, mode de conduite, gestion des aires d'évolution) sont intégrés dans le déroulé pédagogique afin de sensibiliser les candidats à l'éco citoyenneté et l'éco conduite. »*
- *Organisme de Formation 2 : « … L'investissement dans des technologies innovantes limite notre impact. Ainsi, nous comptons plus de 140 simulateurs de conduite, dont 26 dans le Sud. Un simulateur recrée les conditions réelles de conduite, la pollution en moins. Il évite le rejet de 37 tonnes de C02/an. Un déploiement d'autres outils de simulation orienté logistique, tels que la conduite de nacelle et de grue auxiliaire, est engagé ».*
- *Organisme de Formation 3 : « Nos formations incluent la sensibilisation des stagiaires aux pratiques durables. Nous abordons des thèmes tels que l'éco conduite, l'optimisation des déplacements, les notions d'efficience, la gestion des déchets sur chantier, l'écocitoyenneté afin de réduire l'empreinte écologique ».*

Le contenu du PRF pourra évoluer pour intégrer les nouveaux besoins des entreprises en lien avec la Transition écologique – lien action 12. Dans le cadre du PRF 23-26 ou de l'élaboration des futurs PRF, les thématiques suivantes pourraient être développées, notamment en lien avec des futurs contrats de filière :

- La Biodiversité avec la volonté d'intégrer la sensibilisation à cette thématique dans les actions de Formation initiale / continue,
- La Stratégie Région à Energie Positive pour accompagner la formation pour que les besoins de demains soient pourvus par des jeunes formés sur le territoire (éolien flottant, hydrogène, énergie solaire, ...),
- Le Plan Habitat Durable : pour rendre attractifs les métiers de demain du BTP, intégrer les sujets Biodiversité et de l'économie circulaire ; promouvoir des formations répondant aux besoins de demain sur Bâtiment durable, Energies

Renouvelables, économie circulaire, gestion durable de l'eau, adaptation aux effets du changement climatique….

Action 2 : Soutenir le développement de la filière "hydrogène vert" par la création d'un Campus Hydrogène en Occitanie

Avec un plan doté de 150 millions d'euros, la Région Occitanie s'est positionnée comme la Région leader de l'hydrogène vert.

Sur le volet de la sensibilisation et de la formation aux nouvelles technologies utilisant l'Hydrogène, le projet de Campus Hydrogène porté par la Région, en lien avec la Région académique dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Compétences et métiers d'avenir », est central.

Déconcentré sur l'ensemble du territoire, il vise la mise en place de modules de formation pour les différents publics (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emplois, salariés…) mais aussi la formation de 1 500 formateurs en 5 ans, la promotion des métiers de la filière H2 et le partage d'une réflexion collective prospective sur ces compétences.

Cette initiative fait écho à l'étude portée en 2020 par la Cité de l'Economie et des Métiers de Demain, avec la Région Occitanie, l'agence de Développement Économique Occitanie AD'OCC et la filière HyDeO, qui a analysé le potentiel de la filière Hydrogène en termes d'emplois et de formation pour la Région.

Parmi les principales conclusions de l'étude, il est démontré que l'hydrogène est une filière en croissance qui va permettre de créer des emplois rapidement et durablement, que ces besoins en emploi se concentrent sur les profils d'opérateurs et de techniciens aux compétences existantes mais qu'il est nécessaire d'adapter à ce nouveau secteur.

Pour permettre à la filière hydrogène vert de se développer rapidement en Occitanie, une nécessaire adaptation de l'offre de formation - initiale et continue – doit être entreprise afin d'intégrer les compétences nécessaires sur l'hydrogène vert.

Cela doit viser en priorité les formations portant sur la mécanique, la soudure, l'électronique, l'électricité ou le gaz pour les métiers de chaudronniers, de techniciens en électronique ou de tuyauteurs.

Présente dans le consortium porteur du projet GENHYO, la Région poursuivra son investissement dans cet AMI au travers d'un cadre partenarial associant les acteurs de l'écosystème de formation régional.

Action n°3 : Accompagner les transitions numériques : lutter contre l'illectronisme, investir dans les filières d'avenir avec le Plan régional de formation (cybersécurité, IA…) pour accompagner la transformation numérique des TPE / PME

Plus de formations dans le secteur du Numérique pour toutes les entreprises

Pour la filière mais également pour toutes les entreprises, notamment les PME qui doivent opérer leur transformation numérique – lien SRDE2I Orientation 2 – Priorité 2 –, il est nécessaire de former davantage dans le secteur du Numérique. Le PRF, les Ecoles Régionales du Numérique mais aussi Innov'Emploi et l'apprentissage permettent à la Région de répondre aux besoins en compétences d'un secteur en tension.

Cybersécurité, Intelligence artificielle, le Big Data : Des nouveaux usages pour de nouveaux métiers dans le Numérique

Autour de la cybersécurité, l'Intelligence artificielle, le Big Data, l'économie régionale a besoin de compétences dans de nouveaux métiers. L'offre de formation prend en compte ses nouvelles attentes en mobilisant un riche écosystème de formation dans le domaine.

Les enjeux de la transition énergétique et écologique dans ce secteur comme les autres sont évoqués dans les formations du PRF : numérique plus éthique, achats responsables, économie circulaire, essor actuel du Green IT. L'accent est également porté sur la féminisation des Métiers Numérique tout comme l'accès à ses métiers des personnes en situation de handicap ou sans qualification notamment dans les Ecoles régionales du Numériques.

Les compétences Numériques, des compétences transverses : lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme

Face à l'accélération de la digitalisation des métiers et des usages, la lutte contre l'illectronisme, la fracture numérique pour permettre aux apprenants de vivre et de travailler dans une société dans laquelle le digital devient incontournable. Ainsi, dans chaque parcours du PRF, la formation aux usages du numérique est à intégrer obligatoirement.

Par ailleurs, dans le PRF, les enjeux de la digitalisation des métiers sont systématiquement abordés afin qu'ils fassent partie intégrante des contenus de formation.

Action n°4 : Imaginer le futur des métiers

Outil créé par la Région, **la Cité de l'Economie et des Métiers de Demain (CEMD)** explore les mutations des professions face à leur environnement social et économique, mais aussi technique et les évolutions de compétences et des métiers qui en résultent, ainsi que les nouveaux rapports au travail. La CEMD envisage l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles aspirations professionnelles, assurant dans sa réflexion la jonction entre l'évolution des métiers à venir offerts par les entreprises, et les aspirations des différents groupes de la société pouvant y répondre.

La CEMD accompagne concrètement les entreprises occitanes qui souhaitent expérimenter ces transformations.

La CEMD propose tout au long de l'année des actions destinées à imaginer, mais également à envisager sous un angle prospectif les métiers de demain.

Exemples d'actions portées par la CEMD :

- *Une étude prospective sur les métiers de demain pour l'hydrogène vert en Occitanie qui évalue les besoins en compétences et réalise un diagnostic de l'offre de formation existante au regard des besoins de la filière.*
- *Une démarche, Expé'CEMD, pour amener les acteurs du territoire à travers des démarches de design fiction à imaginer des expérimentations sur diverses thématiques, en 2022, sur " Travailler en Occitanie en 2030 ". Seront évoqués l'adoption des nouvelles technologies, les nouveaux modes de travail et de management, la prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques dans*

l'environnement du travail, les nouvelles aspirations des individus. Ce travail portera sur les champs de l'artisanat, de l'industrie notamment.

Exemple d'actions à venir :

- Développer un nouveau site internet permettant la diffusion des travaux de réflexion en cours organisés par la CEMD, et de conférences numériques, afin de diffuser les savoirs
- Orienter par l'idéation et le design thinking un public jeune vers les nouveaux métiers
- Animer des groupes de travail entreprises/jeunes adultes afin d'analyser les nouveaux rapports au travail, les attentes de part et d'autre et d'expérimenter les réponses à apporter.

L'Appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », un écosystème autour de la formation pour demain

Par ailleurs, la Région Occitanie s'investit dans le cadre de **l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Compétences et métiers d'avenir »** porté au travers du Plan France 2030 de l'Etat. La réindustrialisation passe en effet par le développement des talents et l'investissement dans les compétences à tous les niveaux de qualification – ingénieurs, techniciens, ouvriers spécialisés…– en particulier dans les segments de pointe et là où les tensions de recrutement sont persistantes.

Toutes les voies d'accès à la formation sont concernées : écoles, universités et laboratoires de recherche, organismes de formation. Cet appel à projet vise le déploiement d'une stratégie à 10 ans pour transformer et moderniser l'offre de formations vers les filières et métiers d'avenir à horizon 2030.

Les observatoires de branches et l'Intelligence artificielle au service de la prospective sur les métiers

Grâce au **Programme Occitanie Intelligence Artificielle Emploi**, financé dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences de l'Etat, la Région, en lien avec Pôle emploi, a développé de nouveaux outils d'aide à la décision permettant d'optimiser le lien entre les besoins en compétences de l'économie régionale et les contenus de formation. Ils permettent également aux citoyens de connaitre les métiers porteurs sur leur territoire en lien avec leurs profils et d'acquérir les compétences complémentaires nécessaires afin optimiser leur employabilité et de répondre aux attentes des entreprises.

De manière globale, la Région s'appuie sur plusieurs **observatoires de branches** qui ont été créés au niveau régional :

- L'Observatoire régional des compétences industrielles (ORCI),
- La Cellule économique régionale de la construction (CERC),
- L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les transports et la logistique (OPTL),
- L'Observatoire de l'économie sociale et solidaire (OESS),
- L'Observatoire des métiers du sanitaire et du social.

L'ancrage territorial de ses structures et leur expertise sectorielle permettant d'anticiper les besoins quantitativement et qualitativement.

Pour les autres secteurs d'activité, des observatoires nationaux produisent des données qui ne sont pas toujours déclinées régionalement. Il s'agit donc, pour les signataires du

CPRDFOP, de peser sur les instances qui dirigent ces observatoires pour systématiser la production de données régionales.

La féminisation des métiers ainsi que l'inclusion des personnes en situation de handicap font l'objet d'une analyse particulière qui doit ensuite donner lieu à des politiques publiques volontaristes.

Les Campus des Métiers et des Qualifications comme outils sur le futur des métiers

Pour s'adapter aux besoins des nouvelles compétences, il sera également nécessaire de s'appuyer sur l'expertise des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) afin de faire évoluer les formations professionnelles.

En qualité d'animateur de l'écosystème qu'il représente, les Campus des Métiers et des Qualifications sont en première ligne pour participer de l'analyse des évolutions à apporter à l'offre de formation, et proposer des réponses aux problématiques « emploi » de leur secteur d'activité.

Dans leur quotidien, ils s'attachent à développer des outils, des ressources innovantes afin d'améliorer la formation des acteurs de la filière ; ils anticipent également et identifient les conditions de réussite des nouveaux emplois et fédèrent dans un même réseau l'ensemble des initiatives, des efforts et des moyens au bénéfice des apprenants et des métiers de demain.

La recherche du label « Excellence » par nombre de CMQ en Région Occitanie, traduit également cette préoccupation d'élargir le champ d'action des réseaux à l'international, de se tourner vers l'avenir en recherchant de nouvelles synergies auprès des partenaires Européens et de favoriser les échanges de pratiques.

Le CMQE BTP et Usages du Numériques, illustre tout à fait cette volonté d'agir en faveur de l'évolution des métiers, en alliant les pratiques des métiers de la construction traditionnel, avec des usages innovants des outils numériques pour impulser de nouvelles dynamiques autour des métiers de son secteur.

Le GPS « Bâtis ton parcours » constitue une action révélatrice de ce point de vue : destiné aux élèves, étudiants et apprenants, cette application permet au travers d'une carte interactive de :

- simuler les projets de carrières des apprenants dans la filière BTP,
- explorer des milliers de parcours du BTP,
- accéder à des témoignages, des conseils et astuces liés à son orientation,
- contacter directement les établissements du CMQE du CAP au Doctorat,
- identifier facilement les évènements clés (salons, portes ouvertes, forums, etc.).

Priorité 2 : Sécuriser les parcours professionnels dans un monde du travail en transformation profonde

Face à un environnement qui évolue rapidement (crises, accélérations des évolutions technologiques...), des parcours professionnels qui s'allongent, qui sont moins linéaires, plus diversifiés et pour répondre aux aspirations nouvelles des travailleurs et travailleuses, il convient de transformer les modalités de formation des individus. L'acquisition de

compétences transférables sera l'une des clés de la sécurisation des parcours professionnels.

Action n°5 : Miser sur les compétences transverses pour favoriser l'insertion professionnelle

Dans un contexte où les parcours professionnels sont de plus en plus impactés par des ruptures et des reconversions professionnelles, subies ou choisies, l'enjeu est de faciliter les mobilités professionnelles.

Les compétences transverses pour être agile dans son parcours professionnel

Tout d'abord, il convient de miser sur les compétences transverses au niveau d'un territoire, ou entre des filières. Cela passe notamment par :

- **Renforcer l'approche compétences** dans les formations afin de renforcer l'individualisation des parcours et d'identifier les compétences transverses permettant le développement de passerelles inter-sectorielles.
- **Améliorer l'attractivité des métiers** en mettant en visibilité le caractère transversal des compétences acquises et les possibilités de mobilité vers une diversité de métiers connexes.
- Etudier la possibilité d'aider davantage les personnes qui cherchent à **changer de métiers** en mobilisant les possibilités existantes (CPF, VAE, Transco, les dispositifs de reconversion et transition professionnelles…) ou en réfléchissant à la mobilisation de nouveaux moyens.

Ainsi, en insistant sur l'acquisition de compétences transversales donc mobilisables dans diverses situations de travail, les individus sont préparés au passage d'un métier à un autre pour faire face aux aléas du monde du travail ou pour répondre à leurs nouvelles aspirations professionnelles.

Par ailleurs, pour des publics découvrant le monde du travail ou éloignés de l'emploi, en manque de repères ou ayant subi des échecs, il est absolument nécessaire de **donner du sens aux apprentissages, de développer la confiance en soi, la capacité à apprendre et l'autonomie**. C'est une nécessité pour qu'ils puissent se former tout au long de leur vie, s'adapter aux changements – Lien action 11.

La formation tout au long de la vie est un enjeu partagé entre le CPRDFOP et le SRESRI (action n°2) qui vise à développer l'offre de formation tout au long de la vie qui est une nécessité absolue dans une économie ouverte, qui se transforme sans cesse.

Action n°6 : Généraliser le Revenu Ecologique Jeunes pour inciter les jeunes à s'orienter vers les métiers verts

Dans le cadre de son Pacte pour l'embauche, la Région met en place une mesure nouvelle, le Revenu Ecologique Jeune (REJ), pour favoriser l'accès aux métiers de la transition écologique. Ce dispositif est expérimenté en 2022 et 2023 grâce au soutien du PIC.

- Objectif : Inciter les jeunes à s'inscrire dans un parcours de formation les conduisant vers un métier d'avenir dit « vert » ou « verdissant », via notamment une aide individuelle forfaitaire distincte de la rémunération des stagiaires de la

formation professionnelle, cumulable avec d'autres aides et permettant d'atteindre un revenu décent de 1 000€.

- Expérimentation en 2022 du REJ pour 1 500 jeunes de 18 à 29 ans qui souhaitent engager un parcours de formation et/ou de création reprise d'entreprise les conduisant vers un métier d'avenir dit « vert » ou « verdissant ». 2 secteurs : BTP et Agriculture.

L'extension du dispositif à d'autres filières traduit le nécessaire verdissement de tous les champs de l'économie. Cette extension intervient dès la rentrée 2022.

Action n°7 : Augmenter l'employabilité via des expériences à l'international

Les études récemment menées sur la mobilité européenne et internationale des publics apprenants montrent que la **réalisation d'une période de stage à l'étranger** dans le cadre d'un parcours de formation ou d'insertion, constitue un **atout important pour l'employabilité et une force pour les entreprises**.

Les apprenants ont un accès à un 1er emploi plus rapide et les **compétences transversales dites « internationales »** (adaptabilité, autonomie, résilience, etc.) sont de plus en plus importantes dans les processus de recrutement. Le développement de ces compétences transversales joue un rôle plus prégnant encore pour les publics les plus fragilisés et/ou éloignés de l'emploi.

La mobilité internationale permet aussi de résoudre des problématiques sociales et professionnelles. C'est un outil important de la sécurisation des parcours professionnels.

Ainsi, la Région avec ses partenaires s'attache à :

- Développer les dispositifs de mobilité européenne et internationale pour les publics en formation professionnelle (élèves des filières sanitaires et sociales, apprentis, jeunes en insertion, stagiaires de la formation professionnelle) et faciliter l'accès des publics apprenants au volontariat international ;
- Assurer une captation des fonds européens Erasmus+, appels à projets européens et des outils financiers existants (programme Jeunesse du MEAE) ;
- Renforcer l'information, la sensibilisation et l'accompagnement à la mobilité et à l'engagement international et citoyen (stratégie globale de communication / diffusion, information sur les territoires, plateforme numérique régionale d'information, évènement annuel avec des déclinaisons sur les territoires, etc.) ;
    - ⇨ *Par exemple, il convient de développer des actions de sensibilisation et des ressources au sein des Maisons de l'Orientation et des organismes de formation, soutenir les têtes de réseaux et pilotes de consortium Erasmus+ qui accompagnement les jeunes à l'international, développer un « réseau d'ambassadeurs » de la mobilité.*
- Assurer une montée en compétences des acteurs du territoire (organismes de formation, structures d'accompagnement vers la formation et l'emploi, etc.) sur les projets de mobilité via un réseau régional de « référents / développeurs de la mobilité » ;
- Favoriser l'épanouissement, la découverte de nouveaux horizons, donner du sens aux apprentissages, découvrir de nouvelles pratiques professionnelles et de nouvelles organisations du travail.

Priorité 3 : Encourager les nouvelles pratiques pédagogiques et la digitalisation de la formation

Le monde de la formation doit faire face à de plusieurs défis croisés : la transformation des métiers, des attentes et des usages. Les structures de formation doivent être en capacité de faire rapidement évoluer leurs contenus et leurs méthodes pédagogiques pour maintenir l'attractivité, l'efficacité et l'accessibilité de leurs formations à tous publics, en situation de handicap ou non.

L'intégration du digital est ainsi un enjeu pour l'accessibilité de la formation, son individualisation et l'efficience pédagogique.

Il s'agit de favoriser les innovations pédagogiques, inventer de nouveaux formats pédagogiques pour répondre aux attentes des publics et des entreprises, en travaillant sur les méthodes, les contenus et l'intégration des nouvelles technologies.

Le souhait commun de l'ensemble des signataires du CPRDFOP réside dans l'amélioration de l'offre de formation régionale.

Action n°8 : Innover dans la formation pour plus d'efficacité et d'attractivité

Il est donc primordial d'accompagner les structures de formation à concevoir de nouvelles approches, et pratiques de formation, se libérer des contraintes de temps et de lieux, intégrer les sciences cognitives (neurosciences, soft skills) dans les approches pédagogiques, refondre ou enrichir les certifications, revoir le lien entre bénéficiaires de formation et monde économique.

Favoriser l'innovation pédagogique :

- **Renforcer la multi-modalité en formation**, c'est-à-dire combiner des moyens et situations pédagogiques variés pour permettre à l'apprenant de réaliser son apprentissage dans les meilleures conditions possibles, en termes de lieux, de temps, de supports et d'outils numériques : autoformation, tutorat, période à distance, travail de groupe, bi-modalité alternant des temps de formation synchrones et asynchrones …
- Promouvoir les pratiques pédagogiques dites « actives » pour renforcer l'autonomie des apprenants :
    - Pédagogie inversée : profiter des temps en présentiel comme des vrais temps d'échange avec le formateur/expert par rapport aux contenus abordés en e-learning
    - Apprentissage en mode projet,
    - Intégrer les apports des neurosciences.
- **Développer la prise en compte des soft skills** dans tous les parcours de formation, car elles représentent des compétences transverses et transférables sur tous les métiers – Lien action 11
- **Proposer de nouveaux modes d'usages en formation type micro learning** (modalité de formation ou d'apprentissage en séquence courte de 30 secondes à 3 minutes, utilisant textes, images et sons, autour d'une notion précise, avec un objectif défini) pour les nouvelles générations ou la formation des salariés.

Globalement le dispositif Innov'Emploi est un outil régional pour susciter l'innovation pédagogique. Mais l'innovation dans le cadre des formations doit aussi permettre d'agir sur la mixité des métiers et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Action n°9 : Accompagner les organismes de formation dans la digitalisation des formations et l'accessibilité numérique

Il convient d'accélérer l'intégration du digital dans les formations afin de rendre plus efficace l'acte formatif et de répondre aux nouveaux comportements des apprenants. Ce mouvement s'effectue au travers de l'intégration :

- **D'outils digitaux accessibles dans les parcours** : plateforme pédagogique, outils d'interactivité et ressources pédagogiques.
- De **l'Intelligence artificielle dans les formations**, permettant de repositionner le formateur sur un suivi optimisé des apprenants
- De soutenir et de **développer la technologie immersive dans les formations** : réalité virtuelle ou augmentée qui propose à l'apprenant une simulation interactive dans un espace virtuel.
- De poursuivre le **déploiement de formations à distance** et de formations hybrides : dispositif de formation à distance spécifique « Occitanie e-formation », offre de formation 100% en ligne, digitalisation des formations sanitaires par la mise à disposition d'une plateforme ouverte à distance permettant ainsi des enseignements à distance harmonisées sur l'ensemble du territoire.

Il convient à présent de consolider le travail entrepris depuis plusieurs années sur l'accompagnement à la modernisation de l'appareil de formation, en permettant de :

- Soutenir l'investissement dans les structures de formation.

  Par exemple :

  - *La Région finance les CFA dans leurs équipements numériques innovants pour favoriser la formation à distance et offrir des conditions d'apprentissage de qualité.*
  - *La Région assure l'équipement de l'ensemble des ateliers et plateaux techniques utilisés dans le cadre des formations professionnelles des lycées.*
- Accompagner les équipes pédagogiques à la prise en main des outils et les inciter sur cet aspect.
  - *Par exemple : Le développement des ressources granulaires pédagogiques : Au vu des usages massifs des professeurs et des élèves concernés, cet accès sera élargi à la rentrée 2022-2023 aux nouveaux lycées labelisés niveau 2 et 3. Ainsi, plus de la moitié des élèves des lycées publics de la Région Occitanie bénéficieront de cette ressource innovante.*
- Le développement de centres ressources performants, incitatifs et interactifs, de lieux dédiés à l'innovation pédagogique pour les professionnels de la formation - lien action 19.
  - *Par exemple : des tiers-lieux sur les territoires comme catalyseurs d'innovation pédagogique : Un réseau de tiers-lab qui se met en place dans des lycées de la région en lien avec les deux Rectorats.*
    La Région et les Rectorats portent le projet de donner les moyens aux lycées et aux lycéens d'accéder à des formes nouvelles de pédagogie (modularité, collaboration, transmission horizontale…), de favoriser l'utilisation des outils

numériques à des fins pédagogiques, de participer à l'ouverture vers les écosystèmes numériques locaux (associations, entreprises) Les tiers-labs comprennent des espaces de Coworking, des hakerspace, des fablab, des living lab, des makerspace…

En parallèle, il est nécessaire de veiller à supprimer la fracture digitale, en privilégiant à la fois l'accessibilité numérique, l'accès à la formation pour tous (formation à distance, tiers-lieux - lien Action 19) et partout avec une présence des formations sur les territoires - lien action 20.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, il convient de poursuivre le développement de la digitalisation des formations (lien avec Action 8), action qui va de pair avec le soutien au déploiement de formations à distance.

Un outil de simulation de situations professionnelles pour les professionnels de la santé, dans les formations sanitaires et sociales :

Les référentiels pédagogiques des organismes de formations sanitaires contiennent un volume conséquent d'enseignement en simulation. Par outil de simulation, nous entendons une plateforme qui propose des mises en situation recréant virtuellement des situations professionnelles, dans une volonté d'une approche immersive, interactive et collaborative de la formation des professionnels de la santé. Cela répond aussi à la règle « jamais la première fois sur le patient » de la Haute Autorité de Santé.

Ainsi dans une volonté de modernisation de son appareil de formation, la Région Occitanie a décidé de proposer à l'ensemble des organismes de formations sanitaires de déployer une plateforme numérique en simulation. D'une manière globale, les stagiaires peuvent répéter une action ou revivre une situation, autant de fois que nécessaire jusqu'à l'appropriation de la notion ou du geste. Ces séquences d'apprentissage permettent de créer des situations de formation difficiles à réaliser en présentiel, transforment les processus d'apprentissage et favorisent un meilleur ancrage de la formation.

Mis en place depuis 2019, ce dispositif a permis d'accompagner plus de 300 projets et a permis à autant d'équipes pédagogiques d'avoir la capacité de développer ses propres supports de formation dématérialisés, d'augmenter de 38% la proportion de modules de formation digitalisés au sein de ces structures et de diversifier fortement leurs outils pédagogiques, en lien avec les aspirations des publics cibles.

ORIENTATION 2 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET RENDRE ATTRACTIFS LES METIERS EN TENSION

La principale préoccupation des entreprises concerne désormais le recrutement, l'embauche et la fidélisation des salariés. Dans ce domaine, la Région Occitanie présente un paradoxe : un taux de chômage à 8,7% (source INSEE 1er trimestre 2022), le plus élevé du territoire métropolitain et 56% des projets de recrutement qui s'avèrent difficiles, voire impossible à aboutir. (Source Etude sur les Besoins de Main d'Œuvre 2022 de Pôle Emploi).

Face aux tensions de recrutement repérées dans certaines filières et certains territoires, il convient d'instaurer un dialogue constant avec le monde économique et social, entreprises,

filières, réseaux, intercommunalités, associations pour apprécier finement, à l'échelle d'une entreprise, d'un territoire, les besoins en compétences et les perspectives de recrutement et la réalité des métiers.

Face à l'image parfois dégradée ou la méconnaissance de certains métiers pourvoyeurs d'emploi, il faut également agir concrètement sur l'attractivité des métiers et des formations. Adultes demandeurs d'emploi ou salariés, jeunes collégiens, lycéens ou étudiants doivent pouvoir disposer d'informations fiables sur les perspectives d'emploi.

Il faut aussi agir au niveau des individus et des entreprises pour lever les difficultés matérielles, personnelles, organisationnelles qui entravent l'accès à l'emploi : c'est l'esprit du Pacte pour l'Embauche adopté en mars 2022 ainsi que du Plan de réduction des tensions de recrutement déployé par l'Etat début 2022, articulé d'une part autour de l'accompagnement des employeurs dans leurs démarches de recrutement, de l'enjeu de la remobilisation des demandeurs d'emploi, mais aussi des salarié.e.s qui veulent ou doivent changer de voie.

Priorité 1 : Donner les moyens aux personnes de trouver un travail

Après la crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, la reprise de l'économie depuis le printemps dernier amène les entreprises à recruter massivement et crée des tensions dans de nombreux secteurs, souvent déjà en manque de main d'œuvre avant la crise. Parallèlement, il existe un problème structurel de chômage de longue durée, créant une situation paradoxale, avec d'un côté des entreprises qui ne parviennent pas à recruter et, de l'autre, des chômeurs qui ne parviennent pas à retrouver un emploi. Les aspirations légitimes des travailleurs expriment un besoin d'épanouissement dans leur pratique professionnelle doivent être prises en compte.

Via des aides matérielles, des formation individualisées, l'action des entreprises en matière notamment de conditions de travail, il faut faciliter l'accès de toutes et de tous à l'emploi, et redonner une valeur sociale au travail.

Action n°10 : Lever les freins à la formation et à l'emploi

L'accompagnement des publics fragiles est une cause d'intérêt régional. D'une manière globale, la sécurisation financière et la simplification sont des leviers permettant le retour à l'emploi. Ainsi, il convient de :

- Poursuivre les actions déjà conduites par la Région pour lever les freins et favoriser l'accès à l'emploi :
    - Rémunération des demandeurs d'emploi en formation et octroi de bourses régionales sur critères sociaux pour les formations sanitaires et sociales,
    - Mise à disposition des stagiaires des services d'hébergement et de restauration gratuits ou à tarifs réduits durant leur formation,
    - Soutien du public jeune éloigné de l'emploi et/ou socialement défavorisé en prenant en charge la restauration méridienne afin de lutter contre l'exclusion et en particulier la précarité alimentaire,
    - Lutte contre la fracture numérique par le don d'ordinateurs portables pour les stagiaires relevant du dispositif E2C,

- Poursuivre la politique d'égalité d'accès aux équipements numériques pour réduire les inégalités et rompre l'isolement des stagiaires en formation avec notamment le déploiement de tiers lieux formation permettant d'accéder à des équipements informatiques pour suivre une formation (appel à projet sur la mise en place de Tiers-Lieux pour la période 2023-2026 en lien avec Etat).
- Attribuer aux organismes de formation des subventions d'équipements pédagogiques qui permettent de mettre à disposition des apprenants les plus précaires des ordinateurs.
- Poursuivre le soutien au logement des jeunes notamment les publics en formation professionnelle ou alternance (Résidences Habitat Jeunes par exemple).

Le Pacte pour l'Embauche pour aller plus loin dans la levée des freins.

La Région souhaite renforcer son action sur la levée des freins par de nouvelles mesures adoptées au travers du Pacte pour l'embauche, voté en mars 2022, financé notamment par l'Etat au travers du Pacte régional d'investissement dans les compétences, construites en lien avec les partenaires de la Région sur les territoires :

- Accompagner les demandeurs ou repreneurs d'emploi pour trouver et sécuriser une solution de mobilité autonome et durable afin de faciliter leur insertion professionnelle (financement Pacte régional d'investissement dans les compétences),
- Mettre en place des aides à la garde d'enfants,
- **Proposer à travers le Revenu Ecologique Jeune**, un revenu supplémentaire pour faciliter leur orientation vers les métiers verts (financement Pacte régional d'investissement dans les compétences - voir focus) – Lien action 5.

Aide à la Garde d'Enfants (AGE) pour amener les jeunes parents à reprendre un emploi ou suivre une formation

Dans le cadre de son Pacte pour l'embauche, la Région met en place plusieurs mesures destinées à lever les freins et à favoriser l'accès à la formation et à l'emploi.

A côté du Revenu Ecologique Jeune, qui vise à favoriser l'accès aux métiers de la transition écologique, une ***Aide à la Garde d'Enfants****, financée par le Pacte régional d'investissement dans les compétences, est déployée pour encourager l'employabilité et/ou le maintien dans l'emploi des parents de jeunes enfants qui rencontrent principalement 2 types de difficulté :*

- *Déficit de structures d'accueil sur le territoire : problème de maillage du territoire en termes d'offres de services de garde d'enfants disponibles*
- *Difficultés d'accès de certains parents aux structures de garde d'enfants : les structures d'accueil peuvent privilégier des parents avec des revenus réguliers*

Pour lutter contre ces difficultés, 3 leviers sont mobilisés pour apporter une réponse globale aux parents inscrits dans une formation du PRF et aux repreneurs d'emploi :

- *Pallier une carence en terme de structure d'accueil*
- *Développer la formation des professionnel.les*
- *Lutter contre la précarité financière que peuvent rencontrer les publics en insertion*

Montant de l'aide individuelle adapté en fonction de la situation :

- *Pour les stagiaires de la formation professionnelles : aide forfaitaire de 250€ vers dès l'entrée en stage quel que soit le nombre d'enfants éligibles*
- *Pour les repreneurs d'emploi :*
  - *aide forfaitaire de 80€ vers avec un contrat de travail de plus d'un mois et moins de 3 mois quel que soit le nombre d'enfants éligibles*
  - *aide forfaitaire de 250€ vers avec un contrat de travail de plus de 3 mois quel que soit le nombre d'enfants éligibles*

Pour poursuivre sur la levée des freins, d'autres pistes sont imaginées :

- Continuer à agir sur les inégalités sociales de santé à travers le soutien aux associations de prévention et promotion de la santé notamment auprès des jeunes, comme le permet l'appel à projet Génération Santé auprès des publics accueillis en Ecoles Régionales de la Deuxième Chance et dans les Missions Locales,
- Mettre en place dans chaque lieu / ville de formation une offre de logement et de mobilité (chez l'habitant, ramassage collectif),
- Développer des parcours de formation avec des horaires atypiques.

Action n°11 : Insister sur l'acquisition de compétences de savoir-être

Les études récentes réalisées auprès de recruteurs, le confirme, désormais les compétences comportementales sont davantage recherchées par les entreprises que les compétences techniques. Il est ainsi impératif de prendre en compte cette évolution majeures dans les pratiques de recrutement dans le développement des formations en s'appuyant sur les actions suivantes :

- **Renforcer l'acquisition de softs skills** pour développer l'employabilité des stagiaires en répondant aux nouvelles attentes des recruteurs. Ces compétences utilisent les savoirs être & ressources comportementales de l'individu, dans le cadre professionnel. Elles sont transférables et transposables. Elles augmentent les capacités d'adaptation des stagiaires, leur motivation et leur confiance en soi– lien action 4.

  > ⇨ *Dans le cadre du prochain PRF, l'acquisition de compétences transverses constitue un module obligatoire.*

- **Intégrer au socle de compétences de bases des compétences informatiques** (prise en main d'un ordinateur, saisie, envoi de mails…) : il s'agit de lutter contre l'illectronisme en accompagnant les stagiaires dans la prise en main du numérique et dans les usages. Cela passe notamment par la validation par une certification (PIX, CLEA).
- Développer les compétences à s'orienter, à apprendre à apprendre, la confiance en soi.
- Renforcer les connaissances sur les enjeux environnementaux et du changement climatique afin de favoriser leur prise en compte dans les pratiques professionnelles.

  > ⇨ *En lien avec le Pacte pour l'Embauche, la Région expérimente diverses modalités de **coaching pour lever les barrières notamment psychologiques** d'accès à l'emploi. Ces actions pourront être développées en complémentarité avec les dispositifs aujourd'hui proposés par Pôle Emploi aux demandeurs d'emploi, notamment le dispositif VSI (Valorisation de son image professionnelle).*

Globalement, la Région poursuit son effort **en renforçant ses exigences d'accompagnement global pour les stagiaires** notamment les plus en difficultés, entrant dans les formations préqualifiantes du PRF (Lectio, Projet Pro, Ecoles de la 2ème Chance) – lien Action 26.

De même, en amplifiant le dialogue entre Sciences et Société comme souhaité dans le SRESRI, il s'agit de former des individus éclairés, capables d'appréhender les mutations en cours et d'appréhender les enjeux sociétaux.

Action n°12 : Rendre plus agile et réactive la construction de parcours de formation

Dans un contexte où les métiers et les attentes des entreprises évoluent plus rapidement que la capacité du système à produire et à adapter les référentiels de formation, les réponses formation déployées doivent être adaptables, souples et flexibles. Cela renvoie à l'Orientation 1 du SRDE2I qui vise à accroître la souveraineté et la performance globale de l'économie régionale.

Ainsi, l'offre de formation référencée dans le cadre des marchés du PRF qualifiants pourra être complétée de **modules spécifiques** répondant à de nouveaux besoins en compétences attendues par les entreprises. Si nécessaire, des formations nouvelles pourront être intégrées au référencement, dans le respect du cadre des marchés. (A titre d'illustration concrète, des modules spécialisation cybersécurité ont été ajoutés pour des formations de concepteur développeur informatique et technicien supérieur systèmes réseaux, des modules de gestion du stress pour des formations de conducteurs de voyageurs ou encore à la demande de France télévision, une formation « éclairagiste

plateaux audiovisuels » est venue complétée la formation métiers techniques du spectacle pour répondre à leurs besoins).

Dans la perspective d'une individualisation des parcours renforcée, les prestataires de formation du PRF qualifiant sont incités à déployer leurs formations en **bloc de compétences** afin de faciliter l'accès à des certifications partielles et des allers-et retours entre des situations de formation et des situations d'emploi.

Au-delà du PRF, principalement au travers du dispositif Innov'Emploi (financement Pacte régional d'investissement dans les compétences), seront proposées des **formations sur-mesure**, répondant, en réactivité, à un besoin spécifique d'une ou plusieurs entreprises et directement articulées avec des offres d'emploi formations. C'est le cas notamment pour la formation d'opérateur en confection textile pour répondre aux besoins de recrutement de d'une entreprise du secteur dont l'activité de confection de textile soin et beauté en coton bio et fibre de bambou est en forte augmentation. L'organisme de formation réalise la formation au sein des locaux de l'entreprise située à Carmaux afin que les apprenants puissent s'approprier l'environnement de travail et les compétences attendues.

Des **formations innovantes**, associant plus fortement les entreprises dans leur conduite, seront expérimentées afin de renforcer la corrélation entre le contenu de formation et les situations d'emploi. Dans un contexte de forte tension, cela se concrétise par exemple par la mise en place d'une formation d'accompagnant en gérontologie spécifiquement construite en concertation avec un syndicat professionnel, Pôle emploi et deux organismes de formation. Elle complète l'offre de personnes qualifiées pouvant exercer dans ce secteur. La formation est maintenant déployée sur tous les départements de la région.

Le développement de cette agilité doit être mené en parallèle avec l'amélioration de la qualité des formations. C'est ainsi que la Région, Pôle Emploi, plusieurs OPCO et l'Agefiph ont souhaité développer un label qualité propre à l'Occitanie qui est volontairement plus exigeant que la Certification Nationale Qualité (Qualiopi). Ce label nommé Certif Région est reconnu par France Compétences au même titre que Qualiopi. Il comprend 12 critères supplémentaires et marque bien l'exigence et l'ambition communes des partenaires porteurs de Certif Région de proposer dans notre région une offre de formation de qualité.

Par ailleurs, un des enjeux du CPRDFOP sera de rassembler les financeurs de formation afin qu'ils étudient collectivement les façons d'apporter davantage de souplesse et d'agilité aux modalités d'achat de formation.

Priorité 2 : Accompagner les besoins en compétences des entreprises

Les impacts de l'après-crise COVID-19 et de la relance économique modifient en profondeur les besoins des entreprises, dont les principales préoccupations concernent désormais l'embauche et la conservation des salariés.

De ce cadre, la faible structuration de la fonction « Ressources Humaines » dans les petites et moyennes entreprises représente une marge de progrès, notamment dans cette phase du recrutement souvent indispensable à la réussite d'un projet de développement. Les dirigeants de ces structures, pour lesquels ces fonctions peuvent représenter une part importante de leur activité, sont souvent seuls à décider sans qu'ils ne soient outillés ou formés à ces activités.

Face à cela, l'accompagnement des dynamiques territoriales, du recrutement local et du développement des compétences est un enjeu majeur sur lequel la Région doit être mobilisée : cela passe par la mise en œuvre et le déploiement d'une offre de services ressources humaines à destination des entreprises, le développement des compétences, et l'accompagnement dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, au plus près des entreprises, des territoires, ou des filières.

L'accompagnement des besoins en compétences des entreprises concourt à l'Orientation 1 du SRDE2I en assurant la souveraineté et en développant la performance globale de l'économie régionale.

Action n°13 : Accompagner les entreprises dans leurs recrutements et dans leur plan de formation

Dans un contexte où les recrutements sont jugés de plus en plus difficiles pour les entreprises, l'action régionale se positionne en complément du service public de l'emploi pour **proposer aux entreprises de les accompagner dans l'identification de leurs besoins, élaborer une stratégie de recrutement** et déployer un plan d'actions correspondant.

La multiplicité des acteurs intervenant auprès des entreprises sur cette thématique RH étant importante, la coordination et la complémentarité de leurs actions est un enjeu fort.

C'est dans cet esprit que la Région Occitanie propose les dispositifs suivants :

- **Le Pass RH,** diagnostic de trois demi-journées qui peut s'accompagner d'un contrat recrutement afin de mobiliser un cabinet RH externe spécialisé dans la recherche de profils correspondants sur le territoire concerné.
- **Le soutien à la formation des salariés** est également un levier pour développer les compétences en interne, fidéliser les salariés et sécuriser les parcours professionnels tout en assurant à l'entreprise le niveau de compétence attendu.
- En réponse à l'expression d'un besoin en recrutement d'une entreprise, la Région Occitanie doit permettre la mise en relation avec les organismes de formation du Plan Régional de Formation formant des profils correspondant à son besoin et au plus près de son territoire.

⇨ ***Le dispositif Objectif Compétences pour la formation des salariés***

La Région apporte une aide indirecte aux entreprises, en soutien à la formation des salariés (hors alternants) et des dirigeants, mobilisable via les Opérateurs de Compétences (OPCO)

L'objectif est d'exercer un effet levier pour :

- *Accompagner la montée en compétence et soutenir par la formation les grandes transformations (digitale/environnementale/sociétale) : formations qualifiantes, professionnalisantes, diplômantes, certifiantes (sont exclues les formations légales et réglementaires qui incombent à l'entreprise).*
- *Agir en faveur de la préservation de l'emploi (FPL), lutter contre l'obsolescence des compétences.*

- Si le Plan Régional de Formation ne peut pas répondre aux besoins de personnels de certaines entreprises, la Région peut également proposer à l'entreprise la mobilisation d'un dispositif spécifique « Innov'emploi Recrutement » pour **financer**

des actions de formation en direction de demandeurs d'emploi, adaptées à ses attentes, en contrepartie d'engagement de recrutements sur de l'emploi durable.

- Le Pacte pour l'Embauche souhaité par la Région Occitanie permet, pour l'avenir, de soutenir et valoriser tout type d'actions visant à lever les freins internes aux recrutements : salaires, qualité de vie au travail, formation dans l'entreprise, mauvaise image de certains métiers, ….

De manière plus globale, les travaux engagés en lien avec l'Etat et Pôle emploi pour mieux articuler l'offre d'appui RH aux entreprises permettra d'apporter une meilleure articulation et une meilleure lisibilité pour les entreprises, particulièrement les TPE-PME.

Action n° 14 : Financer des formations au plus près des besoins des entreprises qui recrutent

Cette volonté de favoriser une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les formations proposées est un enjeu fort pour l'élaboration de la commande de formation professionnelle.

L'offre de formation doit pouvoir intégrer et répondre aux besoins récurrents et/ou en tensions mais aussi aux besoins émergents. Pour la Région, cela concerne bien sûr et avant tout le Plan Régional de Formation pour les demandeurs d'emploi, mais aussi le soutien qu'elle peut apporter aux formations par apprentissage en complément des financements OPCO.

Nécessité de renforcer l'analyse sectorielle des besoins en formation et en compétences

En s'appuyant sur nos partenaires économiques, de l'emploi et de la formation (Pôle emploi, branches professionnelles, OPCO, observatoires sectoriels, Carif-Oref Occitanie, pôles et clusters, organisations professionnelles, entreprises et grands donneurs d'ordre, les CMQ etc.) et sur l'analyse des données fournies par ces partenaires, il s'agit de pouvoir renforcer notre capacité collective d'analyse et d'anticipation des besoins en compétences des filières économiques de l'Occitanie.

⇨ Cela passe notamment par l'entretien de liens forts et permanents entre partenaires, le soutien aux observatoires sectoriels ou encore une capacité à avoir une vision prospective des enjeux compétences des filières – lien action 3.

Les contrats de filières pour un accompagnement global

La nécessité d'adopter des stratégies globales pour soutenir et accompagner les filières économiques de la région, à l'image des « **contrats de filière** » qui permettent notamment, de cerner l'ensemble des enjeux d'une filière, d'élaborer des feuilles de routes partagées avec les acteurs concernés et de proposer une offre de service complète.

Cette démarche, construite en partenariat avec les entreprises, pôles, clusters, syndicats professionnels et de salariés, accompagne la structuration et le développement des **filières stratégiques**, qu'elles soient matures ou émergentes : Aéronautique, spatial, santé, agroalimentaire, numérique, mobilités intelligentes et durables, Photovoltaïque, Eolien flottant, Hydrogène vert, industries culturelles et créatives... Voir action 3 SRDE2I.

La Région appuie également via la formation les **filières à enjeu local**. Pour l'ensemble des filières la formation et l'orientation sont des leviers primordiaux pour assurer la souveraineté et la performance globale de l'économie régionale – Orientation 1 du SRDE2I.

FORPRO'SUP entre égalité des chances et entretien des dynamiques économiques

En complément, et en lien avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), la Région et les établissements d'enseignement supérieur de l'Occitanie signent tous les 3 ans une convention cadre afin de proposer aux demandeurs d'emploi des places de formation dans le supérieur dans une logique d'égalité des chances.

Ce dispositif intitulé **FORPRO'SUP** a pour vocation de :

- Répondre aux besoins d'emploi et appuyer le développement économique,
- Contribuer au développement de « l'économie de la connaissance » par les formations certifiantes et les qualifications proposées,
- Mettre le savoir et la transmission du savoir au cœur de la dynamique économique et sociale.

Action n° 15 : Augmenter la part des formations en entreprise et en situation de travail

Pour favoriser l'intégration dans l'emploi et mieux répondre aux attentes du monde économique, il faut construire des parcours de formation en lien étroits avec les entreprises. Cela passe notamment par :

- Booster l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) comme nouvelle modalité de formation : permettre la professionnalisation des organismes sur cette modalité et accompagner les entreprises à l'intégration de cette méthode de formation. La mise en œuvre doit être encadrée, respecter le cadre de mise en œuvre d'une action AFEST.
- Construire des actions de formation « sur mesure » en réponse à des besoins d'entreprises. Ces parcours mixent des périodes en centre, à distance, en entreprise et poursuite en contrat d'alternance par exemple – Lien action 13.
- Encourager l'expérimentation de nouvelles méthodes pédagogiques adaptées à l'évolution des attentes des individus et des entreprises ou de nouvelles certifications en phase avec les métiers de demain.

Action n°16 Faire de la qualité de vie au travail une grande cause régionale

Dans le cadre du Pacte pour l'embauche, la Région mobilise les **partenaires économiques** (entreprises, branches professionnelles…) et impulse avec eux un travail avec afin d'améliorer les conditions de travail, la qualité de vie au travail et l'attractivité de certains métiers, notamment en termes de rémunération, de temps de travail. En effet, pour résoudre la problématique de certains métiers en tension, les actions développées dans le domaine de la formation, de la promotion des métiers, de la levée des freins, ne peuvent suffire.

La Qualité de vie au travail facteur d'attractivité

Parmi les mesures emblématiques, et dans le cadre de son conventionnement avec l'ARACT, la Région soutient un auto-diagnostic « Qualité de vie au travail » pour les entreprises et l'accompagnement personnalisé pour l'amélioration des conditions de travail.

La recherche et le soutien d'actions innovantes dans ce domaine est un enjeu pour ces prochaines années : la Région Occitanie a été sélectionnée par l'ANACT pour organiser un des premiers appels à projets à l'échelle territoriale du Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT) autour des " Conditions de travail, facteurs d'attractivité et de prévention de la désinsertion professionnelle ".

Les actions portées par des acteurs économiques, entreprises, comités locaux école-entreprise ou associations, organisations professionnelles ou interprofessionnelles de branches, les chambres consulaires et autres acteurs relais territoriaux devront permettre de mettre en œuvre des démarches innovantes sur le champ de l'attractivité et des conditions de travail.

Donner du sens au travail, un enjeu pour les entreprises et leur transformation

Le sujet de la quête de sens apparait désormais comme le nouveau grand défi des entreprises et ce sujet est totalement en lien avec les enjeux de responsabilité sociétale des entreprises soutenu par la Région à travers le Pacte Vert.

L'objectif est d'accompagner les entreprises pour rendre possible la rencontre entre la recherche de sens des individus et la proposition de sens des entreprises. Pour cela, il s'agit de s'appuyer sur les outils et dispositifs régionaux existants, et d'en faire évoluer certains, afin de proposer une offre de conseil, accompagnement et formation, à destination des dirigeants, DRH, managers et collaborateurs, sur les grands enjeux que sont notamment le leadership éthique, l'hybridation du travail, la santé au travail et le développement des compétences ou la prise en compte des grands enjeux environnementaux.

Ces objectifs font écho au SRDE2I qui souhaite soutenir l'engagement sociétal des entreprises régionales (Lien SRDE2I Orientation 1 – Objectif 2). Les réflexions autour de la conciliation vie professionnelle et personnelles, de l'inclusion, et d'égalité femmes – hommes doivent être abordées pour rendre les métiers plus attractifs.

Ces axes de travail font écho aux réflexions dans le cadre du SRDE2I sur l'éco conditionnalité des aides, la création d'emplois de qualité, l'engagement sociétal des entreprises.

Priorité 3 : Faire connaître les métiers qui recrutent

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a créé le Service Public Régional de l'Orientation et confié à la Région sa mise en œuvre et la coordination de ses acteurs. Ainsi, la Région coordonne, anime et accompagne les partenaires du **Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)**, qui délivrent un premier niveau d'information sur l'orientation, la formation et l'emploi sur les territoires.

De plus, depuis la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », la Région est en charge de l'organisation d'actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.

S'il est nécessaire de proposer une information généraliste à toutes et tous sur les métiers (orientation 3 priorité 2), l'accent doit être également porté sur les métiers qui recrutent afin de répondre aux besoins en compétences du tissu économique local.

Action n°17 : Instaurer un dialogue direct avec les entreprises

Face aux difficultés de recrutement, mieux connaitre localement les besoins des entreprises, constitue un enjeu majeur pour les partenaires signataires du CPRDFOP qui doivent mutualiser leurs informations, analyses, outils pour identifier les métiers en tension et ainsi proposer des actions coordonnées.

Ainsi, au-delà de l'enquête Besoin de Main d'Œuvre établie par Pôle emploi qui intervient une fois par an, et des travaux du Carif-Oref Occitanie (diagnostics emploi – formation, études prospectives), il s'agit d'être constamment à l'écoute des besoins en compétences des entreprises afin d'être plus réactif pour répondre à leurs attentes.

Des équipes sur le territoire à l'écoute du besoin des entreprises

Grâce à leur bonne connaissance du tissu socioéconomique local, l'articulation des équipes territoriales de la Région et de l'agence AD'OCC devront permettre de capter les signaux, même faibles, à l'échelle d'une entreprise ou d'un territoire.

Parce qu'aujourd'hui plus qu'hier les entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement qui freinent le développement de leur activité, la question RH au sens large doit faire partie prenante de leur accompagnement.

Le renforcement du positionnement de la Région auprès des entreprises sur le volet Emploi, RH, appui au recrutement est une nécessité. Dans ce cadre, il paraît primordial de déployer une offre de services globale (Economie, emploi, formation, Orientation) auprès des acteurs économiques territoriaux. Il s'agira de recueillir les besoins en formations et compétences des entreprises sur le territoire, de les amener à avoir une démarche RH interne efficace, de les appuyer dans leur recrutement notamment en organisant des évènements dédiés. Dans ce cadre, la Région accentue son intervention via des équipes dédiées.

Pacte pour l'Embauche et Plan de lutte contre les tensions recrutement

Une animation locale et opérationnelle du Pacte pour l'embauche est également en place en lien avec Plan de lutte contre les tensions recrutement déployés par l'Etat début 2022 pour accompagner les employeurs dans leurs démarches de recrutement, remobiliser les

demandeurs d'emploi de longue durée afin de leur permettre de profiter des opportunités ouvertes par la reprise économique, et donner de la visibilité aux jeunes sur des opportunités d'emploi et de carrière.

Action n°18 : Mieux communiquer sur les métiers et les opportunités d'emploi notamment dans l'industrie

Compte tenu des tensions observées sur le marché du travail, les partenaires signataires du CPRDFOP souhaitent renforcer leurs actions sur l'information et l'attractivités des métiers qui recrutent.

Lancer une initiative régionale pour inciter les jeunes à s'orienter vers les métiers de l'industrie

En lien avec l'ensemble des partenaires (France Industrie, UIMM, CCI, acteurs de la filière, Rectorat etc…), la Région souhaite impulser une action forte autour du développement de l'attractivité des métiers de l'industrie. La volonté est d'agir auprès de tous les publics (scolaires, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion…). Elle s'appuyera sur les nombreuses initiatives existantes sur ce secteur en leur donnant davantage de visibilité, en les cadençant sur l'année, en impliquant davantage les entreprises notamment sur le public scolaire.

L'organisation d'évènements sur les métiers en tension pour faire connaître : jobdating, TAF, journées portes ouvertes...

A titre d'exemple, la Région Occitanie organise chaque année, en partenariat avec Pôle emploi et les acteurs locaux de l'emploi, les salons **Travail Avenir Formation** (TAF) dont le but est de permettre à chaque visiteur, quel que soit son statut, d'accéder à toutes les informations sur l'orientation et la formation, de découvrir des métiers et de trouver un emploi en rencontrant directement des entreprises qui recrutent. Les salons se sont déployés progressivement sur tout le territoire Occitanie, 18 salons TAF seront de nouveau organisés en 2023 avec une volonté de privilégier les démonstrations métiers.

De plus, dans le cadre de son plan annuel sur l'Information Métiers, la Région va porter une attention particulière aux actions sur les secteurs professionnels ou métiers en tension en Région afin de mieux faire connaître ou susciter l'intérêt auprès du public (scolaires, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion). Les plans pourront ainsi adapter annuellement les métiers ou secteurs professionnels sur lesquels des actions seront particulièrement attendues.

L'appel à projet Apprentissage vient renforcer l'action de la Région afin de mieux faire connaître les métiers et les possibilités de formation qui peuvent exister en Région et pour lesquels des opportunités de contrat en alternance sont présentes. C'est un levier complémentaire au service des grandes orientations politiques de la région, telle que la nécessaire réponse aux tensions de recrutement que certains secteurs professionnels peuvent rencontrer.

Une communication innovante sur les métiers en tensions

Comme en atteste les nombreux retours obtenus lors des différentes concertations, il est absolument nécessaire aujourd'hui de développer la communication à travers les réseaux

sociaux en lançant des campagnes de " publicité " sur les métiers non connus et/ou en tension, en valorisant notamment les améliorations dans les conditions de travail.

Faire appel à des influenceurs, concevoir des vidéos de promotion comme cela a été fait pour les métiers d'aide-soignant.e et d'ambulancier.e sont autant de piste à favoriser.

Ces nouveaux modes de communication doivent permettre de promouvoir la mixité des métiers ainsi que l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La valorisation de l'offre de formation professionnelle, et donner envie

Au-delà d'un outil descriptif de recherche sur les formations existantes, les nouvelles technologies permettent aujourd'hui de construire des plateformes interactives permettant de personnaliser les besoins de formation et d'orienter vers l'acquisition de telle ou telle compétence. C'est dans cette voie, très attendue par les publics, que nous devons avancer en lien avec une individualisation poussée des formations.

Action n°19 : Animer un Service Public Régional de l'Orientation au service du plus grand nombre

Il sera nécessaire de poursuivre la structuration et coordination des acteurs du SPRO, notamment au travers de la labellisation Occitanie Orientation, sur tout le territoire régional pour favoriser :

- Une culture commune,
- Une meilleure connaissance des différents services proposés et des actions, respectives mises en œuvre afin d'accompagner et orienter au mieux les publics,
- Une réponse coordonnée en termes de solutions, d'actions à mettre en œuvre à destination des publics.

Comme le prévoit la Charte du SPRO régionale, la question de la mixité des métiers doit être promue tout comme l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. De même, l'accessibilité à toute personne quel que soit son statut et/ou son handicap est une nécessité.

Cette coordination des acteurs du SPRO s'appuiera sur :

- Une animation territoriale permettant la mise en synergie des acteurs au niveau local,
- La tenue annuelle d'un comité de pilotage régional du SPRO,
- La mise en place d'outils innovants pour un partage d'information facilitée (portail spécifiquement dédié aux acteurs du SPRO),
- La poursuite du co-pilotage Education Nationale / Région conjoint des plateformes de soutien au décrochage scolaire (PSAD) et Obligation de formation tout en adaptant la tenue de ces instances aux spécificités et besoins locaux,
- L'enrichissement des partenariats avec les communautés éducatives, autour du plan d'action Orientation scolaire pour abonder le parcours avenir des élèves.

Il s'agira aussi d'améliorer les portails régionaux d'information à destination des publics afin de favoriser l'attractivité et la simplicité de navigation par :

- Une adaptation des contenus de ces portails aux attentes actuelles du public et à l'âge, au degré d'autonomie et aux aspirations des utilisateurs (Expérience usagers)

- Une interconnexion / échange des informations des différents portails régionaux (meformerenregion.fr, orientation.laregion.fr, apprentissageenregion.fr) afin de faciliter la recherche pour les internautes.

ORIENTATION 3 : GARANTIR L'EGALITE DES CHANCES POUR TOUTES / TOUS ET PARTOUT

Face aux inégalités et aux déterministes sociaux et territoriaux, il est nécessaire de mettre en place des actions d'orientation et de formation au plus près des territoires pour donner à chacun les moyens de trouver sa place et s'épanouir dans le marché du travail.

Il s'agit à la fois de répondre au mieux aux besoins des bassins d'emploi, de favoriser leur développement mais également d'offrir à chacun en proximité les moyens de construire son parcours professionnel.

Parce qu'un modèle inclusif nécessite également une réponse formation adaptée aux caractéristiques de certains publics, un soutien spécifique doit être mis en place pour ceux qui en ont le plus besoin au travers de dispositifs dédiés.

De manière transversale, l'acculturation des jeunes aux métiers dès le collège est un grand défi pour qu'ils trouvent une place dans la société. En allant dans les établissements, sur les territoires, en leur proposant une offre adaptée à leur âge et des outils en lien avec leurs besoins de stages notamment, ils seront plus à même de construire sereinement leur avenir professionnel.

Cette orientation renvoie à la priorité du SRESRI « offrir aux jeunes les conditions de la réussite dans tous les territoires ».

Priorité 1 : Organiser une offre de formation de proximité pour accompagner les dynamiques territoriales

La centralisation de l'offre de formation dans les territoires urbains peut conduire à un assèchement des compétences disponibles sur un bassin d'emploi et entraver le développement des entreprises, des territoires. Offrir à chacun les moyens de se former à proximité de son lieu de vie et permettre aux entreprises de disposer localement d'une main d'œuvre qualifiée sont des facteurs de dynamisme local.

C'est également une nécessité d'offrir à chacune et à chacun, dans les territoires ruraux, de montagne, littoraux, les moyens de s'insérer dans l'emploi. Cela participa également à l'objectif d'impulser une dynamique dans tous les territoires (Orientation 3 du SRED2I).

Action n°20 : Développer une offre de formations professionnelle au plus près des besoins des territoires

La territorialisation constitue un enjeu complexe en particulier pour la formation puisque cela nécessite pour prendre en compte :

- La dimension du territoire régional,
- Les dynamiques territoriales et les projets de développement locaux pour agir au plus près des besoins des entreprises en permettant aux publics formés d'être recrutés localement,
- Les nouvelles compétences notamment en développement économique qui font écho aux questions d'emploi et de formation,

- La nécessité de garantir une égalité d'accès à la formation pour tous en répondant aux aspirations professionnelles des habitants d'Occitanie et au-delà des deux Métropoles,
- Les valeurs du service public et de la relation aux usagers.

Le PRF prend en compte dans sa conception et sa mise en œuvre cet impératif de territorialisation.

Pour aller plus loin et prendre en compte des situations spécifiques, il convient de faire émerger des projets partagés sur les thématiques suivantes :

- Faire en sorte qu'aucun territoire ne soit oublié et ainsi développer des actions spécifiques en direction des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV), des Zones de Revitalisation Rurales (ZRR),

  ⇨ *En Apprentissage, la Région finance en complément des OPCO des formations dans un souci d'aménagement du territoire en ciblant en particulier les CFA situés en zone rurale ou en QPV pour éviter la déqualification des territoires d'Occitanie et contribuer à leur vitalité.*

- Poursuivre et d'amplifier les efforts déjà entrepris pour favoriser le recrutement et le **maintien dans l'emploi des salariés saisonniers**
- **Développer des passerelles pour faciliter les emplois partagés** entre différentes filières et/ou le passage d'une filière à une autre en lien avec des **Groupement d'Employeurs** et en particulier, les Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification multisectoriels.
- **Privilégier les filières de proximité**, encourager le maintien des savoir-faire et des compétences locaux. Dans ce cadre, la Région soutient les formations sur des secteurs à enjeu local par exemple sur les métiers d'art – lien SRDE2I action 71

La formation à distance pour une formation au plus près des habitants d'Occitanie

Parmi les outils aujourd'hui développés pour assurer une plus grande équité territoriale, la formation à distance (FAD), permet de répondre aux enjeux d'égalité d'accès à la formation pour tous les demandeurs d'emploi notamment dans les territoires ruraux.

En complément des formations mises en œuvre en présentiel, la Région déploie un dispositif de formation à distance spécifique « Occitanie e-formation », qui combine une offre de formation spécifique dans le cadre du PRF et un réseau de sites de proximité accueillant les apprenants. Elle comprend également une offre de formation 100% en ligne correspondant aux attentes de certains publics plus autonomes dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours professionnel.

Ces actions sont toutes proposées en « mix learning » avec une partie distancielle et une partie présentielle (domicile ou tiers lieux).

En parallèle, la Région Occitanie accompagne à la digitalisation des formations sanitaires par la mise à disposition d'une plateforme ouverte à distance permettant ainsi des enseignements à distance harmonisées sur l'ensemble du territoire.

Une offre dans l'enseignement supérieur sur tout le territoire

Le SRESRI, via le développement des villes universitaires d'équilibre, leur animation, la volonté d'accompagner l'offre de formation à l'échelle des bassins de vie concourt à la territorialisation des formations dans l'enseignement supérieur.

Des Tiers lieux formation sur les territoires avec une offre diversifiée et renouvelée lien avec les campus connectés

Encourager le développement des tiers-lieux permet de répondre aux besoins des entreprises, des individus et des territoires. Ce sont des lieux qui stimulent le développement d'activités, la socialisation, qui permettent aux personnes éloignées de l'emploi d'accéder à un équipement informatique, à la formation.

En partenariat avec l'initiative portée par l'Etat, la Région s'inscrit dans la démarche d'appel à projet Tiers lieux, lancée dans le cadre du plan de transformation de la formation.

L'objectif est de faire émerger des solutions innovantes d'accès à la formation et de diffusion de modalités d'apprentissage plus attractives. Elle vise également à développer des espaces de formation hybrides à proximité des lieux de vie et assurer une mutualisation d'outils, de ressources et de pratiques pédagogiques.

Ainsi, à partir de 2023, il est proposé de mutualiser et développer les initiatives formation dans les tiers lieux autour des axes suivants :

- **Poursuivre la politique d'égalité d'accès aux équipements numériques** qui permet de réduire les inégalités et de rompre l'isolement des stagiaires en formation. Parallèlement, le retour d'expérience montre que la demande des publics a évolué et qu'au-delà des équipements mis à disposition, ils souhaitent bénéficier d'un vrai lieu ressource et hybride. L'activité et les services au sein des tiers lieux dit e-formation doivent être réorientés et davantage diversifiés.
- Articuler les démarches régionales de soutien aux tiers lieux et à la formation. En effet, s'appuyer sur le large réseau des tiers lieux pour déployer la formation pour constituer un seul réseau et rendre ainsi l'action régionale davantage lisible.

Dans ce cadre, l'appel à projet conjoint entre l'Etat et la Région contient deux volets articulés :

- Un volet « socle » pour maintenir l'accueil des stagiaires en formation à distance et faire émerger de nouvelles initiatives en matière d'accompagnement des publics vers l'emploi en lien avec l'écosystème emploi/formation sur les territoires.
- Un volet soutien à des actions expérimentales pour diversifier l'offre de service au sein des tiers lieux, expérimenter de nouvelles modalités, de nouveaux parcours de formation permettant l'acquisition de compétences, l'accès à l'emploi et l'innovation pédagogique.

De même, les Campus Connectés, qui associent à la souplesse de l'enseignement à distance un tutorat individuel et collectif, permettent de compléter l'offre de formation des territoires et d'accompagner les étudiants les plus éloignés des pôles universitaires.

Action n°21 : Penser la carte des formations professionnelles en fonction des territoires

Une nouvelle méthode pour la carte des formations initiales

La Région Occitanie et la Région Académique proposent d'expérimenter la mise en place d'un plan pluriannuel de formation des formations professionnelles initiales dès la rentrée 2023 sur certains territoires, pour favoriser les approches géographiques et les approches sectorielles et la complémentarité des offres de formations entre les établissements. Cette

approche vise également la mise en résonance de l'offre de formation professionnelle avec l'offre de formation technologique.

Les objectifs de cette démarche sont de :

- Anticiper au mieux l'arrivée de nouveaux établissements sur un secteur.
- Mener une réflexion fine autour de la carte des formations des établissements en besoin de revitalisation, en lien avec les autres établissements d'un même secteur.
- Consolider et partager des indicateurs sociaux économique et indicateurs endogènes au système éducatif.

Une carte des formations Sanitaires et Sociales au plus près des besoins des territoires

Par ailleurs, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. La Région pilote la carte des formations paramédicales, maïeutique et en travail social. Dans ce cadre, elle autorise/agréée les instituts de formation.

Dans ce cadre, la Région Occitanie a adopté une nouvelle carte des formations sanitaires, le 25 mars 2021, elle vient compléter la carte des formations en travail social 2019-2024. Cette nouvelle carte est venue réaffirmer son objectif d'assurer un maillage territorial de l'offre de formations adapté aux besoins des territoires.

La Région assure le financement des parcours de formation, pour les demandeurs d'emploi et les personnes en formation initiale pour l'ensemble des formations sanitaires et sociales, en diplôme d'état, qui sont des formations professionnalisantes.

73% des formations sanitaires et sociales relèvent du processus Licence Master Doctorat (LMD) et participe à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur sur les territoires, ainsi qu'à l'élévation du niveau de qualification, en proposant un continuum de formation, de bac moins trois à bac plus trois, en lien avec l'évolution des besoins des territoires.

Action n°22 : Développer l'apprentissage, voie d'excellence

La loi du 5 septembre 2018 « Avenir Professionnel » a retiré la compétence générale exercée par la Région en matière d'apprentissage. Le financement de l'apprentissage est dorénavant assuré par les OPCO au travers d'un coût-contrat. De ce fait, avec la loi « Avenir Professionnel », il n'existe plus de régulation sur l'ouverture/fermeture de CFA ou de formations par apprentissage.

Or, l'apprentissage est une voie de formation qui non seulement favorise l'égalité des chances mais apporte également une réponse ciblée aux besoins en compétences des entreprises du territoire. C'est aussi un outil d'aménagement du territoire et de réponse aux besoins de main d'œuvre qualifiés des entreprises.

Ainsi, une coordination régionale des différents acteurs concernés (Etat, OPCO, Région, autorités académiques) autour de l'offre de formation par apprentissage permettra de favoriser un développement de l'apprentissage en lien avec les besoins des publics et des entreprises du territoire. Il s'agira de porter une attention particulière à une offre pré-bac et territorialisée signe de réduction des inégalités.

Le CREFOP, instance quadripartite, permet d'associer tous les acteurs directement concernés par cette voie de formation, notamment la Commission « Anticipation des

besoins en compétences des entreprises et développement de l'alternance », à laquelle les OPCO peuvent être associés. Autour d'un groupe de travail Alternance, il travaille déjà sur la thématique de la réduction des sorties prématurées et les ruptures de parcours.

Cependant, cette action partenariale autour de l'apprentissage ne peut être efficiente sans une connaissance et une vision globale de cette voie de formation au niveau régional : des statistiques annuelles fiables et stabilisées permettant de pouvoir apporter les éventuelles réponses coordonnées que ce soit en matière d'offre de formation, de soutien aux établissements, d'information au public sont à produire :

- Nombre d'apprentis en Région, répartis par département, par niveau de formation, la répartition Fille-Garçon, le nombre de personnes en RQTH,
- Effectifs par secteurs de formation, progression d'effectifs par rapport à N–1,
- Les secteurs en tension de recrutement, les données concernant les ruptures de contrat…

De plus, la Région, qui conserve une compétence pour soutenir les établissements de formation, poursuivra son partenariat avec les OPCO, principaux financeurs de l'apprentissage, notamment au travers d'une contractualisation avec les opérateurs de compétences volontaires, dans l'objectif d'articuler les interventions respectives de la Région et des OPCO en matière de soutien à l'apprentissage et de répondre au mieux aux besoins remontés par les branches professionnelles.

De la même façon, la Région entend poursuivre son action pour favoriser le développement de l'apprentissage au travers de ses interventions sur le financement direct de formations par apprentissage dans un souci d'aménagement du territoire mais aussi par le biais de subventions pour des investissements matériels, notamment sur de l'équipement numérique.

Enfin, la Région, de par sa compétence sur les formations sanitaires et sociales, continue d'agréer les formations en travail social et d'autoriser les formations sanitaires, pour les organismes de formation qui souhaitent faire de l'apprentissage, notamment pour les formations au sein des lycées. A ce titre, la Région dispose d'une offre de formation en apprentissage d'Aide-soignant et Auxiliaire de Puériculture dans plusieurs lycées. Le développement de ce modèle, au sein de lycée dispensant notamment des bac pro ASSP/SAPAT sera poursuivi par le CFA du rectorat académique sur le territoire régional.

Priorité 2 : Faire de l'Orientation une grande cause régionale

Au-delà d'une vision purement adéquationiste de l'orientation, conduisant sur un territoire à ne présenter que les métiers qui recrutent, il convient d'avoir une politique orientation permettant à tous, en tous points du territoire, de connaître les formations, les métiers, de lutter contre les stéréotypes.

Par ailleurs, en lien avec SRESRI notamment dans une optique de lutte contre les déterminismes sociaux, l'accent doit être mis sur l'orientation dès la fin du collège et au lycée afin que les élèves puissent se construire de manière éclairée un parcours leur permettant de trouver leur place dans le monde du travail. Cela passe par une communication, des médias, des évènements dédiés et en proximité de ce public. De manière globale, les outils de l'orientation doivent se moderniser pour être efficace en s'adaptant aux nouveaux comportements des individus.

Enfin, pour une information complète et pertinente sur l'ensemble du territoire, l'animation du Service public régional de l'orientation doit se faire en corrélation avec l'évolution des besoins et des attentes des différents publics qu'il souhaite atteindre.

Action n°23 : Déployer de nouveaux outils et projets au service de l'orientation des jeunes

De façon plus générale, les partenaires du CPRDFOP doivent prendre en compte les évolutions rapides des canaux de communication utilisés par les jeunes générations. Un plan de communication ambitieux doit ainsi voir le jour en s'appuyant à la fois sur des outils dits " traditionnels " pour aller vers des nouveaux moyens de communiquer.

Afin de toucher davantage les publics jeunes qui utilisent de nombreux vecteurs de communication, il est nécessaire d'innover en développant par exemple :

- Une nouvelle plateforme d'accompagnement à la recherche de stages : de la 3e à bac+5 dans un souci d'égalité des chances car il est admis que ce sont principalement par les relations de l'entourage que ces stages sont trouvés. Il est donc nécessaire de développer des outils de mise en relation entre les jeunes et les entreprises à la recherche de stagiaires.
- De nouveaux outils dédiés à l'orientation adaptés aux scolaires, en s'appuyant sur des modes de communication utilisés par les scolaires. Bien entendu les réseaux sociaux sont à privilégier mais également d'autres formes moins ciblées pour le moment comme le recours à des influenceurs, des youtubeurs.
- Investir davantage les réseaux sociaux pour toucher le public des plus jeunes (tiktok, instagram, twitch, discord, snapchat, ...) et proposer une nouvelle communication.
- Diversifier les canaux de communication pour donner envie, notamment aux jeunes : Sites internet, outils 3D, escape et serious game, réseaux sociaux, vidéos….
- Repenser la communication, pour proposer aux publics des approches et des messages plus spécifiques : les publics ne sont pas réceptifs aux mêmes médias et approches.

- Repenser la communication entre les instances pour faciliter la circulation de l'information et la connaissance mutuelles des dispositifs afin de mieux informer les publics en bout de chaîne
- Des actions d'accompagnement et de soutien scolaire en amont du décrochage scolaire en étant complémentaires avec les actions déjà mises en place par les services académiques.
- La mise en place d'un réseau d'ambassadeur métiers, d'échange avec les professionnels et d'échange avec des jeunes en parcours professionnels car ce contact entre pairs constitue le plus souvent le vecteur de communication le plus efficace pour faire tomber les représentations.

Un nouveau dispositif « Trajectoires » pour l'égalité des chances

- L'appel à projets s'adresse à la fois aux lycées membres du réseau des « Cordées de la Réussite », lancé par l'Etat en 2008, tout comme ceux non labellisés, publics ou privés sous contrat d'association relevant de l'Education Nationale ou Agricole.

  Pour faire de l'orientation un véritable levier d'égalité des chances, les actions proposées par les lycées dans le cadre de l'appel à projets doivent apporter une approche novatrice de l'orientation, notamment via :
  - La mise en place de tutorat / mentorat ;
  - La rencontre de professionnels permettant la découverte de métiers et la déconstruction de stéréotypes liés à certaines d'entre eux ;
  - La levée des freins à la mobilité ;
  - L'association des élèves dans le processus ;
  - L'accompagnement à l'écriture du projet personnel et professionnel d'orientation.
- Développer des modules de transition école-travail.
- Renforcer l'équipement d'outils innovants d'informations sur les métiers et les formations dans les lieux d'accueil de la Région implantés en Occitanie :
  - Solutions immersives (films en 360)
  - Interactivité des expériences proposées (réalité virtuelle)
  - Caractère ludique des expériences
  - Catalogue de ressources permettant une découverte large de panel de métiers ou secteurs professionnels

Mentorat – Tutorat des outils au service de l'accompagnement

Cela passe notamment par le renforcement des dispositifs de Mentorat et de tutorat pour découvrir le monde du travail et s'intégrer dans l'emploi :

- Parce que la parole d'un professionnel ou d'un pair permet souvent d'objectiver les démarches et réflexions engagées en matière d'orientation,
- Parce que ces professionnels ou étudiants se sont posés eux aussi des questions lors de leur démarche d'orientation et que l'orientation est l'affaire de tous, la contribution à l'effort d'information sur les métiers en Région doit être encouragée.

Il s'agit d'inciter les professionnels et étudiants, à offrir un peu de leur temps pour accompagner les publics qui en ont besoin. Le projet vise à venir en complément de l'accompagnement réalisé par les conseillers d'orientation et d'insertion, pour offrir aux jeunes le bénéfice de l'expérience de la communauté des professionnels.

Les fédérations de parents d'élèves, les entreprises partenaires de la Région, les chambres consulaires, et les associations et porteurs de projets soutenus par la Région seront invités à rejoindre la communauté créée en appui d'une future plateforme régionale en complémentarité et de manière articulée avec les actions de parrainage et de mentorat proposés notamment par l'Etat et Pôle Emploi.

Action n°24 : Favoriser et renforcer le « aller vers » pour une offre de proximité

Comme pour la formation, il est nécessaire de délivrer une information fiable et concrète aux publics au plus près des territoires afin que chacun puisse s'intégrer, évoluer dans le monde du travail.

A l'instar de ce qui est fait sur le public adulte, sur le public scolaire, il est prévu de :

- Territorialiser les actions d'information sur les métiers, et aller vers les jeunes et les établissements scolaires,
- Informer les publics et notamment les élèves, sur la diversité des métiers et des formations : métiers d'aujourd'hui, de demain et filières d'avenir

Plus globalement, pour tous les publics, la Région :

- Renforce sa présence sur les territoires en déployant un réseau de 18 **Maisons de ma Région** (MDR) et de 3 **Maisons de l'Orientation** (MDO) à Toulouse et Montpellier, proposant, sur les thèmes de la formation, des métiers et de l'emploi, des actions d'information individuelles ou collectives.
- Organise les salons **Travail Avenir Formation** (TAF) dont le but est de permettre à chaque visiteur quel que soit son statut, d'accéder à toutes les informations sur l'orientation et la formation, de découvrir des métiers et de trouver un emploi en rencontrant directement des entreprises qui recrutent. Les salons se sont déployés progressivement sur tout le territoire Occitanie, 18 salons TAF seront organisés en 2023.
- Nouveau dispositif : **"Les places des TAF-Près de chez moi"** : La Place des TAF-Près de chez moi est organisée en partenariat entre l'Etat via le Plan d'investissement dans les compétences, Pôle emploi et la Région Occitanie et s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre des salons TAF. Les manifestations se tiendront en 2022 sur 20 sites du territoire régional en dehors des lieux et des dates d'animation des salons TAF, dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR). Ces actions s'organiseront autour d'espaces de Job dating, d'information Métier/Formation sur un secteur d'activité ciblé répondant aux besoins du site d'accueil.
- Campus connectés.
- Par l'expérimentation d'un format innovant de « rencontres orientation », un salon « Id.Métiers » organisé en direction des collégiens, avec l'appui des partenaires info métiers, des Campus des Métiers et des Qualifications, des entreprises locales… Expérimentation du premier format les 13 et 14 décembre 2022 à Saint-Gaudens. L'objectif consiste notamment à valoriser les métiers et formations de la voie professionnelle.

Focus : **Les Maisons de l'Orientation Mobiles (MOM) pour une information sur les métiers au plus près des territoires**

Financé dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences, l'objectif est de proposer aux jeunes, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, des temps de rencontre et des actions dédiées à l'orientation, en proximité, par les équipes du bus MOM : Maison de l'Orientation Mobile.

Parce que l'orientation est un service public, les outils d'informations seront proposés en proximité par le MOM, et déclinés sur les territoires en appui des évènements organisés localement avec les acteurs du SPRO, et des établissements scolaires.

Les services rendus au sein du MOM permettront de :

- Faciliter l'accès à l'information sur les métiers, les formations et l'emploi
- Faciliter l'orientation des publics et l'élargissement des choix professionnels
- Faciliter le repérage des publics les plus éloignés de la formation et de l'emploi

Les MOM sillonneront le territoire régional et permettront un accompagnement des publics par un « animateur » présent dans le MOM. Cet accompagnement permettra de faciliter :

- La recherche d'information sur la formation en lien avec les différents outils à disposition.
- La découverte des métiers via des films métiers sur des casques de réalité virtuelle.
- L'organisation des actions de découverte et de promotion des métiers
- L'accueil de permanences de partenaires de l'emploi et la formation dans le MOM

Priorité 3 : Organiser une offre de formation pour favoriser l'inclusion et l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi et de la formation

Les différentes crises (sanitaire, économique, migratoire) ont mis en exergue les injustices sociales, évidentes pour tous. Si des avancées existent pour favoriser l'inclusion, il reste un travail de longue haleine pour garantir l'égalité réelle pour toutes et tous.

Auparavant, dans le secteur du handicap comme dans d'autres secteurs, le terme d'intégration était utilisé. Il sous-entend que toute l'énergie, l'effort à déployer, était porté par la personne elle-même pour s'adapter à son environnement. L'inclusion est un concept différent : l'effort est partagé, il y a une adaptation réciproque entre la personne et son environnement. Dans ce cadre, mettre en place un nouveau modèle de développement plus juste et plus durable au service des habitantes et habitants d'Occitanie : c'est l'engagement de notre Région. Ainsi, l'ambition d'une Occitanie plus égalitaire et plus inclusive doit imprégner l'ensemble des politiques régionales. Avec ses partenaires publics et privés, la Région a la capacité de contribuer à ce changement sociétal nécessaire pour garantir une place pour chacune et chacun et un meilleur vivre-ensemble.

C'est pour s'inscrire dans ce mouvement, que dans les programmes de formation qu'elle finance, la Région Occitanie a toujours mis l'accent sur l'accompagnement des personnes les plus en difficulté vers l'insertion sociale et professionnelle.

De manière globale, le CPRDFOP tout comme SRESRI vise la démocratisation de l'accès à la formation et plus spécifiquement à l'enseignement supérieur.

Action n°25 : Proposer des formations aux publics éloignés de l'emploi et démocratiser l'accès à la formation

Pour donner envie aux personnes les plus éloignées de l'emploi et de la formation, de s'inscrire dans un parcours d'insertion et de formation, l'offre doit être ambitieuse, accessible, répondre aux besoins de chacun et permettre de suivre des parcours à la carte.

Des formations préqualifiantes pour s'inscrire dans une dynamique professionnelle

Ainsi, au sein du Plan Régional de Formation, les **programmes préqualifiants** destinés aux personnes en grande précarité et les moins qualifiées répondent à ces enjeux en proposant une offre de formation :

- Adaptée à la spécificité des publics et ambitieuse : lutte contre l'illettrisme (Lectio), formation des détenus (Avenir), les jeunes (E2C, Ecoles Etre, …)
- Diversifiée dans son contenu : consolidation des savoirs de base, redéfinition du projet professionnel, acquisition des premiers gestes techniques, remise à niveau, compétences numériques...
- De proximité : proposer des actions de formation sur l'ensemble des territoires
- Et de qualité : impulser de nouvelles pratiques pédagogiques avec un accent porté sur les soft skills (compétences comportementales), la Formation à distance
- Individualisée notamment via des badges compétences : ce nouvel outil se déploie dans le nouveau Plan Régional de Formation. Il permet de valoriser, rendre plus visibles les compétences, acquises par les salariés, les demandeurs d'emploi au fur et à mesure de leur parcours par les structures d'accompagnement (organismes de formation, structures d'insertion, entreprises…)

La question de la lutte contre les déterminismes sociaux notamment en direction des jeunes est également une priorité forte du SRESRI concernant l'accès à l'enseignement supérieur. Concernant les demandeurs d'emploi, le dispositif ForproSup vise cette démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Au-delà, de ces actions préqualifiantes, la Région Occitanie propose de déployer des solutions nouvelles pour une Région plus inclusive, notamment avec le programme nouvelles chances, alternative aux marchés de la formation professionnelle dont les actions doivent :

- Toucher publics différents : les personnes souffrant d'un handicap, les jeunes migrants, ou encore d'autres publics discriminés.
- Favoriser des pratiques pédagogiques différentes et innovantes, y compris dans la formation des formateurs (en capacité d'adapter le contenu à tous types de public).

Le décrochage scolaire un enjeu commun pour l'Etat et la Région Académique

Les sujets du décrochage scolaire et de l'obligation de formation sont traités et co-pilotés conjointement par les autorités académiques et la Région Occitanie, au niveau régional au sein d'un seul et même Comité de pilotage, avec une déclinaison opérationnelle sur les

territoires où les situations des jeunes concernés par l'Obligation de formation sont traitées au sein des PSAD au même titre que les situations des jeunes en situation de décrochage scolaire.

Action n°26 : Garantir la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap

Plus généralement, la Région Occitanie et ses partenaires porteurs du label qualité Certif'Région, reconnu nationalement par France Compétences, accordent une importance toute particulière à l'accompagnement des publics porteurs d'un handicap pendant les formations. En effet, le référentiel de ce label exige la formation des référents handicaps présents dans chaque organisme de formation, ce qui rend Certif Région plus exigeant que la certification nationale.

Dans le PRF, chaque organisme de formation s'engage à désigner un référent handicap formé sur ces questions et garantissant la qualité de l'accueil, de l'accompagnement, de l'orientation des personnes en situation de handicap.

Action n°27 : Mieux repérer les publics invisibles et éloignés de l'emploi

En concertation avec les services de la Région, l'Etat a lancé de la cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) des appels à projets pour favoriser le repérage et la mobilisation des publics invisibles.

Il s'agit :

- D'« aller vers » les publics hors de tout radar institutionnel, et en particulier ceux qui ne sont pas inscrits auprès du service public de l'emploi, et de renouer le contact grâce à des actions proactives ;
- De remobiliser les publics repérés dans leur environnement, à travers des actions ludiques de remobilisation existantes (sportives et/ou culturelles, activités professionnelles) et l'expérimentation de modalités innovantes de remobilisation ;
- De sécuriser les parcours des publics en proposant des solutions concrètes d'insertion et/ou d'accompagnement à l'issue de la phase de remobilisation, en lien avec le service public de l'emploi et le service public régional de formation.

Si des résultats probants apparaissent sur les territoires, il convient de poursuivre les efforts entrepris en allant spécifiquement vers les publics éloignés de l'emploi, sur leur terrain via leurs usages. En s'appuyant sur des partenariats locaux, les actions à encourager pourraient concerner les thèmes suivants :

- Identifier les lieux de passage et les informer sur ces points de rencontre (quartier, QPV, association, réseaux sociaux, crèche, centres commerciaux, etc.) ;
- Développer de nouveaux partenariats avec des lieux de vie, par exemple, clubs sportifs, associations, tiers lieux, centres sociaux ;
- Améliorer la présence des acteurs au plus près du terrain pour repérer les publics radars ;
- S'adapter aux modes de communication de ce public ;
- Envisager des actions sur des plages horaires « décalées » et des lieux de passage de ces publics afin d'être au plus près de leur vie quotidienne.

Il sera également nécessaire de s'interroger sur de nouveaux modes de gestion de projet en expérimentant des instances décisionnelles permettant de croiser les regards entre les différentes typologies d'acteurs du territoire afin de mettre plus de liant dans les actions mises en œuvre (associations, acteurs économiques, institutionnels…).

Action n°28 : Accompagner davantage les parcours d'insertion professionnelle

Pour inscrire les personnes les plus fragiles dans un parcours d'insertion pérenne, le droit à une qualification doit être une priorité collectivement partagée et portée par tous les acteurs. L'accès à un 1er niveau de qualification attenue le risque de chômage auquel sont plus exposées les personnes non qualifiées. Plusieurs leviers sont à consolider et/ou à construire :

- Placer l'individu au cœur de la construction du parcours professionnel, mobiliser toute l'offre de services pour répondre à ses besoins, quel que soit le financeur de l'action et répondre aux opportunités en emploi du territoire,
- Prévenir les risques de décrochage par un accompagnement renforcé et individualisé permettant également de développer l'autonomie et l'épanouissement des apprenants,
- Favoriser et simplifier la reprise de formation des apprenants ayant dû interrompre leur parcours de formation,
- Proposer une meilleure articulation des dispositifs, afin d'éviter une offre multiple, parfois concurrentielle, via le déploiement d'instances de régulation territorialisées, associant les prescripteurs de formation et les organismes de formation,
- Réserver des places de formation en qualification pour les personnes en poursuite de formation, comme cela est envisagé dans le Plan Régional de Formation 2023-2026,
- Instituer un accompagnement post formation systématique sur une durée à déterminer afin de favoriser l'insertion professionnelle des apprenants.

Le point de départ pourrait être l'expérimentation « Service public Insertion et emploi » pour les bénéficiaires du RSA ou encore de renforcer la mobilisation des intervenants autour du suivi des jeunes repérés.

ORIENTATION 4 : RENFORCER LA COORDINATION DES ACTEURS, NOTAMMENT LA GOUVERNANCE QUADRIPARTITE AU SEIN DU CREFOP

Priorité 1 : Consolider la gouvernance quadripartite des politiques orientation / formation / emploi (CREFOP, Carif-Oref Occitanie)

Le **Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles** (CREFOP) met en place les conditions d'une véritable gouvernance régionale quadripartite (Etat, Région, Partenaires sociaux) en permettant l'articulation des différentes politiques publiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles. L'information et la concertation au sein du CREFOP constituent le pivot de la coordination des travaux des pouvoirs publics en région. Le CREFOP est constitué de deux instances distinctes, le comité plénier et le bureau, qui fixent les orientations politiques principales.

Le CREFOP se compose de trois commissions thématiques :

- Commission Emploi, obligatoire et présidée par l'Etat
- Commission Orientation et formation professionnelle, présidée par la Région
- Commission Anticipation des besoins en compétences des entreprises et développement de l'alternance, présidée par les partenaires sociaux.

Structure partenariale portée par l'Etat et la Région et les partenaires sociaux qui le président, le **Carif-Oref** Occitanie (Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation) a un positionnement privilégié à l'échelle du territoire, à la croisée des politiques conduites par chaque partenaire au service des professionnels de l'orientation, de l'emploi et de la formation et des publics. L'activité du Carif-Oref s'articule autour de trois axes principaux :

- Collecter et diffuser l'information la plus fiable et la plus complète sur l'offre de formation, afin de la rendre plus accessible aux professionnels de l'emploi, aux entreprises, aux particuliers ;
- Assurer une activité de veille et de prospective sur l'emploi et la formation, pour apporter une aide à la décision au service des politiques publiques, des acteurs économiques, des particuliers ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs de la formation et de l'emploi à travers la production et la diffusion d'information et de ressources sur les métiers, la formation et l'emploi.

Action n°29 : Renforcer la coordination des acteurs au travers des instances quadripartites du CREFOP

- Poursuivre le partage d'informations et les débats au travers des réunions du bureau et des commissions du CREFOP, en renforçant l'interconnaissance des acteurs institutionnels, en veillant à la complémentarité et à la lisibilité des actions des partenaires,
- Evaluer la pertinence des actions existantes,

- Travailler en groupes de travail avec des missions opérationnelles, des objectifs partagés Par exemple : Groupe de travail alternance et Groupe de travail Anticipation,
- Favoriser la remontée d'information des instances locales emploi / formation / orientation. S'appuyer sur des instances locales pour l'animation du CPRDFOP et le suivi. Pour cela, recenser les instances emploi/formation/orientation existantes,
- Actualiser la feuille de route du groupe quadripartite,
- Mettre en place une information synthétique et agrégée pour les acteurs publics…

Action n°30 : Poursuivre l'action du Carif-Oref Occitanie dans la diffusion d'informations et de ressources sur la formation, l'emploi et l'orientation métier en Occitanie

- Asseoir le rôle du Carif-Oref Occitanie de centralisateur et de diffuseur d'informations et de ressources sur la formation, l'emploi, l'orientation métier en Occitanie,
- Développer ses échanges avec les observatoires de branche afin de partager les données et les diagnostics,
- Développer ses liens avec les fournisseurs de statistiques publiques afin d'optimiser ses capacités d'observation et d'analyse.

Action n°31 : Appuyer le dialogue social

- Consolider le dialogue social pour mieux utiliser l'expertise sectorielle et interprofessionnelle des partenaires sociaux, notamment en renforçant les liens du CREFOP avec les Observatoires de Dialogue social territoriaux ;
- Accompagner l'action de l'Institut Régional du Travail (IRT), en accord avec les actions prévues au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 :
    - Sécuriser les parcours professionnels en soutenant les actions de formation des militants syndicaux,
    - Valoriser les aspects formateurs et émancipateurs de l'engagement en accompagnant les militants dans leur démarche VAE,
    - Développer une antenne de l'IRT à Montpellier.

Priorité 2 : Assurer le suivi et l'évaluation partagés du CPRDFOP (gouvernance du futur CPRDFOP), faire savoir et diffuser les offres de services

Le suivi et l'évaluation des politiques publiques orientation formation emploi doivent s'appuyer sur une feuille de route sous la forme d'un tableau de bord synthétique lisible qui permette de suivre l''état d'avancement des actions, mais également sur des indicateurs quantitatifs et des analyses qualitatives, permettant de construire des bilans partagés des actions menées par les différents partenaires et ainsi de connaître leur impact sur le niveau de qualification et l'emploi.

L'objectif est donc de créer un système de pilotage régional du CPRDFOP et d'engendrer une dynamique d'échanges pour :

- Permettre la production régulière d'éléments de bilan et d'évaluation du CPRDFOP ;
- Alimenter la réflexion du partenariat quadripartite sur l'efficacité et l'efficience des politiques menées,
- Coordonner la mise en œuvre du CPRDFOP par les différents partenaires en veillant à la bonne articulation des politiques menées sur le territoire régional.

Les offres de services proposées par les partenaires des politiques de l'orientation, de la formation et de l'emploi sont riches de nombreux dispositifs, ce qui peut parfois engendrer un manque de lisibilité pour les prescripteurs, comme pour les publics.

Il apparaît donc nécessaire de mieux communiquer collectivement sur les actions menées par les différents partenaires du CREFOP en matière d'emploi, de formation et d'orientation.

Action n°32 : Définir collectivement une politique de suivi et d'évaluation du CPRDFOP

- Poursuivre le pilotage du suivi du CPRDFOP par les services de la Région dans le cadre des instances du CREFOP,
- Définir les modalités d'engagement du partenariat quadripartite dans le suivi et l'évaluation du CPRDFOP afin de produire des bilans partagés,
- Définir un nombre d'indicateurs partagés, limités en nombre mais plus efficients, ainsi que les modalités de recueil et d'exploitation des données,
- Proposer des évaluations ciblées par des prestataires extérieurs portant sur l'articulation et la pertinence de dispositifs portés par plusieurs partenaires sur des champs d'intervention identiques,
- Etablir un suivi par les membres d'une commission du CREFOP, se réunissant régulièrement (selon un rythme à définir) pour passer en revue une ou deux thématiques du CPRDFOP à chaque réunion,
- Renforcer le rôle du Carif-Oref dans son rôle de secrétariat du CREFOP et de détenteur de données.

Action n°33 : Communiquer différemment et plus largement

- Communiquer en direction des membres du CREFOP et de leurs partenaires, notamment économiques, sur les différentes offres de services existantes, de manière à articuler au mieux les dispositifs et à donner aux opérateurs toutes les clés pour bien orienter les publics,
- Définir le rôle du Carif-Oref Occitanie sur ces enjeux dans le cadre du plan de professionnalisation des acteurs porté par la structure.
- Développer l'utilisation de l'espace partagé digital mis à disposition par le Carif-Oref Occitanie afin de mettre en commun les productions et les réflexions issus des travaux des membres du CREFOP.

GLOSSAIRE

AFEST : Action de Formation En Situation de Travail

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

Carif-Oref : Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation - Observatoire régional emploi formation

CEMD : Cité de de l'Economie et des Métiers de Demain

CFA : Centre de formation d'apprentis

CMQ : Campus des Métiers et des Qualifications

CPF : Compte Personnel de Formation

CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles

CREFOP : Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

E2C : Ecole de la deuxième chance

MDO : Maison de l'orientation

MDR : Maison de ma Région

MOM : Maison de l'orientation mobile

OPCO : Opérateur de compétences

PIC : Plan Investissement dans les Compétences

PRF : Plan Régional de Formation

REJ : Revenu Ecologique Jeune

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SPRO : Service Public Régional de l'Orientation

SRDE2I : Schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation

SRDTL : Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs

SREC : Stratégie Régionale Emploi et de la Croissance

SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

SRFSS : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

TAF : Travail Avenir Formation

VAE : Valorisation des Acquis et de l'Expérience

SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS

2022-2028

"L'Occitanie : Un Tourisme de vie et de partage"

En Occitanie, le tourisme recrute, le tourisme innove, le tourisme fédère.

Incontournable acteur économique avec ses 125 000 emplois, formidable ambassadeur de l'attractivité de la région, puissant facteur d'équilibre et de cohésion entre les territoires, le tourisme est confronté à une indispensable transformation de ses modèles.

Les crises sanitaires, financières, géopolitiques rappellent l'impératif de conforter un secteur vital pour le développement de nos territoires ruraux, maritimes, de montagne et même urbains. Le défi climatique impose une vision durable des activités liées au tourisme.

Cette transformation, la Région Occitanie l'a anticipée. Elle se mobilise aux côtés des professionnels et des professionnelles du tourisme et des collectivités dans tous ses territoires. Des dispositifs globaux et de proximité permettent d'améliorer la qualité des hébergements, d'impulser des dynamiques comme les programmes 4 Saisons sur le littoral et en montagne, de développer le tourisme de proximité avec par exemple les TER à un euro ou les Grands Sites d'Occitanie la carte jeunes.

Le tourisme doit aussi être une réponse aux enjeux des territoires comme lieux de vie des habitants et de partage.

La Région encourage les interactions entre le tourisme et d'autres activités : l'agriculture avec les marchés de producteurs, les 1001 festivals organisés dans les 13 départements, les compétitions sportives de renom.

Le Pacte vert facilite l'intégration à l'environnement, soutient les parcs naturels, génère de nouveaux attraits comme les voies vertes, le TER à 1 euro ou les routes des cols pyrénéens pour les cyclistes.

Les résultats sont là. La destination Occitanie enregistre en 2022 +19% de nuitées par rapport à l'année de référence 2019. Notre région est la première région de France en nombre d'établissements labellisés Qualité Tourisme, la première en nombre de plages et ports labellisés Pavillon Bleu, de nombreuses stations thermales.

Elaboré en concertation avec les professionnels, les professionnelles, les citoyennes et les citoyens, le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) accompagnera plus vigoureusement cette transition vers un modèle conciliant la valorisation des sites, du patrimoine, des produits d'Occitanie, de la convivencia avec les enjeux écologiques.

Ce schéma s'inscrit dans une stratégie régionale globale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation Ecologique. Il correspond à la vision des élus d'Occitanie, guidés par la passion pour leur Région et par l'intérêt général : l'action publique doit s'adapter au réel, répondre aux préoccupations majeures des habitantes et habitants du territoire et relever le défi climatique.

Le tourisme est une compétence partagée à la convergence de politiques publiques pluri sectorielles et territoriales.

Le SRDTL 2022-2028, plus qu'une réponse à une obligation définie par l'article L131-1 du Code du Tourisme, est pour la Région l'opportunité de partager sa vision pour un tourisme régional durable et solidaire, de sa territorialisation et des interactions avec les politiques publiques régionales et les citoyennes et les citoyens.

L'Occitanie a engagé la transformation des politiques touristiques avant la crise du coronavirus, en s'appuyant sur une approche durable, responsable et solidaire. Le Pacte vert pour l'Occitanie dont le plan d'actions dédié au tourisme durable et responsable a permis de poser les fondations d'une politique touristique ouvertement orientée vers la transition du secteur en termes environnemental, sociétal et économique. Le Pacte Vert a également été le moteur d'une plus grande transversalité de l'action régionale et des liens étroits entre tourisme et mobilités.

La crise de COVID-19 et les événements climatiques rappellent qu'un changement de modèle est indispensable. En Occitanie, ces évènements confirment que nous avons su anticiper et faire les bons choix notamment en lien avec le Pacte Vert Régional.

C'est dans ce contexte instable et mouvant que s'inscrit l'adoption, après une large concertation, du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2022-2028.

En 2022, la Région a élaboré la Stratégie Régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique (SRESTE) 2022 - 2028 qui apporte une réponse à long terme aux défis majeurs que sont la transformation écologique de nos modèles et la reconquête de notre souveraineté. Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs est un des quatre schémas de la SRESTE, il participe à la transition du tourisme régional. Il a été élaboré à travers une démarche collective et concertée au plus près des acteurs et des territoires, avec une volonté de transparence et d'ouverture.

Le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs qui a fait l'objet d'une large concertation ayant réuni près de 1300 participantes et participants, constitue l'un des piliers de cette stratégie. 4 priorités ont été identifiées pour le tourisme en Occitanie. Nous voulons :

- **Accompagner** la transition écologique, sociale et numérique des entreprises et des territoires touristiques
- **Expérimenter** de nouvelles dynamiques économiques locales en lien avec les habitants
- **Accélérer** l'attractivité des territoires, des produits et des destinations
- **Faire ensemble** et conforter une gouvernance efficiente

LE TOURISME EN OCCITANIE : Deuxième économie régionale 5

Les grandes étapes de la concertation 7

Quatre grands défis 8

ACCOMPAGNER la transition écologique, sociale et numérique des entreprises et des territoires touristiques 9

Priorité 1.1 De meilleures conditions d'emplois et de vie des saisonniers et des saisonnières 9
Priorité 1.2 Une attractivité des emplois dans les filières en tension 10
Priorité 1.3 Des entreprises responsables et engagées 11
Priorité 1.4 La transformation énergétique, environnementale et numérique des structures touristiques 11
Priorité 1.5 Des mobilités touristiques décarbonées 12
Priorité 1.6 Une sensibilisation des touristes aux pratiques durables 13

EXPERIMENTER de nouvelles dynamiques économiques locales en lien avec les habitants 14

Priorité 2.1 Des nouveaux modèles de dynamiques économiques locales 14
Priorité 2.2 La Transformation des stations de montagne, du littoral et thermales en destinations 4 saisons 15
Priorité 2.3 Des projets de territoires touristiques plus inclusifs et plus durables 16

ACCELERER l'attractivité des territoires, des produits et des destinations 18

Priorité 3.1 Des vacances et loisirs pour toutes et tous 18
Priorité 3.2 La découverte d'entreprises, des savoir-faire et des terroirs 19
Priorité 3.3 La valorisation et mise en tourisme des atouts culturels de l'Occitanie 20
Priorité 3.4. La mise en tourisme des atouts sportifs de l'Occitanie 21
Priorité 3.5 Une stratégie de marketing touristique partagée 22
Priorité 3.6 Une stratégie de marque offensive des produits et des destinations d'Occitanie 22

FAIRE ENSEMBLE et conforter une gouvernance efficiente 23

Priorité 4.1 l'articulation avec les politiques touristiques infra et supra régionales 23
Priorité 4.2 Le Comité Régional du Tourisme et de Loisirs, opérateur régional 23
Priorité 4.3 Le Parlement de la Montagne et le Parlement de la Mer 24
Priorité 4.4 L'accompagnement des filières et opérateurs régionaux 24
Priorité 4.5 La connaissance en termes d'adaptation aux enjeux du changement climatique et l'évaluation du tourisme durable 24
Priorité 4.6 La mise en œuvre de la politique de transformation du tourisme régional : simplification, ingénierie, évaluation 25
Priorité 4.7 Des dispositifs engagés, simplifiés, lisibles 26

Annexes 29

Annexe 1 Bilan du SRDTL 2017-2021 29
Annexe 2 Le Parcours de transition pour le tourisme 41
Annexe 3 : Les Objectifs de Développement durable 44

LE TOURISME EN OCCITANIE : Deuxième économie régionale

Le tourisme est une activité majeure pour le territoire régional. Deuxième pôle économique de la région, il devance l'aéronautique, le spatial et le BTP et se situe derrière l'agro-alimentaire et l'agriculture.

Les principaux chiffres clés du secteur touristique[1]

Un secteur économique majeur

- 15,9 milliards d'euros de consommation touristique (soit 10 % du PIB régional)
- 125 000 emplois liés à présence de touristes dans la région en moyenne sur une année. Cela représente 6,8% de l'emploi marchand d'Occitanie ; c'est plus que dans l'ensemble de la France (6,4%)
- 1,48 milliard d'euros d'investissement annuel en moyenne

Une fréquentation touristique significative

- 185 millions de nuitées touristiques en 2021 tous modes d'hébergements confondus contre 208 millions en 2019 (année de référence avant covid)
- 75% des nuitées touristiques sont issues de la clientèle française en 2021 contre 64% en 2019
- 1ère région en termes de nuitées dans l'hôtellerie de plein air : 24,6 millions en 2021 contre 26,2 millions en 2019 ; soit 22% de part de marché en 2021 au niveau national
- 1ère région thermale : 102 000 curistes en 2021 contre 183 000 curistes en 2019
- 2ème région la plus fréquentée par la clientèle française en termes de nuitées
- 57% des nuitées des clientèles françaises en Occitanie sont réalisées en hébergements non marchands
- 5,6 nuits : c'est la durée moyenne de voyages des Français en Occitanie (4,8 nuits au niveau national)

Une offre touristique variée et leader pour certaines filières

- 1ère région de France en nombre de résidences secondaires avec 501 000 logements correspondant à 2,5 millions de lits touristiques
- 1ère région de France en nombre d'établissements labellisés Qualité Tourisme / Qualité Occitanie Sud de France avec plus de 1 400 établissements
- 2ème région en capacité d'hébergements marchands (hors locatif) avec 744 000 lits touristiques (15% de la capacité nationale)
- 2ème région en offre d'hôtellerie de plein air, avec près de 1 400 établissements et 485 000 lits ; soit 19% de la capacité nationale
- 1ère région française en nombre de plages et ports labellisés Pavillon Bleu (respectivement 110 et 22)
- Lourdes est la 3ème ville touristique en France en nombre de chambres d'hôtels

[1] Sources : DGE / INSEE, Atout France, FluxVision Tourisme / Orange, CNETH, : SDT Kantar, Pavillon Bleu

- L’économie bleue en Occitanie, c’est plus de 44 000 emplois et 8 Milliards de chiffre d’affaires dont 72% liés au tourisme

Les grands univers de destination en Occitanie

- Les territoires de campagne est le 1er univers de destination d’Occitanie en termes d’offre touristique (1/3 de la capacité régionale) mais aussi en nombre de nuitées (29%).
- Le littoral d’Occitanie, avec ses 220 km de côtes, 20 stations balnéaires, 70 ports de plaisance dont 35 ports de plaisance maritimes, près de 30 000 anneaux, 5 400 km² d’aires marines protégées dont le Parc Naturel du Golfe du Lion – 1er parc naturel marin de Méditerranée, représente environ ¼ des nuitées touristiques régionales.
- Avec ses deux massifs montagneux que sont les Pyrénées et le Massif Central et ses 43 stations de ski et espaces nordiques, l’offre touristique en montagne représente 1 million de lits, soit 17% de la capacité régionale et 1 nuitée touristique sur 10.
- L’urbain représente 37% des nuitées touristiques régionales, réparties équitablement entre les deux métropoles régionales (17% des nuitées) d’une part et le réseau des villes moyennes d’autre part (20% des nuitées). L’urbain concentre la majorité des emplois touristiques

Les grandes étapes de la concertation

La concertation qui a été menée dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Régionale de l'Emploi, de la Souveraineté et de la Transformation Ecologique (SRESTE) a englobé le secteur du tourisme et des loisirs.

Cette concertation s'est déroulée de février à juillet 2022 à la fois par des réunions sur les territoires et en ligne.

Cette concertation a été complétée par des réunions d'échanges avec les Départements et les EPCI qui partagent la compétence tourisme.

Un échange a été également organisé avec les Agences Départementales de Tourisme.

Enfin, des réunions transversales internes ont permis d'assurer l'articulation du SRDTL avec les grandes stratégies régionales : Plan Littoral 21, Plan Montagnes, stratégie Occitanie 2022-2028 « pour une culture partout et pour tous, Plan Nature (NOE), Stratégie régionale pour la biodiversité, Plan d'intervention pour l'eau,Région à Energie Positive, Pacte pour l'Embauche.

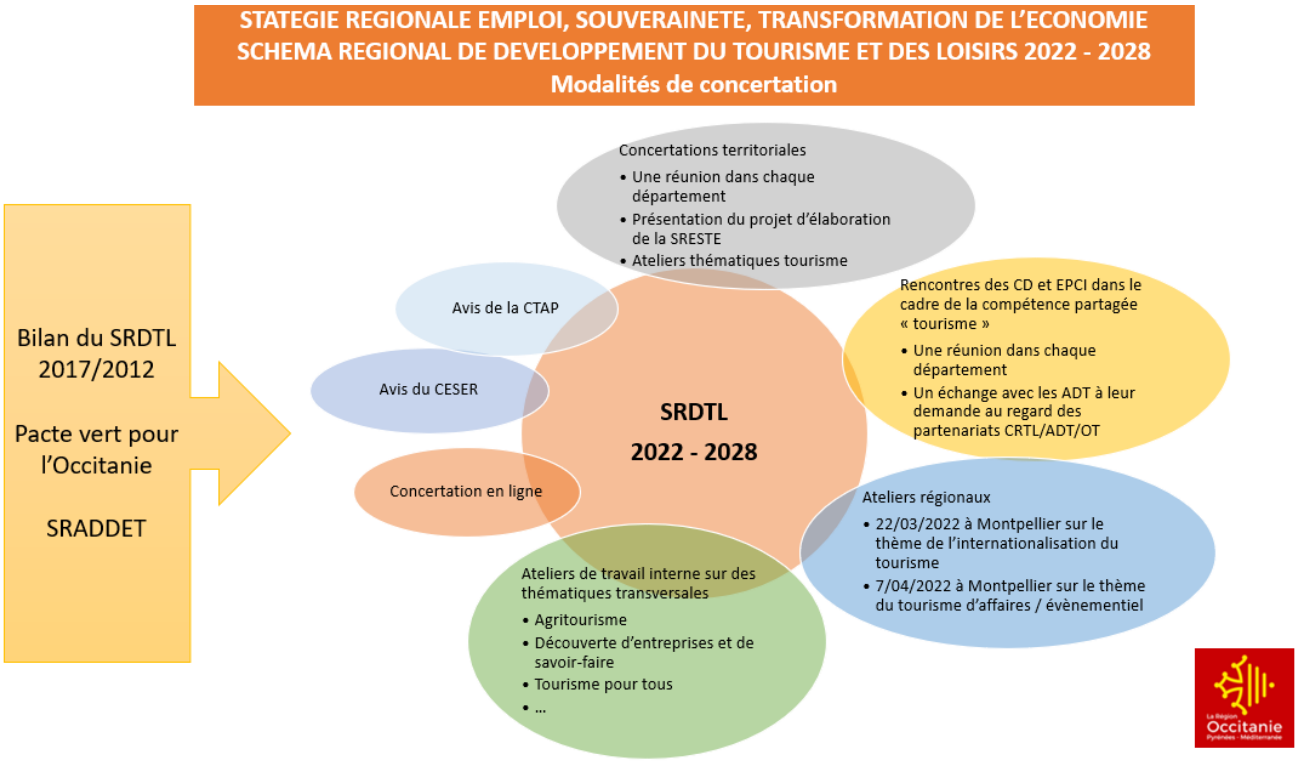

Quatre grands défis

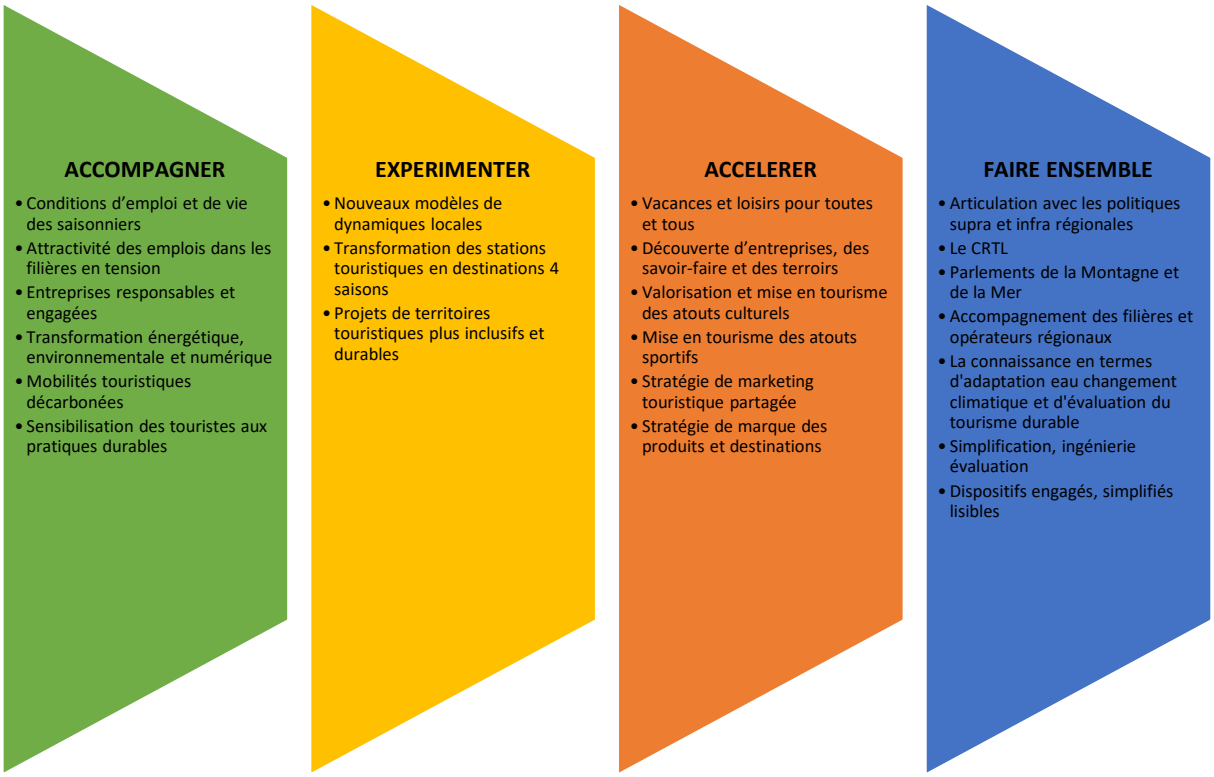

ACCOMPAGNER la transition écologique, sociale et numérique des entreprises et des territoires touristiques

La transition des entreprises et des territoires vers un tourisme plus durable est un enjeu mondial. A l'échelle de la Région Occitanie, cette transition nécessite l'évolution du monde du travail, des formations et des conditions de travail et de vie des salariés, de l'implication des dirigeants.

La transition passe également par la prise en compte de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, des transformation écologiques et numériques et des mobilités car tourisme et mobilités sont fortement dépendants.

La transition sera environnementale, elle concernera également le monde du travail, les salariés comme les dirigeants et impliquera les touristes eux-mêmes. Elle intègrera les principes de l'économie circulaire, de réduction et gestion des déchets.

Parmi les territoires à enjeux, le Littoral, au regard de sa très forte dépendance au tourisme (sur les 8 Milliards d'euros que pèse l'économie bleue, 72% sont liés à l'activité touristique) mais aussi de la pression démographique (50% de la population d'Occitanie vit sur 2% du territoire régional), de sa vulnérabilité aux risques (l'érosion et la submersion concernent déjà ¼ des plages d'Occitanie) et au changement climatique (température à 2100 entre 2 et 5°C supplémentaires et élévation du niveau de la mer entre 60 cm et 1 m) mais aussi à la raréfaction des ressources naturelles (eau notamment), est l'un de ceux qui nécessite une attention particulière.

Trouver à moyen terme un nouveau modèle de développement, s'adapter aux risques, au changement climatique et à la diminution des plages, notamment pour l'hôtellerie de plein air, sont des enjeux à intégrer pour les territoires et les entreprises. Le Plan Littoral 21 construit son Plan d'adaptation du Littoral au Changement climatique au sein duquel le tourisme balnéaire et son adaptation a une place centrale.

Priorité 1.1 De meilleures conditions d'emplois et de vie des saisonniers et des saisonnières

La problématique de l'emploi des saisonniers et des saisonnières, dans toute sa diversité, qu'il s'agisse des femmes et des hommes, des métiers et des territoires concernés, a été prise à bras le corps par la Région notamment dans le cadre du **Pacte pour l'Embauche** et en cohérence avec **le Plan Montages** qui mobilise 50 partenaires pour mettre en œuvre des mesures concrètes et adaptées aux besoins des territoires.

La mise en œuvre des pistes d'actions dans le secteur du tourisme doit se poursuivre et s'intensifier dans un cadre partenarial renforcé, associant acteurs de la formation, de l'orientation, chefs d'entreprises, collectivités, bailleurs.

La Région s'engage à lever les freins au recrutement dans le secteur touristique en soutenant l'investissement en faveur de logements saisonniers, le développement d'une

offre de formation dédiée aux salariés et la création d'un groupement d'employeurs régional multi-saisonnalité et multi-activité.

- **Action 1** : Soutenir l'investissement en faveur des logements saisonniers, à travers les Contrats entreprise d'avenir, visant l'adaptation au changement climatique, à la diversification des usages durant l'année, et favorisant les expérimentations inter entreprise et inter collectivités. Un appel à manifestation d'intérêt pour réalisation de logements multifonctions proposés à l'année sera lancé afin d'inciter à la diversification des usages

- **Action 2** : Développer une offre de formation dédiée aux saisonniers

- **Action 3** : Améliorer le quotidien des saisonniers en termes de transports, de loisirs notamment à travers les tarifs dédiés sur le réseau Lio, et la carte Occy'gène.

Priorité 1.2 Une attractivité des emplois dans les filières en tension

Durant la crise COVID, nombreux ont été les salariés de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs à avoir changé de vie professionnelle. Malgré des négociations menées au niveau national, les postes à pourvoir, tant saisonniers, que permanents sont nombreux et entraînent des mutations du secteur et devront s'accompagner d'une valorisation de l'image des métiers du tourisme

- **Action 4** Expérimenter et valoriser la mise en place de groupements d'employeurs (pour les saisonniers et également les métiers en tension)

Le développement d'échanges d'expériences en matière d'emploi saisonnier participe à la structuration d'une réponse à apporter aux professionnels et aux employés. Pour cela la Région va mener une expérimentation visant à :
* Valoriser les territoires et les expériences réussies
* Communiquer auprès des parties prenantes et des saisonniers
* Identifier et fidéliser le salarié saisonnier
* Créer une marque employeur

- **Action 5** Développer la plateforme « e-form tourisme » et favoriser les rencontres entre offre et demande en mobilisant les salariés, les étudiants, les stagiaires, les demandeurs d'emplois et les employeurs notamment lors des salons du tourisme et des loisirs, des salons TAF et mini TAF

- **Action 6** Réaliser une opération coup de pouce pour les stages (tous contextes, objectifs et durée confondus) permettant la rencontre entre demande et offre et favorisant l'immersion des stagiaires dans le monde professionnel

- **Action 7** Etudier la faisabilité de la mise en place d'un Institut Universitaire Thermal susceptible de répondre aux besoins du secteur

Priorité 1.3 Des entreprises responsables et engagées

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est au cœur de la transformation des acteurs économiques. Elle intègre les principes du développement durable, l'intégration des entreprises dans leurs territoires et interroge les entreprises sur leurs missions.

Elle implique également un engagement à l'égard des salariés et de leur qualité de vie au travail, facteurs de progrès des entreprises de services dont la main d'œuvre est essentielle aux prestations proposées. Cet engagement est crucial dans le contexte de tension que connaissent les activités touristiques

- **Action 8** Soutenir les entreprises dans leur démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (y compris en matière de qualité de services, d'ancrage territorial, d'économie circulaire, de biodiversité, d'économie d'énergie, d'accessibilité aux personnes en situation de handicaps, …), en s'appuyant notamment sur la marque « Valeur Parc » dans les PNR.

- **Action 9** Impliquer la Région dans des projet européens permettant de mener des expérimentations en matière de RSE

Priorité 1.4 La transformation énergétique, environnementale et numérique des structures touristiques

Au regard des engagements du Pacte vert pour l'Occitanie, la Région a pour enjeu d'accompagner les entreprises touristiques et les territoires vers un nouveau modèle de développement prenant en compte les enjeux de transition écologique et énergétique, (y compris la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces publics, des équipements et de établissements touristiques), de justice sociale et d'intégration dans des systèmes économiques locaux.

- **Action 10** Accompagner les projets de transformation des entreprises avec les dispositifs Pass Transformation Ecologique et Contrats entreprise d'avenir permettant notamment d'accompagner les dépenses liées à un projet de transformation énergétique et/ ou environnemental et de réduction de leur empreinte environnementale

- **Action 11** Accompagner les projets de transition des maîtres d'ouvrage publics à travers une offre en ingénierie et des dispositifs d'aide dédiés tels le dispositif d'aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients

Priorité 1.5 Des mobilités touristiques décarbonées

Les mobilités touristiques sont un enjeu majeur de la transition du tourisme en Occitanie vers un modèle plus durable. L'accès aux destinations touristiques et les déplacements une fois sur place sont au cœur de l'action de la Région.

Parce que les mobilités permettent à tous de se déplacer pour les loisirs, le travail, les vacances, les sports et la culture, la Région agit sur les infrastructures, les équipements, les gares, les pôles d'échanges multimodaux, les services de transport tant en termes de réseau que d'offre de services et de tarification. Elle intervient également dans l'écosystème de R&D au service des nouveaux transport plus vertueux (l'avion vert, l'hydrogène vert, …). Elle a adopté un Plan vélo dont l'un des axes concerne le tourisme à vélo à la fois sur la grande itinérance et dans le cadre de « City break »

S'agissant des transports au service de l'activité touristique, la création d'une offre d'équipements dédiée, la coordination des acteurs à l'échelle des destinations et la mise en avant de l'information sur les mobilités sont les thématiques principales évoquées lors des concertations territoriales menées dans le cadre de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la transformation de l'Economie.

- **Action 12** Développer des offres de services sur le tourisme et les mobilités

La Région accompagnera le développement des espaces d'accueil de touristes (pérennes ou saisonniers) associant mobilités douces, offres touristiques, aménités touristiques (bagagerie, location de véhicules propres, toilettes, parkings…). Ces initiatives pourront se traduire par le développement des « Maisons du Tourisme et des Mobilités », des bulles de mobilités, notamment dans les pôles d'échanges, dans les offices de tourisme, les tiers lieux, les commerces multi services, les haltes ferroviaires saisonnières, les ports de plaisance y compris fluviaux ou encore dans les sites sans accueil touristique.

Pour ce faire, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en lien avec le projet de « cycling hub »

- **Action 13** Concevoir et développer le concept de « cycling hub » en lien avec les territoires et les professionnels

Le Cycling hub vise à structurer une offre de services adaptée et promouvoir le tourisme à vélo en Occitanie.

Cette action pourra se traduire par le soutien au développement d'une économie de services autour du cyclotourisme à prix de marché grâce à des retours d'expérience, un partage des bonnes pratiques (attentes des cyclotouristes en termes de qualité d'accueil, de services, facilité d'accès/fluidité, hébergement, location de vélos sur le corridor avec restitution à un lieu différent du point de mise à disposition, information...), investissements pour la réalisation d'équipements adaptés, promotion des sites et itinéraires régionaux.

- **Action 14** Intégrer le tourisme dans les instances en charge du transport à l'échelle des territoires (Département) et bassins de mobilité en lien étroit et en transversalité avec les Directions régionales concernées afin d'apporter des réponses coordonnées, actualisées et territorialisées

• **Action 15** Développer le tourisme d'itinérance : encourager les déplacements touristiques par train, bus et autres solutions de mobilités durables et accentuer le développement et la promotion de produits touristiques tels Les Fabuleux Voyages et l'Occitanie Rail Tour reposant sur le triptyque Occitalité, Diversité, Responsabilité.

Priorité 1.6 Une sensibilisation des touristes aux pratiques durables

A l'instar des actions de sensibilisation déjà menées dans certains hébergements touristiques et certaines destinations dont les Parcs Naturels et les Réserves naturelles, la sensibilisation des touristes aux gestes et pratiques durables est une action au quotidien. Les gestionnaires de sites, les commerçants, les acteurs du tourisme peuvent également contribuer à inciter les touristes à des pratiques durables dans leurs établissements et dans le milieu naturel

- **Action 16** : Mener des actions de communication et d'information en faveur de pratiques touristiques durables auprès des clientèles (actions de valorisation de la biodiversité et des milieux naturels, pratiques vertueuses en termes de transport, d'économies des ressources dont optimisation des usages de l'eau, diminution des pollutions et recyclage, achats responsables, …)

EXPERIMENTER de nouvelles dynamiques économiques locales en lien avec les habitants

Plus qu'une filière, le tourisme s'inscrit dans un écosystème intégrant l'ensemble des activités économiques d'un territoire qui contribuent à la qualité de l'expérience touristique et la qualité de vie des habitants.

Cette vision à 360° vient ancrer l'activité touristique dans la dynamique économique et le développement local exprimés dans les Contrats de Territoriaux Occitanie et prendra en compte l'adaptation au changement climatiques, les enjeux de biodiversité et de résilience.

Priorité 2.1 Des nouveaux modèles de dynamiques économiques locales

La Région souhaite initier et accompagner le développement de nouveaux modèles économiques qui se nourrissent des richesses locales et fassent le lien entre tourisme, agriculture, agroalimentaire, filières halieutiques, environnement et commerce de produits locaux, artisanat d'art, culture pour mieux répondre aux besoins des citoyens et des touristes.

Ces nouveaux modèles plus vertueux socialement et environnementalement devront s'appuyer sur les particularités du territoire et pourront donner lieu au développement d'offres touristiques à forte identité : tourisme de découverte d'entreprises (dont le tourisme industriel) et de savoir-faire, agritourisme, tourisme d'expériences, d'aventure ou de nature (découverte des réserves ornithologiques, géologiques, ciel étoilé…), restauration de qualité.

Sur la Rénovation des copropriétés touristiques sur le littoral, suite à un appel à manifestation d'intérêt du Plan Littoral 21, 5 démonstrateurs (La-Grande-Motte, Leucate, Gruissan, la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris) testent depuis 2021 différentes solutions (ORIL simplifié, conciergerie, home staging, coach copropriétés et coach propriétaires, Renov'Occitanie…) devant permettre de remettre en marché des résidences secondaires que ce soit pour le tourisme, l'accueil d'étudiants et de saisonniers ou la résidentialisation principale.

- **Action 17** : Faire émerger de nouveaux lieux hybrides de commerce, de partage, de culture et de valorisation du patrimoine régional : projet d'économie locale hybrides mêlant activité commerciale, culture, patrimoine, artisanat d'art, agriculture ou alimentation.

Lancer une expérimentation de Territoires de projet d'économie locale visant à soutenir des projets innovants, transversaux dans leurs thématiques (culture, patrimoine, artisanat d'art, agriculture et alimentation, économies des ressources et outils de mesure de ces économies, recyclage dont réutilisation des eaux usées traitées,…) et impliquant les habitants et partenaires locaux via un Appel à Manifestation d'Intérêt

- **Action 18** : Accompagner le développement des projets répondant à des enjeux de proximité territoriale (commerces de première nécessité, artisanat d'art, projets

en circuits courts, boutiques de producteurs) : PASS Economie de proximité, Pass artisanat d'art

Priorité 2.2 La Transformation des stations de montagne, du littoral et thermales en destinations 4 saisons

La Région accompagne depuis plusieurs années les stations de montagne et du littoral (y compris les stations thermales) et encourage la mise en œuvre de nouveaux modèles de développement répondant aux enjeux d'adaptation au changement climatiques et environnementaux ainsi qu'aux attentes des habitants et des clientèles.

L'enjeu est de structurer des stations touristiques qui soient également des territoires de vie pour les habitants et d'accueil de visiteurs et qui prennent en compte les sujets de transition de plus en plus prégnants.

La transformation énergétique et environnementale passe par l'innovation. Le recours à de nouvelles énergies vertes est un levier.

A ce titre l'implication forte de la Région en faveur du développement des énergies renouvelables, telles que par exemple l'hydro-électricité, ou de nouveaux vecteurs énergétiques, tels que l'hydrogène vert, donnera lieu à une expérimentation dans le domaine du tourisme notamment dans les stations de montagne. L'innovation et l'expérimentation sont aussi des leviers à activer pour préserver les ressources, notamment l'eau qui est, naturellement dépendante des évolutions du climat et des usages saisonniers.

- **Action 19** Accompagner la mutation des stations de montagne (plan montagnes) et du littoral (PL21) intégrant de nouveaux modèles de gestion économiquement plus vertueux, les expérimentations de mise en marché des résidences secondaires, l'adaptation au changement climatique, la prise en compte des enjeux liés à la ressource en eau.. Plus spécifiquement concernant la montagne, ce travail s'opérera dans le cadre des stratégies portées par la Compagnie des Pyrénées et l'Agence des Pyrénées

- **Action 20** : Accompagner le renouveau des stations et des activités thermales avec l'ouverture à de nouvelles pathologies, le développement de prestations premium liées au bien être, l'offre de cures de récupération pour les sportifs, de cures prévention santé, bien vieillir et alimentation et post COVID, le développement de cures pour les jeunes

- **Action 21** Encourager les usages d'hydrogène vert dans les stations touristiques qui pourra se déployer dans les transports et les équipements du domaine skiable, plus particulièrement les transports lourds et équipements skiables.

Priorité 2.3 Des projets de territoires touristiques plus inclusifs et plus durables

En s'appuyant sur les acquis de la politique des Grands Sites d'Occitanie, la Région accompagnera la transformation des projets de territoires touristiques.

Cela concernera les Grands sites d'Occitanie, les stations touristiques thermales, de montagne, les pôles de pleine nature, le littoral Occitanie, les parcs naturels d'Occitanie, les destinations de ciel étoilé et de tourisme nocturne, les destinations d'itinérance. Cette stratégie se fera en cohérence avec les Contrat territoriaux d'Occitanie. Ils seront élaborés en concertation avec les organismes de promotion touristique, les entreprises, les maîtres d'ouvrage publics et les habitants et prendront en compte les besoins en termes :

- d'activités touristiques
- de mobilités douces / décarbonées pour accéder aux sites et se déplacer au sein des territoires (en s'appuyant sur les plans opérationnels de mobilités)
- la promotion par chaque territoire des facilités et/ou possibilités d'accès via les mobilités douces et les transports publics
- de besoins des personnes à mobilité réduite et des personnes en situation de handicap (psychique, invisible,…)
- d'accessibilité pour tous et toutes (jeunes, seniors, milieux populaires, ruraux,…)
- de digitalisation des destinations

- **Action 22** Accompagner la structuration de « territoires touristiques » intégrant l'économie locale dans toutes ses composantes, la culture et les loisirs impliquant les habitants et s'appuyant sur les Grands Sites Occitanie actuels

La politique des Grands Sites d'Occitanie a permis de faire émerger 41 destinations touristiques majeures qui contribuent au rayonnement de l'Occitanie. La Région accompagnera la dynamique initiée par les GSO, actualisera et renforcera les contrats GSO existants, poursuivra son accompagnement en ingénierie de projets de territoires, en animation et en communication. Ce travail s'opèrera en lien avec les directions opérationnelles de la Région concernées et le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs.

Les Parcs naturels d'Occitanie couvrent actuellement 30% du territoire régional. Ces territoires de vie classés sont reconnus pour leur patrimoine naturel et leurs paysages exceptionnels, et ils sont aussi des territoires touristiques. Ainsi, les 8 Parcs naturels régionaux, les 2 Parcs nationaux et le Parc naturel marin ont signé en 2021 une convention cadre de partenariat avec la Région et le CRTLO pour œuvrer en faveur d'un tourisme responsable, harmonieux, respectueux de l'environnement à l'échelle de leurs territoires. Ceci se traduit par un plan d'action opérationnel mutualisé visant à structurer et valoriser les « territoires touristiques Parcs ».

Les projets devront intégrer les enjeux de la transition écologique.

- **Action 23** Expérimenter les nouveaux outils de gestion des flux, d'observation de la satisfaction client et de l'acceptabilité par les habitants notamment dans le cadre de projets européens

- **Action 24** Accompagner l'émergence de pratiques touristiques nocturnes de type destinations de ciel étoilé avec l'ouverture des sites et le développement de visites nocturnes, dans le respect de la biodiversité et des économies d'énergie

- **Action 25** Développer une plateforme numérique innovante et intégratrice en lien avec « le Parcours de transition pour le tourisme » (observatoire du tourisme durable, centre de ressources, réseau d'échanges) en lien avec le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs et l'écosystème européen du « Parcours de la transition pour le Tourisme »

ACCELERER l'attractivité des territoires, des produits et des destinations

A travers cette orientation, le SRDTL ambitionne de consolider des filières touristiques qui répondent à un enjeu de développement des vacances pour tous et de valorisation d'atouts qui font l'originalité de l'offre régionale.

L'attractivité d'une destination résulte d'une alchimie entre les prestations touristiques, les produits, les terroirs, l'accueil, la qualité, la convivialité… et également l'adéquation des offres touristiques aux désirs des clientèles. L'ensemble de cette analyse donne lieu à l'élaboration d'une stratégie marketing originale et spécifique à l'Occitanie.

Priorité 3.1 Des vacances et loisirs pour toutes et tous

Afin de permettre au plus grand nombre de citoyens de partir en vacances, La Région souhaite lancer une dynamique en faveur des loisirs pour les publics les plus fragiles et pour la jeunesse avec vision à 360° intégrant tous les acteurs.

La Région souhaite accompagner la transformation de l'offre d'hébergements et de loisirs accessibles à tous.

Vivre en bonne santé grâce aux bienfaits de la nature en faisant du triptyque Sport-Santé-Nature est un pilier de l'action régionale. C'est pourquoi la Région soutient la création des parcours de sport-santé-nature à moins de 15 minutes de tous les habitants de la région afin de garantir le droit d'accès du public à la nature, mais également de les informer des enjeux de préservation de la biodiversité et des milieux naturels. Cette action s'intègre pleinement dans le plan Nature (NOE).

La Région soutient la demande et les départs en vacances qu'il s'agisse des enfants en classes de découverte, des jeunes pour leur premier départ autonome et des enfants des familles en difficulté.

A travers la carte Occ'ygène et la mise en place de tarifs de transport préférentiels sur son réseau Lio, la Région participe au tourisme en Région, à la qualité de vie de ses citoyens, à la protection du pouvoir d'achat et à la réduction des inégalités.

- **Action 26** Accompagner les projets de transformation énergétique, sociale ou environnementale des entreprises touristiques et du tourisme social et solidaire : dispositifs Pass Transformation Ecologique et Contrats Entreprises de Demain

- **Action 27** Accompagner les projets de transformation des maîtres d'ouvrage publics œuvrant dans le tourisme pour tous à travers une offre en ingénierie en s'appuyant notamment sur le « Manuel pour une meilleure qualité d'usage des bâtiments publics » réalisé par la Région Occitanie et des dispositifs d'aide dédiés

- **Action 28** Accompagner les départs en vacances et le développement de classes de découverte favorisant les sports de glisse (été/hiver), la découverte des patrimoines naturels et culturels ainsi que d'autres pratiques, proposant un programme de sensibilisation à la biodiversité et aux milieux naturels.

- **Action 29** Elargir l'impact de la carte Occ'ygène en mobilisant plus de prestataires, plus de partenaires et en l'articulant avec les offres de transport régionales tant en faveur des jeunes que des seniors et offrir une meilleure visibilité des prestations accessibles aux personnes en situation de handicap et aux seniors

Priorité 3.2 La découverte d'entreprises, des savoir-faire et des terroirs

La découverte d'entreprises, des savoir-faire et des terroirs fait partie intégrante de l'offre touristique.

Elle se développe tant dans les entreprises industrielles et agroalimentaires qui mettent en lumière une technologie et une ingénierie exceptionnels, que dans les entreprises artisanales, agricoles ou du secteur de la pêche et de l'aquaculture, où la visite d'entreprises est un centre de profit à la fois sur les activités de visite guidée que de vente de produits.

Le développement de l'éolien flottant en Occitanie est un des axes forts de développement du tourisme industriel.

Cette découverte peut prendre la forme de visites guidées et une médiation adaptée, d'ateliers et de stages pratiques.

En complément cette forme de tourisme est l'occasion de valoriser les métiers et générer des vocations

- **Action 30** Aider les entreprises du tourisme de découverte à structurer leur offre pour accueillir les touristes : démarche qualité, scenario de visite et structuration de la médiation, approche marketing (produit/client/ circuits de distribution/ prix)

- **Action 31** Expérimentation de nouvelles formes d'agro/agritourisme et d'haliotourisme

L'œnotourisme et l'agritourisme, adossés aux terroirs, à la production de vins et produits de qualité sont des atouts de la destination Occitanie. L'objectif est de renforcer cette offre et de faire de l'Occitanie une destination agritouristique attractive, de qualité et éco responsable sur les 4 saisons.

Pour cela des démarches expérimentales en lien avec les territoires GSO moteurs et à fort potentiel agritouristique seront mise en œuvre afin de créer une véritable synergie entre activité agricole et activité touristique en lien avec le Pacte Vert pour l'Occitanie.

L'ambition est d'expérimenter une méthodologie innovante qui permette de faciliter la diversification de l'activité agricole, sa mise en tourisme et d'en assurer la diffusion.

L'expérimentation s'appuiera sur les objectifs de la transition, les nouvelles attentes des clientèles en mobilisant les exploitants et les territoires volontaires.

- **Action 32** Structurer, diversifier et organiser la mise en marché des prestations et produits touristiques, liés à la découverte d'entreprises, des savoir-faire (y compris des métiers d'art) et des terroirs

A partir des initiatives menées dans certains territoires mais également des spécificités des acteurs régionaux, la Région et ses partenaires :
* Identifieront le potentiel de nouvelles thématiques telles le patrimoine en chantier, l'agri agrotourisme, l'excellence industrielle y compris celle au service de l'environnement
* Accompagneront la définition de nouvelles offres à destination des visiteurs (stages et expériences, visites renouvelées et innovantes y compris avec des outils numériques)
* Contribueront à l'agrégation des d'offres
* Animeront la mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale

Priorité 3.3 La valorisation et mise en tourisme des atouts culturels de l'Occitanie

La Région Occitanie dispose d'attraits culturels majeurs qu'il s'agisse de ses monuments, bâtiments et sites protégés, dont les sites classés au patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco. Elle dispose également d'un patrimoine vernaculaire important qui se répartit sur tout le territoire régional. A cela s'ajoute une offre culturelle, notamment en termes de festivals, considérable. L'art de vivre, et tout ce qui a trait aux produits régionaux sont constitutifs de l'identité et de l'attractivité de l'Occitanie mais également des langues et cultures vivantes **,** (fêtes, traditions,…) et des modes de vie « à l'occitane et à la catalane » constituant une ressource précieuse pour un développement touristique plus durable, ancré dans les réalités des territoires et l'économie locale.

Le développement d'initiatives culturelles et évènementielles qui stimulent une dynamique locale en dehors des calendriers habituels ou en lien avec des manifestations de type foires et salons et grands évènements est porteur d'un tourisme tout au long de l'année et sera encouragé.

La stratégie Occitanie 2022-2028 « pour une culture partout et pour tous » votée par la Région en décembre 2021 a été prise en compte pour l'identification d'actions relevant plus spécifiquement du tourisme.

- **Action 33** Organiser et faire connaître l'offre de mobilités permettant d'accéder aux spectacles, évènementiels et manifestations culturelles et sportives et promouvoir les sites touristiques à moins d'1 km (accessibilité à pied), à moins de de 5,5 km (accessibilité à vélo) ou d'une gare du réseau liO.

Action 34 Développer de nouvelles modalités de médiation notamment culturelle en s'appuyant sur le numérique y compris à distance (ex : visite en réalité virtuelle d'une grotte pour les personnes en situation de handicap, cabines de réalité virtuelle).

- **Action 35** Valoriser l'identité culturelle occitane et catalane pour innover en termes de marketing de produits et de destination (séjours dédiés, accompagnement des opérateurs sur les enjeux touristiques, développement de supports de visite en occitan et catalan)

- **Action 36** Faire émerger le concept de « Territoires de gout » valorisant les produits locaux et de qualité et les producteurs d'Occitanie au sein des destinations touristiques

La Région et ses partenaires définiront ce que peut être un territoire de gout, inclusif et intégrateur qui prenne en compte les produits, les territoires et les prestataires sous signe de qualité et s'appuient sur les terroirs, les savoir-faire.

Priorité 3.4. La mise en tourisme des atouts sportifs de l'Occitanie

Signe de l'excellence et du savoir-faire de ses acteurs, l'Occitanie est une terre d'accueil reconnue de grands évènements sportifs, plébiscité par les sportifs mais également reconnue de tous les acteurs sportifs internationaux.

Outre les retombées induites dans le domaine du tourisme, les implications de ces évènementiels en termes de rayonnement du territoire au-delà de ses frontières sont particulièrement notables. Les manifestations majeures qui seront accueillies sur le territoire dans les années à venir viendront consolider ce positionnement régional volontariste et attesteront du dynamisme de ses acteurs.

La Région peut ainsi s'appuyer sur une multitude d'infrastructures de grande qualité dans l'accueil d'athlètes de haut niveau et de manifestations d'envergure. Les acteurs régionaux se sont d'ailleurs positionnés dans cette perspective sur l'accueil de délégations étrangères en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Symbole des équipements de pointe, le site du CREPS de Font-Romeu s'avère particulièrement attractif.

- **Action 37** : Créer un club des organisateurs d'événements sportifs afin de préparer au mieux l'accueil de grands évènements à venir en favorisant le partage d'expériences et en maximisant les retombées touristiques de ces évènements avant, pendant et après leur tenue

- **Action 38** : Développer un packaging entourant l'accueil d'événements sportifs et de délégations afin d'en optimiser les retombées touristiques

- **Action 39** : Fédérer l'ensemble des 57 infrastructures sportives d'Occitanie en capacité d'accueillir des délégations sportives étrangères notamment en vue des JOP 2024

- **Action 40** : Evaluer le poids touristique de la filière Sport afin de favoriser sa reconnaissance et de valoriser ses transversalités

Priorité 3.5 Une stratégie de marketing touristique partagée

La définition de la stratégie de marketing pluriannuelle de la destination Occitanie et sa mise en œuvre est assurée par la Comité Régional du Tourisme et des Loisirs. Ce travail est mené en cohérence avec les stratégies des organismes de tourisme définies au plan national et infrarégional (Départements, intercommunalités et communes) ainsi qu'avec les opérateurs de tourisme (privés et publics). Cette stratégie sera conçue à la fois à destination des marchés local, national et international.

Une action sera plus particulière dédiée aux touristes en situation de handicap tant en termes de promotion que qualification et de mise en accessibilité de de l'offre

- **Action 41** : Rédiger et mettre en œuvre le plan marketing de la destination Occitanie en lien avec la dynamique des Contrats de destination

Priorité 3.6 Une stratégie de marque offensive des produits et des destinations d'Occitanie

La Région a pour ambition d'accroître sa visibilité internationale ainsi que celle de ses produits et destinations et mettra en place une stratégie de marques coordonnée.

- **Action 42** : Promouvoir les savoir-faire régionaux, les territoires d'exception d'Occitanie et les produits locaux par le déploiement d'une stratégie marque régionale coordonnée (concertation avec les entreprises agroalimentaire et halio-alimentaires, soutien au commerce de proximité et à la valorisation des achats en circuits courts et en restauration collective)

- **Action 43** : Mettre en place une stratégie de développement de la notoriété et du rayonnement de la Région, de ses produits et de ses manifestations sportives et culturelles tant au niveau national qu'international

FAIRE ENSEMBLE et conforter une gouvernance efficiente

Le faire ensemble est un des piliers de l'action régionale et répond à un besoin exprimé par les partenaires lors des concertations territoriales préparatoires au SRDTL 2020-2028.

Initiée depuis 2016, la gouvernance du tourisme s'est construite avec les territoires et les filières touristiques afin de garantir la prise en compte des attentes des parties prenantes au plus près du terrain.

Priorité 4.1 l'articulation avec les politiques touristiques infra et supra régionales

Le tourisme est une compétence partagée avec l'Etat, les Départements et le bloc communal. La crise Covid a mis en lumière l'impact positif de la coordination des politiques publiques dans le domaine du tourisme et son efficacité y compris en termes de promotion et de communication.

Le renforcement de cette coordination avec pour enjeu la recherche de complémentarité, d'efficience et de rationalisation entre les actions conduites par les différents acteurs est un enjeu majeur pour la Région.

- **Action 44** La mise en œuvre d'une politique coordonnée avec l'Etat grâce aux comités régionaux Destination France Etat-Région, et aux outils contractuels (Contrat de Plan Etat-Région, Contrats de Plan Inter régionaux Etat-Région) en s'appuyant sur l'action de Régions de France

- **Action 45** La mise en place et l'animation des conventions Région - Départements avec un comité de suivi annuel et la mise en place d'un réseau de techniciens

- **Action 46** L'actualisation des protocoles de partenariat avec les gestionnaires des destinations touristiques et plus particulièrement des Grands Sites d'Occitanie, des stations thermales, des stations de montagne et littorales en lien avec les Contrats Territoriaux d'Occitanie

Priorité 4.2 Le Comité Régional du Tourisme et de Loisirs, opérateur régional

Opérateur régional dans le domaine du tourisme en complémentarité avec la Direction en charge du tourisme, le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs intervient plus particulièrement dans les domaines du marketing, de la communication et de la promotion, de l'observation et de la formation, des filières.

- **Action 47** Formalisation d'un protocole pluriannuel entre la Région Occitanie et le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs fixant les objectifs, les moyens et l'évaluation des actions mises en œuvre et organisant la complémentarité avec les instances et services de la Région

- **Action 48** Animation par le CRTL des Contrats de destination, des plans d'Actions Concertés Territoriaux et des partenariats, en lien avec Atout France et les opérateurs infra régionaux

Les contrats de destination

Inscrits au CPER et CPIER, ils relèvent d'une action contractuelle menée avec l'Etat par l'intermédiaire de son opérateur, Atout France.
Le CRTL animera ou participera, avec l'appui de ses partenaires, aux différents contrats de destination concernant l'Occitanie :

* Les contrats de marque internationale : Canal du Midi ; Lourdes ; Littoral Méditerranéen (en cohérence avec le PL 21)
* Les contrats thématiques d'Occitanie : Grande itinérance et APN, City break / tourisme de savoir-faire à Toulouse, City break et oenotourisme Montpellier – Hérault Languedoc, Terre de festivals.

Une réflexion est en cours sur un contrat de destination autour du « slow tourisme »

Priorité 4.3 Le Parlement de la Montagne et le Parlement de la Mer

La Région a créé le Parlement de la Mer et le Parlement de la Montagne, instances destinées à fédérer les acteurs de ces territoires et permettre la concertation et le travail collaboratif afin de faire émerger des projets participant au développement des territoires et à la qualité de vie des habitants. Le tourisme revêt une dimension structurante tant dans les destinations montagnes que littorales et a toute sa place comme thématique de travail de ces Parlements.

- **Action 49** Valoriser le Schéma Régional du Tourisme et des Loisirs dans les instances du Parlement de la Montagne et de la Mer et participer aux travaux relatifs au tourisme, au thermalisme et également à tous ceux concernant les dynamiques économiques locales

Priorité 4.4 L'accompagnement des filières et opérateurs régionaux

Pour la mise en œuvre de la politique régionale dans le domaine du tourisme et des loisirs, la Région soutient un réseau d'acteurs régionaux qui contribuent à mieux faire connaitre les dispositifs régionaux et en assurer la diffusion. Ainsi, la Région s'appuie sur l'UNAT, la Fédération Thermale d'Occitanie et également les filières professionnelles structurées.

La Région accompagnera la dynamique de l'Agence des Pyrénées pour les sujets du tourisme et des dynamiques économiques locales en cohérence avec le Plan Montagnes.

- **Action 50** S'appuyer sur les acteurs régionaux pour faire connaître le Schéma Régional de Développement du tourisme et des loisirs et les axes fort de la transition du tourisme en Occitanie

Priorité 4.5 La connaissance en termes d'adaptation aux enjeux du changement climatique et l'évaluation du tourisme durable

Avec la publication par la Commission (DG Growth / compétitivité) du « Parcours de Transition pour le tourisme » qui s'inscrit dans le cadre plus global de la mutation de la stratégie industrielle de l'Union Européenne, l'observation de l'activité touristique et de son empreinte environnementale est une préoccupation qui a vocation à être normée à l'échelle européenne et à laquelle pourra contribuer la Région.

- **Action 51** : Développer une connaissance des impacts du changement climatiques sur les activités touristiques des territoires et des filières et travailler collectivement sur des plans d'adaptation et de résilience

- **Action 52** Renforcer le dispositif d'observation du tourisme en Région en lien avec le système statistique européen qui comprend des indicateurs sur les incidences économiques, environnementales et sociales du tourisme et travailler sur l'empreinte environnementale du tourisme et des loisirs en Occitanie

Priorité 4.6 La mise en œuvre de la politique de transformation du tourisme régional : simplification, ingénierie, évaluation

La simplification des dispositifs et interventions régionales est un enjeu majeur en termes de politiques publiques et correspond à un axe fort de la politique régionale. A ce titre les dispositifs qui seront déployés s'inscriront dans ce mouvement de simplification au bénéfice des usagers.

Ces dispositifs seront moins nombreux et plus lisibles. Ils auront pour objectif de répondre aux orientations du Pacte vert pour l'Occitanie en termes de transformation environnementale, énergétique digitale et sociétale. Le rééquilibrage territorial et la création d'emplois seront également pris en compte.

Les concertations réalisées dans le cadre de la préparation du SRDTL 2022- 2028 ont été l'occasion pour les partenaires de formaliser leurs attentes en termes d'ingénierie.

- **Action 53** : une ingénierie de projet au plus près des territoires et des acteurs

La Région se propose de développer une ingénierie régionale de projets en soutien direct des dynamiques économiques locales en s'appuyant sur les actions du SRDTL pour, plus particulièrement :

* Organiser le renforcement des compétences des acteurs (internes puis externes) à travers des formations-actions pratiques et opérationnelles
*Expérimenter cette méthodologie an appui des Appels à projet et appels à manifestations d'intérêt qui seront lancés
* Structurer un collectif d'acteurs sur les projets de territoires : initier des revues de projet en s'appuyant sur les Maisons de Région (notamment pour les projets complexes impactant plusieurs types d'activités et d'acteurs)
* Développer une plateforme collaborative en lien (digitalisation de l'ingénierie) finançable par des projets européens / hub innovant permettant d'orienter les acteurs vers des ressources documentaires, méthodologiques, des formations longues (MOOC) ou des webinaires et des communautés (forums thématiques)
* Structurer un centre de ressources et des outils de diffusion (y compris observatoire du tourisme durable) et diagnostics de territoire flash

*Partager et transférer les connaissances à grande échelle y compris auprès des organismes de formation
*Structurer et co-animer les projets de dynamiques économiques locales

Thématiques identifiées :
Développement touristique et économique territorial
RSE
Management des destinations et gestion des flux pour un développement durable maîtrisé

Priorité 4.7 Des dispositifs engagés, simplifiés, lisibles

Faire le lien avec les dispositifs SRESTE

Eco conditionnalité des aides cf. ce qui a été fait dans le SRDEII (tag Pacte vert)

Renforcer la Conditionnalité des aides

La création et le maintien des emplois, la souveraineté économique, la transformation des modèles, en particulier les transformations environnementales et sociétales sont au cœur de la stratégie régionale.

Les aides aux entreprises et porteurs de projets touristiques seront par conséquent exclusivement orientées vers la réalisation de ces objectifs et engageront contractuellement les bénéficiaires en contrepartie. La réduction de l'empreinte environnementale et le développement de la sobriété énergétique, l'amélioration des conditions de travail, l'évolution professionnelle des salariés et le respect de clauses sociales, la lutte contre les discriminations, l'éthique financière, l'insertion de l'entreprise dans son écosystème local, constituent les principes qui conditionneront l'intervention régionale

Les aides de la Région seront donc sujettes à des critères d'éligibilité et des modalités d'intervention incluant une combinaison d'incitations et de conditionnalités en termes de niveau de transformation des modèles, d'égalité de traitement (en particulier entre les femmes et les hommes), de conditions de travail et de politiques « Ressources Humaines » et d'éthique financière de maintien de l'activité et de l'emploi, d'économie locale.

La conditionnalité des aides sera appréciée à quatre niveaux ; dans la conception des dispositifs, dans les critères d'éligibilité, dans l'appréciation des projets et dans les conditions de maintien des aides.

1- Eco conception des dispositifs

Les dispositifs d'aide de la région seront bâtis en cohérence et en convergence avec les objectifs du Pacte Vert lancé en novembre 2020. Ils devront démontrer que par les objectifs recherchés, les modalités de mise en œuvre ou leurs critères de conditionnalité ils répondent à au moins une des ambitions du Pacte vert sans aller à l'encontre des autres.

2- Eligibilité aux dispositifs

Pour être éligible, toute entreprises sollicitant une aide de la Région devra obligatoirement réaliser un auto-diagnostic Impact Score (avec un module simplifié pour les TPE de moins de 10 salariés) permettant de mesurer son niveau de transformation sur 5 axes :

- Stratégie à impact,
- Impact social,
- Impact écologique,
- Partage du pouvoir,
- Partage de la valeur.

Elle devra par ailleurs à minima :

- Être en règle avec ses obligations fiscales et sociales
- Disposer d'une situation financière saine : fonds propres positifs, absence de procédure judiciaire en cours (à l'exception des dispositifs spécifiques pour les entreprises en difficulté)

Elle devra également s'engager notamment à :

- Réduire son l'empreinte environnementale et améliorer son efficacité énergétique
- Lutter contre les discriminations de toutes nature
- Assurer des conditions de travail décentes (prévention des risques, lutte contre le travail illégal)
- Favoriser l'évolution professionnelle de ses salariés
- Lorsque le projet comporte un volet immobilier, à préciser les mesures mises en œuvre pour limiter l'artificialisation des sols et dans tous les cas indiquer les mesures prises pour réduire l'impact environnemental du projet.

Tout défaut d'une seule de ces conditions conduira au rejet de la demande

3- Critères d'appréciation

Des critères d'appréciations des projets seront mis en place qui conduiront à moduler l'intensité de l'aide voire à la refuser. En particulier, le résultat de l'impact score et la capacité du projet de l'entreprise à améliorer son impact score constitueront un des critères de décision et de modulation de l'intensité de l'aide régionale.

Seront par ailleurs appréciés :

- L'éthique financière de l'entreprise et sa politique de partage de la valeur :
  - Poids des produits financiers au regard du montant potentiel de l'aide
  - Poids des dividendes versés au regard de la Capacité d'Autofinancement de l'entreprise
  - Le montant des dividendes versés servant uniquement à la rémunération des actionnaires au regard de la subvention sollicitée
  - La rémunération totale des dirigeants actionnaires compte tenu à la fois des salaires perçus et des dividendes

- Le niveau d'engagement environnemental et la politique sociale de l'entreprise au-delà des seules exigences règlementaires ;
  - Le niveau de transformation de l'entreprise au regard de son Impact Score ;
  - L'impact du projet sur le niveau de transformation de l'entreprise ;
  - L'impact du projet sur la création d'emploi ;

- L'impact du projet sur l'environnement (émission GES, consommations énergétiques, biodiversité) ;
- L'impact économique du projet sur le bassin d'emploi concerné (emplois directs et indirects, sous-traitance locale, fiscalité, etc) ;
- La capacité du projet à répondre aux enjeux de souveraineté économique.

3 – Conditions de maintien des aides versées

Les conventions passées avec les entreprises prévoiront des conditions pour le maintien des aides versées en termes de maintien des emplois et des actifs aidés en région, de façon à prévenir tout risque de délocalisation d'une entreprise aidée par la Région :

Ainsi, les entreprises aidées devront maintenir les investissements et les emplois aidés, pendant la durée de réalisation du programme et durant les 3 ans qui suivent pour les PME et 5 ans pour les ETI et les Grandes Entreprises sur le site ayant bénéficié de l'aide. Elles devront également maintenir l'activité sur le site aidé, pendant une période de 8 ans à compter de la date de signature de la convention, de l'activité sur le site aidé.

Toute opération en capital affectant le contrôle de l'entreprise et toute opération conduisant au déménagement de l'établissement soutenu pourra conduire la Région à exiger le remboursement de l'aide.

Annexes

Annexe 1 Bilan du SRDTL 2017-2021

II – LE SRDTL 2017-2021 SOCLE DE LA MUTATION VERS DU « MIEUX TOURISME EN OCCITANIE »

Voté en juin 2017, le SRDTL 2021-2027 a fixé les enjeux, orientations et actions visant à structurer une politique régionale nouvelle intégrant le territoire des Régions Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées et répondant aux attentes des entreprises et acteurs publics ainsi qu'aux attentes des clientèles locales, nationales et internationales.

L'Occitanie a engagé la mutation des politiques touristiques avant la crise du coronavirus, en s'appuyant sur une approche durable, responsable et solidaire. Le Schéma régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2017-2021 a posé les premières bases de cette mutation.

Ainsi ont été mis en œuvre la politique des Grands Sites d'Occitanie, les dispositifs d'aide aux entreprises touristiques et structures du tourisme social et solidaire, les actions en faveur de l'innovation avec pour point d'orgue le Campus de l'Innovation Touristique, la refonte de la gouvernance du Comité Régional du Tourisme, la stratégie montagne avec la structuration de la Compagnie des Pyrénées et de l'Agence des Pyrénées, le développement de la Grande Itinérance. En complément, la Région a mis en place une ingénierie financière innovante avec le Fonds tourisme Occitanie.

Les projets d'équipements et d'aménagements touristiques accompagnés par la Région notamment ceux situés dans les Grands Sites d'Occitanie intègrent une approche globale y compris en termes de médiation culturelle, de qualité urbaine ou encore d'aménités proposées aux touristes, qu'il s'agisse de toilettes, de parking ou d'investissements permettant de gérer les déchets.

Afin de conforter l'activité touristique sur l'ensemble du territoire régional et notamment en zone rurale, les dispositifs régionaux, tant pour les projets touristiques publics que privés, ont mis en place un système de bonification en faveur de certains projets se situant dans les territoires de Grands sites d'Occitanie, les bourgs centres et les communes de moins de 5 000 habitants.

Sur le littoral, consciente de ces enjeux, la Région s'est dotée en 2013 d'un Parlement de la mer et a signé en 2017 avec l'Etat et la Caisse des Dépôt le Plan Littoral 21. 1 milliard d'euros d'investissements ont été atteints, dont près de 500 M€ venant de la Région, ainsi qu'une mobilisation sans précédent, 50 ans après la Mission Racine.

Les territoires de montagne, où vit 1 habitant sur 5, représentent 55% du territoire d'Occitanie. La Région a mis en place un Parlement de la montagne et élaboré le Plan Montagnes d'Occitanie « Terres de Vie 2018-2025 », adopté en décembre 2018, fruit d'une concertation approfondie. Plus de 800 M€ d'investissements sont dédiés à ce plan structuré autour de 8 axes stratégiques dont un dédié au potentiel et à l'attractivité touristiques de ces territoires.

ORIENTATION 1 La qualité des territoires et des entreprises touristiques : un enjeu d'innovation et d'internationalisation

Les Grands Sites d'Occitanie

41 Grands Sites d'Occitanie ont été labellisés durant la période 2017/2021. Destinations majeures de l'Occitanie, ces sites illustrent la richesse de la destination et sa diversité.

A travers les Grands Sites d'Occitanie ce sont 41 projets de territoires structurés par les acteurs locaux qui ont permis l'émergence de stratégies touristiques transversales (tourisme, culture, patrimoine, environnement et innovation) répartis sur l'ensemble du territoire : 8 sur la Méditerranée, 10 en zone Massif Central, 9 dans les Pyrénées, 6 en zone campagne, 8 en zone urbaine. Ce ne sont pas moins de 2500 communes et 85 intercommunalités qui sont concernées.

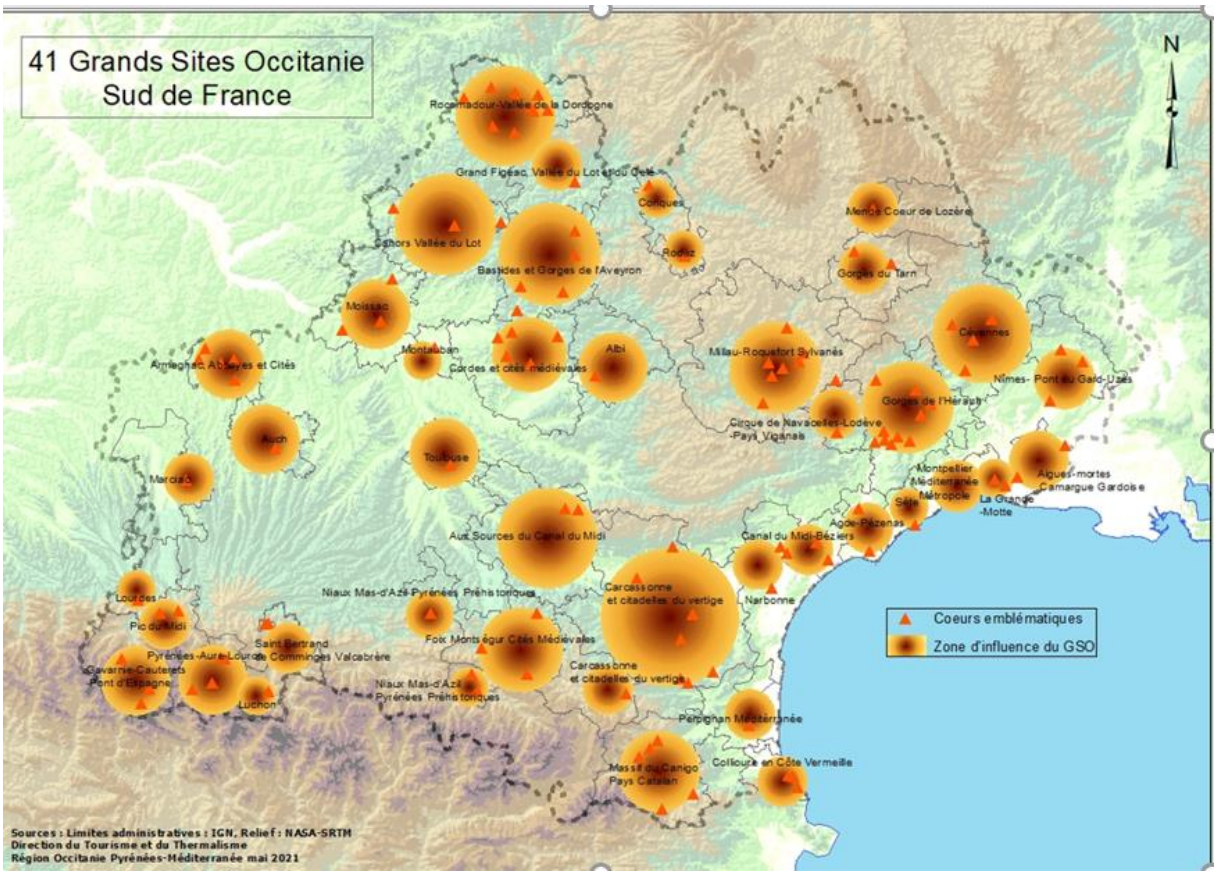

La Région a accompagné ces projets par des aides incitatives, l'organisation de la gouvernance à l'échelle des territoires, une offre en ingénierie et un plan de promotion et de communication pluriannuel piloté par la Région avec l'appui du CRTL.

Entre 2016 et 2021 :

- Près de 2 000 projets publics et privés aidés par la Direction du Tourisme et du Thermalisme sur l'intégralité des territoires Grands Sites Occitanie / Sud de France représentant un montant d'aide régionale de plus de 125 millions d'euros

- Près de 200 Comités de Pilotage et Comités Techniques ont été organisés par les territoires en présence des partenaires de la démarche GSO (Communes, EPCI, Départements, Région, OT référents) permettant d'optimiser la pertinence des projets des territoires et de coordonner les actions.

- une charte graphique, des outils de communications (spots, courtes vidéos,) et magazines et ouvrages touristiques ont été réalisés et diffusés afin de faire découvrir aux habitants de la Région la collection des GSO autour de différentes thématiques : art de vie, gastronomie, artisanat…

La qualité, innovation et internationalisation des entreprises

La démarche Qualité Tourisme Occitanie Sud de France s'est déployée dans tout le territoire avec l'appui des ADT mobilisés pour sensibiliser les professionnels à la démarche. La Région, en qualité de pilote, et Ad'occ, pour la mise en œuvre opérationnelle ont :

- Conduit le déploiement de la démarche à l'échelle de l'Occitanie
- Digitalisé le process de labellisation, dans un souci de simplification du processus d'adhésion et pour plus de fluidité et de rapidité (ateliers de sensibilisation, saisi des audits, flux de labellisation en ligne),
- Animé de près de 50 ateliers techniques par an y compris lors du Campus de l'innovation touristique et en période de crise Covid
- Assuré la promotion des labellisés sur les réseaux sociaux et site web dédié et via les outils de communication du CRTL
- Contribué au comité de pilotage national et assuré le lien avec les professionnels adhérents via les réseaux nationaux
- Conçu et expérimenté le référentiel caveaux/points de vente repris au niveau national

1673 entreprises labellisées dont 1408 labellisés Qualité Tourisme Sud de France et 265 entreprises labellisées Qualité Tourisme via les conventions avec les têtes de réseaux nationales

L'innovation en tourisme a été porté par quatre actions

- Le soutien des projets d'innovation des entreprises à travers l'appel à projets Readynov tourisme qui a permis de financer les projets collaboratifs entre des entreprises et des laboratoires régionaux,
- Le financement d'études de faisabilité et de projets directs
- Le soutien des entreprises accélérées dans le cadre de l'accélérateur Open Tourisme Lab
- La conception et l'organisation des 3 éditions du Campus de l'Innovation Touristique Organisation, rendez-vous annuel des acteurs et professionnels du tourisme et des entreprises régionales porteuses de solutions ou d'initiatives inédites.

* Readynov : 9 projets accompagnés (dont 20 entreprises et 2 laboratoires) pour un montant total de 2,3 M€) et un montant total d'investissement de 4,2 M€
* 13 projets d'innovation accompagnés
* Open Tourisme Lab : 59 entreprises accompagnées pour un montant total de 1,1 M€ d'aide.
* Les 3 éditions du Campus : 3 150 visites, 150 entreprises exposantes, 60 ateliers et 20 conférences organisés, 1 000 RDV d'affaires organisés, 60 capsules vidéos d'interview et de solutions innovantes réalisées et 30 d'articles de presse.

L'accompagnement des entreprises à l'international voté en avril 2019 n'a pas pu se déployer pleinement à cause de la crise Covid malgré un démarrage encourageant en lien notamment avec les actions de promotion internationale pilotées par le CRTL.

La mutation des stations touristiques

La Région a accompagné le renouveau des stations touristiques et pôles de plein nature par un soutien à l'investissement et à l'expérimentation afin de conforter un modèle de développement durable.
Que ce soit sur les territoires des Grands Sites Occitanie littoraux et de montagne, ou au niveau des pôles de Pleine Nature, la diversification vers une activité 4 saisons a été soutenue. Dans les stations des Pyrénées comme du Massif central, des alternatives au ski ont été encouragées ainsi que la structuration d'une offre en été.

Soutien à l'investissement et l'emploi

La croissance des entreprises est un enjeu majeur car elle se traduit par la création d'emplois et de richesse et contribue à l'attractivité touristique de la destination.

La Région a mis en place des aides sous forme de subvention, d'avance remboursable et de Garantie d'emprunt, créé le Fonds Tourisme d'Occitanie et structuré la Compagnie des Pyrénées.

Le dispositif d'aides aux entreprises touristiques voté le 7 juillet 2017 a permis de soutenir, en subventions et en avances remboursables, aussi bien les besoins ponctuels des entreprises avec le Pass Tourisme que les projets structurants avec le Contrat de Développement et d'Innovations Touristiques sur l'ensemble des besoins des entreprises. Tous les secteurs du tourisme sont pris en compte à savoir l'hébergement, la restauration, les activités de loisirs et les activités réceptives.

Les CCI, interlocutrices historiques des porteurs de projet dans le domaine du tourisme ont facilité le déploiement des dispositifs régionaux.

Bilan des aides aux entreprises depuis 2016

Mis en place par la Région, la BEI, MCapital et les Caisses Régionales du Crédit Agricole fin 2019, le Fonds Tourisme Occitanie (FTO), est un outil innovant doté de 111 M€.
Le FTO soutient les projets d'investissements structurants des entreprises du tourisme et a un réel effet de levier sur les prêts bancaires.

Bilan du Fonds Tourisme Occitanie à fin 2021 :
- 453 sollicitations du FTO et 243 dossiers retenus
- 115 Dossiers présentés en Comité Deal-Flow dont 101 dossiers ont recueilli un avis favorable pour près de 94 M€.
- 64 dossiers présentés en Comité d'investissement pour 60 M€.
- 48 prêts ont été accordés pour 45 M€

La Compagnie des Pyrénées, un outil partenarial opérationnel visant à :

- Donner les moyens aux stations de ski et de montagne d'affirmer et renforcer leur positionnement dans un marché très concurrentiel par le développement de leur attractivité et de leur performance
- Mener une action plus forte et plus collective pour améliorer l'offre ski déjà présente mais aussi passer à une offre de montagne diversifiée et 4 saisons concrète, le tout dans le respect environnemental et sociétal spécifique à la chaîne
- Sécuriser et pérenniser économiquement les exploitations qui restent les clés de voûte des territoires de montagne, en développant les principes de mutualisation

La Compagnie des Pyrénées, compte parmi ses actionnaires principaux les 2 régions du massif, la banque des territoires et quasiment l'ensemble des départements pyrénéens. Via sa filiale, la « SAS Compagnie des Pyrénées Participations », elle intervient au capital de SEM locales chargées d'investir et d'exploiter des stations de montagne, selon des modèles économiquement et écologiquement vertueux.

La Région Occitanie dans la continuité de la stratégie adoptée en 2019 et des principes posés lors de la Commission Permanente du 26 mai 2020, a adopté lors de son assemblée plénière du 16 juillet 2020 un plan de relance et de transformation de la filière thermale et bien-être en Occitanie at adopté un dispositif d'aide aux établissements thermaux à travers le Pass relance thermal et le Contrat de relance thermal.

Ce sont 22 projets portés par les établissements thermaux qui ont été accompagnés depuis 2016 pour un montant de 6 145 000 €

ORIENTATION 2 Le tourisme, facteur d'équilibre territorial, économique et social

L'attractivité des territoires

En complément de la politique des Grands Sites Occitanie et afin d'assurer le maillage du territoire, la Région a soutenu la création, la modernisation et la transformation d'équipements et d'aménagements publics touristiques générateurs de retombées économiques et d'emplois dans le respect des populations, de l'environnement, des paysages et de la biodiversité.

Ce soutien a porté autant sur des aides en subventions que sur un accompagnement en ingénierie technique et financière auprès des maitres d'ouvrage publics pour permettre de qualifier les projets, de les intégrer à la stratégie régionale et d'assurer une ingénierie financière efficiente.

Ont été par exemple soutenus les équipements suivants : refuges, parcours de pêche, lieux d'accueil touristique, Activités de pleine nature (escalade, trail, via ferrata….), parcs animaliers , bases de loisirs ….

Depuis 2016, 308 opérations ont été accompagnées pour un montant d'aides de 33.34M€

Dans certains cas ces équipements et aménagement s'inscrivent dans des projets plus intégrateurs, qu'il s'agisse des pôles de Pleine Nature du Massif Central ou des grandes itinérances qui parcourent la Région. La structuration de nouveaux produits touristiques participe de l'attractivité du territoire et contribue au développement du tourisme sur les ailes de saison.

Depuis 2016, ce sont 79 projets qui ont été accompagnés au titre de la Grande Itinérance pour un montant d'aide de 9,1 M€

En complément des investissements, un travail partenarial et structurant a été initié en transversalité avec les autres Directions régionales ainsiq qu'avec le CRTL et la SNCF concernant les mobilités touristiques. Ce travail a permis

- D'échanger des données géolocalisées entre le CRTL et le réseau liO afin d'identifier des offres touristiques/culturelles/évènementielles accessibles en réseau liO,
- De partager des informations sur la fréquentation des gares /sites touristiques majeurs, permettant de cibler les actions à mener,
- De qualifier et de présélectionner une offre de tourisme durable notamment dans les GSO accessibles avec le réseau liO Train :
- D'identifier des facteurs clés du succès d'offres mobilité (exemple du produit phare skirail)

Ce partenariat s'est également traduit par à la réalisation de webinaires accessibles aux opérateurs touristiques et de conférences.

L'agritourisme et l'œnotourisme sont des filières touristiques majeures en Occitanie. Cette offre a donné lieu à des dispositifs d'aides coordonnés ainsi qu'à une stratégie collective animée par le CRTL. En complément, les labels qualité tourisme Occitanie ont été développées pour les caveaux points de vente et chambre d'hôtes et le réseau Vignobles et Découvertes s'est structuré. Ces actions ont été menées avec l'appui des réseaux et de la Chambre Régionale d'Agriculture.

232 projets accompagnés pour un montant total d'aide de 13M€ (11 M€ de crédits Région +1,8 M€ de FEADER + 0,17 M€ de cofinancement des Départements)
384 caveaux et points de vente labélisés Qualité Sud de France Occitanie
19 vignobles labellisés Vignobles & Découvertes
250 produits sous signe officiel de qualité ou d'origine protégée, 87 appellations viticoles

La professionnalisation, la formation et l'emploi des acteurs du tourisme

En partenariat avec les Directions concernées, plusieurs actions ont été menées dans le domaine de la professionnalisation, de la formation et de l'emploi :

- Expérimentation sur la Gestion Territoriale de l'Emploi et des Compétences (GTEC) Bassin de Thau (réalisation d'une étude/enquête en vue de la mutualisation des besoins en matière de formation et d'emploi à l'échelle de ce territoire)
- Promotion des dispositifs d'aides dédiés aux ressources humaines
- Création d'un outil de e-learning « e-form tourisme » en partenariat avec Pôle Emploi dans le cadre du PIC (Plan d'Investissements dans les Compétences) qui a permis la création d'un module de sensibilisation à l'accueil touristique et d'un module dédié à la connaissance du territoire régional et infra-local (GSO).

Un tourisme pour tous en Occitanie

La Région Occitanie porte une attention particulière au Tourisme Social et Solidaire qui contribue au développement d'un tourisme durable, responsable et accessible à tous.
La Région propose ainsi différents outils pour aider la filière à s'adapter, accompagner les investissements, favoriser l'innovation et promouvoir la filière :

- le soutien à l'investissement avec les Pass et Contrats du Tourisme Social et Solidaire

- l'aide à la promotion à travers les actions mise en oeuvre par le CRTL dont le club jeunesse
- l'aide aux 1ers départs
- L'aide aux transports grâce aux tarifs incitatifs mis en place au titre du réseau Lio pour les clientèles jeunes et seniors

Lors du mandat 2016-2021, la Région a accompagné 69 projets d'établissements du TSS pour un montant total d'aide de 10.12 M € et un montant d'investissement cumulé de 61.2 M €.

En partenariat avec l'UNAT, la Région a soutenu le départ en vacances de 12 600 enfants correspondants à 156 500 journées / vacances pour un montant de près de 3 ,1 M€.

La durée de séjour de ces enfants a été comprise entre 11 et 12 jours.

ORIENTATION 3 Une destination Occitanie connectée à l'écoute des évolutions de la demande et de sa concurrence

Une politique marketing offensive

Le CRTL a élaboré et mis en œuvre la stratégie marketing de la destination ajustée au regard des chiffres clés de la destination, des évolutions de l'offre et de la demande et des potentiels de croissance des univers de consommation touristique au fil des saisons.

Cette stratégie marketing multimarchés est structurée autour de 3 axes :

1. Accorder une priorité au marché national et plus particulièrement de grande proximité
2. Conforter les marchés européens et longs courriers matures qui constituent le volume actuel des clientèles
3. Développer les parts de marchés sur les pays moyen et longs courriers en dynamique de croissance pour la France

Pour ce faire le CRTL a mis en œuvre les orientations suivantes :

- Une approche segmentée par univers de consommation et filières prioritaires au bénéfice des territoires et des entreprises
- Le développement d'une stratégie régionale de la relation client
- Le développement de la stratégie régionale de mise en marché des entreprises : actions favorisant la mise en marché des entreprises régionales auprès des voyagistes et clubs d'entreprises CRTL.

En 2019, la destination Occitanie Sud de France totalisait 208 millions de nuitées touristiques, représentant 15,9 milliards d'euros de retombées économiques pour le territoire.

Au titre de sa mission de veille et d'observation, le CRTL a développé une plateforme de collecte et d'analyse « big data ». En prenant appui sur des sources de données de plus en plus fines et volumineuses, le CRTL a développé une infrastructure et des outils adaptés aux enjeux du tourisme, en collaboration étroite avec les observatoires départementaux

du tourisme pilotés par les Agences départementales de Tourisme et les Offices de Tourisme.

Plus de 60 zones (dont les espaces de destination, les GSO, les PNR) observées dans le cadre du suivi de la fréquentation et des mobilités touristiques via la téléphonie (Flux Vision tourisme)

Plus de 15 000 entreprises touristiques interrogées chaque mois (entre avril et octobre) dans le cadre du dispositif de conjoncture partagé avec les départements.

Un groupe de travail technique constitué de l'Agence d'Attractivité, du Convention Bureau Toulouse, du Club Hôtelier Toulouse Métropole, de l'aéroport de Toulouse Blagnac, du Comité Départemental du Tourisme de la Haute Garonne et du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie s'est structuré afin d'identifier et de mener des actions sur les marchés étrangers, en cohérence avec le réseau des lignes aériennes et leur potentiel en terme de tourisme réceptif (campagnes de communication, marketing, workshops BtoB et presse, présentations de la destination, webinaires et workshops online durant la période de crise sanitaire).

Afin de soutenir le tourisme d'affaires y compris l'activité incentive, le CRTL à travers le club Busines Occitanie a organisé et participé à différentes worshop et actions de promotion positionnées à Toulouse.

Nombreuses et diverses également ont été les actions menées avec l'Office du Tourisme de la métropole de Montpellier, à la fois en matière de promotions des différents atouts de la destination auprès de la clientèle d'agrément mais également sur le segment du tourisme d'affaires.

L'accessibilité et les mobilités touristiques contribuant à l'internationalisation du tourisme

Le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs, en lien avec les partenaires territoriaux et les opérateurs touristiques et aériens a mené des actions de actions de marketing territorial visant à conforter les clientèles internationales

Il a également accompagné des lignes aériennes, notamment de nouvelles dessertes, en lien les Compagnies aériennes ainsi que les bureaux d'Atout France à l'étranger afin de mener des actions de promotion et de communication ciblée sur les marchés étrangers (Canada et Japon et Israël)

Digitalisation du tourisme régional

La plateforme digitale du tourisme régional a connu des évolutions à la fois technologiques et structurelles correspondant à une recherche d'efficacité accrue dans le contexte concurrentiel du marché et de la crise sanitaire :

- Fusion de l'offre touristique des 2 anciennes régions permettant d'afficher une offre « Occitanie » globale et cohérente à l'échelle du territoire régional (plus de 120 000 fiches de prestataires) via le développement d'un Hub d'Information Touristique (HIT) permettant d'agréger et de faire interagir diverses sources.

- Enrichissement permanent des contenus permettant un meilleur référencement sur Google (le site du tourisme régional est désormais le référent dans son domaine).
- Migration technique de la plateforme digitale permettant de gagner en réactivité et en performance (temps de chargement des pages réduit, navigation améliorée, ultra-connexion avec la base de données régionale, …)
- Développement de fonctionnalités permettant la connexion entre les offres touristiques et les transports régionaux : insertion d'un widget de réservation de train (liO) dans les fiches des prestataires, affichage de la totalité de l'offre de loisirs accessible en train, … (cf. HIT)
- Développement d'un dialogue permanent avec les clientèles par le biais de e-newsletters ciblées et via les Réseaux Sociaux (posts affinitaires, posts sponsorisés, recrutement de fans, …).

Entre 2017 et 2021, l'audience des sites Internet du tourisme régional est ainsi passée de 1,4 à 2,7 millions de visites (+ 54%), et de 3,3 à 6,2 millions de pages vues (+53%).

ORIENTATION 4 Une nouvelle gouvernance fédératrice et partagée, un système d'évaluation continue

Une gouvernance au service des territoires

Dans le respect du Code du tourisme, la Région a mené des concertations avec les territoires pour élaborer le SRDTL 2017/2021 dans le cadre d'une consultation des acteurs publics et privés.
Une convention de partenariat a été signée avec chaque Départements pour assurer la cohérence entre le schéma régional et les schémas départementaux.
De plus, des réunions techniques annuelles de suivi de la mise en œuvre des conventions se sont déroulées jusqu'en 2020 et la crise COVID.

Les contrats de grands Sites Occitanie

L'appel à projets Grands Sites d'Occitanie a incité les territoires à se regrouper afin de formaliser un projet de développement touristique à l'échelle d'une destination, ancré sur un ou plusieurs sites majeurs sous le pilotage d'une collectivité locale (métropole, EPCI, commune). Ces projets ont donné lieu à l'élaboration d'une feuille de route déclinant les actions à mener et le calendrier de mise en œuvre.

Ces contrats de destination ont été signés par l'ensemble du partenariat associant les collectivités concernées, la Région et le Département.

L'Agence des Pyrénées

L'Agence des Pyrénées, créée le 01 janvier 2021, est une structure interrégionale consacrée au développement, à la valorisation et à la préservation du massif des Pyrénées.

Issue de la fusion de 3 associations préexistantes (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération pyrénéenne du tourisme), elle permet aux collectivités publiques :

- d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention,
- de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex CIDAP).

Cette Agence dont le siège social est à Saint Gaudens, associe les Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, leurs partenaires départementaux, l'Etat et les stations pyrénéennes, elle devra au-delà des partenaires fondateurs, fédérer l'ensemble des forces vives du Massif pour couvrir l'ensemble des composantes du développement des Pyrénées.

L'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

En synthèse, elle accompagne dans les Pyrénées l'émergence d'un nouveau modèle de développement et de gestion durable des ressources.

Une gouvernance organisée avec des conventionnements et des contrats d'objectifs, et s'appuyant sur un Comité Régional du Tourisme Occitanie

Stratégie d'adaptation de la politique touristique régionale à la crise covid 2020 - 2021

Alors que l'année 2020 avait plutôt bien démarré avec une fréquentation en hausse pour les mois de janvier et février, la crise Covid a eu pour conséquence logique de limiter à quasiment zéro la fréquentation touristique de l'Occitanie au fur et à mesure des confinements durant les années 2020 et 2021.

Malgré les reprises d'activités touristiques notamment durant les périodes estivales de nombreux secteurs sont restés durablement en tension : la restauration, les agences de voyages et les entreprises de la culture et des loisirs, l'hôtellerie et l'évènementiel (notamment pour ce qui relève du tourisme d'affaires et du MICE qui sont restés à l'arrêt depuis durant plus de deux années), certaines entreprises de l'hôtellerie de plein air à très forte clientèle internationale non compensée par l'apport régional, le tourisme social et solidaire avec l'arrêt brutal des voyages scolaires et enfin les activités économiques liées au thermalisme ou à de grands évènements notamment culturels ou cultuels (Lourdes).

A ces situations se rajoutent les activités liées à la saison d'hiver (vacances de Noël et de février) qui ont connu une fermeture des remontées économiques. Pour autant, il faut noter à l'instar de l'été, de bons résultats dans les stations du Massif Central (Aubrac, Lozère) mais aussi une fréquentation des sites nordiques en augmentation.

Ces résultats mettent en avant une évolution vers du tourisme quatre saisons tant dans les destinations de montagne que sur le littoral augurant un élargissement des saisons touristiques qu'il conviendra de renforcer.

Bilan des actions de la Région en 2020/2021

Afin d'accompagner la filière touristique et thermale depuis le démarrage de la crise Covid, la Région a mis en œuvre un ensemble d'actions co-construites avec les représentants des filières touristiques, consultées régulièrement, et organisées autour de 3 enjeux :

- Accompagner les entreprises afin de maintenir les activités touristiques et préparer le redémarrage après la période de confinement
- Protéger les salariés et consolider le pouvoir d'achat des familles par des aides aux vacances
- Relancer la demande et la fréquentation touristique par un plan d'actions offensif en matière de promotion et de communication de la destination Occitanie
- Le lancement dans le cadre du Plan Littoral 21 et du Plan de Relance d'un Appel à projet « Tourisme durable Mer & Littoral » doté sur 2021 et 2022 d'une enveloppe globale de 5 M€ (2,5 M€ de la Région et 2,5 M€ de l'Etat). Ce dernier a vu la sélection de 33 projets, en lien notamment avec les mobilités douces sur le littoral, la modernisation et la transition écologique dans les ports de plaisance, la végétalisation des stations littorales…

LA REGION FACE A LA CRISE SANITAIRE – SOUTIEN MAJEUR AU SECTEUR DU TOURISME

Une dynamique de soutien dés le début de la crise qui s'est adapté au fur et à mesure de la situation sanitaire et des besoins des acteurs avec l'appui des filières et des territoires

Le soutien aux entreprises

- **L'occal** : **un dispositif partenarial inédit** associant la BdT, les EPCI et les CD **et intégrateur** (soutien aux activités économiques locales) qui a **évolué en continue** en fonction de la crises et des contraintes réglementaires afin de maintenir les activités, de préparer la relance et de maintenir l'attractivité des territoires
- Les **aides aux entreprises** : un accompagnement aux investissements de relance
- La **mobilisation et l'adaptation du Fonds Tourisme Occitanie** y compris en faveur de la filière évènementielle

Plans filières et destinations

- Le plan de relance et de transformation de la filière thermale bien être
- Le Plan de relance Lourdais
- La mobilisation de la Compagnie des Pyrénées et de l'Agence des Pyrénées pour soutenir le tourisme de montagne

Soutenir les familles et les salariés

- Mise en œuvre de **la carte Occ'ygène** avec un soutien aux familles en difficulté et aux soignants Covid
- Organisation de webinaires à destination des salariés et chefs d'entreprises pour organiser la gestion de crise et préparer la relance

Relance de la demande

- Un plan d'actions de relance au titre de la promotion et de la communication mis en œuvre par le CRTL en 2020 et 2021 co-construit avec les territoires et les filières à destination de la clientèle d'agrément
- Le soutien à la filière affaires en anticipation de la reprise des activités du tourisme d'affaires

➢ **Pass et contrat tourisme 2020/21**
37 M€ d'aide directe aux entreprises

➢ **L'occal**
Prés de 20 000 dossiers et 70 M€ d'aide mobilisés

➢ **Fonds tourisme Occitanie**
Abondement complémentaire de 4M€ et création d'un compartiment relance et consolidation

Annexe 2 Le Parcours de transition pour le tourisme

Le « parcours de transition pour le tourisme » document majeur en matière de stratégie européenne a été publié en février 2022 par la Commission à l'issu d'un processus collaboratif et décrit les ambitions et objectifs souhaités pour la transition.

Le parcours de transition pour le tourisme s'inscrit dans une réflexion plus globale de la Commission qui porte sur une nouvelle stratégie visant à accompagner les écosystèmes industriels dans les transformations écologiques et numériques ainsi que de stimuler la compétitivité mondiale de l'industrie européenne.

- **Le poids du tourisme dans l'UE (données 2019)**

- 9,5% du PIB total de l'Union
- 22,6 M d'emplois
- 3,2 M d'entreprises dont 99,8% sont des microentreprises ou des PME
- Un écosystème très fortement impacté par la crise COVID-19 tant du point de vue des entreprises que des consommateurs (annulations de prestations et litiges)
- La baisse des recettes a été de 70% en 2020 et ce sont près de 11 M d'emplois qui ont été menacés
- Durant les 2 années 2020 et 2021, la sensibilité de l'économie touristique aux aléas sanitaires a mis en évidence à la fois une fragilité du secteur et également sa capacité de résilience.

- **Un plan d'actions structuré en 4 axes et 27 mesures déclinées en actions**

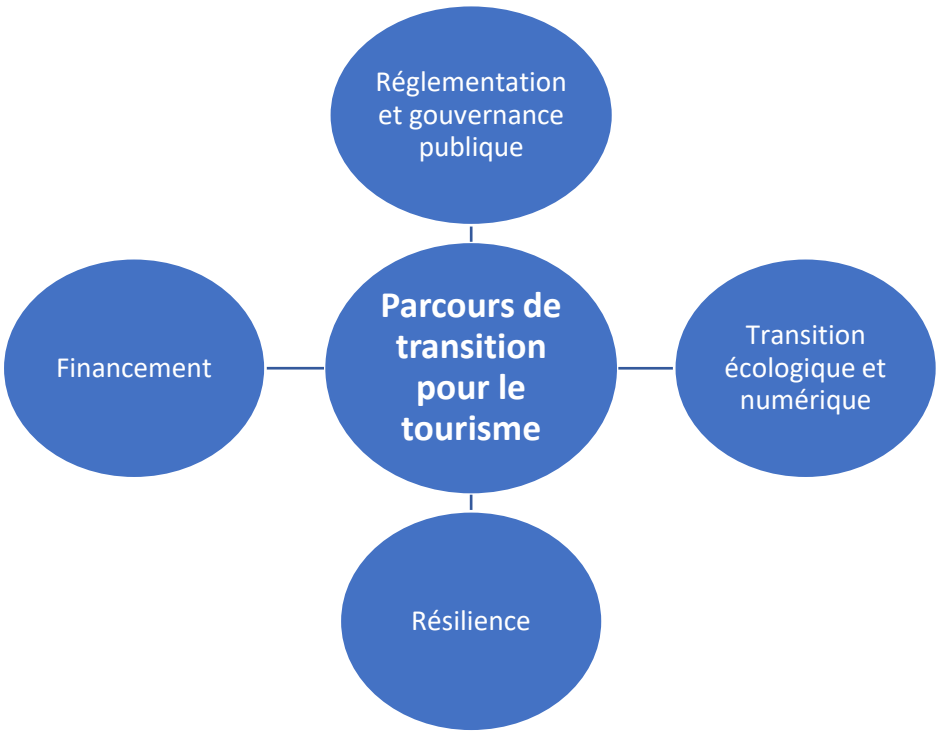

La Commission met en avant le caractère transversal du tourisme qui correspond au quotidien des Régions françaises dont les compétences en matière de transport, d'économie et d'innovation, d'attractivité, d'aménagement du territoire, de formation, de culture, … doivent être coordonnées à l'échelle de la région et des territoires infra régionaux.

- **Les 27 thèmes du parcours de la transition**

	RÉGLEMENTATION ET GOUVERNANCE PUBLIQUE
Thème nº 1	Des mesures équitables concernant les locations de courte durée
Thème nº 2	Une réglementation en faveur des déplacements combinant plusieurs modes de transport
Thème nº 3	Amélioration des statistiques et des indicateurs sur le tourisme
Thème nº 4:	Elaboration ou mise à jour de stratégies touristiques globales
Thème nº 5	Gouvernance partagée des destinations touristiques
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE
Thème nº 6	Mobilité durable
Thème nº 7	Circularité des services touristiques
Thème nº 8	Transition écologique des entreprises de tourisme
Thème nº 9	Des services touristiques fondés sur les données
Thème nº 10	Améliorer la mise à disposition d'informations en ligne sur l'offre touristique
Thème nº 11	Des bonnes pratiques facilement accessibles, l'apprentissage par les pairs et la mise en réseau des PME
Thème nº 12	Projets de recherche et d'innovation et projets pilotes relatifs au tourisme circulaire et respectueux du climat
Thème nº 13	Encourager l'utilisation des méthodes de l'empreinte environnementale de produit et de l'empreinte environnementale d'organisation, ainsi que la définition de règles de catégories sectorielles pour l'écosystème touristique
Thème nº 14	Mise en œuvre technique de l'espace des données du tourisme
Thème nº 15	La recherche et l'innovation en matière d'outils et de services numériques dans le domaine du tourisme
Thème nº 16	Soutien à la transition numérique des PME du tourisme et des destinations touristiques
	RÉSILIENCE
Thème nº 17	Des déplacements transfrontaliers facilités
Thème nº 18	Une gestion coordonnée et des informations à jour en matière de voyage
Thème nº 19	Sensibilisation aux compétences nécessaires à la double transition dans le secteur du tourisme
Thème nº 20	Sensibilisation à l'évolution de la demande touristique et aux possibilités offertes par la double transition pour le tourisme
Thème nº 21	Les acteurs du secteur de l'éducation chargés de renforcer et de renouveler l'enseignement du tourisme
Thème nº 22	Le pacte pour les compétences dans le tourisme
Thème nº 23	Un guichet unique sur les possibilités d'apprentissage pour les PME du tourisme
Thème nº 24	Des emplois touristiques justes et égaux
Thème nº 25	Améliorer l'accessibilité des services touristiques

Thème nº 26	Des services touristiques destinés aux touristes comme aux résidents
	FINANCEMENT
Thème nº 27	Renforcer la visibilité des possibilités de financement pour les acteurs du tourisme

Chacun des 27 thèmes du Parcours fait l'objet d'une déclinaison en actions, certaines relèvent de l'Etat français mais la plupart relèvent de la compétence des Régions et pourraient être mises en œuvre à leur initiative. On pourra citer :

- La mise en œuvre de nouvelles stratégies et gouvernances des destinations touristiques
- Le soutien aux entreprises plus particulièrement dans leur transition écologique et numérique, de l'économie circulaire
- L'observation du tourisme et la participation des Régions (et de leur Comité Régional du Tourisme) à la structuration d'un tableau de bord du tourisme incluant les, aspects environnementaux, numériques, socio-économiques
- Les mobilités durables
- La mise à disposition d'informations en ligne sur l'offre touristique (à ce jour les Comités Régionaux du tourisme coordonnent l'information infra régionale)

Annexe 3 : Les Objectifs de Développement durable

L'Organisation des Nations Unis a établit une liste de 17 objectifs de développement durable qui ont vocation à interpeller les citoyens du monde, les gouvernements et les parties prenantes pour mettre en place des actions visant à assurer la prospérité tout en protegeant la planète.

La Région, dans son Rapport d'Activité et de Développement Durable – RADD met en exergue certaines de ses actions qui répondent aux ODD.

CONTRAT DE FILIERE NUMERIQUE

2023-2027

SOMMAIRE

PREAMBULE

INTRODUCTION

Contexte et enjeux et objectifs pour la filière numérique, une filière résiliente, riche en opportunités nouvelles

La filière post crise COVID

Les grands enjeux et objectifs de la filière 2023/2027

Réussir à se différencier technologiquement

Reconsidérer les marchés cibles et adapter les stratégies à déployer pour les adresser

Intégrer les questions sociétales et environnementales dans l'offre régionale

Répondre aux besoins en compétences de la filière et des filières d'application

1. L'Occitanie territoire d'excellence numérique responsable et souverain

1.1. Favoriser la différenciation, investir en faveur des domaines d'excellence régionaux (big data, IA, cybersécurité, quantique, blockchain, …) et diffuser l'innovation

1.2. Optimiser l'accès au marché des entreprises régionales

1.3. Faire de l'Occitanie une région exemplaire du numérique responsable et durable

1.4. Attirer et développer les talents, préparer les compétences de demain pour répondre aux besoins de profils qualifiés des entreprises

2. La digitalisation des entreprises : levier indispensable à la transformation de l'économie

2.1. Diffuser le numérique sur l'ensemble du territoire en promouvant des usages vertueux, sécurisés et souverains

2.2. Booster la transformation numérique des entreprises et accompagner la recherche de valeur

3. Organisation & gouvernance

3.1. Les organes de gouvernance en faveur de la filière

3.2. Suivi et évaluation du contrat de filière

ANNEXES :

Périmètre de la filière numérique

PREAMBULE

Ce contrat de filière est le fruit d'une réflexion et d'une co-construction avec l'Etat et l'ensemble des acteurs œuvrant en faveur de la filière du numérique : l'agence AD'OCC, ANITI, l'APEC, At Home, Digital 113, Ekitia, French Tech Med, French Tech Toulouse, l'IOT Valley, la Mêlée, Numeum, l'OPCO Atlas, le Pôle Aérospace Valley, Pôle emploi, Push Start et le Pôle Action Media.

Initiée dès avril 2020 au début de la crise sanitaire, avec un premier groupe restreint, afin de proposer une feuille de route permettant d'accompagner les entreprises de la filière, cette démarche a été élargie à l'ensemble des acteurs précités. En effet, la Présidente de Région ayant exprimé la volonté que la Région avec l'ensemble des partenaires, propose une véritable feuille de route commune en faveur de la filière elle-même mais aussi pour accélérer la transformation digitale des autres filières régionales. Ainsi est née la volonté de proposer, pour la première fois, **un contrat de filière numérique en région Occitanie**.

L'objectif de ce contrat de filière est de définir des enjeux et objectifs partagés pour la période 2023/2027 assortis d'un ensemble d'actions concrètes répondant aux axes stratégiques identifiés. La participation à ces travaux et la signature de ce contrat formalisent l'engagement réciproque des partenaires à mener les actions définies conjointement.

Les acteurs se sont régulièrement réunis en Comité de pilotage et en groupes de travail thématiques. Ainsi une dizaine de rencontres du COPIL a eu lieu ainsi qu'une vingtaine d'ateliers thématiques. En parallèle des entretiens ont été menés plus spécifiquement avec certaines structures comme la CCI, la CRMA, les pôles et clusters afin de définir précisément les attentes et les besoins en matière de digitalisation des entreprises des autres filières.

Consciente des enjeux liés au numérique la Région soutient les entreprises du numérique par la mise en œuvre de dispositifs en faveur de la création, l'innovation, l'internationalisation et l'accompagnements aux plans d'actions de structures phares de l'écosystème.

Ainsi entre 2016 et décembre 2021, 122 M€ ont été investis par la Région Occitanie :

Pour le développement **des entreprises de la filière :**

- 42,3 M€ investis en faveur de projets d'innovation dont 4,5M€ FEDER
- 12,1 M€ en faveur de l'internationalisation (21% des aides)
- 9,8 M€ pour la création de start-up (50% des aides Start'oc)
- 5,1 M€ pour les projets de développement
- 5,3 M€ en faveur des acteurs de l'écosystème

Pour **la formation, environ 40M€ ont été mobilisés** sur la période (Digitalskills, Dig'talent, offres de formation pour les demandeurs d'emploi, offre de formation pour les salariés, formation numérique des demandeurs d'emploi, contrats RH et recrutement)

En matière de **transition numérique des entreprises,** la Région a lancé en 2019 un appel à projets « transition numérique et cybersécurité » pour sensibiliser et accompagner les entreprises sur ces sujets :

- 5 opérateurs : CCI Occitanie, CRMA, FFB, La Mêlée, Bic Crescendo
- Actions collectives (sensibilisation) : 10 568 entreprises participantes
- Actions individuelles (diagnostic, accompagnement) : 1 524 entreprises
- Budget : 1,8 M€ dont 900 K€ (50%) financés par la Région Occitanie

Ainsi qu'un programme régional « Industrie du futur » lancé en 2020, doté de 6.85 M€ sur 3 ans pour accompagner la transformation de 400 entreprises du secteur industriel sur 2020/2023

Avec ce contrat de filière, la Région Occitanie consacrera 150 M€ pour la période 2023-2027 en faveur de la filière numérique et de la transition numérique des autres filières

INTRODUCTION
Contexte, enjeux et objectifs de la filière numérique, une filière résiliente, riche en nouvelles opportunités

Services Numériques, objets connectés, capteurs, intelligence artificielle (IA), Big Data et économie de la donnée, cybersécurité, smart-city, e-santé, jeux vidéo, animation numérique, réalité virtuelle, THD réseaux… La filière régionale est présente sur l'ensemble des segments du numérique. Elle réunit un cluster (Digital 113) de plus de 300 membres, un pôle de compétitivité (Aerospace Valley) dont un « Écosystèmes d'Excellence » dédié à l'économie de la donnée et l'IA, un réseau de 48 fablabs, des French Tech, des associations telles que la Mêlée, AT HOME, l'IoT Valley, Pôle Action Media, SISMIC et des centres de recherche reconnus tels que le LAAS-CNRS, l'IRIT, le CERFACS ou encore LIRMM. Le territoire se démarque également par des initiatives récentes qui démontrent le dynamisme et les compétences régionales telles qu'ANITI ou encore l'Institut Quantique Occitan, EKITIA, Cyber'occ, …

Le territoire occitan est en capacité de rivaliser avec les grandes régions européennes en accueillant des entreprises à forte notoriété (CGI, Dell Intel, Ubisoft, ATOS, IBM, Microsoft, Berger Levrault, SOGETI, Orange cyberdefense…), tout en présentant un écosystème riche de start-ups avec des « licornes » et des« gazelles » telles que Cabasse Group (ex-AWOX), CORTUS, SWILE… Des activités de rang mondial présentes en région comme l'aéronautique, le spatial et les systèmes embarqués notamment stimulent aujourd'hui fortement les mutations et les initiatives numériques. La région se distingue également dans le secteur du jeux vidéo (3ème place nationale en nombres d'entreprises derrière Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes). **Incontournable, la filière numérique d'Occitanie est source de compétitivité, d'innovation et d'emplois qualifiés**.

Le territoire regroupe plus de 18 500 établissements, dont 16 500 sièges sociaux, près de 64 000 emplois salariés, avec un niveau de qualification élevé et un chiffre d'affaires cumulé de plus de 8 milliards d'euros. L'écosystème de formation y est aussi très riche : l'Ecole Régionale du numérique, l'école 42, l'école IA microsoft…

La Région Occitanie mène une politique très active dans le domaine du numérique, tant sur les infrastructures que sur le développement des usages, le soutien à la filière numérique, la diffusion du numérique dans l'économie, la formation, la recherche, l'éducation…

La Région s'est dotée dès 2019 d'une stratégie Numérique Régionale qui vise à :

- formaliser les grands axes et fondements qui structurent l'action régionale en matière de numérique ;
- partager l'ambition de la Région en matière de développement du numérique ;
- affirmer le rôle essentiel de la Région dans la digitalisation de la société et de l'économie.

Le numérique sur son volet software a été l'un des principaux amortisseurs de la crise économique durant la crise sanitaire mais la filière sur son volet hardware traverse aujourd'hui une autre difficulté, celle des approvisionnements. La Région souhaite conforter la dynamique de la filière pour qu'elle se montre encore plus agile et résiliente**, tout en accompagnant de manière encore plus prégnante la transformation digitale des autres filières**. Le développement de la filière passera nécessairement par la prise en compte des transitions (énergétique, climatique, sociale…) **vers un numérique durable, à la fois souverain plus éthique et plus responsable.**

La filière confrontée à un contexte de crise

La crise sanitaire n'a pas épargné les entreprises de la filière mais elle a confirmé la place majeure qu'a pris le numérique pour les entreprises, pour les citoyens et pour répondre aux grands enjeux du XXIe siècle.

Le numérique a montré son potentiel de résilience et de proximité face à la crise, en profitant d'opportunités apparues pour certains segments de la filière. Des secteurs tels que les SI/télécoms, la cybersécurité, le cloud, la vidéo, le e-commerce ont été fortement

sollicités pour répondre aux attentes des entreprises devant s'organiser pour poursuivre leurs activités. De manière pérenne, la crise a accentué les enjeux liés à la relocalisation, à la transformation numérique des organisations, à l'importance de l'éthique et de la souveraineté des solutions, créant de nouvelles opportunités pour la filière.

Ainsi, le secteur numérique a été l'un des moins impacté par la crise avec une baisse de chiffre d'affaires -néanmoins conséquente- de 4,6% entre 2019 et 2020 (2,4% pour le numérique en Europe). Il a ensuite enregistré un très bon redémarrage avec une croissance -bien supérieure aux prévisions initiales- estimée à 6,3% en 2021, supérieure à la majorité des pays européens.

Il a su pour cela profiter de leviers de croissance :

- transformation digitale (expérience client, digitalisation des process, dématérialisation, télétravail…),
- évolution du cloud (conseil et intégration des systèmes clouds verticalisés, collaboration globalisée, généralisation des approches containers, modernisation et transformation apps/infra…),
- opportunités du Big Data (pour faire évoluer les business-models, développer de nouveaux services…) et de l'Internet des Objets (développement de nouvelles solutions avec la 5G et l'Edge Computing)
- prise de conscience de la nécessité d'intégrer les questions de Cybersécurité.

La tendance reste à la hausse pour 2022 avec une croissance de 7% envisagée. Les enjeux pour les entreprises régionales seront donc de maintenir leur compétitivité, conquérir de nouveaux marchés et attirer les talents dans un contexte de pénurie de main d'œuvre formée.

Il est à noter par ailleurs, que la filière reste très attractive pour les investisseurs. En effet, les levées de fonds réalisées par les entreprises de la filière numérique françaises ont atteint 5 milliards d'euros au cours du premier trimestre 2022. Soit un bond de 259% par rapport au premier trimestre 2021. Les trois premiers mois de 2022 ont ainsi vu l'apparition de quatre nouvelles licornes hissant ainsi la France à un rang enviable avec désormais 26 licornes (jeune pousse valorisée à plus d'un milliard de dollars, non cotée en bourse et non filiale d'un grand groupe). Cette croissance est notamment portée par trois secteurs particulièrement performants : le logiciel, la fintech (technologies dédiées aux activités financières), et la medtech (technologies destinées à l'environnement de soin).

Le rapport annuel "Tech Insights" du cabinet KPMG note que l'Occitanie est première derrière l'Ile-de-France en levées de fonds. L'entreprise SWILE (Montpellier) a ainsi levé 175 millions fin 2021 se plaçant ainsi parmi les 26 licornes françaises.

Les grands enjeux et objectifs de la filière 2023/2027

Réussir à se différencier technologiquement et diffuser l'innovation

Si la filière numérique occitane présente de nombreux atouts, elle doit accroitre sa différenciation face à la concurrence nationale et internationale, en misant sur quelques technologies d'excellence (IA, technologies quantiques…) et en faisant de l'innovation un vecteur fort d'opportunités.
Ces thématiques sont inscrites dans la Stratégie Régionale de l'Innovation comme domaine stratégique prioritaire. Il convient, notamment dans le cadre des transitions actuelles d'investir dans la R&D sur ces thématiques, pour assurer à l'échelle européenne la visibilité de la Région et des écosystèmes régionaux et permettre la participation des acteurs régionaux à des projets européens partenariaux à grande échelle.

Ces thématiques font aussi l'objet de deux défis clés : technologie quantique et cybersécurité. La Région Occitanie au travers de ces défis clés valorise les travaux de recherche réalisés pour alimenter les entreprises régionales en technologies innovantes et différenciante. Ces deux défis clés sont également repris dans les Stratégies Nationales d'Accélération de France 2030, confortant le positionnement historique de la Région sur ces thématiques

La force de la Région Occitanie est de disposer de filières « intégratrices » stratégiques capables d'absorber les technologies numériques comme l'aéronautique, le spatial, les

mobilités terrestres, la santé, l'énergie, l'agro… L'enjeu est de faire émerger des projets numériques innovants en analysant les besoins métiers d'une filière et de diffuser les innovations technologiques dans les entreprises. De plus, de nombreuses technologies transversales où la région a su montrer sa performance, sont liées au numérique : les systèmes embarqués, les capteurs, le traitement des données et les applications spatiales, la robotique ou les objets connectés. Les besoins en innovation y sont importants.

Reconsidérer les marchés cibles et adapter les stratégies à déployer pour les adresser

Le secteur du numérique en Occitanie est composé en partie de TPE/PME fournissant des solutions pointues mais mal connues par les clients potentiels régionaux ou nationaux. Ces mêmes entreprises ont parfois des difficultés à répondre aux besoins de leurs clients, à adapter leur discours et se faire connaître afin de trouver de nouveaux débouchés. Parallèlement, les entreprises des filières cibles n'ont pas toujours le réflexe d'aller chercher des solutions en région et se tournent plus spontanément vers des grands acteurs au niveau international. Ces entreprises régionales doivent donc être encouragées à développer le réflexe du « consommer local ».

En complément, l'international est un débouché essentiel pour les entreprises du numérique. Au-delà d'actions ponctuelles, il s'agit notamment de faire entrer durablement la culture de l'export au sein des entreprises de la filière. Par ailleurs la promotion des spécificités de la filière en région doit être renforcée pour favoriser l'exportation des solutions et produits régionaux mais également attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux talents.

Il s'agit donc pour les entreprises du numérique de mieux répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs finaux en adaptant l'offre de produits et de services ainsi que les moyens de commercialisation.

Intégrer le sujet de souveraineté et les questions sociétales et environnementales dans l'offre régionale

Avec une empreinte carbone du numérique mondial équivalente à celle d'un « septième continent » soit deux à trois fois celle de la France, la réduction de l'impact environnemental des réseaux, équipements et usages numériques est devenue centrale et la durabilité comme l'utilité sociétale du numérique doivent, plus que jamais, guider les politiques publiques (aménagement du territoire, développement économique, formation, transition écologique et énergétique…).

Les solutions et services numériques étant devenus omniprésents dans le quotidien des organisations et des citoyens, leurs impacts environnementaux et sociétaux doivent être maîtrisés. Les questions de préservation de l'environnement, de souveraineté, d'éthique et de sécurité doivent être au centre de la décision publique en matière notamment de protection des citoyens, des données, des entreprises...

Cette prise de conscience se traduit dans les faits au sein des entreprises du numérique puisque « *plus de 8 sur 10 parmi elles pensent que les entreprises ont un rôle important à jouer pour faire évoluer les mentalités sur les sujets sociétaux, environnementaux et écologiques » (étude Syntec – 2021)*.

Répondre aux besoins en compétences de la filière et des filières d'application

La situation de l'emploi post crise démontre un rebond des offres d'emploi. Les postes les plus recherchés (en volume) concernent le développement, la gestion de projets et les infrastructures et systèmes informatiques.

La tension sur ces recrutements est forte, la pénurie de ressources étant encore plus grande qu'avant la crise, les ressources en région pouvant être recrutées par des entreprises en France ou à l'étranger (l'activité étant intégralement télétravaillable). L'organisation professionnelle de l'écosystème numérique français Numeum dénombrait ainsi en décembre 2021 environ 2000 emplois non pourvus dans le numérique en Occitanie.

Par ailleurs les métiers du numérique sont en constante évolution et le numérique impacte fortement la transformation des métiers dans les autres filières. Des analyses prospectives partagées sont nécessaires pour anticiper et accompagner l'évolution de l'appareil de formation en réponse aux besoins de compétences à venir. Ainsi, les enjeux pour la filière sont doubles :

- **Répondre aux besoins de profils qualifiés des entreprises et anticiper les métiers du numérique de demain** : les profils « experts » dans le numérique (devops, experts cybersécurité, data scientist, etc.) sont des profils pénuriques, identifiés dans le cadre des « métiers en tension » ; les besoins en nouveaux profils doivent être anticipés afin que l'appareil de formation puisse y répondre.
- **Accompagner la transformation des entreprises liée à la digitalisation et anticiper les métiers de demain en lien avec cette évolution :** assurer une montée en compétences constante des salariés pour maintenir leur employabilité, développer leurs compétences sur des technologies en évolution constante, se diversifier (hybridation des compétences).

1 – L'Occitanie territoire d'excellence numérique vertueux et souverain

1.1. Investir dans les technologies des domaines d'excellence régionaux (big data, IA, cybersécurité, quantique, blockchain, …) et diffuser l'innovation

- Accroitre la valeur ajoutée territoriale en matière d'innovation

La crise a démontré le besoin, pour les professionnels, de disposer de solutions numériques robustes. En parallèle, bon nombre d'entreprises ont pris conscience de la nécessité d'avoir des outils numériques à disposition. Le numérique apparaît comme un atout sur lequel s'appuyer pour garantir la continuité de l'activité économique en cas de crise.

Pour certains acteurs de la filière, un des défis sera de se renouveler et éventuellement de repenser leurs produits et sans craindre d'aller vers de nouvelles technologies telles que l'IA, les capteurs, … Mais il s'agit aussi d'envisager de nouvelles façons de travailler, d'utiliser les données, de mettre en place ou de renforcer les collaborations. Le territoire regorge d'acteurs complémentaires, qui pourraient trouver un intérêt à collaborer et trouver ainsi de nouveaux marchés. Il s'agira de renforcer la sensibilisation et la formation aux projets collaboratifs.

Au-delà des actions de communication et de sensibilisation, il convient de poursuivre les actions visant à favoriser et accompagner :

- les rapprochements entre acteurs régionaux : accroître les coopérations régionales, notamment le recours à la sous-traitance régionale, encourager les projets collaboratifs, valoriser les entreprises régionales et leur savoir-faire… grâce aux outils à disposition tels que France 2030 régionalisé, les appels à projets (AAP) dans le cadre des stratégies d'accélération, les AAP régionaux et européens…
- les créations d'entreprises innovantes pour répondre aux nouveaux besoins technologiques

Action n°01 - Lancement d'AMI(s) permettant d'encourager les technologies numériques innovantes pour consolider des filières prioritaires ou émergentes en région, notamment le big data, l'IA, la cybersécurité le quantique…

Ces AMI viseront à constituer des consortiums réunissant autour des TPE-PME régionales des compétences clés portées par des acteurs de la recherche académiques et des Entreprises de Services du Numérique. La Région accompagnera financièrement les développements visant l'intégration des technologies de pointe au sein des entreprises régionales et permettant d'engager leur transformation.
Le premier AMI concernera la cybersécurité.

Chef de file : Région/Etat

Action n°02 – Augmenter le nombre de projets occitans de R&D d'excellence qui pourraient bénéficier de financements nationaux et européens et en particulier ceux liés au programme Europe Numérique.
Il conviendra de :
-faire connaitre et renforcer les différentes actions menées par les acteurs de l'écosystèmes (ex : ateliers financements de Digital 113, actions menées par Ad'occ mais aussi le réseau Entreprise European Network, …) ;
-améliorer la connaissance du réseau d'acteurs aguerris aux financements européens et bénéficier de leur retour d'expérience ;
-apporter de l'information sur les Appels à Projets en cours et accompagner les entreprises à leur décryptage en s'appuyant notamment sur Occitanie Europe, Ad'occ ;…
-aider aux montages de projets

Chef de file : Ad'Occ

Action n°03 – Doubler le nombre de création d'entreprises numériques innovantes :
- En favorisant l'essaimage, la création de spin-off, l'incubation et la maturation de projets innovants.
- En mettant en place un dispositif de soutien pour accompagner les entreprises en création.

Chef de file : Région

- Soutenir l'écosystème régional en matière d'Intelligence artificielle (IA), cybersécurité et quantique

La Région encourage l'innovation dans ses domaines technologiques d'excellence pour consolider le positionnement des entreprises régionales et renforcer son attractivité internationale. Pour ce faire il convient de s'appuyer sur les travaux menés dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) mais aussi des Défis-clés. Dans la SRI parmi les 8 Domaines Stratégique d'Innovation (DSI) pour la période 2021-2027, une DSI transversale est dédiée aux sujets Big Data, IA et cybersécurité. En effet l'économie numérique concerne toutes les chaines de valeur des filières du territoire et il est important dans le cadre des transitions actuelles d'investir dans la R&D et de renforcer le tissu économique de l'Occitanie. L'initiative Défis Clés quant à elle repose sur un partenariat étroit avec les acteurs régionaux de la recherche et de l'enseignement supérieur. La Région Occitanie a fléché deux défis clés sur la thématique numérique : les technologies quantiques et la cybersécurité. Ces défis clés vont permettre de fédérer, mettre en synergie, catalyser les compétences et les moyens techniques et financiers autour d'objectifs partagés sur ces sujets.

L'Intelligence Artificielle (IA) ouvre une nouvelle ère de disruption et de croissance, où l'intelligence humaine est renforcée par la rapidité d'exécution et la précision des actions. l'IA représente aujourd'hui un faisceau d'opportunités pour la santé, la mobilité de demain, l'industrie ou le travail, nuancées par les enjeux d'éthique, de régulation ou de souveraineté numérique

En Occitanie, l'écosystème régional se démarque par son implication dans **le développement de l'Intelligence artificielle**. Pour preuve, l'initiative ANITI, porté par l'Université de Toulouse, est l'un des quatre instituts 3IA labellisés au niveau national en avril 2019. A ce jour, même s'il existe de nombreux projets en matière d'IA sur le territoire, les jeunes entreprises notamment ont besoin d'accompagnement ou d'outils pour valider ou non la pertinence d'une idée, sa faisabilité technique, ….

Au-delà d'ANITI, d'autres initiatives existent sur le territoire telles que « Toulouse is AI » mise en œuvre par AT HOME en partenariat avec le Pôle Aérospace Valley (soutenue par la Région). Ce type d'actions vise notamment à éveiller, sensibiliser, démystifier cet univers autour de l'IA. Il convient de poursuivre cet effort et de renforcer la communication et l'accompagnement des entreprises pour démystifier l'IA au sein de la filière ; tout en étendant ce type d'action à l'ensemble du territoire occitan.

La cybersécurité représente un autre enjeu majeur pour la compétitivité et la souveraineté des entreprises. Les systèmes industriels sont aujourd'hui fortement informatisés et interconnectés avec les systèmes d'information classiques. La cybersécurité des systèmes industriels prend toute sa dimension en région avec les grandes filières industrielles comme l'aéronautique ou le spatial.
Alors que les grands groupes sont de plus en plus "cyber-résilients", les plus petites entreprises sont les cibles privilégiées des attaques. L'impératif de sécurité vaut pour l'ensemble de l'écosystème régional. L'Etat, au travers d'une de ses stratégies d'accélération, a pour ambition de soutenir la filière nationale de la cybersécurité et de renforcer la souveraineté et l'innovation française en la matière.
L'écosystème régional doit s'inscrire dans cette dynamique et l'action régionale être en complémentarité.

La Région, à travers son agence de développement économique et avec l'ensemble de ses partenaires, mène déjà un ensemble d'actions ambitieuses qu'elle entend poursuivre au travers du centre régional cybersécurité Cyber'Occ, avec un CSIRT régional qui réunit des experts en sécurité informatique pour répondre aux incidents cyber des entreprises et le projet de mise en place d'un cyber-campus régional.

En parallèle, **le déploiement du défi clé "Institut de Cybersécurité de l'Occitanie (ICO)",** qui rassemble l'ensemble des forces académiques présentes sur le territoire, vise à stimuler la recherche amont et à développer la formation et l'innovation en lien avec les acteurs industriels, notamment dans certains domaines économiques stratégiques en région Occitanie tels que l'aéronautique, le spatial, l'automobile et la santé.

Enfin, la Région encourage la structuration des communautés scientifiques régionales, notamment autour des **technologies quantiques**. Cette dynamique de soutien à la recherche amont couvre également le continuum Recherche – Innovation (valorisation économique et/ou sociétale), afin de développer des opportunités de coopération avec l'ensemble des acteurs socio-économiques. Cette implication s'est d'ores-et-déjà traduite par la création de l'institut Quantique occitan en février 2021. L'ensemble de l'écosystème a un rôle à jouer dans ce projet.

Action n°04 - Soutenir l'écosystème régional en matière d'Intelligence artificielle (IA), cybersécurité, quantique en région

Il convient dès à présent d'anticiper les années à venir et envisager les solutions permettant de :

- stimuler la création d'entreprises issues de la recherche publique régionale
- participer à la mise en œuvre des feuilles de route « valorisation »
- mettre en lumière ces thématiques
- soutenir et accompagner les collaborations entreprises/laboratoires
- permettre aux développements technologiques stratégiques d'émerger rapidement

La Région poursuivra son accompagnement financier des structures de l'écosystème et participera à la définition de leurs feuilles de route pour favoriser l'innovation et le transfert de technologie

Chef de file : Région

- <u>Accompagner la mise en œuvre d'un cadre de confiance pour l'économie de la donnée</u>

Les données sont devenues des ressources essentielles et précieuses, elles sont considérées pour le nouvel « or noir ». L'économie de la donnée - qui traduit l'impact global de la profusion de ces informations sur l'ensemble de l'économie - connaît un développement exponentiel. Elle est considérée comme un relais de croissance incontournable. L'accès aux données va continuer à générer le développement d'offres innovantes mais l'utilisation de cette matière doit se faire dans un cadre qui garantisse la souveraineté, éthique, confiance et explicabilité.

Afin d'encourager les démarches éthiques et de promouvoir une IA de confiance, il convient de proposer aux entreprises et organisations des outils, issus de synergies d'acteurs du territoire afin de les encourager dans la mise en œuvre de projets et des solutions vertueux.

Action n° 05 – Création d'un label « IA de confiance » ou déclinaison en région d'un label national

Cette action doit permettre de :

- mettre en lumière les projets « IA » en région : rendre visible ce qui est fait ;
- renforcer les liens entre les TPE/PME et ANITI ;
- promouvoir l'IA de confiance/robuste.

Chef de file : EKITIA/ANITI

En complément, il conviendra de participer et accompagner les actions mises en œuvre par EKITIA ; avec un focus tout particulier sur leur **label Ekitia** visant à valoriser les projets respectueux de la Charte Ethique des Usages des Données rendue publique en 2020.

1.2. Optimiser l'accès au marché des entreprises régionales

Les entreprises du numérique ont besoin d'accompagnement afin de mieux faire connaître leur solution, comprendre et rencontrer la demande et constituer une offre adéquate.

- Valoriser l'offre numérique régionale

Il est nécessaire d'approfondir et diversifier les actions de promotion de l'offre numérique régionale auprès des secteurs publics et privés, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région. Pour ce faire, il convient de poursuivre et approfondir les actions de promotion à destination des filières cibles : marketing territorial adapté, renforcement de la présence de l'écosystème régional dans les grands salons régionaux, nationaux et internationaux, notamment en poussant de nouveaux modes de présence, recensement, valorisation et évolution de l'offre d'évènements numériques en région …

- Identifier les besoins des filières cibles et développer de nouveaux marchés

Il existe de vraies opportunités au niveau régional, national et international liées à la volonté de changement de modèle économique des entreprises grâce au numérique.
Il est nécessaire d'approfondir la connaissance des besoins des filières cibles par les entreprises numérique en renforçant l'action des acteurs : identifier les marchés porteurs par des outils de veille en temps réel (à l'export comme au national sur l'ensemble des filières d'application) ; comprendre les besoins et, une fois les solutions en région recensées, identifier les manques afin de mieux les combler.

Pour cela il sera possible de s'appuyer sur les programmes existants de rencontre entre filière numérique et filière cible pour faire remonter et centraliser les besoins, en relation avec les pôles et clusters.

Afin de mieux répondre à ces besoins, il conviendra de soutenir une réflexion en profondeur des entreprises sur leurs stratégies commerciales globales (contenu de l'offre, marchés cibles, stratégie de communication), qu'il s'agisse de conserver leurs clientèles ou de conquérir de nouveaux marchés, en particulier vers les filières d'application.

Beaucoup d'entreprises du numérique en région développent des briques de solutions potentiellement complémentaires. Afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs finaux, il pourrait être intéressant de travailler le développement d'offres packagées. Au-delà de programmes de Recherches et développement collaboratifs, il s'agit de permettre aux entreprises offreuses de solutions complémentaires de se rencontrer, de les accompagner dans la définition d'offres mutualisées afin de répondre directement à un besoin final. Il s'agira ensuite de mettre en avant ces offres via des showroom virtuel ou physique.

Action n°06 - Créer une vitrine des technologies et des solutions proposées en région afin d'optimiser les mises en relation commerciales et promouvoir les offres mutualisées et packagées

Cette double action doit permettre de :

- recenser les solutions existantes et faire connaître l'offre numérique régionale auprès des filières cibles ; tendre vers un showroom virtuel de référence en région
- valoriser les solutions portées par les entreprises de la filière et les cas d'usage emblématiques développés, par filière cible ;
-faire se rencontrer les entreprises offreuses de solutions complémentaires en organisant, des manifestations et des RDV B2B et transformer les mises en relation en marchés.
- accompagner les entreprises dans la constitution d'offres communes
- développer des process afin d'identifier les besoins des PME et grands donneurs d'ordre et faire la mise en relation afin de créer un lien durable avec les TPE/PME ;

Chef de file : Tesc Force/D113

- Favoriser l'internationalisation des entreprises de la filière

Il s'agira de favoriser l'accès des PME et ETI aux marchés internationaux en s'appuyant sur l'agence Ad'occ *:*

- valoriser l'offre numérique régionale, auprès des secteurs publics et privés à l'intérieur comme à l'extérieur de la Région via un marketing territorial adapté et en renforçant la présence de l'écosystème régional dans les grands salons régionaux, nationaux et internationaux ;
- développer des opportunités de rencontres sur une diversité de marché par l'organisation de rencontres d'affaires, une présence sur de nouveaux salons inter filières, proposer des accès à des plateformes de Networking, soutenir la création d'offres packagées en fonction des marchés à adresser ;
- accompagner les entreprises dans leur réflexion sur la réorientation de leur stratégie commerciale à l'export ;

Action n°07 - Renforcer la présence des entreprises de la filière à l'International.

-Organiser des manifestations à rayonnement international en Région
-Développer des outils de promotion des produits et des entreprises de la filière
-Accompagner les entreprises dans leur programme export (prospection, promotion, implantation commerciale)

Chef de file : Ad'Occ/Team France Export Occitanie

- Accompagner la structuration financière des entreprises de la filière

Afin de suivre la croissance des entreprises tant au niveau des projets d'amorçage, de développement que d'innovation, la Région Occitanie a mis en place des outils financiers mobilisables : les fonds d'IRDI/SORIDEC dont le fonds d'amorçage IRDINOV2 et le fonds de capital-risque, AELIS Innovation. Créé en décembre 2017, ce fonds professionnel de capital investissement (FPCI) de 40 M€ investit dans des entreprises innovantes à potentiel situées en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Il s'adresse aux TPE & PME innovantes des secteurs du numérique, santé et industrie. Fin 2021, Aelis innovation avait investi 16,6 M€ dans 24 entreprises dont 18 dans le numérique.

Action n°08 - Renforcer la structuration financière des entreprises de la filière. Volonté de la Région d'amplifier les capacités d'investissement en Occitanie autour des enjeux de souveraineté

-Structuration du fonds souverain régional avec la nouvelle société de gestion OCCTE
-Poursuivre l'accompagnement des start-ups innovantes en amorçage et les jeunes entreprises accédants au marché : mise en place d'une nouvelle génération de fonds (Irdinov 3 et Aélis 2) fin 2022
-Renforcement des fonds existants, notamment FOSTER-2

Chef de file : Région

1.3. Faire de l'Occitanie une région exemplaire du numérique responsable et durable

- Réduire l'impact environnemental des réseaux, infrastructures et usages numériques et encourager le recours à des solutions plus sobres et souveraines

Une part importante du trafic Internet généré en région transite par Paris ou d'autres nœuds d'échanges internationaux. Cela induit de facto un coût environnemental important et pose la question de la souveraineté numérique de l'Occitanie. La réduction de l'impact environnemental des réseaux, équipements et usages numériques est devenue centrale de nos jours. La sobriété, la durabilité et l'utilité sociétale du numérique doivent, plus que

jamais, guider les politiques publiques (aménagement du territoire, innovation et développement économique, formation…).

Action n°9 - Lancer une étude prospective d'intelligence économique sur les infrastructures et équipements numériques régionaux destinés aux entreprises.

Cette étude permettra de disposer d'un état des lieux et de structurer un plan d'actions sur l'interconnexion des réseaux et équipements numériques régionaux, la souveraineté (data center régionaux, cloud souverain), la cybersécurité et la résilience de l'économie régionale.

Chef de file : Ad'occ

- Inciter les entreprises du numérique à participer aux stratégies de leurs clients en proposant des équipements et des solutions plus de sobre et plus durable

Afin d'encourager les entreprises à être acteur de ces nécessaires changements, il va s'agir de travailler autour de deux axes :

- Comprendre et informer :
  - permettre à l'écosystème du numérique et plus largement aux acteurs économiques une meilleure compréhension de la filière du tri, du recyclage, du réemploi et de la réparation des équipements informatiques et composants électroniques et de l'offre de services existante ;
  - permettre une sensibilisation et une montée en compétence des entreprises sur les filières de recyclage, de valorisation et de réemploi des DEEE – déchets d'équipements électriques et électroniques ;
  - connaître les enjeux liés aux pénuries de matières premières pour le secteur du numérique et aux gisements de DEEE et métaux stratégiques (utilisés dans le secteur numérique).

- Agir et contribuer :
  - promouvoir et soutenir la filière DEEE : participer à l'accélération des dynamiques régionales de collecte, de traitement et de réemploi en région ;
  - favoriser et participer à la réduction de la production de terminaux, aux activités liées à la réparation, au recyclage et au réemploi (fortement génératrices d'emplois non délocalisables) en intervenant à la fois sur la collecte et sur l'achat de matériels recyclés / reconditionnés.

Action n°10 - Mieux connaître le cycle de vie des équipements informatiques et faire connaitre aux acteurs économiques du territoire l'offre de services disponible.

- cartographier les acteurs de filière du recyclage
- réalisation de fiches pratiques pour les entreprises et les prescripteurs (notamment offreurs de solution logiciel)
- action de sensibilisation par les éco-organisme (ecologic et ecosystem)

Chef de file : Région (DIIRES, DITEE), ADEME

- Valoriser l'innovation durable et le numérique durable et responsable

L'aspect intangible des logiciels, et de la donnée associée, donne l'impression qu'il est neutre pour l'environnement. Or, dans les faits, son impact carbone représente par exemple quasiment le double de celui du secteur aérien, et est en augmentation constante (puissance de calcul, stockage de données, …). La prise en compte de l'impact dès la conception et l'utilisation dans la durée des logiciels est clé dans une démarche de sobriété numérique. La meilleure optimisation d'un calcul, d'une requête réseau ou d'un stockage de données permet de penser un produit ou service sobre.

Pour faire de l'éco-conception une norme dans les projets numériques en région, il est capital, en premier lieu, de s'appuyer sur les forces, expertises et compétences présentes sur le territoire en matière d'éco-conception numérique et de numérique durable.

Créer une dynamique autour d'un pool d'acteurs engagés et volontaristes est une condition au changement profond des pratiques individuelles pour tendre vers plus de sobriété numérique et d'éco-conception des solutions et services digitaux. C'est en réponse à cette nécessité d'outiller les décideurs, notamment publics, que sont proposées les actions ci-après, impératives pour permettre une prise de décisions éclairée du tissu économique régional.

Action n°11 - Fédérer l'écosystème régional du numérique responsable et durable au sein d'un réseau d'experts et de professionnels de l'éco-conception numérique permettant de stimuler et de valoriser l'offre régionale en matière de numérique responsable et de la diffuser dans l'économie régionale
- cartographier l'existant (acteurs, actions, expertises, formation)
- création d'un collectif (cf : groupe de travail de la gouvernance) pour le sourcing de projets et la sensibilisation
- organiser une manifestation annuelle sur le sujet numérique responsable et durable

Chef de file : Région (DIIRES et DITEE)

1.4. Attirer et développer les talents, préparer les compétences de demain pour répondre aux besoins de profils qualifiés des entreprises

Pour répondre aux besoins de profils qualifiés des entreprises, il est proposé d'agir sur 3 axes : diversifier le potentiel de sourcing de recrutement, développer de nouvelles compétences, renforcer l'attractivité des métiers et de la filière.

Pour ce faire, il conviendra de :

- renforcer l'offre de formation, par des expérimentations visant à innover sur de nouvelles formations, notamment autour des secteurs d'excellence de la région et contribuer ainsi à anticiper les métiers de demain ;
- mieux faire connaitre l'offre de formation régionale sur le numérique et développer la mise en relation entre les écoles et les entreprises, pour diversifier le potentiel de sourcing de celles-ci ;
- développer l'attractivité des métiers, de la filière et du territoire, pour attirer de nouveaux talents dans le numérique, favoriser les reconversions vers ce secteur.

- <u>Diversifier le potentiel de sourcing de recrutement en développant les interactions entre la formation et l'écosystème</u>

Face aux difficultés de recrutement des entreprises, il convient tout d'abord que celles-ci puissent avoir une vision globale des profils compétents, qualifiés et formés en région.
Pour cela, outre un recensement des formations existantes, une découverte des formations et des candidats potentiels est nécessaire. Afin que l'appareil de formation et le monde de l'entreprise puissent renforcer leurs liens, l'organisation de manifestations événementielles et le déploiement de plateformes seront soutenus.

Action n°12 - Renforcer la mise en relation entre les écoles et les entreprises à travers deux axes :

- **Recenser l'offre de formation régionale (initiale et continue) et la faire connaitre aux entreprises,** pour qu'elles puissent disposer d'une vision globale des profils formés qui pourraient être recrutés selon leurs besoins (sur la plateforme Digitalskills).

  Chef de file : Région/CARIF OREF
- **Faciliter les échanges entre acteurs de la formation et entreprises : via des événements incluant des jobdating, via des plateformes intégrant des jobboards :** la mise en relation entre les écoles et les entreprises, visant à faciliter une meilleure connaissance commune de chacun, peut s'appuyer sur des événements « physiques » ou sur des plateformes.

  Chef de file : Région, CARIF OREF

- Développer de nouvelles compétences : renforcer l'offre de formation, innover, préparer les métiers de demain

La Région renforce chaque année son offre de formation continue en matière de numérique : depuis 2018, la Région a augmenté de 20% le nombre de places de formation. Elle forme environ **1800 personnes par an** au numérique, en tout point du territoire grâce notamment au réseau régional des écoles du numérique et au réseau de formation à distance Occitanie e-formation. Les formations sont diversifiées en termes de métiers et de niveaux visés du Bac+2 au Bac +5. Le dispositif ForProSup permet également à des demandeurs d'emploi en reprise d'étude d'accéder à l'offre de formation continue d'un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieurs sélectionnés.

La Région développe, en complément, une offre de formation 100% en ligne qui permet d'accéder gratuitement à des ressources pédagogiques de qualité pour renforcer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi (L'offre sur le secteur numérique y est prépondérante : 70 cursus et des centaines de module sont proposés). 3 000 personnes y accèdent chaque année.

Afin de répondre aux besoins accrus en compétences, la Région renforce encore son offre de formation (initiale et continue) :

- en accompagnant et en soutenant des initiatives universitaires de développement de nouvelles formations : création de modules spécifiques en cybersécurité dans les formations existantes, création de blocs de compétences (Université Fédérale), formations innovantes en santé numérique (Université de Montpellier), …
- en favorisant l'émergence de formations innovantes hors cycle universitaire (en complément du Programme Régional de Formation pour les demandeurs d'emploi). Quelques exemples : formation « développeur en IA » portée par IBM, Ecole 42 à Perpignan (développeur Bac +5), Holberton (développeur blockchain, réalité virtuelle, IA), formation Unity 3D à Carcassonne (Event Orizon), administrateur système cloud (Simplon, Toulouse)….

Cela permet à la fois de renforcer le nombre de personnes formées à court et moyen termes d'expérimenter et d'anticiper les métiers de demain en accompagnant la structuration de nouvelles offres de formation.

Afin de préparer aux métiers de demain, la Région pourra également s'appuyer sur des études prospectives, menées notamment par la Cité de l'Economie et des Métiers de Demain (ex. les métiers de la cybersécurité, le quantique, etc.), mais également par les observatoires de branche, dont l'OPIIEC pour le numérique.

Il s'agit enfin de veiller au maillage territorial :

- encourager les dynamiques collectives et la coordination des acteurs, en s'appuyant sur les feuilles de route partagées des Villes universitaires d'équilibre ;

- Apporter des réponses adaptées aux besoins de chaque territoire selon ses spécificités (consolidation des antennes universitaires, accueil de nouveaux organismes de formation, appui sur les Campus Connectés, développement sur les territoires de cursus de formation et/ou de projets de collaboration R&D...).

Action n°13 - Renforcer l'offre de formation (expérimenter, innover)

- **Par une augmentation continue du nombre de places en formation initiale**
- En faisant du numérique un secteur prioritaire du **Programme régional de formation** 2023-2027
- **Par le développer de formations « hybrides » :** formations permettant l'acquisition d'une double compétences métier & numérique dans tous les secteurs d'activité ;
- **Par le développement de formations au numérique responsable (écoconception, éthique de l'IA …) :** développement/intégration de module « numérique responsable » dans les formations pour les demandeurs d'emploi et les salariés permettant d'améliorer l'empreinte écologique et sociale du numérique **;**
- **Par des expérimentations de formations innovantes sur les domaines d'excellence de la région : cybersécurité, Data, IA, quantique :** avec pour objectif d'être toujours en pointe en matière de formation, expérimenter sur des métiers « du futur », comme le quantique, et ainsi apporter un avantage compétitif en termes de ressources humaines aux entreprises de la région.

Chef de file : Région

- <u>Renforcer l'attractivité des métiers, de la filière, du territoire</u>

Attirer des talents dans le numérique passe par une meilleure connaissance des métiers et de la filière, des entreprises et des opportunités de carrière offertes en Occitanie. Ces actions permettront d'attirer vers les métiers du numérique des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion, des personnes travaillant hors Occitanie qui voudront s'y implanter, pour des motifs professionnels et/ou personnels.

Action n°14 - Renforcer les initiatives visant à attirer des nouveaux candidats vers les métiers du numérique sur le territoire :

- **Renforcer les actions de découverte des métiers** (ex. culture scientifique), de **démystification de ces derniers** (en Maisons de l'Orientation, Maisons de Région, dans les lycées, etc.), en mobilisant des entreprises pour des stages, des « journées portes ouvertes », etc
- **Mobiliser les plateformes : Numeric'Emploi, Tech Transition**
- **S'appuyer sur les événements réunissant les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises qui recrutent :** Jobstic, Digi'talent**.**
- **Accentuer les actions d'attractivité de la filière et du territoire via notamment Talents.Occitanie.tech :** plateforme régionale de promotion du numérique d'Occitanie en France et à l'étranger, valorisant les atouts du territoire tant en termes d'entreprises et de projets que de « bien vivre » en Occitanie.

Chef de file : Numeum

2 – La digitalisation des entreprises : levier indispensable à la transformation de l'économie

Le développement de l'économie numérique porte de nombreux enjeux pour tous les secteurs avec des opportunités de gain de performance globale, de visibilité, d'innovation, et même de relocalisation pour l'industrie. Il s'agit d'un levier de transformation majeur, impactant toutes les briques des entreprises et les maillons de la chaîne de valeur.

Comme évoqué et illustré dans les deux premiers chapitres, la région Occitanie dispose d'un écosystème numérique riche et dynamique ainsi que des domaines d'expertises à très forte valeur ajoutée. Or, la situation de ces dernières années a été marquée par un fort retard d'usage du numérique dans les TPE/PME régionales, faute d'acculturation, de compétences internes, d'accompagnement et de moyens.

Face à ces constats, la Région Occitanie a mené depuis 2018 un vaste programme de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises, avec l'appel à projets Transition numérique et Cybersécurité. En s'appuyant sur 5 opérateurs (CCIO, CRMA, La Mêlée, FFB et Crescendo), ce programme a permis de sensibiliser plus de 10 500 entreprises et d'en accompagner plus de 1 500.

En 2020 avec la crise, le numérique s'est trouvé au cœur des enjeux auxquels ont été confrontées les entreprises. Les dispositifs régionaux (AAP Transition numérique et cybersécurité, Pass et Contrats, fonds l'Occal etc.) et nationaux (FranceNum) ont permis de les soutenir dans leur transition numérique. Mais la crise a également mis en exergue les risques développés par la digitalisation (cybersécurité, coût écologique…), les besoins qui restent prégnants (défaut de compétences et d'acculturation) ainsi que les opportunités (changement des modèles économiques des entreprises).

Désormais, la transformation numérique des entreprises doit être encadrée et orientée à la lumière de ces grands enjeux pour l'économie régionale : impact environnemental, sécurité, souveraineté, compétences, équilibre territorial et nouveaux modèles.

2.1. Diffuser le numérique sur l'ensemble du territoire en promouvant des usages vertueux, sécurisés et souverains

L'explosion des usages numériques se caractérise par une sollicitation accrue et une adaptation en continu des infrastructures réseaux et des centres informatiques. La fabrication et la distribution des terminaux pèsent très fortement sur le coût environnemental du numérique (+ de 70% de son empreinte carbone).

Outre **l'impact environnemental** des usages et infrastructures numériques, les questions de souveraineté (les terminaux sont presque exclusivement construits hors d'Europe) et de cybersécurité sont aussi essentielles face aux menaces qui pèsent sur les entreprises régionales.

A ces enjeux s'ajoute la nécessité de veiller à un **développement territorial** équilibré et cohérent en termes de digitalisation. Il s'agit de favoriser une inclusion numérique sur tout le territoire, adressant les différents secteurs et types d'entreprises. Le maillage du territoire par un réseau de performant favorise la diffusion du numérique et de l'innovation sur tout le territoire et soutient l'émergence d'initiatives locales. Le lien doit également être renforcé entre l'offre numérique et la demande à l'intérieur même de la région. Cela passe notamment par la lisibilité et la visibilité de l'offre de solutions, mais aussi de l'offre d'accompagnement.

Enfin, la transformation numérique des entreprises ne se limite pas à l'appropriation du sujet par le dirigeant, mais repose sur une culture, des usages et des compétences à diffuser à tous les niveaux des entreprises.

- Favoriser l'acculturation, la sensibilisation et l'information sur le numérique auprès des entreprises

L'effort de sensibilisation au numérique demeure un besoin prégnant et nécessite d'être poursuivi par les acteurs de l'écosystème, tout en adaptant les sujets, les méthodes et les vecteurs utilisés aux différents publics cibles.

- Encourager la sobriété numérique dans les usages

Contenir l'impact environnemental des usages numériques passe par un changement profond des pratiques individuelles et collectives, allant de la prise de conscience à l'intégration de la comptabilité carbone au sein même de la gouvernance des organisations. Il s'agit d'inciter à ce changement de comportement et faire monter le niveau d'exigence de la demande vis-à-vis de l'offre.

- Elever le niveau de cybersécurité des entreprises régionales et mieux intégrer les enjeux de souveraineté dans les usages numériques

Le numérique multiplie les sources, les échanges et le volume des données. Il induit ainsi des risques en termes de fiabilité, de pérennité, de confidentialité, de souveraineté, de propriété intellectuelle et de protection des données personnelles. Les PME sont devenues les cibles privilégiées des cybercriminels, et les attaques sont de plus en plus nocives sur l'activité des entreprises. Produits, équipements, infrastructures, usages et pratiques, entreprises elles-mêmes, c'est l'ensemble de la chaîne qui doit être sécurisée. Alors que la cybersécurité reste encore trop souvent perçue comme un centre de coûts, elle doit aussi pouvoir être appréhendée comme un centre d'opportunités pour les entreprises qui l'intègrent.

- Promouvoir une digitalisation tournée vers l'offre régionale

Les entreprises de la filière trouvent bon nombre de leurs clients en dehors des frontières d'Occitanie, et les entreprises régionales acquièrent bien souvent des solutions hors Occitanie quand bien même des offres équivalentes peuvent exister en région. Pour une meilleure cohérence et efficacité de l'écosystème d'Occitanie, le lien entre l'offre numérique et la demande au niveau régional doit être renforcé.

Action 15 : Qualifier et référencer les prestataires et offreurs numériques régionaux, sur un espace de recherche d'information et en assurer la promotion.

Chef de file : CCIR/D113

- Promouvoir une digitalisation sur l'ensemble du territoire régional

Aux enjeux précédemment cités, s'ajoute la nécessité de veiller à un **développement territorial** équilibré et cohérent en termes de digitalisation. Il s'agit de favoriser une inclusion numérique sur tout le territoire, adressant les différents secteurs et types d'entreprises. Le maillage du territoire par un réseau de Fab Lab performant favorise la diffusion du numérique et de l'innovation et soutient l'émergence d'initiatives locales. Les CCI et CMA régionales participent également à cette diffusion avec l'appui de l'Etat par leurs initiatives de soutien à la digitalisation des commerçants et artisans et leur participation aux actions de sensibilisation et d'accompagnement des TPE/PME en faveur de la transition numérique.

Action n°16 - Mener des actions de sensibilisation nécessaires à la transition numérique et au plus proche des publics cibles sur les thèmes : Green It dans la digitalisation, Sécurité et souveraineté du numérique et Economie de la donnée

Chef de file : Région

2.2. Booster la transformation numérique des entreprises et accompagner la recherche de valeur

Le numérique est un vecteur de transformation des entreprises à plusieurs niveaux :

- un premier niveau de transformation : la « transition numérique », qui correspond au processus de digitalisation des process métiers d'une entreprise à des fins de recherche de performance ou d'agilité (digitalisation des processus de vente, de gestion, de

production etc… par un logiciel ou matériel numérique). Il s'agit d'un premier niveau d'intégration du numérique dans une entreprise. En Occitanie à l'instar du reste de la France, le niveau d'intégration numérique dans les TPE-PME reste faible et bien en deçà de la moyenne européenne. La « maturité numérique » varie très fortement d'une entreprise ou d'un secteur à l'autre. Or, cette digitalisation est rendue indispensable par la demande clients (l'usage numérique des consommateurs est beaucoup plus avancé que celui des entreprises) et par la concurrence. Particulièrement mise en évidence avec la crise, la transition numérique est plus que jamais un levier indispensable pour la performance, l'agilité et la résilience des entreprises.

- un second niveau de transformation : la « transformation digitale » qui correspond au processus de recherche de valeur économique, issu des données numériques d'une entreprise (identification de nouveaux services possibles, évolution du modèle économique, émergence d'une économie de la donnée...). Pour les entreprises dont la « maturité numérique » est relativement avancée, les données qu'elles génèrent et détiennent sont susceptibles d'être créatrices de nouveaux produits et services, d'innovations économiques, sociales ou organisationnelles… Pour ces entreprises, c'est le modèle économique même qui peut évoluer selon la stratégie digitale engagée.

Ce sont là des gisements de valeur significatifs pour les entreprises et pour l'économie régionale.

- <u>Développer l'expérimentation d'outils ou d'usages</u>

Au-delà de l'acquisition de connaissance, les entreprises ont besoin de pouvoir expérimenter des outils, des systèmes ou des usages. Ceci peut constituer une étape-clé dans la prise de décision relative à l'acquisition d'une solution ou à l'intégration de nouvelles pratiques numériques.

- <u>Accompagner la transition numérique des entreprises</u>

Selon le niveau de maturité numérique et les enjeux de performance opérationnelle des entreprises, il s'agit ainsi d'accompagner la modernisation de l'entreprise grâce au numérique.
Cela peut se traduire par la digitalisation de certains processus, tels les processus de commercialisation avec la visibilité et la vente en ligne, la gestion et le pilotage des organisations, les processus de production et de fabrication…
De nombreux acteurs et de nombreuses solutions existent sur le marché, il est ainsi nécessaire d'accompagner le dirigeant, dans ses choix structurants pour l'entreprise.

- <u>Accompagner la transformation digitale des entreprises</u>

Il est souvent difficile pour un dirigeant de TPE/PME de pouvoir définir seul une stratégie digitale. Au-delà du bouleversement technologique, la transformation digitale implique également un changement culturel profond dans les entreprises, nécessitant une démarche coordonnée et un accompagnement au changement de toutes les parties prenantes. Ainsi la transformation digitale d'une organisation impacte de multiples segments de son activité et doit être étroitement corrélée à sa stratégie globale.

Action n°17 - Faire émerger **un Hub Régional d'Innovation Digitale** (DIH) afin d'accélérer et industrialiser la transformation digitale des entreprises régionales. Ce HUB va fédérer tous les acteurs économiques du territoire de toutes les filières, mobilisés pour accompagner les entreprises dans leur transformation digitale.

Chef de file : Région

Action n°18 - Proposer un parcours d'accompagnement à la transformation des entreprises

La Région va proposer un parcours d'accompagnement global et systémique des entreprises, destiné à améliorer leur performance, leur compétitivité et leur résilience, et intégrant les enjeux de transformation digitale.

Cette action vise à accompagner environ 100 entreprises par an.

Chef de file : Région/Ad'occ

Prestataires d'accompagnement : cabinets privés

Action n°19 – Développer une approche premium, pour les entreprises les plus matures sur le plan digital, axée sur la chaine complète de la donnée et au travers de **l'appel à projet européen EDIH** et du réseau européen associé

-Accompagner les entreprises à intégrer, de manière sécurisée et éthique, des données décloisonnées et éventuellement couplées à de la donnée spatiale, augmentées par des briques technologiques (IA, HPC, IoT, …)

-Cibler en priorité les marchés de la SRI/3S : Agro et agriculture (en incluant la thématique de l'eau), la mobilité (aéronautique, nautique, …) et la santé

-Accompagner les entreprises jusqu'à la preuve de concept ou au produit minimum viable.

Chef de file : Ad'Occ

Face à la multiplicité des prestataires et offreurs de solutions, les entreprises ont besoin de recourir à du conseil « neutre » pour les guider dans leurs choix, et assurer un suivi tout-au-long de leur démarche de transformation.

Action n°20 – Constituer, former et fédérer des tiers de confiance mobilisables par les entreprises pour accompagner leur transformation numérique

Chef de file : Région/Ad'Occ

Tiers de confiance : structures partenaires du RDEO

- <u>Structurer l'accès, le traitement et la valorisation des données</u>

Le développement massif des données et de leur exploitation offre un champ considérable d'opportunités économiques et d'accroissement des connaissances. Elles constituent une véritable ressource et peuvent participer à la création de valeur, à condition d'être collectées, qualifiées, et exploitées à bon escient.

L'enjeu de l'économie de la donnée fait partie des axes d'innovation de la transformation digitale, abordé dans le volet innovation numérique du contrat de filière (partie 1.1). Les actions proposées dans cette partie seront tant pour les acteurs de la filière qu'au bénéfice des autres filières.

La sensibilisation à l'économie de la donnée est identifiée également comme une thématique prioritaire des actions de sensibilisation du contrat de filière.

- <u>Soutenir la montée en compétences des salariés hors filière pour accompagner la transformation digitale des entreprises</u>

La digitalisation des entreprises induit une nécessaire adaptation des compétences en interne. Celle-ci peut être évaluée par la mise en place d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et l'élaboration d'un plan de formation des salariés.

La formation permettra de lutter contre l'obsolescence des compétences, de développer une double-compétence (hybridation) métier & numérique, de se former sur des domaines d'expertise dans le cadre d'une diversification d'activité, etc.

Tous les OPCO (Opérateurs de Compétences) accompagnent les programmes de formation au numérique. La Région souhaite animer un travail collaboratif entre les différents acteurs

de la formation et organismes représentatifs d'entreprises pour étoffer au besoin l'offre de formation pour les salariés sur le numérique.

Action n°21 - Renforcer l'offre de formation pour les salariés

Par un travail collaboratif entre les pôles, clusters, branches, organismes représentatifs d'entreprises et les OPCO hors filière.

- mieux faire connaitre l'offre des OPCO aux pôles et clusters et aux entreprises,
- recenser les besoins des entreprises,
- afin de pouvoir renforcer l'offre de formation des OPCO.

En s'appuyant notamment sur les acteurs impliqués dans le programme Digital is Future organisé par Digital 113.
Objectif : **3 000 personnes** ayant suivi une formation sur le numérique tous secteurs confondus (hors filière)/an (avec un **soutien de la Région de plus d'1M€/**an via les OPCO).

Mais aussi par :

- le financement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences,
- l'expérimentation de formations innovantes pour les salariés (en complément de l'offre des OPCO),
- l'expérimentation de formations en lien avec la transformation digitale de l'entreprise.

Chef de file : Région

3 – Organisation & gouvernance

L'objectif de ce contrat de filière est de fédérer les acteurs du numérique autour de réalisations concrètes susceptibles de mettre en valeur les compétences et d'accompagner sur le territoire les projets créateurs de valeurs, d'activités et d'emplois.

3.1. Les organes de gouvernance en faveur de la filière

16 structures ont participé à l'élaboration de ce contrat de filière numérique : ANITI, l'APEC, At Home, Digital 113, Ekitia, French Tech Med, French Tech Toulouse, l'IOT Valley, la Mêlée, Numeum, l'OPCO Atlas, le Pôle Aérospace Valley, Pôle emploi, Push Start, Cyber'Occ, l'agence AD'OCC et la DREETS.

Le contrat de filière sera signé par la Région et par les 3 principales structures représentantes des entreprises de la filière du Numérique en région :

- Digital 113 : cluster de la filière Numérique en Occitanie,
- La Mêlée : rassemble les utilisateurs et experts du numérique sur l'ensemble de la région Occitanie,
- Numeum : première organisation professionnelle de l'écosystème numérique français.

Les organes de gouvernance :

- Un Comité de pilotage (COPIL) sera mis en place pour le suivi opérationnel des actions du contrat de filière réunissant l'Etat, les 3 signataires, Ad'Occ et la Région
- Des groupes de travail seront créés par thématique réunissant des structures impliquer sur ces sujets (16 structures mentionnées plus haut + les CCI, les CMA, les pôles et clusters de toutes les filières)
- Le comité stratégique de filière régional (CSFR) : instance de dialogue et de recueil des besoins exprimés par les entreprises de la filière, va être mis en place. Il sera piloté par la Région, l'Etat et les 3 signataires. Il sera notamment composé de l'ensemble des membres du COPIL, des groupes de travail et de représentants d'entreprises. Afin d'assurer la représentativité de la filière, un groupe d'entreprises sera créé ; dans l'optique de renforcer le dialogue avec la filière et répondre aux mieux à leurs attentes et besoins.

Le CSFR se réunira 1 à 2 fois par an.

3.2. Suivi et évaluation du contrat de filière

Les actions mises en place dans le cadre de ce contrat de filière feront l'objet d'un suivi régulier par le COPIL. Des livrables pour chaque action seront prévus dès le lancement des groupes de travail.
Une évaluation du contrat de filière sera effectuée à mi-parcours de la période de réalisation.

ANNEXES

LA FILIÈRE NUMÉRIQUE - PÉRIMÈTRE -

Les acteurs de la filière

- Acteurs de la formation
- Agences de développement Économique
- Associations
- Financeurs
- Incubateurs
- Institutionnels
- Laboratoires/centres de R&D
- Pôles et clusters
- Prestataires (juristes, PI, comptable, ...)

I - Métiers des entreprises de la filière

DIGITAL MÉDIA & SERVICES
- Web agency
- Gestion de contenu
- SEO, SEM, webmarketing
- UX/UI
- Studio de création de sites Internet / integration CMS
- Community management

ENTREPRISES DE SERVICES NUMÉRIQUES
- ESN Infra
- ESN Dév
- ESN Data
- ESN Télécom
- ESN Ingénierie

SOCIÉTÉ DE CONSEIL
- Bureaux d'études
- Conseil en transformation numérique
- Conseil en technologies
- Normes et certifications (dont RGPD)

INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE ET D'ÉCHANGES DE DONNÉES
- Hébergement données et IAAS
- Provider services cloud & PAAS
- Opérateurs de réseaux télécom & téléphonie
- Infogérance

FABRICANTS H/W
- Appareil connecté (tablette, compteur à eau, tracker GPS...)
- Infra (serveur, routeur, salle blanche, ...)

ÉDITEURS DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES
- Éditeurs de logiciels / Progiciels
- Plateformes web et mobiles
- Editeurs de solutions hard/soft

INTÉGRATEURS / DISTRIBUTEURS
- Intégrateur soft
- Intégrateur hard
- Distributeurs

II - Domaines technologiques recouverts par la filière

INTERACTIONS HUMAINS/ MACHINE
- VR / AR
- XR
- UX design, IHM
- Jeux vidéos, Métaverse, Digital entertainment

SYSTÈMES INDUSTRIELS ET INFORMATIQUE EMBARQUÉE
- IOT - IOTT
- Supervision
- Informatique embarquée
- Robotique «intelligente»
- 3D / 4D impression numérique
- FAO
- MES
- Micro/nano électronique
- Electronique

GESTION ET TRAITEMENT DES DONNÉES ET DES CONNAISSANCES
- IA, deep learning, machine learning
- Extraction, acheminement, traitement, valorisation data
- Big Data
- Base de données
- Analyse du signal, analyse d'images, de texte, voix...
- BI & Aide à la décision

PROTECTION DES DONNÉES ET DES SYSTÈMES
- Cybersécurité MDR SOC/NOC/SIEM
- Cryptomonnaies, monétique
- Blockchain
- Identité numérique

SYSTEME & RESEAUX / INFRASTRUCTURES/TELECOM
- OS
- Cloud, plateformes, hardware et HPC, quantique
- Technologies de connectivités (5G, WIFI, Télécoms LTE, LORA, SIGFOX, DASH7, Zigbee...)
- Hébergement, cloud public, cloud privé, mainframes
- Gestion des parcs informatiques
- LAN / WAN / routeurs

MÉTHODOLOGIE, GESTION DE PROJETS
- DEVOPS et xOps
- Agilité
- Interopérabilité
- Certification / homologation / normalisation
- RGDP

OUTILS & ENVIRONNEMENTS DÉVELOPPEMENT
- Services plateformes interop containers orchestration CI/CD
- Outils et langages de développement web et mobile (CMS, Java, ...)
- Outils et langages de développement industriels et métiers

TOUS LOGICIELS & PLATEFORMES
- Outils de gestion, PLM, CRM, ERP, RH, OAD
- Outils industriels, BIM, GTB, PAO, DAO, CAO, GMAO
- Plateformes de services (gestions de risques, ...)
- Logiciels bureautique et collaboratifs
- Applications mobiles

III - Des entreprises au service de la transformation des autres filières : secteurs d'application (liste non exhaustive)

CORRECTIF AU RAPPORT N° AP/2022-11/03 : STRATÉGIE RÉGIONALE POUR L'EMPLOI, LA SOUVERAINETÉ ET LA TRANSFORMATION ECOLOGIQUE

Page 13 du rapport,

Action 29 :

"Créer un Pass Economie de proximité et maintenir le Pass Artisanat d'art

a été remplacée par *:*

"Créer un Pass Economie de proximité et maintenir le Pass Métiers d'Arts"